

**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2012**

**PARTIE I  
DESCRIPTION DES  
CARACTÉRISTIQUES  
SOCIO-ÉCONOMIQUES**



## Table des matières

Liste des acronymes .....	3
Avant-propos .....	5
1. Carte d'identité expresse de l'entité.....	7
<i>Vie associative</i> .....	10
2. CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT .....	11
2.1 Localisation générale.....	11
2.2 Milieu physique.....	13
2.2.1 <i>RÉGION AGRO-GÉOGRAPHIQUE</i> .....	13
2.2.2 <i>RELIEF, GEOLOGIE ET PEDOLOGIE</i> .....	14
2.2.3 <i>HYDROGRAPHIE ET HYDROGEOLOGIE</i> .....	20
2.2.4 <i>LE CLIMAT</i> .....	28
2.2.5 <i>DIAGNOSTIC – ATOUS FAIBLESSES OPPORTUNITÉS MENACES (AFOM)</i> .....	29
2.3 Milieu naturel .....	31
2.3.1 <i>PAYSAGES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS</i> .....	31
2.3.2 <i>OCCUPATION DU SOL – HORS ZONE BÂTIE</i> .....	46
2.3.3 <i>ÉCOLOGIE</i> .....	48
2.3.4 <i>DIAGNOSTIC – AFOM</i> .....	60
2.4 Milieu humain.....	63
2.4.1 <i>PATRIMOINE BÂTI</i> .....	63
2.4.2 <i>PATRIMOINE MONUMENTAL</i> .....	70
2.4.3 <i>DIAGNOSTIC - AFOM</i> .....	71
2.5 Éléments de l'aménagement du territoire .....	73
2.5.1 <i>SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)</i> .....	73
2.5.2 <i>PLAN DE SECTEUR (PS)</i> .....	74
2.5.3 <i>PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT (PCA)</i> .....	75
2.5.4 <i>SITES D'ANCIENNES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</i> .....	76
2.5.5 <i>PÉRIMÈTRE DE RÉNOVATION ÉCONOMIQUE (PRE)</i> .....	78
2.5.6 <i>ZONE PROTÉGÉE EN MATIÈRE D'URBANISME (ZPU)</i> .....	78
2.5.7 <i>PÉRIMÈTRES DE REMEMBREMENT</i> .....	79
2.5.8 <i>AUTRES OUTILS D'AMÉNAGEMENT</i> .....	81
2.5.9 <i>DIAGNOSTIC – AFOM</i> .....	82
3. VIVRE A FLORENNES .....	85
3.1 Son histoire.....	85
3.2 Sa population .....	85
3.2.1 <i>ÉVOLUTION</i> .....	85
3.2.2 <i>LES COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE</i> .....	88
3.2.3 <i>LA STRUCTURE PAR ÂGES</i> .....	89
3.2.4 <i>LA TAILLE DES MÉNAGES</i> .....	91
3.2.5 <i>LES ÉTRANGERS</i> .....	92
3.2.6 <i>DIAGNOSTIC – AFOM</i> .....	92
3.3 Se loger .....	95
3.3.1 <i>LOGEMENT</i> .....	95
3.3.2 <i>DÉVELOPPEMENT FONCIER ET URBANISTIQUE</i> .....	101
3.3.3 <i>POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE</i> .....	107
3.3.4 <i>DIAGNOSTIC – AFOM</i> .....	108
3.4 Travailler.....	111
3.4.1 <i>LA STRUCTURE DU TRAVAIL À FLORENNES</i> .....	111
3.4.2 <i>LE SECTEUR SECONDAIRE ET TERTIAIRE</i> .....	120
3.4.3 <i>L'AGRICULTURE</i> .....	121
3.4.4 <i>DIAGNOSTIC – AFOM</i> .....	128
3.5 Apprendre et se former .....	131
3.5.1 <i>L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE</i> .....	131
3.5.2 <i>L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</i> .....	133
3.5.3 <i>L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</i> .....	135

3.5.4	<i>LA FORMATION CONTINUÉE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE</i> .....	135
3.5.5	<i>DIAGNOSTIC – AFOM</i> .....	136
3.6	Utiliser les équipements et les services administratifs, techniques et sociaux .....	137
3.6.1	<i>LA VILLE COMME ENTITÉ ADMINISTRATIVE ET LIEU DE POUVOIR</i> .....	137
3.6.2	<i>LA SÉCURITÉ</i> .....	144
3.6.3	<i>L'AIDE SOCIALE</i> .....	147
3.6.4	<i>LA VIE SPIRITUELLE</i> .....	162
3.6.5	<i>LES RÉSEAUX TECHNIQUES ET LES DÉCHETS</i> .....	163
3.6.6	<i>DIAGNOSTIC – AFOM</i> .....	166
3.7	Occuper ses loisirs .....	171
3.7.1	<i>FAIRE LA FÊTE</i> .....	171
3.7.2	<i>SE RENCONTRER</i> .....	173
3.7.3	<i>SE CULTIVER</i> .....	174
3.7.4	<i>FAIRE DU SPORT</i> .....	177
3.7.5	<i>FAIRE DU TOURISME</i> .....	179
3.7.6	<i>DIAGNOSTIC – AFOM</i> .....	185
3.8	Se déplacer .....	187
3.8.1	<i>LES COMPORTEMENTS MODAUX</i> .....	187
3.8.2	<i>LES TRANSPORTS PUBLICS</i> .....	188
3.8.3	<i>L'INTERMODALITÉ</i> .....	190
3.8.4	<i>LES MODES DOUX</i> .....	190
3.8.5	<i>LE TRANSPORT PRIVÉ</i> .....	194
3.8.6	<i>LE TRAFIC DE MARCHANDISES</i> .....	195
3.8.7	<i>LE STATIONNEMENT</i> .....	195
3.8.8	<i>LA SÉCURITÉ</i> .....	196
3.8.9	<i>L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ET LA PLANIFICATION</i> .....	196
3.8.10	<i>DIAGNOSTIC – AFOM</i> .....	197
4.	ZOOMS SUR TROIS PREOCCUPATIONS IMPORTANTES DE LA CLDR MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET PARTICULIERE .....	201
4.1	Zoom sur le projet de carrière de Hemptinne-St-Aubin .....	201
	<i>INTRODUCTION</i> .....	201
4.1.1.	<i>RESUME DU PROJET</i> .....	201
4.1.2.	<i>PROCEDURE EN COURS DEPUIS 20 ANS</i> .....	203
4.1.3.	<i>CONCLUSIONS</i> .....	206
4.2.	Zoom sur les relations avec la Base militaire .....	207
4.3.	Zoom sur la politique de la Zone de Police en matière de lutte contre les incivilités .....	209
5.	Cartes et illustrations .....	211
6.	Annexes .....	213
7.	Figures et tableaux .....	215
8.	Bibliographie .....	219
9.	Personnes ressources .....	221

## *Liste des acronymes*

AMO : Aide à la jeunesse en Milieu Ouvert  
ALE : Agence Locale pour l'Emploi  
BEP : Bureau Economique de la Province de Namur  
CCATM : Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité  
CET : Centre d'enfouissement Technique  
CLDR : Commission Locale de Développement Rural  
CNS : Collecte Non sélective  
CPAS : Centre Public d'Actions Sociales  
CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial  
CWATUPE: Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et de l'Energie  
EH : Equivalent - Habitant  
ETP : Equivalent Temps Plein  
GAL : Groupe d'Actions Locales  
IDEG : Intercommunale de Développement de l'Electricité et du Gaz  
INASEP : Intercommunale Namuroise de Service Public  
INASTI : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants  
INS : Institut National de Statistiques  
IWEPS : Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
ODR : Opération de Développement Rural  
ONE : Office National de l'Enfance  
ONSS : Office National de Sécurité Sociale  
OPT : Office de Promotion du Tourisme  
OWD : Office Wallon des Déchets  
PCA : Plan Communal d'Aménagement  
PCDN : Programme Communal de Développement de la Nature  
PCDR : Programme Communal de Développement Rural  
PCM : Plan Communal de Mobilité  
PCS : Plan de Cohésion Sociale  
PdS : Plan de Secteur  
PiCM : Plan interCommunal de Mobilité  
PIP : Périmètre d'Intérêt Paysager  
PLIC : Plan Local d'Intégration et de Cohabitation  
PLVR : Points et lignes de vue remarquable  
RAVeL : Réseau Autonome des Voies Lentes  
RES1 : Réseau Inter-urbain  
RGG : Réseau Grand Gabarit  
RGG1 : Réseau autoroutier, il s'agit des chaussées définies comme autoroutes par arrêté royal.  
RGG2 : Le réseau des routes express regroupe les routes pour automobiles définies par les panneaux F9 et F11 du Code de la Route. Il s'agit de chaussées pour lesquelles existent des restrictions d'usage, proches de celles imposées sur autoroutes, mais qui ne bénéficient pas du statut juridique particulier de ces dernières.  
RGG3 : Les réseaux des routes rapides intègre toutes les routes dont la fonction principale est la mobilité sur les liaisons interrégionales. Ces routes proposent généralement deux chaussées.  
RIS : Revenu d'Intégration Sociale  
RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental  
SAED : Site d'Activité Economique Désaffecté  
SAR : Site à Réaménager  
SAU : Surface Agricole Utile  
SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional  
SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique  
SNCB : Société Nationale des Chemins de fer Belges  
SPW : Service public de Wallonie

TEC : Transport En Commun  
ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté  
ZAD : Zone d'Aménagement Différé  
ZPU : Zone Protégée en matière d'Urbanisme

## ***Avant-propos***

Le présent document constitue la partie 1 – analyse socio-économique du Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Florennes.

Il présente un portrait de l'entité tant d'un point de vue des caractéristiques physiques qu'humaines. Il est accompagné d'illustrations, de graphiques et de cartes pour en faciliter la compréhension. Les documents couleurs (cartes et graphiques) se trouvent à la fin du document. Par thème, une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces portant sur le territoire est dressée dans le but de dégager des enjeux et après des projets à mettre en œuvre dans la suite du PCDR.

C'est un document dynamique. Il s'agit ici de la quatrième version de l'étude. Le texte a été adapté suite aux réunions d'information-consultation, aux rencontres des personnes ressources et grâce aux données complémentaires fournies par la commune en cours d'élaboration du PCDR.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien apporté par l'administration communale lors de la récolte d'informations et particulièrement Messieurs Genard et Chintinne, échevins successivement responsables de Développement Rural, Madame Dumont agent administratif et Monsieur Huart secrétaire communal tous deux relais au sein de l'administration communale. Toutes les personnes ressources (voir liste en fin de document) sont remerciées pour l'apport de leurs connaissances dans les domaines de l'environnement, de la culture, des loisirs, du patrimoine, de l'agriculture, de la jeunesse, des services sociaux et bien d'autres domaines encore. La Fondation Rurale de Wallonie est également remerciée pour l'étroite et agréable collaboration qui a été mise en place dans le cadre de l'organisation des rencontres des personnes ressources et le suivi de l'étude.

*Survey & Aménagement*

*Janvier 2013*

1<sup>ère</sup> version : septembre 2008

2<sup>ème</sup> version : février 2009

3<sup>ème</sup> version : juin 2012

4<sup>ème</sup> version : janvier 2013

**→ Pour une lecture rapide, vous pouvez lire ...**

- ***la carte d'identité expresse;***
- ***les cartes et illustrations graphiques en fin d'analyse.***





# 1. CARTE D'IDENTITE EXPRESSE DE L'ENTITE

Un tour complet de l'entité de Florennes pour les lecteurs pressés. Les (\*) présents dans le tableau signifie que ces données ont été mises à jour depuis l'élaboration du diagnostic

<b>Localisation générale et données administratives</b>	
<i>Nom de la Commune</i>	Florennes
<i>Province</i>	Namur
<i>Arrondissement administratif</i>	Philippeville
<i>Arrondissement judiciaire</i>	Dinant
<i>Communes limitrophes</i>	Gerpennes, Mettet, Onhaye, Hastière, Doische, Philippeville, Walcourt
<i>Superficie totale</i>	13430 Ha
<i>Nombre de villages</i>	11 (Hanzinne, Thy-le-Bauduin, Hanzinelle, Morialmé, Saint-Aubin, Florennes, Hemptinne, Corenne, Flavion, Morville, Rosée)
<b>Milieu physique, naturel et humain</b>	
<i>Région agro-géographique</i>	Condroz
<i>Relief</i>	Entre 120 et 312 mètres. Alternance de crêtes et de dépressions.
<i>Bassin hydrographique</i>	Deux bassins hydrographiques, celui de la Sambre à l'ouest et celui de la Meuse amont à l'est.
<i>Cours d'eau principaux</i>	L'Hermeton et le ruisseau d'Yves.
<i>Occupation du sol (2004)</i>	⇒ 6,8 % de terrains artificialisés ; ⇒ 90,1 % de terrains non artificialisés: 30 % de terres arables et cultures permanentes ; 26,4 % de surfaces enherbées et friches agricoles ; 31,8 % de forêts ; 1,6 % de milieux semi-naturels ; 0,3 % de surfaces en eau. ⇒ 3,2 % de terrains de nature inconnue.
<i>Réserve naturelle reconnue</i>	⇒ Sablière de Jusaine (Florennes) (Réserve naturelle domaniale - Région wallonne). ⇒ Réserve scientifique de l'Etang du Bois de la Ville (Florennes) (Réserve naturelle privée - Ardenne & Gaume).
<i>Zone Natura 2000</i>	6 zones Natura 2000 pour un total de 1027,87 Ha. ⇒ BE35011 - Vallée de la Molinee (134,34 ha.) ⇒ BE35015 - Vallée du Flavion (238,85 ha.) ⇒ BE35016 - Vallée de la Chinelle (358,22 ha.) ⇒ BE35017 - Vallée du Ruisseau de Féron (101,44 ha.) ⇒ BE35018 - Bassin de l'Hermeton en aval de Vodelée (178,39 ha.) ⇒ BE35049 - Vallée du Ruisseau de Fairoul (16,63 ha.)
<i>Site de Grand Intérêt Biologique</i>	13 SGIB : ⇒ <b>581</b> - Partie aval de la vallée de l'Hermeton (Doische; Florennes) ⇒ <b>825</b> - Sablière du Bois de Saint-Martin (Florennes) ⇒ <b>827</b> - Sablière 'La Baye' (Florennes) ⇒ <b>1027</b> - Le Faya (Florennes)-Le Fayat ⇒ <b>1028</b> - Etang du Bois de la Ville (Florennes)-Etang de Florennes-Grand Etang ⇒ <b>1029</b> - Le Bayau de l'Haye (Florennes)-Bois des Minières ⇒ <b>1030</b> - Le Pige (Florennes)-Chaumont ⇒ <b>1031</b> - Sablière du Bois de Louchenée (Florennes)-Sablière de Louchenée ⇒ <b>1032</b> - Argillère de la Chette (Florennes)-Campagne de la Chette-Argillère Hins

	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>1158</b> - Sablière de Jusaine (Florennes)</li> <li>⇒ <b>1159</b> - Le Spétrau (Florennes)-La Sartelle</li> <li>⇒ <b>1296</b> - Aire de triage de Florennes (Florennes)</li> <li>⇒ <b>1329</b> - Prairie humide de la Maison du Bois (Florennes)-Marais du Bois des Minières</li> </ul>
<i>Plan Communal de Développement de la Nature</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une étude sur le patrimoine naturel réalisée dans le cadre du Groupe d'Action Locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse en 2006.</li> <li>⇒ Un PCDN*. (Cf. lot 0)</li> </ul>
<b>Aménagement du territoire normatif</b>	
<i>Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Zone résidentielle des migrants alternants de Charleroi. Florennes subit donc l'exurbanisation de l'agglomération de Charleroi.</li> <li>⇒ Pôle d'appui en milieu rural.</li> </ul>
<i>Plan de Secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 54 % en zone agricole ;</li> <li>⇒ 30 % en zone forestière ;</li> <li>⇒ 14,2 % des surfaces destinées à l'urbanisation (1908 Ha) dont 663 Ha à de l'habitat ;</li> <li>⇒ 5 % en zone de services publics et d'équipements communautaires (707 Ha) ;</li> <li>⇒ 3 % de zones d'extractions (416 Ha) ;</li> <li>⇒ 0,80 % en zone de loisirs (108 Ha) ;</li> <li>⇒ 0,68 % en zone d'espaces verts (91 Ha) ;</li> <li>⇒ 0,45 % en Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), soit 61 Ha ;</li> <li>⇒ Un projet de révision en vue de l'inscription d'une zone d'extraction. (Cf. Chapitre 4 - « Zooms »)</li> </ul>
<i>Schéma de Structure communale</i>	Non (Cf. lot 0 – réalisation d'un schéma d'intention)
<i>Règlement Communal d'Urbanisme</i>	Non
<i>Commission Communale d'Aménagement du Territoire</i>	Oui
<i>Plans Communaux d'Aménagement (PCA)</i>	1 PCA au centre de Florennes. Flavion, concernée par plusieurs PCA.
<i>Sites d'activité économique désaffectés/SAR</i>	<p>Trois SAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ L'usine Cerabel.</li> <li>⇒ Le dépôt à locomotives.</li> <li>⇒ La ferme Huet.</li> </ul>
<i>Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural</i>	Non
<i>Monuments classés</i>	<p>Sept sites et monuments sont classés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Collégiale Saint-Gengulphe ;</li> <li>⇒ L'ensemble des bâtiments (intérieur et extérieur) du château de Beaufort à Florennes, parc des Ducs ;</li> <li>⇒ Place d'Hanzinelle ;</li> <li>⇒ Chapelle Saint-Oger (M) et ensemble formé par cet édifice et ses abords (S) ;</li> <li>⇒ Site formé par la chapelle Notre-Dame des Affligés et les deux tilleuls qui l'entourent ;</li> <li>⇒ Château de Morialmé, 231 (M) et ensemble formé par le château et ses abords (S) ;</li> <li>⇒ La chapelle dite « Vieille Sainte-Barbe » (M) et ensemble formé par les abords immédiats, limité à la couronne de l'arbre (S).</li> </ul>
<i>Centre ancien protégé</i>	Oui (Zone Protégée en matière d'Urbanisme).
<b>Démographie</b>	
<i>Nombre total d'habitants</i>	10825 habitants en 2007 (11.580 habitants en janvier 2011)*
<i>Evolution de la population</i>	Croissance de 3,1 % entre 1989 et 2007.

<i>Densité de population</i>	81 habitants au km <sup>2</sup> . (86,7 habitants/km <sup>2</sup> en 2011)*
<i>Répartition de la population</i>	⇒ 35,2 % de la population à Florennes ; ⇒ 14,5 % à Morialmé ; ⇒ 8,6 % à Hanzinelle ; ⇒ 7,7 % à Hanzinne ; ⇒ 7 % à Saint-Aubin ; ⇒ 6,2 % à Flavion ; ⇒ 6 % à Rosée ; ⇒ 5,7 % à Morville ; ⇒ 3,9 % à Thy-le-Bauduin ; ⇒ 2,7 % à Corenne ; ⇒ 2,5 % à Hemptinne.
<i>Pourcentage de la population étrangère</i>	2,5 % en 2007.
<i>Répartition de la population globale par groupes d'âges (2007)</i>	⇒ 24,3 % de moins de 20 ans ; ⇒ 59,3 % de 20-64 ans ; ⇒ 16,4 % de 65 ans et plus.
<b>Logement et foncier</b>	
<i>Nombre de logements</i>	4011 en 2001.
<i>Pourcentage de maisons individuelles</i>	91,8 %
<i>Pourcentage de maison familiale séparée (4 façades)</i>	41,8 %
<i>Pourcentage des logements loués</i>	22,3 % en 2007.
<i>Nombre de logements sociaux</i>	174 logements sociaux en 2008.
<i>Nombre de logements insalubres</i>	1
<i>Âges des logements</i>	⇒ 29,6 % d'avant 1919 ; ⇒ 15,7 % de 1919 à 1960 ; ⇒ 20,4 % de 1961 à 1990 ; ⇒ 5,9 % d'après 1991 ; ⇒ 25,2 % des logements n'ont pas pu être datés précisément ; ⇒ 3,2 % non datés.
<b>Emploi, travail et chômage</b>	
<i>Taux d'activité</i>	67,2 % en 2005.
<i>Taux d'emploi</i>	56,1 % en 2005.
<i>Taux de chômage</i>	16,6 % en 2005.
<i>Nombre d'indépendants</i>	856 indépendants en 2006 selon l'INASTI.
<i>Nombre d'entreprises locales</i>	210 établissements en 2006 selon l'ONSS.
<i>Evolution du nombre d'entreprises locales</i>	- 2 établissements entre 1997 et 2006 selon l'ONSS.
<i>Evolution du nombre de salariés dans les entreprises locales</i>	+ 4,5 % de salariés entre 1997 et 2006 selon l'ONSS.
<i>Parc d'activités économiques</i>	Non
<b>Agriculture</b>	
<i>Nombre d'exploitations agricoles</i>	109 en 2007 dont 69 à temps plein.
<i>Evolution du nombre d'exploitations agricoles</i>	- 25 % d'exploitations en dix ans.
<i>Pourcentage des exploitations de plus de 50 ha</i>	43 % en 2007.
<i>Type d'exploitation</i>	Mixte (culture céréalière et élevage).
<b>Enseignement et formation</b>	
<i>Ecole primaire et maternelle</i>	11 implantations (réseaux communal, libre et de la Communauté française).
<i>Nombre d'élèves du maternel</i>	197 (Florennes 1 et 2 et Ecole Sainte-Marie) en 2007-2008.
<i>Nombres d'élèves du primaire</i>	281 (Florennes 1 et 2 et Ecole Sainte-Marie) en 2007-2008.
<i>Nombre d'élèves du secondaire</i>	1390 en 2007-2008.

<i>Enseignement supérieur et universitaire</i>	Non
<i>Formation continuée et formation professionnelle</i>	Deux organismes offrent des formations de réinsertion socio-professionnelle et un institut propose un enseignement de promotion sociale à Florennes. Sinon, il faut aller sur Philippeville et Couvin.
<b>Services administratifs et sociaux. Vie communale</b>	
<i>Impôts sur les personnes physiques</i>	8,5 % en 2008.
<i>Précompte immobilier</i>	2600 centimes additionnels en 2008.
<i>Nombre de conseillers communaux</i>	22
<i>Nombre de membres du collège communal</i>	7
<i>Nombre de Commissions communales thématiques</i>	3 (CCATM, Conseil des Aînés et Conseil des Enfants) + PCDN et CLDR*
<i>Nombre d'employés communaux</i>	80 Equivalents Temps Plein.
<i>Service d'incendie local</i>	⇒ Caserne de pompiers à la rue du Viveroux ; ⇒ Un poste avancé à Clermont (Walcourt).
<i>Zone de police</i>	FLOWAL
<i>Nombre de personnes recevant un revenu d'insertion sociale</i>	107 personnes en 2007.
<i>Nombre de paroisses catholiques</i>	Une par village.
<b>Vie associative</b>	
<i>Jeunesse</i>	5 mouvements de jeunesse.
<i>Faire la fête</i>	Une trentaine de festivités locales.
<i>Musique et théâtre</i>	Une antenne de l'académie de musique de Dinant et une troupe de théâtre.
<i>Sports et loisirs actifs</i>	Un peu plus de 150 associations sportives, socio-culturelles, de loisirs et folkloriques.
<i>Equipements sportifs</i>	18 infrastructures sportives.
<b>Tourisme</b>	
<i>Attractions touristiques principales</i>	Collégiale Saint-Gengulphe, musée Spitfire, chapelle Saint-Pierre.
<i>Gîtes et chambres d'hôtes</i>	12 gîtes ruraux, 4 gîtes à la ferme, 3 chambres d'hôtes pour une capacité totale de 139 lits.
<i>Hôtel</i>	Pas d'hôtel actif à ce jour.
<i>Secondes résidences</i>	161 secondes résidences en 2008.
<b>Mobilité</b>	
<i>Axes routiers structurants</i>	6 axes principaux : ⇒ N975 Châtelet-Corenne ; ⇒ N977 Mettet-Hastière ; ⇒ N97 Philippeville-Dinant ; ⇒ N932 Walcourt-Anhée ; ⇒ N98 Philippeville-Sambreville qui permet de relier la E42 ; ⇒ N951 Morville-Wépion.
<i>Nombre de lignes ferrées</i>	Pas de ligne SNCB sur le territoire.
<i>Nombre de ligne de bus</i>	Sept lignes TEC.
<i>Plan de mobilité</i>	Plan intercommunal de Mobilité Florennes-Gerpennes-Walcourt (2005).
<i>Plan cyclable</i>	Schéma Directeur Cyclable des Arrondissements de Dinant-Philippeville.
<i>Plan pédestre communal</i>	Non.

## **2. CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT**

### ***2.1 Localisation générale***

La commune de Florennes est située dans la **Province de Namur** en Région wallonne. Elle fait partie de **l'arrondissement administratif de Philippeville** et du canton électoral de Florennes. Elle dépend de **l'arrondissement judiciaire de Dinant** et du canton judiciaire de Florennes-Walcourt.

Ses communes limitrophes sont Mettet (N), Onhaye (E), Hastière (ESE), Doische (SE), Philippeville (S), Walcourt (O), Gerpennes (N). Toutes sont des communes namuroises sauf Gerpennes qui est une commune hennuyère. Le centre de Florennes se situe à 9 km de Philippeville, à 30 km de Dinant, à 36 km de Charleroi, à 44 km de Namur et à 66 km de Bruxelles. L'entité résulte de la **fusion de 11 villages** : Hanzinne, Hanzinelle, Thy-le-Bauduin, Morialmé, Saint-Aubin, Florennes, Hemptinne, Corenne, Flavion, Rosée et Morville. La superficie totale du territoire est de **13430 ha**<sup>1</sup>.

L'entité n'est traversée par aucune ligne ferroviaire. Les gares les plus proches sont celles de Yves-Gomezée, Walcourt, Philippeville. La ligne 132 relie Charleroi à Couvin notamment via les gares précitées. **Sept lignes du TEC Namur-Luxembourg et du TEC Charleroi** desservent l'entité : la ligne 136a (Florennes-Yves-Gomezée-Walcourt), la ligne 136d (Florennes-Philippeville-Rance), la ligne 138a (Florennes-Doische), la ligne 138b (Charleroi-Châtelineau-Florennes), la ligne 20 (Dinant-Florennes), la ligne 562 (Florennes-Yves-Gomezée) et la ligne 61 (Florennes-Mettet-Ermeton-sur-Biert).

Florennes se situe à **proximité de la N5**, véritable colonne vertébrale des déplacements au sud de Charleroi. Cependant, la N5 ne traverse pas le territoire florennois. La **N97** ou route Charlemagne traverse Florennes à hauteur de Rosée. Il s'agit d'un **axe structurant des régions méridionales wallonnes**. Enfin, **d'autres axes routiers importants structurent le territoire** : la N98 (Philippeville-Sambreville avec un accès vers la E42), la N975 (Châtelet-Florennes), la N977 (Mettet-Hastière), la N932 (Walcourt-Yvoir) et la N951 (Onhaye-Floreffe).

**➔ Cf. Carte n° 1 – Localisation de la commune de Florennes en 2008**

<sup>1</sup> Selon la fiche de l'occupation et de l'affectation du sol de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial)



## 2.2 Milieu physique

### 2.2.1 RÉGION AGRO-GÉOGRAPHIQUE

Établie dans l'est de l'Entre-Sambre-et-Meuse et à l'ouest de la province de Namur, l'entité de Florennes se situe :

- pour sa majeure partie en limite sud-ouest de la région agro-géographique du Condroz qui s'étend de Walcourt (à l'ouest) à Chaudfontaine (à l'est) ;
- dans la région agro-géographique de la Fagne pour l'extrême sud de son territoire (anciennes communes de Rosée et Morville).

Plus précisément, la plus grande partie du territoire est localisée dans la sous région agro-géographique du Condroz Occidental, qui présente des bancs de calcaires carbonifères plus étendus et où l'altitude moyenne de 260m est plus basse que dans le « Vrai Condroz ».

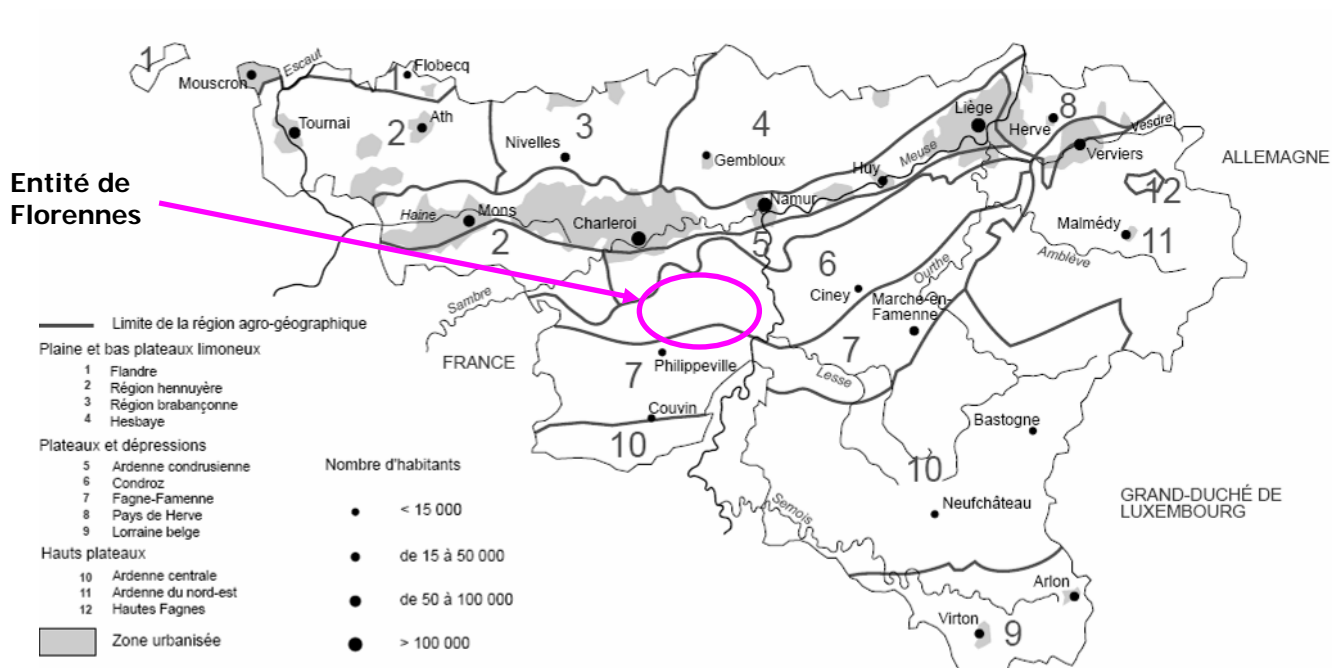


Figure 1 - Carte des régions agro-géographiques (Source : DGA)

## **2.2.2 RELIEF, GEOLOGIE ET PEDOLOGIE**

### **A. RELIEF**

Le relief de la région est caractérisé par l'alternance de crêtes et de dépressions qui se succèdent du nord au sud avec une grande régularité. Ce relief fort caractéristique résulte en fait de l'affleurement en bandes parallèles de roches de résistance inégale :

- les crêtes ou « tiges » correspondent aux psammites ou aux grès plus résistants ;
- les dépressions correspondent quant à elles aux calcaires carbonifères plus tendres et donc plus altérables.

Cette topographie particulière est de plus accentuée par l'occupation du sol et le couvert végétal. Les forêts occupent généralement les sommets des crêtes où les sols sont plus pauvres, tandis que les cultures et les prairies se localisent respectivement sur les versants de pente douce et dans le fond des dépressions où le sol est plus humide.

L'altitude est de 312,5m au point le plus élevé (bois de La Croix des Dames) et de 120m au point le plus bas (vallée de l'Hermeton).

Les pentes les plus fortes sont rencontrées dans la vallée de l'Hermeton avec des pourcentages atteignant les 65%. Florennes s'inscrit dans un creux de terrain, entre deux plateaux légèrement inclinés, entaillés par quelques petits cours d'eau.

### **B. GEOLOGIE**

Les caractéristiques géologiques du territoire florennois sont, comme dans tout le Condroz, une succession de bandes calcaires surélevées et de bandes schisteuses en dépression.



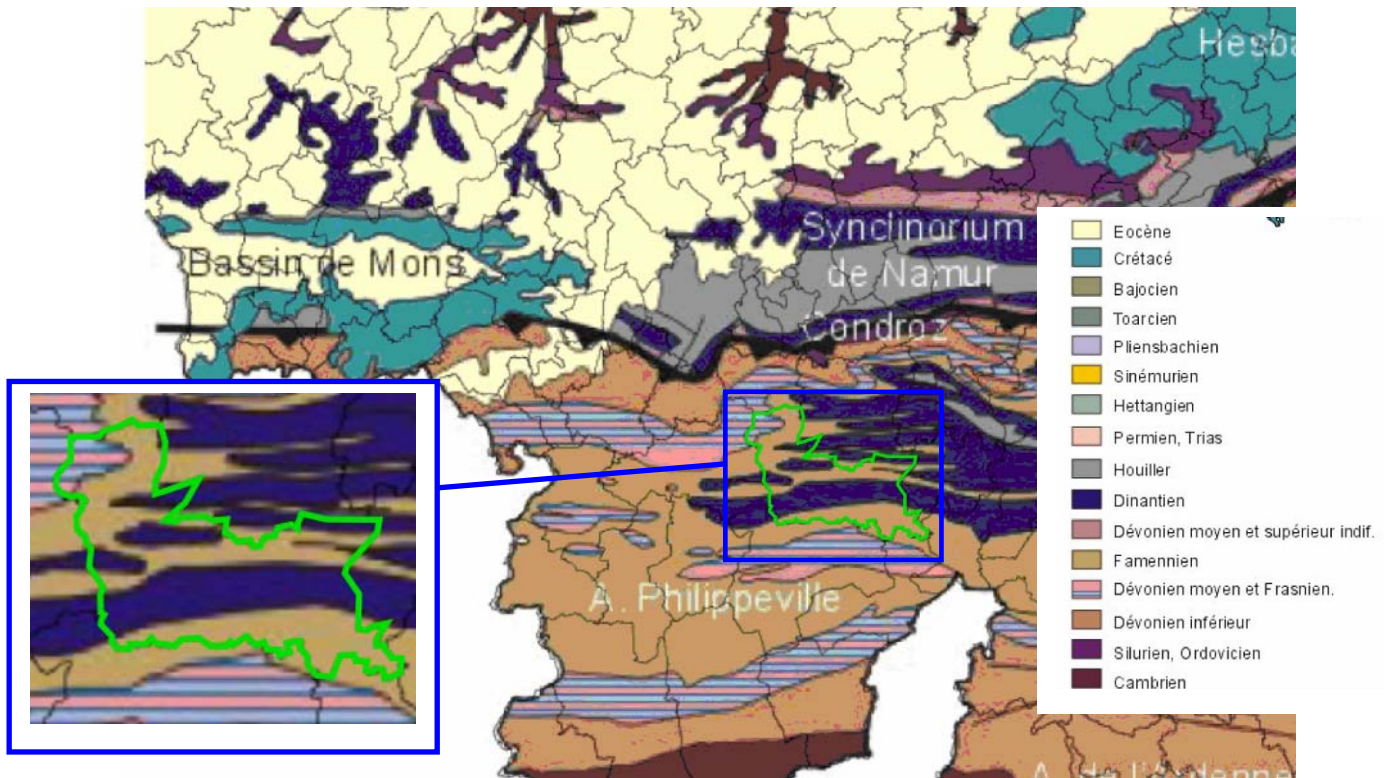


Figure 2 : Extrait de la carte géologique de Wallonie  
(Source : MRW – DGA)

Le sous-sol de la commune est caractérisé par trois types de couches géologiques :

- A la pointe Nord-Ouest de l'entité (villages de Hanzinne et de Morialmé), on retrouve des formations du Dévonien moyen et du Frasnien.
- Le reste de l'entité est caractérisé par la succession de roches datant du Famennien et du Dinantien.

### ➤ *Phénomènes karstiques*

#### ⇒ **Introduction**

Effondrements, puits naturels, instabilité du sol, circulations d'eaux souterraines, réactivation de certains réseaux karstiques, problèmes d'inondation ou recul des chantoirs, sont autant d'événements relativement courants en région karstique. Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves et entraîner des dommages importants (tant financiers que corporels) lorsqu'ils affectent des zones urbanisées.

Sur base du principe de précaution, la Région Wallonne a intégré dans le CWATUPE<sup>2</sup> (articles 40, 70 et 452/24) le risque karstique parmi les contraintes physiques pesant sur l'aménagement du territoire (au même titre que les inondations, les glissements de terrain, les parois rocheuses ou les risques sismiques). Pour appliquer concrètement ce principe de protection et intégrer le risque karstique dans toute décision concernant l'aménagement du territoire en région calcaire, un atlas inventoriant les

<sup>2</sup> Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et de l'Energie

phénomènes karstiques et définissant sur base de ces derniers des zones de contraintes karstiques a été réalisé et finalisé en 2005. Ces zones se limitent aux zones calcaires présentant des phénomènes de dissolution, des risques de tassement ou d'effondrement.

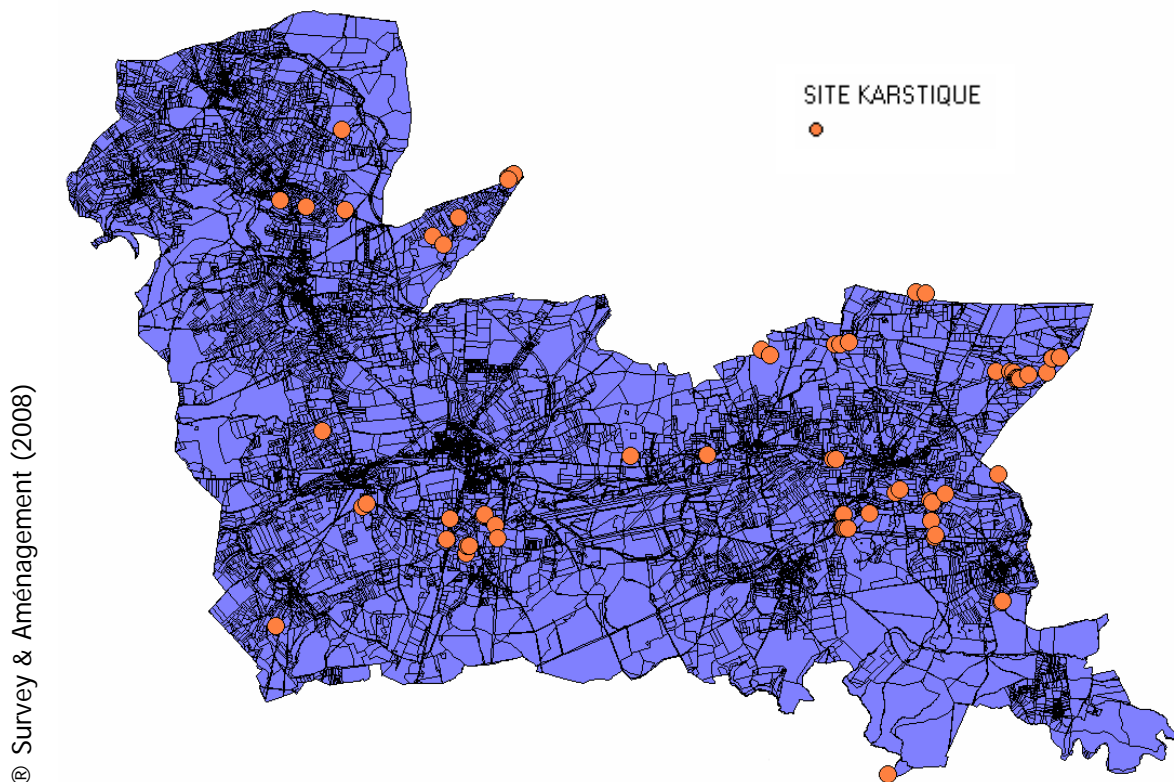
Trois types de zones ont été définis :

- les zones de contraintes fortes où l'urbanisation devrait être interdite ;
- les zones de contraintes faibles et modérées où tout nouveau programme d'urbanisation devrait faire l'objet d'études géophysiques complémentaires pour s'assurer de la stabilité du sous-sol.

La délimitation de ces zones, ainsi que leur intensité (forte, modérée ou faible) sont directement liées à la présence de phénomènes karstiques, à leur densité, à la vitesse de leur développement et au cadre géologique et géomorphologique général dans lequel ils se développent.

### ⇒ Sites et zones de contraintes

Le territoire de la commune de Florennes est caractérisé par la présence de nombreux sites karstiques comme en témoigne la figure 3 présentée ci-dessous. La majorité de ceux-ci est localisée sur le territoire des villages de Florennes, Flavion et Rosée.



*Figure 3 – Localisation des principaux sites karstiques recensés sur le territoire de Florennes  
(Source : PLI 05 / Atlas du karst wallon, 2005)*

Ces phénomènes ont permis de définir trois zones de contraintes karstiques modérées toutes localisées au sud du village de Florennes :

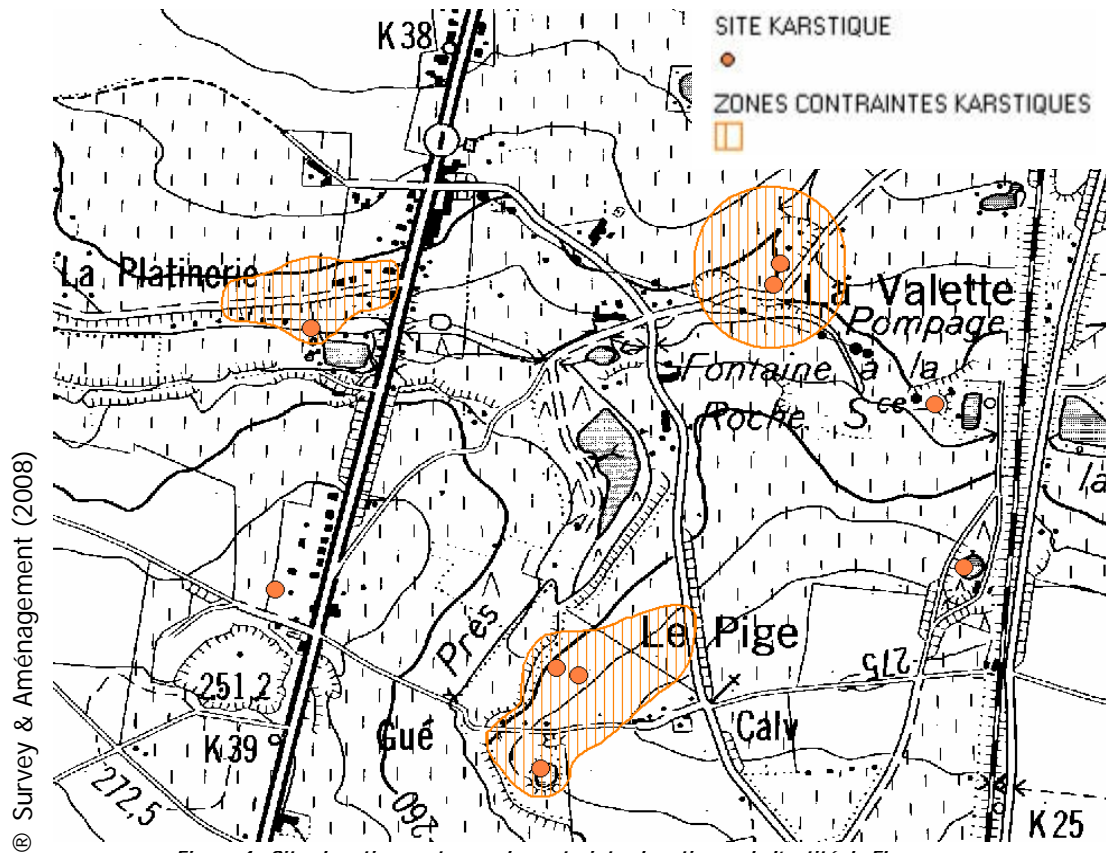


Figure 4– Sites karstiques et zone de contraintes karstiques de l'entité de Florennes  
(Sources : IGN / Atlas du karst wallon, 2005)

### **1. Dépressions de la Platerie**

#### **Description**

L'ensemble des dépressions de la Platerie se trouve sur le bord du ruisseau de Prés à proximité de la zone urbanisable. L'ancien chanoir du ruisseau de la Valette se trouve juste en contrebas des dépressions dans le lit du ruisseau.

#### **Contraintes**

Il y a des risques potentiels d'effondrement sur le bord nord du ruisseau de Prés. Une zone de contrainte modérée est établie.

### **2. Dolines de la Valette**

#### **Description**

Sur le bord d'un pâturage longeant une petite route, on trouve plusieurs dolines circulaires en forme de cuvette qui se situent en zone agricole. Au centre de ce chapelet de dépressions passe un gazoduc.

#### **Contraintes**

Comme en témoigne le nombre important de dépressions, il existe un risque potentiel d'effondrement karstique. Une zone de contrainte modérée est établie sur l'ensemble de la surface où se manifestent les phénomènes karstiques. Il paraît étonnant d'avoir fait passer le gazoduc juste sur la crête entre les

deux dolines. Une surveillance régulière de cette zone pour contrôler si le phénomène n'évolue plus, serait intéressante.

### **3. Dolines du Pige**

#### **Descriptions**

L'ensemble des dolines du Pige se trouve dans les champs. Au sud de celles-ci, la dépression paléokarstique de Chaumont est une ancienne exploitation d'argile plastique (dimension en surface : 50m sur 35m).

#### **Contraintes**

Comme en témoigne le nombre important de dépressions, il existe un risque potentiel d'effondrement karstique. Une zone de contrainte modérée est établie sur l'ensemble de la surface où se manifestent les phénomènes karstiques.

#### ➤ **Failles**

Quatre failles ou parties de failles sont à signaler sur l'entité de Florennes, toutes ont une direction Est-Ouest sauf la faille située à proximité du ruisseau des Recollets (proximité du centre de Florennes) qui a une direction Sud-Ouest-Nord-Est.

#### ➤ **Carrières – exploitations du sous-sol**

Huit anciennes carrières sont recensées sur l'entité de Florennes. D'une manière générale, les roches exploitées étaient :

- la terre plastique dans le nord-ouest ;
- l'argile dans le nord-est ;
- le sable (blanc) dans l'est ;
- le calcaire (carbonifère du bassin de Dinant) au centre ;
- le marbre à l'ouest.

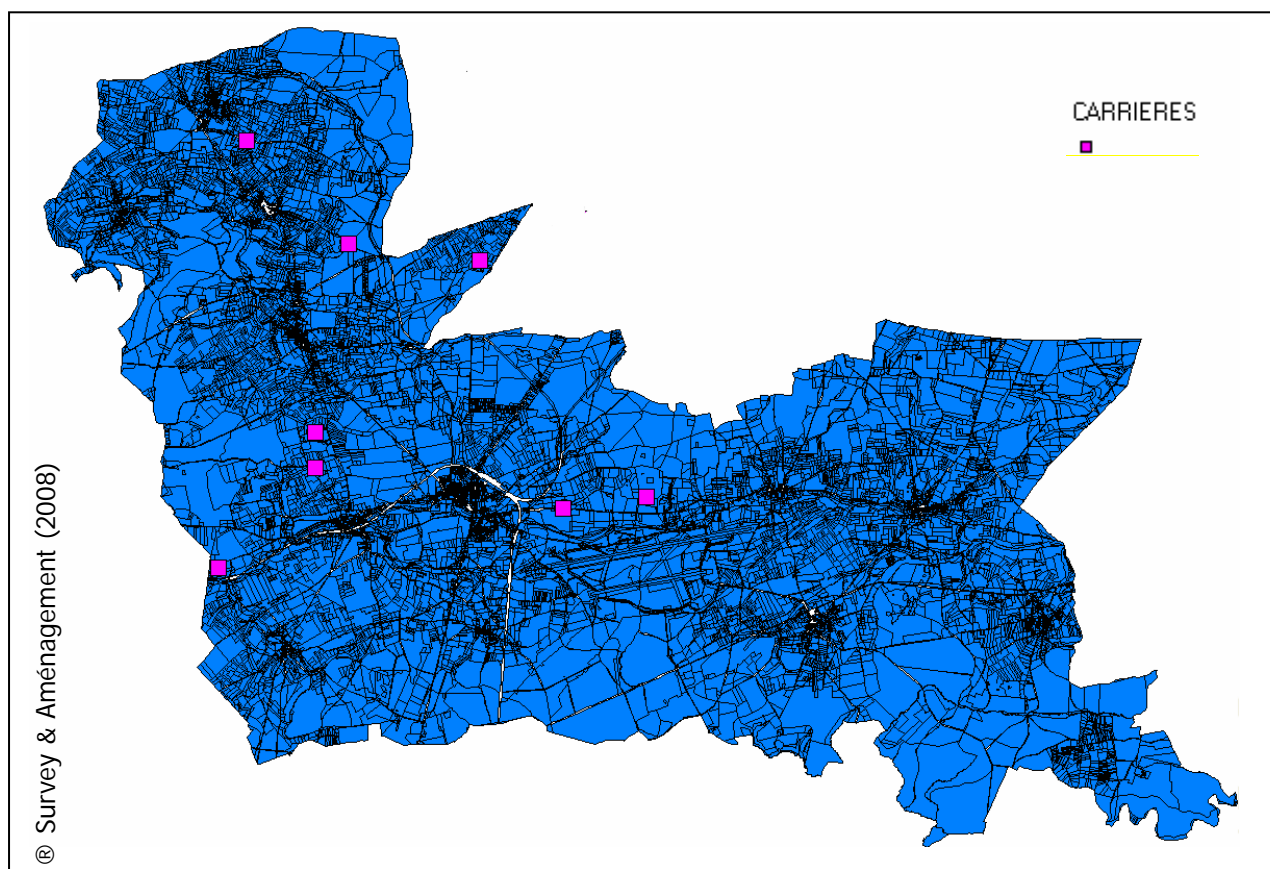
Nous ne disposons malheureusement que de la description de deux d'entre elles.

ID	NOM	DESCRIPTION
1	Ancienne carrière des Tuileries	Ancienne exploitation de terres plastiques utilisées pour la fabrication de tuiles et de poteries. Actuellement, retour à la nature avec une dépression aménagée en étang.
2	Anciennes carrières du Bois de St-Feuillen	Série de 3 carrières, dont les 2 plus importantes ont été remblayées après avoir servi de dépotoirs.
3	La Chette	Pas de données disponibles
4	Caroret	Pas de données disponibles
5	Les Masuys	Pas de données disponibles

6	Herbetons	Pas de données disponibles
7	Trou de Corenne	Pas de données disponibles
8	Froidmont	Pas de données disponibles

*Tableau 1 – Description des anciennes carrières de Florennes*

A ces anciennes carrières, il faut bien entendu ajouter d'une part la carrière Berthe installée depuis 1963 à Florennes et qui est toujours en cours d'exploitation (pierres calcaire du Dinantien). Et d'autre part, le projet, à qui se frotte une large opposition de la part de la population et d'associations, de la S.A. CARMEUSE concernant l'ouverture d'une nouvelle carrière (environ 122 Ha) de pierres calcaires entre les villages de Saint Aubin et Hemptinne au lieu dit la « Bataille » (Cf. Chapitre 4 « Zooms »).



*Figure 5 – Localisation des carrières sur l'entité de Florennes  
Sources : PLI 05 / DGA*

### **C. PEDOLOGIE**

La majorité des sols couvrant le territoire de l'entité de Florennes sont des sols à forte charge caillouteuse (supérieure à 15%) principalement de type limono-caillouteux à charge psammitique ou schisto-psammitique. On retrouve une large bande de ce type de sol à l'est de la commune, entrecoupée par une bande de sols limono-caillouteux à charge calcaire. Dans la partie ouest du territoire, on retrouve également ce type de sol mais cette fois entrecoupé par des sols moins caillouteux (charge caillouteuse inférieure à 5%) de type limoneux à drainage favorable ou modéré à très pauvre.

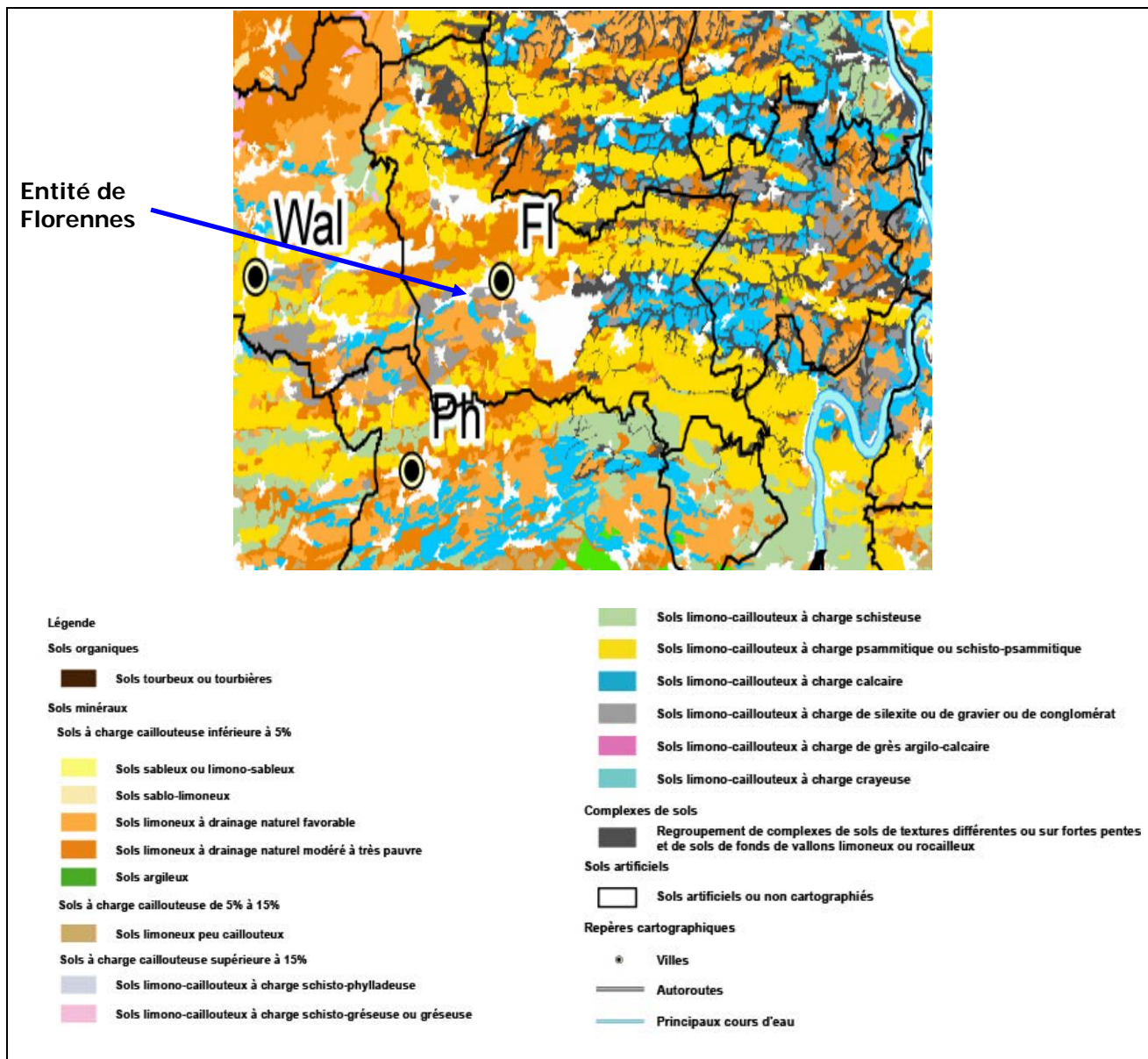


Figure 6 – Extrait de la carte des principaux types de sols  
(Source : MRW – DGA)

### 2.2.3 HYDROGRAPHIE ET HYDROGEOLOGIE

➔ Cf. Carte n° 2 – Plan d'Assainissement par Sous-Bassins Hydrographiques + zooms par village

➔ Cf. Carte n° 3 – Réseau hydrographique et de distribution de l'eau

#### A. HYDROGRAPHIE

Le territoire de Florennes est concerné par deux bassins hydrographiques, celui de la Sambre à l'ouest et celui de la Meuse amont à l'est.

Le point le plus élevé (312,5 m), se trouve dans le bois de La Croix des Dames (sud de la commune), au point commun entre trois sous-bassins hydrographiques : le ruisseau d'Yves (Sambre), le Flavion (Meuse) et l'Hermeton (Meuse).

Le point le plus bas (120 m) se trouve dans la vallée de l'Hermeton, là où ce cours d'eau quitte le territoire de Florennes pour celui d'Hastière. C'est également dans la vallée de l'Hermeton que l'on retrouve les pentes les plus fortes avec des pourcentages pouvant atteindre 65%.

L'Hermeton concerne l'extrême sud-est de la commune. Le sous-bassin de la Mollignée, par contre, couvre une plus grande superficie, à l'est du centre urbain.

L'ouest de la commune est situé dans le sous-bassin hydrographique de la Sambre. Celui-ci est soumis au contrat de rivière de la Sambre dans le nord. Le sud-ouest est drainé par l'Yves, affluent de l'Eau d'Heure.

Le centre urbain de Florennes est parcouru par deux cours d'eau : le ruisseau des Récollets, venant de l'est et le ruisseau des Forges venant du nord. Ces deux rivières se rejoignent au sud-ouest de la ville pour ensuite rejoindre le ruisseau d'Yves au sud-ouest.

### ➤ *Classement des cours d'eau*

Le territoire de l'entité de Florennes est traversé par une multitude de cours d'eau d'importances distinctes. En effet, ce ne sont pas moins de 44 cours d'eau qui traversent l'entité. Plus précisément, en ce qui concerne les **cours d'eau non navigables**, on retrouve :

- 2 cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie<sup>3</sup> (l'Hermeton et le ruisseau d'Yves) ;
- 18 cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie ;
- et 24 cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie.

Le tableau ci-dessous, présente les principaux cours d'eau de l'entité ainsi que leur longueur et l'objectif qualité qui y est associé.

<i>Nom du cours d'eau</i>	<i>Objectif qualité</i>	<i>Longueur</i>
L' HERMETON	Salmonicole	4784 m
La CEMENNE	non fixé	4883 m
La THYRIA	non fixé	7265 m
Le FLAVION	Salmonicole	6795 m
Ruisseau d' HANZINNE	Salmonicole	3896 m
Ruisseau d' OMERIS	Salmonicole	2396 m
Ruisseau d' ORET	Salmonicole	433 m
Ruisseau d' YVES	non fixé	2849 m
Ruisseau de FLAVION	non fixé	310 m
Ruisseau de GIRAUDIAT	non fixé	2256 m
Ruisseau de la VALETTE	non fixé	51 m
Ruisseau de LAVALETTE	non fixé	2906 m
Ruisseau de LOUCHENEE	Salmonicole	1247 m
Ruisseau de ROSEE	Salmonicole	872 m
Ruisseau des FORGES	non fixé	1433 m
Ruisseau du FOND DES NEUGIS	Salmonicole	1050 m
Ruisseau SAINT-MICHEL	Salmonicole	1585 m
Ruisseau SIX MILLE SIX -6006-	Salmonicole	521 m
Ry de BELVAUX	Salmonicole	1091 m
<b>TOTAL : 46 623 m</b>		

*Tableau 2 – Principaux cours d'eau de l'entité de Florennes  
(Source : MRW – DGRNE - Fiches environnementales de la Wallonie , 2006)*

Signalons enfin qu'aucun cours d'eau navigable ne traverse l'entité.

<sup>3 3</sup> Catégorie 1 : gestion régionale, catégorie 2 : gestion provinciale, catégorie 3 : gestion communale. Les catégories sont déterminées par la loi relative aux cours d'eau du 28 décembre 1967 (M.B. 15.02.1968).

### ➤ **Contrats de rivière**

Le territoire de Florennes est repris dans le Contrat de rivière de la Haute Meuse et dans celui de la Haute Sambre. L'objectif du Contrat de rivière est de sauvegarder le bassin hydrographique grâce à une gestion alternative inspirée par la recherche d'un développement durable pour ce territoire.

Concrètement, 12 objectifs de travail ont été identifiés et sont abordés par le Contrat de Rivière de la Haute Meuse : ce sont les grands axes de réflexion et d'actions.

1. *Eaux de surface* : Améliorer la qualité de l'eau de surface, s'atteler à un programme d'épuration et d'égouttage.
2. *Eaux souterraines* : Protéger la qualité de l'eau souterraine.
3. *Milieu terrestre* : Garantir la biodiversité du milieu terrestre.
4. *Milieu aquatique* : Restaurer la fonction biologique du fleuve, de ses affluents et de ses abords.
5. *Nuisances* (bruit, pollution du sol, ...): Prévenir et réduire les nuisances.
6. *Sports* : Diminuer l'impact du sport sur l'environnement humain et naturel.
7. *Urbanisation* : Conserver les atouts et donc l'attrait touristique par une urbanisation judicieusement dirigée.
8. *Grands équipements* : Intégrer les souhaits de la population lors d'aménagement de grands équipements.
9. *Inondations* : Minimiser les dégâts des inondations.
10. *PME et carrières* : Développer une vie économique s'intégrant à l'environnement humain et naturel.
11. *Tourisme* : Développer le tourisme en l'intégrant à l'environnement naturel et humain.
12. *Information-Sensibilisation-Education* : Informer et sensibiliser davantage les enfants et la population à leur cadre de vie et au développement durable.

Les premiers programmes d'actions signés en 1996 et 2002 sont aujourd'hui terminés. Signé en mars 2011, le Contrat de Rivière en est actuellement à son quatrième programme d'actions qui s'étalera jusqu'en 2013. Ce protocole vise à nouveau à restaurer, protéger et promouvoir les ressources en eaux de surface et souterraines de la Meuse et de ses affluents.

### ➤ **Qualité des eaux de surface**

Les données disponibles en ce qui concerne la qualité des eaux de surface sont faibles et ce, notamment parce qu'il n'existe qu'une seule station de mesures sur le territoire. Les seules données disponibles concernent le Flavion qui présentait lors de la campagne de mesures 2000-2002 une qualité biologique<sup>4</sup> moyenne (source : MRW - DGRNE – Fiche environnementale de Wallonie, 2006).

---

<sup>4</sup> Résultats basés sur l'indice biologique globale (IBG) établi selon la norme française (AFNOR 1985). Cet indice intègre, d'une part, la diversité des organismes représentés (biodiversité) et d'autre part, l'identification des espèces les plus sensibles (groupe indicateur) à la pollution. Les communautés de macroinvertébrés sur lesquelles cet indice est basé sont composées d'organismes très diversifiés (larves et adultes d'insectes, vers, mollusques, crustacés...).



### ➤ Réseau de distribution d'eau

La carte de distribution de l'eau à Florennes a été réalisée sur base des données de l'INASEP. Celles-ci sont malheureusement incomplètes et ont été numérisées sur base de plans papier. L'entité compte trois stations d'épuration existantes à Hanzinelle, Saint-Aubin et Chaumont. Six autres sont à réaliser. En ce qui concerne les stations de pompage, six sont existantes à Hanzinne, Florennes, Chaumont et Hemptinne. Trois autres sont à réaliser.

### ➤ Risques d'inondations

Les risques d'inondations les plus élevés se localisent principalement au niveau des trois villages ci-dessous.

Thy-le-Bauduin :

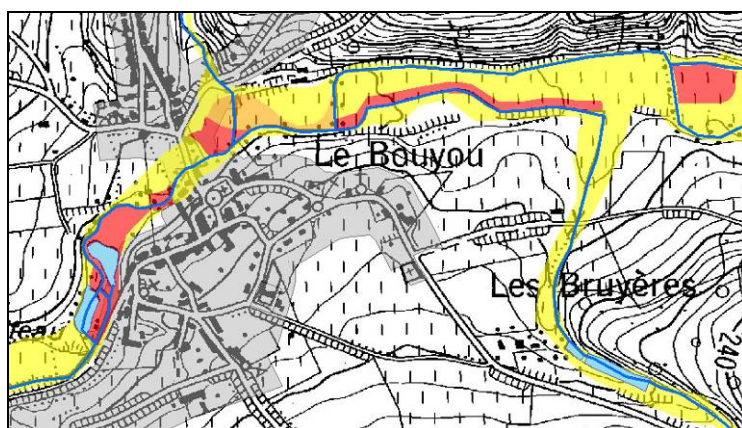


Figure 7: Aléas d'inondation dans le village de Thy-le-Bauduin

Le Village de Thy-le-Bauduin se situe en fond de vallée et est caractérisé par le passage d'un ruisseau sur son territoire (Le Tiria). La partie ouest du village est la plus exposée aux inondations. Cette zone comporte 2 étendues d'eau dont la fluctuation du niveau de l'eau peut s'avérer critique lors de fortes pluies, pouvant inonder les terres avoisinantes. La réalisation de digues autour de ces plans d'eau permettrait probablement de réduire localement les risques d'inondation. Il n'y a pas d'habitations au sein de ces zones à risque élevé.

### Morialmé :

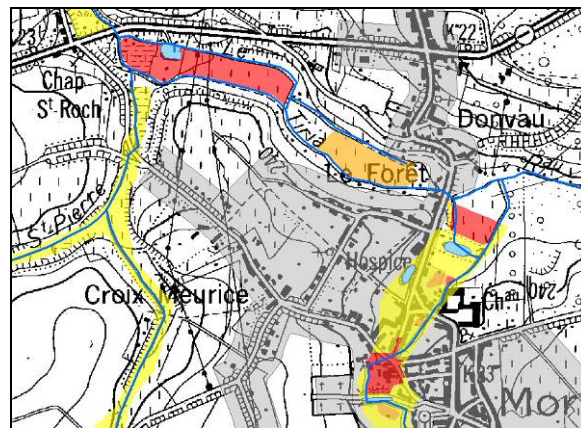


Figure 8 : Aléas d'inondation dans le village de Morialmé

Le village de Morialmé se situe, comme Thy-le-bauduin, en fond de Vallée. Morialmé est caractérisé par la rencontre de plusieurs ruisseaux. La partie nord-ouest du village comprend la zone inondable la plus importante, résultant de la rencontre de plusieurs ruisseaux. Il y a 3 cours d'eau qui s'y rejoignent : le Tiria (nord-ouest), le ruisseau de Saint-Pierre (sud-ouest) et le ruisseau de Kairielle qui rejoint ce dernier peu avant cette zone inondable.

Lors de fortes précipitations, chaque cours d'eau voit son niveau augmenter et de leur rencontre résulte un volume plus important en eau, inondant les terres en ce lieu.

Les zones à l'est (risque élevé) et au centre (risque moyen) sont entourées par des cours d'eau, et sont sensibles à leurs crues. Quelques habitations sont localisées au sein de ces zones à risques.

### Florennes :

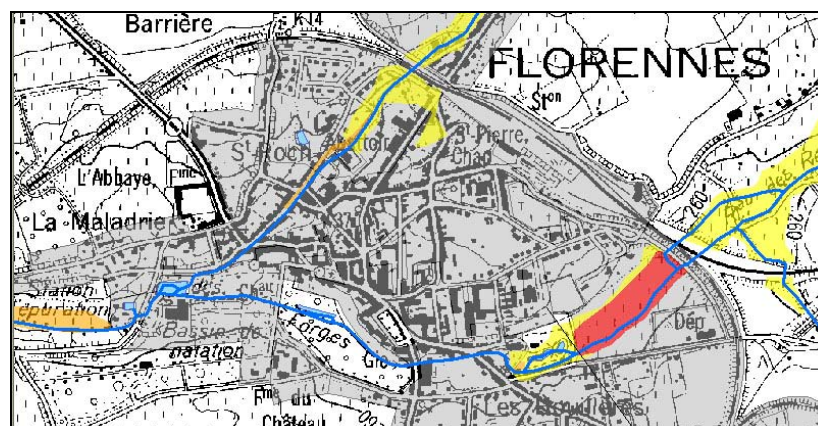


Figure 9 : Aléas d'inondation dans le village de Florennes

Le village de Florennes comme l'ensemble des villages de la commune, est traversé par plusieurs ruisseaux. Les zones à risques élevés en termes d'inondation se situent, comme pour les villages ci-dessus, le long de ces ruisseaux. Ces zones sont sensibles aux fluctuations du niveau de l'eau.

Les habitations sont en dehors des zones à risques, excepté au nord du village de Florennes, où quelques habitations se localisent au sein des zones à faibles risques d'inondation.

Conclusion :

La localisation du village et la présence de cours d'eau sont des facteurs importants dans la détermination de zones à risques en termes d'inondation.

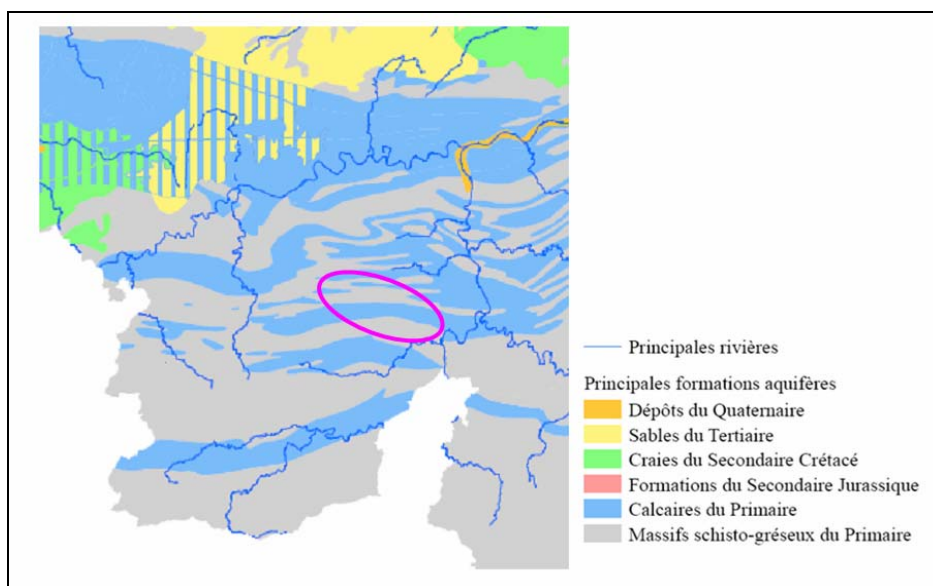
Un village situé en fond de vallée est plus exposé aux inondations qu'un village localisé sur un plateau. La présence d'un ou plusieurs cours d'eau intervient également dans la délimitation de zones inondables. Les fluctuations de ces derniers engendrent des inondations d'importance variable.

**→ Cf. Carte n° 4– Aléas d'inondation**

A noter que des projets sont prévus en matière de lutte contre les risques d'inondation. A Morialmé, la création d'un pertuis est prévue (Cf. Lot 0). A Hemptinne, le réaménagement de berges est prévu.

## **B. HYDROGEOLOGIE**

Les principales formations aquifères de l'entité et leur localisation présentent de manière assez logique les mêmes caractéristiques que les couches géologiques. En effet, tout comme ces dernières, on retrouve une succession de nappes aquifères présentes dans les calcaires du Primaire entrecoupées par des aquifères des massifs schisto-gréseux du Primaire.



*Figure 10 – Extrait de la carte des principales formations aquifères de Wallonie  
(Source : MRW – DGRNE)*

### ➤ Qualité des eaux souterraines

Les seules données à notre disposition concernant la qualité physico-chimique des eaux souterraines de la commune de Florennes datent de 2003 et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom/localisation de la prise d'eau	Zone vulnérable	Concentration moyenne en nitrates	Qualité
AL FONTAINE	Sud Namurois	39,20 mg/l	Médiocre
BOIS DES DAMES I	Sud Namurois	7,75 mg/l	Très bonne
Captage n°1	Sud Namurois	35,01 mg/l	Moyenne
CARRIERE BERTHE HS01	Sud Namurois	22,48 mg/l	Bonne
LA VALETTE	Sud Namurois	31,00 mg/l	Moyenne
MORIALME P 1	Sud Namurois	11,11 mg/l	Bonne
PONT DU SANSOIR	Sud Namurois	21,10 mg/l	Bonne

Tableau 3 – Qualité des eaux souterraines de l'entité de Florennes  
(Source : MRW – DGRNE - Fiches environnementales de la Wallonie ,2006)

D'une manière générale, on constate que les eaux souterraines présentent une bonne qualité en ce qui concerne leur teneur en nitrates.

### ➤ Captages

De nombreux captages sont recensés sur le territoire de l'entité de Florennes. Comme déjà stipulé plus haut, les aquifères visés sont ceux du :

- calcaire carbonifère du bassin de Dinant ;
- calcaire dévonien du bassin de Dinant ;
- massif schisto-gréseux du bassin de Dinant (Frasnien-Faménien).

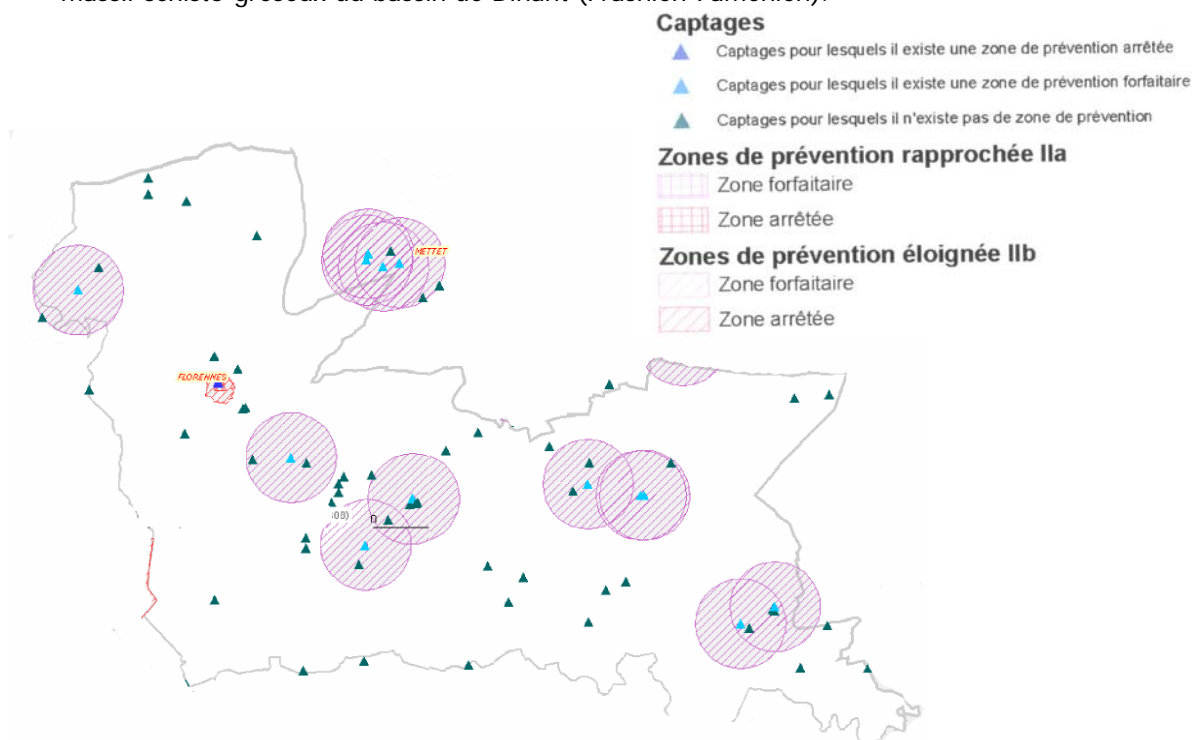


Figure 11– Localisation des captages et de leur zone de prévention sur le territoire de Florennes  
(Source : DGRNE)

Pas moins d'une cinquantaine de captages sont recensés sur le territoire de l'entité dont :

- neuf possèdent une zone de prévention éloignée IIb forfaitaire ;
- un est encadré par une zone arrêtée de prévention de captage (code : SWDE028) dont la superficie est de 29,05 Ha. Ce captage est localisé dans le village de Morialmé.

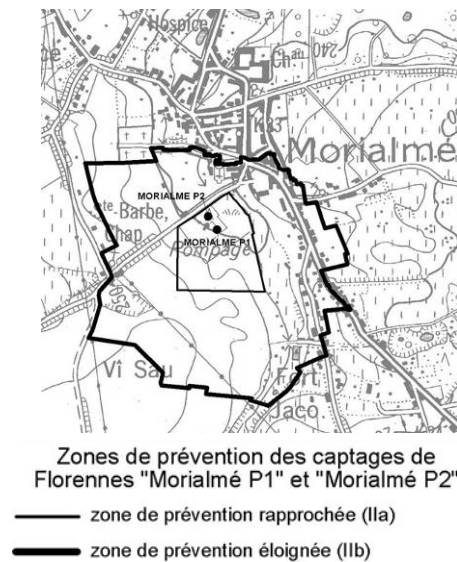


Figure 12 – Localisation de la zone de prévention de captage arrêtée au niveau du village de Morialmé  
(Source : DGRNE)

### ➤ **Protection des nappes aquifères – zones vulnérables**

Outre les zones de prévention délimitées aux alentours des captages, une politique plus large liée à la protection des nappes est en cours d'élaboration. Cette politique consiste à :

- o définir des zones dites vulnérables en ce qui concerne la problématique des nitrates ;
- o établir des zones de surveillance mises en place autour des sites de production d'eau minérale ;
- o appliquer diverses méthodologies afin de déterminer la vulnérabilité intrinsèque des nappes aquifères.

L'ensemble du territoire de la commune de Florennes est repris dans la zone vulnérable<sup>5</sup> dite du « Sud namurois ». Ces zones sont destinées à permettre une meilleure gestion et une limitation des apports en nitrates agricoles, susceptibles de contaminer les eaux de surfaces et les eaux souterraines.

<sup>5</sup> Une zone vulnérable est définie comme une partie du territoire qui alimente et qui risque de polluer les eaux de la nappe à des concentrations en nitrates supérieures à 50 mg/l, si les mesures prévues dans l'Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) relatif à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ne sont pas prises.



Figure 13 – Extrait de la carte d'extension des zones vulnérables  
(Sources : MRW – DGRNE)

## 2.2.4 LE CLIMAT

Notre pays est situé aux latitudes moyennes de l'hémisphère Nord, en bordure ouest du continent européen. Le cycle saisonnier de l'insolation et la dynamique atmosphérique propres aux latitudes moyennes, ainsi que la proximité de l'océan Atlantique, expliquent les grandes lignes du climat de nos régions.

La Belgique jouit d'un climat tempéré maritime :

- ⇒ tempéré : la température moyenne annuelle de la Belgique se situe aux alentours de 9,4°C (valeur pour Uccle). Notre climat tempéré se caractérise normalement par des étés relativement frais et humides et des hivers doux et pluvieux.
- ⇒ maritime : le climat pluvieux que nous connaissons est la conséquence de la présence de la mer et des vents dominants d'ouest et de sud-ouest apportant de l'air doux et humide.

### 2.2.5 DIAGNOSTIC – ATOUTS FAIBLESSES OPPORTUNITÉS MENACES (AFOM)

<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Richesse agro-géographique : paysage particulier du Condroz.</li> <li>✓ Une richesse des sols et sous-sols (exploitation du calcaire);</li> <li>✓ Un réseau hydrographique très développé.</li> <li>✓ Adhésion aux Contrats de Rivière de la Haute-Sambre et de la Haute Meuse.</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de zones inondables à risque élevé dans plusieurs zones urbanisables.</li> <li>- Territoire repris en zone vulnérable aux nitrates.</li> <li>- Trois zones de contraintes karstiques modérées.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les contrats de rivières, déclinés en plans d'actions.</li> </ul>
<b>MENACES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution des eaux par les nitrates.</li> <li>- Surexploitation des ressources du sous-sol.</li> </ul>





## **2.3 Milieu naturel**

### **2.3.1 PAYSAGES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS**

#### **A. LES TERRITOIRES PAYSAGERS DE WALLONIE SUIVANT LA CPDT<sup>6</sup>**

Suivant l'atlas paysager de Wallonie, Florennes appartient à **l'ensemble du moyen plateau condrusien**. Tout en présentant un relief d'alternance de crêtes et de dépressions, le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse est caractérisé par des bancs de calcaire particulièrement étendus formant de vastes surfaces planes que se partagent labours et prairies. Les étendues boisées y sont moins morcelées qu'ailleurs sur le plateau condrusien.

**Le nord-ouest de la commune** (Hanzinne, Thy-le-Bauduin et Hanzinelle) **se situe sur le faciès du Pays d'Acoz**. Les paysages de ce faciès s'individualisent par des étendues de labours rappelant la région limoneuse mais aussi par une urbanisation importante qui se marque par l'extension presque continue des villages le long des axes routiers rayonnant de Charleroi.

**La plus grande partie du territoire florennois** (tous les villages sauf Hanzinne, Hanzinelle, Thy-le-Bauduin et la bordure boisée au sud de la commune) **se trouve sur le faciès du Condroz occidental**. Du fait du caractère peu marqué du relief, l'habitat du Condroz occidental, groupé en villages, présente rarement une disposition allongée.

**L'extrémité nord-est de la commune** (au nord et à l'est de Flavion) **présente les caractéristiques des creusements des affluents de la Haute Meuse**. Entre Dinant et Namur, les affluents de la Haute Meuse creusent le plateau condrusien parallèlement aux tiges et aux chavées. Ils forment des vallées le plus souvent très étroites, aux versants très pentus couverts par des boisements. Il en est ainsi des vallées du Burnot, du Bocq, de la Moline et du Flavion qui déterminent des paysages fortement vallonnés. L'habitat, rare dans ces vallées étroites, est groupé en villages souvent localisés en haut des versants.

Enfin, **toute la bordure boisée au sud de la commune se situe dans la bordure condrusienne méridionale et plus précisément dans le faciès de la bordure fagno-condrusienne**. Celle-ci s'étend depuis l'extrémité sud-est du moyen plateau de Beaumont jusqu'à la Meuse. Elle présente, en son centre, un relief relativement calme dominé par la prairie et les labours.

---

<sup>6</sup> *Les territoires paysagers de Wallonie*, Claude Feltz, Emilie Droeven, Magali Kummert, Etudes et Documents CPDT (Conférence permanente du Développement territorial) 4, Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Division de l'Observatoire de l'habitat, 2004

## **B. LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE SUIVANT L'ÉTUDE PAYSAGES DU BUREAU ARPAYGE**

L'analyse suivante se base sur l'étude Paysages réalisée par le bureau Arpayge en 2005 dans le cadre du projet « Valorisation des paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse ». Ce projet a été financé par le programme européen de développement rural « Leader + » auquel participent les communes du Groupe d'Action Local de l'Entre-Sambre-et-Meuse, à savoir Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes et Walcourt.

L'étude Paysages précitée classe le territoire du GAL suivant onze unités paysagères. **Cinq unités paysagères concernent la commune de Florennes.** Il s'agit :

- a. Condroz occidental (une grande partie de la commune de Florennes) ;
- b. Fagne (bande au sud de l'axe ouest-est formé par les villages de Hemptinne, Chaumont, Rosée et Morville) ;
- c. Vallées d'affluents de la Meuse (vallée du Flavion : Flavion et Corenne).
- d. Vallées d'affluents de la Sambre (Thy-le-Bauduin) ;
- e. Transition Condroz-Thudinie (Thy-le-Bauduin) ;

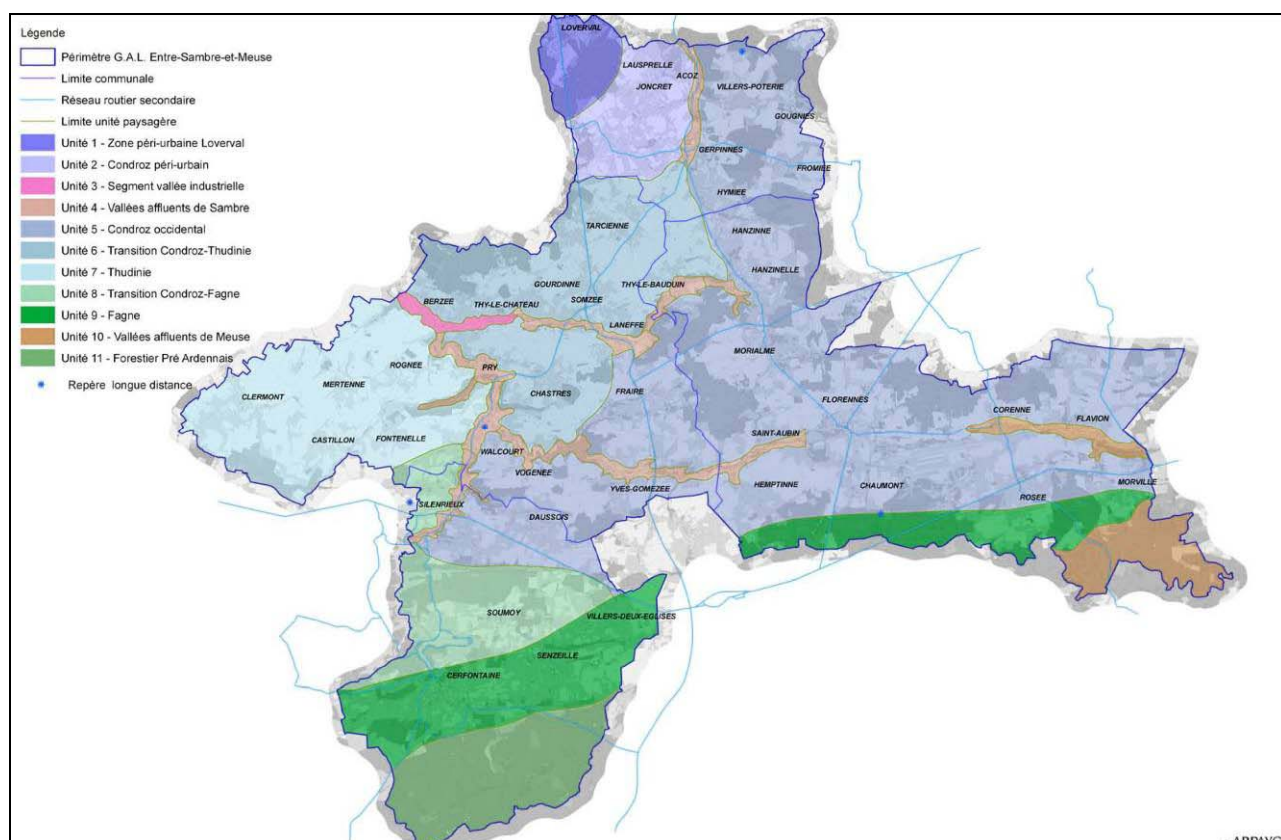


Figure 14 – Unités paysagères des communes du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Source : Etudes Paysages, Arpayge, 2005)

⇒ **Unité du Condroz occidental :**

Globalement, **la quasi-totalité du territoire de Florennes se situe dans l'unité du Condroz occidental.** Cette vaste unité est caractérisée par un relief ondulé, vallonné et varié. Des prairies existent dans les vallées et autour des villages. Des bois et des terres agricoles contribuent également à la variété du paysage de cette unité. Il subsiste ponctuellement des éléments de bocage : haies, arbres en bouquets, ... Cette unité offre de nombreuses vues vers des silhouettes de villages. La structure de ces derniers est, suivant le relief, dans certains cas en noyau et dans d'autres cas en village étoile (Flavion).

La pierre est le matériau de construction dominant dans le Condroz. La pierre calcaire grise est la plus fréquente mais un calcaire gréseux de teinte plus jaunâtre est également utilisé notamment dans le secteur d'Hanzinelle et de Morialmé. Il est toutefois présent de manière ponctuelle dans d'autres villages. Les fermes en long de type tricellulaire côtoient des fermes à cour fermée. Un avatar de la ferme en long est également présent dans le Condroz, la grange située dans le prolongement du logis et de l'étable ayant un volume plus important.



Corenne (Source : Etude Paysages – Arpayge, 2005)

Le paysage de Corenne ci-contre illustre bien cette unité : relief ondulé et vallonné, terres agricoles, prairies, bois, bocage, clocher qui se détache par sa silhouette verticale.

⇒ **Unité de la Fagne :**

En ce qui concerne la commune de Florennes, cette unité est présente suivant une **dépression ouest-est au sud de l'axe formé par les villages d'Hemptinne, Chaumont, Rosée et Morville.** La pierre calcaire grise est le matériau de construction traditionnel de la Fagne. La ferme en long tricellulaire est le type de construction le plus fréquent, les volumes étant plus larges que dans le Condroz.

⇒ **Unité des vallées d'affluents de la Meuse:**



Vallée du Flavion (Source : Etude Paysages – Arpayge, 2005)

Il s'agit de la vallée du Flavion, comportant les **villages de Corenne et de Flavion.** Leur position sur le versant de la vallée a déterminé une structure de village rue avec un petit noyau autour de l'église. Le bâti ancien est en pierres. L'habitat de ces vallées est semblable à celui visible dans le Condroz occidental. La vallée est

occupée par des prairies, de la végétation liée au ruisseau (saules, aulnes,...) et quelques haies bocagères. Les vues sont généralement limitées à l'axe de la vallée.

**Thy-le-Bauduin regroupe certaines caractéristiques de deux unités : d'une part l'unité vallées d'affluents de la Sambre et d'autre part l'unité de transition Condroz-Thudinie.** Par ailleurs, en ce qui concerne Thy-le-Bauduin, l'étude Paysages du bureau Arpayge relève un point de vue intéressant concernant la « Silhouette du village ».



**Silhouette de village à Thy-le-Bauduin**  
(Source : Etude Paysages – Arpayge, 2005)

L'intérêt de ce point de vue réside dans la longueur de vue, la présence de plans successifs (prairie à l'avant-plan, village au moyen-plan, mosaïque de terres agricoles à l'arrière-plan), la variété du paysage (prairies, terres agricoles, haies bocagères, village, bois), la dimension verticale (le clocher).

#### ⇒ **Unité des vallées d'affluents de la Sambre :**

Cette unité de paysage concerne les vallées, notamment la vallée du Thyria en amont de Thy-le-Château avec Laneffe et Thy-le-Bauduin et la vallée de l'Eau d'Yves et du ruisseau d'Yves avec les villages de Yves-Gomezée et Saint-Aubin. Ces vallées sont généralement sinueuses et accessoirement linéaires, offrant des paysages très variés. En-dehors des zones urbanisées, leur occupation est généralement en prairie avec des bois sur les versants pentus. Elles comportent quelques traces de l'activité industrielle, qui ne sont cependant pas la composante dominante de leur paysage. La structure des noyaux est généralement en noyau.

L'habitat des vallées comporte souvent des fermes en long de type bicellulaire ou tricellulaire. Les fermes de taille plus importante y sont plus rares car les terres cultivables se situent généralement sur les plateaux. Lorsqu'un village de vallée comporte une ferme en carré, celle-ci était souvent liée à un château ou une seigneurie. La pierre calcaire est le matériau dominant, la brique faisant son apparition au 19<sup>ème</sup> siècle.

#### ⇒ **Unité de transition Condroz-Thudinie :**

Le relief est moins varié que dans le Condroz occidental, il est plus ample. L'occupation du sol se distingue par moins de prairies, par des terres agricoles de vastes dimensions et par des lambeaux d'un réseau bocager. L'habitat de cette zone est assez proche de celui que l'on rencontre dans le Condroz occidental. La pierre calcaire est le matériau de construction dominant généralement supplanté par la brique durant le 19<sup>ème</sup> siècle.

### **C. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION FUTURE DES PAYSAGES**

Suivant l'étude d'Arpayge, l'évolution future prévisible<sup>7</sup> du territoire du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse se fera de la façon suivante :

- ⇒ A court terme, **l'urbanisation prévue au plan de secteur continuera selon les tendances actuelles** : perte de terres agricoles au profit de surfaces bâties, perte d'identité paysagère des villages, perte de la lisibilité de la structure des villages, urbanisation le long des routes, suppression de vues intéressantes et de vues de silhouettes de villages, urbanisation de vallées intéressantes ou de grande valeur sur le plan paysager, ...
- ⇒ A moyen terme, lorsque l'autoroute E420 sera réalisée, **la pression urbanistique augmentera dans les quatre communes du GAL** et en particulier à Gerpennes et Walcourt. Cette pression urbanistique ne concernera pas uniquement l'habitat, mais également le commerce et les activités.
- ⇒ A court, à moyen et à long terme, des équipements qui ne sont pas prévus au plan de secteur et qui ont un caractère dérogatoire tels que les éoliennes, les antennes GSM et de télécommunication risquent de modifier le paysage. **D'autres activités non prévues au plan de secteur telles que les carrières pourraient voir le jour et transformer durablement le paysage.**

Ce dernier point concerne particulièrement Florennes puisqu'**une carrière est projetée entre Hemptinne et Saint-Aubin** par Carmeuse. La demande de révision du plan de secteur a été introduite. Un Comité d'habitants opposés au projet a été créé. La commune est attentive à ce projet, ayant une autre carrière sur son territoire. La ligne de chemin de fer entre Saint-Aubin et Yves Gomezée serait remise en service (6 trains par jour au lieu de 450 camions par jour). Des mesures sont prévues pour limiter les nuisances, voir le projet et l'étude d'incidences sur l'environnement (Cf. Chapitre 4 : « Zooms »).

**D'autres projets sont également prévus sur la commune :**

- ⇒ La **ZACC de 40 ha au nord de Florennes**. Il subsiste peu de place disponible pour l'urbanisation à Florennes. La commune reçoit des demandes de PME pour s'installer à proximité de l'axe Nord-Sud, la RN98.
- ⇒ Un **lotissement privé et communal de 2,5 ha à Hanzinelle**.
- ⇒ Un **projet d'extension de la carrière Berthe à Florennes vers l'est**.

---

<sup>7</sup> Pour tenter de cerner l'évolution future prévisible, le bureau Arpayge a comparé la carte IGN de 2000 et le plan de secteur de chaque commune. Bien que la carte IGN ne reflète déjà plus la situation en 2005 puisque entre 2000 et 2005, l'urbanisation a continué, les différents types de zones qui sont susceptibles d'évoluer dans le sens d'une urbanisation ou d'une exploitation (zone d'extraction) future ont été identifiés.

#### **D. EVALUATION THÉMATIQUE DES PAYSAGES DE FLORENNES**

L'étude Arpayge s'est attachée à réaliser une évaluation thématique par unité paysagère et par village du GAL. Le rendu de cette analyse est communiqué en annexe. A l'issue de celle-ci, les villages ont été classés suivant leur qualité paysagère. Ainsi, **Hemptinne, Corenne, Flavion et Thy-le-Bauduin ont été qualifiés de villages à qualité paysagère élevée. Saint-Aubin, Chaumont, Florennes, Rosée, Morville, Morialmé, Hanzinelle et Hanzinne ont été quant à eux qualifiés de village de qualité paysagère moyenne.** Constat intéressant : aucun village de Florennes n'a été inscrit dans la catégorie des villages de qualité paysagère faible.

→ Cf. Annexe 1 – Evaluation par unité paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse  
(Source : Etude Paysages – Arpayge, 2005)

→ Cf. Annexe 2 – Evaluation par village des paysages du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse  
(Source : Etude Paysages – Arpayge, 2005)

→ Cf. Annexe 3 – Analyse des atouts, faiblesses et menaces en termes paysagers de la commune de Florennes

Par ailleurs, l'étude relève une série d'ensembles paysagers remarquables. En ce qui concerne Florennes, **on relève cinq ensembles paysagers remarquables sur les douze identifiés à l'échelle du territoire du GAL.** Ces cinq ensembles sont :

- ⇒ La zone entre le sud de Gerpinnes et Les Flaches, l'ouest d'Hymiée et de **Hanzinne, le nord de Thy-le-Bauduin**, le nord-est de Somzée, l'est de Tarcienne (centre village) – Référence sur la carte ci-dessous : R3 :
  - Vaste dépression agricole ouverte avec horizon lointain vers le sud ;
  - Présence de fossés et ruisseaux convergeant vers la vallée du ruisseau d'Hanzinne ;
  - Urbanisation limitée dans l'aire de perception visuelle ;
  - Silhouettes de villages de qualité identifiables à l'arrière-plan, avec les clochers comme points de repères ;
  - Des points de vue offrant des vues panoramiques, lointaines, comportant différents plans visuels.
- ⇒ La zone comportant la vallée du Thyria depuis **le sud d'Hanzinelle**, jusqu'à l'est de Laneffe, y compris **le village de Thy-le-Bauduin** – Référence sur la carte ci-dessous : R8 :
  - Présence de sections de vallée exemptes d'urbanisation, aux fonds de vallée ouverts et pâturés et aux versants boisés de feuillus ;
  - Présence de références historiques de la relation homme/eau (moulins, ouvrages hydrauliques, ponts anciens,...) ;

- Vues diversifiées et de qualité grâce au relief, aux orientations géographiques de la vallée, au tracé de la rivière, à l'occupation des versants, aux variations des perceptions du thalweg.
- ⇒ Zone située au **nord-ouest de Morialmé** – Référence sur la carte ci-dessous : R9 :
- Paysage condruzien de plateau entamé par des vallons herbeux ;
  - Vaste point de vue dominant la silhouette du village de Morialmé avec en arrière-plan une crête marquée préfigurant la découverte des villages de Florennes et Saint-Aubin au sud ;
  - Paysage structuré, restituant une image pittoresque de la silhouette du village.
- ⇒ Zone allant de l'ouest de Florennes, au nord de Saint-Aubin, à l'est d'Yves-Gomezée, à Hemptinne et comportant les villages de **Saint-Aubin** et de **Hemptinne** – Référence sur la carte ci-dessous : R10 :
- Paysage condruzien agricole et boisé, vallonné, aux ambiances multiples ;
  - De multiples vues de qualité : panoramiques, lignes de vue, de silhouettes de villages ;
  - Des vallées marquées offrant des ambiances de qualité et diversifiées ;
  - La silhouette de qualité du village.
- ⇒ Zone allant du nord de Corenne et de Flavion au nord de Morville et de Rosée et comportant les villages de **Corenne** et **Flavion** – Référence sur la carte ci-dessous : R11 :
- Paysage condruzien agricole et boisé, vallonné, aux ambiances multiples ;
  - Les silhouettes de qualité des villages de Corenne et Flavion ;
  - Des points de repère tels que clochers, ferme monumentale (Corenne) ;
  - Les vallées du Flavion et de ses affluents, offrant des vues de qualité, diversifiées ;
  - Des horizons boisés et agricoles.

**Trois ensembles paysagers dégradés** ont également été recensés sur le territoire florennois :

- ⇒ **Friche industrielle 'Les Minières' à Morialmé** – Référence sur la carte ci-dessous : D7:
- Friche industrielle ;
  - Bâti délabré, habitat précaire ;
  - Paysage meurtri, à l'abandon, absence de réaménagement.
- ⇒ **Dispersion et implantation hétérogène d'habitat, de commerce et d'activités à l'entrée nord-est de Florennes le long de la RN98** – Référence sur la carte ci-dessous : D8 :
- Absence de cohérence du bâti (affectation, volumétrie, gabarits,...) ;
  - Absence d'aménagement d'accotements le long de la RN98 ;

- Absence ou insuffisance d'aménagement des abords des entreprises et des commerces ;
- Absence d'image d'entrée de ville de Florennes ;
- Manque de valorisation du pont en pierre en tant que signal.

⇒ **Abords et terril de la carrière Berthe à l'entrée est de Florennes** – Référence sur la carte ci-dessous : D9 :

- Absence de gestion et de réaménagement paysagers des stériles et résidus d'exploitation ;
- Terrils dépréciant le paysage depuis de multiples points de vue et la silhouette de la ville de Florennes ;
- Manque d'aménagement et de gestion paysagère des abords de l'exploitation ;
- Image de faible qualité de l'entrée est de Florennes.

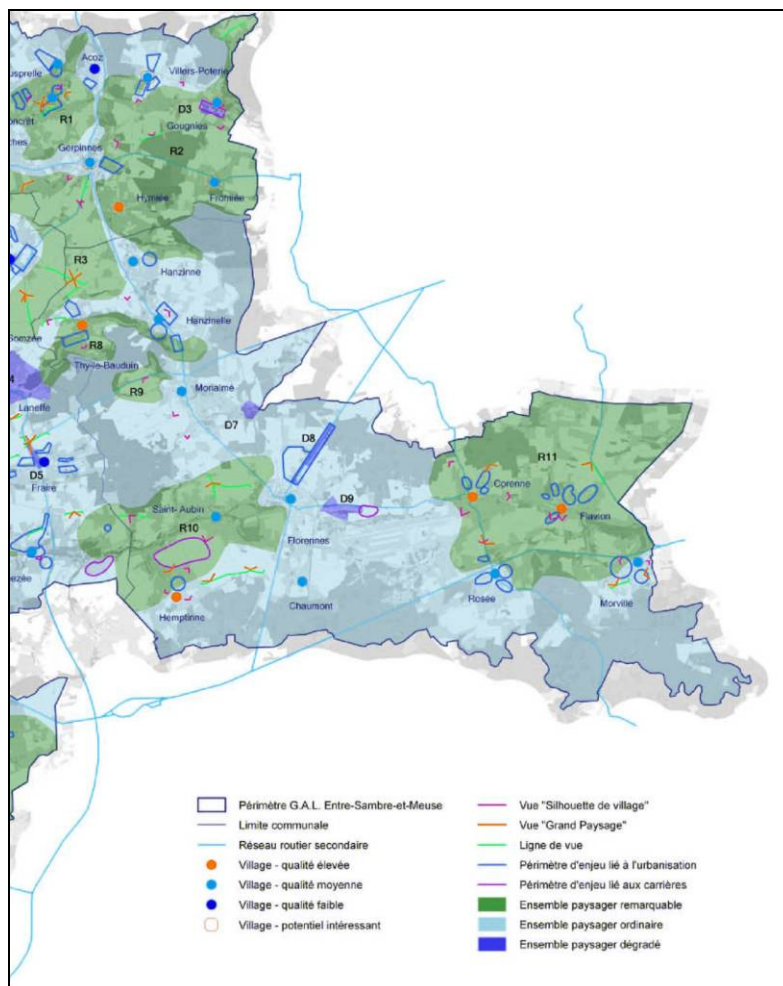


Figure 15 – Analyse évaluative des paysages du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Source : Etudes Paysages, Arpayge, 2005)



A l'issue du diagnostic de l'étude Arpayge, les enjeux majeurs ont été identifiés pour chaque commune du GAL. Pour Florennes, **les enjeux en termes de paysage s'articulent en quatre axes** :

- ⇒ **réaménager les entrées de villes de Florennes ;**
- ⇒ **réaliser des opérations d'aménagement urbain pour valoriser le centre-ville de Florennes ;**
- ⇒ **protéger les vues de silhouettes de villages ;**
- ⇒ **conserver le caractère rural des villages.**

Ces enjeux ont ensuite été déclinés en un **plan d'actions**. Le tableau suivant reprend l'ensemble des actions programmées à court, moyen et long termes<sup>8</sup> ainsi que leur état d'avancement début 2009 (réalisée, programmée ou en cours de réalisation).

N°	Actions	Priorité proposée par le Plan Paysages	Réalisée	Programmée	En cours de réalisation	En cours d'étude
<b>Outils pour le paysage</b>						
1	Initier un Programme communal de Développement Rural	1			X	
2	Prise en compte des résultats de l'étude Paysages dans les procédures d'urbanisme (périmètres d'enjeux, points de vue remarquables, vallons à protéger,...)	1				
3	Planification de la mise en œuvre des ZACC	1			X (RUE)	
4	Initier un Schéma de Structure Communal	2				
5	Mise en place d'un service d'assistance paysagère pour les 4 communes (SIG, conseil, avis...) du GAL	2				
6	Elaboration d'un PCA pour la ZACC Nord et la route de Mettet	1				
7	Initier un Règlement Communal d'Urbanisme	2				
<b>Eau et relief</b>						
8	Opération pilote de requalification paysagère du fond de Saint-Aubin (Eau d'Yves)	1-2				
9	Aménagement de quelques points de vue sélectionnés le long d'une « Route des paysages » parcourant les communes du GAL	2-3				
10	Opération pilote de gestion paysagère du ruisseau d'Hubiessau à Hemptinne (chemin de Robiépoint) : restauration des arbres têtards, dégagement des berges,...	1				
<b>Couverture végétale</b>						
11	Gestion paysagère de la vallée du Flavion : restauration des arbres têtards, dégagement des berges,...	2-3				
12	Gestion paysagère à Corenne : restauration des arbres têtards, dégagement des berges,...	2-3				
13	Opération pilote d'aménagement des abords de maisons et limites à Rosée (rue Montante)	1				
14	Gestion paysagère des abords de maisons et limites à Hanzinne, Flavion ou Saint-Aubin	3				

<sup>8</sup> 1 : court terme (1-3 ans) – 2 : moyen terme (3-5 ans) – 3 : long terme (5-10 ans)<sup>1</sup>

N°	Actions	Priorité proposée par le Plan Paysages	Réalisée	Programmée	En cours de réalisation	En cours d'étude
<b>Voies de communication</b>						
15	Aménagement de la traversée de Morialmé	3				
16	Gestion paysagère des abords des chemins et sentiers balisés (liaisons inter-villages)	1				
<b>Villages et ville</b>						
17	Aménagement de la place de l'Hôtel de Ville à Florennes et des ruelles avoisinantes	1				
18	Aménagement de l'entrée nord de Florennes (route de Mettet) dans le cadre de la ZACC	2				
19	Aménagement paysager du parc des Ducs de Florennes	1				X
20	Opération pilote d'aménagement de l'entrée de Saint-Aubin (est) par dees interventions aux abords des bâtiments agricoles	1				
21	Opération pilote d'aménagement paysager du quartier Tavier à Hemptinne : abords de l'ancienne école et de la ferme de la Bouverie	1				
22	Aménagement de l'entrée de Corenne et insertion paysagère d'un bâtiment agricole	2				
23	Valorisation des points de vue depuis l'entrée du village de Flavion depuis la chapelle Notre-Dame de Lourdes	3				
24	Aménagement des abords de la carrière Berthe et insertion du terril	3				
25	Aménagement des abords de la base militaire et ancien quartier industriel à l'est de Florennes (rotonde ferroviaire)	3				
<b>Architecture, petit patrimoine et équipements</b>						
26	Opération pilote d'intégration paysagère d'équipements à Hemptinne : abribus, cabine électrique, bulles à verre	1				X
27	Opération pilote de réhabilitation paysagère de salles communales/paroissiales à Corenne (ou à Saint-Aubin)	1				
28	Réseau aérien à enfouir dans les différents villages (Hanzinne, Hemptinne, Saint-Aubin)	En fonction des projets de voirie				
29	Aménagement des abords de la chapelle Saint-Sang (Saint-Aubin)	2				X
30	Restauration des vanes sur le Flavion (moulin de Flavion)	1			X	
31	Restauration de la bascule de Rosée et aménagement des abords	1			X	
32	Restauration et valorisation de la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours à Flavion	2				X
33	Restauration de la chapelle Notre-Dame des Affligés à Hanzinne	1				

**Tableau 4 – Programme Paysage pour la commune de Florennes et état d'avancement actuel des actions (Source : Etudes Paysages, Arpayge, GAL Entre-Sambre-et-Meuse, commune de Florennes)**

L'état d'avancement ci-dessus montre qu'aucune action n'a encore été finalisée. Néanmoins, quatre actions de priorité 1 sont en cours de réalisation, à savoir la réalisation d'un PCDR, objet de la présente étude, la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental pour la ZACC Nord, la restauration des vanes sur le Flavion et la restauration de la bascule de Rosée. Quatre autres actions sont quant à elles en cours d'étude. Parmi elle, l'aménagement paysager du parc des Ducs, sujet qui est souvent revenu dans le cadre de la consultation de la population et des personnes ressources.

Afin de ne pas perdre le travail déjà réalisé en 2005 dans le cadre de l'étude Paysages d'Arpayge, nous proposons d'approfondir le travail sur base des constats dressés par l'étude précitée et de les compléter par notre analyse de terrain, par la connaissance de terrain du GAL et de la commune et par les éventuels compléments issus de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et des groupes de travail en phase 2. Le tableau ci-dessous propose donc une **grille d'analyse évaluative de chaque village** réalisée sur base des critères définis par l'étude Paysages et complétée par de nouveaux critères dans le cadre du PCDR. Les critères utilisés dans cette grille d'analyse sont décrits ci-dessous et pour chaque thème, les enjeux principaux sont décrits.

Thèmes	Critères	- Enjeux
Les paysages	Présence d'un ensemble paysager remarquable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter et enrayer la suppression de points de vue 'grand paysage' et de points de vue silhouette de village, richesses des paysages du GAL.</li> <li>- Concilier l'utilisation du territoire et donc du paysage à des fins économiques et la qualité du cadre de vie.</li> </ul>
	Maintien de points de vue intéressants	
	Présence d'un point de repère principal ou secondaire	
	Absence d'obstacles visuels	
	Silhouette de qualité du village	
	Absence de chancres	
La végétation	Maintien du cadre verdoyant et/ou boisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter la perte d'identité rurale des villages du GAL, leur banalisation par l'utilisation de végétaux non appropriés.</li> <li>- Sensibiliser la population et les communes à cette problématique.</li> <li>- Conserver les vergers existants pour conserver les caractéristiques de certains paysages du GAL, voire en replanter des nouveaux.</li> <li>- Sensibiliser les propriétaires privés et les agriculteurs à cette problématique et trouver si nécessaire des filières de valorisation des fruits.</li> <li>- Conserver et entretenir les arbres têtards existants pour conserver les caractéristiques de certains paysages du GAL et des auréoles de villages, en replanter de nouveaux en bords de prairies.</li> <li>- Sensibiliser les propriétaires privés et la commune à cette problématique.</li> </ul>
	Utilisation d'une végétation indigène dans les espaces publics et/ou privés	
	Conservation de plusieurs vergers	
	Absence du phénomène d'enrésinement massif (plantations de parcelles de sapins)	
	Conservation et entretien des arbres têtards	
	Conservation des haies bocagères	
	Présence d'arbres remarquables ;	
La structure du bâti	Conservation de la structure du bâti	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter le mitage du paysage par une urbanisation dispersée.</li> <li>- Eviter la perte d'identité des villages par une urbanisation qui se rejoint entre les villages.</li> <li>- Déterminer des priorités dans l'urbanisation des ZACC.</li> <li>- Eviter et enrayer l'urbanisation des fonds de vallées et de vallons ouverts, caractéristiques des paysages du GAL.</li> <li>- Eviter et enrayer la destruction de la structure des villages par des implantations de bâti ou de nouveaux quartiers non intégrés à la structure existante.</li> </ul>
	Conservation de l'identité et du caractère du village	
	Bâti homogène	
	Urbanisation récente intégrée adéquatement au bâti ancien	
Le cadre bâti	Présence d'un patrimoine classé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser la commune et la population à l'intérêt de la classification du patrimoine.</li> <li>- Valoriser les éléments intéressants du patrimoine bâti.</li> <li>- Sensibiliser les nouveaux arrivants lors de leur projet de construction d'une nouvelle maison.</li> <li>- Sensibiliser les habitants à la rénovation et à la transformation du bâti existant, respectueuses de l'architecture.</li> </ul>
	Présence d'un patrimoine bâti intéressant ou de qualité	
	Valorisation du patrimoine bâti	
	Respect de l'architecture locale dans les rénovations, transformations et nouvelles constructions privées	

	Respect de l'architecture locale dans les rénovations, transformations et nouvelles constructions publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition de la population une personne compétente pour effectuer la mission de conseil lors des demandes auprès des communes.</li> <li>- Intégrer les nouveaux hangars et les zones de stockage de récolte au village, au quartier, au paysage dans lequel ils se situent.</li> <li>- Réfléchir à l'implantation de hangars au stade du projet ou de la demande de permis avec l'exploitant lorsqu'ils ne sont pas encore construits.</li> <li>- Sensibiliser les exploitants agricoles à ces problématiques et aux quelques mesures d'intégration envisageables.</li> <li>- Sensibiliser la commune au rôle moteur et d'image qu'elle joue en matière de rénovation, de transformation et de construction de bâtiments publics.</li> <li>- Faire prendre conscience aux habitants de la contribution qu'ils peuvent apporter à la qualité des paysages en traitant adéquatement (végétaux indigènes par exemple) les limites entre biens privés et publics.</li> <li>- Connaître et inventorier l'ensemble du petit patrimoine (notamment connaître sa propriété) pour éviter sa disparition.</li> <li>- Entretenir le petit patrimoine et le valoriser en tant qu'élément de l'histoire et du paysage du GAL tout en restant simple, en harmonie avec le cadre rural des villages.</li> </ul>
	Intégration des bâtiments agricoles ou d'entreprises au bâti existant	
	Traitement adéquat des limites entre biens privés et l'espace public	
	Présence d'un petit patrimoine	
	Entretien du petit patrimoine	
	Valorisation du petit patrimoine	
Espaces publics et espaces-rues	Place publique aménagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter le mitage du paysage par les équipements et les infrastructures, notamment en les regroupant au maximum (notamment entre plusieurs communes).</li> <li>- Conserver le caractère rural, villageois tout en permettant divers besoins d'aménagement.</li> <li>- Sensibiliser les élus, les techniciens communaux et les habitants à la qualité des places publiques et usoirs engazonnés.</li> <li>- Réaménager certains espaces publics.</li> <li>- Dans le cadre des PCDR et plan triennal, veiller à éviter les projets d'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Comportant un revêtement imperméable complet de l'espace public.</li> <li>o À caractère trop urbain, ne s'intégrant pas au cadre rural des villages.</li> <li>o Comportant du mobilier urbain non adapté au site tant au niveau de la ligne que des couleurs.</li> </ul> </li> <li>- Sensibiliser les différents acteurs en vue de la cohérence et la qualité des espaces publics.</li> <li>- Sensibiliser les communes, intercommunales d'électricité, les Transports en Commun (TEC) à la problématique de l'implantation des équipements et du mobilier (cabines électriques, téléphoniques, abribus, mobilier, éclairage, jeux, conteneurs de collecte du verre,...).</li> <li>- Sensibiliser la commune à son besoin d'exigence en la matière et à son rôle de coordination des informations et des projets.</li> <li>- Proposer des implantations alternatives de certains éléments.</li> <li>- Eviter la perte de lisibilité de l'espace public.</li> <li>- Choisir des matériaux, des couleurs et du mobilier adapté au contexte local.</li> <li>- Mettre en valeur l'espace public et l'espace-rue par une mise en lumière adaptée à la situation locale.</li> </ul>
	Respect du caractère rural de la place	
	Respect du caractère rural dans les aménagements des espaces publics autres que la place	
	Mobilier urbain adapté au site	
	Conservation des usoirs engazonnés	
	Intégration adéquate des cabines électriques et téléphoniques à l'espace public	
	Intégration et niveau de sécurité adéquats des abribus	
	Réseaux aériens peu envahissants	
	Intégration adéquate des conteneurs de collecte de déchets à l'espace public	
	Présence d'une aire de jeux	
	Adéquation des luminaires avec l'utilisation de l'espace public ou de l'espace-rue	
	Mises en lumière particulières	
	Sécurisation des abords d'écoles	
	Traitement adéquat des entrées de villages	

Traitement adéquat de la signalisation routière	- Choisir une signalétique routière de format adapté au cadre dans lequel elle se trouvera.
Traitement adéquat de la signalisation touristique	- Sensibiliser la commune à la réflexion quant aux implantations de réseaux lors des demandes de permis et à la mise en souterrain des câbles lors des travaux de voirie.
Cohérence des matériaux employés dans les aménagements de voiries	- Sensibiliser les acteurs des réseaux d'énergie et de télédistribution à cette problématique.

*Tableau 5 – Critères de l'évaluation des paysages (Source : Etudes Paysages, Arpayge, GAL Entre-Sambre-et-Meuse, commune de Florennes, bureau d'études S&A)*

La **méthode d'évaluation** proposée est la suivante : partant du critère positif énoncé dans le tableau précédent, un point positif est attribué dès lors que le critère est présent ou respecté dans le village et un point négatif est attribué dès lors que le critère n'est pas présent ou pas respecté. Les cases vides indiquent que le village n'est pas concerné par ce critère ou qu'il n'a pas pu être identifié dans le cadre de la visite de terrain.

Eléments se dégageant du tableau ci-dessous :

- Paysages :

Tous les villages de Florennes sont concernés par un ensemble paysager remarquable ainsi que par des points de vue intéressants. Ceux-ci sont repris dans l'étude paysages du GAL. Par ailleurs, selon cette même étude, tous les villages de Florennes sont de qualité moyenne à élevée. A l'avenir, il s'agira donc de mettre à profit cette grande qualité paysagère et être vigilant à ce que des projets futurs ne viennent l'entacher.

- Végétation :

Le cadre verdoyant est omniprésent dans les villages, ce qui marque leur caractère rural. Les haies bocagères viennent renforcer les paysages. Malheureusement, celles-ci ont tendance à disparaître à Florennes. Non seulement élément caractéristique de nos paysages, la contiguïté des haies permet de mettre en place un réel réseau écologique. Notons enfin que l'on trouve des arbres et haies remarquables dans la majorité des villages.

- Structure et cadre bâtis :

Le caractère villageois des anciennes communes qui composent Florennes a été majoritairement conservé. Le bâti est généralement homogène. Néanmoins, l'urbanisation récente s'est, dans la plupart des cas, inadéquatement intégrée au bâti ancien. La typologie architecturale locale n'est pas non plus très respectée dans les nouvelles constructions. C'est là un enjeu important pour Florennes si elle souhaite que ses noyaux villageois gardent éternellement leur charme. Par ailleurs, l'entité est riche en patrimoine mais celui-ci manque souvent soit d'entretien soit de valorisation, soit les deux. Or, celui-ci témoigne souvent d'un riche passé. Un premier travail de valorisation « virtuelle » a été réalisé par le foyer culturel via un inventaire du petit patrimoine de l'entité.

- Espaces publics et espaces-rues :

Parmi toutes les places de l'entité, celle d'Hanzinelle fait figure d'exemple. Elle possède en effet tous les atouts que l'on attend d'une place en milieu rural. Elle a en effet gardé un cadre verdoyant rehaussé par la conservation d'usoirs engazonnés qui ont tendance soit à disparaître soit à être bétonnés dans la plupart des villages.

Autre élément étonnant, les villages possèdent peu de mobilier urbain. On trouve bien une poubelle ci et là mais de manière générale, on trouve peu d'espaces invitant à la rencontre ou au repos (banc, table, etc.).

Éléments insolites dans le paysage, les cabines électriques, téléphoniques, les abribus ou les bulles à déchets trouvent souvent une intégration peu heureuse dans les villages. Seul Flavion peut se targuer d'avoir des abribus agréables et des bulles à déchets qui ne viennent pas jurer dans le paysage.

Les réseaux électriques sont tous aériens à Florennes. Même s'ils ont tendance à se fondre dans le paysage par habitude, leur mise en souterrain lors d'un réaménagement de rue pourrait être envisagée. En ce qui concerne l'éclairage, celui-ci est d'ailleurs souvent peu mis en relation avec la fonctionnalité de l'espace. La place de Flavion a fait l'objet d'une mise en lumière particulière mais il s'agit avec la place Verte d'un des rares exemples sur l'entité. Certains éléments de patrimoine mériteraient également d'être mis en lumière.

Mise en exergue par la population lors des consultations villageoises, l'absence d'aires de jeux est flagrante dans toute l'entité. Saint-Aubin, Corenne, Rosée et Hanzinelle font exception à la règle sans toutefois répondre suffisamment à la demande.

En matière de sécurisation d'abords d'écoles, celles-ci font toutes l'objet d'une mise en zone 30. Malheureusement, dans la plupart des cas, l'absence d'aménagements en lien avec cette zone 30 en fait presque oublier la présence d'une école.

Enfin, en ce qui concerne la signalisation, on est souvent confronté à Florennes à des carrefours sans indication directionnelle. Pour le non initié, se repérer dans les villages tient parfois du parcours du combattant. Ceci est à la fois vrai pour rejoindre les différents services au sein du village et pour rejoindre les grands pôles périphériques.

Thèmes de l'étude Paysages		Saint-Aubin	Chaumont	Corenne	Flavion	Florennes	Hanzinelle	Hanzinne	Hemptinne	Mortialmé	Morville	Rosée	Thy-le-Bauduin
<b>PAYSAGES</b>													
Présence d'un ensemble paysager remarquable		+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Maintien de points de vue intéressants		+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Présence d'un point de repère principal ou secondaire		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Bellevue de qualité du village		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Absence d'obstacles visuels		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Absence de clôtures		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VEGETATION</b>													
Maintien du cadre verdoyant et/ou boisé		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Utilisation d'une végétation indigène dans les espaces publics et/ou privés		-	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conservation de plusieurs vergers		-	-	-	+	-	-	+	+	-	-	+	-
Absence du phénomène d'ensémenement massif (plantations de parcelles de sapins)		-	-	+	+	-	-	-	+	-	-	-	-
Conservation et entretien des arbres témoins		-	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Conservation des haies bocagères		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Présence d'arbres remarquables		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
<b>STRUCTURE DU BÂTI</b>													
Conservation de la structure du bâti		-	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Conservation de l'identité et du caractère du village		+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Bâti homogène		-	+	-	+	-	-	+	+	-	-	+	+
Urbanisation récente intégrée adéquatement au bâti ancien		-	-	+	+/-	-	-	-	+	-	-	-	-
<b>CADRE BÂTI</b>													
Présence d'un patrimoine classé		-	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Présence d'un patrimoine bâti intéressant ou de qualité		+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Valorisation du patrimoine		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Respect de l'architecture locale dans les rénovations, transformations et nouvelles constructions privées		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Respect de l'architecture locale dans les rénovations, transformations et nouvelles constructions publiques		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intégration des bâtiments agricoles ou d'entreprises au bâti existant		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitement adéquat des limites entre biens privés et l'espace public		-	-	-	+/-	-	-	-	-	-	-	-	-
Présence d'un petit patrimoine		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Entretien du petit patrimoine		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation du petit patrimoine		-	-	-	-	-	-	-	+/-	-	-	-	-
<b>ESPACES PUBLICS ET ESPACES-RUES</b>													
Place publique aménagée		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Respect du caractère rural de la place		+	+	-	+	-	+	-	-	-	-	+	-
Respect du caractère rural dans les aménagements les espaces publics autres que la place		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiler urbain adapté au site		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Conservation des valeurs engendrées		-	+	-	-	-	+	-	-	-	-	-	-
Intégration adéquate des cabines électriques et téléphoniques à l'espace public		-	-	-	+	-	+	-	-	-	-	-	-
Intégration paysagère et niveau de sécurité adéquats des arbres		-	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-
Des réseaux aériens peu envahissants		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intégration adéquate des conteneurs de collecte de déchets à l'espace public		-	-	-	+	-	+	-	-	-	-	-	-
Présence d'une aire de jeux		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Adéquation des limitations avec l'utilisation de l'espace public ou de l'espace-voie		-	-	-	+/-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hauts en lumière particuliers		-	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-
Securisation des abords d'écoles		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitement adéquat des entrées de villages		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Traitement adéquat de la signalisation routière		+	-	-	+	+	-	-	-	-	-	-	-
Traitement adéquat de la signalisation touristique		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tendance observée sur la morphologie des villages		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tendance observée sur la morphologie des villages		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 6 – Evaluation des paysages

## 2.3.2 OCCUPATION DU SOL – HORS ZONE BÂTIE

➔ Cf. Carte n° 5 – Occupation du sol et réseau routier à Florennes en 2007

### A. OCCUPATION DU SOL À FLORENNES

La superficie totale de Florennes est de 13430 Ha. Les terres arables et les cultures permanentes représentent 30% des terrains à Florennes, soit 4028 Ha. Les surfaces enherbées et friches agricoles totalisent quant à elles 26,4% des terrains, soit 3540 Ha. Les forêts comptent pour 31,8%, soit 4265 Ha. Au total, 90,1% des terrains à Florennes sont non artificialisés, 6,8% sont artificialisés et 3,2% sont de nature inconnue<sup>9</sup>.

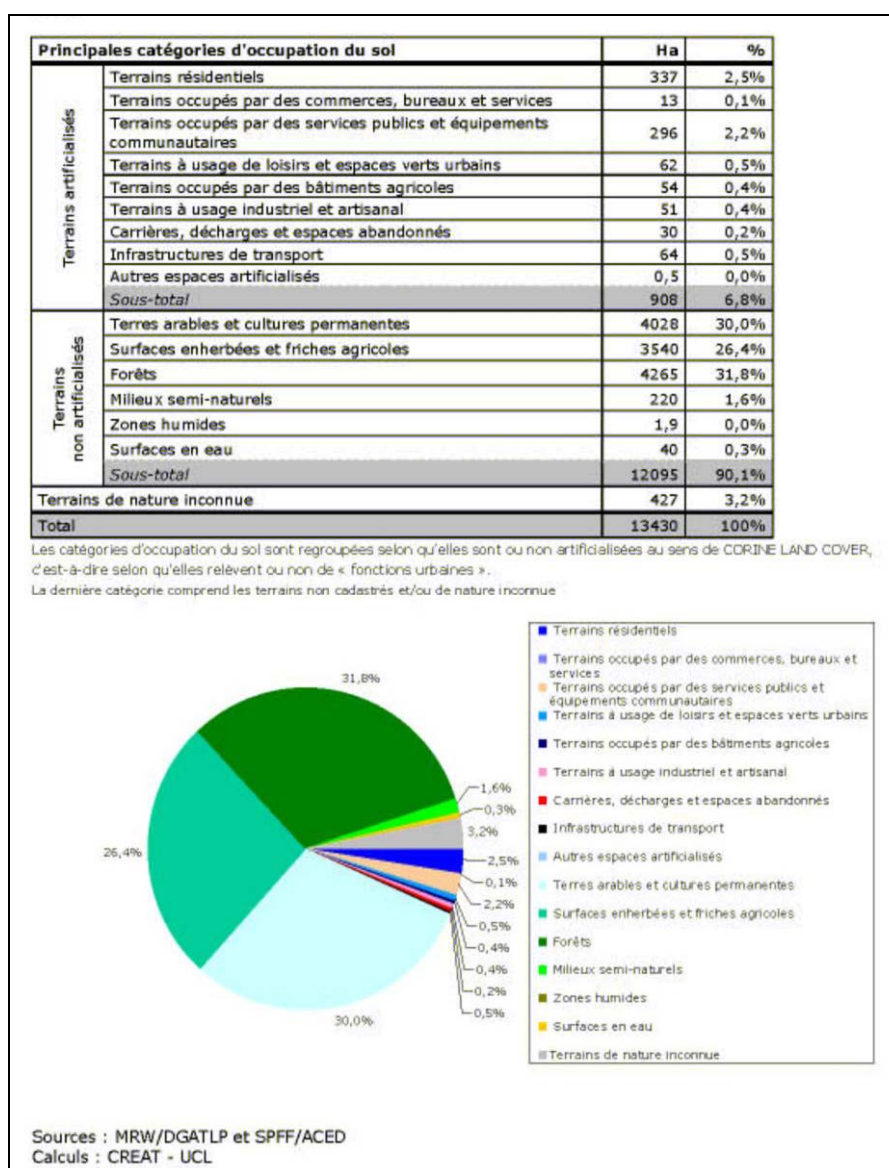


Figure 16 – Occupation du sol à Florennes au 1<sup>er</sup> janvier 2004  
(Sources : MRW/DGATLP et SPFF/ACED – Calculs : CREAT-UCL)

<sup>9</sup> Les calculs du tableau suivant ont été réalisés sur base des natures cadastrales issues de la matrice cadastrale et le PLI au 1<sup>er</sup> janvier 2004.



## B. COMPARAISON AVEC LES COMMUNES AVOISINANTES

En 2002, si l'on compare l'occupation du sol de Florennes avec la moyenne de l'ensemble des communes avoisinantes, le pourcentage d'occupation en terres agricoles, pâtures et prés y est un peu moins élevé (56,1% à Florennes contre 58,4% dans l'agrégat de communes)<sup>10</sup>. Par contre, les bois occupent une proportion plus importante (31,9% contre 27,9%) par rapport à l'ensemble de référence. Par ailleurs, si on compare Florennes aux deux autres communes avec lesquelles elle est constituée en GAL, à savoir Walcourt et Gerpennes, elle est la commune la plus boisée des trois (31,9% contre respectivement 14,4 et 25,3%) et se situe en position médiane en proportion de terres agricoles, pâtures et prés (56,1% contre respectivement 71,7% et 54,3%).

Statistiques cadastrales superficielles en hectares	Florennes 2002	PCDR Florennes 2002	Proportion Florennes 2002	Proportion PCDR Florennes 2002
Habitations	319,7	2 107,6	2,4%	3,2%
Autres bâtiments	193,3	769,1	1,4%	1,2%
Terres agricoles, pâtures, prés	7 488,4	37 917,6	56,1%	58,4%
Jardins, parcs, vergers	100,2	825,7	0,8%	1,3%
Bois	4 257,9	18 152,8	31,9%	27,9%
Chemins cadastrés	57,9	116,5	0,4%	0,2%
Autres parcelles non bâties	548,9	2 636,3	4,1%	4,1%
<b>Superficie cadastrée</b>	<b>12 966,4</b>	<b>62 525,6</b>	<b>97,1%</b>	<b>96,2%</b>
<b>Superficie totale (en hectares)</b>	<b>13 354,8</b>	<b>64 980,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Tableau 6 – Comparaison de l'occupation du sol entre Florennes et les communes avoisinantes (Source : Institut National de Statistique, Région Wallonne et GéDAP-UCL)

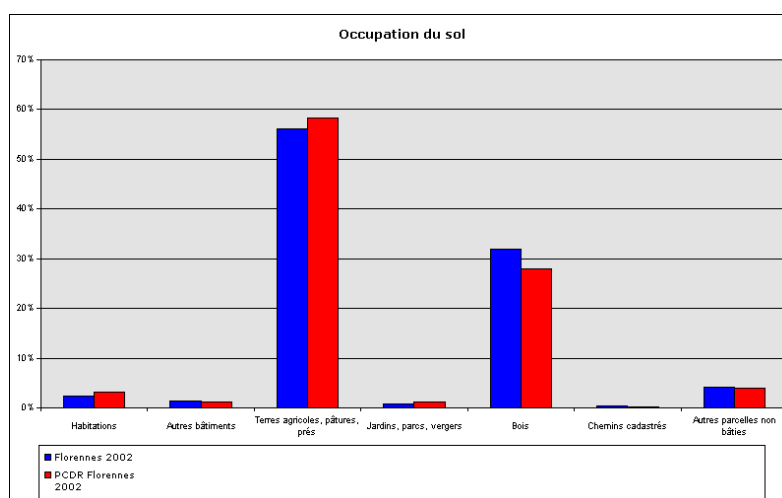


Figure 17 – Comparaison de l'occupation du sol entre Florennes et l'ensemble des communes avoisinantes (Source : Institut National de Statistique, Région Wallonne et GéDAP-UCL)

## C. COMPARAISON PAR RAPPORT À L'ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE

En comparant l'occupation du sol de Florennes à celle de l'arrondissement de Philippeville, la tendance s'inverse. On trouve à Florennes 56,1% de terres agricoles, pâtures et prés contre 46,8% dans

<sup>10</sup> Pour ce faire, il a fallu constituer un agrégat qui reprend Florennes ainsi que l'ensemble des communes avoisinantes. Cet agrégat a été comparé à la commune de Florennes via la base de données CYTISE de la DGTALP (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne). Contenu de l'agrégat PCDR Florennes: Florennes, Doische, Gerpennes, Hastière, Mettet, Onhaye, Philippeville, Walcourt.

l'arrondissement de Philippeville. Les bois couvrent 31,9% de Florennes contre 40,8 % de l'arrondissement.

Statistiques cadastrales superficies en hectares	Florennes 2002	Arrondissement de Philippeville 2002	Proportion Florennes 2002	Proportion Arrondissement de Philippeville 2002
Habitations	319,7	1 921,2	2,4%	2,1%
Autres bâtiments	193,3	1 047,9	1,4%	1,2%
Terres agricoles, pâtures, prés	7 488,4	42 537,1	56,1%	46,8%
Jardins, parcs, vergers	100,2	721,2	0,8%	0,8%
Bois	4 257,9	37 097,5	31,9%	40,8%
Chemins cadastrés	57,9	171,0	0,4%	0,2%
Autres parcelles non bâties	548,9	4 333,1	4,1%	4,8%
<b>Superficie cadastrée</b>	<b>12 966,4</b>	<b>87 828,9</b>	<b>97,1%</b>	<b>96,6%</b>
<b>Superficie totale (en hectares)</b>	<b>13 354,8</b>	<b>90 874,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Tableau 7 – Comparaison de l'occupation du sol entre Florennes et l'Arrondissement de Philippeville (Source : Institut National de Statistique, Région Wallonne et GéDAP-UCL)

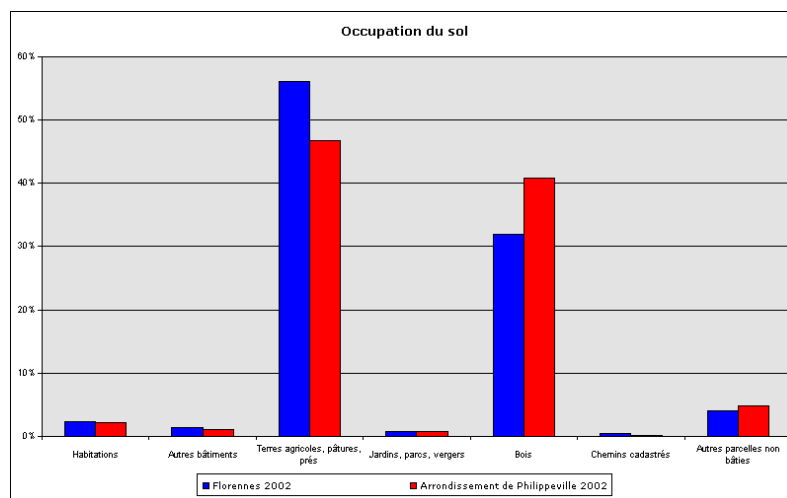
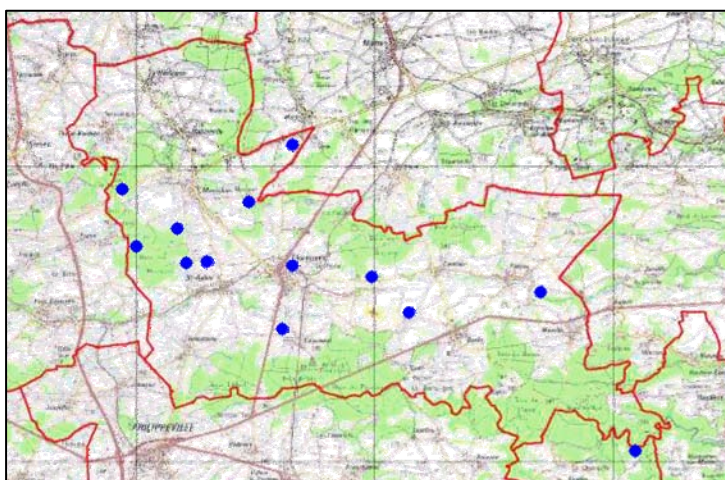


Figure 18 – Comparaison de l'occupation du sol entre Florennes et l'Arrondissement de Philippeville (Source : Institut National de Statistique, Région Wallonne et GéDAP-UCL)

### 2.3.3 ECOLOGIE

#### A. SITES PROTÉGÉS D'UN POINT DE VUE ÉCOLOGIQUE



Treize sites sont repris en Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) dans le système d'informations sur la biodiversité en Wallonie (<http://biodiversite.wallonie.be>) :

Figure 19 – Localisation des SGIB à Florennes (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

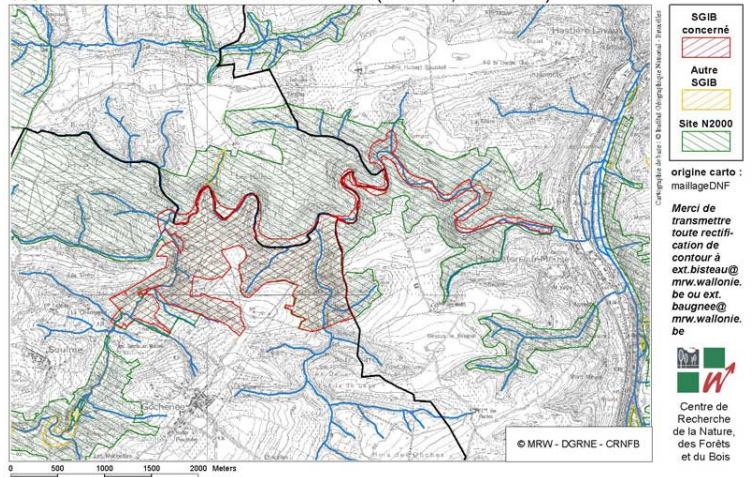
**581 - Partie aval de la vallée de l'Hermeton (Doische; Florennes) :**

Ce site comprend la partie de l'Hermeton située entre le village de Gochenée et la confluence avec la Meuse. La rivière y est particulièrement sinueuse et sauvage. Les versants sont souvent très abrupts et entièrement forestiers. Il s'agit d'une des toutes dernières vallées encore indemne et totalement dépourvue de routes et autres constructions. L'ensemble représente une zone de très grand intérêt biologique et paysager.

Figure 20 – Cartographie de la partie aval de l'Hermeton (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

**Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008**

**581** Partie aval de la vallée de l'Hermeton (Doische; Florennes)



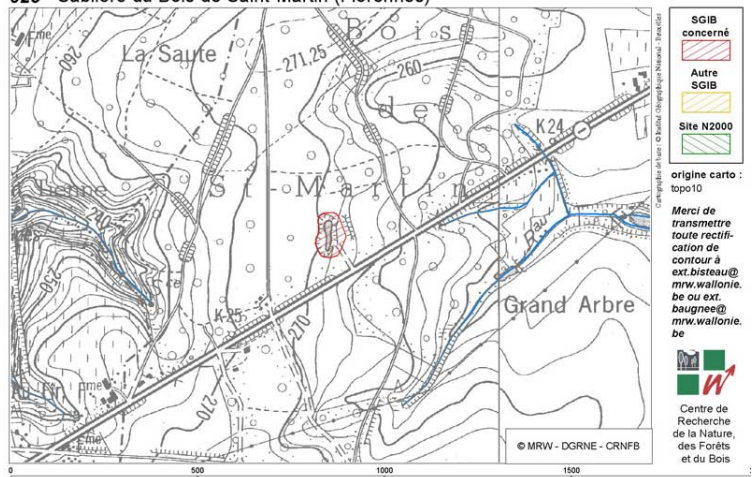
**825 - Sablière du Bois de Saint-Martin (Florennes) :**

Ce petit site privé comprend, à côté d'un cabanon, un étang de pêche quasiment dépourvu de végétation et une zone en replat au sol sableux/argileux. Il héberge une station de *Calluna vulgaris* et une petite population mixte de *Cicindela campestris* et de la rare *C. silvicola*. La pièce d'eau sert de frayère à *Bufo bufo* (crapaud commun).

Figure 21 – Cartographie de la sablière du Bois de Saint-Martin (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

**Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008**

**825** Sablière du Bois de Saint-Martin (Florennes)

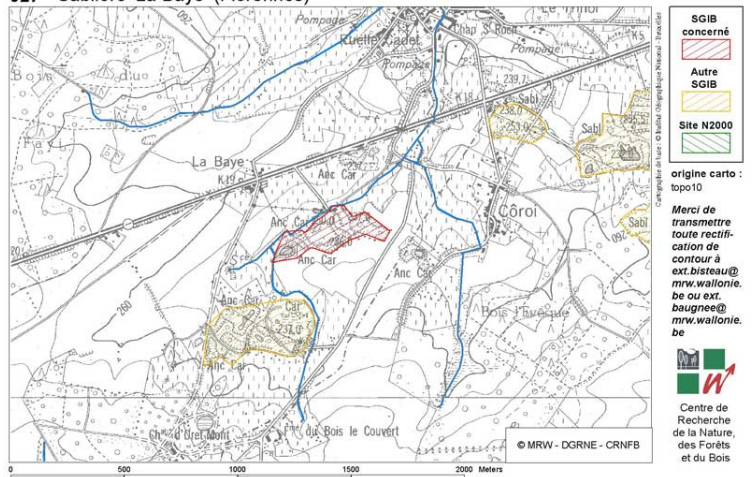


**827 - Sablière 'La Baye' (Florennes) :**

Cette ancienne sablière, déjà fort arborée, comprend un terre-plein couvert d'une friche vers l'accès et une excavation aux talus éboulés dont le fond est en grande partie occupé par une pièce d'eau peu profonde. L'intérêt biologique du site, probablement en diminution par suite de son boisement, réside dans la présence d'*Alytes obstetricans* (crapauds), de deux espèces de *Cicindèles*, de divers Odonates

**Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008**

**827** Sablière 'La Baye' (Florennes)



(libellules) et Hyménoptères Aculéates fouisseurs.

Figure 22 – Cartographie de la sablière La Baye (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

**1027 - Le Faya (Florennes)-Le Fayat :**

Cette ancienne carrière de terres plastiques et de sable, qui jouxte une décharge de classe 2, un parc à containers et une excavation active, comprend plusieurs pièces d'eau, des étendues plus ou moins dénudées et humides, de petites buttes résiduelles non exploitées, des fourrés de jeunes ligneux, des ronciers, ainsi qu'une friche rudérale occupant une ancienne décharge. La partie non altérée par les dépôts de déchets présente un intérêt biologique non négligeable: étendue argileuse colonisée par *Isolepis setacea*, *Juncus bulbosus*, *Carex demissa*; abondance de *Calluna vulgaris*; présence de divers Odonates, de *Rana esculenta* complex (grenouille verte), *Triturus vulgaris* et *T. alpestris*,... Au printemps 1998, une partie du site a été altérée autour d'une des mares par reprise de l'extraction (artisanale).

Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008  
1027 Le Faya (Florennes)

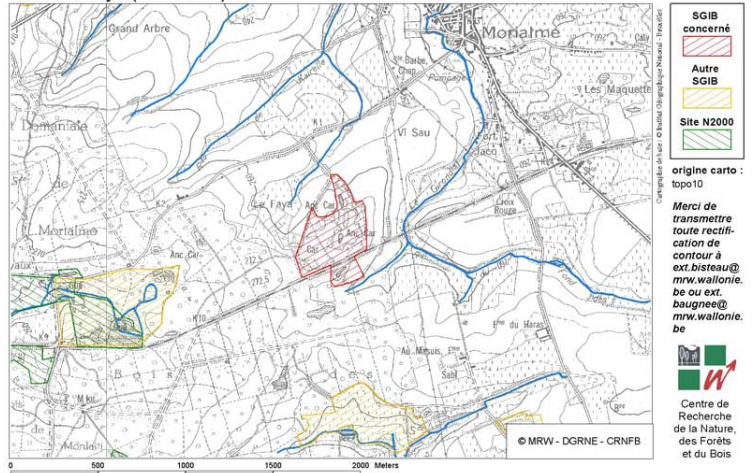


Figure 23 – Cartographie du Fayat (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

**1028 - Etang du Bois de la Ville (Florennes)-Etang de Florennes-Grand Etang :**

Cet étang, probablement le plus intéressant de la région de Florennes du point de vue phytosociologique, se caractérise par une exondation souvent importante de ses berges en pente douce à la fin de l'été et en automne. Cette ancienne minière inondée est actuellement aménagée pour la pêche et est fort fréquentée: nombreux cabanons, pontons et barques, qui lui confèrent un aspect particulièrement inesthétique. Les rives exondées en fin de saison montrent une végétation absolument remarquable et devenue très rare: on y trouve sur des surfaces non négligeables une association pionnière à *Riccia cavernosa* et un groupement à *Littorella uniflora*. Son intérêt faunistique doit encore être documenté. Une partie du site est devenue réserve scientifique d'Ardenne et Gaume en 1996.

Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008  
1028 Etang du Bois de la Ville (Florennes)

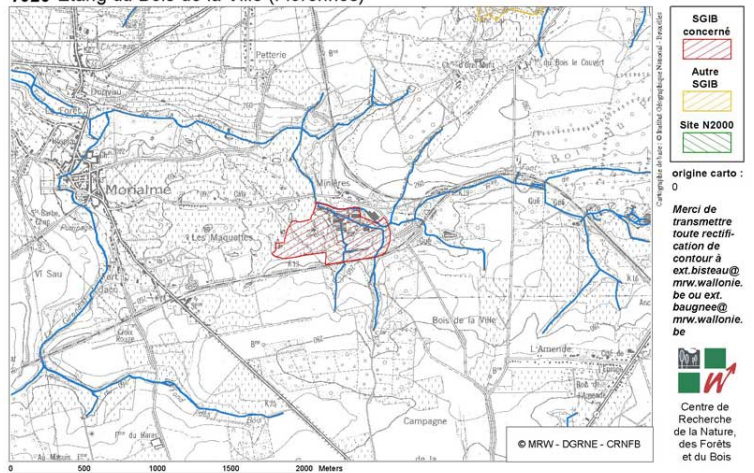


Figure 24– Cartographie de l'Etang du Bois de la Ville (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

**1029 - Le Bayau de l'Haye (Florennes)-Bois des Minières :**

Cet étang forestier qui résulte de l'inondation d'une ancienne minière (terres plastiques) est inclus dans la Forêt domaniale des Minières et utilisé comme étang de pêche. Peu profond, il se caractérise comme nombre d'étangs de la région par un niveau d'eau variable: en fin d'été-automne, les berges s'exondent et l'étang devient en assec partiel. Les rives les plus douces sont couvertes d'une végétation assez intéressante où abondent les joncs et *Veronica scutellata*. Le peuplement odonatologique, peu inventorié jusqu'ici, semble assez diversifié (présence de l'espèce pionnière peu fréquente *Ischnura pumilio*).

**Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008**

**1029 Le Bayau de l'Haye (Florennes)**

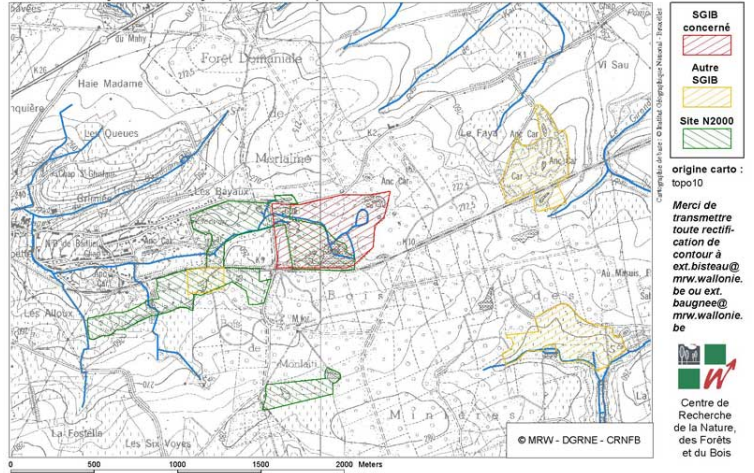


Figure 25 – Cartographie du Bayau de l'Haye (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

**1030 - Le Pige (Florennes)-Chaumont :**

Cette petite pièce d'eau d'environ 25 m de diamètre incluse dans une pâture montre sur une partie de son pourtour (1/3 à 1/2) une ceinture de végétation relativement diversifiée (avec par exemple *Eleocharis palustris*, *Carex rostrata* et *Typha angustifolia*). Elle héberge une population très importante de *Rana esculenta* complex, ainsi qu'un peuplement odonatologique non négligeable.

**Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008**

**1030 Le Pige (Florennes)**

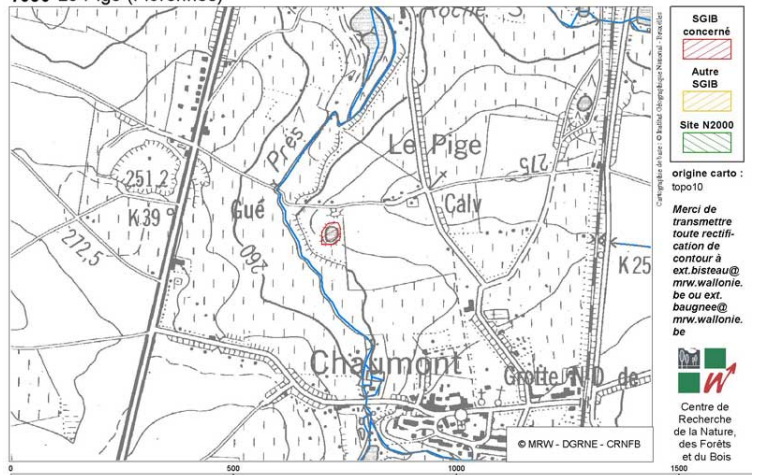


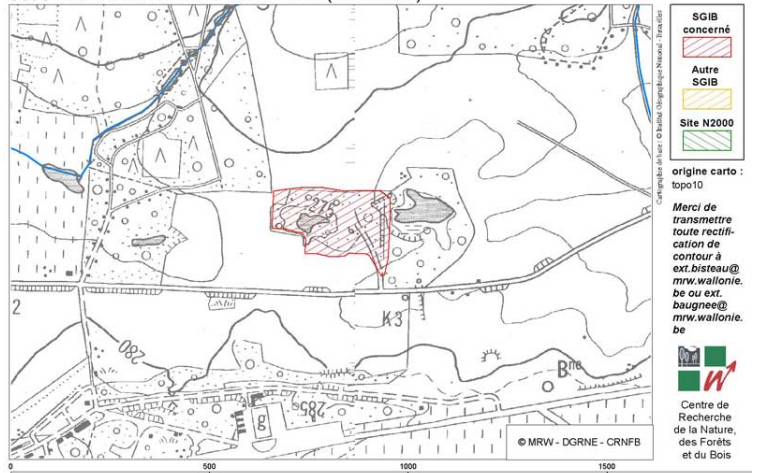
Figure 26 – Cartographie du Pige (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

**1031 - Sablière du Bois de Louchenée (Florennes)-Sablière de Louchenée :**

Cette sablière apparemment désaffectée depuis peu comprend deux mares, des étendues sableuses encore assez dénudées, des talus éboulés plus ou moins colonisés par la végétation (nombreux genêts) et une butte dont la partie supérieure est couverte d'une friche. La végétation ne présente

**Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008**

**1031 Sablière du Bois de Louchenée (Florennes)**



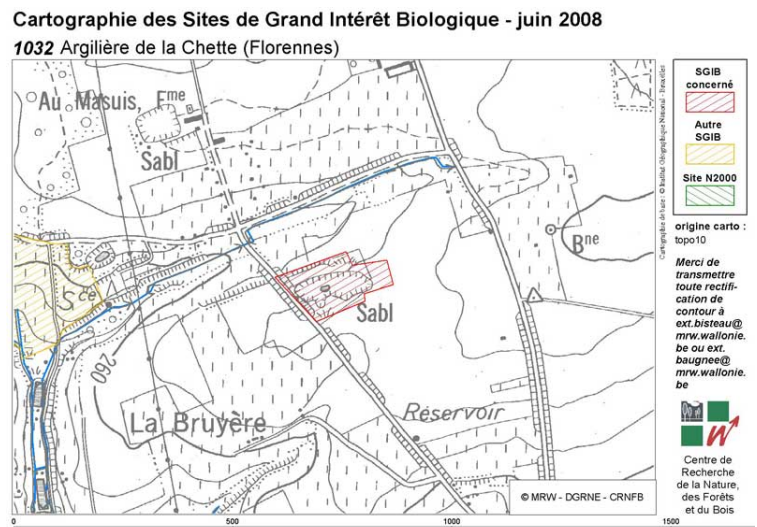
guère d'intérêt. Le site héberge toutefois une population assez importante de *Rana esculenta*, deux espèces de Cicindèles (*Cicindela hybrida* et *C. campestris*) et un peuplement non négligeable d'Hyménoptères Aculéates fouisseurs.

Figure 27– Cartographie de la sablière du Bois de Louchenée (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

### 1032 - Argillère de la Chette (Florennes)-Campagne de la Chette-Argillère Hins :

Cette argillère à caractère artisanal (activité intermittente) consiste en une dépression peu profonde dont le fond est plus ou moins sous eau selon les moments. Autour des pièces d'eau et zones humides s'est développée une végétation riche en *Eleocharis palustris*, *Juncus articulatus*, *Ranunculus flammula*,... Le site héberge *Rana esculenta*, un petit peuplement d'Odonates, *Cicindela campestris* et divers Hyménoptères Aculéates dont *Odynerus spinipes*.

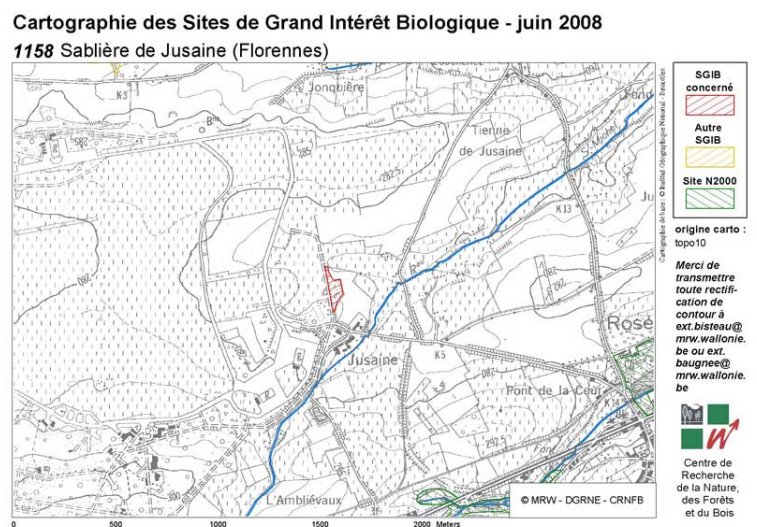
Figure 28– Cartographie de l'argillère de la Chette (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)



### 1158 - Sablière de Jusaine (Florennes) :

Cette ancienne sablière située contre le domaine militaire de Florennes est altérée vers le sud par un petit versage encore approvisionné à partir de la pâture voisine. Le secteur nord, encore intact, présente une topographie irrégulière, avec de petites dépressions peu profondes, occupées pour une partie par des mares; celles-ci sont ombragées, plus ou moins temporaires et dépourvues de végétation; le bétail vient s'y abreuver occasionnellement. Tout le site est colonisé par des ligneux encore assez jeunes, parmi lesquels saules et bouleaux sont majoritaires. La strate herbacée, discontinue, comprend deux espèces intéressantes: *Pyrola minor*, présente sous forme de petites plages dispersées, et *Platanthera chlorantha*.

Figure 29– Cartographie de la sablière de Jusaine (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)



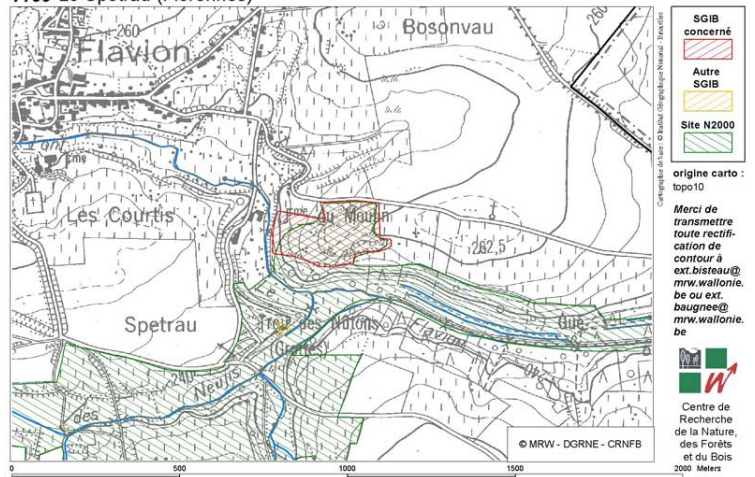
**1159 - Le Spétrau (Florennes)-La Sartelle :**

Cette petite carrière creusée dans le versant gauche du Flavion est incluse dans une pelouse calcicole fort embroussaillée dont l'intérêt reste cependant important et qui mériterait un statut de protection. Le fond de la carrière est en partie occupé par une végétation rase pauvre en graminées, comprenant notamment *Potentilla neumanniana*, *Erodium cicutarium*, *Thymus pulegioides*, *Acinos arvensis*, *Scabiosa columbaria* et *Cirsium acaule*. La pelouse environnante comprend des lambeaux de *Mesobrometum* séparés par des massifs parfois étendus d'épineux.

Le site et la pelouse hébergent au moins cinq espèces d'orchidées et sept espèces de lépidoptères présentes sur la liste rouge.

Figure 30 – Cartographie du Spétrau (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

**Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008**  
**1159 Le Spétrau (Florennes)**



**1296 - Aire de triage de Florennes (Florennes) :**

L'ancienne aire de triage de la gare de Florennes forme une friche remarquablement diversifiée située sur le plateau condruzien. La partie nord du site est caractérisée par une végétation rase et de grandes plages de sol nu qui accueillent notamment le criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulescens*), une espèce protégée. La partie sud est plus arborée et abrite de belles plages de cladonies.

**Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008**  
**1296 Aire de triage de Florennes (Florennes)**

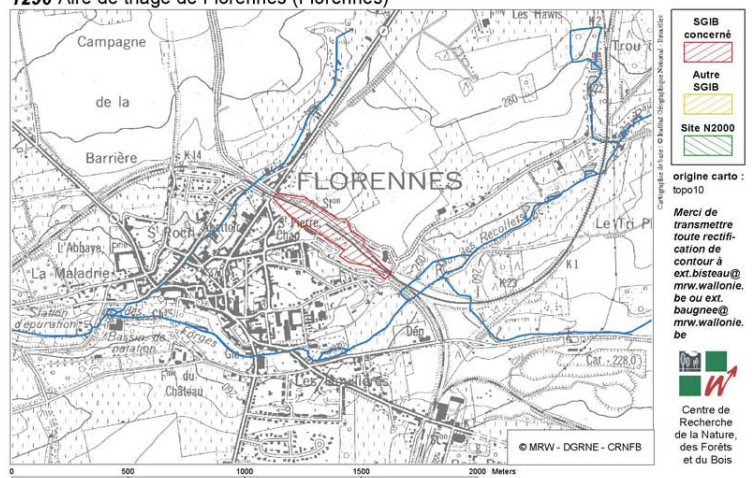


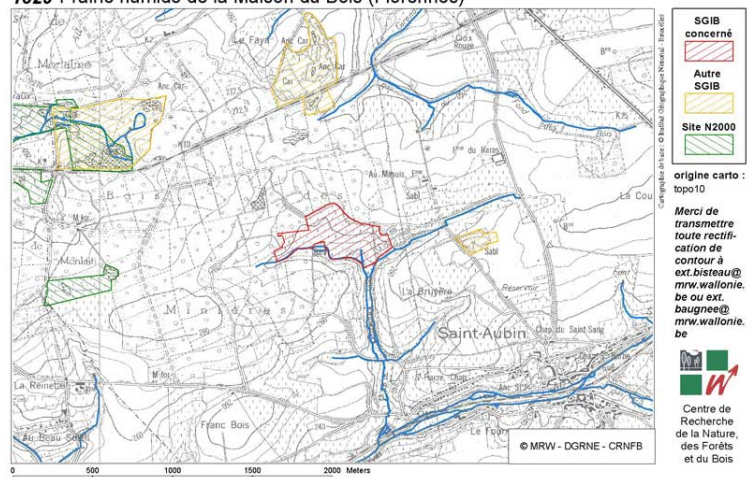
Figure 31 – Cartographie de l'aire de triage de Florennes (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

### **1329 - Prairie humide de la Maison du Bois (Florennes)-Marais du Bois des Minières :**

Localisé un peu à l'ouest de Florennes, le site appartient au Condroz de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Il est constitué de vastes prairies humides, à la zone de source d'un petit affluent du ruisseau d'Yves. Il est cerné au nord par le Bois des Minières. On y rencontre plusieurs formations végétales intéressantes pour la région, dont des cariçaias, mégaphorbiaies, jonchaies, etc.

L'endroit présente un grand intérêt botanique du fait de la présence d'une remarquable population d'orchidées (en particulier *Dactylorhiza praetermissa* et *D. incarnata*, deux espèces très menacées) ainsi que de l'abondance des laïches (*Carex* spp.).

### **Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2008** **1329 Prairie humide de la Maison du Bois (Florennes)**



**Figure 32 – Cartographie de la prairie humide de la Maison du Bois (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)**

### Deux sites bénéficient d'une protection :

⇒ **430** - Sablière de Jusaine (Réserve naturelle domaniale - Région wallonne) :

Il s'agit d'une réserve naturelle domaniale d'une superficie totale de 0,8155 Ha. Cette réserve domaniale renferme essentiellement une petite sablière désaffectée située en Condroz, en bordure de la base militaire de Florennes. On y trouve plusieurs petites mares plus ou moins ombragées et à peu près dépourvues de végétation mais l'ensemble du site est colonisé par des ligneux pionniers, surtout des saules (*Salix* spp.) et bouleaux (*Betula pendula*). La strate herbacée, discontinue, abrite les deux espèces les plus intéressantes de l'endroit : la petite pyrole (*Pyrola minor*) et la platanthère des montagnes (*Platanthera chlorantha*).

⇒ **371** - Réserve scientifique de l'Etang du Bois de la Ville (Réserve naturelle privée - Ardenne & Gaume).

Cette réserve naturelle est privée et a une superficie totale de 3,5924 Ha. La réserve a été créée en 1996 suite à la signature d'une convention d'une durée de 28 ans entre la commune de Florennes et l'association Ardenne et Gaume pour une surface de 1,9136 Ha. En 1998, une convention identique a été signée avec un propriétaire privé pour une surface de 1,6788 Ha. Cette réserve naturelle, située à Morialmé, est constituée principalement par une portion d'étang d'environ 2,5 hectares, dont le régime est caractérisé par de fortes variations du niveau d'eau. Les berges, largement exondées à la fin de l'été et en automne, accueillent alors un groupement végétal très intéressant et rare dominé par la littorelle (*Littorella uniflora*). Bien que très fréquenté par les pêcheurs et les promeneurs, le site héberge une avifaune assez diversifiée comprenant notamment le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*).





Les menaces sur le site sont la forte fréquentation par les pêcheurs et les enfants, pouvant entraîner le piétinement de la végétation, les zones les plus intéressantes étant cependant peu accessibles, l'eutrophisation des eaux de l'étang suite à l'activité halieutique et l'influence négative de l'utilisation de la pièce d'eau comme étang de pêche sur le peuplement en odonates et en amphibiens (informations datant de 2007 selon la fiche SGIB).

## B. ZONES NATURA 2000

Florennes est reprise dans 6 zones Natura 2000 pour un total de 1027,87 ha. Il n'y a encore aucun arrêté de désignation sur Florennes et aucun Contrat de Gestion Active.

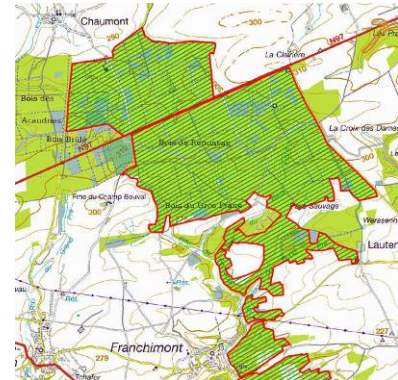
- ⇒ BE35011 - Vallée de la Molinee (134,34 ha.)
- ⇒ BE35015 - Vallée du Flavion (238,85 ha.)
- ⇒ BE35016 - Vallée de la Chinelle (358,22 ha.)
- ⇒ BE35017 - Vallée du Ruisseau de Féron (101,44 ha.)
- ⇒ BE35018 - Bassin de l'Hermeton en aval de Vodelée (178,39 ha.)
- ⇒ BE35049 - Vallée du Ruisseau de Fairoul (16,63 ha.)

Site Natura 2000	Localisation sur Florennes
<p><b>BE35011 – Vallée de la Molinee (134,34 ha)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d'identification du site : ZSC</li> <li>- proposé comme éligible comme SIC enregistré comme SIC :</li> <li>- date de classement du site comme ZPS : 200210</li> <li>- Qualité et importance : Site majeur : sans doute l'un des plus beaux complexes de milieux calcaires ouverts dans la région ; Intérêts botanique et entomologique exceptionnels ; Nombreuses forêts sur pente (érablières) et forêts neutrophiles (hêtraies, hêtraies-chênaies) ; Nombreux affleurements rocheux et carrières ; Grottes et tunnels à chauve-souris.</li> </ul>	
<p><b>BE35015 – Vallée du Flavion (238,85 ha)</b> <b>(2 sites BE35015A0 et BE35015B0)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d'identification du site : ZPS</li> <li>- proposé comme éligible comme SIC : -enregistré comme SIC :</li> <li>- date de classement du site comme ZPS : 200401</li> <li>- Qualité et importance : Présence de berges vives propices à la nidification du Martin pêcheur</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d'identification du site : ZCS</li> <li>- proposé comme éligible comme SIC : 200210</li> <li>- date de classement du site comme ZPS : 200210</li> <li>- Qualité et importance : Plusieurs carrières d'un grand intérêt biologique (batraciens, flore, entomofaune) ; Bois intéressants mais soumis à une pression sylvicole importante et peu compatible avec la biodiversité.</li> </ul>	

**BE35016 – Vallée de la Chinelle (358,22 ha) (2 sites : BE35016A0 et BE35016B0)**

- Date d'identification du site : ZPS
- proposé comme éligible comme SIC : -enregistré comme SIC :
- date de classement du site comme ZPS : 200401
- Qualité et importance : Présence de quelques espèces liées aux massifs forestiers.

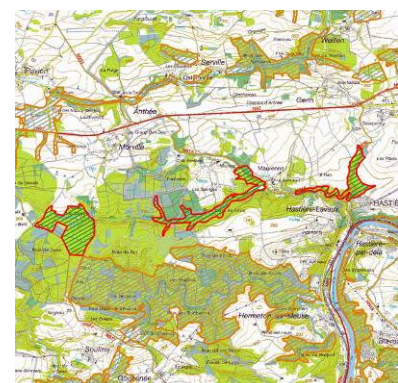
- Date d'identification du site : ZCS
- proposé comme éligible comme SIC : -enregistré comme SIC :
- date de classement du site comme ZPS : 200210
- Qualité et importance : Vaste zone comprenant des milieux calcaires ouverts prioritaires (pelouses calcaires mésophiles) anciennement reconnus, menacés par l'extension de carrières; terrains toutefois situés en zone R au plan de secteur ou reconnus comme zones noyau de la ZPS "Entre-Sambre-et-Meuse" ; Richesses botanique (nombreuses orchidées) et entomologique importantes; Franc Bois très riche en *Salamandra salamandra* ; Plusieurs parcelles acquises dans le cadre du programme LIFE "Protection de l'habitat de plusieurs espèces prioritaires des prairies marécageuses en Région wallonne" ; Argilières d'un très grand intérêt herpétologique : de nombreuses espèces sont présentes dont *Triturus cristatus* ; Bois de Marmont d'un grand intérêt floristique et phytogéographique, comportant une végétation thermophile particulière, formant un îlot relictuel isolé, dont une buxaie à *Quercus pubescens*, arbre très rare en Belgique, atteignant la limite septentrionale de son aire, et des taillis du *Quercus-Carpinetum* à sous-bois de buis ; Présence d'une zone avec représentation optimale de la flore thermophile dégressive en périphérie (caractère relictuel affirmé) ; Présence de pelouses calcaires de l'alyso-sédion et une érablière de ravin, habitats prioritaires ; Chênaies à stellaire et chênaies à primevère (9160).


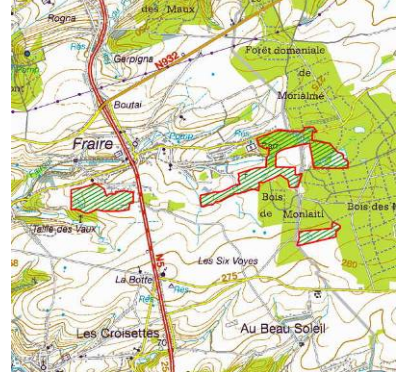


**BE35017 – Vallée du Ruisseau de Féron (101.44 ha) : (2sites BE35017A0 et BE35017B0)**

- Date d'identification du site : ZPS
- proposé comme éligible comme SIC : -enregistré comme SIC :
- date de classement du site comme ZPS : 200401
- Qualité et importance : Présence du Martin-pêcheur nichant dans les berges du ruisseau.

- Date d'identification du site : ZSC
- proposé comme éligible comme SIC : -enregistré comme SIC :
- date de classement du site comme ZPS : 200210
- Qualité et importance : Les zones les plus intéressantes sont les zones les moins facilement accessibles : érablières sur pentes fortes, zones de rochers, carrières difficiles d'accès, aulnaies éloignées des habitations.... ; Présence de plusieurs buxaies bien conservées.



<p><b>BE35018 – Vallée de l’Hermeton en aval de Vodelée (178,39 ha) (2 sites : BE35018A0 et BE35018B0)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d’identification du site : ZPS</li> <li>- proposé comme éligible comme SIC : -enregistré comme SIC :</li> <li>- date de classement du site comme ZPS : 200401</li> <li>- Qualité et importance : Présence du Martin-pêcheur nicheur dans les berges vives de l’Hermeton ; Présence d’espèces forestières comme le Pic mar et la Cigogne noire.</li> <li>- Date d’identification du site : ZCS</li> <li>- proposé comme éligible comme SIC : -enregistré comme SIC :</li> <li>- date de classement du site comme ZPS : 200210</li> <li>- Qualité et importance : Site majeur pour la qualité de ses érablières de ravin et ses aulnaies alluviales ; Présence de zones de tuf sur les ruisselets.</li> </ul>	
<p><b>BE35049 – Vallée du Ruisseau de Fairoul (16,63 ha)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d’identification du site : ZCS</li> <li>- proposé comme éligible comme SIC : -enregistré comme SIC :</li> <li>- date de classement du site comme ZPS : 200401</li> <li>- Qualité et importance : Complexe essentiel pour le triton crêté formant là une population importante bien connue du sous-bassin de la Sambre.</li> </ul>	

**Tableau 8 – Localisation des sites Natura 2000 sur Florennes**  
 (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

Une rencontre avec Monsieur Delacre du Département Nature et Forêts révèle que Florennes compte environ 700 Ha de forêts soumises (Florennes, Saint-Aubin et Tournibus). Il y a également des forêts privées mais qui ne sont pas gérées par le DNF (ex : grands massifs à Rosée et Morville). La forêt rencontrée sur le territoire de Florennes est essentiellement feuillue, le sud de la commune étant plus forestier que le nord. Le maillage écologique a tendance à perdre de sa richesse, notamment en raison de la disparition des haies.

En matière de gestion des forêts domaniales, le DNF travaille avec du personnel de la Région wallonne. La commune de Florennes dispose d’une équipe de deux ouvriers forestiers. La population garde encore un certain lien avec la forêt. Ce lien se traduit par la vente de bois et les promenades. A ce sujet, le DNF a un projet de réseau de promenades à développer sur la forêt domaniale de Saint-Aubin.

Florennes est concernée par 7 triages se trouvant parfois à cheval sur plusieurs communes : Gros-Frasnes, Chaumont, Corenne, Yves-Gomezée, Hanzinelle, Tournibus et Laneffe. Ceux-ci sont en phase

de restructuration, ce qui se traduira par une réduction du nombre de triages et une modification de leurs limites. Florennes sera alors du ressort de la brigade Nord du cantonnement.

Signalons qu'en termes de gestion, l'ensemble des surfaces forestières publiques (soit environ 1691,6 ha) est labellisés PEFC<sup>11</sup>. Ceci n'est malheureusement pas le cas en ce qui concerne les bois privés.

### **C. LISTE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES**

Florennes compte 90 arbres et haies remarquables répartis sur l'ensemble des villages.

**➔ Cf. Annexe 4 : Liste des arbres et des haies remarquables de Florennes**

### **D. AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE**

Créé en 2003 à l'aide de fonds structurels européens, le Groupe d'Action Locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse (GAL) regroupe différents acteurs actifs sur les communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpennes et Walcourt. Le GAL coordonne différents projets ayant trait au patrimoine, au folklore et aux produits du terroir dans le cadre du programme européen LEADER+. Dans le cadre des projets qu'il a mené en vue de la protection du patrimoine naturel, le GAL a réalisé deux études intéressantes. La première, réalisée en collaboration avec la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, porte sur l'étude, la cartographie, les priorités d'actions et les recommandations afin de protéger le patrimoine naturel du territoire du GAL, notamment Florennes. Le rapport final de ce projet intitulé « Nature » date de février 2006. La seconde étude, réalisée en collaboration avec le bureau d'étude Arpayge et dont nous avons déjà largement disserté précédemment, porte sur la conservation des paysages sur le territoire du GAL. A ce propos, soulignons qu'une exposition intitulée « Points de vue sur les paysages » a voyagé entre les quatre communes du GAL en mai 2008. Celle-ci avait pour but de sensibiliser les habitants des divers villages de l'entité à comprendre le contexte paysager dans lequel ils vivent, à le préserver mais aussi à les impliquer dans des projets de réaménagements.

#### **⇒ Le projet « Nature »**

L'étude porte sur les quatre communes du GAL. Une série de recommandations générales ont été émises. Parmi les nombreuses actions nécessaires, quatre objectifs ont été dégagés :

1. Améliorer la qualité des eaux de surface ;
2. Assurer le maintien des milieux humides prioritaires existants ;
3. Sensibiliser de manière globale la population à la protection de l'environnement ;

---

<sup>11</sup> PEFC est un label qui garantit que le bois ou le papier provient de forêts gérées durablement. PEFC, une organisation non-gouvernementale et environnementale, est l'abréviation de 'Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes'. Le système PEFC, actif dans la certification pour la gestion durable des forêts, est présent partout dans le monde. Concrètement, PEFC se charge de promouvoir une gestion forestière à la fois respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

4. Sauvegarder le maillage écologique existant.

Par ailleurs, une « zonation » du territoire a permis de distinguer des zones de grande qualité biologique appelées « Zones centrales » (ZC). Sur Florennes, les priorités d'actions concernant les ZC sont :

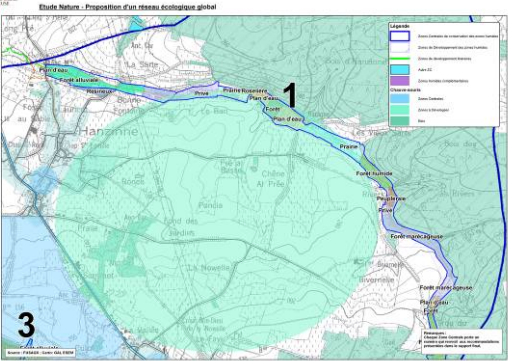
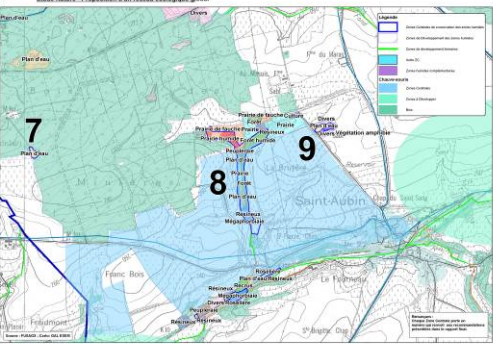
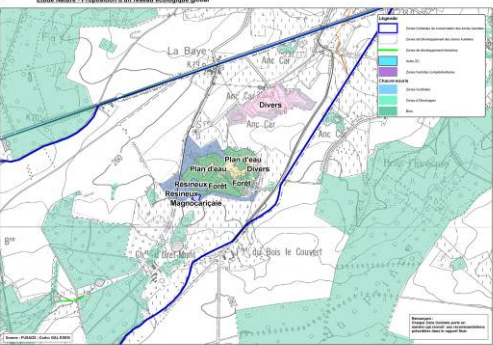
ZC	Localisation	Recommandations
ZC1		La valorisation de l'ancienne pisciculture et la sensibilisation des propriétaires des plans d'eau de la zone et des agriculteurs.
ZC8		Gestion et protection d'un ensemble de milieux humides.
ZC9		Protection et valorisation de l'argilière.
ZC15		Protection et valorisation de l'ancienne sablière.
ZC17		Bois de la Ville : urgence de valorisation.
ZC18		Gestion et protection d'un petit marais.

Tableau 9 – Priorités d'actions sur les Zones Centrales (ZC) du réseau écologique de Florennes (Source : GAL Entre-Sambre-et-Meuse)

Enfin, la commune de Florennes vient de s'engager en 2008 dans un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) (Cf. lot 0) avec deux autres communes du GAL, à savoir Cerfontaine et Walcourt, Gerpinnes possédant déjà son propre PCDN. « Si les trois communes namuroises du GAL se sont groupées pour présenter leur projet de PCDN commun, c'est parce qu'elles

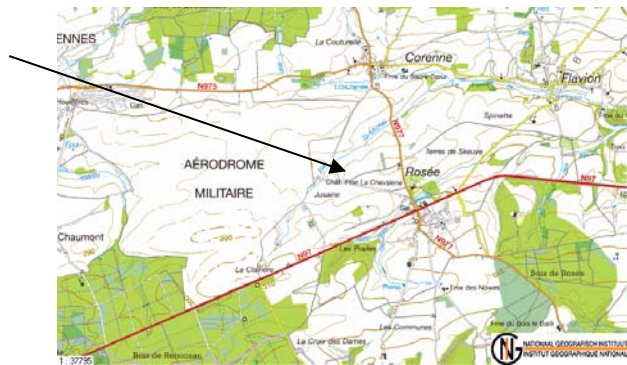
ont des points communs et des problématiques semblables à résoudre, comme celles de la conservation des bocages et des zones humides. »<sup>12</sup>

### ⇒ Les Mesures Agri-environnementales

En 2006, 62 mesures agri-environnementales (MAE) ont été introduites à Florennes.

#### **E. MENACES POTENTIELLES**

Le dépotoir de Jusaine se situe au nord-ouest de Rosée, non loin du ruisseau Saint-Michel. Une procédure de réhabilitation de ce dépotoir est en cours au niveau du département Environnement du Bureau Economique de la Province de Namur.



F  
Figure 33– Localisation du dépotoir de Jusaine

### **2.3.4 DIAGNOSTIC – AFOM**

#### **PAYSAGE**

- ⇒ 5 unités paysagères :
  - Condroz occidental ;
  - Fagne ;
  - Vallées d'affluents de la Meuse ;
  - Vallées d'affluents de la Sambre ;
  - Transition Condroz-Thudinie.
- ⇒ 5 ensembles paysagers remarquables :
  - La zone entre le sud de Gerpennes et Les Flaches, l'ouest d'Hymiée et de Hanzinne, le nord de Thy-le-Bauduin, le nord-est de Somzée, l'est de Tarcienne ;
  - La zone comportant la vallée du Thyria depuis le sud d'Hanzinelle, jusqu'à l'est de Laneffe, y compris le village de Thy-le-Bauduin ;
  - Zone située au nord-ouest de Morialmé ;
  - Zone allant de l'ouest de Florennes, au nord de Saint-Aubin, à l'est d'Yves-Gomezée, à Hemptinne et comportant les villages de Saint-Aubin et de Hemptinne ;
  - Zone allant du nord de Corenne et de Flavion au nord de Morville et de Rosée et comportant les villages de Corenne et Flavion.
- ⇒ 3 ensembles paysagers dégradés :

<sup>12</sup> In *Cerfontaine vers un PCDN transcommunal*, Patrick Lemaire, Vers l'Avenir Entre-Sambre-et-Meuse, 1<sup>er</sup> mars 2008.

- Friche industrielle 'Les Minières' à Morialmé ;
  - Dispersion et implantation hétérogène d'habitat, de commerce et d'activités à l'entrée nord-est de Florennes le long de la RN98 ;
  - Abords et teruil de la carrière Berthe à l'entrée est de Florennes.
- ⇒ Un plan d'action paysager via l'étude Arpayge.

### **OCCUPATION DU SOL**

- ⇒ 30% de terres arables et cultures permanentes ;
- ⇒ 31,8% de forêts ;
- ⇒ 24,6% de surfaces enherbées et friches agricoles ;
- ⇒ Une proportion plus importante de bois à Florennes que dans les communes avoisinantes.

### **ÉCOLOGIE**

- ⇒ 13 SGIB ;
- ⇒ 1 réserve naturelle domaniale ;
- ⇒ 1 réserve naturelle privée ;
- ⇒ 6 zones Natura 2000 ;
- ⇒ La totalité des zones boisées publiques (1691 ha) bénéficiant du label PEFC ;
- ⇒ 90 arbres et haies remarquables ;
- ⇒ 7 triages du Département Nature et Forêts ;
- ⇒ Un plan d'actions écologique via l'étude « Nature » du GAL ;
- ⇒ Un PCDN (Cf. lot 0) ;
- ⇒ Un dépotoir en phase de réhabilitation.

<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Variété et qualité paysagères.</li> <li>✓ Réseau de protection de l'environnement.</li> <li>✓ 13 SGIB et deux sites protégés.</li> <li>✓ Totalité des zones boisées publiques bénéficiant du label PEFC.</li> <li>✓ 62 MAE en 2006.</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques ensembles paysagers dégradés.</li> <li>- Pas encore d'arrêté de désignation Natura 2000 ni de contrat de gestion active.</li> <li>- Un dépotoir.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan d'actions paysager.</li> <li>✓ Plan d'action écologique.</li> <li>✓ Inscription dans un PCDN.</li> <li>✓ Réhabilitation du dépotoir de Jusaine.</li> </ul>
<b>MENACES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de prise en compte des recommandations des différentes études.</li> </ul>





## 2.4 Milieu humain

L'analyse suivante est basée sur l'étude réalisée par le Groupe d'Action Locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse et intitulée « Etat des lieux du patrimoine bâti », Novembre 2005 et est complétée par l'inventaire du « Patrimoine monumental de Belgique » du Ministère de la Communauté française et édité par Pierre Mardaga.

### 2.4.1 PATRIMOINE BÂTI

#### A. LES DIFFÉRENTS TYPES DE PATRIMOINE BÂTI

##### ⇒ Le bâti agricole

Le territoire de Florennes compte une cinquantaine de fermes reprises à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique. Les fermes en carré sont présentes de manière assez uniforme sur le territoire du Groupe d'Action Locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse (GAL), y compris sur Florennes. La ferme des Pavillons à Florennes, la Grande Cense de Saint-Aubin ou encore le château-ferme de Flavion sont à classer parmi les éléments bâtis les plus remarquables du patrimoine bâti du GAL.

La ferme des Pavillons, Florennes	 <small>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</small>
La Grande Cense, Saint-Aubin	 <small>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</small>
Le Château-Ferme, Flavion	 <small>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</small>

Tableau 10 – Bâti agricole remarquable

La pierre de calcaire grise est le matériau traditionnellement utilisé pour la construction de ces fermes mais la brique va, à partir du 19<sup>ème</sup> siècle se substituer à la pierre. La majorité de ces fermes ont gardé leur usage agricole, certaines ayant trouvé une autre vocation (centre équestre, habitation). Le logis représente généralement la partie la plus ancienne, les parties utilitaires ayant été rebâties ultérieurement (étables, fenils, etc.).

Les pratiques agricoles actuelles rendent généralement les anciens bâtiments d'exploitation inadaptés à l'activité, obligeant l'agriculteur à construire de nouvelles extensions. Dans ce cas, les parties anciennes sont affectées à d'autres usages (gîtes, magasin, logement) et doivent être rénovées. La création de nouvelles ouvertures dans un corps bâti généralement aveugle altère la qualité patrimoniale du bien. C'est le cas de la ferme du Château de Florennes ou de la Ferme de la Laiterie à Rosée.

La ferme du Château, Florennes	 <p>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</p>
La Ferme de la Laiterie, Rosée	 <p>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</p>

**Tableau 11 – Exemples d'altération de la qualité patrimoniale de biens agricoles**

La construction de nouveaux hangars agricoles est souvent problématique d'un point de vue paysager ou de mise en valeur du bien. Une attention particulière devrait être apportée à ce niveau. D'autant plus que les fermes en carré symbolisent la vocation agricole du territoire. Par ailleurs, des abords parfois plus soignés permettraient de renforcer l'image et la vocation rurale des villages.

Corenne	 <p>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</p>
---------	---

**Tableau 12 – Exemple du manque d'intégration paysagère d'un bâtiment agricole**

L'autre type de ferme fréquent est la ferme en long unifaitière. Elle regroupe sous un même toit, le logis et l'étable sous fenil dans les unités bicellulaires, l'étable sous fenil et la grange dans les unités tricellulaires. Ces fermes en long forment la majeure partie du patrimoine bâti des communes du Condroz et de la Fagne. La pierre est le matériau mis en œuvre le plus fréquemment, la brique ne faisant son apparition qu'à partir du 19<sup>ème</sup> siècle. Le chaulage était une pratique courante. Ces fermes jouent un rôle important dans la perception des espaces intérieurs d'un village.



**Tableau 13 – Exemple de ferme en long unifaitière**

Un grand nombre de ces fermes n'ont plus de vocation agricole. Ce changement de fonction peut alors affecter de manière profonde les bâtiments pour que celui-ci s'adapte aux exigences et au confort actuels (lumière, espace, etc.). Les modifications les plus fréquentes concernent l'élargissement des ouvertures en façade, la création de nouvelles ouvertures, la transformation des portes de granges ou portes charretières, le sablage des façades, la pose d'un nouveau parement ou d'un enduit de façade.

Ces transformations, si elles sont envisagées sans prise en compte de l'histoire du bâtiment, peuvent nuire à la lisibilité de celui-ci et rompent l'harmonie traditionnelle du volume ou de l'ensemble architectural. Sans pour autant figer le patrimoine, il est possible d'apporter des modifications et d'accompagner les demandes dans ce sens (ouvrages de sensibilisation édités par la Fondation rurale de Wallonie). Le changement de fonction engendre également un traitement différent des abords et notamment de l'espace situé à front de façade.



**Tableau 14 – Exemple de rupture dans l'harmonie traditionnelle d'un ensemble architectural**

En 2000, suite aux sollicitations du Foyer culturel florennois, le couple Hublet-Magain réalise un travail de recherches relatif au patrimoine rural d'Hemptinne. Ce travail est relaté dans un petit ouvrage baptisé « Patrimoine rural Hemptinne », édité par le foyer. Il rappelle l'histoire d'Hemptinne à travers ses fermes ou « censes » qui bien souvent ont eu un pan de leur histoire lié à l'abbaye de Florennes.

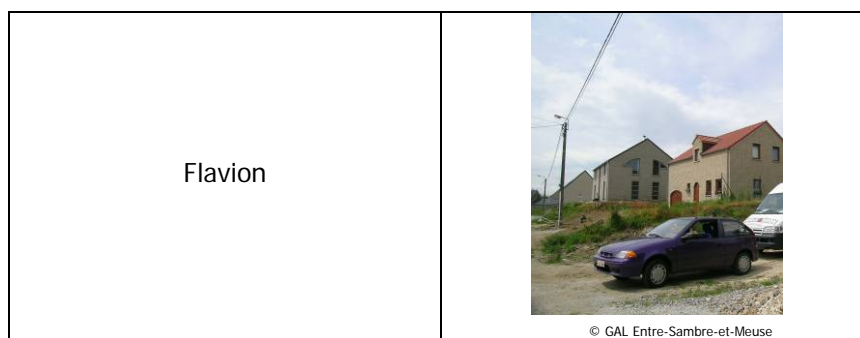
⇒ **Les habitations privées**

Le village de Florennes est un centre urbain qui possède une origine médiévale et castrale encore visible dans la manière dont l'habitat est structuré et par la présence d'éléments patrimoniaux rappelant ce passé (château). L'habitat y est dense, la majorité des éléments bâtis remontent aux 18<sup>ème</sup> (moellons de calcaire chaulés) et 19<sup>ème</sup> (brique et pierre bleue) siècles. Le principal facteur d'altération des façades est dû au développement des activités commerciales. De nombreux rez-de-chaussée ont ainsi été éventrés pour permettre la création de vitrines rompant l'harmonie traditionnelle des façades. Le problème des enseignes est également à souligner.



*Tableau 15 – Exemple d'altération d'une façade due au développement d'une activité commerciale*

Les habitations des autres villages de l'entité datent également principalement des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles. Une cité ouvrière est encore visible à Morialmé à la rue Benne brûlée. Les extensions récentes ne s'intègrent pas toujours bien au centre ancien. On assiste parfois à une rurbanisation. Des lotissements voient le jour sans souci d'intégration au village. De plus, la majorité des transformations, extensions et nouvelles constructions ne respectent pas l'architecture locale. Enfin, notons la présence sur le territoire de Florennes de plusieurs ensembles bâtis intéressants (Florennes, Thy-le-Bauduin, Hemptinne, Flavion).




<p>Ensemble bâti intéressant à Thy-le-Bauduin</p>	 <p>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</p>
<p>Alignement correct de maisons en briques chaulées à la rue Paquot à Florennes</p>	 <p>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</p>

*Tableau 16 – Exemples de nouvelles constructions mal intégrées, d'un ensemble bâti intéressant et d'un alignement correct*

### ⇒ Les bâtiments publics

Chaque village a possédé sa maison communale. Il s'agit en général de constructions utilisant aussi bien la brique que la pierre, construites entre la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle et le début du 20<sup>ème</sup> siècle selon des modèles bien établis. La fusion des communes fait que la plupart des maisons communales ont perdu leur fonction initiale. L'Hôtel de Ville de Florennes est remarquable. Il s'agit d'une bâtisse néo-classique à double corps, construite dans les années 1840-1841 en brique et pierre bleue sur soubassement en grand appareil de calcaire, malheureusement privée de son enduit. Autre exemple intéressant : la maison communale de Corenne à l'architecture néo-classique. L'ancienne maison communale de Flavion est également très intéressante.

<p>Ancienne maison communale de Flavion</p>	 <p>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</p>
---	---

*Tableau 17 – Exemple d'une ancienne maison communale*

Les gares sont également un élément important du territoire. Le réseau ferré était très développé et les gares sont habituellement construites sur un modèle standard qui ne varie que selon l'importance stratégique de la gare. La désaffectation du réseau ferré fait que la plus grande partie des gares sont désormais des biens privés affectés à une vocation résidentielle (Florennes, Saint-Aubin, Hanzinne).

Les transformations effectuées sont souvent respectueuses du volume initial. La gare d'Hemptinne a quant à elle été réaffectée à des fins culturelles : elle accueille des concerts.

Ancienne gare de Florennes	 <p>© www.quenovel.be</p>
Ancienne gare de Saint-Aubin	 <p>© Survey &amp; Aménagement</p>
Ancienne gare d'Hemptinne	 <p>© FTPN</p>

*Tableau 18 – Exemples d'anciennes gares*

### ⇒ Les bâtiments religieux

Chaque village de l'entité possède son église. Toutes sont reprises au Patrimoine Monumental de Belgique mais seule l'ancienne Collégiale Saint-Gengulphe est classée. Il s'agit d'un sobre édifice classique construit au 18<sup>ème</sup> siècle, au départ de la vieille bâtisse romane (1002) qui ne transparaît plus à l'extérieur. L'édifice est devancé par une tour d'allure baroque. Si le classement lui confère un statut de qualité historique et esthétique, l'édifice reste peu valorisé, tout comme les autres églises de l'entité. Aucun élément signalétique ne permet de signaler aux promeneurs la qualité remarquable de la collégiale. Soulignons cependant l'existence de panneaux et de maquettes de la collégiale. Enfin, il subsiste encore sur Florennes le presbytère à la rue du Chapitre.

Collégiale Saint-Gengulphe	 <p>© GAL Entre-Sambre-et-Meuse</p>
----------------------------	---

*Tableau 19 – La collégiale Saint Gengulphe*

### ⇒ Les bâtiments industriels et artisanaux

Un sous-sol riche, des forêts nombreuses et un important réseau de rivières ont favorisé le développement industriel et artisanal. Florennes est très concernée par les carrières d'extraction puisque la commune en compte encore une en activité (carrières Berthe), une à proximité de son territoire (Les Petons) et une en projet (Carmeuse). Quelques anciennes carrières subsistent également. Elles ont été recolonisées par la végétation.

Une ancienne verrerie est visible à Morialmé. Une partie des bâtiments subsiste. Ils abritent un refuge pour animaux. Enfin, on retrouve quelques moulins. Ceux de Flavion et Hanzinelle forment des ensembles intéressants rehaussés par leur cadre champêtre. Citons encore le petit moulin et le grand moulin à Saint-Aubin. Tous sont en bon état.

Ancien moulin de Flavion	 © GAL Entre-Sambre-et-Meuse
Ancien moulin d'Hanzinelle	 © GAL Entre-Sambre-et-Meuse

Tableau 20 – Exemples d'anciens bâtiments industriels et artisanaux

### ⇒ Le petit patrimoine

Le petit patrimoine est omniprésent à Florennes. Il concourt à donner du pittoresque aux villages et est principalement de trois types : religieux, agricole ou lié à l'eau. Une petite quarantaine d'éléments du petit patrimoine florennois est repris à l'inventaire du Patrimoine monumental de Belgique. Parmi celui-ci, on retrouve des potales, des chapelles, des croix d'occis ou funéraires.

En 1999, le foyer culturel de Florennes a édité un ouvrage intitulé « Chapelles et Potalas de chez nous, expression de la piété populaire en Florennois ». Cette publication s'inscrit dans le cadre de la politique poursuivie par le foyer en matière de protection du patrimoine. Et de la préface de rappeler que « *Les différentes chapelles et autres lieux de dévotion populaire, propres à l'entité de Florennes que sont ces monuments, modestes très souvent, égarés dans des lieux isolés, dissimulés ou bien en vue dans des endroits de passage ; ces édifices anciens ou plus contemporains, témoignent,*

concrètement, des pratiques religieuses, des préoccupations, voire des peurs de nos prédécesseurs mais aussi des événements qui ont fait leur petite et leur grande histoire (guerres, épidémies, ...) –  
Christiane Renard-Chapeau, Présidente du Conseil d'Administration du Foyer.

### **B. PRINCIPAUX ENJEUX EN TERMES DE PATRIMOINE BÂTI**

- ⇒ Conservation de la structure du bâti ;
- ⇒ Conservation de l'identité et du caractère des villages ;
- ⇒ Conservation d'un bâti homogène ;
- ⇒ Respect de la typologie architecturale locale dans les transformations, rénovations et nouvelles constructions ;
- ⇒ Intégration adéquate de l'urbanisation récente au bâti ancien ;
- ⇒ Intégration adéquate des bâtiments agricoles ;
- ⇒ Entretien des anciennes maisons communales ;
- ⇒ Entretien et une valorisation du patrimoine bâti et du petit patrimoine classés ou non.

### **2.4.2 PATRIMOINE MONUMENTAL**

A côté du classement du patrimoine, il existe un inventaire du patrimoine monumental dont le rôle est d'identifier tous les biens (classés ou non) présentant un certain intérêt patrimonial. On peut citer les nombreuses fermes ou anciennes fermes présentes sur le territoire, le patrimoine religieux, le patrimoine industriel et le petit patrimoine.

➔ **Cf. Annexe 5 : Liste du patrimoine monumental de Florennes**

Sept sites et monuments sont classés à Florennes. Le statut de ces édifices et sites leur garantit généralement un bon entretien. Toutefois, certains édifices sont dans un état préoccupant, notamment le château de Morialmé ou celui de Florennes. La chapelle Notre-Dame des Affligés à Hanzinne est en ruine et les deux tilleuls qui l'encadraient ont été abattus. La protection dans ces trois cas ne suffit pas à assurer aux édifices un avenir pérenne.

Bien	Village	Date de l'arrêté de classement	Bien classé comme
Collégiale Saint-Gengulphe	Florennes	08/11/1977	Monument
L'ensemble des bâtiments (intérieur et extérieur) du château de Beaufort à Florennes, parc des Ducs	Florennes	04/12/1979	Monument
Place d'Hanzinelle	Hanzinelle	27/03/1995	Site
Chapelle Saint-Oger (M) et ensemble formé par cet édifice et ses abords (S)	Hanzinne	12/12/1977	Monument et Site
Site formé par la chapelle Notre-Dame des Affligés et les deux tilleuls qui l'entourent	Hanzinne	20/02/1947	Site
Château de Morialmé, 231 (M) et ensemble formé par le château et ses abords (S)	Morialmé	21/12/1979	Monument et Site
La chapelle dite « Vieille Sainte-Barbe » (M) et ensemble formé par les abords immédiats, limité à la couronne de l'arbre (S)	Morialmé	19/07/1984	Monument et Site

**Tableau 21 - Liste des biens classés  
(Sources : MRW-DGATLP)**



Notons enfin que le centre de Florennes bénéficie d'un périmètre de protection. Mis en place en 2000, il englobe le centre historique centré sur le château (sans toutefois inclure le parc) et l'église, la place Verte et ses alentours, les rues autour de la chapelle Saint-Pierre incluant la rue de Mettet au-delà de la voie ferrée qui contourne Florennes et les rues situées autour de la ferme de l'Abbaye (qui se trouve sur le territoire de Saint-Aubin).

### **2.4.3 DIAGNOSTIC - AFOM**

<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sept biens classés comme Monument et/ou Site.</li> <li>✓ Une cinquantaine de fermes reprises à l'inventaire du Patrimoine monumental de Belgique.</li> <li>✓ Nombreuses fermes en carré et fermes en long unifaitières.</li> <li>✓ Un centre urbain d'origine médiévale et castrale.</li> <li>✓ Présence de plusieurs ensembles bâtis intéressants.</li> <li>✓ Chaque village possède encore son ancienne maison communale.</li> <li>✓ Anciennes gares restaurées dans le respect de l'architecture initiale.</li> <li>✓ Une église par village reprise au Patrimoine monumental de Belgique.</li> <li>✓ Quelques témoins d'un passé industriel et artisanal (ancienne verrerie, moulins, etc.)</li> <li>✓ Omniprésence du petit patrimoine dans tous les villages.</li> <li>✓ Un ouvrage sur le petit patrimoine florennois.</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des pratiques agricoles inadaptées aux anciens bâtiments d'exploitation.</li> <li>- Faible intégration dans le paysage des nouveaux hangars agricoles.</li> <li>- Altération des façades du centre urbain par certaines activités commerciales.</li> <li>- Faible intégration au centre ancien des extensions récentes du bâti (notamment nouveaux lotissements).</li> <li>- Manque d'entretien et de mise en valeur du petit patrimoine.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recommandations par rapport au bâti du Plan d'actions paysager réalisé par Arpayge.</li> </ul>
<b>MENACES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de fonction de certaines fermes pouvant entraîner des transformations peu respectueuses de l'harmonie traditionnelle.</li> </ul>



## 2.5 Eléments de l'aménagement du territoire

### 2.5.1 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)

Selon le SDER approuvé par le Gouvernement wallon le 27/05/99, la commune de Florennes fait partie de la région agro-géographique du Condroz et dans une moindre proportion de la Fagne-Famenne. Florennes fait partie de la zone résidentielle des migrants alternants de Charleroi. Elle subit donc l'exurbanisation de l'agglomération de Charleroi<sup>13</sup>. Dans le projet de structure spatiale pour la Wallonie du SDER, Florennes est reprise comme pôle d'appui en milieu rural<sup>14</sup>. Florennes, commune rurale, n'est pas traversée par des axes majeurs de transport (rôle structurant).

<b>Régions urbaines</b>	Zone résidentielle des migrants alternants de Charleroi.
<b>Population</b>	Evolution de la population globalement stable.
<b>Logement</b>	Entre 14 et 21% des logements sans le confort de base. Florennes, contiguë à une zone de moyenne à forte pression de l'urbanisation.
<b>Ressources en eau</b>	Zones vulnérables : calcaires du Dévonien et du Carbonifère. Prélèvements d'eau souterraine : de 1 à 4,9 millions de m <sup>3</sup> /an.
<b>Agriculture</b>	Région agro-géographique du Condroz. Taux de reprise des exploitations : faible. Valeur des terres : faible.
<b>Activités économiques</b>	Ratio emploi/population active résidente : moyen à faible. Prédominance du secteur non marchand. De 2000 à 4.999 emplois par commune.
<b>Tourisme</b>	Florennes, contiguë à un parc naturel et à une zone de tourisme de vallée à forte pression résidentielle.
<b>Voiries régionales</b>	Réseau interurbain et RAVeL.
<b>Transports en commun</b>	Transport par bus : TEC Namur-Luxembourg. Ligne de bus express.
<b>Patrimoine naturel</b>	Zone de faible à moyenne densité de sites d'intérêt biologique.
<b>Patrimoine bâti</b>	4 monuments classés.
<b>Projet de structure spatiale pour la Wallonie</b>	Florennes, pôle d'appui en milieu rural.

Tableau 22 – Positionnement de la commune de Florennes au SDER

<sup>13</sup> Selon les auteurs Y. de Wasseige, M. Laffut, C. Ruyters, et P. Schleiper, « identification des bassins d'emploi wallons sur la base des navettes du recensement de 1991 » Florennes est englobée dans le bassin d'emploi de Charleroi. Il en est de même pour H. Van der Haegen, « les régions urbaines belges de 1991 » où Florennes fait partie de la zone résidentielle des migrants alternants de l'agglomération de Charleroi. Enfin, plus récemment (année 2000), les Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF) qui réalisent des analyses des marchés de l'emploi intègrent également Florennes dans le bassin d'emploi de la région de Charleroi.

<sup>14</sup> Les pôles classés dans cette catégorie doivent davantage jouer le rôle de centre pour les communes rurales qu'ils polarisent. Il faut dès lors y assurer la présence de commerces, de services et d'équipements répondant à cette fonction. Il faut également y promouvoir des emplois adaptés aux spécificités locales.

### **2.5.2 PLAN DE SECTEUR (PS)**

Le Plan de Secteur (PS) qui couvre le territoire de l'entité de Florennes est celui de Philippeville-Couvin qui a été approuvé par Arrêté Royal le 24/04/1980. Aucune modification n'a été enregistrée pour le territoire communal. Cependant, un projet de révision est à l'ordre du jour en vue de l'inscription d'une zone d'extraction.

14,2 % des surfaces du Plan de Secteur sont destinées à l'urbanisation (1908 Ha) dont 663 Ha à de l'habitat. Tous les noyaux de villages sont constitués d'une zone d'habitat à caractère rural. Seul le bourg-centre de Florennes est composé d'une zone d'habitat s'étalant en ruban le long de la N98 vers le nord et vers le sud. Cette zone est contiguë à une zone d'habitat à caractère rural qui s'étale vers Saint-Aubin, ces deux noyaux ne formant par conséquent pas des entités distinctes.

Les Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) représentent 0,45 % du plan de secteur (61 Ha). Ces dernières sont au nombre de trois : 2 sur Florennes et 1 à Hanzinelle. Cette dernière est enclavée dans la zone d'habitat à caractère rural du village. Par contre, sur Florennes, la ZACC dite « Nord » se situe le long de la N98 et jouxte la zone d'habitat tandis que la ZACC dite « Est » se situe entre la zone d'habitat et l'ancienne ligne ferroviaire.

On note la part importante des zones d'extraction qui représentent 416 Ha, soit 3 % du territoire. Ces zones sont au nombre de sept. Deux d'entre elles se situent à l'ouest du territoire entre Saint-Aubin et Morialmé, une au nord-est de Morialmé à la limite d'Oret, une à l'est du bourg-centre de Florennes et plus précisément au nord de la base militaire le long de la N975, une à l'ouest entre Hemptinne et Saint-Aubin, une au sud de Thy-le-Bauduin au niveau du Bois de Saint-Martin et une dernière au niveau du Bois de l'Escou. Ces deux dernières étant au nord de la N932.

Par ailleurs, il existe un projet de révision du Plan de Secteur Philippeville-Couvin en vue de l'inscription d'une zone d'extraction à Hemptinne au lieu-dit « Site de la Bataille ». La demande de révision de plan de secteur a reçu un avis positif auprès de la Commission Régionale pour l'Aménagement du territoire (CRAT). Après l'avis du Conseil wallon pour l'Environnement et le Développement durable (CWEDD), le Gouvernement wallon tranchera sur une décision (Cf. Chapitre 4 : « Zooms »).

On peut noter la présence de zones d'activités économiques industrielles ainsi que mixtes (14 Ha).

- ⇒ Les zones d'activités économiques mixtes se situent sur les villages de Hanzinne, Morialmé et Florennes.
- ⇒ L'unique zone d'activités économiques industrielles se trouve près du Bois de l'Escou à Hanzinelle.

Il n'y a pas de Zone d'Aménagement Différé à Caractère Industriel (ZADI).

Les autres activités reprises en zone urbanisable sont :

- ⇒ les zones de loisirs (108 Ha) situées dans les villages de Morville et Florennes.
- ⇒ les zones de services publics et d'équipements communautaires (707 Ha) disséminées dans tous les villages et dont la plus importante est située à Florennes au niveau de la base militaire.

La majeure partie du territoire se trouve en zone agricole (54 %) ou en zone forestière (près de 30%). On retrouve également des zones d'espaces verts (91 Ha), des zones de plans d'eau (54 Ha), des zones de parc (47 Ha) et une zone naturelle (3 Ha). Les zones d'intérêt paysager se retrouvent un peu partout sur le territoire, les plus importantes concernant des zones forestières. Les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique concernent quant à eux certains noyaux villageois (Florennes, Hanzinne, Hemptinne).

En termes d'occupation du sol (calculs réalisés sur base des natures cadastrales issues de la matrice cadastrale et du PLI au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et du Plan de Secteur vectoriel du 1<sup>er</sup> décembre 2005) selon la CPDT, les zones d'habitat sont artificialisées à 48,9 %, les zones de services publics et d'équipements communautaires à 43,8 %, les zones de loisirs à 34,3 %, les zones d'activités économiques à 55,7 % et les zones d'extraction à 8,4 %. Hormis les zones d'activités économiques, les autres zones n'ont donc pas encore atteint la moitié de leur potentiel d'artificialisation.

**→ Cf. Carte n° 6 – Plan de Secteur Philippeville-Couvin : commune de Florennes**

### **2.5.3 PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT (PCA)**

Depuis 1998, le plan communal d'aménagement (P.C.A.) a remplacé l'ancien plan particulier d'aménagement (P.P.A.). Le plan communal d'aménagement permet aux communes d'organiser de façon détaillée l'aménagement d'une partie de leur territoire. Il précise le plan de secteur en le complétant, mais peut, au besoin, y déroger. On parle alors de plan communal d'aménagement dérogatoire. Le plan communal d'aménagement répond à des objectifs variés. Il peut être l'expression d'une idée générale d'aménagement ou celle d'une volonté plus particulière, par exemple la protection d'un quartier ancien. Il peut également servir de cadre à des opérations telles que l'implantation d'un équipement public ou l'achat d'un espace vert. Par son niveau de détail, le plan communal d'aménagement traduit concrètement un programme préalablement mis au point et permet de fixer des règles précises à son application. L'existence de ce cadre précis explique que la procédure d'obtention d'un permis d'urbanisme ou de lotir soit simplifiée lorsqu'il existe un plan communal.<sup>15</sup>

<sup>15</sup> Définition issue du site Internet de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine de la Région wallonne.

L'entièreté du territoire de Flavion est concernée par plusieurs plans communaux d'aménagement. Par ailleurs, le centre de Florennes est également concerné par un PCA.

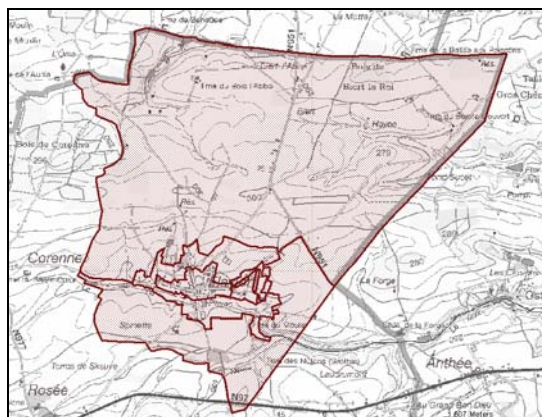


Figure 34 – Plans Communaux d'Aménagement de Flavion  
(Source : WebGIS – DGATLP)

## 2.5.4 SITES D'ANCIENNES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### A. SITE A RÉAMÉNER (SAR)

Les SAR remplacent anciennement les Sites d'Activités Economiques Désaffectés (SAED). Trois SAR sont localisés dans l'entité de Florennes :

- ⇒ L'usine Cerabel qui a été rénovée et sert de dépôt pour le magasin Trafic.
- ⇒ Le dépôt à locomotives : un projet commun avec la SNCB est à l'étude. Un plan Masse sera réalisé prochainement.
- ⇒ La ferme Huet : des logements sont en cours de construction. La grange est actuellement utilisée par le service Environnement de la commune.

Code unique	Commune	Date d'arrêté	Nom	
93022-SAE-001-02	FLORENNES	02 Sep 1980 - Rénovation	<u>USINE CERABEL</u>	
Code dossier	Remarque	Fichiers	Cartographie	Article 127
PC2	SAED	<u>Arrêté définitif de rénovation</u>	<u>93022-SAE-001-02</u>	Oui
Code unique	Commune	Date d'arrêté	Nom	
93022-SAE-002-01	FLORENNES	12 Juil 1994 - Désaffectation	<u>DEPOT A LOCOMOTIVES</u>	
Code dossier	Remarque	Fichiers	Cartographie	Article 127
PC37	SAED	<u>Arrêté définitif de désaffectation</u>	<u>93022-SAE-002-01</u>	Non
Code unique	Commune	Date d'arrêté	Nom	
93022-SAE-003-01	FLORENNES	22 Juin 1999 - Désaffectation	<u>FERME HUET</u>	
Code dossier	Remarque	Fichiers	Cartographie	Article 127
PC86	SAED	<u>Arrêté définitif de désaffectation</u>	<u>93022-SAE-003-01</u>	Non

Tableau 23 – Liste des SAR sur la commune de Florennes  
(Source : DGATLP)

## **B. SITES DE RÉHABILITATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE (SRPE)**

Le concept de SRPE (décret-programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative) remplace celui de Sites d'Intérêt Régional (SIR) mais s'appuie sur les mêmes objectifs et sur le même processus de mise en œuvre des SIR. Ainsi, il s'articule sur les principes généraux suivants :

- fixation d'une liste des sites d'activité économique désaffectés dont la réhabilitation est prioritaire au niveau paysager et environnemental ;
- pour la mise en œuvre de chacun de ces sites, prise d'un seul arrêté qui :
  - o arrête que le site est désaffecté et doit être réhabilité ;
  - o fixe le périmètre du site ;
  - o peut décréter d'utilité publique son expropriation (au sens de l'article 181 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine) ; et prise en charge de son acquisition, s'il échet, ainsi que, en tout ou en partie, des études et travaux visés à l'article 167, 2°, du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.

Aucun SRPE n'est repris à Florennes.

## **C. AUTRES ANCIENS SITES INDUSTRIELS RÉPERTORIÉS**

Il y a trois sites qui sont repris à l'inventaire des sites de friches industrielles de catégorie A<sup>16</sup> de la Spaque (janvier 2007) dans la catégorie Verreries: l'Usine Eternit, l'Usine Cerabel et la Verrerie de Florennes. Un site est repris dans la catégorie B<sup>17</sup> - Ateliers mécaniques : la Rotonde ou dépôt à locomotives. Un autre est repris dans la catégorie B – Lignes SNCB/Gares : la gare de Hemptinne.

Il y a 10 sites qui sont repris dans la banque de données WALSOLS établie par la Spaque (information en ligne en date du 26 août 2008) :

Nom	Code WALSOLS	Village	Repris dans des programmes d'assainissement
Carrière du bois de Louchenée	Nr1403-01	Florennes	
Carrière St-Martin	INr14-058	Morialmé	
Ferme Huet	Nr1403-06	Florennes	SAR
Fourneau de Morialmé	Nr1407-07	Morialmé	
Fourneau de Saint-Aubin	Nr1410-01	Saint-Aubin	
Fourneau et forge de Poucet	Nr1407-06	Morialmé	
Gare de Hemptinne	INr14-059	Hemptinne	
La Rotonde	Nr1403-03	Florennes	SAR
Le Fayat	Nr1407-05	Morialmé	
Les 5 Bonniers	Nr1407-01	Morialmé	

**Tableau 24 – Sites repris dans la banque de données Walsols  
(Source : [www.walsols.be](http://www.walsols.be))**

<sup>16</sup> Catégorie A : risque élevé de contamination.  
<sup>17</sup> Catégorie B : risque moyen de contamination

### 2.5.5 PÉRIMÈTRE DE RÉNOVATION ÉCONOMIQUE (PRE)

Les PRE remplacent les Zones d'Activités Reconnues (ZAR). Florennes est concernée par un PRE qui est une zone de carrières.

Commune	Nom	Code dossier	Affectation d'arrêté
FLORENNES	Zone de carrières (Florennes)	SDE 9114/1	Industrie
Date d'arrêté	Superficie	Demandeur	Affectation CWATUP
05 Déc 1982	12ha 97a 67ca	SIAEE	Industrielle
Expropriation	Cartographie	Documents	Code unique
Totale	<u>93022-SDE-001-01</u>	<u>Cadastre - Arrêté</u>	93022-SDE-001-01

Tableau 25 – Liste des PRE  
(Source : DGATLP)

### 2.5.6 ZONE PROTÉGÉE EN MATIÈRE D'URBANISME (ZPU)

Le périmètre de zone protégée en matière d'urbanisme concerne le centre ancien du village de Florennes (arrêté du gouvernement wallon du 30 Août 2006). La délimitation du périmètre est non seulement d'ordre patrimonial mais surtout d'ordre urbanistique et par là même débord du cadre restreint du centre ancien. Ce règlement régional d'urbanisme vise à définir les modalités à suivre en matière de largeur de rues, d'harmonie de façades avec la zone à sauvegarder (hauteur, largeur, matériaux, pignon), de conformité des toitures aux constructions traditionnelles locales (pente, matériaux), de zones de cours et jardins, de traitement de sol des rues, places, ruelles et impasses, de rez-de-chaussée commerciaux, etc. Il s'applique en l'absence de PCA.

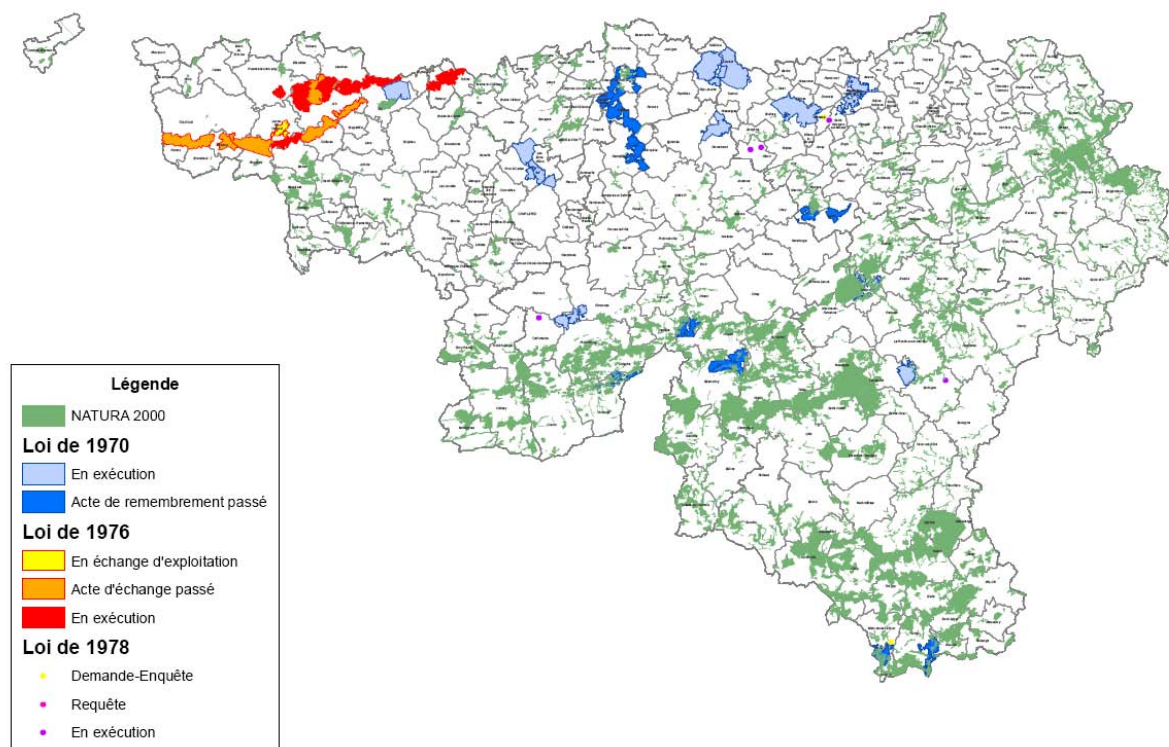
Code unique	Code DGATLP	Commune	Ancienne commune
93022-ZPU-001-02	RGB/ZPU/9114	FLORENNES	Florennes
Date d'arrêté	Moniteur Belge	Plan	Cartographie
30 Août 2006	03 Nov 2006	<u>Arrêté Cadastre Arrêté Cadastre</u>	<u>93022-ZPU-001-02</u>

Tableau 26 – ZPU sur la commune de Florennes  
(Source : DGATLP)



### 2.5.7 PÉRIMÈTRES DE REMEMBREMENT

Le remembrement agricole a contribué, il y a plusieurs dizaines d'années, à modifier profondément les paysages ruraux. Selon la Loi du 22 Juillet 1970 (loi relative au remembrement légal de biens ruraux) article 1 : afin d'assurer, dans l'intérêt général, une exploitation plus économique des biens ruraux, il peut être procédé, conformément aux dispositions de la loi, au remembrement de terres morcelées et de terres dispersées.



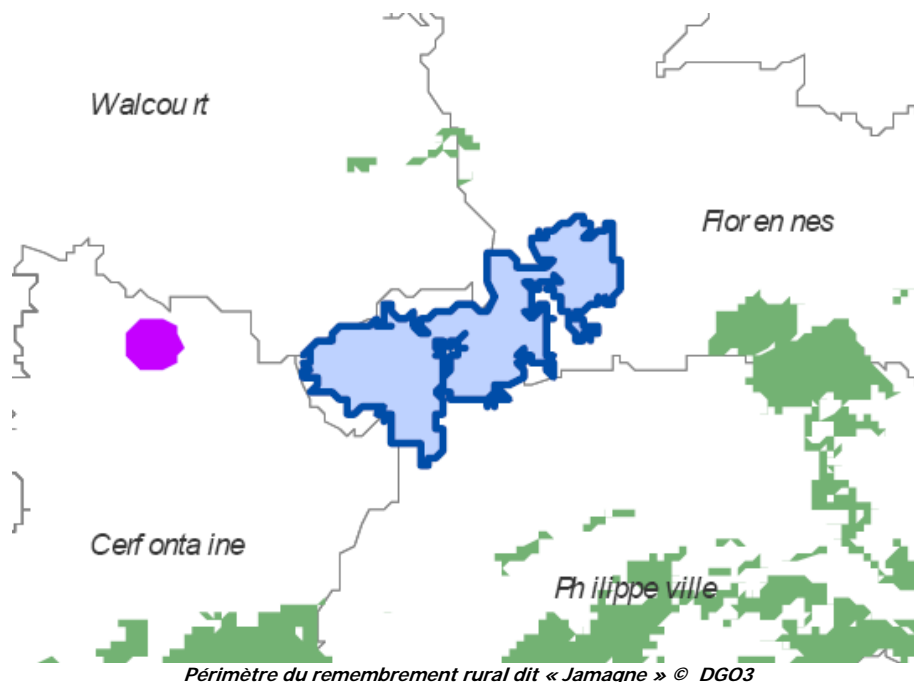
*Remembrement en exécution en Région wallonne et zone Natura 2000  
© DGO3*

Le remembrement tend dès lors à constituer des parcelles continues, régulières, aussi rapprochées que possible du siège de l'exploitation et jouissant d'accès indépendants. Le remembrement peut être accompagné de la création et de l'aménagement de chemins et voies d'écoulement d'eau et de travaux d'amélioration foncière tels que travaux d'assèchement, d'irrigation, de nivellement et de défrichement, ainsi que de travaux d'aménagement des sites et de travaux d'adduction de l'eau et de l'électricité. Avec l'accord des propriétaires, usufruitiers et preneurs intéressés, le remembrement peut être accompagné d'autres améliorations rendues nécessaires par la restructuration foncière ou par la réorientation de la production, tels la démolition, la construction, l'agrandissement, l'amélioration et le raccordement au réseau électrique et à la distribution d'eau de bâtiments de ferme, y compris les locaux d'habitation, ainsi que l'adduction de l'eau et du courant électrique dans les prairies et pâtures.

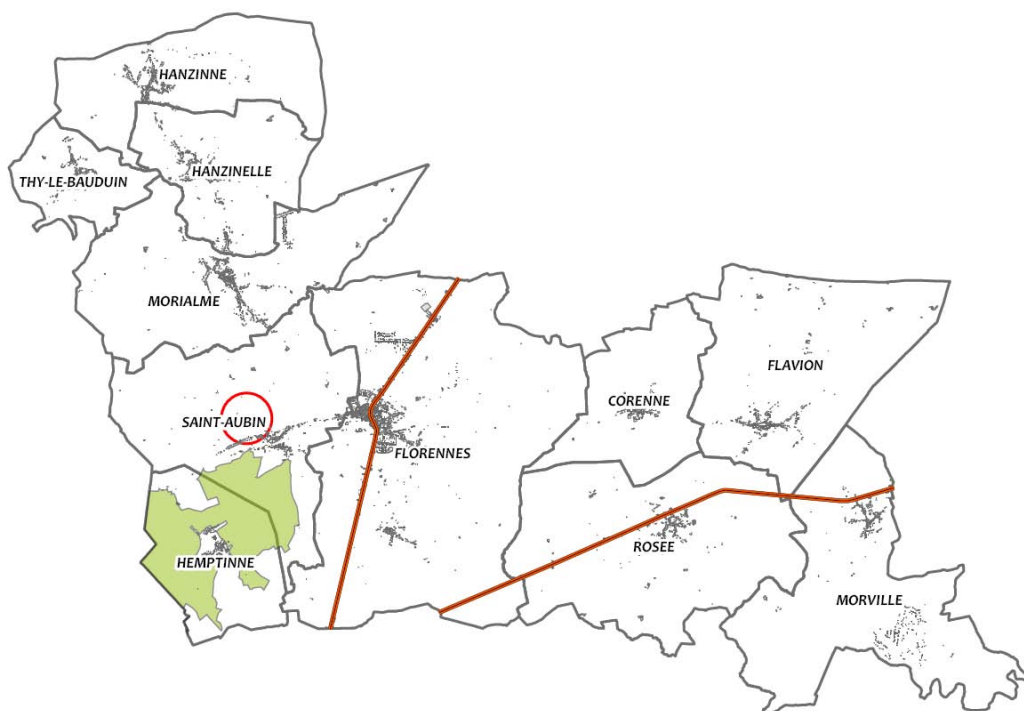
Les objectifs du remembrement agricole étaient nombreux et importants :

- Regroupement, optimisation et rationalisation du parcellaire foncier, tant en propriété qu'en exploitation.
- Rapprochement des parcelles autour du siège de l'exploitation.
- Régularisation des contours des parcelles.
- Suppression de servitudes de passage.
- Suppression de lots et parcelles enclavés (mise à la route des nouveaux lots formés).
- Modernisation des voiries agricoles et des chemins d'accès (infrastructure adaptée).
- Améliorations foncières (assèchement, irrigation, drainage, nivellement, défrichage, arrachement de haies vives et broussailles, arasement de talus, etc.).
- Aménagement de l'espace rural par des travaux d'infrastructure (bassins d'orage, aménagement des berges, etc.).
- Protection des sites et aménagements paysagers (plantation, haies, mares, etc.).
- Réalisation de travaux d'adduction d'eau et d'électricité (dans les bâtiments de ferme, les locaux d'habitation ainsi que dans les prairies et pâtures).

Un périmètre de remembrement agricole existe sur le territoire de Florennes celui-ci est fixé par l'Arrêté ministériel du 27 décembre 1999 décidant que le remembrement d'un ensemble de biens ruraux situés sur le territoire des communes de Cerfontaine (5ème division Villers-Deux-Eglises), de Florennes (6ème division Hemptinne et 7ème division Saint-Aubin) et de Philippeville (1ère division Philippeville, 16ème division Jamiolle et 17ème division Jamagne) est utile et par lequel le plan parcellaire fut arrêté (Cf. carte ci-dessous). Ce remembrement est dénomé : remembrement « JAMAGNE » et concerne sur le territoire de la commune de Florennes uniquement les villages de Hemptinnes et Saint-Aubin. Sa superficie totale est de 1450 ha dont 541 ha sur le territoire florennois.



Signalons qu'il existe également un projet de remembrement sur le village de Saint-Aubin (en rouge sur la carte ci-dessous) d'une superficie de 78,5 ha.



*Zones concernées par le remembrement rural sur le territoire de la commune de Florennes  
© DGO3 – 2012 @ S&A - 2012*

**→ Cf. Annexe 16 : Arrêté relatifs au remembrement rural « Jamagne »**

### **2.5.8 AUTRES OUTILS D'AMÉNAGEMENT**

La commune ne possède pas de Schéma de Structure Communal (SSC), ni de règlement Communal d'Urbanisme (RCU), ni de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR). Elle n'est pas non plus concernée par un périmètre de rénovation ou de revitalisation urbaine.

Le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse a réalisé deux études importantes à l'échelle du territoire du GAL (Cerfontaine, Florennes, Gerpennes, Walcourt) : une étude Paysages et une étude sur le patrimoine naturel. Ces études proposent un programme d'actions pour chaque commune. Ajoutons à cela la réalisation d'un schéma d'intention urbanistique en cours d'élaboration du PCDR (Cf. Lot 0).

Un Plan Intercommunal de Mobilité en collaboration avec les communes de Walcourt et Gerpennes a été étudié en 2005 par les bureaux d'études Agora, Isis et VO. Il propose un plan d'actions pour chaque commune.

**→ Cf. Carte n° 7 – Contraintes et potentialités pour le développement du territoire de Florennes**

## **2.5.9 DIAGNOSTIC – AFOM**

### **LE SDER**

- ⇒ Région agro-géographique du Condroz.
- ⇒ Zone résidentielle des migrants alternants de Charleroi.
- ⇒ Pôle d'appui en milieu rural.
- ⇒ Pas d'axe majeur de transport.

### **LE PLAN DE SECTEUR**

- ⇒ Plan de Secteur Philippeville-Couvin.
- ⇒ Tous les noyaux villageois sont composés d'une zone d'habitat à caractère rural.
- ⇒ Le bourg-centre comporte une zone d'habitat s'étalant en ruban le long de la N98 et une zone d'habitat à caractère rural.
- ⇒ Saint-Aubin et Florennes ne constituent pas des entités distinctes.
- ⇒ 14,2 % des surfaces destinées à l'urbanisation, soit 1908 Ha.
- ⇒ 663 destinés à de l'habitat.
- ⇒ 48,9 % des zones d'habitat sont artificialisées.
- ⇒ 3 ZACC (2 sur Florennes et 1 à Hanzinelle).
- ⇒ 54 % des surfaces en zone agricole.
- ⇒ 30 % des surfaces en zone forestière.
- ⇒ 3% en zones d'extractions.
- ⇒ Un projet de révision du Plan de Secteur en vue de l'inscription d'une zone d'extraction au « Site de la Bataille » (Cf. « zoom »).
- ⇒ Absence de ZADI mais présence de zones d'activités économique industrielles et mixtes (14 Ha).

### **OUTILS ET CONTRAINTES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- ⇒ Flavion, couverte par plusieurs Plans Communaux d'Aménagement.
- ⇒ Le centre de Florennes, concerné par un Plan Communal d'Aménagement.
- ⇒ 3 sites inscrits en Sites à Réaménager (SAR).
- ⇒ 10 sites repris dans la banque de données WALSOLS.
- ⇒ 3 sites repris à l'inventaire des friches industrielles en catégorie A – Verreries.
- ⇒ 2 sites repris à l'inventaire des friches industrielles en catégorie B – Ateliers mécaniques et Lignes SNCB/Gares.
- ⇒ Un Périmètre de Rénovation Economique (PRE).
- ⇒ Une Zone Protégée en matière d'Urbanisme (ZPU) : le centre de Florennes.
- ⇒ Pas de Schéma de Structure Communal (SSC) mais réalisation d'un schéma d'intention urbanistique par le GAL (Cf. lot 0).

- ⇒ Pas de Règlement Communal d'Urbanisme (RCU).
- ⇒ Pas de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR).
- ⇒ Une étude sur les Paysages.
- ⇒ Une étude sur le patrimoine naturel.
- ⇒ Un Plan interCommunal de Mobilité.

<b><i>ATOUTS</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Positionnement de pôle d'appui en milieu rural au SDER.</li> <li>✓ Réserve foncière en termes d'habitat.</li> <li>✓ Centre de Florennes soumis à un ZPU.</li> <li>✓ Existence de PCA à Flavion et Florennes.</li> <li>✓ Réalisation d'un schéma d'intention urbanistique par le GAL (Cf. Lot 0).</li> </ul>
<b><i>FAIBLESSES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'outils généraux de régulation du développement urbanistique (SSC, RCU, RGBSR).</li> <li>- 3 ZACC pour 11 villages.</li> <li>- 5 sites repris à l'inventaire des friches industrielles de catégories A et B.</li> </ul>
<b><i>OPPORTUNITES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en œuvre des ZACC.</li> <li>✓ Présence de sites à réhabiliter (par exemple les SAR, friches industrielles, etc.).</li> <li>✓ Programmes d'actions en matière de patrimoine naturel, de paysages et de mobilité.</li> </ul>
<b><i>MENACES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de révision du Plan de Secteur en vue de l'inscription d'une zone d'extraction. (Cf. « Zoom »).</li> <li>- Risque de gestion peu parcimonieuse du sol lié à l'absence d'outils réglementaires sur l'entité.</li> </ul>



## 3. VIVRE A FLORENNES

### 3.1 Son histoire

➔ Cf. Annexe 6 : Bref historique des villages de l'entité de Florennes

### 3.2 Sa population

#### 3.2.1 EVOLUTION

En 2007, la commune de Florennes comptait 10.825 habitants contre 10.665 en 1989, soit une croissance démographique de 3,1%.

Cependant, cette évolution n'a pas été régulière et se caractérise par des oscillations de courtes périodes.

On peut noter que depuis 2005, la commune connaît un gain de population plus important avec un taux de variation annuel moyen<sup>18</sup> de 0,9% (de 2005 à 2007), contre 0,08% pour la période allant de 1989 à 2005. Cette augmentation de la population vient se confirmer en 2008 puisque selon le rapport communal, Florennes dépasse la barre des 11.000 habitants.

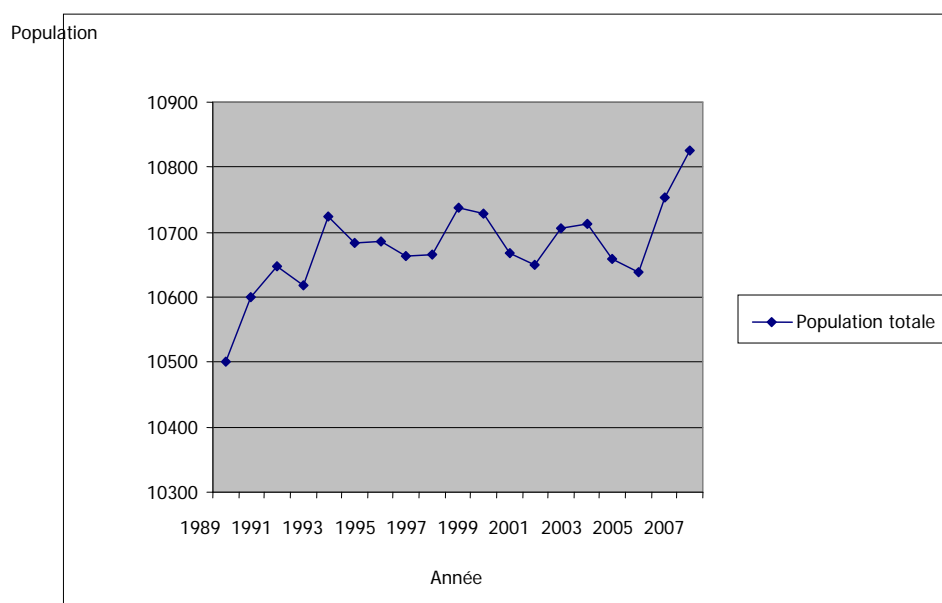


Figure 35 – Evolution de la population de Florennes entre 1989 et 2007 (Source : Ecodata, Traitement : S&A)

<sup>18</sup> Le taux de variation annuel moyen permet de comparer les fluctuations du phénomène observé sur deux périodes distinctes.

## **A. CONTEXTE REGIONAL**

Afin de mieux caractériser la population communale, il est intéressant de resituer la commune dans son contexte régional.

Au sein de l'arrondissement de Philippeville (7 communes), Florennes est en 2007 :

- ⇒ une des communes les plus peuplées après Walcourt et Couvin.
- ⇒ la deuxième commune pour sa superficie (133,54 Km<sup>2</sup>), après Couvin.
- ⇒ la deuxième commune pour sa densité (81 hab. /Km<sup>2</sup>), après Walcourt.

Malgré ce rang, Florennes reste une commune rurale de par sa densité inférieure à 150 hab. /Km<sup>2</sup>.

Au sein de la province de Namur (38 communes), Florennes est en 2007 :

- ⇒ la 14<sup>ième</sup> commune pour sa population ;
- ⇒ la 8<sup>ième</sup> commune pour sa superficie ;
- ⇒ la 22<sup>ième</sup> commune pour sa densité.

En conclusion, on pourra dire que le poids démographique de Florennes en 2007 est important au sein de l'arrondissement de Philippeville.

En revanche, les chiffres de l'évolution démographique entre 1997 et 2007, relaient la commune en fin de classement. Effectivement, la population de Florennes a augmenté de 1,5% alors que la moyenne de l'arrondissement s'élève à 4,74%.

Au sein de l'arrondissement de Philippeville (7 communes), Florennes est :

- ⇒ la quatrième commune pour son gain d'habitants (160 habitants) ;
- ⇒ la sixième commune pour son taux de variation démographique.

Cette faible croissance relative pourrait s'expliquer par l'important poids démographique communal au sein de l'arrondissement (pour un même gain de population une petite commune enregistrera un taux de croissance plus important qu'une grande ville).

Cependant, en comparaison à Mettet (commune voisine présentant des caractéristiques similaires tant en termes de superficie que de nombre d'habitants), on constate que celle-ci a connu une croissance démographique nettement plus forte que Florennes avec un taux de variation de 11,23% entre 1997 et 2007, soit un gain de 1215 personnes. Il en est de même pour la commune de Walcourt, plus peuplée que Florennes (16 544 habitants) qui enregistre une croissance de 6,7% sur la même période.



ENTITES GEOGRAPHIQUES		Superficie en km <sup>2</sup>	Nombre d'habitants en 1997	Nombre d'habitants en 2007	Densité en 1997	Densité en 2007	Taux de variation 1997-2007	Solde 1997-2007	Solde de densité 1997-2007
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	123,18	16.544	17.652	134,31	143,30	6,70	1108	8,99
	Gerpennes	47,10	11.781	12.064	250,13	256,14	2,40	283	6,01
	Mettet	116,78	10.822	12.037	92,67	103,07	11,23	1215	10,40
	Onhaye	65,53	2.985	3.124	45,55	47,67	4,66	139	2,12
	Hastière	56,46	4.919	5.278	87,12	93,48	7,30	359	6,36
	Doische	84,01	2.895	2.912	34,46	34,66	0,59	17	0,20
	Philippeville	156,71	7.713	8.482	49,22	54,13	9,97	769	4,91
<b>Florennes</b>	<b>133,54</b>	<b>10.665</b>	<b>10.825</b>	<b>79,86</b>	<b>81,06</b>	<b>1,50</b>	<b>160</b>	<b>1,20</b>	
Cerfontaine	83,45	4.211	4.579	50,46	54,87	8,74	368	4,41	
Couvin	206,92	13.081	13.449	63,22	65,00	2,81	368	1,78	
Viroinval	120,89	5.654	5.747	46,77	47,54	1,64	93	0,77	
Arrondissement de Philippeville	908,70	60.763	63.646	66,87	70,04	4,74	2883	3,17	

Tableau 27 – L'évolution de la population entre 1997 et 2007 : les communes attenantes et de l'arrondissement, la commune de Florennes et l'arrondissement de Philippeville

(Source : Ecodata, SPF Economie PME Classes moyennes et Energie)

➔ Cf. Carte n° 8– Densité de population des communes de l'arrondissement de Philippeville et des communes voisines de Florennes en 2007

➔ Cf. Carte n° 9– Evolution de la population des communes de l'arrondissement de Philippeville et des communes voisines de Florennes entre 1997 et 2007

## B. CONTEXTE COMMUNAL

La commune de Florennes est composée de 11 villages dont la population varie de 276 à 3811 habitants. La répartition de cette population est relativement inégale. En effet, près de 50% de la population sont concentrés sur 2 villages seulement (Florennes et Morialmé).

VILLAGES	Superficie (km <sup>2</sup> )	1997	2007	Taux de variation 1997-2007	Solde 1997-2007	Densité en 2007
		Population totale	Population totale			
Hanzinne	8,9	778	832	6,9	54	93,5
Hanzinelle	7,6	884	923	4,4	39	121,4
Thy-le-Bauduin	3,8	339	418	23,3	79	110
Morialmé	12,9	1491	1573	5,5	82	121,9
Saint-Aubin	13,4	798	753	-5,6	-45	56,2
Hemptinne	6,9	277	276	-0,4	-1	40
Florennes	28,6	3837	3811	-0,7	-26	133,2
Corenne	7,1	278	291	4,7	13	41
Rosée	16,2	666	657	-1,4	-9	40,5
Flavion	13,9	591	666	12,7	75	47,9
Morville	14,6	552	623	12,9	71	42,7

Tableau 28– L'évolution de la population dans les villages de Florennes entre 1997 et 2007 (Source : Données communales)

Cette disparité marquée se retrouve au niveau des valeurs de densité qui s'échelonnent de 5,6 hab./km<sup>2</sup> pour Saint-Aubin à 154,2 hab./km<sup>2</sup> pour Morialmé.

Sur la totalité des villages de la commune de Florennes :

- 5 présentent des densités supérieures à la densité communale (81 hab/km<sup>2</sup>) ;
- 6 présentent des densités inférieures à 50 hab/km<sup>2</sup>.

Entre 1997 et 2007, quatre villages ont perdu des habitants : il s'agit de Saint-Aubin, Rosée, Florennes et Hemptinne, formant un territoire central au sein de la commune. En revanche, les villages situés aux extrémités enregistrent des taux de variation positifs, avec des maximums de 12,7%, 12,9% et 23,3% respectivement pour Flavion, Morville et Thy-le-Bauduin.

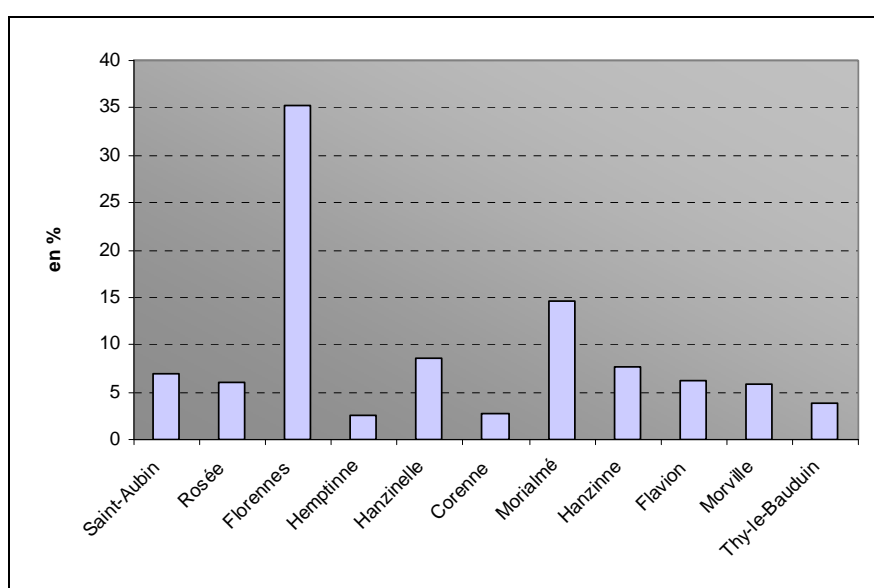


Figure 36 – La répartition de la population de Florennes par villages en 2007  
(Source : Données communales)

➔ Cf. Carte n° 10 – La population des villages de Florennes en 2007 et son évolution entre 1997 et 2007

### 3.2.2 LES COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

L'évolution démographique se décompose en deux parties distinctes : le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et le solde migratoire (différence entre l'immigration et l'émigration).

De la fin des années 80 à nos jours, le rôle des flux migratoires a toujours été prépondérant au solde naturel, avec des valeurs allant de -69 en 2003 jusque 122 en 2005 et 125 en 1989.

Effectivement, 76,4% de la croissance démographique de Florennes (un gain de 515 habitants) sont assurés par l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire.

Sur cette même période, le solde naturel est resté positif jusqu'en 1993, où a débuté une période d'oscillations qui s'acheva en 2001. En 2006, le solde naturel est de nouveau positif (+5) après une période de 4 ans où les décès ont été plus nombreux que les naissances.

L'évolution du solde migratoire est plus disparate, avec des oscillations d'année en année. En 2005 et 2006, le solde migratoire est de nouveau positif après une période de deux ans où les émigrants ont été plus nombreux que les nouveaux arrivants.

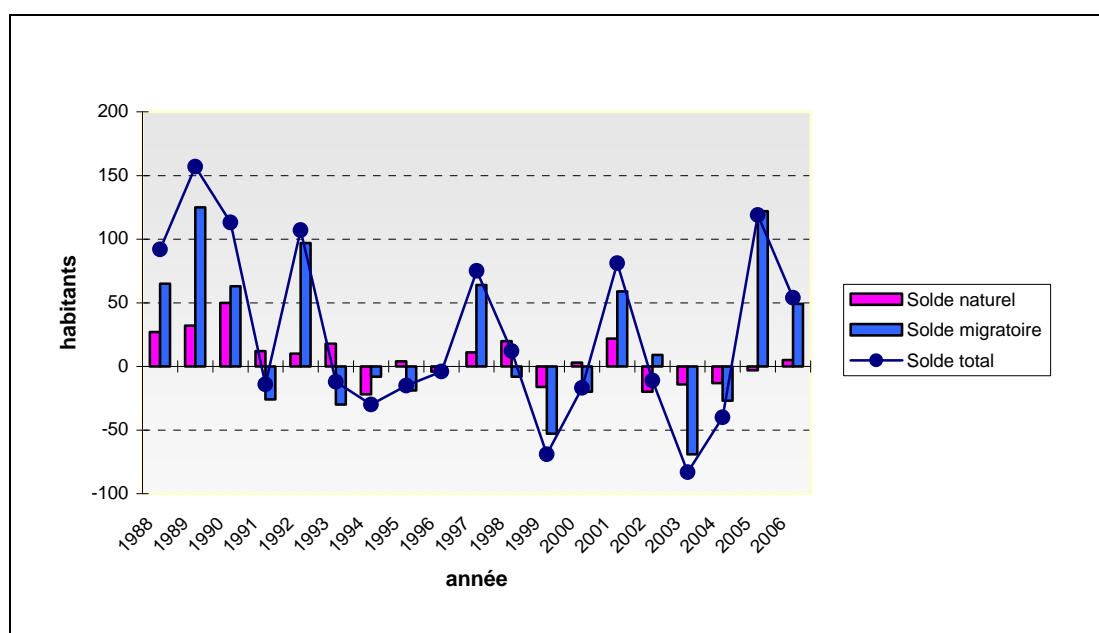


Figure 37 – Les composantes de la croissance démographique de Florennes de 1988 à 2006 (Source : Ecodata, Traitement : S&A)

### 3.2.3 LA STRUCTURE PAR ÂGES

#### A. CONTEXTE REGIONAL<sup>19</sup>

En 2006, la répartition de la population de Florennes par classes d'âges suit les mêmes tendances que celles de l'arrondissement de Philippeville et de la Région wallonne.

Entité géographique	Moins de 20 ans	De 20 à 64 ans	65 ans et plus
Florennes	24,2	59,3	16,4
Arrondissement de Philippeville	24,4	58,7	16,8
Région wallonne	24,5	58,8	16,7

Tableau 29 – Parts de la population par tranche d'âge en Région wallonne, dans l'arrondissement de Philippeville et dans la commune de Florennes en 2006 (Source : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie – Ecodata)

Même si la part des plus de 65 ans reste inférieure à la moyenne de l'arrondissement et de la région, le coefficient de vieillissement<sup>20</sup> (rapport des « 65 ans et plus » sur les « moins de 20 ans ») n'a cessé de croître depuis 1997. A l'inverse, le coefficient de jeunesse ne cesse de diminuer, même si la part

<sup>19</sup> Analyse établie sur base des données Ecodata SPF.

<sup>20</sup> Un coefficient de vieillissement de 62% équivalait à un rapport de 62 habitants de plus de 65 ans pour 100 habitants de moins de 20 ans.

des « moins de 20 ans » reste plus importante au « plus de 65 ans ». En 1997, les jeunes représentaient 26% de la population contre 24,2% en 2006, cette part s'élève respectivement à 15,2% et 16,4% pour les plus vieux.

A l'échelle de l'arrondissement, Florennes se présente comme une commune relativement jeune. Effectivement, en 2007 Florennes enregistre le troisième coefficient de jeunesse (149,6%) après Walcourt (168,8%) et Cerfontaine (172,8%), supérieur à la moyenne de l'arrondissement qui est de 146,4%.

Florennes apparaît donc comme une commune relativement « jeune » par rapport aux autres communes de l'arrondissement même si son coefficient de vieillissement tend à légèrement augmenter.

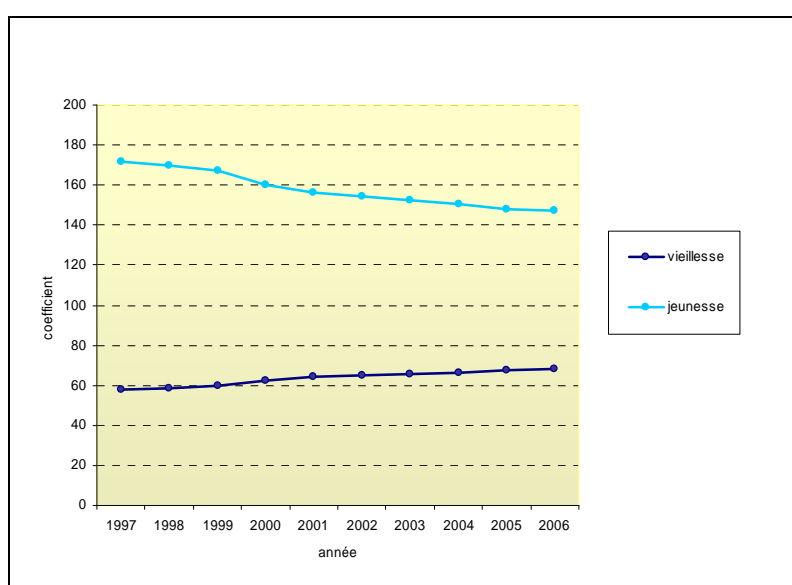


Figure 38 – L'évolution du coefficient de vieillesse et de jeunesse à Florennes, de 1997 à 2006 (Source : Ecodata, Traitement : S&A)

## B. CONTEXTE COMMUNAL<sup>21</sup>

Les villages de Florennes, Hanzinne et Hemptinne sont caractérisés par une population vieillissante. Les pyramides des âges se rapportant à ces villages illustrent bien ce phénomène. En effet, la tranche d'âges 0-19 ans est moins importante que celle des + de 60 ans.

Les villages de Corenne et Flavion quant à eux sont caractérisés par les populations les plus jeunes de la commune. Comme précédemment, les pyramides des âges illustrent cette importance de la population jeune (0-19 ans) par rapport à la population vieillissante (+ de 60 ans).

Les autres villages de la commune se situent entre ces extrêmes mais possèdent un coefficient de vieillissement qui reste inférieur à la moyenne régionale wallonne (~95%).

➔ Cf. **Illustration n° 1 – Les pyramides des âges et le coefficient de vieillissement dans les villages de Florennes en 2008**

<sup>21</sup> Analyse établie sur base des données communales.

### 3.2.4 LA TAILLE DES MÉNAGES

En ce qui concerne la taille des ménages, Florennes est tout à fait dans la moyenne de l'arrondissement pour chacune des catégories. On compte à Florennes 58% de ménages de 1 et 2 personnes contre 62% pour l'arrondissement. Un peu moins d'un tiers des ménages sont composés de 2 personnes. C'est la même tendance dans toutes les communes voisines et dans l'arrondissement. Florennes se démarque par sa plus grande proportion de ménages de 6 personnes (2%). C'est la part la plus haute de l'arrondissement. Cela représente 83 ménages.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Hommes habitant seul	Femmes habitant seule	Ménages privés de 2 personnes	Ménages privés de 3 personnes	Ménages privés de 4 personnes	Ménages privés de 5 personnes	Ménages privés de 6 personnes	Ménages privés de 7 personnes	Ménages privés de 8 personnes et plus	Ménages collectifs
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	12,1%	13,4%	32,8%	19,6%	14,5%	5,3%	1,5%	0,45%	0,25	0,1%
	Gerpinnes	10,5%	14,7%	34,5%	18,9%	14,6%	5,2%	1%	0,3%	0,1%	0,2%
	Mettet	10,8%	13,8%	30,1%	19,8%	16,5%	6,3%	1,8%	0,35%	0,35	0,1%
	Onhay	10,4%	15%	30,2%	18,2%	16,4%	6,8%	1,9%	0,8%	0,2%	0,1%
	Hastière	19,7%	18,4%	33,2%	13,6%	10%	3,5%	0,7%	0,4%	0,2%	0,3%
	Doische	14,3%	17,7%	30,8%	16%	13%	6,2%	1,5%	0,3%	0%	0,2%
	Philippeville	17,2%	17,2%	31,5%	15,7%	11,5%	4,8%	1,3%	0,3%	0,3%	0,1%
<b>Florennes</b>		<b>12%</b>	<b>14,5%</b>	<b>31,7%</b>	<b>18,9%</b>	<b>14,2%</b>	<b>5,6%</b>	<b>2%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>
Cerfontaine		14,7%	14,7%	32,5%	17,1%	13,1%	5,5%	1,6%	0,3%	0,4%	0,05%
Couvin		16,85%	17,6%	31,8%	15%	11,8%	4,2%	1,9%	0,4%	0,15%	0,3%
Viroinval		18,4%	20,8%	29,8%	14,55%	11%	3,35%	1,35%	0,3%	0,2%	0,15%
Arrondissement de Philippeville		14,8%	16%	31,8%	17,1%	12,9%	5%	1,6%	0,4%	0,2%	0,2%

Tableau 30 – Pourcentage de ménages à Florennes suivant leur taille, dans les communes attenantes, à Florennes et dans l'arrondissement en 2004  
(Source : Ecodata, SPF Economie PME Classes moyennes et Energie)

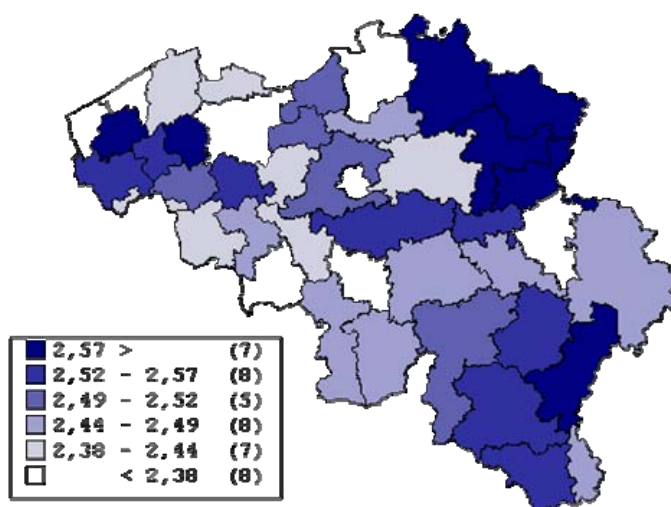


Figure 39 – Grandeur moyenne des ménages au 1<sup>er</sup> janvier 2001 par arrondissement  
(Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique)

### **3.2.5 LES ÉTRANGERS**

En 2007, la population étrangère de Florennes comptait 267 individus, soit 2,5% de la population totale. Au sein de l'arrondissement de Philippeville, la commune enregistre le plus faible taux d'étrangers après Cerfontaine (2,1%).

Cependant, cette part n'a cessé d'augmenter au fil des années. Effectivement, de 1997 à 2007 le nombre d'étrangers a connu une croissance de 8%, contre 1,5% pour la population totale. Cette tendance va à l'encontre de la moyenne de l'arrondissement dont le taux d'étrangers passe de 4% à 3% sur la même période.

Les nationalités les plus représentées sont les Italiens avec 26% de la population étrangère et les Français avec 25%.

L'Office des étrangers recense quant à lui 571 étrangers à Florennes en 2008. L'importante différence par rapport aux chiffres d'Ecodata est due au fait que les statistiques de l'Office des étrangers prennent en compte tout étranger sur le territoire, les demandeurs d'asile y étant par conséquent comptabilisés.

➔ **Cf. Carte n° 11 – La population étrangère dans les communes de l'arrondissement de Philippeville en 2007.**

### **3.2.6 DIAGNOSTIC – AFOM**

#### **LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

- ⇒ Une croissance irrégulière sur la période 1989-2005.
- ⇒ Une progression importante et constante depuis 2005.
- ⇒ Une croissance inférieure à l'arrondissement sur la période 1997-2007.
- ⇒ Le poids prépondérant du solde migratoire sur le solde naturel.

#### **L'OCCUPATION DU SOL**

- ⇒ La seconde commune de l'arrondissement en termes de superficie (133,54 km<sup>2</sup>).
- ⇒ La seconde commune de l'arrondissement en termes de densité (81hab. /km<sup>2</sup>).
- ⇒ Une forte disparité entre les villages en termes de densité et de démographie.

#### **LA STRUCTURATION DE LA POPULATION**

- ⇒ Une répartition de la population par âge équivalente à l'arrondissement et la région.
- ⇒ Une commune relativement jeune au sein de l'arrondissement.
- ⇒ Les villages de Corenne et Flavion présentant une population plus jeune au sein de la commune.
- ⇒ Les villages de Florennes, Hanzinne et Hemptinne présentant une population vieillissante au niveau intracommunal.
- ⇒ Le poids des plus de 65 ans en progression.

- ⇒ Une répartition de la taille des ménages dans la moyenne de l'arrondissement.
- ⇒ 2,5% de la population totale sont des étrangers.
- ⇒ Environ 350 résidents demandeurs d'asile en 2008 à FEDASIL.

<b><i>ATOUTS</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une population en croissance constante depuis 2005.</li> <li>✓ Une population relativement jeune.</li> <li>✓ Un solde migratoire conséquent et positif.</li> <li>✓ Un coefficient de vieillissement faible, indicateur d'une population jeune et dynamique.</li> </ul>
<b><i>FAIBLESSES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un solde naturel faible.</li> <li>- Une faible croissance démographique sur les dix dernières années (1,5%).</li> <li>- Une population inégalement répartie au niveau des villages (presque la moitié de la population concentrée sur Morialmé et Florennes).</li> <li>- Un coefficient de vieillissement en progression.</li> </ul>
<b><i>OPPORTUNITES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un besoin d'équipements pour une population vieillissante.</li> <li>✓ Un besoin en logements en fonction de la taille des ménages.</li> </ul>
<b><i>MENACES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de la ZACC Nord aura des impacts sur l'aménagement du territoire (développement harmonieux et cohérent des villages) et les besoins en services (notamment destinés aux enfants, aux jeunes et aux seniors).</li> <li>- Une population vieillissante dans certains villages, plus fragile et présentant des besoins plus importants en matière de services.</li> </ul>





### 3.3 Se loger

Cette thématique représente un enjeu important d'une part, au regard des mouvements de population constatés dans la commune, et d'autre part, au niveau du cadre de vie à développer ou à maintenir.

#### 3.3.1 LOGEMENT

##### A. TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

En 2001<sup>22</sup>, on dénombrait 4011 logements à Florennes. Les maisons individuelles dominent largement et représentent 91,8% du parc de logements, comme c'est le cas pour les communes de l'arrondissement de Philippeville et avoisinantes. En revanche, Florennes se distingue par :

- La faible représentation de maisons unifamiliales séparées, inférieure à la moyenne de l'arrondissement ainsi qu'aux communes avoisinantes.

- La part importante de maisons unifamiliales mitoyennes et d'appartements, supérieure à la moyenne de l'arrondissement et des communes avoisinantes (excepté Philippeville).

Ces rapports se vérifient aussi au niveau de la répartition de la population par type de logements. D'après ces chiffres, on peut dire que Florennes présente des caractéristiques plus urbaines que rurales en matière de logements.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Maison unifamiliale				Appartement	Caravane, chalet, roulotte
		Total	Séparée	Jumelée	Mitoyenne		
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	94,6	57,6	17,3	19	4,2	0,63
	Gerpennes	94	63,3	17	13,4	5,7	0,04
	Mettet	93,3	53,4	22,2	16,8	3,7	1,84
	Onhaye	93	55,7	18,2	17,2	2	2,62
	Hastière	81,1	49	14,7	13,8	5,7	7
	Doische	95	44,2	27	22,9	2,8	1,64
	Philippeville	87,5	48	19,1	18,8	7,2	3,06
<b>Florennes</b>		<b>91,8</b>	<b>41,8</b>	<b>21,5</b>	<b>27,8</b>	<b>6,8</b>	<b>0,79</b>
Cerfontaine		93,7	40,1	23,9	28,9	8,3	2,12
Couvin		88,5	44,8	16,7	25,9	8,3	2,12
Viroinval		91	31,3	19,2	39,4	6,1	1,29
Arrondissement de Philippeville		91,4	46,4	19,2	24,9	6,1	1,44

Tableau 31 – Types de logements en 2001 (%) à Florennes et dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville (Source : enquête ménages INS 2001 (le nombre de logements de type inconnu et autres n'est pas représenté))

<sup>22</sup>Enquête ménages INS 2001. Il faut être prudent dans l'analyse. Une partie des données datent de 2001. Or, le marché foncier évolue parfois assez vite. Il faut donc plutôt s'attarder sur les grandes tendances.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Maison unifamiliale				Appartement	Caravane, chalet, roulotte
		Total	Séparée	Jumelée	Mitoyenne		
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	96,1	60,1	17,9	17,6	2,8	0,43
	Gerpennes	96	66,1	17,1	12,5	3,6	0,05
	Mettet	94,7	55,9	22,4	15,6	2,6	1,25
	Onhaye	95,3	58,3	18,1	17,2	1,2	1,17
	Hastière	85,7	52,9	16	13,5	4,6	4,59
	Doische	96,8	45,1	29	21,8	2,1	0,78
	Philippeville	91,1	51,1	20	18,4	5	1,93
<b>Florennes</b>		<b>94,2</b>	<b>44,3</b>	<b>23,1</b>	<b>26,1</b>	<b>4,8</b>	<b>0,48</b>
	Cerfontaine	96,2	42,6	25,1	27,9	3,1	0,47
	Couvin	92,2	49,1	17,4	24,8	5,3	1,68
	Viroinval	93,2	34,1	20,2	37,9	4,8	0,76
	Arrondissement de Philippeville	94,1	49,5	20,2	23,5	4,1	0,94

*Tableau 32 – Répartition de la population selon le type de logement en 2001 (%)  
(Source : enquête ménages INS 2001 (le nombre de logements de type inconnu et autres n'est pas représenté))*

En 2001, le parc immobilier de Florennes se compose essentiellement de logements dits « moyens » (de 54 à 104m<sup>2</sup>). Cependant, la part relative ainsi que le stock brut de ce type de logement est en décroissance, passant de 53,9% (1 861 logements) en 1991 à 45,75% (1 835 logements) en 2001. La proportion de grands logements (> à 105m<sup>2</sup>) a aussi diminué passant de 32,61% à 22,6%. Seuls les logements dits « petits » (< à 54m<sup>2</sup>) sont en augmentation, passant de 13,5% (466 logements) en 1991 à 23% (922 logements) en 2001. Ces changements suivent la tendance de l'arrondissement de Philippeville ainsi que les communes avoisinantes.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		ANNEE	< 35 m <sup>2</sup>	35-54m <sup>2</sup>	55-84m <sup>2</sup>	85-104m <sup>2</sup>	105-124m <sup>2</sup>	> 125m <sup>2</sup>
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	2001	5,73	14,78	24,94	22,31	14,78	9,62
		1991	3,33	11,26	28,08	24,95	17,95	14,44
	Gerpennes	2001	3,92	12,76	24,07	23,73	16,34	12,44
		1991	2,15	7,81	29,1	23,03	19,68	18,23
	Mettet	2001	4,41	13,45	24,53	22,80	15,35	11,23
		1991	2,95	10,45	26,51	22,32	19,04	18,72
	Onhaye	2001	4,27	13,07	28,89	18,31	14,40	12,62
		1991	3,72	7,44	23,45	27,69	18,08	19,63
	Hastière	2001	8,41	20,71	27,87	16,72	10,43	6,68
		1991	5,16	15,1	29,52	21,6	14,93	13,69
	Doische	2001	6,35	14,94	24,87	22,54	14,85	7,87
		1991	2,7	10,81	30,6	24,42	16,8	14,67
	Philippeville	2001	5,61	16,93	25,55	20,55	13,70	8,72
		1991	3,25	11,24	28,68	22,68	18,3	15,86
<b>Florennes</b>		<b>2001</b>	<b>6,31</b>	<b>16,68</b>	<b>25,18</b>	<b>20,57</b>	<b>13,21</b>	<b>9,45</b>
		<b>1991</b>	<b>3,48</b>	<b>10,02</b>	<b>29,97</b>	<b>23,92</b>	<b>18,88</b>	<b>13,73</b>
Cerfontaine	2001	6,12	16,42	25,25	20,95	14,42	9,01	
	1991	3,37	9,6	28,23	23,27	18,12	17,42	

Couvin	2001	8,39	17,32	23,73	20,42	12,14	8,17
	1991	4.37	14.04	30.28	22.94	15.72	12.65
Viroinval	2001	7,60	18,22	25,74	18,84	12,02	7,52
	1991	5.16	13.18	30.84	21.92	15.49	13.41
Arrondissement de Philippeville	2001	6,64	16,41	24,89	20,94	13,50	8,82
	1991	3.74	11.73	29.39	23.58	17.34	14.21

**Tableau 33 – Proportion de logements privés selon leur taille en 1991 et 2001 (%) dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et à la commune de Florennes (total différent de 100% car certaines superficies sont indéfinies dans la source statistique)**  
(Source : CYTISE WEB GédAP - INS et IWEPS)

## B. ÂGE DES LOGEMENTS

D'une manière générale, l'âge du parc de logements de Florennes est représentatif de la moyenne de l'arrondissement de Philippeville. Florennes ne se distingue pas des autres communes de l'arrondissement, ni même des communes avoisinantes. Une majorité de logements datent d'avant 1919, mais cette proportion - de 29,6% - reste faible en comparaison avec Mettet pour qui cette part s'élève à 36,2% des logements. Entre 1919 et 1960, Florennes a connu un dynamisme foncier plus important: 15,7% du parc a été construit à cette époque (seconde commune après Hastière). Durant les années qui suivent, les constructions sont relativement moins nombreuses, surtout pour les logements construits dits « récents ». Effectivement, la part des logements construits après 1991 – 5,9% -, reste bien inférieure à la moyenne de l'arrondissement qui est de 7,2%, ainsi qu'aux communes voisines.

→ Cf. Carte n° 12– Âge des logements résidentiels et nouvelles constructions résidentielles dans les communes de Wallonie (Source : GédAP, UCL, INS, IWEPS)

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-1995	1996 et +	20 ans et +	- de 20 ans
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	28,3	7,0	3,8	7,7	15,3	7,0	4,5	5,6	17,3	1,1
	Gerpennes	18,3	7,2	7,0	12,2	20,2	8,0	4,8	5,5	14,0	1,0
	Mettet	36,2	7,4	3,5	5,5	8,3	5,9	3,8	6,9	18,3	1,5
	Onhaye	35,6	8,7	3,0	4,9	13,1	4,1	3,7	4,6	18,1	1,7
	Hastière	22,1	11,7	6,9	7,8	12,2	5,5	2,6	3,3	22,4	2,5
	Doische	42,6	9,5	3,0	5,0	7,5	2,3	1,4	1,4	23,2	1,2
	Philippeville	26,6	9,7	5,0	8,2	11,9	5,5	3,4	5,2	18,5	2,0
<b>Florennes</b>	<b>29,6</b>	<b>10,3</b>	<b>5,4</b>	<b>6,1</b>	<b>9,6</b>	<b>4,7</b>	<b>2,3</b>	<b>3,6</b>	<b>24,0</b>	<b>1,2</b>	
Cerfontaine	39,0	8,7	4,7	2,4	6,5	5,2	2,1	4,5	22,5	1,5	
Couvin	25,8	9,7	5,6	8,5	10,7	4,6	2,5	4,1	22,6	2,2	
Viroinval	36,5	7,4	4,6	5,9	7,8	3,1	1,5	2,1	25,8	1,6	
Arrondissement de Philippeville	30,0	8,8	4,7	7,0	11,2	5,2	2,9	4,3	21,2	1,6	

**Tableau 34 – Année de construction des logements résidentiels (%) dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes**  
(Source : enquête ménages INS 2001 (le nombre de logements non datés n'est pas représenté))

### C. STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

En 2001, 77,7 % des logements de Florennes sont occupés par des propriétaires; cela signifie que seulement 22,3 % du parc sont loués ou inoccupés. Cependant, en comparaison avec les autres communes, l'offre relative de locations reste importante.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Propriétaires
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	84,1
	Gerpennes	82,3
	Mettet	82,75
	Onhay	79,3
	Hastière	76,4
	Doische	83,7
	Philippeville	77,3
<b>Florennes</b>		<b>77,7</b>
Cerfontaine		77,25
Couvin		71,6
Viroinval		74,2
Arrondissement de Philippeville		77,9

Tableau 35 – Statut d'occupation des logements en 2001 dans les communes voisines et à Florennes (Source : INS - 2001)

#### D. TAILLE DES MENAGES

Un ménage belge compte en moyenne 2,41 personnes. Un ménage moyen flamand (2,46 personnes) est un peu plus grand qu'un ménage wallon (2,41) ou un ménage bruxellois (2,09). C'est ce qui ressort des résultats de l'Enquête socio-économique générale de l'INS (SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie). Les données se rapportent au 1 octobre 2001 et au lieu de résidence principal des ménages.

Le tableau ci-dessous révèle que Florennes est au-dessus des moyennes wallonnes, belges et de l'arrondissement de Philippeville en ce qui concerne le nombre de personnes par logement.

Entité	Total général	Maison unifamiliale					Appartement	Caravane	Autre type
		Total	Séparée	Jumelée	Mitoyenne	Type inconnu			
Belgique	2,41	2,63	2,78	2,60	2,47	2,51	1,70	1,89	3,16
Région wallonne	2,41	2,58	2,73	2,59	2,40	2,35	1,59	1,68	3,13
<b>Florennes</b>	<b>2,59</b>	<b>2,66</b>	<b>2,75</b>	<b>2,79</b>	<b>2,44</b>	<b>2,30</b>	<b>1,81</b>	<b>1,58</b>	<b>2,57</b>
Walcourt	2,56	2,60	2,67	2,65	2,37	1,73	1,71	1,74	2,88
Gerpennes	2,52	2,57	2,63	2,53	2,34	2,29	1,60	2,50	3,33
Mettet	2,69	2,73	2,81	2,72	2,49	2,17	1,90	1,82	3,37
Onhaye	2,62	2,69	2,74	2,61	2,63	2,23	1,59	1,17	2,58
Hastière	2,23	2,35	2,41	2,43	2,19	1,92	1,79	1,46	1,86
Doische	2,44	2,49	2,49	2,62	2,33	2,27	1,81	1,17	1,67
Philippeville	2,36	2,46	2,51	2,48	2,32	2,16	1,65	1,48	2,13
Arrondissement de Philippeville	2,45	2,52	2,62	2,58	2,32	1,99	1,65	1,61	2,13

*Tableau 36 – Taille des ménages selon le type de logement  
(Source : INS - 2001)*

En ce qui concerne l'analyse relative à la taille des ménages, nous vous invitons à vous reporter au chapitre relatif à la population. Globalement, il en ressort qu'en 2004, 58% des ménages sont des ménages de 1 ou 2 personnes et 33% des ménages de 3 ou 4 personnes. Cela traduit un besoin important en petits et moyens logements. Par ailleurs, une rencontre avec le CPAS de Florennes révèle le manque criant de logements à loyer modéré à Florennes comme dans beaucoup d'autres communes wallonnes.

En 2001, on comptait 4011 logements (enquêtes ménages INS) pour 4109 ménages. Ainsi, pour 56% de ménages comptant entre 1 et 2 personnes, on recensait 23% de petits logements (inférieurs à 54 m<sup>2</sup>). Ceci induit un manque probable de ce type de logement, encore à l'heure actuelle, à Florennes. Néanmoins, comme expliqué précédemment, la part de petits logements a tendance à augmenter à Florennes (de 13,5% en 1991 à 23% en 2001) comme dans toutes les communes voisines.

## E. LOGEMENT SOCIAL

Le parc de logement social comprend 174 logements dont 115 maisons et 59 appartements (84 maisons et 12 appartements sont gérés par l'OCASC)<sup>23</sup> et est réparti sur 9 villages. Cependant, l'offre se concentre à 77,8% sur le village de Florennes, puis à 6,6% à Hanzinne. Les sept autres villages englobent moins de 4% de l'offre chacun. Fait étonnant, Morialmé ne compte pas de logement social malgré son poids démographique important au niveau intracommunal.

En 2008, tous les logements sociaux sont occupés. Cependant, l'offre est inférieure à la demande puisque 132 ménages sont en attente d'être logés.

Propriétaire	Nom du Village	Adresse	Nombre d'appartements	Nombre de maisons
Les Habitations de l'Eau Noire	Florennes	Rue Ruisseau des Forges	-	18
	Florennes	Rue de Mettet	16	-
CPAS	Florennes	Allée du Jeu de Fer	16	-
FLW	Hanzinne	Rue de Gerpennes	-	4
Etat (géré par l'OCASC)	Florennes	Avenue Jules Lahaye	-	8
	Florennes	Avenue Notre-dame de Foy	-	40
	Florennes	Rue Notre-Dame de Lorette	-	22
	Florennes	Avenue de l'Europe	-	6
	Florennes	Rue Ruisseau des Forges	-	8
	Florennes	Rue du Hierdeau	12	-
Commune	Corenne	Rue Grande	1	-
	Flavion	Rue du Centre	2	-
	Florennes	rue de l'Abbé Dessomme	5	1
	Hanzinelle	Place de Hanzinelle	2	-
	Hanzinne	Rue des Combattants	-	1
	Hanzinne	Rue du Ban	-	1
	Hemptinne	Rue Saint-Walhère	-	1
	Morville	Rue de Soulme	1	2
	Rosée	Place de Rosée	-	1
	Saint-Aubin	Rue Croix Jacquet	-	1
	Saint-Aubin	Rue Notre-Dame du Mont Carmel	-	1
Privés et publics (par l'intermédiaire d'une organisation de logements sociaux)	Florennes	Rue Montagne de la Ville	2	-
	Rosée	Place de Rosée	2	-

**Tableau 37 - Inventaire du logement social dans les villages de Florennes**  
(Source : données communales, 2008)

<sup>23</sup> Ces logements ne sont pas pris en considération dans l'analyse, les calculs seront donc effectués sur une base totale de 78 logements.

Dans le cadre du programme communal d'actions 2007-2008, en matière de logement, les habitations de l'Eau Noire ont deux projets : 2x6 maisons sur le site de l'ancienne ferme de la Sault à Florennes ainsi que 2 appartements dans l'ancienne école communale de Corenne. La commune de Florennes s'engage à la mise en œuvre de la création de 2 logements dans l'ancienne maison communale d'Hanzinne. L'acquisition de l'ancienne gendarmerie d'Hanzinne permettra la création de 4 logements supplémentaires. Malgré une volonté d'augmenter le parc de logements publics, la part de 4% reste encore inférieure au seuil minimum de logements publics demandé par la région wallonne (10%).

Notons enfin qu'il existe une Agence Immobilière Sociale à Dinant. Il s'agit de l'asbl. LO.G.D.PHI (Logement Gestion Dinant-Philippeville). Les Agences Immobilières Sociales garantissent aux propriétaires, par contrat, le loyer, le vide locatif, le respect de l'état des lieux, l'exécution des travaux incombant aux locataires. Elles assurent la rédaction des baux, l'état des lieux, les travaux d'entretien, la défense en justice de paix. Elles proposent aux locataires une habitation décente, un logis correct et un accompagnement social si besoin en est.

#### ***F. LOGEMENT D'URGENCE***

Il n'y a pas de logement d'urgence à Florennes.

#### ***G. SECONDES RÉSIDENCES***

Florennes compte 161 secondes résidences dont la taxe assure à la commune une rentrée de 40.000 euros.

#### ***H. LOGEMENTS INOCCUPÉS/ABANDONNÉS, INSALUBRES***

94 logements sont inoccupés dont la plupart devraient être remis en location à court terme (dixit le Programme Communal d'Actions 2007-2008, en matière de logement). Un logement a été considéré comme insalubre.

#### ***I. PLAN HABITAT PERMANENT***

Cf. page 101bis ci-contre.

### ***3.3.2 DÉVELOPPEMENT FONCIER ET URBANISTIQUE***

#### ***A. ÉVOLUTION DES PERMIS DE BÂTIR ET DE LOTIR***

Au niveau intercommunal, selon Ecodata, la commune de Florennes a délivré 700 permis de bâtir entre 1997 et 2007 soit 13% du total de l'arrondissement de Philippeville. Les autres communes de Philippeville semblent plus actives, excepté pour Doische et Viroinval. En effet, les deux entités présentent des caractéristiques rurales et leur éloignement aux pôles d'emplois (Namur et Charleroi) expliquerait cette moindre pression foncière et une activité plus importante dans la rénovation que la construction. La densité « élevée » de Florennes pourrait expliquer le manque de dynamisme dans la construction (383 permis destinés à la construction contre 300 pour la rénovation). Toutefois, en

## ***I. PLAN HABITAT PERMAMENT***

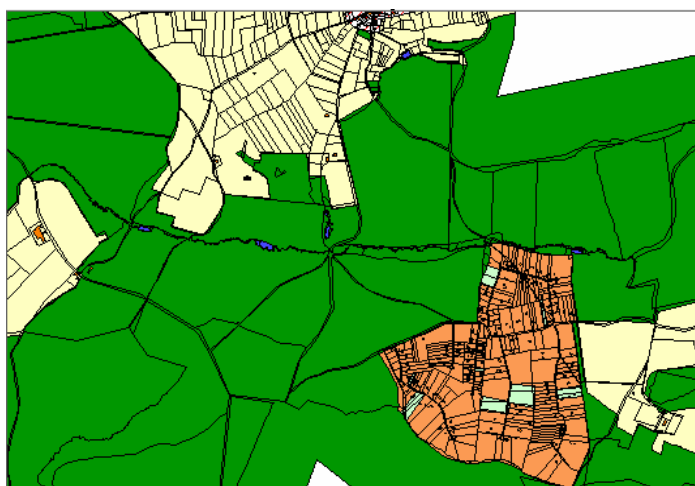
La commune de Florennes n'adhère par au Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques. Son adhésion avait été envisagée en 2004 mais presque aussitôt abandonnée. Sur le territoire communal, on peut considérer de manière générale que deux zones regroupent de l'habitat plus précaire.

### **1. Le Domaine du Bois du Roi**

Il existe sur le territoire communal un parc résidentiel de week-end situé à Morville, dans le Domaine du Bois du Roi. Il a fait l'objet d'un permis de lotir le 04/12/1979 et est géré par l'asbl Association des copropriétaires du Parc Résidentiel du Bois du Roi. Celui-ci comporte aussi bien des habitations en dur, des chalets en bois ou des caravanes résidentielles. Sur les 226 parcelles du parc, 164 sont bâties, dont 13 caravanes résidentielles. Il est difficile d'estimer le nombre de résidents non permanents, mais sur base des registres de la population, le nombre de résidents permanents se chiffre comme suit :

- 119 résidents pour 74 ménages au total
- 4 résidents pour 3 ménages en caravane

Selon l'inventaire officiel, il y avait 55 résidents permanents en 1999 et 83 en 2005. Localisation : au Sud du village de Morville, en zone de loisirs au plan de secteur.



***Extrait du plan de secteur de Florennes – Domaine du Bois du Roi***



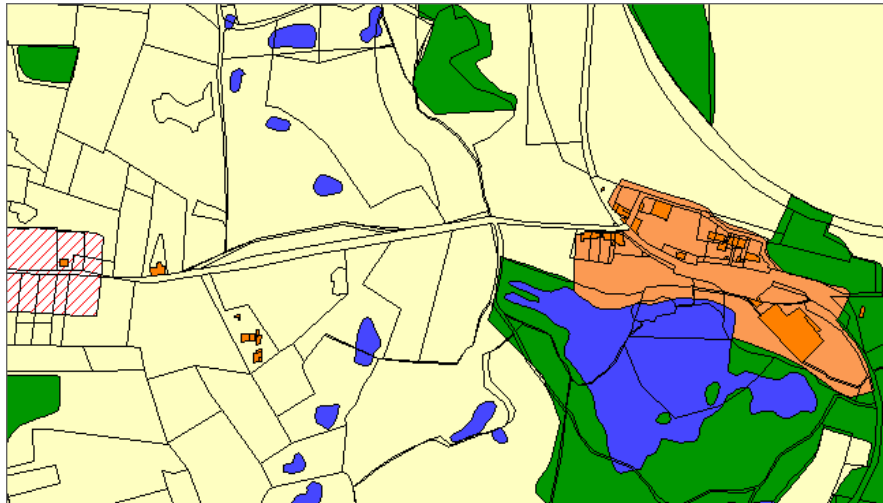
***Le Domaine du Bois du Roi***



## 2. Le Quartier du Bois de la Ville

Il existe également un ancien site industriel à Morialmé, Quartier du Bois de la Ville, qui accueillait anciennement une verrerie et des logements ouvriers. Sur deux grandes parcelles, des logements en caravane sont tolérés depuis de nombreuses années. Ces logements représentent 70 résidents permanents pour 31 ménages.

Localisation : à l'Est du village de Morialmé, à l'extrémité de la rue Benne brûlée, en zone de loisirs au plan de secteur.



comparaison avec la commune de Mettet (d'une superficie équivalente et d'une densité supérieure), le nombre de permis de bâtir destinés à la construction est environ deux fois moindre.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Construction	Rénovation	Démolition	Total	Part dans l'arrondissement
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	919	632	23	1574	28
	Gerpennes	399	363	10	772	7
	Mettet	710	611	23	1344	7
	Onhaye	136	167	6	309	7
	Hastière	324	180	12	516	7
	Doische	95	184	10	289	5
	Philippeville	589	336	22	947	17
<b>Florennes</b>		<b>383</b>	<b>300</b>	<b>17</b>	<b>700</b>	<b>13</b>
Cerfontaine		253	130	9	392	7
Couvin		608	448	13	1069	19
Viroinval		269	310	5	584	11
Arrondissement de Philippeville		3116	2340	99	5555	100

Tableau 38 – Nombre de permis de bâtir entre 1997 et 2007 dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes (Source : Ecodata, SPF Economie PME Classes moyennes et Energie)

VILLAGES	Superficie (km <sup>2</sup> )	1997-2007	Part dans la commune
Hanzinne	8,9	84	9,2
Hanzinelle	7,5	77	8,4
Thy-le-Bauduin	3,8	37	4
Morialmé	10,2	130	14,2
Saint-Aubin	13,4	51	5,6
Hemptinne	7	29	3,2
Florennes	31,1	255	27,9
Corenne	7	35	2,8
Rosée	16	-	-
Flavion	13,9	76	8,3
Morville	14,6	91	9,9

Tableau 39 – Nombre de permis de bâtir intracommunal entre 1997 et 2007 dans les villages de Florennes (Source : Données communales)

VILLAGES	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nombre de permis	Nombre de lots	Modifications
Hanzinne	8,9	9	28	-
Hanzinelle	7,5	9	36	3
Thy-le-Bauduin	3,8	3	7	1
Morialmé	10,2	13	30	4
Saint-Aubin	13,4	4	22	1
Hemptinne	7	-	-	-
Florennes	31,1	10	24	6
Corenne	7	2	4	-
Rosée	16	2	3	1
Flavion	13,9	5	15	1
Morville	14,6	4	18	-

Tableau 40 – Nombre de permis de lotir intracommunal entre 1997 et 2007 dans les villages de Florennes (Source : Administration communale)

## B. TYPE DE PERMIS DE BÂTIR

Entre 1997 et 2007, 65 % des permis de bâtir concernaient du logement résidentiel à Florennes (les 127 permis de bâtir de type résidentiel inconnu et autres résidences n'ayant pas été pris en compte). Ces permis de bâtir touchent autant la rénovation que la construction d'habitation. Selon Ecodata, sur les 267 permis de bâtir délivrés à la construction d'habitation, 92 % sont concernés par des maisons avec 4 façades. Le faible nombre de permis de construire délivré sur la période 1997-2007 et la proportion équivalente de permis de rénovation et de construire peuvent sous entendre une réserve foncière peu disponible pour de nouvelles installations. Mais cela peut aussi s'expliquer par un parc de logement ancien qui une fois rénové, répond au besoin actuel.

Destination	Rénovation	Construction	Démolition
Agriculture, horticulture et élevage	23	25	3
Appartement	32	7	-
Bâtiment résidentiel, type inconnu	59	61	1
Résidences autres*	7	-	-
Bureau pour services publics et parastataux	1	-	-
Bureau pour administration privée	1	3	-
Commerce	8	8	-
Culture et divertissement	1	2	-
Garages personnels	-	14	2
HORECA	2	-	-
Industrie, construction et artisanat	4	7	2
Industrie et artisanat	4	2	-
Maison isolée (4 façades)	83	236	6
Maison avec 3 façades	53	13	1
Maison mitoyenne (2 façades)	17	1	2
Sport	3	-	-
Transport et communication	-	3	-
Total des destinations	300	383	17

\*concernent les résidences pour ménages collectifs, les résidences occasionnelles pour touristes, voyageurs et les résidences occasionnelles pour étudiants

**Tableau 41 – Nombre de permis de bâtir entre 1997 et 2007 dans la commune de Florennes**  
(Source : Ecodata, SPF Economie PME Classes moyennes et Energie)

En 2008, 171 permis d'urbanisme ont été délivrés par la commune de Florennes. Voici la répartition de ces permis :

Construction d'habitation	68
Construction de hangar entrepôt/bâtiment agricole	4
Construction de véranda/ pergola	3
Construction d'immeuble à appartements	1
Construction de garage/car-port	6
Construction d'une annexe	4
Construction d'un mur de soutènement/de clôture/muret	4
Construction de silos couloirs/fumière/citerne	1
Construction d'une terrasse	1
Construction d'une éolienne	1

Extension d'habitation	10
Extension de bâtiment agricole/entrepôt	2
Extension de bâtiment commercial	3
Transformation d'habitation	7
Transformation d'un bâtiment en logement(s)	8
Transformation d'un bâtiment agricole en logement(s)	4
Transformation de façade(s)	21
Transformation d'un home pour personnes âgées	1
Aménagement de commerce et/ou appartement	8
Modification du relief du sol	1
Remplacement de toiture	8
Placement d'enseigne	1
Placement d'un escalier extérieur	1
Placement de panneaux solaires ou photovoltaïques	1
Arrachage de buissons/haies – abattage d'arbres	2

### **Soit 171 permis d'urbanisme délivrés par la Commune en 2008**

#### ***C. EVOLUTION DU MARCHÉ FONCIER***

Afin de comparer les communes de l'arrondissement de Philippeville et avoisinantes, nous nous sommes appuyés sur le prix moyen du m<sup>2</sup> calculé sur le nombre de transactions effectuées sur une année. Cette information est à prendre avec précaution car la source statistique existante sur les transactions immobilières ne reflète pas les prix réels du marché.

En 2006, le prix d'une maison d'habitation (terrain compris) à Florennes (106,7 €/m<sup>2</sup>) est inférieur aux prix de la région wallonne (167,8€/m<sup>2</sup>) et de l'arrondissement de Philippeville. Certes les prix sont en constante augmentation mais l'inflation a moins touché la commune au regard du taux de variation<sup>24</sup>. En 2003, Florennes occupait le 4<sup>ème</sup> rang (sur 7) des communes les plus chères de l'arrondissement de Philippeville, alors qu'en 2006 elle se positionne en 6<sup>ème</sup> position. Cependant, Florennes apparaît comme une ville attractive avec 336 transactions entre 2003 et 2006 (seul Walcourt enregistre un nombre de transaction supérieur).

<sup>24</sup> Un écart inter-indice est positif quand l'augmentation relative du prix de l'habitation (taux de variation) est supérieure à celui de la Wallonie

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Prix 2003	Prix 2006	Ecart inter-prix	Taux de variation 2003-2006	Nombre de transactions 2003-2006
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	96	143,3	47,3	49,3	482
	Gerpinnes	57,6	232,7	175,1	304	259
	Mettet	66,9	89,9	23	34,4	278
	Onhaye	61,7	175,9	114,2	185,1	75
	Hastière	57	45,2	-11,8	-20,7	210
	Doische	62,3	108	45,7	73,4	116
	Philippeville	43,2	140,7	97,5	225,7	228
<b>Florennes</b>	<b>74,7</b>	<b>106,7</b>	<b>32</b>	<b>42,8</b>	<b>336</b>	
Cerfontaine	81,3	198,4	117,1	144	137	
Couvin	45,7	111,5	65,8	144	330	
Viroinval	96,4	167,7	71,3	74	246	
Arrondissement de Philippeville	66,5	131,7	65,2	98	1875	

*Tableau 42 – Evolution du prix d'une maison d'habitation entre 2003 et 2006 dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes  
(Source : Ecodata, SPF Economie PME Classes moyennes et Energie)*

En 2006 comme en 2003, le prix au m<sup>2</sup> pratiqué à Florennes pour les terrains à bâtir est supérieur à celui de l'arrondissement de Philippeville ainsi qu'aux communes avoisinantes (excepté Mettet en 2006), mais inférieur à la région wallonne (35€/m<sup>2</sup>). Cependant, les prix ont tout de même augmenté mais dans une moindre mesure (40 % contre 51 % pour l'arrondissement de Philippeville et 36% pour la région wallonne). Cependant, le faible nombre de terrains vendus en 2003 et 2006 – respectivement 24 et 18 – peut fausser le prix moyen du m<sup>2</sup>.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Prix 2003	Prix 2006	Taux de variation 2003-2006	Nombre de transactions 2003-2006
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	21,6	28,3	31	302
	Gerpinnes	17,3	28,5	64,7	79
	Mettet	18	34,2	90	196
	Onhaye	12,3	22,8	85,4	50
	Hastière	10,3	17	65	102
	Doische	4,9	14,3	191,8	14
	Philippeville	17,2	16,5	-4,1	129
<b>Florennes</b>		<b>22,5</b>	<b>31,5</b>	<b>40</b>	<b>96</b>
Cerfontaine		12,1	18,8	55,4	55
Couvin		7,9	17,3	119	197
Viroinval		10,5	16,3	55,2	72
Arrondissement de Philippeville		15,3	23,1	51	865

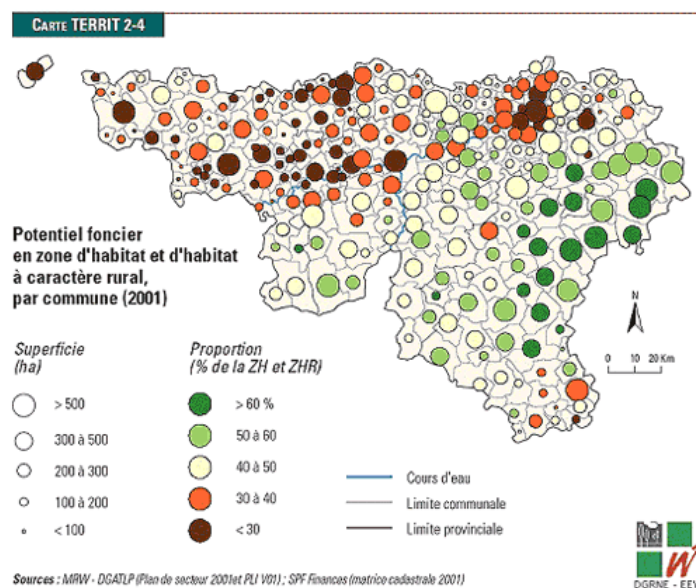
*Tableau 43 – Evolution du prix moyen du m<sup>2</sup> de terrain à bâtir entre 2003 - 2006<sup>25</sup> dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes  
(Source : Ecodata, SPF Economie PME Classes moyennes et Energie)*

**→ Cf. Carte n° 13 – Le prix moyen du m<sup>2</sup> des maisons d'habitation et des terrains à bâtir de l'arrondissement de Philippeville et des communes attenantes en 2006, et son évolution de 2003 à 2006**

#### **D. EVOLUTION DU DEVELOPPEMENT URBANISTIQUE**

Afin de compléter l'analyse du logement effectuée ci-dessus, il est intéressant d'avoir une approche sur le développement urbanistique de l'entité. Au Plan de Secteur, les zones destinées à l'habitat représentent 663 ha, soit 4.9 % du territoire communal, soit 35 % des zones destinées à l'urbanisation. Au 1er janvier 2004, selon la matrice cadastrale et le Plan de Secteur vectoriel au 1er décembre 2005, l'habitat occupait 48.9 % de la zone destinée à l'habitat au Plan de Secteur (sachant que 14,2% de cette zone est de nature inconnue). Il reste donc 246 ha de réserve foncière. Mais cette réserve foncière demeure théorique et maximaliste du fait d'une part, du filtre lié aux mécanismes fonciers (aptitude à l'urbanisation, prix et spéculation immobilière) et d'autre part à l'efficacité du zonage du Plan de Secteur. Ces deux éléments diminuent fortement cette réserve foncière.

<sup>25</sup> Indice Wallonie = 100 et taux de variation = 51,61%



**Figure 40– Potentiel foncier en ZH e ZHR par commune en Wallonie en 2001**  
 (Source : MRW – DGRNE – DGATLP – SPF Finances)

### **3.3.3 POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE**

La commune prévoit le développement de la ZACC Nord, localisée au nord du noyau urbain du village de Florennes. Une étude a été réalisée par l'Agence wallonne du Paysage + Environnement en 2007 afin de mettre en cohérence les besoins de la commune et les différentes contraintes d'urbanisation. Le premier objectif de la ZACC serait de répondre à une pression foncière existante depuis 2002, concernant surtout le logement. Dans un souci de développement durable et pour répondre à l'évolution de la population locale, l'étude préconise des zones d'urbanisation mêlant zones d'activités économiques et commerciales ainsi que des zones d'habitations denses et de type mixte. Effectivement, la diminution de la taille des ménages ainsi que le vieillissement de la population nécessitent des logements de petite taille et des commerces proches. L'amélioration du cadre de vie passera par la préservation d'espaces verts et naturels ouverts et boisés.

Par ailleurs, l'ancrage communal 2007-2008 et celui de 2009-2010 font état de plusieurs projets en matière de logements sociaux :

- Hanzinne, acquisition et rénovation de l'ancienne gendarmerie pour en faire des logements familiaux à loyer modéré. Les travaux sont pratiquement terminés.
- Hanzinne, place Saint-Georges, 3, création de 2 logements sociaux dans un immeuble existant partiellement vide. La commune souhaitant également créé un logement de transit supplémentaire, le dossier va être renvoyé à la Région.
- Florennes, ancienne ferme Huet, projet de construction d'une 3ème phase de 6 maisons contiguës.
- Saint-Aubin, rue ND du Mont Carmel, projet d'aménagement du premier logement d'insertion dans l'ancienne école communale primaire.

### **3.3.4 DIAGNOSTIC – AFOM**

#### **LE LOGEMENT**

- ⇒ 91,8% du parc sont des maisons individuelles dont 41,8 % sont des maisons unifamiliales séparées.
- ⇒ 44,2% de la population vit dans des maisons quatre façades.
- ⇒ 6,8% du parc concernent des appartements (3° plus fort taux d'appartements des communes de l'arrondissement de Philippeville et des communes avoisinantes).
- ⇒ 47,75% du parc sont constitués de logements moyens (54-104 m<sup>2</sup>).
- ⇒ 23% de petits logements (< 54m<sup>2</sup>) pour 26,6 % de grands logements (>105m<sup>2</sup>).
- ⇒ 29,6% de logements anciens datent d'avant 1919
- ⇒ 22,3% du parc sont loués ou inoccupés.

#### **LE LOGEMENT SOCIAL**

- ⇒ Offre en logement social existante sur 9 villages mais concentrée à 77,8% sur Florennes - centre.
- ⇒ Occupation maximale des logements sociaux.
- ⇒ 132 ménages en attente d'être logés.

#### **LE MARCHÉ ET LE POTENTIEL FONCIER**

- ⇒ 700 permis de construction délivrés entre 1997 et 2007 (4° rang au sein de l'arrondissement de Philippeville)
- ⇒ 43% des permis de bâtir délivrés pour des opérations de rénovation.
- ⇒ 42,2% des permis de bâtir concernent deux villages : Florennes et Morialmé
- ⇒ une répartition relativement équitable des lots au niveau des villages
- ⇒ Un prix de maison d'habitation des moins chers par rapport aux communes de l'arrondissement.
- ⇒ Un faible nombre de permis de bâtir délivré entre 1997 et 2007 qui concerne autant des opérations de constructions que de rénovations.
- ⇒ Aucun permis de lotir délivré pour le village de Hemptinne



<b><i>ATOUTS</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Autant de permis de bâtir pour de la rénovation que de la construction (adaptabilité des logements anciens).</li> <li>✓ Une typologie de logements équilibrée (mitoyen – jumelé -séparé).</li> <li>✓ Une proportion d'appartements relativement supérieure à la moyenne de l'arrondissement de Philippeville.</li> </ul>
<b><i>FAIBLESSES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un parc de logement ancien.</li> <li>- Concentration des permis de bâtir sur le village de Florennes : 27,9%.</li> <li>- 62% des permis de bâtir délivrés pour des maisons quatre façades.</li> </ul>
<b><i>OPPORTUNITES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Urbanisation de la ZACC Nord de Florennes.</li> <li>✓ Plusieurs projets de création de logements sociaux et de transit en cours et futurs.</li> </ul>
<b><i>MENACES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rupture dans la typologie architecturale entre la ZACC et le centre ancien protégé tout proche.</li> <li>- Un parc de logements ne répondant pas aux besoins sociaux.</li> </ul>



### 3.4 Travailler

Cette thématique reprend différents volets qui ont trait à l'emploi et à l'économie. Le parti pris a été de considérer l'activité agricole comme une activité économique principalement. A contrario, l'activité touristique a plutôt été intégrée à la thématique « occuper ses loisirs ».

#### 3.4.1 LA STRUCTURE DU TRAVAIL À FLORENNES

L'aire d'analyse intercommunale de cette thématique est le bassin d'emploi, limite territoriale en adéquation avec la problématique du travail. Pour réaliser cette analyse thématique, l'auteur de projet a utilisé le découpage géographique réalisé selon les limites des territoires couverts par les Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF). C'est ce découpage du territoire qui se rapproche le plus du concept de bassin d'emploi. Florennes fait partie intégrante du bassin d'emploi de la région de Charleroi (26 communes). Ainsi, l'analyse tente au maximum de traiter la donnée au niveau du bassin d'emploi et ceci quand celle-ci était accessible. C'est le cas pour les données en provenance de l'Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique<sup>26</sup>.

##### **QUELQUES DEFINITIONS**

###### **Bassin d'emploi**

C'est un territoire où la majeure partie de la population habite et travaille, une aire d'influence des grands pôles d'emploi.

###### **Taux d'activité (Source CSEF)**

« Ce taux exprime le rapport entre la population en âge de travailler (15-64 ans) et les personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses (population active). Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail. »

###### **Taux d'emploi (Source CSEF)**

« Ce taux explique le rapport entre la population en âge de travailler (15-64 ans) et le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation à l'emploi de la population potentiellement prête à travailler »

###### **Taux de chômage (Source CSEF)**

« Ce taux indique la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi (DEI). Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. »

###### **La population active**

« Elle reprend la part de la population qui travaille, c'est-à-dire les personnes assujetties à l'ONSS (les salariés) et les personnes assujetties à l'INASTI (les indépendants) ainsi que les demandeurs d'emplois. Elle constitue donc la main d'œuvre potentiellement disponible au sein de la population d'une commune. »

*Tableau 44 – Définitions sur la thématique de l'emploi*

<sup>26</sup> Ces chiffres reposent sur une méthode d'estimation et non sur des dénombrements complets d'où des possibilités d'erreurs. C'est pourquoi il est difficile de comparer la source IWEPS avec celle d'ECODATA.

## A. LA POPULATION ACTIVE

En 2005, la population active de Florennes était de 4765 personnes dont 790 chômeurs - DEI.

ENTITES GEOGRAPHIQUES	Population en âge de travailler	Population active							Taux			
		Salariés	Indépendants	Aidants	Salariés ET indépendants aidants	Total d'actifs occupés	Population active inoccupée (chômeurs DEI)	Total population active	D'activité	D'emploi	De chômage	
COMMUNES ATTENANTES	Gerpines	8022	3869	790	77	15	4751	688	5439	67,8 %	59,2 %	12,7 %
	Walcourt	11770	5923	924	128	15	6989	1088	8078	68,6 %	59,4 %	13,5 %
	Philippeville	5422	2391	465	77	14	2947	615	3562	65,7 %	54,4 %	17,3 %
	Doische	1723	768	151	32	7	957	175	1133	65,8 %	55,6 %	15,5 %
	Mettet	7824	3867	684	102	15	4669	753	5421	69,3 %	59,7 %	13,9 %
	Onhaye	2044	980	179	41	4	1204	224	1428	69,9 %	58,9 %	15,7 %
	Hastière	3375	1292	213	33	10	1548	560	2108	62,5 %	45,9 %	26,6 %
<b>Florennes</b>	<b>7092</b>	<b>3348</b>	<b>532</b>	<b>77</b>	<b>18</b>	<b>3975</b>	<b>790</b>	<b>4765</b>	<b>67,2 %</b>	<b>56,1 %</b>	<b>16,6 %</b>	
Bassin d'emploi de la Région de Charleroi	327365	143824	19458	2460	588	166330	48516	214846	65,6 %	50,8 %	22,6 %	

Tableau 45 – Principaux indicateurs de population active en 2005  
(Source : IWEPS)

Au regard du taux d'activité, Florennes se place au 11<sup>ème</sup> rang sur 26 dans le bassin d'emploi de la région de Charleroi. Par rapport à ses communes avoisinantes, Florennes se retrouve en position médiane. Notons aussi que son taux d'activité est supérieur à la moyenne du bassin d'emploi (67,2 % contre 65,6 %).

En termes de taux d'emploi, Florennes se positionne à la 11<sup>ème</sup> place également dans le bassin d'emploi. Ce taux est supérieur non seulement à celui du bassin (56,1 % contre 50,8 %) mais également à la valeur médiane de ce dernier (54,9 %). Par contre, au niveau des communes avoisinantes, elle se place en 5<sup>ème</sup> position sur 8 communes.

Enfin, le taux de chômage est inférieur de six points par rapport à celui du bassin d'emploi (16,6 % contre 22,6 %), ce qui positionne la commune en 10<sup>ème</sup> place sur 26 dans le bassin d'emploi mais seulement en 6<sup>ème</sup> position sur 8 au niveau des communes avoisinantes. A noter que le taux de chômage a très faiblement baissé entre 1997 et 2005, passant de 17,6 % à 16,6 %. Cependant, dans un même temps, son taux d'emploi est passé de 52,2 % à 56,1 %, soit une augmentation de 3,9 points. Il s'agit de la deuxième augmentation la plus forte des communes avoisinantes après Onhaye (+ 7,1 points).

Ainsi, la dynamique économique étudiée à travers ces indicateurs sur le marché de l'emploi semble « fragile » dans le sens où ces derniers placent la commune en milieu de peloton.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Taux d'activité		Taux d'emploi		Taux de chômage	
		1997	2005	1997	2005	1997	2005
COMMUNES ATTENANTES	Gerpennes	65,8 %	67,8 %	57,7 %	59,2 %	12,3 %	12,7 %
	Walcourt	65,7 %	68,6 %	55,9 %	59,4 %	14,8 %	13,5 %
	Philippeville	64,7 %	65,7 %	53,3 %	54,4 %	17,5 %	17,3 %
	Doische	64,3 %	65,8 %	52,1 %	55,6 %	19 %	15,5 %
	Mettet	67,4 %	69,3 %	56,2 %	59,7 %	16,7 %	13,9 %
	Onhaye	65 %	69,9 %	51,8 %	58,9 %	20,4 %	15,7 %
	Hastière	59,8 %	62,5 %	45,1 %	45,9 %	24,7 %	26,6 %
<b>Florennes</b>		<b>63,3 %</b>	<b>67,2 %</b>	<b>52,2 %</b>	<b>56,1 %</b>	<b>17,6 %</b>	<b>16,6 %</b>
Bassin d'emploi de la Région de Charleroi		62,5 %	65,6 %	49,3 %	50,8 %	21,1 %	22,6 %

Tableau 46 – Evolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage dans le bassin d'emploi de Charleroi entre 1997 et 2005

➔ Cf. Carte n° 14 – Principaux indicateurs de la population active dans le bassin d'emploi de la région de Charleroi en 2005

**B. LE CHÔMAGE**

Concernant plus précisément le chômage et selon les chiffres du FOREM<sup>27</sup>, les demandeurs d'emplois-demandeurs d'allocation ont diminué entre 2007 et 2008. Le chômage touche principalement les moins de 25 ans (près de 30% en 2008). Notons que le chômage des 50 ans et plus est passé de 9,7 % en 2005 à 16,2 % en 2008.

Année	< 25 ans	25 < 30 ans	30 < 40 ans	40 < 50 ans	50 ans et +	Total
juillet 2005	218	129	211	142	75	775
juillet 2006	237	126	192	164	87	806
juillet 2007	212	112	159	154	110	747
juillet 2008	213	101	149	140	117	720

Tableau 47 – Nombre de demandeurs d'emploi à Florennes entre 2005 et 2008 par classe d'âge (Source : FOREM)

<sup>27</sup> Le FOREM indique sur son site Internet que la suppression du pointage, intervenue fin décembre 2005, a provoqué une rupture dans les statistiques de la demande d'emploi. 2006 est donc une année de transition et les comparaisons avec les années antérieures ne seront pas pertinentes.

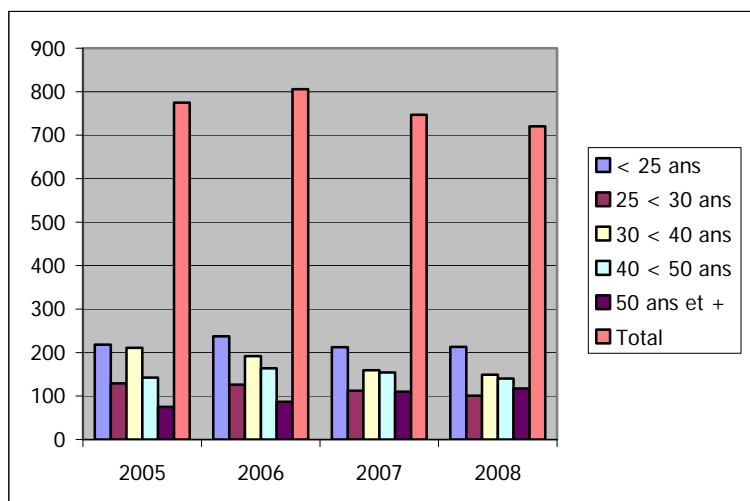


Figure 41 – Evolution du nombre de demandeurs d'emploi à Florennes entre 2005 et 2008

Par ailleurs, l'évolution du chômage à Florennes semble globalement suivre l'évolution du chômage dans le bassin d'emploi de Charleroi. Ainsi, après une augmentation en 2006, le taux de chômage redescend en 2007 et 2008. Par contre, en 2008, il touche davantage les moins de 25 ans, suivis de la tranche des 30-40 ans. A noter que 35% des demandeurs d'emploi ont plus de 40 ans.

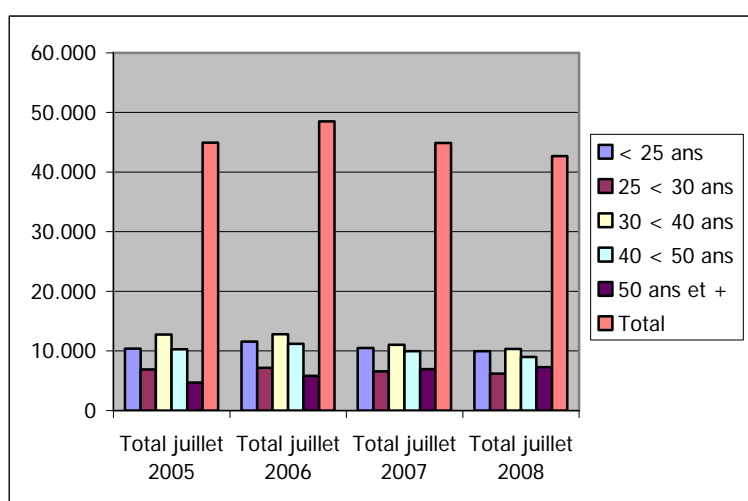


Figure 42– Evolution du nombre de demandeurs d'emploi dans le bassin d'emploi de Charleroi entre 2005 et 2008

63,75 % des demandeurs d'emplois en 2008 ont un niveau d'études équivalent au niveau d'études secondaire (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> degré). A noter que le nombre de demandeurs d'emploi a diminué dans chaque niveau d'études entre 2005 et 2008.

Année	Primaire + Sec. de base	Secondaire 2ème degré	Secondaire 3ème degré	Supérieur	Apprentissage	Autres	Total
janvier 2005	153	212	272	96	37	5	775
janvier 2006	165	220	291	93	36	1	806
janvier 2007	148	201	260	97	40	1	747
janvier 2008	152	202	257	79	30	0	720

Tableau 48 – Nombre de demandeurs d'emploi à Florennes entre 2005 et 2008 par niveau d'études (Source : FOREM)

Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emplois était de 631 en 2005 selon la source Ecodata. 52,77 % des chômeurs sont des femmes et au regard des communes avoisinantes, cette part est parmi les plus basses avec Hastière et Doische.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Hommes	Femmes	Total	Part des femmes
COMMUNES ATTENANTES	Gerpennes	225	317	542	58,49 %
	Walcourt	405	486	891	54,54 %
	Philippeville	219	264	483	54,66 %
	Doische	78	77	155	49,68 %
	Mettet	292	333	625	53,28 %
	Onhaye	80	106	186	56,98 %
	Hastière	246	243	489	49,69 %
<b>Florennes</b>		<b>298</b>	<b>333</b>	<b>631</b>	<b>52,77 %</b>

*Tableau 49 – Nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en décembre 2005 (Source : Ecodata, SPF Economie PME Classes moyennes et Energie)*

En 2008, près de 15% des demandeurs d'emploi étaient des chômeurs de longue durée (cherchant un emploi depuis 1 an minimum) et 46% des chômeurs de très longue durée (au-delà de 24 mois). Ce pourcentage a eu tendance à diminuer entre 2007 et 2008. A noter que pour les moins de 25 ans, on parle de longue durée à partir de 6 mois et de très longue durée à partir d'un an.

Année	< 6 mois	6 < 12 mois	1 < 2 ans	2 < 5 ans	5 ans et +	Total
Décembre 2004	229	106	127	178	175	815
Décembre 2005	192	86	132	203	176	789
Décembre 2006	235	96	142	194	181	848
Décembre 2007	191	76	144	191	183	785
Décembre 2008	213	80	111	174	178	756

*Tableau 50 – Nombre de demandeurs d'emploi à Florennes entre 2004 et 2008 par durée d'inoccupation (Source : FOREM)*

Enfin, en matière de demande d'emploi par branche d'activités, outre les 203 personnes inscrites comme n'ayant jamais travaillé auparavant (admis ou en attente article 36), les plus fortes demandes se font ressentir dans les domaines suivants : commerce de détail, industrie de la construction, les œuvres sociales et les services administratifs et aux entreprises.

### C. L'EMPLOI INDÉPENDANT

Selon les données de l'IWEPS, la part d'indépendants à Florennes est de 15,32 % en 2005 et est supérieure à celle du bassin d'emploi (13,18%). Entre 1997 et 2005, la part d'emplois indépendants diminue dans toutes les communes attenantes et à Florennes.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Total actifs occupés 1997	Total actifs occupés 2005	Indépendants 1997	Indépendants 2005	Part d'indépendants 1997	Part d'indépendants 2005
COMMUNES ATTENANTES	Gerpennes	4576	4751	843	867	18,42 %	18,25 %
	Walcourt	6167	6989	1023	1052	16,59 %	15,05 %
	Philippeville	2740	2947	587	542	21,42 %	18,39 %
	Doische	902	957	195	183	21,62 %	19,12 %
	Mettet	3971	4669	732	786	18,43 %	16,83 %
	Onhaye	1009	1204	205	220	20,32 %	18,27 %
	Hastière	1418	1548	291	246	20,52 %	15,89 %
<b>Florennes</b>	<b>3624</b>	<b>3975</b>	<b>668</b>	<b>609</b>	<b>18,43 %</b>	<b>15,32 %</b>	

Tableau 51 – L'emploi indépendant à titre principal en 1997 et 2005<sup>28</sup>  
(Source : IWEPS)

Selon les données fournies par l'INASTI<sup>29</sup>, Florennes comptait, en 2006, 856 indépendants (indépendants et aidants compris) contre 839 en 1997. En 2006, la répartition par branche d'activités est la suivante :

- ⇒ Agriculture : 124 indépendants et 22 aidants.
- ⇒ Pêche : 2 indépendants et 1 aidant.
- ⇒ Industrie : 173 indépendants et 21 aidants.
- ⇒ Commerce : 238 indépendants et 20 aidants.
- ⇒ Professions libérales : 170 indépendants et 10 aidants.
- ⇒ Services : 63 indépendants et 10 aidants.
- ⇒ Divers : 2 indépendants.

On constate donc la part importante d'indépendants en 2006 dans les branches d'activités suivantes : le commerce (30 %), l'industrie (23 %) et les professions libérales (21 %). Cette tendance était la même en 1997 (commerce 35 %, industrie 21 % et professions libérales 15 %).

Si l'on compare ces données aux communes avoisinantes, la tendance est similaire avec une prédominance du commerce qui représente toujours au minimum un tiers des activités indépendantes suivi soit du secteur industriel soit des professions libérales. A noter qu'à Philippeville, l'agriculture

<sup>28</sup> Ne sont pas pris en compte les salariés indépendants à titre complémentaire. Cette rubrique n'existait pas dans les estimations IWEPS antérieures à 2002.

<sup>29</sup> Institut National d'Assurances sociales pour travailleurs indépendants.



arrive en seconde position après le commerce. A Florennes, elle n'arrive qu'en quatrième position, avec 17% des indépendants travaillant dans ce secteur.

En ce qui concerne la répartition par sexe, Florennes comptait en 1997 et en 2006 davantage d'hommes indépendants ou aidants que de femmes (562 contre 294). C'était également le cas dans les communes avoisinantes.

Enfin, selon les données communales, pour les 476 indépendants recensés en 2008, la répartition géographique par village est la suivante :

- Florennes : 51,7%
- Morialmé : 10,1%
- Hanzinelle : 6,5%
- Hanzinne : 6,1%
- Saint-Aubin : 5,7%
- Flavion : 5,5%
- Rosée : 5%
- Morville : 3,6%
- Thy-le-Bauduin : 2,1%
- Corenne : 2%
- Hemptinne : 1,7%

La liste fournie par la commune montre la grande variété des métiers indépendants dans toute l'entité. On trouve énormément de services et de commerces de proximité même si la grande majorité se concentre à Florennes centre. En matière d'artisanat, on peut encore compter sur : ferronnier, chauffagiste, ardoisier, vitrier, serrurier, plombier, menuisier, fromager, horticulteur, marbrier, cordonnier, etc. Le secteur de la santé n'est pas non plus en reste : 6 dentistes, 19 docteurs en médecine, 17 kinésithérapeutes, 3 logopèdes, 3 opticiens, 4 pédicures, 5 pharmaciens.

#### ***D. L'EMPLOI SALARIÉ***

Selon les données fournies par l'ONSS, Florennes comptait 212 établissements dont 173 privés en 1997 contre 210 dont 182 privés en 2006. Si l'on compare aux communes de Gerpennes, Mettet, Philippeville et Walcourt, il s'agit du nombre d'établissements le plus bas en 2006. A contrario, pour la même année de référence, il s'agit du nombre d'emploi le plus élevé. Entre 1997 et 2006, pour deux établissements de moins implantés sur le territoire de la commune, on dénombre 147 emplois supplémentaires. Cette augmentation du nombre d'emplois est le fait du secteur privé qui a gagné 239 emplois contre le secteur public qui en a perdu 92. Cependant, en 2006, l'emploi privé compte pour un peu plus d'un tiers de l'emploi total salarié à Florennes, ce qui signifie que l'emploi est majoritairement du ressort public à Florennes.

Par rapport à ses communes voisines, Florennes compte une part nettement inférieure d'effectifs dans le secteur privé. Par contre, entre 1997 et 2006, c'est elle qui a connu la plus forte augmentation de sa part de salariés dans le privé. Le nombre moyen d'emplois par établissement privé est de 6,2 travailleurs contre 80,7 dans le public en 2006. Au regard des chiffres, l'activité économique semble peu développée sur la commune.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Nombre d'établissements en 1997	Nombre de salariés en 1997	Nombre d'établissements en 2006	Nombre de salariés en 2006	Part de salariés dans le privé en 1997	Part de salariés dans le privé en 2006
COMMUNES ATTENANTES	Gerpennes	211	2010	278	2556	57 %	62 %
	Mettet	182	1066	213	1179	64 %	69 %
	Philippeville	194	1895	218	2535	55 %	57 %
	Walcourt	247	1422	282	1728	66 %	70 %
<b>Florennes</b>		<b>212</b>	<b>3239</b>	<b>210</b>	<b>3386</b>	<b>27 %</b>	<b>33 %</b>

*Tableau 52 – Nombre d'établissements et effectifs salariés assujettis à l'ONSS en 1997 et 2006  
(Source : ONSS)*

### **E. L'EMPLOI LOCAL**

Il est assez difficile d'évaluer l'emploi généré au sein de la commune. Une estimation peut être réalisée en faisant la somme des assujettis à l'ONSS par branche et donc occupant un emploi sur le territoire en y ajoutant les indépendants. On dénombrait 3386 emplois salariés (ONSS) et 856 indépendants (INASTI) sur la commune en 2006 pour une population active occupée de 4112 individus (IWEPS). Ainsi, il y a un nombre d'emploi supérieur au chiffre de population active à Florennes. L'emploi est donc un facteur endogène au territoire.

Nuançons cependant qu'il ne s'agit pas uniquement de Florennois travaillant à Florennes. En effet, selon l'enquête INS domicile-travail, en 2001, 703 Florennois travaillaient à Florennes, soit un peu moins d'un cinquième de la population active occupée de la commune à cette année de référence. Cela signifie que malgré l'emploi local relativement important, une grande partie des Florennois travaillent à l'extérieur de leur commune.

NOMENCLATURE NACE	1997		2006		1997		2006	
	TOTAL		TOTAL		Part de l'activité économique salariée		Part de l'activité économique salariée	
	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements
SECTION A -- AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	5	4	10	7	0,15 %	1,89 %	0,30 %	3,33 %
SECTION B -- INDUSTRIES EXTRACTIVES	41	3	28	2	1,27 %	1,42 %	0,83 %	0,95 %
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	51	14	58	13	1,57 %	6,60 %	1,71 %	6,19 %
SECTION D -- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	0	0	0	0	0 %	0 %	0 %	0 %
SECTION E -- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	0	0	0	0	0 %	0 %	0 %	0 %
SECTION F -- CONSTRUCTION	103	26	116	24	3,18 %	12,26 %	3,43 %	11,43 %
SECTION G -- COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL; RÉPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	255	58	313	51	7,87 %	27,36 %	9,24 %	24,29 %
SECTION H -- TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40	3	137	5	1,23 %	1,42 %	4,05 %	2,38 %
SECTION I -- HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	16	12	41	14	0,49 %	5,66 %	1,21 %	6,67 %
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	44	2	28	1	1,36 %	0,94 %	0,83 %	0,48 %
SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	39	12	44	12	1,20 %	5,66 %	1,30 %	5,71 %
SECTION L -- ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	2	1	2	2	0,06 %	0,47 %	0,06 %	0,95 %
SECTION M -- ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	0	0	0	0	0 %	0 %	0 %	0 %
SECTION N -- ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	61	9	48	14	1,88 %	4,25 %	1,42 %	6,67 %
SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DEFENSE; SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE	1711	14	1581	5	52,82 %	6,60 %	46,69 %	2,38 %
SECTION P -- ENSEIGNEMENT	513	17	472	15	15,84 %	8,02 %	13,94 %	7,14 %
SECTION Q -- SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	338	28	483	31	10,44 %	13,21 %	14,26 %	14,76 %
SECTION R -- ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	7	1	12	5	0,22 %	0,47 %	0,35 %	2,38 %
SECTION S -- AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	8	4	11	7	0,25 %	1,89 %	0,32 %	3,33 %
SECTION T -- ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE	5	4	2	2	0,15 %	1,89 %	0,06 %	0,95 %
SECTION U -- ACTIVITÉS DES ORGANISMES EXTRA-TERRITORIAUX	0	0	0	0	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>3239</b>	<b>212</b>	<b>3386</b>	<b>210</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Tableau 53 – Nombre d'établissements et effectifs salariés assujettis à l'ONSS par branche d'activités en 1997 et 2006  
(Source : ONSS)

En 2006, l'emploi privé est surtout le fait de l'action sociale, du commerce de gros et de détail et de la construction. L'emploi public concerne principalement les services publics, l'enseignement et l'action sociale.

De façon globale, le secteur le plus représenté sur le territoire est le secteur de l'administration publique-défense-sécurité sociale obligatoire (section O de la classification NACE) avec 46,69 % de la masse salariale officiant sur le territoire. La base militaire est le 1<sup>er</sup> employeur de la province de Namur avec environ 1325 employés en 2008. Cependant, seulement 11% environ sont des Florennois. A court terme<sup>30</sup>, une soixantaine d'emplois devraient disparaître en raison du départ du cours Tactical Leadership Programme (TLP). Cependant, 700 nouveaux emplois vont peut-être être créés prochainement en raison d'un regroupement de plusieurs secteurs stratégiques (exemples : hélicoptères de Bierset, avions sans pilote d'Elsenborn). Cet élément, même s'il n'est pas encore confirmé, aura un impact non seulement sur l'emploi mais également sur la demande en logements et services, notamment à Florennes.

Arrive ensuite la santé humaine et l'action sociale (14,26%) et l'enseignement (13,94 %). Les secteurs qui ont créé le plus d'emploi entre 1997 et 2006 sont ceux de la santé humaine et l'action sociale (+ 145 emplois), les transports et l'entreposage (+97 emplois) et le commerce de gros et de détail-réparation de véhicules automobiles et motocycles (+ 58 emplois). A contrario, le secteur de l'administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire a perdu 130 emplois dans ce même intervalle de temps.

### **3.4.2 LE SECTEUR SECONDAIRE ET TERTIAIRE**

#### **A. L'EMPLOI SALARIÉ**

Selon les données ONSS, le secteur secondaire fournissait à peine 5 % de l'emploi salarié global en 2006 pour 37 établissements. Ceux-ci sont actifs dans les secteurs de l'industrie manufacturière et la construction.

Le secteur tertiaire fournissait quant à lui, pour la même année de référence, près de 94 % des emplois salariés pour 164 établissements.

#### **B. L'EMPLOI INDÉPENDANT**

Selon les données INASTI, près de 60 % de l'emploi indépendant sont fournis par le secteur tertiaire contre 23 % par le secteur secondaire. En conclusion, c'est le secteur tertiaire qui prédomine à Florennes.

---

<sup>30</sup> Mise à jour 2012 – Le TLP a effectivement déménagé. En outre la création des 700 nouveaux emplois n'a pas eu lieu. Les activités liées aux hélicoptères ayant été placée à Beauvechain.

### ***C. ATTRACTIVITÉ DE L'OFFRE RÉGIONALE***

Malgré le nombre important d'emploi fourni le territoire communal, le Plan intercommunal de Mobilité Florennes-Gerpinnes-Walcourt montre qu'au niveau sous-régional, Florennes est également émettrice de déplacements réguliers vers l'extérieur en termes d'emploi, surtout vers Charleroi, Châtelet, Namur ou encore Philippeville. Charleroi restant le pôle attractif principal.

### ***D. LES ZONES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE FLORENNES***

Le territoire de Florennes ne compte pas de Parc d'activités économiques. Néanmoins, le zoning de Saint-Donat à Mettet se situe non loin de Florennes à la croisée de la N932 et la N98. De même, Walcourt, commune limitrophe, possède également un zoning.

### ***E. L'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT***

La commune fait partie du territoire du Bureau Economique de la Province de Namur. Le BEP possède un pôle entreprise qui apporte une assistance à tout projet de création ou de développement d'entreprise en province de Namur. Les services que le BEP offre sont très variés allant de la réalisation du plan d'affaires à la mise en réseau ou l'ouverture à l'international.

## ***3.4.3 L'AGRICULTURE***

Pour rappel la commune de Florennes se situe dans la région agro-géographique du Condroz. Globalement, les prés et les prairies recouvrent 40 % de la surface agricole. Le sol est généralement fertile et permet la culture des céréales, des betteraves sucrières et des plantes oléagineuses. L'activité agricole du Condroz est également tournée vers l'exploitation des animaux, principalement des bovins. L'analyse qui suit vise à resituer d'une part, l'entité dans cette spécificité géographique en la comparant avec ses communes voisines (micro région agro-géographique) et d'autre part, à la resituer sur un territoire plus vaste au delà de limites agro-géographiques (l'arrondissement de Philippeville). Elle se base sur le recensement agricole de 1997 et 2007.

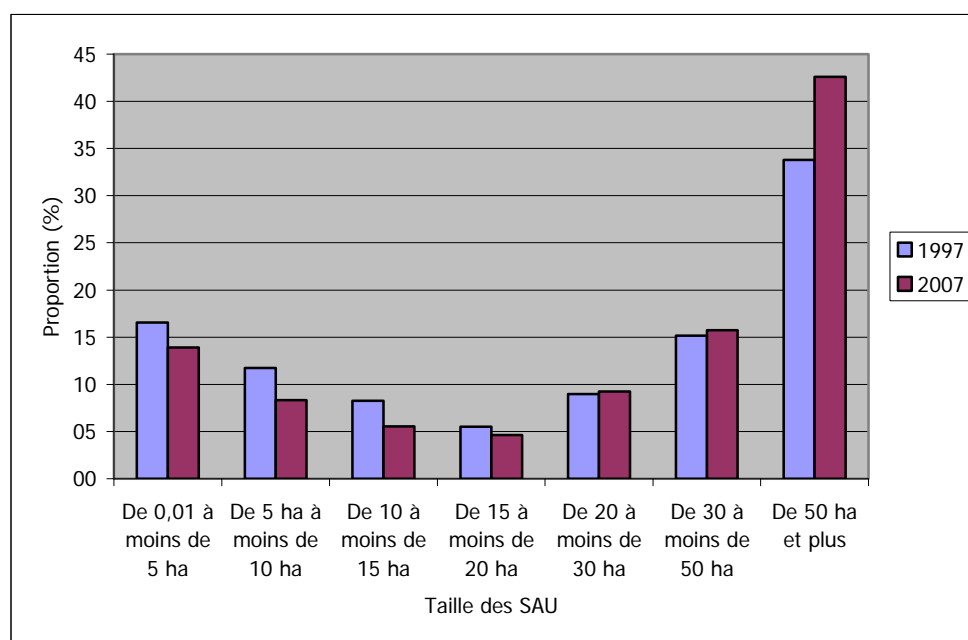
### ***A. ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA TAILLE DES EXPLOITATIONS***

Selon le recensement agricole de l'INS, il y avait 109 exploitations sur le territoire communal en 2007 contre 146 dix ans plus tôt. En 2007, 69 sont exploitées à titre principal et 40 à titre complémentaire. Toutes les communes avoisinantes ainsi que celles composant l'arrondissement de Philippeville ont perdu des exploitations agricoles. Par contre, la Surface Agricole Utilisée (SAU) totale à Florennes a augmenté passant de 6345 Ha en 1997 à 6488 Ha en 2007.

Par ailleurs, lorsque l'on compare la superficie agricole dans la superficie totale de la commune, Florennes a la proportion de terres agricoles la plus importante de l'arrondissement après Walcourt.

En 2007, Florennes compte pour 16 % de l'arrondissement en termes de nombre d'exploitations et de main d'œuvre familiale et non familiale régulière.

Entre 1997 et 2007, la proportion des petites et moyennes SAU a diminué. Par contre, le pourcentage de SAU à partir de 20 Ha a augmenté, particulièrement les SAU de 50 Ha et plus qui sont passées de 34 % en 1997 à 43 % en 2007.



**Figure 43– Evolution de la proportion des exploitations suivant leur taille entre 1997 et 2007 à Florennes (Source : Recensement agricole INS)**

Au niveau intracommunal, le graphique ci-dessous indique que, entre 1997 et 2007, la taille des exploitations a surtout augmenté à Hanzinne et Morialmé. Par ailleurs, la taille des exploitations n'a pas évolué à Corenne. A Hemptinne, les grandes exploitations ont diminué au profit des petites et moyennes exploitations.

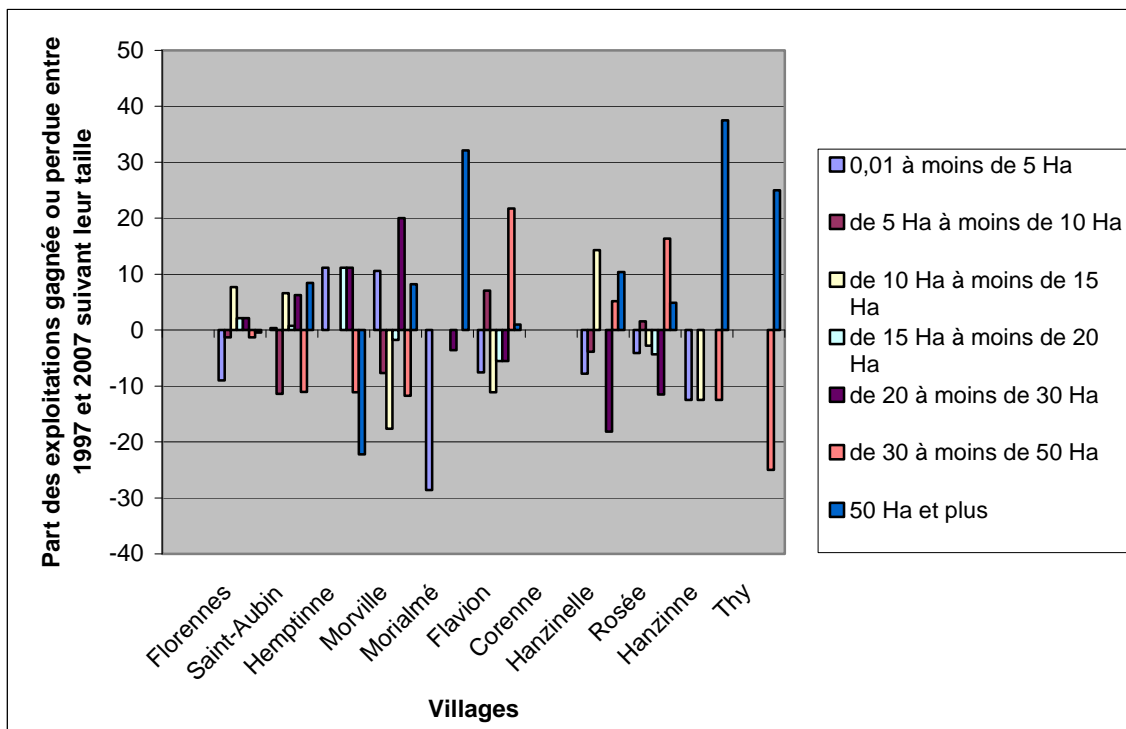


Figure 44 – Part des exploitations gagnées ou perdues entre 1997 et 2007 suivant leur taille dans les villages de Florennes (Source : Recensement agricole communal)

La taille des exploitations augmente à Florennes comme dans toutes les communes de l'arrondissement où la part des exploitations de 50 Ha et plus augmente partout.

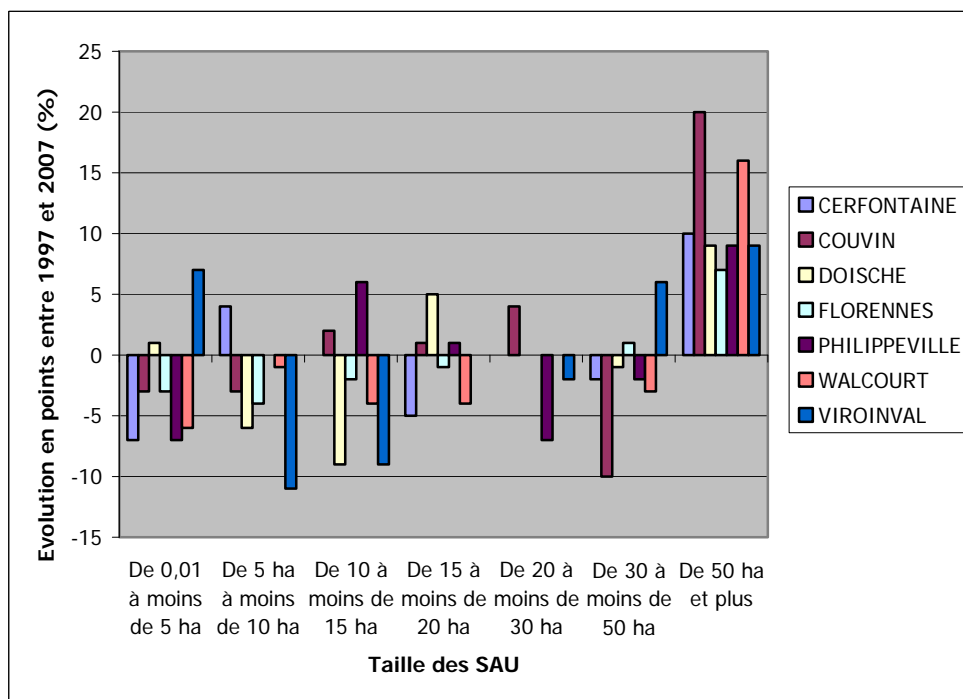


Figure 45 – Evolution de la proportion des exploitations suivant leur taille entre 1997 et 2007 à Florennes et dans l'arrondissement (Source : Recensement agricole INS)

Corollaire à cette diminution du nombre d'exploitations, il faut signaler la diminution du nombre d'emplois (main d'œuvre familiale et non familiale régulière). Cette diminution concerne toutes les communes de l'arrondissement hormis Cerfontaine qui augmente très légèrement ses effectifs. Entre 1997 et 2007, la commune de Florennes a perdu 46 unités de main d'œuvre, soit un peu moins d'un quart de sa main d'œuvre de 1997. Cette diminution n'est pas la plus forte de l'arrondissement puisque Couvin et Viroinval ont perdu plus d'un tiers de leur main d'œuvre initiale.

Si elle a perdu 46 unités de main d'œuvre, son poids dans la masse salariale de l'arrondissement équivaut néanmoins à 15,75 %, soit à peine 4 points de moins que Philippeville qui représente la proportion de main d'œuvre agricole la plus importante de l'arrondissement.

Par ailleurs, si l'on compare Florennes à ses communes voisines, elle se place en quatrième place en termes de poids dans la masse salariale. Celui-ci compte pour un peu plus de 14 % après Mettet (22%), Philippeville (18%) et Walcourt (16%).

Notons que selon l'ONSS, on comptabilisait en 2006 seulement 10 salariés dans le secteur agricole et que selon le recensement agricole, plus de 90% de la main d'œuvre à Florennes était familiale en 2007.

Au niveau intracommunal et selon le recensement agricole de mai 2007 fourni par l'administration communale, on dénombre sur le territoire 106 exploitations. C'est le village de Rosée qui compte le plus d'exploitations (17) suivi par Saint-Aubin (16) et Florennes (13). Si l'on coupe la commune en 2 parties égales, on a une répartition plus ou moins homogène du nombre d'exploitations à l'ouest et à l'est du bourg centre.

Par ailleurs, en termes de SAU, la répartition est assez homogène. C'est Morville qui compte la part la plus importante avec 13 % de la SAU totale, suivi de Rosée, Saint-Aubin (12 %) et Florennes (11 %). Les autres villages équivalent chacun à entre 2 et 9 % de la SAU totale. Tout comme pour le nombre d'exploitations, on a une répartition homogène de la SAU totale à l'ouest et à l'est du bourg centre de Florennes.

**→ Cf. Carte n° 15 – L'évolution de l'agriculture entre 1997 et 2007 : les communes de l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes.**

## ***B. GESTION DES EXPLOITATIONS***

Petit à petit, on assiste à un vieillissement des chefs d'exploitation qui selon le recensement agricole INS de 2007 exerçaient à 63 % à temps plein:



- ⇒ les moins de 35 ans représentaient 15 % en 1997. Ils ne sont plus que 8% en 2007. C'est un fait qui concerne toutes les communes avoisinantes mais cette baisse est moins importante à Florennes que dans les communes voisines. Par exemple, Gerpennes et Hastière n'avait en 2007 plus aucun exploitant de moins de 35 ans.
- ⇒ La tranche d'âge 45-65 ans évolue de 39 à 52 % tandis que les 65 ans et plus passent de 16 à 15 %. L'augmentation de la tranche des 45-65 se fait ressentir dans toutes les communes avoisinantes sauf Onhaye et Philippeville.

Cette variable est importante puisque 56 % des exploitants de plus de 50 ans n'ont pas de successeur établi et 17 % n'est pas certain de trouver successeur.

Les agriculteurs de Florennes ne maîtrisent pas foncièrement leur exploitation. En effet, plus de 75% de la SAU est en faire valoir indirecte.

**→ Cf. Illustration n° 2 – L'évolution de l'agriculture entre 1997 et 2007 : les communes de l'arrondissement de Philippeville. La commune de Florennes.**

### **C. EXPLOITATION DES CULTURES**

En 2007, 67 % de la SAU à Florennes sont des terres arables<sup>31</sup> et 32 % des superficies toujours couvertes d'herbe. Cela signifie que Florennes consacre plus de surface à la culture qu'à l'élevage. Cependant, peu d'espace est laissé pour le développement d'autres productions (cultures permanentes / cultures sous serres). 37 % de la SAU sont destinés à la production céréalière (majoritairement le froment). Entre 1997 et 2007 cette production a très légèrement augmenté. Les cultures industrielles (majoritairement le colza et la betterave) ont également légèrement augmenté passant de 11 % de la SAU en 1997 à 13 % en 2007. En fait, les terres arables ont augmenté de 5 % entre 1997 et 2007 au détriment des superficies toujours couvertes d'herbe tandis qu'au niveau de l'arrondissement, ce phénomène se stabilise (moins de 1% de terres arables supplémentaires).

Enfin, selon « *L'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne 2006-2007* », ouvrage publié par la Direction Générale de l'Agriculture, la part des grandes cultures à Florennes représente entre 40 et 50 % de la production agricole totale de la commune en 2004.

### **D. EXPLOITATION DU CHEPTEL**

Le cheptel de la commune augmente (+ 148 têtes) tout comme dans l'arrondissement de Philippeville entre 1997 et 2007. C'est également le cas dans l'arrondissement et dans toutes les communes voisines sauf Doische. Ce sont surtout les porcins qui contribuent à cette augmentation à Florennes.

<sup>31</sup> On entend par terre arable, la terre qui peut être labourée et cultivée, travaillée de manière régulière généralement dans le cadre d'un système d'assolement incluant les jachères. Sont repris dans le recensement agricole sous cette dénomination, les céréales pour le grain, la pomme de terre, les cultures industrielles, les légumineuses récoltées en grain sec, les fourrages des terres arables, les jachères, les légumes en plein air, les cultures ornementales et les plants horticoles.

En fait, le cheptel bovin a diminué de 15 % en dix ans et le cheptel d'ovins de 11 %. Cependant, quand bien même le cheptel bovin ait diminué, celui-ci représente toujours 75 % du cheptel total (à l'exception des volailles) en 2007 contre 88% en 1997. Ainsi, le cheptel bovin est toujours dominateur du fait du non développement des autres cheptels.

Notons cependant qu'on assiste à une augmentation de l'élevage de la volaille sur le territoire de Florennes, particulièrement le poulet de chair. Ce phénomène se rencontre également dans plusieurs communes voisines (Mettet, Hastière, Doische, Philippeville, Walcourt) ainsi que dans l'arrondissement de Philippeville. Cette augmentation à Florennes est apparemment liée à une seule entreprise.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Nombre de bovins		Nombre de porcins		Nombre d'ovins		Nombre de caprins		Nombre d'équidés		Nombre de volailles	
		1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007
COMMUNES ATTENANTES	Gerpennes	4191	2795	88	2000	172	152	0	22	39	95	171	231
	Mettet	9378	8909	372	1679	521	573	1	500	26	60	876	34606
	Onhaye	7649	6825	43	1004	235	150	12	17	17	22	19314	18672
	Hastière	3858	3805	1074	1938	120	59	60	0	18	55	20542	71412
	Doische	7106	6481	316	301	133	248	0	4	22	66	263	22919
	Philippeville	15807	14650	86	1691	478	612	314	3684	27	28	389	35125
	Walcourt	12688	11729	4613	11756	380	619	8	5	43	54	57229	142369
<b>Florennes</b>	<b>10314</b>	<b>8946</b>	<b>1002</b>	<b>2550</b>	<b>349</b>	<b>314</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>56</b>	<b>64</b>	<b>856</b>	<b>93016</b>	
Arrondissement de Philippeville	68610	61284	6383	21457	3168	3510	434	3794	322	442	73505	361515	

*Tableau 54 – Evolution du cheptel entre 1997 et 2007  
(Source : INS – Recensement agricole)*

Comme déjà expliqué, le cheptel bovin diminue globalement. Paradoxalement, on observe un phénomène de concentration à Florennes. En effet, le nombre de têtes par exploitation avec bovins a augmenté entre 1997 et 2007 avec 126 têtes par exploitation contre 91. Ce phénomène est constatable au niveau de l'arrondissement ainsi que dans toutes les communes voisines. Toutefois, peut-on parler d'intensification ? A priori non puisque le nombre de bovins par superficie fourragère potentielle n'augmente pas.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Nombre de bovins		Nombre d'exploitations avec des bovins		Fourrages des terres arables en ares (a)		Superficie toujours couverte d'herbe en ares (b)		Fourrage potentiel total en ha (a+b)		Nbre de bovins / nbre d'exploitations avec bovins		Nbre de bovins / sup.fourragère potentielle	
		1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007
COMMUNES ATTENANTES	Gerpennes	4191	2795	40	22	29980	19775	79712	73375	1097	931	104	127	3,82	3,00
	Mettet	9378	8909	108	69	93225	48578	164244	176655	2575	2252	86	129	3,64	3,95
	Onhayé	7649	6825	66	48	52417	35408	163173	155414	2156	1908	115	142	3,55	3,58
	Hastière	3858	3805	30	20	28569	30466	85035	89728	1136	1202	128	190	3,40	3,16
	Doische	7106	6481	80	53	64083	38793	186679	192870	2508	2317	88	122	2,83	2,80
	Philippeville	15807	14650	160	117	104688	107570	449004	429469	5537	5370	98	125	2,85	2,73
	Walcourt	12688	11729	123	88	74798	82899	262093	246450	3369	3293	103	166	3,77	3,56
<b>Florennes</b>	<b>10314</b>	<b>8946</b>	<b>113</b>	<b>71</b>	<b>61905</b>	<b>66191</b>	<b>237856</b>	<b>210728</b>	<b>2998</b>	<b>2769</b>	<b>91</b>	<b>126</b>	<b>3,44</b>	<b>3,23</b>	
Arrondissement de Philippeville	68610	61284	745	522	510707	350149	1788342	1806326	22990	21565	92	117	2,98	2,84	

*Tableau 55 – Evolution du cheptel bovin et superficie fourragère entre 1997 et 2007  
(Source : INS – Recensement agricole)*

Cet élevage bovin s'oriente plus vers la production de viande que de lait au regard des chiffres du tableau ci-dessous. En effet, le nombre de vaches allaitantes est plus important que celui des vaches laitières (2400 têtes contre 1353 en 2007). Par ailleurs, le nombre de vaches allaitantes a augmenté de 15 % entre 1997 et 2007 à contrario du nombre de vaches laitières qui a diminué de 29 % sur la même période.

Parallèlement, la part de vaches allaitantes dans le cheptel des vaches a augmenté entre 1997 et 2007, à l'inverse de la part de vaches laitières qui a diminué. Ce phénomène est également observé dans toutes les communes avoisinantes et dans l'arrondissement. Bien que le nombre de vaches allaitantes soit en augmentation, leur part ne représente qu'un quart du cheptel bovin. 6,40 vaches sur 10 sont destinées à la production de viande dans l'entité. Florennes apparaît donc comme une commune davantage orientée vers la production de viande à l'instar de certaines de ses communes voisines (Hastière, Onhayé, Doische et Mettet).

Rappelons que la diminution du nombre de vaches laitières a touché l'ensemble de la Région wallonne. Ce phénomène a débuté avec l'instauration des quotas laitiers en 1984 et suite à la réforme de la Politique Agricole Commune en 1992, la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine s'est poursuivie. Enfin, notons que le Condroz est une des régions de Wallonie comptant le plus de vaches allaitantes (16 %) après l'Ardenne (31%) et la région limoneuse (24 %).

ENTITES GEOGRAPHIQUES		Nombre de bovins			Nombre de vaches			Nombre de vaches laitières				Nombre de vaches allaitantes			
		1997	2007	Solde	1997	2007	Solde	1997	1997 (%)	2007	2007 (%)	1997	1997 (%)	2007	2007 (%)
COMMUNES ATTENANTES	Gerpennes	4191	2795	-1396	1429	1049	-380	975	68,23	643	61,30	454	31,77	406	38,70
	Mettet	9378	8909	-469	3624	3338	-286	1205	33,25	1088	32,59	2419	66,75	2250	67,41
	Onhaye	7649	6825	-824	3009	2765	-244	1013	33,66	709	25,64	1996	66,34	2056	74,36
	Hastière	3858	3805	-53	1428	1448	+20	519	36,34	356	24,58	909	63,66	1092	75,42
	Doische	7106	6481	-625	2771	2592	-179	1360	49,08	804	31,02	1411	50,92	1788	68,98
	Philippeville	15807	14650	-1157	6085	6330	+245	3404	55,94	2806	44,33	2681	44,06	3524	55,67
	Walcourt	12688	11729	-959	4616	4363	-253	2746	59,49	2123	48,66	1870	40,51	2240	51,34
<b>Florennes</b>		<b>10314</b>	<b>8946</b>	<b>-1368</b>	<b>4004</b>	<b>3753</b>	<b>-251</b>	<b>1917</b>	<b>47,88</b>	<b>1353</b>	<b>36,05</b>	<b>2087</b>	<b>52,12</b>	<b>2400</b>	<b>63,95</b>
Arrondissement de Philippeville		68610	61284	-7326	26417	25369	-1048	14414	54,56	10717	42,24	12003	45,44	14652	57,76

Tableau 56 – Typologie du cheptel bovin en 1997 et 2007 : vaches allaitantes/laitières  
(Source : INS – Recensement agricole)

### 3.4.4 DIAGNOSTIC – AFOM

#### LES INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE LOCALE

- ⇒ Des indicateurs communaux du marché du travail médians (taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage) au niveau du bassin d'emploi et au niveau des communes avoisinantes.
- ⇒ Un taux d'activité (67,2 %) et un taux d'emploi (56,1 %) supérieurs aux moyennes du bassin d'emploi.
- ⇒ Un taux de chômage (16,6 %) inférieur à celui du bassin d'emploi mais supérieur à la plupart des communes avoisinantes.
- ⇒ Une augmentation du taux d'emploi des plus fortes parmi les communes avoisinantes entre 1997 et 2005.
- ⇒ Un nombre de demandeurs d'emplois en diminution entre 2007 et 2008.
- ⇒ 30 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans.
- ⇒ 63,75 % des demandeurs d'emplois ont un niveau d'études secondaires.
- ⇒ Une part d'indépendants de 15,32 %, supérieure à celle du bassin d'emploi.
- ⇒ 70% de l'emploi salarié à Florennes est du ressort public.
- ⇒ 2 établissements de moins en dix ans pour 147 emplois salariés supplémentaires.
- ⇒ Environ 40 % de l'emploi salarié fourni par la base militaire pour seulement 11 % de Florennois y travaillant en 2008.
- ⇒ Les secteurs de l'administration publique/défense (46,69 %), de la santé humaine/action sociale (14,26 %) et de l'enseignement (13,94 %), les premiers employeurs de la commune.

- ⇒ Un emploi salarié et indépendant surtout porté par le secteur tertiaire.
- ⇒ Pas de parc d'activités économiques.

### ***L'ACTIVITÉ AGRICOLE***

- ⇒ Un poids agricole (nombre d'exploitations et main d'œuvre) non négligeable dans l'arrondissement de Philippeville (16 %).
- ⇒ Un rapport superficie agricole/superficie totale le plus important de l'arrondissement après Walcourt.
- ⇒ Un nombre d'exploitations en diminution entre 1997 et 2007 pour une Surface Agricole Utilisée en augmentation.
- ⇒ Une augmentation des exploitations de grande taille, en particulier à Hanzinne et Morialmé.
- ⇒ Une répartition homogène est/ouest des exploitations et de la SAU.
- ⇒ Une main d'œuvre familiale à 90 % en 2007.
- ⇒ Un vieillissement des chefs d'exploitation.
- ⇒ 56 % des exploitants de plus de 50 ans n'ont pas de successeur établi.
- ⇒ 75 % de la SAU est en faire-valoir indirect.
- ⇒ Une agriculture davantage axée sur la culture.
- ⇒ 37 % de la SAU destinés à la production céréalière en 2007.
- ⇒ 13 % de la SAU destinés aux cultures industrielles en 2007.
- ⇒ Une augmentation de 5% des terres arables entre 1997 et 2007 au détriment des superficies toujours couvertes d'herbe.
- ⇒ Un cheptel bovin en diminution.
- ⇒ Un cheptel de vaches davantage composé de vaches allaitantes (64 %).
- ⇒ Une très forte augmentation du nombre de volailles entre 1997 et 2007.

<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un taux d'emploi en augmentation entre 1997 et 2005.</li> <li>✓ Une diminution du nombre de chômeurs entre 2007 et 2008.</li> <li>✓ Un emploi local très fort surtout porté par l'administration publique et la défense.</li> <li>✓ Une part importante d'indépendants.</li> <li>✓ Un poids agricole important dans l'arrondissement.</li> <li>✓ Un emploi local relativement élevé.</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des indicateurs communaux du marché du travail médians.</li> <li>- Des jeunes chômeurs peu qualifiés.</li> <li>- La perte d'une soixantaine d'emplois à la base militaire en raison du départ du TLP.</li> <li>- Une faible diversification des secteurs d'emploi.</li> <li>- Des chefs d'exploitations agricoles vieillissant et des reprises d'exploitations incertaines.</li> <li>- Absence de parc d'activités économiques.</li> <li>- Un nombre important de Florennois travaillant à l'extérieur malgré un bon niveau d'emploi local.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mixité habitat/artisanat dans les nouveaux lotissements.</li> <li>- La création de zones commerciales dans la ZACC Nord.</li> </ul>
<b>MENACES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un emploi local majoritairement conditionné par un seul secteur.</li> </ul>

## 3.5 Apprendre et se former

### 3.5.1 L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

#### A. L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Il existe une école maternelle et une école primaire dans chaque localité de l'entité sauf à Morialmé, Hemptinne, Corenne, Florennes centre et Saint-Aubin. L'ensemble du réseau communal est réparti en 2 directions. Florennes 1 reprend les implantations de Chaumont, Hanzinnelle, Hanzinne et Thy-le-Bauduin. L'implantation d'Hanzinnelle faisait également partie de Florennes 1 mais a fermé ses portes en septembre 2008. Florennes 2 reprend les implantations de Rosée, Flavion et Morville. Pour l'année scolaire 2007-2008, ce réseau représente un total de 303 élèves, niveaux maternel et primaire confondus.

En dix ans, le réseau communal a perdu un peu plus de 30% d'effectifs scolaires passant de 447 élèves à la rentrée 1998/1999 à 303 élèves à la rentrée 2007/2008. Cette diminution a été pratiquement constante, mis à part les légers regains des années 2000, 2005 et 2006.

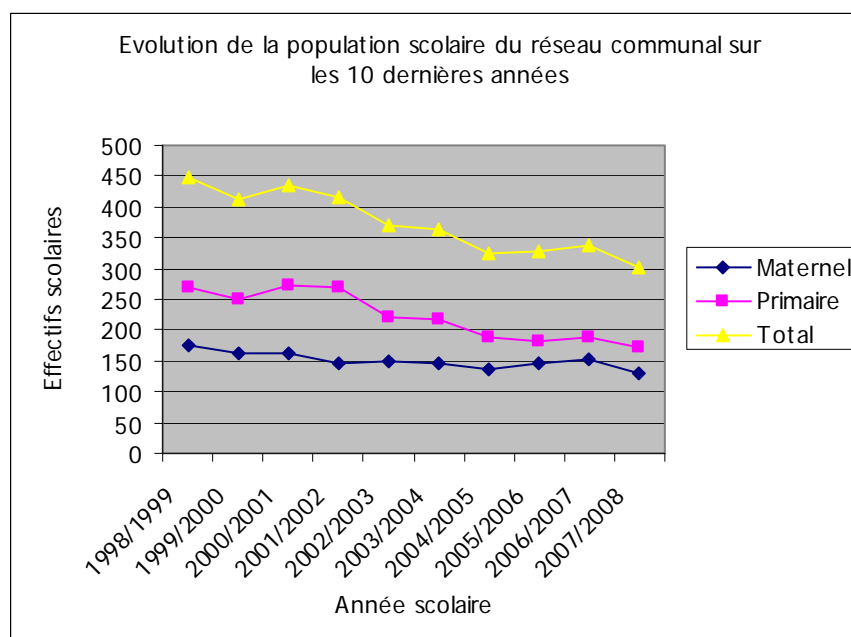


Figure 46 - Evolution de la population scolaire du réseau communal sur les 10 dernières années

#### B. L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ

Florennes compte trois implantations fondamentales appartenant au réseau libre. Il s'agit des Instituts Saint-Joseph-Sainte-Thérèse, de l'école Sainte-Marie à Morialmé et de l'Institut Saint-Dominique. Les deux premières implantations sont des écoles maternelles et primaires mixtes. La dernière est une école spécialisée. En effet, l'école Saint-Dominique accueille des enfants se trouvant soit dans le type 1 soit dans le type 8. L'enseignement spécial de type 1 est adapté aux

enfants et adolescents avec une arriération mentale légère tandis que le type 8, uniquement en primaire, s'adresse aux enfants avec des troubles instrumentaux (dyslexie, dyscalculie, dysphasie). Jusqu'en septembre 2007, cette école organisait également le type 2, c'est-à-dire un enseignement qui s'adressait aux enfants atteints d'arriération modérée ou sévère.

### C. L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

La Communauté organise un enseignement maternel et primaire au sein de l'Athénée Royal de Florennes.

➤ Récapitulatif de la population scolaire au niveau fondamental :

Population scolaire par niveau	Niveau	Rentrée scolaire 2007/2008
Florennes 1 et 2	Maternel	130
	Primaire	173
Ecole Saint-Joseph-Sainte-Thérèse		Données non communiquées
Ecole Sainte-Marie	Maternel	67
	Primaire	108
Athénée Royal de Florennes		Données non communiquées
Institut Saint-Dominique	Type 1	11
	Type 8	21
<b>Total</b>	<b>Maternel</b>	<b>197</b>
	<b>Primaire</b>	<b>281</b>
	<b>Type 1-Type 8</b>	<b>32</b>

Tableau 57 – Population scolaire par implantation et par niveau sur l'entité de Florennes pour l'année scolaire 2007-2008 (Source: données communales)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Florennes 1 et 2	447	411	436	417	371	364	324	329	339	303
Ecole Sainte-Marie	157	159	159	151	156	158	167	163	173	162
Ecole Saint-Dominique	56	67	66	71	67	68	70	58	49	32
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>	<b>637</b>	<b>661</b>	<b>639</b>	<b>594</b>	<b>590</b>	<b>561</b>	<b>550</b>	<b>561</b>	<b>497</b>

Tableau 58 – Evolution des effectifs scolaires dans les différentes implantations de Florennes entre 1998-1999 et 2007-2008 (Source : données communales)



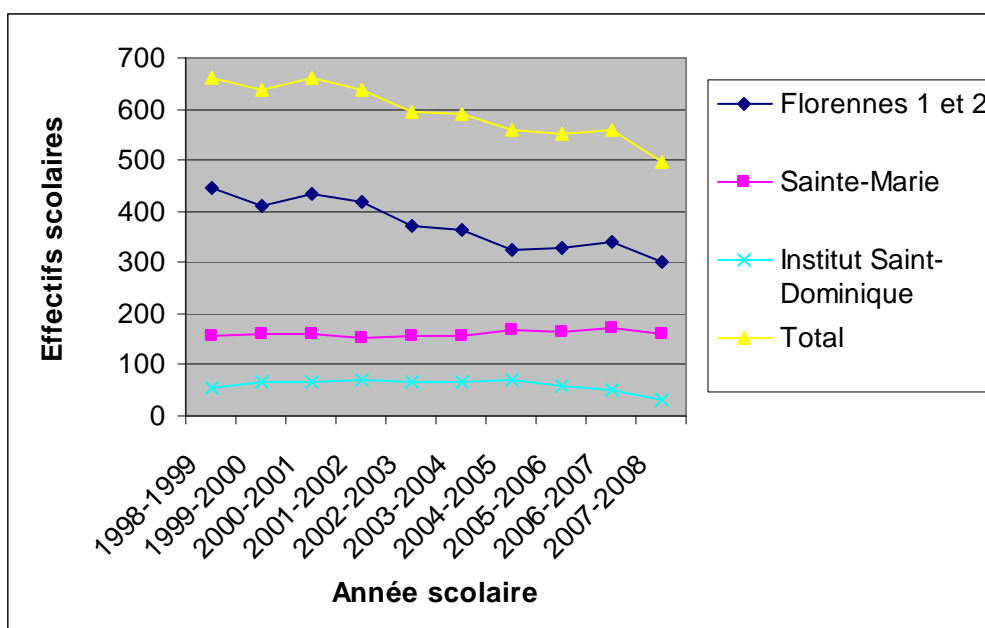


Figure 47 – Evolution de la population scolaire fondamentale sur les 10 dernières années

On peut voir que les effectifs de l'Institut Saint-Dominique et de l'école Sainte-Marie sont stables depuis 1998. Cependant, suite à la suppression du type 2 à l'Institut Saint-Dominique, les effectifs ont diminué de 17 personnes entre l'année scolaire 2006-2007 et 2007-2008. Comme la majorité des effectifs sont concentrés au niveau de l'enseignement communal de l'entité, on peut remarquer que le total des effectifs est en nette diminution.

### 3.5.2 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les réseaux libre et de la Communauté organisent un enseignement secondaire à Florennes. Le tableau suivant reprend l'ensemble des implantations et les types d'enseignement qui y sont proposés. Il est à noter que selon l'atlas de la CPDT<sup>32</sup>, Florennes est un centre scolaire de niveau secondaire dont la zone d'influence s'étend sur la commune de Mettet (donnée de 1997). Les autres centres scolaires de niveau secondaire situés à proximité de Florennes sont Philippeville, Dinant et Gerpennes, voire Charleroi.

<sup>32</sup> Source : *Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie*, Atlas de la Conférence Permanente du Développement Durable, 2002

Réseau	Nom de l'école	Adresse	Type d'enseignement proposé	Nombre total d'élèves tous degrés confondus 2007/2008
Libre subventionné	Institut Saint-Joseph	Rue de Corenne, 1 – Florennes	1 <sup>er</sup> degré d'enseignement secondaire général	Données non communiquées
	Institut Saints Pierre et Paul	Rue des Récollets, 7 – Florennes	2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> degrés d'enseignement général et technique de transition	299
		Rue des Ecoles, 19 – Florennes	2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> degrés d'enseignement technique de qualification et professionnel	453
Enseignement de la Communauté	Athénée Royal de Florennes	Rue des Ecoles, 21 – Florennes	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> degrés d'enseignement général de transition	239
			3 <sup>ème</sup> degré d'enseignement technique de transition	25
			2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> degrés d'enseignement technique de qualification	33
			2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> degré + 7 <sup>ème</sup> année d'enseignement professionnel	21

Tableau 59 – L'enseignement secondaire à Florennes en 2008 (Sources : données communales)

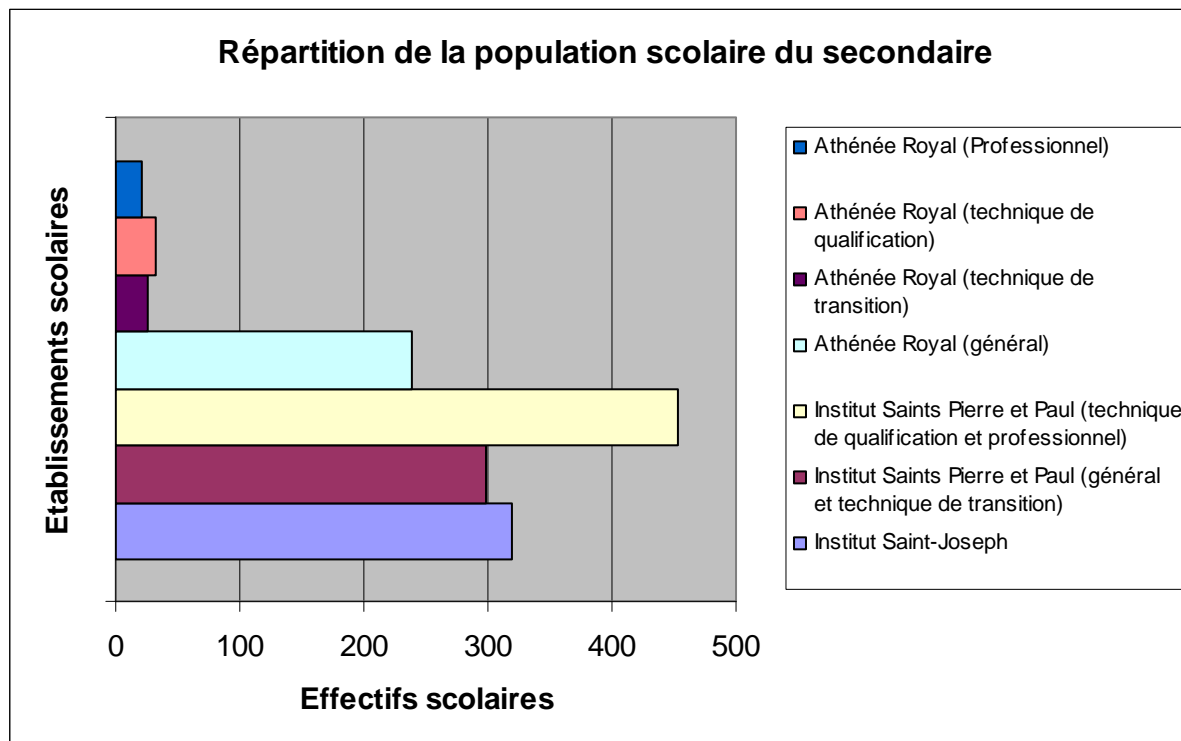


Figure 48 – Répartition de la population scolaire du secondaire

### 3.5.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il n'y a aucune offre d'enseignement supérieur sur le territoire de Florennes. Selon l'atlas de la CPDT, Florennes dépend principalement du pôle d'enseignement supérieur de Charleroi (données de 1991).

### 3.5.4 LA FORMATION CONTINUÉE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Sur le territoire de Florennes, deux organismes offrent des formations de réinsertion socio-professionnelle et un institut propose un enseignement de promotion sociale. Par ailleurs, deux autres organismes de réinsertion professionnelle proposent des formations à Walcourt, Couvin et Mariembourg : il s'agit d'une part de l'asbl Carrefour et d'autre part de la Miresem (Mission Régionale pour l'emploi et l'insertion au sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse). Enfin, l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale propose également d'autres formations à Philippeville (secrétariat de direction, ébénisterie, gestion, art floral, photographie, esthétique). Le tableau ci-dessus résume l'offre en formation continuée et professionnelle.

Réseau	Nom de l'école	Adresse	Type d'enseignement proposé
Formation de réinsertion socio-professionnelle	Centre d'Enseignement et de Formation en Alternance (CEFA)	Rue des Ecoles, 15 – Florennes	Cours du soir dispensés en ouvrier carreleur, fleuriste
	Depromesem asbl	Rue du Jeu de Fer, 4 – Florennes	Formations en informatique, langues, d'employé polyvalent et mode d'emploi pour retravailler
	Carrefour asbl	Rue de Fraire, 4 – Walcourt Rue de la Falaise, 20 – Couvin	Cours de remise à niveau en langues, informatique, etc.
	Miresem	Place Marie de Hongrie, 22 – Mariembourg	Accompagnement à la recherche d'emploi
Enseignement de promotion sociale	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale	Rue des Ecoles, 21 – Florennes	Cours du soir en langues et en informatique
		Philippeville	Formations en secrétariat de direction, ébénisterie, gestion, art floral, photographie et esthétique

Tableau 60 – La formation continuée et professionnelle à Florennes en 2008 (Sources : données communales)

### 3.5.5 DIAGNOSTIC – AFOM

<b><i>ATOUTS</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Présence d'un réseau fondamental et secondaire diversifié.</li><li>✓ Possibilité de choisir son réseau.</li><li>✓ Une offre de formations continuée et professionnelle.</li><li>✓ Un centre scolaire d'envergure régionale.</li></ul>
<b><i>FAIBLESSES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un réseau fondamental communal en régression depuis 10 ans.</li></ul>
<b><i>OPPORTUNITES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Renforcer le réseau communal en perte de vitesse.</li></ul>
<b><i>MENACES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une diminution constante de la population scolaire du réseau communal.</li></ul>

## 3.6 Utiliser les équipements et les services administratifs, techniques et sociaux

### 3.6.1 LA VILLE COMME ENTITÉ ADMINISTRATIVE ET LIEU DE POUVOIR

#### A. LE POUVOIR COMMUNAL

##### ⇒ Le Conseil communal<sup>33</sup>

Le Conseil communal est composé de 21 membres issus des listes suivantes : Contact 21 (8 sièges), Ecolo (1 siège), U11C (8 sièges), PS (3 sièges), Alternative (1 siège). Contact 21 est une liste d'appartenance CDH (Chrétiens Démocrates Humanistes), U11E d'appartenance MR (Mouvement Réformateur).

#### → Cf. Annexe 7 : Liste des conseillers communaux (Source : Données communales – janvier 2013)

##### ⇒ Le Collège communal<sup>34</sup>

Le Collège échevinal est composé d'un Bourgmestre et de 5 Echevins.

<b>Bourgmestre</b>	
Pierre HELSON  Police, Service régional d'Incendie, Informatique, Affaires électorales, Protocole, Relations Publiques et Personnel administratif	U11C
<b>Echevins</b>	
<b>Premier Echevin</b> Claudy LOTTIN  Finances, Culture, Environnement et hors propriété Publique, Energie, Développement durable, Développement économique et commerce, Mobilité, PME, Marchés, CLDR/PCDR	Ecolo
<b>Echevin</b> CHINTINNE Gregory  Aménagement du territoire, Enseignement, Jeunesse, Sports, Centre culturel & sportif, Petite Enfance	U11C
<b>Echevin</b> MATHIEU Vincent  Travaux, Bâtiments, Assurances, Parc automobile, Cimetières, Agriculture et Eaux et Forêts	U11C
<b>Echevin</b> Nicole DELHEZ  Salles communales, Urbanisme, Logement, Etat Civil Population, Fêtes et cérémonies	U11C
<b>Echevin</b> MORUE – PIERART Monique  Affaires Sociales, Cultes, Laïcité, Politique des Aînés, de la santé et des handicapés, Conseil Consultatif Communal des Aînés	PS
<b>Président du CPAS</b> PAQUET Michel  Plan de Cohésion Sociale	PS

**Tableau 61 – Liste des membres du Collège communal (Source: Données communales – Janvier 2013)**

<sup>33</sup> Mise à jour janvier 2013 – Situation au 10 janvier 2013

<sup>34</sup> Mise à jour janvier 2013 – Situation au 10 janvier 2013

### ⇒ Les Commissions communales

Florennes compte trois commissions communales<sup>35</sup> : la CCATM (Commission consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité), le Conseil des Aînés et le Conseil communal des Enfants.

Par ailleurs, dans le cadre de la relance de la coordination sociale (qui s'était arrêtée en 2001), cinq commissions ont été créées en 2008 : logement, accueil extrascolaire, violence, aînés et administration/communication. Chacune de ces commissions se réunit et travaille à son propre rythme. Un représentant communal est associé à chaque commission.

### ***B. L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LES MOYENS HUMAINS***

Le secrétariat communal occupe 25 personnes, les services décentralisés 17 personnes et le service technique communal 36 personnes.

#### **→ Cf. Annexe 8 - Organigrammes des structures des services communaux et connexes (Source : Données communales)**

Le tableau ci-après reprend également le personnel mais en équivalent temps plein, ce qui définit la réelle capacité des services. Ceux-ci occupent 80 ETP en 2008.

Service	Responsable (ETP) <sup>36</sup>	Employés (ETP)	Ouvriers et auxiliaires (ETP)
Secrétaire communal	1		
Secrétariat	2	11	
Service voirie	2	1	38
Population/Etat civil		5	
Bibliothèque communale	1	4	
Finances et recettes		2	
Urbanisme - Environnement		3	
Personnel Taxes		2	
Personnel nettoyage			8

*Tableau 62 – Liste des équivalents temps plein du personnel communal en 2008 (Source: données communales)*

### ***C. FLORENNES, PARTENAIRE DES INTERCOMMUNALES, COMITÉS ET ASBL***

La commune de Florennes est affiliée à divers intercommunales, comités et associations sans but lucratif. On note une affiliation très forte pour les matières touristiques, culturelles, sociales et environnementales.

#### Tourisme, folklore et culture :

- ⇒ ASBL « Maison du Tourisme régionale de l'Arrondissement de Philippeville »
- ⇒ Association Saint-Exupéry – Rencontres internationales
- ⇒ ASBL « Foyer culturel »
- ⇒ Centre culturel régional de l'Arrondissement de Philippeville (ACTION SUD)
- ⇒ ASBL « Pays de la Mignée »

<sup>35</sup> Mise juin 2012 – Deux nouvelles commissions communales : PCDN et CLDR

<sup>36</sup> ETP = Nombre en équivalent temps plein

- ⇒ ASBL « Maison des Jeunes »
- ⇒ Comité de Concertation de la Bibliothèque Buxin-Simon
- ⇒ Office de promotion des marches Saints Pierre et Paul
- ⇒ Comité ASEC Saint-Aubin – ASBL « Animation, Service et Culture »

#### Social et santé :

- ⇒ Société régionale de Philippeville « La Terrienne » (logement social)
- ⇒ Société coopérative « Les Habitations de l'Eau Noire »
- ⇒ Agence Immobilière Sociale AIS Logement – Gestion Dinant-Philippeville
- ⇒ Agence locale pour l'Emploi (ALE)
- ⇒ Comité de la section locale de la Croix Rouge de Belgique
- ⇒ Comité de Concertation et de Négociation syndicales
- ⇒ Comité de Concertation Conseil communal/Conseil de l'Action sociale
- ⇒ Handicontact

#### Environnement :

- ⇒ Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP – Assainissement des eaux usées)
- ⇒ Bureau économique de la Province de Namur – Environnement
- ⇒ Contrat de Rivière Sambre et Affluents
- ⇒ Contrat de Rivière Haute Meuse
- ⇒ Intercommunale en liquidation des bassins hydrauliques (IRSA)
- ⇒ ASBL « LOCASOL – Communes solaires » (location-achat de chauffe-eau solaires dans 8 communes des arrondissements Dinant Philippeville)
- ⇒ Comité d'Accompagnement de la réserve scientifique du Bois de la Ville à Florennes

#### Réseaux de distribution :

- ⇒ Intercommunale IDEG
- ⇒ Association intercommunale namuroise de Télédistribution (INATEL)
- ⇒ Association intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz (AEIG)
- ⇒ ASBL TELE-SUD

#### Gestion du territoire :

- ⇒ Bureau économique de la Province de Namur
- ⇒ ASBL « Union des Villes et des Communes de Wallonie »
- ⇒ Association dans but lucratif « Groupe d'Action Locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse »
- ⇒ ASBL « Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville »

#### Economie:

- ⇒ Bureau économique de la Province de Namur – Expansion économique

#### Financement :

- ⇒ Intercommunale de Financement de Namur (IDEFIN)

#### Mobilité :

- ⇒ Société de Transport en Commun Namur-Luxembourg (TEC)
- ⇒ Société régionale wallonne de Transport (SRWT)

#### Infrastructure :

- ⇒ Salle Jules Baudoin de Corenne

### ***D. JUSTICE***

Florennes fait partie de l'arrondissement judiciaire de Dinant et du canton judiciaire de Florennes-Walcourt dont le siège se situe à la rue de Mettet à Florennes.

### ***E. LES FINANCES COMMUNALES***

#### ⇒ **Taxes, redevances et impôts communaux**

Il existe 22 taxes, redevances et impôts (y compris l'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier). En 2007, la totalité des taxes IPP, PI, Circulation, Immondices, Force Motrice et Publicité ont rapporté à elles seules 4.481.886,41 € à la commune.

Certaines taxes sont particulièrement intéressantes du point de vue de la gestion du territoire communal :

- ⇒ La taxe sur les immeubles bâtis inoccupés qui devrait permettre de lutter contre la spéculation immobilière. Cependant, la perception de cette taxe reste difficile tant le processus de recensement de ces immeubles inoccupés est lent et complexe.
- ⇒ Les diverses taxes sur les versages sauvages et dépôt de mitrailles ainsi que sur l'abandon de véhicules qui permettent d'améliorer la propreté publique.

➔ ***Cf. Annexe 9 : Liste des impôts et taxes communales (Source : Données communales)***

Le pourcentage de l'**Impôt** sur les **Personnes Physiques** (IPP) est fixé à **8,5%** et le **Précompte Immobilier** (Pr.I) est de 2600 centimes additionnels en 2008. Le taux d'IPP pratiqué à Florennes reste inférieur au taux conseillé par le Ministère des Affaires Intérieures qui est de 8,8%. Si on compare ces chiffres à ceux des communes avoisinantes pour l'année de référence 2004, Florennes a un taux d'IPP légèrement supérieur.

<b>Commune</b>	<b>I.P.P</b>	<b>Pr.I</b>
Walcourt	8%	2500
Philippeville	8%	2600
Mettet	8%	2600
Gerpinnes	7%	2300
<b>Florennes</b>	<b>8,5%</b>	<b>2600</b>

**Tableau 63 – Liste des IPP et PrI en 2004 pour les communes voisines de Florennes (Source : uvcw.be)**



En 2007, les impôts, taxes et redevances ont rapporté à la commune un total de **6.762.658,28 €** ventilé comme suit :

<b>Entrées dans le budget communal 2007</b>		
Impôts sur les personnes physiques		2.605.814,75 €
Précompte immobilier		1.470.999,76 €
Taxe automobile		118.669,11 €
Taxes diverses (montants approximatifs)	Immondice	184.713,15 €
	Conteneur-Sacs	9.988,66 €
	Force motrice	44.188,64 €
	Publicité	57.501,00 €
Autres rentrées	Dotations Fond des Communes	1.872.464,63 €
	Vente de bois	184.716,50 €
	Loyers patrimoine bâti	72.913,71 €
	Loyers patrimoine non bâti	26.955,64 €
	Loyers chasse	38.059,23 €
	Dividende Crédit Communal	75.673,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>6.762.658,28 €</b>

*Tableau 64 - Budget communal de l'entité de Florennes - entrées en 2007  
(Source: données communales)*

#### ⇒ Primes et subventions communales

La commune de Florennes octroie une série de subsides à divers organismes et associations actifs sur et/ou pour le territoire communal. Le total des subsides octroyés en 2007 s'élève à 127.674,28 €. La moitié des subsides est versée au centre culturel local. Un quart est octroyé à l'ASBL Florennes Demain. 6% des subsides vont au Groupe d'Action Locale et 5% à Canal C, le reste étant divisé entre diverses associations à orientation culturelle, touristique, environnementale ou encore sociale.

#### ⇒ Cf. Annexe 10 : Liste des subsides communaux annuels aux associations actives sur et/ou pour le territoire de Florennes en 2008 (Source : données communales)

#### ⇒ La capacité financière de la Ville

<b>Ratio de solvabilité</b>			
Fonds propres/dettes	36234712.17 €/8355826.01 €	Ratio : 4.34	Min : 1
<b>Ratio d'indépendance financière</b>			
Fonds propres/total actif	36234712.17 €/44590538.18 €	Ratio : 0.81	Min : 0.35
<b>Ratio de liquidité</b>			
Actifs circulants - stocks/dettes à 1 an au plus	3093726.25 €/1859424.95 €	Ratio : 1.66	Min : 0.5
<b>Ratio de trésorerie</b>			
Liquidités/dettes à 1 an au plus	607536.30 €/1859424.95 €	Ratio : 0.33	Min : 0.20
<b>Fonds de roulement</b>			
Actifs circulants - dettes à 1 an au plus	3093726.25 € - 1859424.95 €	1234301.30	Min : /

*Tableau 65 - Analyse du bilan financier de la commune de Florennes en 2007  
(Source: Données communales)*

## ***F. LES POUVOIRS PUBLICS COMME ACTEURS FONCIERS***

### **⇒ La répartition des propriétés publiques cadastrales de Florennes :**

L'analyse de la matrice cadastrale de 2007 de la commune de Florennes révèle que :

- Environ 28,8% des parcelles soit 24,5% des surfaces cadastrales publiques sur la commune appartiennent au domaine de l'Etat. 95% de cette superficie appartiennent au Ministère de la Défense et 1% à l'Office Central d'Action Sociale et Culturelle au profit des membres de la commune militaire.
- Environ 3,6% des parcelles soit 1,4% des surfaces cadastrales publiques sur la commune de Florennes appartiennent au CPAS de Florennes.
- Environ 5,8% des parcelles soit 1,4% des surfaces cadastrales publiques sur la commune appartiennent à la fabrique d'église de Florennes.
- Environ 40% des parcelles soit 38,4 % des surfaces cadastrales publiques sur la commune appartiennent à la Commune de Florennes.
- Enfin environ 3,5% des parcelles soit 0,2 % des surfaces cadastrales publiques sur la commune de Florennes appartiennent à des intercommunales de gestion d'équipements (IDEG, AIEM...), de développement et de logement (Habitations de l'Eau Noire ...).

**Florennes est un acteur foncier public important, elle détient presque 40% de la superficie totale publique.**

**→ Cf. Carte n° 16 – Les propriétés cadastrales publiques sur le territoire de Florennes en 2007**

### **⇒ A propos de la typologie des propriétés cadastrales de la Commune de Florennes**

On dénombre 762 parcelles appartenant à la Commune de Florennes pour une superficie de 10,95 km<sup>2</sup>. 99% de cette superficie sont non bâties. On trouve principalement :

- les bois qui représentent 62,2% de la superficie non-bâtie.
- les terres qui représentent 22,8% de la superficie non-bâtie.

⇒ **La répartition spatiale des propriétés cadastrales de Florennes**

Village	Part de la superficie appartenant à la Commune de Florennes (en %)
Hanzinne	13,9
Hanzinelle	17
Thy-le-Bauduin	4,5
Morialmé	9,2
Saint-Aubin	8,5
Hemptinne	8,9
Florennes	8,6
Corenne	8,8
Rosée	12,5
Flavion	4,1
Morville	4,1

*Tableau 66 – Part des propriétés cadastrales appartenant à la commune par village  
(Source: Données communales)*

Ainsi, 23% des bois sont localisés à Hanzinelle et 20% à Hanzinne.

À Morville, 12,8% des terres communales sont couvertes par des terres entre autres vaines et vagues et 46,7% par des terres.

41,5% des prés de la Commune sont localisés à Thy-le-Baudouin.

Les terres communales de Rosée sont couvertes à 62,4% par des terres, ce qui représente 34,6% de ce type d'occupation du sol.

**G. LES PROJETS EN COURS OU À L'ÉTUDE**

⇒ **Projets en cours :**

- Entretien de voiries 2007 – lot 2.
- Réfection du chemin agricole n° 6 à Juzaine.
- Réfection et égouttage du Vieux Chemin de Namur à Hanzinne.
- Réfection de la tour et de la façade de l'Eglise de Morville (Cf. Lot 0).
- Plan Mercure : sécurisation des rues des Ecoles et Gérard de Cambrai.
- Plan Escargot 2007 : sécurisation des rues des Ecoles et Gérard de Cambrai – 2<sup>ème</sup> partie.
- Extension de l'Hôtel de Ville (place de l'Hôtel de Ville, 3).
- Plan UREBA : isolation de divers bâtiments communaux.
- Plan triennal 2010 – 2012 : réfection et égouttage de la rue Grande à Corenne, tronçon compris entre le carrefour avec la N977 et l'église de Corenne.

⇒ **Projets futurs :**

- Restauration de la toiture et travaux de stabilité de la tour de la Collégiale Sainte Gengulphe.
- Plan Escargot : aménagement de sécurité dans la rue Henry de Rohan Chabot.
- Réfection des maçonneries et de la toiture de l'église de Hanzinne.
- Extension du cimetière de Florennes.
- Extension du cimetière de Chaumont.
- Réfection et égouttage de la rue de la Bruyère à Saint-Aubin.
- Egouttage du quartier du Hierdeau à Hemptinne.
- Pompage des eaux usées à la rue Tavienne à Morville.
- Extension des installations du club de football de Flavion.
- Construction d'un complexe scolaire à Morville.

⇒ **Projets récemment terminés :**

- Remplacement du chauffage de l'école de Hanzinelle.
- Réfection du revêtement de la cour de récréation de l'école de Thy-le-Bauduin.
- Entretien de voiries 2007 – lot 1.
- Entretien de voiries 2006.
- Egouttage des rues Ry Massart et du Sommet à Hanzinelle.
- Aménagement de la place Verte à Florennes.
- Aménagement de la place communale de Flavion.

→ Cf. Carte n° 17 – Projets en cours et futurs sur le territoire de Florennes  
(Sources : Données communales)

### **3.6.2 LA SÉCURITÉ**

#### **A. LA POLICE**

⇒ **La zone de Police FLOWAL**

Florennes fait partie avec Walcourt de la zone de Police FLOWAL. Celle-ci est composée en plus du Chef de Corps de 4 services : Circulation, Intervention, Service Local de Recherche (SLR), Proximité. Ce dernier service est subdivisé en 4 sous-services (Proximité Florennes, Proximité Walcourt, Cellule Réfugiés, Cellule Armes).

Le Service Intervention est composé de 1 Commissaire, 7 Inspecteurs Principaux et 14 Inspecteurs. Il symbolise le souci d'accessibilité et de disponibilité permanent de la police. Ses membres assurent des patrouilles 24h/24 afin de répondre dans les plus brefs délais aux interventions urgentes. Outre ses missions prioritaires, ils assurent également d'autres tâches telles que des patrouilles orientées (cambriolages, prévention et répression des incivilités, surveillance de lieux spécifiques, etc.) ou l'accueil du citoyen au commissariat.

Le Service Local de Recherche (SLR) est composé de 1 Commissaire (Responsable judiciaire de la zone), 3 Inspecteurs Principaux (Officiers de police judiciaire) et 4 Inspecteurs. Ses principales missions sont d'effectuer des enquêtes proactives en vue de déceler les problèmes générateurs d'infractions en général et à la base du sentiment d'insécurité de la population, de poursuivre et réaliser les enquêtes réactives consécutives aux faits commis ou événements survenus dans la zone, de fournir une aide aux différents services dans la poursuite des enquêtes, réaliser les devoirs demandés et mettre à exécution les mandats délivrés par les autorités judiciaires, maintenir des contacts avec les autorités judiciaires dans le cadre de la recherche et de l'échange d'informations et de travailler en collaboration avec la Police Fédérale.

Chaque zone de Police locale organise un Bureau Judiciaire. Au sein de la Zone de Police FLOWAL, celui-ci est composé de 2 Inspecteurs Principaux (INPP), 2 Inspecteurs (INP) et 1 membre du Cadre Logistique (CaLog). Ses principales missions sont la gestion du système informatique commun à toutes les Zones de Police, l'alimentation de la Banque de Données Nationale Générale, le contrôle des données et le transfert journalier des données enregistrées.

Plan zonal de sécurité 2005-2008	
Sécurité et Qualité de vie	Développement organisationnel
<b>Priorités</b>	<b>Priorités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vols dans habitations</li> <li>- Sécurité routière : accidents de circulation et sécurisation aux abords des écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un réseau d'information efficace</li> <li>- Gestion moderne des ressources humaines</li> <li>- Gestion informatique des plans d'accidents de roulage</li> </ul>
<b>Attentions particulières</b>	<b>Attentions particulières</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vols dans commerces</li> <li>- Nuisances, vandalisme, conflits de voisinage</li> <li>- Environnement : dépôts clandestins</li> <li>- Violence intra-familiale : différends familiaux, violences conjugales</li> </ul>	/

*Tableau 67 – Plan de sécurité de la zone de police FLOWAL pour 2005-2008  
(Source: [www.info-zone.be](http://www.info-zone.be))*

En vue du plan zonal 2009-2012, une analyse de la criminalité a été réalisée sur la zone Flowal. Il apparaît que ce sont les vols qui sont prédominants. Ensuite, viennent les atteintes à la personne, les violences intrafamiliales et les dégradations. C'est pourquoi les priorités de Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 sont les cambriolages dans les habitations, commerces et véhicules, les incivilités, l'environnement et également les stupéfiants. Au niveau organisationnel, des actions doivent encore être mises en œuvre, en fonction de ce qu'il est possible de développer, en vue d'une meilleure sécurité et qualité de vie.

#### ⇒ **La Police de proximité**

La fonction de la police de proximité a pour vocation la protection des intérêts immédiats du citoyen dans la communauté. Les missions principales des inspecteurs de proximité sont de cinq ordres :

développer les relations avec les citoyens, répondre aux attentes de la population, collaborer avec la population, orienter la prévention sur les causes immédiates des délits, informer et renseigner.

Florennes compte **6 agents de proximité** répartis comme suit :

- Hanzinne : Inspecteur Christian Lambot ;
- Morialmé – Hanzinelle : Inspectrice Tamara Debruyn ;
- Hemptinne – Saint-Aubin – Thy-le-Bauduin : Inspecteur Jean-Pol Delsaux ;
- Florennes : Inspectrices Dricot et Nevelsteen ;
- Rosée – Morville – Corenne – Flavion : Inspecteur Pol Wauthier.

La permanence zonale d'accueil est assurée au commissariat à la Place Verte, 17 chaque jour ouvrable de 8h à 12h et de 13h à 17h et par téléphone au 071/66.24.30.

⇒ **Analyse des données d'accidents mortels et avec lésions corporelles**

Sur la zone de police flowal, 64 blessés légers, 54 accidents avec lésions corporelles, 16 blessés graves et 1 tué ont été répertoriés au niveau des accidents de la route en 2008 (période de janvier à novembre). Les blessés graves, avec lésions et les accidents mortels sont en diminution par rapport à 2007. Seul le nombre de blessés légers est en augmentation de 10,3%. En 2007, la route Charlemagne est l'endroit où on recense le plus de blessés légers (près de 20%) et avec lésions corporelles (11%), la deuxième route étant la N975 Châtelet (R53) – Corennes (N977). La N98 direction Ligny (Sombreffe) répertorie des accidents avec les 4 conséquences possibles.

⇒ **Analyse des données d'insécurité (cambriolage, agression, vol de voiture, etc.)**

Au niveau de l'arrondissement de Dinant, 4411 vols et extorsions étaient répertoriés en 2004 et 4155 en 2007, soit une diminution de 256 infractions. A Florennes, 308 vols ont été constatés en 2007 pour 305 en 2008 (période de janvier à novembre), ce qui montre une tendance stable. Entre 2000 et 2007, les vols de voitures, les carjackings, les homejackings et les vols dans les garages ont diminué au niveau de l'arrondissement de Dinant. Par contre les vols de motos ont augmenté de 77%. À Florennes, ce sont les vols simples/qualifiés dans les habitations au sens large qui sont les plus répandus. En effet, en 2008, on en compte 93 sur les 305 vols commis durant l'année. Ensuite, viennent les vols dans les véhicules, en hausse de 50 % par rapport à 2007. Ce sont les vols à mains armées qui sont les moins répandus (1 seul en 2008).

Tandis que les violences physiques intrafamiliales ont augmenté de 31% entre 2007 et 2008, les violences psychiques intrafamiliales ont quant à elle diminué de presque 16%, au niveau de Florennes. Le phénomène des dégradations a tendance à augmenter à Florennes

## ***B. LE SERVICE D'INCENDIE***

Florennes possède une caserne de pompiers à la rue du Viveroux. Cette caserne est de classe Z, c'est-à-dire qu'elle est constituée en majorité de volontaires avec minimum un professionnel. Florennes bénéficie également des services d'un poste avancé à Clermont (Walcourt). Celui-ci permet une première intervention rapide en attendant l'arrivée des moyens de la caserne centrale.

## ***C. LA BASE MILITAIRE<sup>37</sup>***

1325 fonctionnaires, engagés à vie, travaillent à la Base militaire de Florennes en 2008. Il s'agit du plus gros employeur de la province. La Base possède un armement de pointe (F16, etc), le meilleur d'Europe. En juin 2009, les cours TLP, organisés depuis 20 ans sur la base, partent en Espagne. Une plate-forme pour avions, un hangar, 500 lits et divers bâtiments seront alors libérés ce qui amène l'opportunité d'accueillir 700 militaires en plus et de développer de nouveaux emplois. Un autre projet est d'augmenter la capacité d'accueil de Fedasil, situé à proximité. Un projet d'ouverture d'une crèche pouvant accueillir une vingtaine d'enfants est également discuté. Elle travaillerait en collaboration avec la crèche « Les P'tits bouts ». La priorité serait donnée aux enfants des militaires mais la base ne voit aucun problème à compléter les effectifs par d'autres enfants de Florennes. Une concession est attribuée à la base avec la commune de Florennes pour des courses de motos organisées 3 fois par an. Le Chef de Corps projette d'avoir d'autres concessions pour des activités de collaboration avec le circuit de Mettet et la commune de Florennes. Des départs de courses à pied, à vélo ou à moto sont aussi envisagés et en négociation. Enfin, une salle de cinéma de 180 sièges pourrait accueillir des conférences et des séances d'exploration du monde, par exemple. Du 18 au 21 mai 2009, les Journées Portes Ouvertes « 1 avion-70 métiers » auront pour but de sensibiliser les jeunes et de faire du recrutement ou d'ouvrir à des vocations. La base espère attirer des milliers de personnes. En effet, elle peut en accueillir jusqu'à 85 000. Une couverture par la presse est également prévue.

### ***3.6.3 L'AIDE SOCIALE***

L'aide sociale est composée principalement des services offerts à la population en particulier ceux relatifs aux personnes fragilisées économiquement ou socialement. Dans ce cadre, nous allons aborder différentes thématiques qui traitent de ces aspects ainsi que les organismes qui travaillent pour améliorer les conditions de vie de la population.

Jusqu'en 2000 existait à Florennes une coordination sociale. Malheureusement, celle-ci a stoppé en 2001. Depuis 2008, une tentative de relance voit le jour et s'est entamée avec la création de cinq commissions ayant pour objet des matières sociales. Souvent 5 à 6 services sont représentés par commission. L'AMO est représenté dans chacune des commissions. Un service s'est chaque fois porté comme « locomotive » d'une commission et chacune se réunit et travaille à son rythme ;

---

<sup>37</sup> Mise à jour juin 2012 - Depuis la réalisation du diagnostic en 2008 – 2009, la situation de la base militaire a fortement évolué. Nous renvoyons le lecteur intéressé au chapitre complémentaire annexé à cette étude « Zoom » pour connaître la situation actuelle (juin 2012).

- Logement (EFT)
- Accueil extra scolaire ATL (Maison des Jeunes)
- Violence (Florennes demain)
- Aînés (Vie féminine)
- Administrative/communication (Jacqueline Degroote, employée communale qui s'occupe de la commission communale des aînés).

Par ailleurs, un Plan de Cohésion Sociale <sup>38</sup>(PCS) (Cf. Lot 0) est actuellement en cours d'élaboration, à l'initiative de l'AMO Jeunes 2000, de l'échevin des sports, de l'échevin de la jeunesse, du président du CPAS et de la Maison des Jeunes. C'est là une opportunité d'obtenir des moyens financiers (jusqu'à 75% d'intervention de la Région wallonne) et humains supplémentaires (ex : pour la coordination sociale). Quatre axes d'intervention ont été choisis :

- l'insertion socioprofessionnelle (CPAS)
- le logement (J. Mazuy, CPAS)
- santé, assuétudes (AMO)
- retissage des liens sociaux (Fedasil)

En ce qui concerne les différents indicateurs sociaux de la Région wallonne, Florennes se positionne en général dans le deuxième peloton des 262 communes wallonnes sauf en matière de droit à la formation où elle se place en 112<sup>ème</sup> position. Ces indicateurs rendent compte de l'accès de la population de la commune aux 6 droits fondamentaux et à un facteur de risques par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Il sert donc à évaluer la situation de départ de la commune au regard de ces droits. C'est cet indicateur qui permet aussi d'objectiver l'octroi des subsides en renforçant le soutien aux communes qui en ont le plus besoin.

Le diagnostic de cohésion sociale devra être effectué par la commune, avec les associations, services et institutions concernés, afin de faire apparaître les atouts, les faiblesses et les besoins locaux. Il comprendra les principales initiatives publiques ou privées déjà mises en œuvre sur le territoire communal, les attentes de la population et les manques à satisfaire en termes de populations, de quartiers, d'infrastructures ou encore de services pour renforcer son niveau de cohésion sociale au regard des objectifs et axes du Plan. Le PCDR constitue un premier pas dans ce sens.

---

<sup>38</sup> Mise à jour juin 2012 – Le PCS est actuellement lancé et deux assistants sociaux ont été engagés.



Indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)	Indicateur synthétique final		DROIT A UN REVENU DIGNE		DROIT A LA PROTECTION DE LA SANTE ET A L'AIDE SOCIALE ET MEDICALE		DROIT A UN LOGEMENT DECENT ET A UN ENVIRONNEMENT SAIN		DROIT AU TRAVAIL		DROIT A LA FORMATION		DROIT A L'EPANOUISSEMENT CULTUREL ET SOCIAL		FACTEURS DE RISQUE	
	Score de la commune	Classement de la commune	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement	Indice	Classement	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement
FLORENNES	1,823	173	0,392	140	0,440	159	0,219	170	0,512	200	0,511	112	0,536	205	0,328	166

**Tableau 68 – Indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux**  
(Source: Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale)

### **A. POPULATION CONCERNÉE**

Le portrait social de la population est difficile à établir car il dépend de nombreux facteurs tels que les revenus, la capacité financière, la structure familiale, etc. certains de ces facteurs sont difficiles à appréhender. Nous avons choisi certains indicateurs qui peuvent apporter des renseignements sur l'importance de la population qui est concernée.

### **B. LES REVENUS DE LA POPULATION**

En 2005, l'indice de richesse<sup>39</sup> de Florennes est de 90, c'est-à-dire qu'il est inférieur de 10 points à celui de la Belgique et de 4 points à celui de la Région wallonne. Cette tendance n'est pas identique dans toutes les communes voisines de Florennes. En effet, Gerpennes a un indice de richesse supérieur à la fois à celui de la Belgique (de 13 points) et à celui de la Région Wallonne (de 19 points). Walcourt a quant à elle un indice de richesse supérieur de 5 points à celui de la Région wallonne. Cependant, l'indice de richesse de Florennes est le second plus élevé, après Walcourt, des communes de l'arrondissement de Philippeville et est supérieur de 1 point par rapport à l'indice de ce dernier.

En 2005, le salaire médian<sup>40</sup> à Florennes était de 17.548 euros. Ce dernier a connu une augmentation de 16,92% entre 1993 (16.019 €) et 2003 (18.729 €) avant de rechuter en 2004 à 16.785 €. En 2005, le revenu médian de Florennes est supérieur à celui de l'arrondissement de Philippeville (16.651 €) et reste parmi le trio de tête des communes de l'arrondissement depuis 1993. Florennes se distingue par une représentation légèrement plus élevée par rapport aux communes avoisinantes des salaires

<sup>39</sup> Indice de richesse : comparaison du revenu moyen par habitant de la commune, de l'arrondissement, de la province ou de la région, avec le revenu moyen national par habitant. L'indice de richesse de la Belgique est de 100,00. Un indice de richesse de 104,65 signifie que le revenu moyen par habitant est 4,65 pour cent supérieur à celui du Royaume dans l'année examinée.

<sup>40</sup> Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. (Source : Institut National (français) de la Statistique et des Études Économiques).

compris entre 20.001 et 30.000 euros annuels. Pour le reste, elle reste dans la même tendance que les communes voisines et que son arrondissement.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		< 10.000 EUR	de 10.001 jusqu'à 20.000 EUR	de 20.001 jusqu'à 30.000 EUR	de 30.001 jusqu'à 40.000 EUR	de 40.001 jusqu'à 50.000 EUR	plus que 50.000 EUR
COMMUNES ATTENANTES	Walcourt	18,70	34,10	20,60	10,70	6,20	9,70
	Philippeville	22,70	38,00	19,90	8,70	4,70	6,00
	Mettet	20,36	35,21	20,05	9,63	5,83	8,92
	Gerpennes	18,58	31,35	19,25	10,61	7,23	12,98
<b>Florennes</b>		<b>20,40</b>	<b>36,34</b>	<b>21,22</b>	<b>9,17</b>	<b>5,87</b>	<b>7,00</b>
Arrondissement de Philippeville		21,89	37,79	19,76	8,91	5,15	6,50
Arrondissement de Namur		22,18	33,37	19,01	9,75	5,91	9,78
Arrondissement de Charleroi		22,14	41,90	18,12	8,00	4,30	5,54

Tableau 69 – Revenus fiscaux, exercice 2006 revenus 2005 en euros (%)

(Source : INS, traitement S&A)

### ⇒ Revenu d'intégration sociale (RIS)

Le nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration a connu une fluctuation depuis 1999. Cependant, il a atteint son niveau le plus bas en 2006 et 2007. C'est également au cours de ces deux années que le nombre de remise à l'emploi via l'article 60 § 7 a été le plus bas et a diminué de moitié par rapport à 2005.

FLORENNES	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) <sup>41</sup>	126	130	120	128	109	111	112	107	107
Nombre d'articles 60 § 7 <sup>42</sup>	10	7	10	14	12	11	13	6	7
Part des articles 60 § 7 par rapport au nombre de RIS	7,94%	5,38%	8,33%	11,67%	11,01%	9,91%	11,61%	5,61%	6,54%

Tableau 70 – Evolution du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale à Florennes de 1999 à 2007 (Source : Service public fédéral de l'Intégration sociale)

Selon les données du CPAS, 106 personnes ont bénéficié d'un revenu d'intégration en 2007. 40% d'entre elles sont des personnes cohabitantes (catégorie 1), 33% sont des personnes isolées (catégorie 2) et 27% des personnes avec famille à charge (catégorie 3). Par ailleurs, 70% des bénéficiaires ont 25 ans et plus et il y a davantage de femmes que d'hommes (70% contre 30%).

### ⇒ Mesures de réinsertion dans le circuit du travail

En 2007, Florennes se distingue de ses communes voisines par un faible pourcentage de réintégration dans le circuit du travail des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) alors que c'est elle qui compte le plus haut pourcentage de RIS. Depuis 1999, le nombre de bénéficiaires d'un

<sup>41</sup> Les données du tableau ci-dessus correspondent à une moyenne du nombre mensuel de RIS et d'Articles 60 § 7 sur l'année prise en compte.

<sup>42</sup> Article 60 : bénéficiaire d'un revenu d'insertion mis à l'emploi par un CPAS au sein de sa structure (Source : Portail de la Région wallonne – Pouvoirs locaux).

RIS engagés sous l'article 60 § 7 a également connu une fluctuation avec son taux le plus bas en 2000 (5,38%) et son taux le plus élevé en 2002 (11,67%).

	Florennes	Walcourt	Philippeville	Mettet	Gerpennes
Nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS)	107	96	40	61	34
Part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration par rapport à la population totale	0,99%	0,54%	0,47%	0,51%	0,28%
Nombre d'articles 60 § 7	7	18	13	7	5
Part des articles 60 § 7 par rapport au nombre de RIS	6,54%	18,75%	32,50%	11,48%	14,71%

*Tableau 71 – Nombre de Revenus d'Intégration Sociale (RIS) et nombre d'articles 60 § 7 en 2007<sup>43</sup>  
(Sources : Service public fédéral de l'Intégration sociale et Ecodata)*

Selon les données du CPAS au 1<sup>er</sup> avril 2008, la totalité des articles 60 §7, soit 8 personnes, a 25 ans et plus. Par ailleurs, 7 d'entre elles sont des femmes.

L'avantage de la mise au travail permet au bénéficiaire de réintégrer non seulement le circuit de la sécurité sociale mais aussi celui du travail. Le CPAS quant à lui obtient, sous certaines conditions, des avantages de la part de l'Etat fédéral (exonération complète des cotisations patronales de sécurité sociale, subvention fédérale pour une mise au travail au sein du CPAS dans le cadre de l'article 60 § 7) et de la Région wallonne (subvention régionale pour une mise au travail dans le cadre de l'article 60 § 7).

### **C. LE CPAS**

#### **⇒ La structure du CPAS**

Le CPAS occupe 18 personnes : 1 président, 1 secrétaire, 4 administratifs, 1 juriste, 11 travailleurs sociaux. Ces personnes sont réparties en 2 grands services : le service administratif et le service social, celui-ci lui-même subdivisé en 4 services (Travail social individuel, Médiation de dettes, Réinsertion socio-professionnelle + Chapitre XII + Guidance sociale énergétique et Articles 27 – Fonds Arena).

**→ Cf. Annexe 11 – Organigramme du CPAS de Florennes**

#### **⇒ Les services et les missions du CPAS**

Le C.P.A.S. n'est pas seulement une institution qui octroie de l'argent, ses missions sont variées et de plus en plus étendues. L'objectif prioritaire du C.P.A.S. est de favoriser l'intégration et l'insertion sociale et professionnelle. La mission fondamentale des C.P.A.S. est le droit à l'aide sociale. Celle-ci a

<sup>43</sup> Les données du tableau ci-dessus correspondent à une moyenne du nombre mensuel de RIS et d'Articles 60 § 7 sur l'année prise en compte.

pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Le droit à l'intégration sociale, qui remplace depuis le 01/10/2002 le minimex, tend à favoriser au maximum l'intégration et la participation active du demandeur dans la société, outre le droit à la prestation financière (le revenu d'intégration). Le droit à l'intégration sociale est donc plus qu'une simple garantie de ressources comme l'était le minimex.

L'ensemble des missions du C.P.A.S. sera abordé à travers la présentation et l'organisation des différents services.

### **1) Le service social**

Il est l'un des premiers services du C.P.A.S., composé de sept travailleurs (6 ETP) et fonctionne selon une répartition géographique.

Les aides octroyées peuvent prendre différentes formes:

- le revenu d'intégration sociale et les aides financières;
- l'aide sociale équivalent au RIS octroyé aux personnes en situation de séjour légal sur le territoire;
- les guidances budgétaires;
- l'accompagnement des personnes dans l'accomplissement de diverses démarches administratives (en vue de faire valoir les droits auxquels elles peuvent prétendre, l'orientation vers des services spécialisés, l'aide à la recherche d'un logement, la mise en ordre de documents administratifs...);
- diverses interventions dans le cadre de l'Energie (octroi d'allocations de chauffage, recharge des compteurs à budget).

### **2) Le service administratif**

Il est composé de 5 agents (4,5 ETP) qui s'occupent essentiellement de:

- la rédaction des délibérations du Comité Spécial du Service Social, du Conseil de l'Action Sociale et du Bureau Permanent ainsi que le courrier y afférent;
- la comptabilité;
- la gestion administrative du service des repas à domicile;
- le service du personnel et des salaires;
- les marchés publics et la gestion du patrimoine immobilier du C.P.A.S.

### **3) La réinsertion socioprofessionnelle**

Depuis plusieurs années, le C.P.A.S. développe une importante politique de réinsertion socioprofessionnelle, qui s'exerce de différentes manières et dont les actions sont de plus en plus étendues.

Les outils par la participation active:

- le bilan socioprofessionnel;
- déterminer ici et maintenant ses connaissances, ses capacités, ses aspirations...
- pour décider d'un projet de vie professionnel possible
- et le mettre en place.

Le projet individualisé d'intégration socioprofessionnelle

- choisir un projet professionnel ;
- s'engager à le mettre en pratique par telle ou telle action ;
- le travailleur social s'engage à aider et à accompagner la personne ;
- le C.P.A.S. s'engage à payer le revenu d'intégration (pour autant que les conditions d'octroi soient réunies).

#### **4) L'association Chapitre XII**

Il s'agit d'un service "insertion sociale" commun aux quatre C.P.A.S. associés: Philippeville, Walcourt, Viroinval et Florennes, dont la mission est l'insertion sociale et socioprofessionnelle.

L'association organise des formations (non qualifiantes), recherche des employeurs potentiels et assure le suivi des articles 60§7. L'objectif d'un article 60§7 est de permettre aux bénéficiaires du revenu d'intégration social d'accéder aux allocations de chômage mais aussi de leur donner une expérience professionnelle, de permettre une formation professionnelle, d'accéder à l'emploi et au monde du travail.

#### **5) Le service de médiation de dettes**

Le service de médiation de dettes a été créé en 1997 pour faire face au nombre croissant de dossiers et dans le but de pouvoir mettre en place des solutions durables pour les personnes et les ménages en surendettement. Il a été agréé par la Région wallonne depuis 1998 et comprend deux travailleurs sociaux à temps plein. Un avocat du barreau de Dinant, sous contrat avec le C.P.A.S. complète l'équipe. Précisons que toutes les catégories de population peuvent y avoir accès, y compris les indépendants et ce, qu'ils soient actifs, inactifs et de quelque âge que ce soit.

Nombre de dossiers traités:

- Année 2007: 97 dossiers (10 ouverts au cours de l'année considérée et 87 restés actifs ouverts au cours d'une année qui précède l'année considérée).
- Année 2008: 82 dossiers (13 ouverts au cours de l'année considérée et 69 restés actifs ouverts au cours d'une année qui précède l'année considérée).

#### **6) La maison de repos et de soins "le Home Degrange"**

L'établissement fonctionne avec 45 personnes (38 ETP). La capacité actuelle d'hébergement de la maison de repos est de 63 lits, dont 30 lits MRS. Elle peut accueillir des personnes très dépendantes en offrant un service de qualité dispensé par du personnel de plus en plus qualifié.

Afin de répondre aux besoins croissants de la population et dans le but de se conformer aux réglementations en vigueur (notamment en dotant chaque chambre d'un cabinet de toilette individuel), le C.P.A.S. va procéder à l'extension (88 lits) et au reconditionnement du home<sup>44</sup>.

Pour ce faire, le CPAS a décroché un subside du Gouvernement wallon de 4.435.000 €. Notons que des panneaux photovoltaïques équiperont les bâtiments afin de répondre aux exigences actuelles en matière de développement durable. Le passage de 63 à 88 lits créera également de l'emploi avec l'engagement de 5 à 6 personnes supplémentaires dans un premier temps. Notons qu'aux nouvelles de janvier 2009, ce projet était en suspens. En effet, les estimations de l'époque ne sont malheureusement plus à jour en raison de l'augmentation du prix des matériaux. Ceci augmente également la part à prendre en charge par le CPAS. Le subside est quant à lui définitivement arrêté et ne prend pas en compte l'évolution des prix.

Un nouveau service vient d'être mis en place à la maison de repos. Il s'agit d'une sorte de "permanence sociale" destinée aux résidents et assurée par une des assistantes sociales du CPAS. Son rôle sera d'aider les personnes âgées lors de leur entrée en maison de repos ainsi que dans toute une série de démarches administratives ou d'accompagnement social.

## **7) La Résidence Rumigny**

Depuis 1987, le C.P.A.S. loue à des couples ou à des personnes seules, âgées de plus de 60 ans et résidant en priorité sur l'entité, des appartements construits sur deux niveaux et situés à proximité du centre ville. Ils se composent d'un petit hall d'entrée, d'un living, d'une cuisine, d'une salle de bains, d'une chambre et d'un débarras. Les résidents ont la possibilité de prendre leurs repas au home du CPAS. La Résidence Rumigny possède 16 appartements. Parmi les résidents, on compte 2 couples, 1 homme et 13 femmes.

## **8) Les logements de transit et d'insertion**

Le C.P.A.S. a aménagé en 1998 un bâtiment, situé rue Ruisseau des Forges, en deux studios et deux appartements. La réglementation relative aux logements de transit et d'insertion a été fixée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 1999, qui prévoit les conditions d'octroi. Ces logements sont destinés à des ménages en état de précarité ou privés de logement pour des motifs de force majeure.

Ils sont mis temporairement (6 mois voire un an maximum) à la disposition des personnes concernées et le montant de l'indemnité d'occupation ne peut dépasser 20 % des revenus. Les demandes doivent être introduites auprès d'un travailleur social qui vérifiera si les conditions fixées par la réglementation sont remplies.

---

<sup>44</sup> Mise à jour juin 2012 – On parle également d'un projet de création d'un home au niveau du Parc des Ducs (Cf. Fiche 1.1).

### **9) Le service des repas à domicile**

Depuis sa mise en place, ce service connaît un réel succès qui ne cesse d'augmenter. Les repas sont préparés quotidiennement par le personnel de la maison de repos et distribués dans toute l'entité par une personne (article 60§7) engagée spécialement pour le service. Au 1er février 2009, environ 60 personnes sont inscrites à ce service.

### **10) La guidance sociale énergétique**

La guidance sociale énergétique a été instituée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 décembre 2003. Il s'agit d'un ensemble d'actions qui visent à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et donc à aider une population fragilisée à réduire sa facture énergétique.

### **11) Le service "Taxi social"**

Ce service a vu le jour au mois de mai. Ce véhicule orné de publicités de commerçants et d'entrepreneurs de Florennes et des environs, transporte sur demande des habitants de l'entité afin de faciliter les déplacements des personnes âgées ou qui n'ont pas de véhicule.

Le véhicule Kangoo peut transporter plusieurs passagers (3 + le chauffeur) et est équipée d'un système hydraulique permettant à une personne à mobilité réduite de prendre place à son bord en toute sécurité.

Pour mettre sur pied ce nouveau service, le C.P.A.S. a pu compter sur un partenariat et un financement par des sponsors. La Société Visiocom (Leuze-en-Hainaut) propose ce véhicule gratuitement pour une durée de trois ans. En contrepartie, elle finance l'opération en proposant aux acteurs économiques locaux de placer leur publicité sur la voiture. Ce service fait appel à cinq bénévoles qui sont chargés de véhiculer les personnes demandeuses. Au 1er février 2009, 40 personnes sont inscrites et 139 trajets ont été effectués.

#### **⇒ Le budget du CPAS**

Suivant la note de politique générale du CPAS pour l'année 2008, le budget tient compte des besoins sociaux de la population florennoise toujours plus importants. Il semble que pour 2009, la commune n'est pas en mesure de financer le CPAS à hauteur de ses besoins malgré un budget en augmentation. Notons que dans la note de politique générale 2007-2013, la priorité de la mandature est de stabiliser les finances communales afin de présenter au plus tôt des finances saines. Cependant, le budget du CPAS pour 2009 n'a pas pu nous être communiqué.

#### **⇒ La politique du CPAS pour l'année 2008**

Le CPAS reçoit de plus en plus de demandes de RIS (Revenus d'intégration sociale) et d'aides sociales. Pour mettre en œuvre son action sociale, le CPAS a décidé de poursuivre plusieurs axes en 2008 :

- L'optimisation du travail social et administratif par le biais de réunions de personnel trimestrielles avec une possibilité pour le personnel de mettre des points à l'ordre du jour, l'amélioration de l'outil informatique et de la téléphonie, l'engagement de 2 mi-temps pour l'aide sociale et 1 mi-temps pour le service administratif, le nouveau service social pour les résidents du home (Cf. supra), les services du Chapitre XII (Cf. supra), la mise en place d'un groupe de réflexion sur la problématique d'une halte-garderie et la création d'animations et de séances d'information sur le problématique de l'énergie.
- L'extension et la rénovation du home Degrange (Cf. supra), la pose d'antennes-relais pour une meilleure communication interne, le renouvellement du mobilier et d'appareils électro-ménagers, l'amélioration du service de repas à domicile.
- La bonne gestion de la Résidence Rumigny (appartements pour personnes âgées).

#### ***D. LA PETITE ENFANCE***

##### **⇒ Les services de conseils**

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) organise des consultations des nourrissons chaque mercredi de 13h00 à 15h30 et tous les premiers jeudis du mois de 9h00 à 11h00. Celles-ci ont lieu à la Maison Provinciale du Mieux-Être à la rue Gérard Cambrai, 18 à Florennes.

##### **⇒ Les services de gardes d'enfants<sup>45</sup>**

Il existe sur Florennes une crèche d'une capacité de 18 enfants par jour. Il s'agit de la Maison d'enfants « Les P'tits bouts ».

Par ailleurs, un service de gardiennes surveillées par l'ONE propose à la fois un service de gardiennes encadrées et un service de gardiennes autonomes. Sur Florennes, voici comment ce service est réparti : 1 gardienne encadrée à Hanzinne, 1 gardienne encadrée à Florennes et 1 gardienne autonome à Florennes. Cela représente une capacité potentielle totale de 12 enfants.

Enfin, le service provincial I.M.A.J.E. (Intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants) met également à disposition les services de gardiennes encadrées : 1 à Hanzinelle, 1 à Saint-Aubin et 2 à Rosée. Cela représente une capacité potentielle totale de 16 enfants.

Si l'on considère qu'il y a 504 enfants de 0 à 3 ans en 2008 à Florennes pour une capacité potentielle totale de 46 enfants en milieux d'accueil pour enfants en bas âge, on peut conclure que la capacité actuelle répond à 9,1 % des besoins potentiels en matière de services de gardes d'enfants en bas âge sur la commune. Qui plus est, plus de 50% de ces services sont concentrés sur le village de Florennes. Or, la répartition des enfants de 0 à 3 ans en 2008 est la suivante :

Florennes : 32%

---

<sup>45</sup> Mise à jour juin 2012 – Création d'une nouvelle crèche d'une capacité de 18 enfants à Morialmé (ancienne école) (Cf. Lot 0).



Morialmé : 16%  
Hanzinelle : 10%  
Saint-Aubin : 9%  
Hanzinne : 8%  
Flavion : 7%  
Morville : 7%  
Rosée : 4%  
Thy-le-Bauduin : 3%  
Hemptinne : 2%  
Corenne : 2%

⇒ **Services de baby-sitting**

Le service de baby-sitting de la Ligue des Familles offre un service à domicile. La Centrale de services d'aide à domicile des arrondissements de Dinant-Philippeville ainsi que le service provincial IMAJE proposent notamment un service de garde d'enfants malades. Il n'existe pas de halte-garderie à Florennes.

⇒ **Les services d'hébergement**

La commune compte deux homes pour enfants. Le premier, le home Harmignie, se situe à Hanzinelle à la rue Donveau. L'asbl assure la gestion de deux services, agréés par la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse : un service d'accueil et d'aide éducative (SAAE) et un service d'aide et d'intervention éducative (SAIE), dénommé MédiaCtion. Le home accueille des enfants âgés de 3 à 18 ans. Le second, la maison familiale « Le Castia », est situé à Hanzinelle également, à la rue Tombu. D'une capacité de 27 enfants, ce home accueille des garçons et filles âgés de 3 à 18 ans placés par le Service d'Aide à la Jeunesse.

***E. LES SERVICES AUX AÎNÉS***

L'entité compte 1 home et 2 résidences pour personnes âgées. Le home Degrange est géré par le CPAS (Cf. supra) et verra sa capacité d'accueil augmenter prochainement à 88 lits. La Résidence « Rumigny », également gérée par le CPAS, est composée de 16 appartements pour une capacité totale de 32 lits. Enfin, la résidence « La Grange » offre 3 appartements pour 2 personnes, 13 chambres individuelles et des chambres communes pour une capacité totale de 43 lits.

Considérant que la population âgée de 65 ans et plus à Florennes représente en 2007 un peu plus de 16% de la population, soit 1758 personnes et que le coefficient de vieillissement de la population florennoise est en légère croissance, la capacité potentielle d'accueil, après les travaux d'extensions, du home Degrange représente 5% de la population susceptible d'avoir recours à ces services. Si l'on ajoute la capacité d'accueil en résidence, ce taux est porté à 9 %.

## ***F. LES SOINS DE SANTÉ***

En 1999, un centre de consultations médicales ouvre ses portes sur la place Verte de Florennes. C'est un centre au Grand Hôpital de Charleroi (hôpitaux Saint-Joseph, Sainte-Thérèse et IMTR de Gilly, Montignies-sur-Sambre et Loverval). Il est ouvert de 8 heures à 17 heures. Deux autres centres médicaux se trouvent aux environs de Florennes : un à Walcourt et un autre à Philippeville.

Au niveau des médecins généralistes, on en comptabilise une douzaine répartie sur différents villages de Florennes. Tous les villages sont desservis par ces médecins qui font des consultations avec ou sans rendez-vous. La plupart effectuent aussi des visites à domicile. Enfin, le week-end, ils assurent un service de garde à tour de rôle.

Un service soins infirmiers de qualité faisant partie de la Croix jaune et blanche est également présent sur l'ensemble de l'entité. En effet, l'Aide et Soins à Domicile (A.S.D.) de Namur intègre l'aide familiale, le centre de services pour le maintien à domicile et la Croix jaune et blanche. Cette association est active dans toute la province de Namur à travers ses 5 centres : Namur, Eghezée, Ciney, Gedinne et Walcourt. Plus précisément, le centre de Walcourt agit au niveau des communes de Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Froidchappelle, Philippeville, Viroinval et Walcourt. Situé à Walcourt, il est ouvert du lundi au vendredi jusque 17 heures et une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Il offre les services d'aides familiales et ménagères, de gardes à domicile et de soins infirmiers. Les soins infirmiers sont prestés tous les jours de l'année et plusieurs fois par jour si cela est nécessaire. Parallèlement à ce service, plusieurs infirmières indépendantes exercent également dans les différents villages de Florennes.

Cinq pharmacies sont présentes sur l'entité. Deux se situent sur la place Verte de Florennes et une autre à la rue du Chapitre. On en retrouve également une à Morialmé et une à Flavion. Donc, malgré que tous les villages ne possèdent pas une pharmacie, elles sont toutefois bien réparties : une à l'ouest, trois au centre et une à l'est de l'entité.

Dans différents villages, mais essentiellement concentrés à Florennes et Morialmé, on peut trouver des kinésithérapeutes, des logopèdes ou encore des dentistes.

## ***G. FEDASIL***

Généralement, les demandeurs d'asile se rendent dans un centre d'accueil de la Croix-Rouge ou de Fedasil. Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique. Elle contribue à la conception, la préparation et l'exécution de la politique d'accueil. Elle coordonne les programmes de retours volontaires et s'occupe également de l'observation et l'intégration des mineurs étrangers non accompagnés (mena). Enfin, elle doit veiller à l'intégration du centre d'accueil dans la communauté locale.

Les centres de Fedasil sont des centres « ouverts », les résidents pouvant entrer et sortir librement. Ils sont d'une capacité allant de 75 (à Arlon, fermé en 2007, et à Sugny) à plus de 800 places (au Petit-Château qui a perdu 84 places en 2007). Ils peuvent être situés à la ville comme à la campagne et sont souvent installés dans d'anciens bâtiments comme des casernes ou des écoles. Les centres se chargent de l'hébergement, l'alimentation, les soins médicaux et l'accompagnement social. Ils s'occupent aussi des loisirs et se chargent d'expliquer aux résidents les procédures à suivre.

En 1992, un centre d'accueil ouvre ses portes sur la base militaire de Florennes afin de pallier au manque de places du Petit-Château. Il s'agit du deuxième centre ouvert en Belgique. En effet, dans les années 90, suite à la chute du mur de Berlin et à la guerre en Bosnie, le nombre d'arrivées explose et le Petit-Château de Bruxelles, premier centre à avoir ouvert ses portes, ne peut plus répondre à toutes les demandes.

En 2007, le centre Fedasil de Florennes avait une capacité d'accueil de 317 places suite à une perte de 33 places dans l'année. Parmi toutes ses places, 40 sont attribuées aux mena. Il s'agit d'un des plus grands centres Fedasil en Belgique. Au niveau du personnel, il comptait 62,3 équivalents temps plein pour 72 actuellement. Le nombre de résidents a également augmenté pendant l'année 2008. On compte désormais 355 résidents provenant d'environ 35 pays. 40 % d'entre eux sont des jeunes scolarisés principalement à Florennes.

Afin de s'intégrer dans la communauté florennoise, le centre organise des journées portes ouvertes, des visites guidées, des événements, etc. Il tient un rôle pédagogique et informatif vis-à-vis des enfants, adolescents ou adultes. Le 21 décembre 2007, le centre fêtait ses 15 ans au centre sportif et culturel Dr P. Rolin. Tout le monde était convié aux festivités. Le service animation assure des cours de français et néerlandais, la formation des adultes, une école de devoirs, et divers cours comme la couture, l'informatique, etc. Des activités sportives sont possibles, parfois en collaboration avec le centre sportif. Enfin, des activités culturelles sont également régulièrement organisées : visite de musées, cinéma, repas multiculturels, sorties pour les enfants pendant les vacances, activités spécifiques aux femmes, etc. Dans le cadre de la Fête de la Musique, le service animation a préparé et exécuté un spectacle de danse "Les Stars Dancing font le tour du monde". Ce spectacle était composé d'enfants du centre et de la Maison des Jeunes de Florennes.

Une rencontre avec Monsieur Charlier, chargé des contacts externes à Fedasil, nous apprend que les Florennois ne seraient pas encore suffisamment ouverts aux échanges interculturels qu'offre le centre.

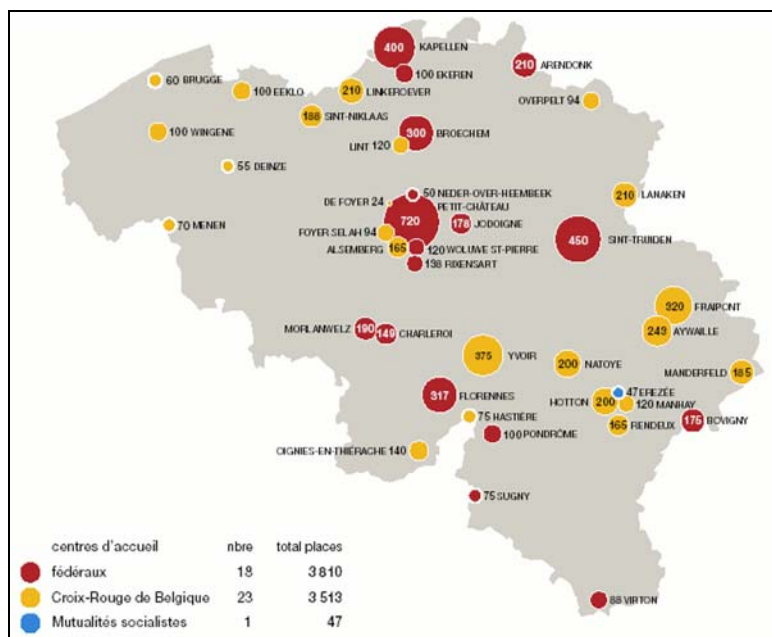


Figure 49 – Localisation des centres d'accueil en Belgique (fin 2007)  
(Source : Fedasil, rapport annuel 2007)

## H. LA MAISON DES JEUNES

La maison des jeunes existe depuis juin 2004 et compte actuellement une centaine de membres. Elle est reconnue par la Communauté française et est bien soutenue par la Commune. Trois animateurs se partagent l'accueil et les ateliers. Elle est accessible en semaine de 16h à 19h (sauf le lundi), le vendredi de 13h30 à 21h et le samedi de 14h à 18h. Des soirées à thème ont lieu une fois par mois. Des ateliers permanents sont organisés tous les mercredi après-midi (guitare, percussions, danse, mini-foot, cirque, etc.). Le public qui fréquente la MJ ont en général entre 12 et 18 ans, la tranche prévue par le décret étant les 12-26 ans.

De nombreuses collaborations ont été mises en place, notamment avec l'AMO Jeunes 2000, FEDASIL ou encore le CPAS. En 2009, les projets de la maison des jeunes concernent la relance du carnaval à Florennes, un projet cuistax, la création d'un skate park et la décentralisation de la MJ sur Morialmé. En ce qui concerne ce dernier projet, un espace serait disponible à la bibliothèque pour accueillir les jeunes une à deux fois par semaine.

Une rencontre avec Madame Becarren de la MJ révèle trois soucis fondamentaux par rapport à la MJ et aux jeunes :

- Un problème de locaux : ceux-ci sont trop petits, ce qui implique la location de salles pour certaines activités (complexe sportif ou foyer culturel).
- Un problème de mobilité : les jeunes ne sont pas autonomes dans leurs déplacements et les jeunes qui souhaitent se rendre à la MJ doivent obligatoirement dépendre de leurs parents.
- Un problème de communication : un accent est à mettre sur la façon de communiquer aux jeunes ce que fait la MJ.

Ainsi, selon Madame Becarren, si des projets devaient voir le jour à l'avenir, ils devraient notamment porter sur un projet intergénérationnel dans le parc de Florennes, sur l'amélioration des locaux de la MJ, sur l'amélioration de la mobilité des jeunes et sur l'accueil extrascolaire.

#### ***I. « JEUNES 2000 » A.M.O.***

Cette association existe depuis 15 ans et est un service d'aide en milieu ouvert s'adressant à des jeunes de 0 à 18 ans ou ceux de moins de 20 ans par et pour lesquels l'aide est sollicitée avant l'âge de 18 ans. Sept personnes y travaillent actuellement. Elle s'adresse aux jeunes de la commune de Florennes mais aussi à ceux des communes de Philippeville, Walcourt, Cerfontaine, Mettet, etc. L'objectif poursuivi est l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social à travers 3 types d'action : l'aide individuelle (soutien du jeune et de sa famille face aux difficultés dans divers domaines), l'action communautaire (dynamique de réseau et de communication globale pour apporter une réponse aux problèmes individuels) et l'action collective (construction du projet social du jeune en interaction avec son environnement social). Le souhait du Ministre actuel est d'orienter davantage son action vers l'aide individuelle puisque l'action collective est plus du ressort de la Maison des Jeunes. L'AMO est un des initiateurs de la relance de la coordination sociale à Florennes dont nous avons parlé précédemment.

#### ***J. LA MAISON PROVINCIALE DU BIEN-ÊTRE***

Une Maison Provinciale du Mieux-Être, anciennement appelée Centre de Santé, est présente à Florennes. Elle y concentre une série de services en matière de santé : un service de promotion de la santé à l'école, un centre P.M.S. provincial ainsi que la Maison Provinciale du Mieux-Être proprement dite. Celle-ci consiste en un dispensaire regroupant 1 psychiatre, 3 psychologues, 1 psychomotricienne, 1 assistante sociale et 1 logopède. Ce service est majoritairement financé par la Province. Par ailleurs, c'est en ce lieu que sont organisées les consultations ONE des nourrissons comme expliqué précédemment.

#### ***K. POINT-RELAIS INFOR-JEUNES***

Info Jeunes est un réseau de centres d'information à Wallonie et à Bruxelles à l'attention de jeunes. Il distribue également ses informations par le biais de partenaires Points Relais Infor Jeunes constitués d'associations locales et/ou de communes conventionnées avec Infor Jeunes sur un plan local. C'est le cas à Florennes. Sur les 57 consultations enregistrées en 2008, 49% concernaient l'enseignement de plein exercice, 18% le travail et l'insertion professionnelle, 11% la formation, 7% les loisirs et vacances, 7% les institutions et droits politiques, 3,5% la protection sociale et l'aide aux personnes, 3,5% l'organisation sociale et l'organisation de la justice et 1% la famille et la vie affective.

#### ***L. RAPPEL DE QUELQUES CHIFFRES***

⇒ **Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus représente 16,24 %** de la population totale<sup>46</sup> en 2007. Il s'agit d'une population qui est parfois en perte d'autonomie et qui a de plus en plus de besoins en ce qui concerne la vie courante (repas, nettoyage, mobilité, etc.) et les soins de santé.

⇒ **Les moins de 20 ans représentent 24,30%** de la population totale. Il s'agit d'une population qui n'est pas autonome notamment en matière de mobilité et qui à besoin de services spécifiques (accueil extrascolaire, garderies, etc.).

⇒ Si l'on analyse le coefficient de vieillissement de Florennes (voir partie *Population – Structure par âges*), on se rend compte qu'il s'agit d'une population relativement jeune par rapport à d'autres communes de l'arrondissement mais qui a tendance à légèrement vieillir.

#### ***M. LE PLAN LOCAL D'INTÉGRATION ET DE COHABITATION***

Un PLIC a été inauguré le 26 avril 2012. Ce point est détaillé dans la Partie 4 – Lot 0.

#### ***3.6.4 LA VIE SPIRITUELLE***

Trois types d'expression philosophique sont pratiqués à Florennes : le culte catholique, le culte protestant et les mouvements laïques. Tous les villages de Florennes possèdent une paroisse. Les messes ont lieu soit le samedi soit le dimanche. Le culte protestant trouve ses lieux de réunion soit au Centre Evangélique de Flavion soit au Temple de Morville. La Communauté protestante de Flavion est affiliée aux Eglises Evangéliques Mennonites de France. Celle de Morville à l'Eglise Protestante Unie de Belgique. Enfin, le Cercle Humaniste de Cerfontaine, Florennes, Philippeville, Walcourt organise des permanences à la Maison de la Laïcité de Philippeville. Celle-ci organise également un service d'aide à toute personne en détresse morale et de nombreuses activités d'éducation permanente. Notons enfin qu'il existe un centre bouddhiste à Florennes.

➔ ***Cf. Carte n° 18: L'offre en services sur l'entité de Florennes***

---

<sup>46</sup> Source : Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (ECODATA)

### 3.6.5 LES RÉSEAUX TECHNIQUES ET LES DÉCHETS

#### A. L'EAU

Les données fournies par l'INASEP sont relativement anciennes et n'existent que sous le format papier. Celles-ci sont donc peut-être partielles. On peut néanmoins remarquer que trois stations d'épuration sont existantes ainsi que six stations de pompage. D'autres sont à réaliser dans plusieurs villages.

#### B. L'ÉLECTRICITÉ

Le réseau de distribution de l'électricité est géré par l'intercommunale IDEG. L'ensemble des villages de l'entité de Florennes est couvert. Signalons également que l'entité est traversée par deux lignes HT. La première traverse le village de Hemptinne et remonte l'entité vers le Nord. Entre les villages de Morialmé et Hanzinelle elle rencontre une seconde ligne venant de l'Est (Thy-Le-Château).

#### C. LE GAZ

Un pipeline (gaz naturel) traverse l'entité en son centre et passe à l'ouest du village de Florennes. Le réseau de distribution du gaz est, tout comme le réseau électrique, également géré par l'intercommunale IDEG. Au niveau communal, seul le centre du village de Florennes est actuellement alimenté en gaz de ville.

➔ Cf. Carte n° 19 : Principaux réseaux techniques sur le territoire de Florennes en 2008 (sauf distribution d'eau ➔ voir carte n° 3)

#### D. LA COLLECTE DES DÉCHETS

L'intercommunale de gestion des déchets est le Bureau Economique de la Province de Namur. Florennes bénéficie d'un réseau de collecte de déchets diversifié : porte-à-porte dans chaque village, bulles, parc à conteneurs.

Type de collecte	Type de déchet	Fréquence/Nombre
Porte-à-porte	Ordures ménagères	1x par semaine
Porte-à-porte	PMC	Toutes les 2 semaines
Porte-à-porte	Papier-carton	1x par mois
Parc à conteneurs de Morialmé	Bois, verre, huile, papier, métal, déchets verts, déblais, plastiques, etc.	Accessible : En été du mardi au samedi de 10h à 18h sans interruption En hiver du mardi au samedi de 9h à 17h sans interruption Fermé dimanche, lundi et jours fériés
Bulles	Verre	Min. 1 bulle par village
Conteneurs	Vêtements	3 conteneurs (Flavion, Florennes, Hanzinelle)
Collecteur	Huile	2 (chantier communal et parc à conteneurs)

Tableau 72 – Organisation de la collecte des déchets sur le territoire de Florennes (Source : données communales)

L'évolution de la quantité annuelle de déchets entre 1997 et 2006 est assez surprenante. Premier constat : la quantité globale de déchets a été en constante diminution entre 1997 et 2000. Second constat : la quantité de déchets entre 1999 et 2000 diminue de façon vertigineuse puisqu'elle passe de 3.344, 186 à 1.898,898 tonnes, soit un peu plus de 40% de moins ! Suite à un contact avec le Bureau économique de la Province de Namur, service Environnement, cette diminution serait liée à l'apparition en 2000 des conteneurs à puce à Florennes<sup>47</sup>. Cependant, un troisième constat s'impose : en même temps que la quantité d'ordures ménagères diminue fortement, les quantités de déchets sélectifs n'augmentent pas ou en tout cas pas proportionnellement à la diminution des ordures ménagères. Cela signifie que les Florennois auraient diminué leurs quantités d'ordures ménagères sans pour autant trier davantage.

Notons qu'à partir de 2001, les quantités en collecte non sélective (CNS) reprennent une progression constante et celles en collecte sélective stagnent voire diminuent légèrement.

Répartition annuelle des quantités par type de déchet										
Déchets	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Assimilés			67,250	57,000	100,100	64,650	35,700	90,200	66,240	104,260
Encombrants			137,430	96,050	127,150	148,050	173,650	168,250	253,070	48,820
Huiles minérales	2,968	2,399	4,460	3,503	1,941	1,630	0,459	1,215	3,015	
Ordures ménagères	3.572,750	3.079,550	2.352,450	881,110	974,720	1.039,920	1.093,860	1.170,000	1.204,100	1.260,240
Papiers cartons	183,180	304,025	369,875	386,104	377,610	373,732	370,185	433,878	395,652	355,070
PMC		101,415	121,412	151,120	154,970	151,303	156,469	179,960	165,720	181,497
Verres		243,428	291,309	324,011	359,004	340,549	353,660	337,794	371,818	376,470
Déchets verts					47,920	38,660				
<b>Total</b>	<b>3.758,898</b>	<b>3.730,817</b>	<b>3.344,186</b>	<b>1.898,898</b>	<b>2.143,415</b>	<b>2.158,494</b>	<b>2.183,983</b>	<b>2.381,297</b>	<b>2.459,615</b>	<b>2.326,357</b>

Tableau 73 – Evolution annuelle de la quantité de déchets par type de déchets en tonnes à Florennes de 1997 à 2006  
(Source : Office wallon des déchets)

Répartition annuelle des quantités par type de collecte pour FLORENNES										
Type <sup>48</sup>	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CNS	3.572,750	3.079,550	2.414,280	927,660	1.014,320	1.076,970	1.170,810	1.194,750	1.204,100	1.260,240
CS	183,180	405,440	491,287	537,224	532,580	525,035	526,654	613,838	561,372	536,567
BULLES	2,968	245,827	295,769	327,514	360,945	342,179	354,119	339,009	374,833	376,470
COM			142,850	106,500	235,570	214,310	132,400	233,700	319,310	153,080
PAC										
AUTRE										
<b>Total</b>	<b>3.758,898</b>	<b>3.730,817</b>	<b>3.344,186</b>	<b>1.898,898</b>	<b>2.143,415</b>	<b>2.158,494</b>	<b>2.183,983</b>	<b>2.381,297</b>	<b>2.459,615</b>	<b>2.326,357</b>

Tableau 74 – Evolution annuelle de la quantité de déchets par type de collecte en tonnes à Florennes de 1997 à 2006  
(Source : Office wallon des déchets)

<sup>47</sup> Entre 2000 et 2006, la commune était en dessous du seuil imposé par le Gouvernement wallon qui est de 240 kg par équivalent-habitant par an. Ce seuil passera à 230 kg/EH/an en 2009-2010 pour la commune de Florennes puisqu'elle compte entre 10.000 et 25.000 habitants et à 220 kg/EH/an d'ici 2011.

<sup>48</sup> CNS : Collecte non sélective en porte à porte ; CS : Collecte sélective en porte à porte ; COM : Déchets communaux ; PAC : Parc à conteneurs.



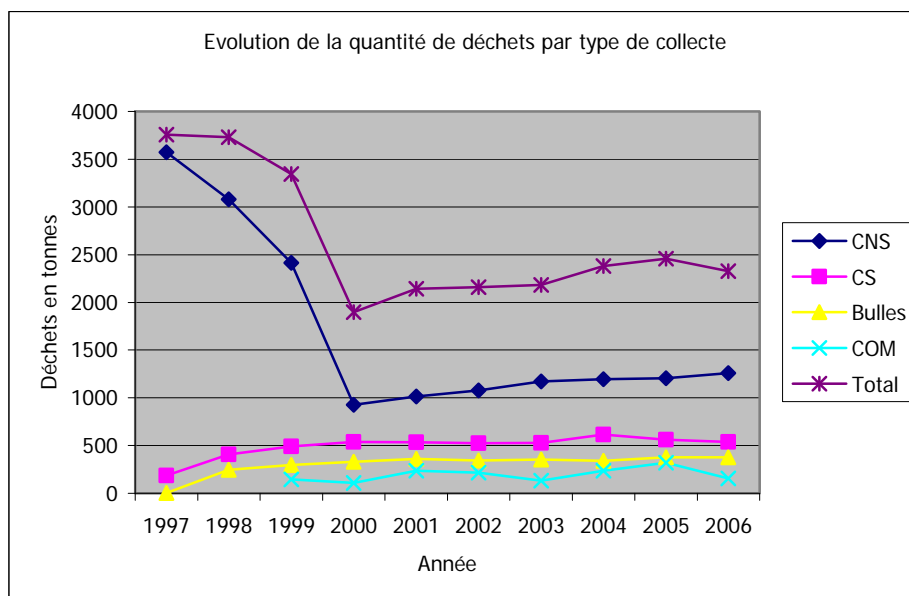


Figure 50 – Evolution annuelle de la quantité de déchets par type de collecte en tonnes à Florennes de 1997 à 2006 (Source : Office wallon des déchets)

La commune de Florennes possède également un **Centre d'Enfouissement Technique (CET)** sur son territoire. Depuis 1998, le Gouvernement wallon, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (D.G.R.N.E.) a développé un réseau de contrôle focalisé sur la pollution et les dommages que pourraient engendrer

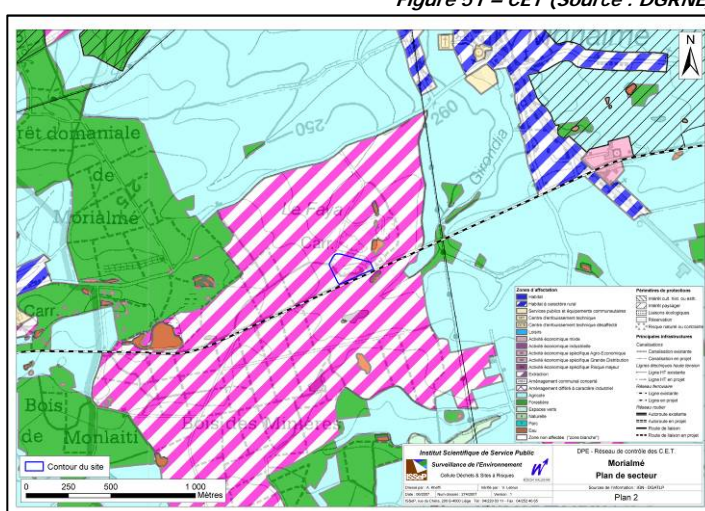


Figure 51 – CET (Source : DGRNE)

les Centres d'Enfouissement Technique (C.E.T.) en Région wallonne. L'intérêt d'un tel réseau est double, puisqu'il doit permettre de suivre l'évolution de l'impact environnemental des C.E.T., non seulement en cours d'exploitation, mais également après exploitation, phase pouvant durer plusieurs dizaines d'années et pendant laquelle tant les déchets que les systèmes de confinement évoluent (dégradation, vieillissement, ..).

Le site du CET de Morialmé est implanté dans une ancienne argillère de la commune de Florennes, au lieu-dit "le Fayat". Le CET est entièrement inscrit en zone d'extraction, de même que les environs immédiats. Le site est entouré par une forêt, une argillère en activité, un parc à conteneurs et une ancienne argillère dont le fond est occupé par un plan d'eau.

Le CET s'étend sur une superficie d'environ 2 ha (18.900 m<sup>2</sup>), dont 10.000 m<sup>2</sup> pour la phase 1 et 8.900 m<sup>2</sup> pour la phase 2. La capacité totale est de 270.000 m<sup>3</sup>.

*Au sud de la décharge, un bassin tampon étanchéifié est destiné au stockage temporaire des lixiviats. Deux bâtiments sont présents à l'entrée du site : un hall de stockage pour les engins de manutention et un local destiné au personnel du CET, équipé en eau, électricité et téléphone.*

*Le CET est destiné aux déchets de classe 2 et 3 :*

- *déchets ménagers et assimilés, y compris encombrants et déchets verts*
- *boues de stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines.*

*L'exploitation du CET est terminée, la phase de réhabilitation a débuté en septembre 2006. Le CET de Morialmé (Florennes) est entré dans le réseau de contrôle dans le courant de l'année 2006.<sup>49</sup>*

### **3.6.6 DIAGNOSTIC – AFOM**

#### **LE POUVOIR ET LES FINANCES COMMUNALES**

- ⇒ 3 commissions communales<sup>50</sup> : la CCATM, le Conseil des Aînés et le Conseil des Enfants.
- ⇒ La commune, employeur de 80 équivalents temps plein.
- ⇒ La commune, partenaire de 37 intercommunales, comités et ASBL.
- ⇒ 22 taxes, redevances et impôts.
- ⇒ Un IPP à 8,5%.
- ⇒ Un PrI à 2600 centimes additionnels.
- ⇒ Un budget communal 2007 de près de 7 millions d'euros.
- ⇒ Près de 130.000 euros de subsides octroyés en 2008 dont la moitié au foyer culturel.
- ⇒ 38,4 % des surfaces cadastrales publiques appartiennent à la commune.
- ⇒ La commune, acteur de terrain avec une vingtaine de projets en cours et futurs (égouttage, sécurisation, réfection, etc.).

#### **LA SÉCURITÉ ET JUSTICE**

- ⇒ Florennes, siège du canton judiciaire Florennes-Walcourt.
- ⇒ Zone de Police FLOWAL dont les priorités sont les vols dans les habitations et la sécurité routière.
- ⇒ 6 agents de proximité.
- ⇒ Une prédominance des vols en matière d'insécurité des personnes (7,4% des vols recensés sur l'arrondissement en 2007 mais tendance à la diminution entre 2004 et 2007).
- ⇒ Une caserne de pompiers à la rue du Viveroux et un poste avancé à Clermont.
- ⇒ La base militaire de Florennes, source importante d'emploi (1er employeur de la province) et d'infrastructures pour le public mais aussi de quelques nuisances (coupure de l'entité, nuisance sonore et paysagère, obstacle en termes de mobilité douce).

<sup>49</sup> Source : DGRNE - Réseau de contrôle des Centres d'Enfouissement Technique en Région wallonne

<sup>50</sup> Mise à jour juin 2012 – A ces commissions s'ajoutent la CLDR et le PCDN

## ***L'AIDE SOCIALE***

- ⇒ Un indice de richesse inférieur aux moyennes belge et wallonne.
- ⇒ Un revenu médian supérieur à celui de l'arrondissement de Philippeville.
- ⇒ 107 personnes bénéficiant d'un Revenu d'Intégration Sociale (RIS) en 2007 (chiffre en diminution).
- ⇒ Une demande de RIS en augmentation selon le CPAS.
- ⇒ Faible pourcentage de remise au travail via l'article 60.
- ⇒ Un home et deux résidences pour personnes âgées.
- ⇒ Un taxi social.
- ⇒ Des consultations des nourrissons par l'ONE au minimum une fois par semaine.
- ⇒ Une crèche et plusieurs services de gardiennes pour une capacité d'environ 56 enfants de 0 à 3 ans.
- ⇒ Concentration des services de la petite enfance à Florennes centre.
- ⇒ Deux homes pour enfants.
- ⇒ Un centre d'accueil des demandeurs d'asile.
- ⇒ Une Maison des Jeunes
- ⇒ Une AMO Jeunes 2000.
- ⇒ Un point-relais Infor-Jeunes.
- ⇒ La relance de la coordination sociale.
- ⇒ Un Plan de Cohésion Sociale (cf. Lot 0).
- ⇒ Un PLIC depuis avril 2012.

## ***LA SANTÉ***

- ⇒ Une Maison Provinciale du Mieux Être.
- ⇒ Un centre de consultations médicales.
- ⇒ Une vingtaine de médecins généralistes.
- ⇒ 5 pharmacies.
- ⇒ Des kinés, infirmiers, logopèdes, dentistes.

## ***LA VIE SPIRITUELLE***

- ⇒ Trois types d'expression philosophique sur le territoire.
- ⇒ Chaque village possède une paroisse.

## ***LES RÉSEAUX TECHNIQUES ET LES DÉCHETS***

- ⇒ 2 lignes Haute Tension.
- ⇒ Réseau électrique géré par l'intercommunale IDEG.
- ⇒ Seul le centre de Florennes est alimenté en gaz.

- ⇒ Réseau de distribution d'eau dont 3 stations d'épuration et 6 stations de pompage.
- ⇒ Une quantité globale d'ordures ménagères en augmentation.
- ⇒ Une quantité d'ordures sélectives stagnante.
- ⇒ Un Centre d'Enfouissement Technique.

<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Huit commissions communales thématiques.</li> <li>✓ La commune, partenaires de nombreux comités, intercommunales et ASBL.</li> <li>✓ Un IPP inférieur au taux conseillé par le Ministère des Affaires Intérieures.</li> <li>✓ Un foyer culturel financé par la commune et au rayonnement régional.</li> <li>✓ Florennes, acteur foncier public important.</li> <li>✓ Un service de sécurité de proximité.</li> <li>✓ Une base militaire, grand pourvoyeur d'emplois.</li> <li>✓ Un home et deux résidences pour seniors.</li> <li>✓ Deux homes pour enfants.</li> <li>✓ Un service de garde d'enfants.</li> <li>✓ Un service d'aide sociale très diversifié et très actif.</li> <li>✓ Un service de santé de proximité bien développé.</li> <li>✓ Un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, à la fois service d'aide sociale et haut-lieu de culture.</li> <li>✓ Un aide sociale auprès des jeunes très développée.</li> <li>✓ De nombreuses structures professionnelles en matières sociales.</li> <li>✓ Un riche partenariat social entre les différents organismes actifs sur le territoire.</li> <li>✓ Un très bon taux de couverture en ce qui concerne les réseaux techniques principaux.</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un indice de richesse inférieur à la moyenne wallonne.</li> <li>- Des besoins sociaux sans cesse grandissant.</li> <li>- Un budget social en augmentation versus un financement manquant.</li> <li>- Un manque de communication sur tous les services existants à Florennes.</li> <li>- Manque d'accueil extrascolaire.</li> <li>- Une base militaire, cause de quelques nuisances.</li> <li>- Gaz de ville limité au centre ville de Florennes.</li> <li>- Un réseau de distribution d'eau géré sur base d'une cartographie papier non mise à jour et incomplète.</li> <li>- Une quantité de déchets en augmentation.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Relance de la coordination sociale.</li> <li>✓ Le Plan de Cohésion Sociale.</li> <li>✓ L'idée du bottin social initiée dans le cadre de la commission administrative/communication de la coordination sociale.</li> <li>✓ Le centre pour demandeurs d'asile, une force en matière d'échange multiculturel.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence d'un pipeline, possibilité de raccordement au gaz de ville pour d'autres villages.</li> </ul>
<b><i>MENACES</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des services qui ne répondraient plus en quantité suffisante aux besoins de la population si la population croît (suite à la mise en œuvre de la ZACC par exemple).</li> <li>- Un manque d'infrastructures et de moyens pour les différents organismes actifs sur le territoire, notamment le CPAS et les autres associations à vocation sociale.</li> <li>- Un manque de soutien aux partenariats qui se mettent en place.</li> </ul>



### 3.7 Occuper ses loisirs

Avec un peu plus de 150 associations sportives, socio-culturelles, de loisirs et folkloriques, la vie associative à Florennes est omniprésente et très variée. Allant des sports d'équipe ou individuels aux comités de marches en passant par les chorales, chacun y trouvera son compte à Florennes.

#### 3.7.1 FAIRE LA FÊTE

Janvier-Février	
Grand feu de Flavion	Mardi-gras
Grand feu de Hanzinelle	Samedi qui suit le mardi gras
Grand feu de Hemptinne	Samedi qui suit le mardi gras
Grand feu de Saint-Aubin	Samedi qui suit le mardi gras
Mars-Avril	
Grand feu de Morialmé	Samedi de la Laetare
Grand feu de Morville	Samedi suivant le 18 mars
Fête des Récollets à Florennes	Pâques
Fête Saint-Georges à Hanzinne	23 avril ou dimanche suivant
Mai-Juin	
Foire du Muguet à Florennes	1 <sup>er</sup> mai
Marche Saints Pierre et Paul à Florennes	Dimanche 29 juin ou suivant le 29 juin
Marche Saint-Oger à Hanzinne	Dimanche et lundi de Pentecôte
Marche Saint-Pierre à Morialmé	Dimanche 29 juin ou suivant le 29 juin
Fête communale de Corenne	Dimanche avant la Saint-Jean
Juillet-Août	
Marche Saint-Pierre à Thy-le-Bauduin	dimanche suivant la marche Saints Pierre & -Paul de Florennes
Marche Saint-Remi de Rosée	3 <sup>ème</sup> dimanche de juillet
Marche à N-D du Mont Carmel à Saint-Aubin	16 juillet ou dimanche suivant
Marche Saint-Christophe à Hanzinelle	Dernier w-e de juillet
Marche Saint Walhère à Hemptinne	1 <sup>er</sup> dimanche d'août
Fête communale de Rosée	3 <sup>ème</sup> dimanche d'août ou après le 15 août
Fête communale d'Hanzinne	3 <sup>ème</sup> ou 4 <sup>ème</sup> dimanche d'août
Fête communale de Morialmé	Dernier dimanche d'août
Septembre-Octobre	
Marche Saint-Martin à Flavion	Dernier dimanche de septembre
Marche Saint-Martin à Morville	Dernier dimanche de septembre
Fête communale de Thy-le-Bauduin	1 <sup>er</sup> dimanche de septembre
Fête communale de Florennes	Dimanche suivant la Saint-Lambert (17/09) ou le jour même
Fête communale de Saint-Aubin	4 <sup>ème</sup> ou 5 <sup>ème</sup> dimanche de septembre
Fête communale de Hanzinelle	Dimanche suivant la Saint-Michel (octobre) ou le jour même
Fête communale de Hemptinne	1 <sup>er</sup> dimanche d'octobre
Fête communale de Rosée	1 <sup>er</sup> dimanche d'octobre
Novembre-Décembre	

Tableau 75 – Liste des principales festivités annuelles  
(Source: données communales)

#### ➔ Cf. Annexe 12 : Liste des mouvements associatifs

Comme un peu partout en Wallonie, les grands feux de Florennes se déroulent à la fin de l'hiver. Ils sont censés purifier, fertiliser et protéger la cité. Brûler le « bonhomme d'hiver » symbolise le renouveau. En ce qui concerne l'entité de Florennes, la moitié des villages organisent un grand feu en février ou mars.

Les marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse sont issues des processions du Moyen-âge, fréquentes à l'époque pour contrer les épidémies. L'armée les accompagnait afin d'assurer la sécurité des pèlerins et des reliques mais également pour l'honneur et l'éclat de la marche. On appelait cette escorte armée les « serments ». Au XVI<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître des milices urbaines qui, comme

les serments, escortaient les cérémonies civiles et religieuses, celles-ci ne revêtaient alors aucun caractère folklorique. Avec le temps, ces milices ont été remplacées par des sociétés plus populaires « les Jeunesses » qui perpétuèrent les traditions en conservant l'aspect militaire des escortes. La Révolution française mettant fin à ces processions, ce n'est qu'en 1802 suite à la signature du Concordat entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII que les processions furent à nouveau autorisées. La jeunesse du village, escortée par une compagnie armée folklorique, réorganisa les marches religieuses qui vénéraient le Saint protecteur du village. Au XXe siècle, malgré une interdiction des marches par l'occupant pendant les deux guerres, les enfants continuaient à marcher dans les rues de certains villages avec des bâtons tandis qu'au même moment, des prisonniers défilaient dans les camps, costumés en habits de papier. Après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, des marches se créèrent ou se recréèrent partout. Actuellement, 80 marches sont répertoriées dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Rien qu'à Florennes, on en dénombre pas moins de 10, dont la plus importante est celle de Saint-Pierre et Paul.

La marche Saint-Pierre et Paul a lieu chaque année le dimanche 29 juin ou le dimanche qui suit cette date. A l'origine, la marche Saint-Pierre ne possédait qu'une seule Compagnie : sans nom pour certains, « Compagnie Saint-Pierre » pour d'autres, elle avait pour but d'escorter la statue et les reliques lors de la procession en l'honneur de Saint-Pierre. Aujourd'hui, elle est composée de 3 Compagnies (les Petits, les Rouges et les Blancs) rassemblant plus de 1200 hommes. Ceux-ci sont toujours armés et costumés de manière traditionnelle et défilent pendant 3 jours dans les rues de Florennes. Un évènement majeur de cette marche est le Bataillon en carré se déroulant dans le parc du château des Ducs de Beaufort le dimanche en fin d'après-midi.

Le Musée des Marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse, situé à Gerpinnes, a pour but la valorisation de ce folklore très répandu en wallonie. Inauguré en 1986, il contient toute une série d'objets anciens et nouveaux ayant trait aux marches comme des manuscrits, des photos, des uniformes, des instruments de musique, etc. Le musée est réparti dans différentes salles : salle de l'Association des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse (AMFESM), salle du premier empire, salle du second empire, salle de la musique et des enfants, salle des vieilles photos et salle Alfred Mengeot. Il est accessible tous les week-ends de début mai à fin septembre mais est fermé au mois de juillet. Des visites sur réservation sont également possibles en dehors des jours et des heures d'ouverture.



### **3.7.2 SE RENCONTRER**

#### **A. LES INFRASTRUCTURES**

Florennes est très bien équipée en salles communales, paroissiales et privées. Il y en a en tout 23 disséminées sur le territoire. Tous les villages sauf Morville disposent d'au minimum une salle. Ces salles conviennent généralement pour plusieurs utilisations allant des banquets à la pratique de sports. Cependant, certaines d'entre elles nécessitent une remise en état ou un rafraîchissement.

➔ **Cf. Annexe 13 : liste des salles, de leur statut et de leur équipement, disponibles sur Florennes**

#### **B. LES ASSOCIATIONS**

Le tissu associatif florennois est riche et très varié. Les associations ayant pour but premier la rencontre sont nombreuses.

- **Les mouvements de jeunesse** : Florennes compte 5 mouvements de Jeunesse. Trois sont des sections Patro et deux sont issus du scoutisme. Quatre villages sont concernés par ces activités : Flavion, Florennes, Morialmé et Rosée. Notons que Rosée compte également un Comité des Jeunes et Florennes une Maison de Jeunes existant depuis le mois de juin 2004. Celle-ci propose des activités pour les jeunes de 9 à 26 ans. Il s'agit principalement d'activités sportives (ping-pong, mini-foot, badminton, natation, danse, etc.), d'ateliers créatifs, de stages (en collaboration avec le Centre Fedasil) et de sorties culturelles (visites de musée, théâtre, etc.). Des soirées à thèmes sont également régulièrement organisées. Divers projets sont au programme de 2009 : la relance du Carnaval à Florennes, un projet cuistax et skate park ainsi qu'un projet de décentralisation de la Maison des Jeunes à Morialmé. Trois animateurs se partagent l'accueil et les ateliers de 16 heures à 19 heures les soirs de semaine, de 13 heures 30 à 21 heures le vendredi et de 14 heures à 18 heures le samedi. La Maison des Jeunes comprend une centaine de membres provenant du centre de Florennes et des différents villages. Elle agit parfois en collaboration avec Fedasil, l'AMO de Florennes et le CPAS.
- **Les aînés** : il existe 3 associations des 3x20 qui ont pour but premier la rencontre des personnes âgées. Il y a également une association de sports pour seniors. Les villages couverts par ces activités sont Florennes, Morialmé et Thy-le-Bauduin.
- **Les associations patriotiques** : on compte 4 associations patriotiques. Il y a d'une part la Fédération des Anciens Prisonniers de Guerre et l'Amicale des déportés à Florennes, la Fédération des Combattants à Flavion et un Mouvement Dynastique.

➔ **Cf. Annexe 12 : Liste des mouvements associatifs**

### **3.7.3 SE CULTIVER**

Le paysage culturel, à l'image du reste du tissu associatif, est très varié. De nombreuses facettes de la culture sont représentées. En 2005, une coopération culturelle a été mise en place notamment via un partenariat entre le foyer culturel, AMO Jeunes 2000, la Maison des Jeunes ou encore FEDASIL. Ils ont notamment travaillé sur le thème de la citoyenneté.

#### **A. UN FOYER CULTUREL**

Le Foyer culturel de Florennes, reconnu en 1972, propose un large éventail de services et d'activités : prêt de locaux, de matériel, service d'imprimerie et de photocopie, ludothèque, diffusion de spectacles divers et de cinéma, coordination du calendrier des manifestations publiques de l'entité, édition du journal mensuel « Florennes 2008 », formations diverses, stages pour les jeunes, gestion de la salle communale Saint-Pierre, aide aux associations, expositions, etc. Le Foyer culturel bénéficie d'un important subside de la commune (62.481,77 € en 2008, soit un peu moins de 50% des subsides communaux totaux en 2008). En 1999, il édita un ouvrage sur les chapelles et les potales de l'entité de Florennes. Le foyer est un partenaire incontournable à Florennes.

#### **B. FLORENNES DEMAIN ASBL<sup>51</sup>**

L'asbl « Florennes Demain » est une association au service du centre-ville ayant pour objectif la lutte contre le déclin de celui-ci. Le fonctionnement de l'association repose sur des subsides communaux et régionaux ainsi que sur un partenariat public et privé : la commune de Florennes, l'association des commerçants, le Foyer culturel et des citoyens engagés. Leurs activités sont centrées sur la propreté, la communication et l'animation. En effet, deux ouvriers stewards sont employés à l'amélioration de la propreté. Elle initie des projets pour une meilleure communication sur Florennes grâce à des communiqués de presse, des lettres d'informations, etc. Enfin, l'association appuie ou coordonne l'organisation d'événements promotionnels et festifs comme le village de Noël, les journées du Patrimoine, Fête 1900 et bien d'autres encore. Deux personnes travaillent pour l'association à 4/5<sup>e</sup> temps tandis que les deux ouvriers stewards travaillent à temps plein et sont financés par la Région wallonne. L'année 2009 sera basée sur la réflexion et l'élaboration d'un plan d'action sur 5 ans puisque le nouveau décret sur les asbl de gestion de centre-ville l'imposera.

#### **C. LES AUTRES ASSOCIATIONS À VOCATION CULTURELLE**

N'oublions pas aussi de souligner l'existence du Centre culturel et sportif Dr P. Rolin ainsi que d'autres associations qui viennent compléter le tissu culturel florennois : Spectacles et divertissements culturels asbl, Les Amis de la Gare d'Hemptinne<sup>52</sup> organisant des concerts depuis plus de 8 ans, Animation-Service et Culture (ASEC), etc. Cette dernière asbl débuta ses activités en 1975 dans le but de

<sup>51</sup> Mise à jour juin 2012 – Cette Asbl a disparu durant la procédure d'élaboration du PCDR.

<sup>52</sup> Mise à jour juin 2012 – Cette Asbl a disparu durant la procédure d'élaboration du PCDR.

soutenir l'école communale de Saint-Aubin qui se trouvait à l'époque en difficultés. Jusqu'en 1989, elle portait l'appellation « Amicale pour la Sauvegarde des Ecoles Communales ». Se voulant apolitique et non spirituelle, elle a pour but d'organiser des activités favorisant le développement communautaire et l'amélioration de la qualité de vie à Saint-Aubin, d'activités culturelles et de mettre sur pied leur réalisation. Concrètement, elle gère les locaux de la salle « Nosse Clitchèle » et y organise certaines activités. Elle s'occupe également de la gestion du vieux fournil et de l'ancien four banal du village en assurant plusieurs cuissons à l'ancienne dans l'année. L'édition annuelle du calendrier thématique de Saint-aubin, la « Journée d'accueil des nouveaux Saint-Aubinois » et l'animation du quartier du vieux fournil lors des fêtes de fin d'année font également partie des activités de l'association. Par contre, le soutien à l'école communale a cessé, celle-ci ayant fermé ses portes en 2007.

#### ***D. LA MUSIQUE***

Une section de l'Académie de musique de Dinant est organisée à la rue du Chapitre. Les cours dispensés à Florennes commencent à partir de l'âge de 5 ans et couvrent les domaines suivants : danse, jardin musical, solfège, diction, déclamation, danse classique, danse jazz, claquettes. En 2008, la section florennoise de l'académie de musique représente 370 inscrits. En outre, on trouve sur la commune 3 chorales, 4 fanfares et 2 harmonies.

#### ***E. LE THÉÂTRE***

Une troupe de théâtre est active à Florennes : « Les Ambulants ». Cette troupe est composée d'une dizaine de membres qui montent un spectacle chaque année. Suite à des problèmes de logistique au niveau d'un local de répétition ou de stockage des décors, ils se retrouvent une fois par semaine chez les uns et les autres. Les représentations se font à la salle Saint-Pierre de Florennes. Le dernier spectacle mis en scène était l'adaptation de « Tout un cinéma », créé en 2005 par Yvan Calbérac. Ils l'ont joué les 19, 20 et 21 décembre 2008 en attirant quelques 200 personnes, public composé essentiellement de connaissances.

#### ***F. LES BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES ET LUDOTHÈQUES***

Le siège de la bibliothèque communale Buxin-Simon se situe à Florennes. Cependant, plusieurs dépôts sont disséminés dans certains villages : les dépôts d'Hanzinne et Flavion dans les anciennes maisons communales, le dépôt de Rosée dans l'école communale.

Un bibliobus dépendant de la Bibliothèque itinérante de la Province de Namur s'arrête devant l'école de Saint-Aubin les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis du mois et devant l'école de Morville les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois.

En 2008, la bibliothèque comptabilise 44.032 livres pour 62.563 prêts et 1703 lecteurs (regroupés par famille). Entre 2007 et 2008, le nombre de prêts de livres a diminué de 12%.

Des prêts de disques compacts, de vidéocassettes, diapositives, etc. sont organisés le vendredi de 14h30 à 17h30 par la Médiathèque de la Communauté Française, la Commune et le Foyer culturel à la place de la Chapelle à Florennes.

Enfin, un service itinérant de prêt de jouets est organisé tous les 15 jours de février à juin et d'août à décembre dans les localités suivantes : Corenne, Florennes, Flavion, Hanzinne, Hanzinelle, Morialmé, Morville, Rosée, Saint-Aubin et Thy-le-Bauduin. La location peut se faire par le biais d'une inscription à vie de 5 € et d'un paiement de 0,60 € pour 15 jours de location.

### ***G. L'HISTOIRE***

L'association sans but lucratif « Société d'histoire et d'archéologie du Florennois » publie et recueille des informations sur les différents villages qui composent Florennes. Elle se réunit tous les 1ers jeudis du mois à 18 heures à la bibliothèque communale Buxin-Simon de Florennes.

Le problème du Château de Florennes a été évoqué suite à une rencontre avec le président de cette association, Monsieur Jean Evariste. Les fondations du château datent de plus de 1000 ans et la dernière rénovation a été faite en 1840-1850. Monsieur Evariste a souligné les dommages de la détérioration de ce patrimoine qui pourrait constituer un élément à valeur touristique.

### ***H. LA FORMATION ARTISTIQUE***

En dehors des associations et écoles artistiques déjà citées, on peut citer en matière de formation artistique des associations comme l'Atelier créatif ou Fils et Fuseaux. Cette dernière organise des stages de dentelle et de broderie au foyer culturel de Florennes pour les adolescents et les adultes. Le magasin « L'Art et Création » propose des ateliers et des stages pour enfants, adolescents, adultes et seniors pour des groupes entre 6 et 10 personnes. Des ateliers parent-enfant sont également organisés ainsi que des ateliers personnalisés. Le magasin accueille également le personnel d'entreprise et il y a la possibilité d'y fêter son anniversaire. Les stages et ateliers se déroulent le soir ou le week-end et en dehors des vacances scolaires pour les stages d'enfants. Diverses activités peuvent être réalisées comme le tricotin, le scrapbooking, la peinture sur toile, le power tex, la décoration de support, etc.

**➔ Cf. Annexe 12 : Liste des mouvements associatifs**

### 3.7.4 FAIRE DU SPORT

#### A. LES INFRASTRUCTURES

⇒ Localisation des infrastructures

Dénomination du site	Rue	Numéro	Village	Types de sports	Infrastructure privée ou publique
Jeunesse de Florennes	Rue du Faux	/	Flavion	Tennis de Table	/
Poney-Club de Poucet	Poucet	312	Morialmé	Equitation	Privée
2 Wing Tactique	Route Charlemagne	191	Rosée	Golf	Publique (base aérienne)
CTT Corenne + Entente Sportive Thyria	Route de Châtelet	/	Hanzinelle	Tennis de table	Privée
Institut Saint-Joseph Saint-Pierre et Paul	Rue de Corenne	1	Florennes	Escalade	Privée
R.C.S. Florennois	Rue de l'Abbaye	/	Florennes	Football	Publique
Centre Culturel et Sportif Docteur Paul Rolin	Rue du Cheslé (Parc des Ducs)	/	Florennes	Multisports	Publique
Espoir Saint-Aubin	Rue du Fourneau	/	Saint-Aubin	Balle Pelote	Publique
Pelotte Morville	Rue du Marteau	/	Morville	Balle Pelote	Publique
Flavion Sport	Rue du Péry	/	Flavion	Football	Publique
J.S. Morialmé	Rue Fort-Jaco	/	Morialmé	Football	Publique
The Youth Paddles	Rue Goffin	113	Saint-Aubin	Tennis de table	Privée
Rosée Etoile	Place de Rosée	/	Rosée	Balle Pelote	Publique
Jeu de balle Les Spirous	Rue du Ban	/	Hanzinne	Balle Pelote	Publique
Palette Saint-Louis	Sentier de l'Ermite	/	Rosée	Tennis de table	Privée

Tableau 76 – Cadastre des infrastructures sportives situées dans la commune de Florennes (Source: DGPL et données communales – 2008)

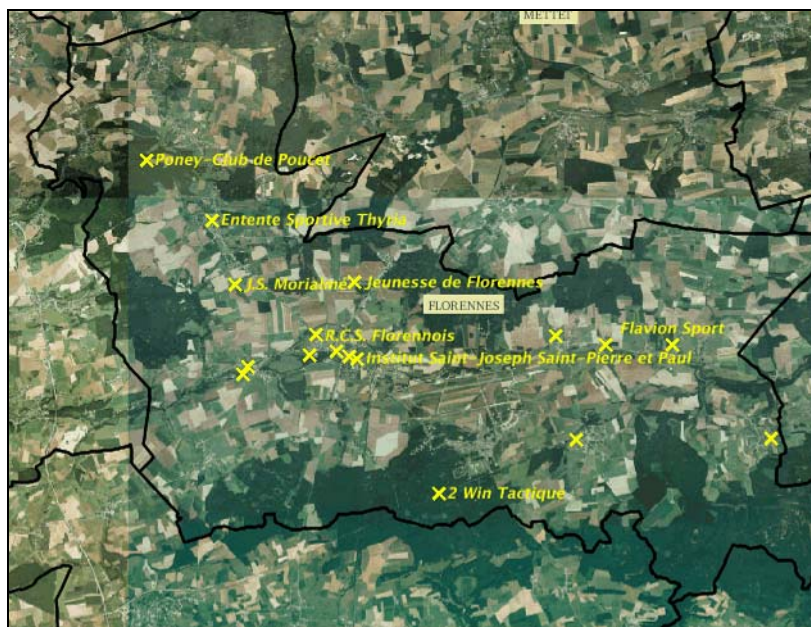


Figure 52 – Visualisation spatiale des sites sportifs de Florennes (Source : DGPL – 2008)

L'infrastructure la plus importante sur l'entité de Florennes est le centre culturel et sportif Docteur Paul Rolin. Il comprend une piscine, une salle omnisport, une salle de musculation, une salle polyvalente, une salle de réunion, une cafétéria et des terrains extérieurs pour le tennis, le basket et le volley. Il est ouvert 7 jours sur 7 sauf les jours fériés. Une grande partie des associations sportives

de Florennes se retrouvent dans le bâtiment avec chacune une tranche horaire définie. Cependant, les infrastructures comme la salle polyvalente et la salle de réunion ne peuvent pas toujours être occupées par des clubs sportifs. En effet, elles doivent rester disponibles, essentiellement le week-end, pour des banquets. Un problème réside dans le fait que les demandes sportives sont supérieures aux infrastructures proposées par le centre. Des stages communaux sont également régulièrement organisés en collaboration avec divers organismes comme le foyer culturel, la Maison des Jeunes, Fedasil, l'Adeps, etc.

Selon les données fournies par le centre sportif, celui-ci est occupé tous les jours de la semaine par les clubs que ce soit la salle polyvalente, la salle omnisports, la salle haltérophilie ou encore la salle de réunion. Quant à la piscine, elle comptabilise 6167 entrées et 220 abonnements en 2008. Environ 70% de ces abonnements concernent des adultes.

La Base Militaire de Florennes possède une série d'infrastructures sportives, ouvertes aux personnes extérieures, pouvant être utilisées par des clubs sportifs. La seule condition est que ces clubs doivent en faire la demande au bourgmestre ou à leur échevin des sports. Ces infrastructures peuvent servir à la pratique de sports tels que le football, le tennis, le golf, le tir, divers sports pouvant se pratiquer dans la salle multisports ou le stade de jogging, etc. Un point intéressant est que seule l'eau des douches est facturée.

## **B. LES CLUBS**

Il est possible de pratiquer plusieurs sports d'équipes à Florennes : football, volley, basket, etc.

<b>Domaine d'activité</b>	<b>Nombre de club</b>
Mini-foot	6
Arts martiaux	5
Tennis de table	5
Gymnastique/Fitness	4
Balle pelote	4
Football	3
Aquagym	2
Tir à l'arc	2
Basket ball	2
Natation	2
Volley	2
Cyclisme	1
Triathlon	1
Pêche	1
Plongée	1
Danse	1
Yoga	1

*Tableau 77 – Relevé des principaux clubs sportifs (source: données communales – 2008)*

**➔ Cf. Annexe 12 : Liste des mouvements associatifs**

**➔ Cf. Carte n° 20 : L'offre en loisirs dans l'entité de Florennes**

### **3.7.5 FAIRE DU TOURISME**

Selon le Schéma de Développement de l'Espace Régional, Florennes se situe à proximité d'une zone de tourisme de vallée à forte pression résidentielle comprenant des activités touristiques promotionnées par l'Office de promotion du tourisme. Elle se trouve également à proximité de la ville touristique de Dinant. A la frontière de Florennes, au sud-est, se trouve le parc naturel Viroin-Hermeton.

#### **A. MAISON DU TOURISME<sup>53</sup>**

Florennes fait partie de la Maison du Tourisme des Vallées des Eaux Vives avec les communes de Cerfontaine, Couvin, Doische, Philippeville, Viroinval et Walcourt. Par ailleurs, elle se situe à proximité des territoires des Maisons du Tourisme des Vallées d'Art et de Traditions et des Vallées de Forteresses et de Châteaux sur la province de Namur. La commune se trouve donc insérée au sein d'un réseau touristique important constitué d'attractions de renommée nationale voire internationale, d'hébergements de qualité, d'un folklore bien ancré et d'une nature généreuse.

Même si elle ne constitue pas une destination touristique en soi, Florennes recèle quelques monuments et trésors touristiques : la Collégiale Saint-Gengulphe, le Château Féodal, les vestiges d'une Abbaye, le musée Spitfire ou encore la forêt domaniale. Un élément phare de son patrimoine attire un large public: les marches. Bien que s'agissant d'une tradition présente dans tout l'Entre-Sambre-et-Meuse, Florennes peut se vanter non seulement d'avoir accumulé une longue tradition historique des marches mais surtout d'en organiser pas moins de dix sur son territoire.

#### **B. GROUPE D'ACTION LOCAL DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE**

Le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse est une asbl composée d'un partenariat public/privé soutenu par un programme Leader, Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale. De 2000 à 2006, le territoire du Gal de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Cerfontaine, Florennes, Gerpennes et Walcourt) a bénéficié du programme Leader+, dont l'objectif est d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à agir sur le potentiel rural de leur territoire ainsi que de mettre en place des stratégies et des projets de développement durable.

Pour information, en Wallonie, les acteurs, désireux de former un Gal et de s'intégrer dans le programme Leader+, doivent choisir un thème fédérateur parmi ceux-ci :

- L'utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services des territoires.
- L'amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales

---

<sup>53</sup> Mise à jour juin 2012 – Florennes ne fait plus partie de la Maison du Tourisme des Vallées des Eaux Vives.

- La valorisation des produits locaux, notamment en facilitant, par des démarches collectives, l'accès aux marchés pour les petites structures de production
- La valorisation des ressources naturelles et culturelles
- L'amélioration des relations ruraux/néo-ruraux

Durant la période 2000-2006, le Gal de l'Entre-Sambre-et-Meuse avait pour thème fédérateur « la Valorisation des Ressources naturelles et culturelles ». Quatre objectifs ont été développés :

- *Le renforcement de l'identité du territoire en valorisant les activités folkloriques, les ressources paysagères, patrimoniales et naturelles.* Plus précisément, les Marches étant très présentes sur les quatre communes, il est important de valoriser la participation de la femme dans le maintien de la tradition par son soutien dans les préparatifs, l'accueil de la famille, la préparation de repas traditionnels, des costumes, etc. Une sensibilisation des jeunes est également importante dans le maintien des marches ainsi que la valorisation de l'actuel Musée des Marches. De manière générale, l'essentiel est de partager plus largement toutes les ressources du territoire afin de développer une véritable identité partagée.
- *Le développement d'outils de communication et de promotion.* L'objectif est de promouvoir à travers divers outils l'ensemble des ressources culturelles et touristiques ainsi que d'encourager la circulation du public entre les quatre communes.
- *Le développement d'une politique touristique structurée et intégrée à l'échelle du territoire.* Cet axe a pour objet la mise en réseau des acteurs touristiques, la valorisation du potentiel touristique actuel et le soutien de la production de produits du terroir. Par exemple, le but était de développer la qualité de l'offre car le territoire est plus considéré comme un point d'hébergement pour découvrir des zones touristiques plus attractives.
- *Le soutien aux activités économiques liées au folklore et au tourisme.* Cet objectif visait le développement des ventes de produits du terroir et l'augmentation du chiffre d'affaires dans le secteur touristique.

Au niveau des actions réalisées pendant cette période, on peut citer, au niveau de la promotion touristique, la réalisation d'une charte graphique, des dépliants, des affiches, des fiches-promenades, des panneaux et un site internet. Au niveau de l'hébergement, des outils d'accueil et une rencontre avec les propriétaires des gîtes ont été réalisés. Au niveau du terroir, des séances de dégustation, des évènements, des panneaux signalétiques et la mise en place d'un réseau ont été organisés pendant ces 6 années. Enfin, au niveau du folklore, 30 témoignages filmés ont été récoltés, des expositions et des ateliers créatifs réalisés ainsi qu'une étude ethnographique et une valise pédagogique.

En ce qui concerne la période 2007-2013, le thème fédérateur est « l'Amélioration de l'espace rural et de la qualité de vie en milieu rural ». Les différents partenaires ont souhaité mener des projets et des actions dans 6 domaines (agriculture, gouvernance, territoire, environnement, ruralité et tourisme) dont les objectifs principaux sont la qualité du cadre de vie, l'emploi local et la cohésion sociale.



Plus spécifiquement, au niveau du tourisme, les objectifs sont de développer les retombées économiques locales, de développer également de nouveaux produits touristiques en travaillant sur la communication et la promotion au niveau local et d'assurer une bonne acceptabilité du tourisme par la population locale. Les projets mis en place sont de développer de nouveaux outils bilingues sur le patrimoine paysager, culturel et de terroir, de créer des circuits et produits combinant l'hébergement, la découverte et le terroir. La promotion touristique et l'adaptation de produits aux personnes à mobilité réduite font également partie des projets à développer.

### ***C. L'OFFRE TOURISTIQUE À FLORENNES***

#### **⇒ Les curiosités**

##### **➔ Musée Spitfire**

Le musée Spitfire ou musée Colonel Aviateur R. Lallemand D.F.C. se situe sur la base aérienne de Florennes, siège de l'ex-Force Aérienne belge (2 wing Tactique de la composante air). Il constitue la plus grande attraction touristique de l'entité. On peut y trouver des avions ayant marqué l'histoire de la base de 1942 à aujourd'hui comme le Spitfire Mk 14 dont l'immatriculation rend hommage au Colonel Aviateur Lallemand D.F.C., décédé le 30 janvier 2008. On peut également y voir de nombreux objets lui ayant appartenu ou en rapport avec l'histoire de la base, des modèles réduits, des photos, des équipements de vol ainsi qu'une pièce unique en Europe, un missile de croisière de type Gryphon. Le musée, de plus de 1500 mètres carrés, est réparti dans le Mémorial Spitfire ainsi que dans le grand hall d'exposition. Il est ouvert tous les après-midi de la semaine (de 13 heures 30 à 16 heures 30). Le week-end et les jours fériés, il est uniquement accessible aux groupes et sur rendez-vous.

##### **➔ Collégiale Saint-Gengulphe**

La collégiale de Saint-Gengulphe fut fondée vers l'an 1002 par Arnould 1er (950-1002), seigneur de Florennes et de Morialmé. Elle fut très vite agrandie à cause du nombre important de pèlerins qu'elle attirait en vue d'une guérison de maux d'estomac. De plus, Gengulphe est aussi le patron des maris trompés. Lui-même a eu un mariage malheureux avec une femme volage qui le fit assassiner par son amant. Située sur la place de l'hôtel de ville de Florennes, elle abrite encore ses reliques. L'architecte Chermanne fut chargé de faire les plans des dernières transformations de la Collégiale qui datent de 1755.

##### **➔ Chapelle Saint-Pierre**

Ce lieu de pèlerinage fut construit en 1221 grâce à Hugues 1er de Rumigny, seigneur de Florennes (décédé plus ou moins en 1226). Restauré en 1821, il fut remis à l'honneur lorsque le pape accepta d'accorder une relique de l'apôtre Saint-Pierre avec indulgences plénières. Celui est invoqué contre les fièvres et est également le Patron des pêcheurs. Il est mis à l'honneur lors de la marche Saint-Pierre

et Paul annuelle. Toujours en 1821, le duc de Beaufort fit de la chapelle un sanctuaire en accueillant les reliques des derniers seigneurs de Florennes.

### ➤ **Château féodal**

Ce château, datant du 9<sup>e</sup> siècle, ne constitue pas un élément touristique en soi du fait de son état de détérioration. Cependant, il fait partie de l'histoire de Florennes et mérite donc le détour.

### ➤ **Lieu-dit « Al Bataille »**

Un site historique : le fameux Colin, dit « Maillard » - à cause du maillet qui était son arme habituelle - soldat de la région, combattit sous les ordres de Godefroid III de Brabant, à la bataille de Florennes en 1015. Celle-ci se passa au lieu dit « al Bataille » situé entre Hemptinne, Yves-Gomezée et Saint-Aubin. C'est là que, blessé et ayant perdu la vue, il continua à donner de vigoureux coups de maillet à l'ennemi en se faisant guider par ses compagnons.

## ⇒ **L'hébergement**

En matière d'hébergement, selon les données de l'Office de Promotion du Tourisme (OPT), Florennes compte 10 gîtes ruraux, 4 gîtes à la ferme et 3 chambres d'hôtes. Deux autres gîtes ruraux sont également répertoriés. Cela représente une capacité de 139 lits. En termes de capacité, les villages de Flavion et de Rosée représentent la moitié de l'offre globale. Le reste est réparti dans les villages de Morialmé, Hanzinne, Hanzinelle, Thy et Florennes.

Parmi les gîtes ruraux Belsud, on retrouve :

- A Flavion : le gîte « L'Hermitage » d'une capacité de 15 personnes (3 épis).
- A Morialmé : les « gîtes de la Chavée » (3 épis) → « Le Courtillet » d'une capacité de 9 à 10 personnes, « Le Morette » d'une capacité de 4 personnes et « Le Jardinnet » d'une capacité de 2 à 4 personnes. A Morialmé également, le gîte « Le Pré du Roi » (3 épis) est d'une capacité de 7 personnes.
- A Rosée : les gîtes (3 épis) « Pont de la Cour-Doyenne » d'une capacité de 4 à 6 personnes, « Pont de la Cour-Mirabelle » d'une capacité de 4 à 6 personnes et « Pont de la Cour-Reinette » d'une capacité de 6 à 8 personnes.
- A Thy-Le Baudouin : le gîte « La Bastide » (3 épis) d'une capacité de 5 à 7 personnes.
- A Hanzinelle : le gîte « La Grange du Vieux Moulin » (2 épis) d'une capacité de 2 à 4 personnes.

Parmi les gîtes à la ferme Belsud, on retrouve :

- A Florennes : le gîte « La Briquette » (3 épis) d'une capacité de 4 à 6 personnes.
- A Flavion : le gîte « Au p'tit Bierti » (3 épis) d'une capacité de 17 à 20 personnes

➡ A Hanzinne : les gîtes « Ferme de la Prévôte » → l'un d'une capacité de 11 à 13 personnes (4 épis) et l'autre de 5 à 7 personnes (3 épis).

Parmi les chambres d'hôtes Belsud, on retrouve :

➡ A Flavion : 2 chambres d'hôtes à la ferme « Au p'tit Bierti » (4 épis) d'une capacité de 2 personnes chacune.

➡ A Hanzinne : 1 chambre d'hôtes à la ferme « Ferme de la Prévôte » (1 épi) d'une capacité de 2 personnes.

Parmi les gîtes ruraux :

➡ A Rosée : un gîte « Lardinois » d'une capacité de 6 personnes et le gîte « Le Bois de Rosée » d'une capacité de 10 personnes.

Les données sur le nombre de nuitées effectuées dans les divers hébergements de la commune de Florennes ne sont pas fournies pas l'INS (Institut National de Statistique) en raison d'un nombre insuffisant d'établissements touristiques sur le territoire. Belsud ne possède pas non plus d'informations à ce sujet.

Suite au départ du cours TLP (Tactical Leadership Programme), un bâtiment de la Base Militaire de Florennes est désormais libre. Cette possibilité d'hôtel représente 72 chambres à 1 lit ainsi qu'un golf à 9 trous. Le bâtiment est en parfait état. Il s'agit donc d'une opportunité intéressante pour la commune de Florennes. La Défense propose au Bourgmestre de passer une convention avec la commune pour que celle-ci gère cet hôtel. Cependant, il faut que l'accord soit fait avant le mois d'octobre 2009 sinon le projet ne pourra pas se réaliser suite à un manque d'argent pour chauffer le bâtiment (Cf. Chapitre 4 - « Zooms »).

## ⇒ La restauration

<i>Dénomination du restaurant</i>	<i>Rue</i>	<i>Numéro</i>	<i>Village</i>	<i>Nombre de couverts</i>	<i>Cuisine</i>
Le fourmi	de Mettet	37	Florennes	Non communiqué	Française
Lawrence d'Arabie	Place de l'Hôtel de Ville	18	Florennes	80	Libanaise
Le Commerce au 41	Place Verte	26	Florennes	100	Française
Le Moderne	de Mettet	29	Florennes	40	Gastronomie française et italienne
Parfums d'Asie	de Mettet	69 a	Florennes	Non communiqué	Asiatique
Sole Di Italia	des Ecoles	1a	Florennes	62	Italienne et française
Le Comme chez Nous	Grand Place	161	Morialmé	Non communiqué	Française et méditerranéenne
L'Os à Moëlle	des Villages	40	Thy-le-Baudouin	45	Française
Hostellerie du Château	Place de l'Hôtel de Ville	22	Florennes	62	Française

**Tableau 78 – Les restaurants à Florennes**

## ⇒ Les promenades

L'OPT fait la promotion de deux promenades sur son site Internet : l'itinéraire remarquable de Wallonie n° 9 et la route touristique de la Bataille des Ardennes.

### ☞ L'itinéraire remarquable de Wallonie n°9

Le départ de l'itinéraire se fait tout près de l'Eglise de Chaumont. Trois longueurs de parcours sont possibles : la boucle normale de 7,7 kilomètres, un raccourci de 5,8 kilomètres et le circuit allongé qui fait 9,1 kilomètres. Le circuit traverse la forêt domaniale de Florennes, reconnue comme site Natura 2000. Il traverse également la forêt communale de Villers-le-Gambon, commune de Philippeville, ainsi qu'une partie de forêt privée. Les 3 forêts abritent de nombreuses espèces d'animaux comme des sangliers, chevreuils, pics, etc.

### ☞ La route touristique n°1 de la Bataille des Ardennes

Bien que la participation des britanniques dans la Bataille des Ardennes n'a jamais atteint l'ampleur de celle des américains, elle ne peut cependant pas être niée : d'une part grâce à son efficacité et d'autre part grâce à la marque de leur chef, le Maréchal Montgomery. Le 25 décembre 1944, un régiment britannique, sous la direction de Montgomery, prend ses quartiers dans l'aérodrome de Florennes avant de monter au combat dans la contre-offensive aux côtés d'autres unités engagées. Le 16 janvier 1945, les objectifs étant atteints, Montgomery retire ses troupes et les renvoie aux Pays-Bas pour un entraînement en vue d'une offensive vers l'Allemagne qu'il a planifiée depuis longtemps.

En souvenir de cette Bataille des Ardennes, qui se déroula du 16 décembre 1944 au 28 janvier 1945, 5 promenades sont désormais organisées en souvenir de tous les soldats venus ramener la paix dans les villes et villages des Ardennes. La route touristique n°1 commence à Florennes et passe ensuite par les villes et villages de Dinant, Celles, Rochefort, Bure, Saint-Hubert, Champlon, Bande, Marche-en-Famenne, Hotton et La Roche-en-Ardenne.

Deux balades ont été développées par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse ainsi qu'un dépliant touristique. L'une permet de découvrir Florennes et son histoire marquée par la religion et l'autre invite à parcourir le patrimoine bâti et naturel du village d'Hanzinne.

**➔ Cf. Carte n° 21: L'offre touristique à Florennes**

### **3.7.6 DIAGNOSTIC – AFOM**

#### **FESTIVITÉS**

- ⇒ Une trentaine de festivités locales tout au long de l'année.
- ⇒ Une tradition de marches folkloriques.

#### **INFRASTRUCTURES**

- ⇒ 23 salles communales, paroissiales et privées.
- ⇒ 18 infrastructures propices à la pratique du sport dont le centre culturel et sportif P. Rolin.
- ⇒ Des infrastructures sportives sur la base militaire accessibles aux clubs sportifs moyennant la demande officielle auprès de la commune.

#### **ASSOCIATIONS**

- ⇒ 150 associations sportives, socio-culturelles, de loisirs et folkloriques.
- ⇒ 5 mouvements de jeunesse.
- ⇒ 3 associations de seniors.

#### **TISSU CULTUREL**

- ⇒ Un foyer culturel.
- ⇒ Une section de l'Académie de musique organisée à Florennes.
- ⇒ Une troupe de théâtre.
- ⇒ Une bibliothèque et plusieurs dépôts accessibles au public dans les villages.
- ⇒ Un bibliobus.
- ⇒ Une société d'Histoire et d'Archéologie.
- ⇒ Des ateliers créatifs.

#### **TOURISME**

- ⇒ Commune insérée au cœur d'une importante région touristique et historique.
- ⇒ Commune membre du Groupe d'Action Local de l'Entre-Sambre-et-Meuse.
- ⇒ 19 hébergements pour une capacité de 139 lits.
- ⇒ 3 attractions touristiques.
- ⇒ 9 restaurants pour minimum 389 couverts.

<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une vie sociale forte portée par de nombreuses festivités et un tissu associatif dense.</li> <li>✓ Plusieurs associations dont l'objet principal est la valorisation de la commune.</li> <li>✓ Une coopération culturelle depuis 2005.</li> <li>✓ Un tissu culturel actif et varié.</li> <li>✓ Une infrastructure de rencontres et sportive très développée.</li> <li>✓ 5 mouvements de jeunesse.</li> <li>✓ Possibilité de pratiquer plusieurs sports d'équipes.</li> <li>✓ Commune insérée au cœur d'une région touristique importante.</li> <li>✓ Commune membre du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse.</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des infrastructures de rencontres et sportives nécessitant une remise en état ou un rafraîchissement.</li> <li>- Une sous-exploitation du potentiel en matière d'infrastructures sportives (centre sportif, base militaire).</li> <li>- Un manque de valorisation de l'offre touristique.</li> <li>- Pas d'office du tourisme. pas de circuits de vélotourisme.</li> <li>- Pas d'attraction touristique importante.</li> <li>- Faiblesse de l'Horeca.</li> <li>- Une offre faible en termes d'hébergement touristique.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Valorisation touristique (centre-ville, paysages, promenades, hébergement, restauration, parc des Ducs, château, etc.).</li> <li>✓ La mise en œuvre du programme d'actions du GAL en matière de valorisation du territoire et de tourisme.</li> <li>✓ Développement du tourisme le long de l'ancienne ligne de chemin de fer.</li> </ul>
<b>MENACES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une « non-exploitation » du potentiel en matière d'infrastructures de loisirs et de tourisme.</li> <li>- Un manque de communication entre les différents organismes actifs sur le territoire, notamment en matière de loisirs sportifs.</li> <li>- Une détérioration des salles si leur remise en état n'est pas envisagée à court ou moyen terme.</li> </ul>

## 3.8 Se déplacer

Cette partie du PCDR se base sur le Plan intercommunal de Mobilité de Florennes-Gerpennes-Walcourt réalisé en 2005 par les bureaux Agora, Isis et VO Communication. Les données concernant le vélo ont par ailleurs été complétées par les données de l'étude du Schéma Directeur Cyclable des Arrondissements de Dinant-Philippeville dont Survey & Aménagement est l'auteur. De même, les données concernant la marche à pied ont été complétées par les données de l'inventaire des chemins et sentiers réalisé par l'asbl Sentiers.be dans le cadre du Groupe d'Action Local de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

### 3.8.1 LES COMPORTEMENTS MODAUX

La **part des actifs et des scolaires demeurant dans leur commune de résidence est de 45%** en ce qui concerne Florennes. En comparaison aux communes de Gerpinnes et Walcourt, c'est assez logiquement à Florennes que la part de personnes restant dans leur commune de résidence pour leur activité régulière est la plus élevée, compte tenu du niveau non négligeable d'activités qui s'y développent tant au niveau scolaire qu'économique (base aérienne, pôle administratif, commercial et de services).

#### A. LES DÉPLACEMENTS DANS LE CADRE SCOLAIRE

Pratiquement chaque village de la commune de Florennes possède une école primaire, ce qui constitue un avantage en termes de déplacements de proximité. Florennes-centre compte par ailleurs deux établissements d'enseignement secondaire. Ainsi, **la marche à pied pour se rendre à l'école compte pour 25%** à Florennes, ce qui justifie bien sa spécificité de commune « urbaine » combinant un pôle associant une population résidente importante et des établissements scolaires très intégrés.

Les **transports en commun profitent à près de 25%** de la population scolaire avec une préférence nettement marquée pour les TEC (près de 20%). La part des TEC a bien résisté au cours de la décennie passée, spécialement pour les scolaires secondaires. Pour le reste, **50% des déplacements scolaires se font en tant que passager de voiture**, la part du vélo restant tout à fait marginale. La part de la voiture a « explosé » au cours de la décennie 90, effectuant un bond de l'ordre de 20%, renforçant ainsi nettement sa position déjà dominante en 1991.

En termes de flux scolaires importants, **une grande partie des élèves provient de la commune**. En ce qui concerne le secondaire, Florennes draine, en plus des élèves florennois, **un public originaire des communes avoisinantes** telles que Walcourt, Philippeville (qui possède également

un enseignement secondaire sur son territoire) et Mettet. Gerpinnes est un peu moins émettrice du fait de la présence d'un enseignement secondaire sur son territoire.

### ***B. LES DÉPLACEMENTS DANS LE CADRE DU TRAVAIL***

Comme expliqué précédemment, **une importante partie des déplacements dans le cadre du travail se fait en interne**. Cependant, **au niveau sous-régional, Florennes est émettrice de déplacements réguliers vers l'extérieur**, surtout vers Charleroi, Châtelet, Namur ou encore Philippeville. **Au niveau national, Charleroi est de très loin l'entité attractrice principale** à la fois au niveau scolaire et de l'emploi, attirant à elle seule plus de 25% des migrants quotidiens des trois communes faisant l'objet du PiCM.

En termes de comportements modaux, **la voiture est le mode de loin dominant pour les actifs** avec une part atteignant les deux tiers en tant que conducteur et 5% en tant que passager. La part de la voiture a « explosé » au cours de la décennie 90, effectuant un bon de l'ordre de 10%, renforçant ainsi sa position dominante. Pour le reste, les transports en commun assurent plus de 10% des déplacements à Florennes, avec une légère préférence pour les TEC. La marche à pied est un mode marginal pour ce type de déplacements avec un peu plus de 5%. Le vélo est quant à lui totalement marginal avec à peine 1%.

## ***3.8.2 LES TRANSPORTS PUBLICS***

### ***A. LE RÉSEAU FERROVIAIRE***

**Aucune ligne SNCB ne traverse le territoire de Florennes**. Les gares et arrêts les plus proches sont situés à Walcourt. La région est desservie par **la ligne 132** qui relie Charleroi à Couvin. L'offre de service est globalement de bon niveau et est particulièrement forte aux heures de pointe, surtout scolaires. Cette ligne offre de bonnes relations avec Charleroi, Bruxelles, Mons et Namur grâce à des temps de trajet réduits et de bonnes fréquences, tout au moins pour les haltes de Berzée et Walcourt en semaine.

Les aspects plus négatifs à relever par rapport à cette ligne sont la voie unique partielle entre Walcourt et Couvin qui pose de grosses contraintes horaires et ne permet plus d'augmenter les sillons aux heures de pointe, le non cadencement horaire, l'offre de service médiocre aux heures creuses, l'offre basique les week-ends ou encore l'intermodalité peu développée.

Enfin, un point concerne particulièrement Florennes : **le développement important du trafic marchandises dans les prochaines années** avec l'ouverture de la carrière d'Hemptinne et la nécessité d'un raccordement ferroviaire nouveau sur une ancienne ligne désaffectée. Un autre point à



prendre en considération est l'éventualité d'un prolongement de la ligne jusqu'à Florennes pour desservir la carrière Berthe.

## **B. LE RÉSEAU TEC**

Florennes est desservie par **sept lignes de bus dépendant du TEC** Namur-Luxembourg et du TEC Charleroi. Comme souvent en zone rurale, **l'offre est en grande partie déterminée en fonction des périodes scolaires**. Il s'agit souvent de services « réguliers », tout au moins les jours ouvrables aux heures de pointe. Aux heures creuses, seuls certains secteurs conservent une offre significative. Les samedis et dimanches ne subsiste qu'un nombre très réduit de services.

<b>N°</b>	<b>Dénomination</b>
136a	Florennes – Yves-Gomezée – Walcourt
136d	Florennes – Philippeville – Rance
138a	Florennes – Doische
138b	Charleroi – Châtelineau – Florennes
20	Dinant – Florennes
562	Florennes – Yves-Gomezée
61	Florennes – Mettet – Ermeton-sur-Biert

*Tableau 79 – Lignes TEC à Florennes*

Parmi ces lignes, **la ligne 138b est considérée comme une ligne suburbaine orientée vers Charleroi**. Par ailleurs, la ligne 562 a une fonction de desserte plus locale. Le centre de Florennes est un secteur dont la desserte est complexe. Les différents bus effectuent en effet des circuits complexes, car comprenant de nombreuses variantes selon les heures et les jours (desserte de l'Athénée ou pas, jour de marché, etc.). Tous les bus passent néanmoins par **la nouvelle gare des bus de la place de la Chapelle**. La ligne 138b, en provenance de Charleroi et Gerpinnes, permet la correspondance avec la ligne Rapido 56.

Pour le reste, les autres lignes passant à Florennes n'étant pas cadencées, la qualité des correspondances est relativement variable. Néanmoins, aux heures de pointe, celles-ci sont relativement satisfaisantes. Par ailleurs, il faut signaler que la base aérienne dispose d'un car qui permet aux employés de la base venant de Namur par le Rapido 56 de rejoindre l'entrée de la base grâce à une bonne combinaison.

Le PiCM précisait qu'à l'issue des travaux au centre-ville (place Verte et alentours), le TEC envisageait de réorganiser les circuits afin de les simplifier. Après contact avec les services du TEC Namur-Luxembourg, aucun changement n'est prévu à court terme.

En matière d'abonnements annuels du TEC Namur-Luxembourg, on dénombrait en 2005 un total de 347 abonnements à l'origine de la commune de Florennes. L'origine-destination des abonnements présentait **une série d'axes préférentiels de demande** : une **liaison forte Florennes vers Namur** (94 abonnements), des **échanges importants de Florennes vers Philippeville** (61 abonnements), une **desserte interne** à la commune (86 abonnements).

Par ailleurs, on dénombre aussi 687 abonnements annuels ayant l'une des trois communes du PiCM comme destination, dont **77% à destination de Florennes, démontrant une fois de plus son poids en matière d'enseignement secondaire**. En ce qui concerne les services scolaires complémentaires au TEC, il existe sur Florennes un service de bus desservant l'enseignement spécial. En 2005, cela représentait 22 élèves.

Enfin, en termes de services touristiques, il n'existe rien sur la commune de Florennes. Citons néanmoins à l'échelle de la région, le bus des Lacs de l'Eau d'Heure qui assure une desserte du site depuis la gare de Walcourt et ce, depuis 2006. Cette réalisation est possible grâce à un partenariat entre l'asbl Les Lacs de l'Eau d'Heure et le TEC Charleroi. Par ailleurs, depuis 2007, un B-Excursion temporaire a été créé en partenariat avec la SNCB. Ce service intermodal connaît un succès croissant et n'est proposé qu'en saison touristique (de mai à septembre) et sur demande pour les groupes.

### ***3.8.3 L'INTERMODALITÉ***

En termes d'intermodalité, il n'existe rien à proprement parler à Florennes. Rappelons cependant l'existence d'une gare de bus à Florennes-centre. Quant à la complémentarité TEC-SNCB, elle existe principalement au niveau de l'échelle régionale, à savoir à la gare de Charleroi-Sud et dans une moindre mesure Châtelet et Philippeville.

### ***3.8.4 LES MODES DOUX***

Les principales contraintes pour les usagers doux au niveau de la commune de Florennes sont les cours d'eau, quelques lignes de crêtes et quelques ponts et tunnels au niveau de Florennes-centre.

#### ***A. LE VÉLO***

Théoriquement, on distingue trois types de réseaux cyclables qui doivent idéalement être interconnectés afin de produire leurs pleins effets auprès des usagers potentiels :

- ⇒ Le RAVeL, réseau en site propre, lequel peut participer à la remise en selle de nombreux habitants.

- ⇒ Le réseau sur routes régionales, reliant les grands pôles entre eux et à l'extérieur du territoire.
- ⇒ Le réseau local, permettant une desserte fine des pôles locaux et zones d'habitat.

En ce qui concerne Florennes, un **pré-RAVeL** est présent sur le territoire : la **ligne 136a**. Une partie de cette voie entre Florennes et Stave est aménagée pour les usagers lents. L'ancienne voie ferrée traversant Florennes-centre comporte six points de franchissements supérieurs. Elle n'est pas praticable dans son ensemble car certains tronçons sont privatisés, d'autres pas du tout entretenus. Toutefois, tous les ponts n'ont pas été détruits et sont entretenus. Plusieurs tronçons de la voie sont devenus des chemins de promenade pour cyclistes et piétons.

Par ailleurs, la commune de Florennes (ainsi que celle de Walcourt) est couverte par le **Schéma Directeur Cyclable des Arrondissements de Dinant-Philippeville** qui a été étudié en 2003 par Survey & Aménagement. Ce schéma a pour vocation de relier des pôles utilitaires et de loisirs. Florennes est concernée par les itinéraires 2, 3 et 4.

***Cf. Annexe 14 – Carte du Schéma Directeur Cyclable des Arrondissements de Dinant-Philippeville***

Ces trois itinéraires relient les villages suivants :

- ⇒ Itinéraire 2 : Tarcienne – Somzée – Chastrès – Walcourt – Vogenée – Yves-Gomezée – Hemptinne – Philippeville – Neuville (34 km).
- ⇒ Itinéraire 3 : Saint-Aubin – Florennes – Chaumont – Villers-le-Gambon – Merlemont – Doische – Heer-Agimont – Hermeton-sur-Meuse (33 km).
- ⇒ Itinéraire 4 : Florennes – Corenne – Rosée – Hastière (22 km).

Des fiches d'aménagement ont été réalisées dans le cadre de cette étude. Treize d'entre elles concernent la commune de Florennes. Au niveau de l'itinéraire 2, les fiches 10 à 13 couvrent les sections suivantes : l'ancienne ligne de chemin de fer 136, la rue Bataille, une portion du village d'Hemptinne et le chemin de Philippeville, soit au total une portion de 7 km. En ce qui concerne l'itinéraire 3, la fiche 1 couvre les lignes 136 et 138 sur 15,680 km. Enfin, les fiches 1 à 8 de l'itinéraire 4 couvrent les sections suivantes : la N975, la N977, le Bois du Roi, le chemin de Combles, le domaine du Bois de Lens sur un total de 15,1 km. Il faut noter que certaines sections de fiches d'aménagement se trouvent sur deux communes. Au total, en ce qui concerne Florennes, c'est donc **un potentiel de près de 38 km qui peuvent être aménagés pour alimenter le réseau régional**.

***Cf. Annexe 15 – Fiches d'aménagement issues du Schéma Directeur Cyclable pour la commune de Florennes***

Enfin, en termes de desserte fine, il n'existe **aucun réseau local**.

## ***B. LA MARCHÉ À PIED***

Le PiCM s'est intéressé à deux aspects de la marche à pied : la marche dans une dimension utilitaire (aller à l'école, faire un achat, etc. dans un environnement proche) et la marche dans une dimension de loisir. En ce qui concerne le premier aspect (marche « urbaine »), le centre de Florennes présente un **bon état de voirie**. La Place Verte et les abords de l'église ont été réaménagés. Cependant, **les trottoirs restent étroits en certains endroits**. Globalement, voici ce que le PiCM note pour Florennes en ce qui concernent les trottoirs :

- ⇒ De nombreuses rues ont une largeur de trottoir comprise entre 1 et 1,5 m.
- ⇒ Certaines rues comme la rue Montagne de la Ville et rue du Calvaire ont des largeurs de trottoir inférieures à 1 m.
- ⇒ Certaines rues ne disposent que de bordures enterrées en guise de trottoir.

Les passages piétons sont quant à eux :

- ⇒ En général suffisants mais pas toujours sécurisants.
- ⇒ D'aménagement varié (avec ou sans ralentisseurs, avec ou sans marquages rouges)
- ⇒ Contrôlés par des feux de signalisation pour les voies de circulation les plus importantes (rue de Mettet).
- ⇒ Tous les abords d'écoles primaires et secondaires disposent d'aménagements modérateurs de vitesse. Cependant, certains trottoirs en herbe ou graviers ne possèdent pas les qualités nécessaires, au moins lors d'intempéries. De plus, ils sont peu larges. Cette situation est notamment constatée aux écoles d'Hanzinne et Saint-Aubin.
- ⇒ Les abords de la piscine, malgré la présence du parc du château, manquent d'aménagement (trottoir large mais de qualité moyenne et peu sécurisé).
- ⇒ Absence d'un feu de signalisation pour piéton à la rue de Mettet (intersection avec la rue de la Chapelle) permettant de signaler quand les véhicules s'arrêtent et la traversée du piéton en sécurité.

Pour ce qui est de la marche rurale et de loisir, les problèmes rencontrés dans les villages trouvent essentiellement leur origine dans la vitesse excessive des automobilistes qui les traversent. Par ailleurs, la commune de Florennes fait partie au même titre que Walcourt, Gerpinnes et Cerfontaine du **projet de liaisons inter-villages Sentiers.be**. Ces liaisons balisées et en cours de balisage sont des vecteurs privilégiés pour le développement de la marche de loisir. Le but est de recenser le

réseau local de chemins et sentiers entre les villages et hameaux, et à partir de là de baliser des itinéraires plus à vocation touristique mais qui peuvent parfois avoir un usage utilitaire, tant à pied qu'à vélo.

**La situation de Florennes est plutôt positive d'après les conclusions de l'inventaire des chemins et sentiers réalisé par Sentiers.be en septembre 2005.** Il subsiste 77% de chemins<sup>54</sup> par rapport à la situation officielle. Les villages d'Hanzinne (92%) et de Saint-Aubin (92%) sont les plus riches en chemins préservés tandis que le village de Morialmé (67%) est le plus pauvre. 31% de ces chemins sont asphaltés ou bétonnés. Les villages les plus « durcis » sont Florennes (43%) et Rosée (42%) et les villages les plus « nature » par rapport au revêtement sont Thy-le-Bauduin (9%) et Corenne (10%).

Au niveau des sentiers<sup>55</sup>, il n'en subsiste que 16% par rapport à la situation officielle. Les villages d'Hemptinne (38%) et de Rosée (46%) sont les plus riches en sentiers préservés et les villages de Corenne (1%), de Morville (3%) et de Thy-le-Bauduin (3%) sont les plus pauvres en sentiers préservés.

79% des chemins et sentiers sont vicinaux, 6% sont des voiries innomées et 15 % sont des chemins et sentiers appartenant au domaine privé des pouvoirs publics (principalement des forêts communales et domaniales).

En conclusion, **la qualité relative** (établie selon les critères de conservation, de proportion par rapport aux voies routières et de densité en km<sup>2</sup>) **du réseau de chemins et sentiers d'accès public de la commune de Florennes est bonne.** Le réseau de voiries vicinales actuel est relativement bien préservé par rapport au réseau d'origine et très bien complété par les chemins et sentiers parcourant les forêts communales et domaniales (Hanzinne, Hanzinelle, Saint-Aubin, Morialmé, Thy-le-Bauduin). La proportion de chemins et sentiers par rapport à l'ensemble du réseau est bonne. Enfin, de manière relative, la densité du réseau de chemins et sentiers est plutôt moyenne malgré une densité remarquable dans le cas d'Hanzinne et Hanzinelle. De larges zones constituées de forêts privées sont dépourvues de réseau (nord-est de Florennes, est de Rosée et sud de Morville).

**La zone de la base militaire aérienne est fermée au public et constitue une barrière large et infranchissable coupant la commune de Florennes en deux blocs séparés.** La forêt privée située au nord de la base accentue cet effet de barrière. Seules deux routes nationales rectilignes et dangereuses permettent de relier ces deux blocs (N975 au nord) et N97 au sud).

Au nord et au sud de Florennes, plusieurs quartiers (lotissements) sont isolés du centre. Concernant la sécurité, on relève **plusieurs voiries importantes constituant une barrière routière dangereuse** : la route dite de « Rouillon » (N932) à Morialmé, la route Hanzinne-Florennes (N975) et

<sup>54</sup> On entend par chemin une voirie publique plus large qu'un sentier et qui n'est pas aménagée pour la circulation des véhicules en général.

<sup>55</sup> On entend par sentier une voirie publique étroite qui ne permet que la circulation de piétons et de véhicules n'exigeant pas un espace plus large que celui nécessaire aux piétons. On peut considérer que cette largeur atteint au maximum 1,5 m.

la route Philippeville-Dinant (N97). Ces voiries coupent régulièrement et de manière abrupte le cheminement de plusieurs chemins et sentiers.

Toujours en termes de marche de loisir, soulignons le passage de **trois Sentiers de Grande Randonnée** (GR) par le territoire de Florennes. Il s'agit de :

- ⇒ GR 129 Escaut-Meuse passant notamment par Hanzinne.
- ⇒ GR 12 Amsterdam-Bruxelles-Paris passant notamment par Hemptinne.
- ⇒ GR 125 et 125bis Tour de l'Entre-Sambre-et-Meuse passant notamment par Thy-le-Bauduin, Morialmé, Hanzinelle et Hanzinne.

Il existe **sept promenades pédestres** non balisées sur le territoire de Florennes.

### ***3.8.5 LE TRANSPORT PRIVÉ***

Si l'on reprend la sous-région étudiée dans le cadre du PiCM, le réseau structurant du territoire composé des communes de Gerpennes, Walcourt et Florennes est constitué de trois axes principaux :

- ⇒ Un axe nord-sud, la N5, appartenant au réseau à grand gabarit et véritable colonne vertébrale du système circulatoire au sud de Charleroi.
- ⇒ Un axe nord-sud tangentiel à la zone d'étude du PiCM, la N53 qui relie le centre de Charleroi à l'axe N40-N97.
- ⇒ Un axe est-ouest, **la N40-N97** qui constitue l'axe structurant des régions méridionales de la Wallonie.

Ces trois axes ont deux fonctions spécifiques : une fonction d'échange avec les régions avoisinantes et une fonction de transit. Une série de routes régionales viennent compléter le réseau principal. En ce qui concerne Florennes, il s'agit notamment de la **N975 reliant Charleroi, Gerpennes et Florennes** et de **la N98 reliant Florennes à Mettet**. Ces routes régionales font partie du réseau interurbain (RESI) et ont pour fonction de relier les centres urbains entre eux. **La N932 relie indirectement le centre de Florennes à la N5** tout en assurant un accès plus régional en provenance de Profondeville et la N98 relie Florennes à l'axe N97-N40. Elles ont donc pour fonction de relier le centre urbain au réseau principal de l'agglomération. Enfin, deux routes permettent de traverser Florennes en périphérie : d'une part, **la N977 traverse Florennes au sud-est** entre la N97 et la N98 et d'autre part, **la N951 traverse le territoire dans son secteur sud-est**. Elles font partie du réseau interurbain (RESI).

En ce qui concerne les flux journaliers sur le territoire de Florennes, le PiCM met en évidence **le rôle « charnière » de la commune. Les principaux flux concernent la N98, la N975 et la N97.** Les volumes de trafic quotidien vers Charleroi, Namur et Philippeville sont tous de l'ordre de 5000 à 6000 véhicules par jour. Les différentes modulations horaires ne montrent pas de pointe sur l'heure de midi, ce qui tend à démontrer que les actifs ont des lieux d'activités relativement éloignés.

### ***3.8.6 LE TRAFIC DE MARCHANDISES***

Florennes est située dans une zone riche en ressources minières et possède une **exploitation de carrières calcaires**. Le transport quotidien des matières premières représente une nuisance pour la collectivité et a été évoqué surtout dans le contexte de l'ouverture d'une carrière à Hemptinne (nouveau site d'exploitation par Carmeuse).

Le comptage effectué à Florennes révèle 120 poids lourds de la catégorie C2 (> 7,5 tonnes) entre la carrière Berthe et le centre urbain de Florennes. Notons que ce comptage a eu lieu durant les travaux réalisés à la place verte. Par ailleurs, les **principaux axes empruntés par les transports de la carrière Berthe sont la N98 et la N975.**

La base militaire est également un générateur majeur de trafic, pas tant de poids lourds mais plutôt de véhicules particuliers, à savoir quelques 570 véhicules entrant le matin (6h30 – 9h00).

A noter qu'au niveau de la zone d'étude du PiCM, le projet de la N420 est d'envergure intercommunale. Le projet envisage un lien de caractère autoroutier entre le périphérique de Charleroi (R3) et l'entité de Somzée. Le projet cherche par là à aménager une liaison nord-sud entre les réseaux autoroutiers français et belge.

### ***3.8.7 LE STATIONNEMENT***

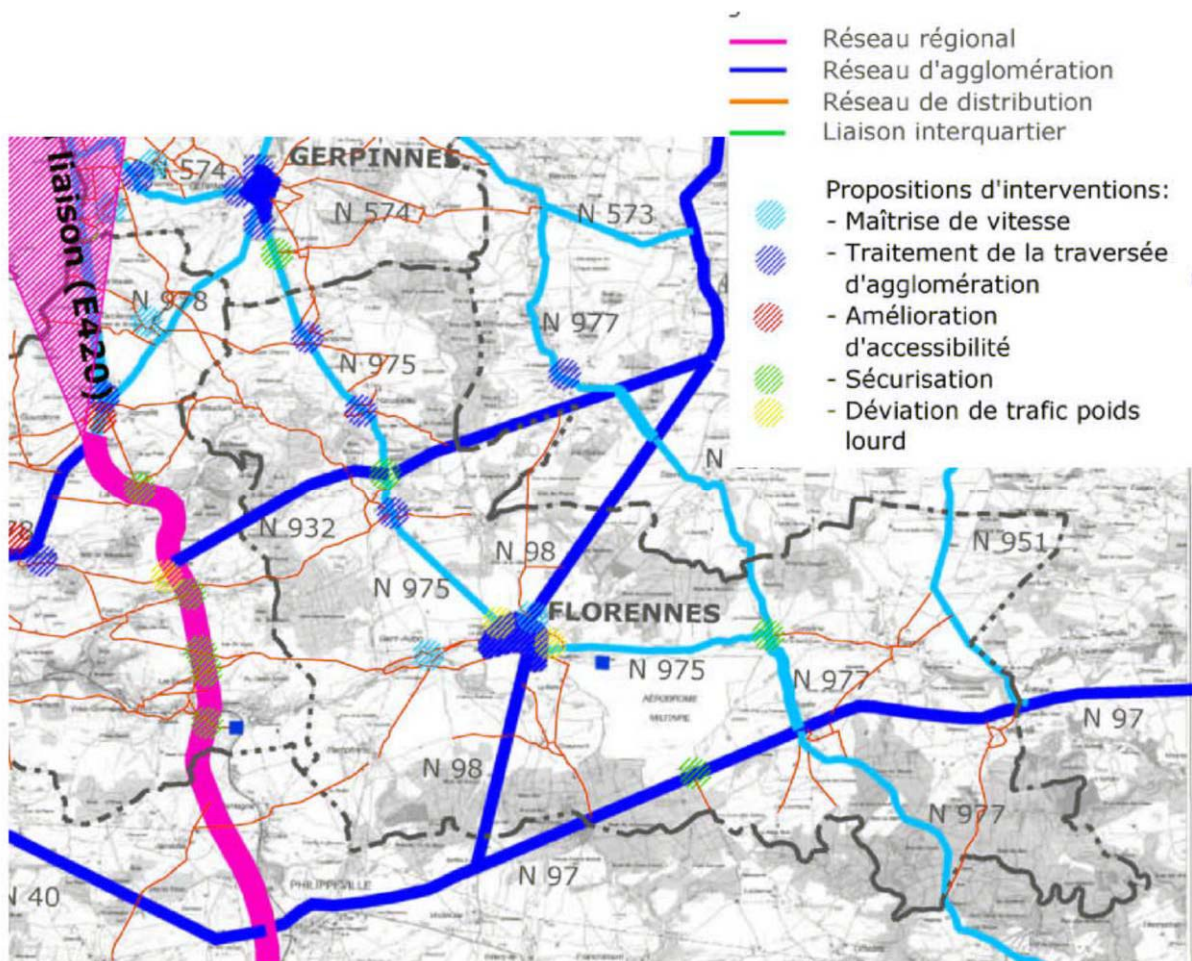
**L'offre en stationnement du centre de Florennes représente 682 emplacements**, y compris la totalité du centre commercial. Cette offre est entièrement en surface et gratuite. Il est principalement regroupé hors voirie (582 emplacements) et en voirie (100 emplacements). En journée, **le moment de forte affluence est le matin**, quand les parkings de l'Hôtel de Ville, dans la rue de Mettet et sur la place Verte affichent **un taux proche de la saturation**. Des possibilités de report existent, comme le parking dans le parc du Château (en partie privé) situé en proximité immédiate de l'Hôtel de Ville. Celui-ci ne dépasse pas un taux de 50% pendant toute la journée. La nuit, le taux d'occupation est de l'ordre de 50% dans les parkings du centre-ville et de 70% en voirie, signe d'un stationnement considérable de riverains.

### 3.8.8 LA SÉCURITÉ

Le PiCM met en évidence que **sur la commune de Florennes, le nombre d'accidents corporels par habitant est supérieur à des communes de même importance**. De même, **le taux de gravité des accidents est de loin le plus élevé**. Les voiries les plus accidentogènes sur Florennes sont la N932 et la N98. Les 35 accidents survenus entre 1998 et 2002 sur le N932 s'accroissent en deux points : le carrefour avec la N975 à Morialmé et l'échangeur avec la N5 à Fraire (Walcourt). En ce qui concerne la N98, les accidents surviennent soit en approche du centre-ville, au nord et au sud, soit au centre-ville. Le giratoire réalisé au niveau de la Place Verte devrait rendre ce point accidentogène plus sécurisé.

### 3.8.9 L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ET LA PLANIFICATION

La carte ci-dessous reprend l'ensemble des interventions en voirie sur le territoire de Florennes proposées par le PiCM :



*Figure 53 – Proposition d'intervention en voirie à Florennes  
(Source : Plan Intercommunal de Florennes-Gerpinnes-Walcourt – Agora/Isis/Vo Communication – 2005)*



Voici les propositions faites dans le cadre du PiCM pour le territoire de Florennes.

Hiérarchisation/sécurisation	Modes doux	Esquisses d'aménagements réalisées dans le cadre du PiCM
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Sécurisation du carrefour entre la N975 et la N932 à Morialmé.</li> <li>⇒ Sécurisation du carrefour entre la N975 et la N977 à Corenne.</li> <li>⇒ Sécurisation du carrefour entre la N97 (réseau d'agglomération) et l'entrée du générateur de trafic que constitue la base militaire de Florennes.</li> <li>⇒ Sécurisation des diverses traversées d'agglomération (effets de porte, zones tampons, mini-giratoires), notamment Hanzinelle et Morialmé.</li> <li>⇒ Création d'un parking destiné aux clients du commerce au centre-ville.</li> <li>⇒ Création d'un contournement de Florennes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Conception d'un réseau cyclable communal avec quatre itinéraires prioritaires à développer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Florennes, Saint-Aubin, Yves-Gomezée (Schéma Directeur Dinant-Philippeville).</li> <li>○ Florennes, Morialmé, Hanzinelle, Gerpennes.</li> <li>○ Florennes, Chaumont.</li> <li>○ Fraire-Morialmé.</li> </ul> </li> <li>⇒ Sécurisation du réseau cyclable communal par des aménagements appropriés au niveau des sections courantes et des traversées.</li> <li>⇒ Mise en place d'un stationnement vélo.</li> <li>⇒ Mise en place d'un réseau de déplacements piétons intervillages et intercommunal avec trois itinéraires prioritaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Saint-Aubin, Florennes.</li> <li>○ Morialmé, Florennes.</li> <li>○ Fraire, Morialmé.</li> </ul> </li> <li>⇒ Mise en place d'un réseau piétons et PMR prioritaire reliant les différents centres d'intérêt présents dans le centre de Florennes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Sécurisation des traversées cyclables entre les rues Saint-Jean et Saint-Roch.</li> <li>⇒ Aménagement de la traversée de la N975 à Hanzinelle pour la piste cyclable vers Thy-le-Bauduin.</li> <li>⇒ Aménagement des cheminements de la rue du Boukau.</li> <li>⇒ Sécurisation des déplacements piétons.</li> <li>⇒ Mise en œuvre des trottoirs sur les rues Saint-Jean et Ruisseau des Forges.</li> <li>⇒ Aménagement des abords d'écoles des villages de Morville, Saint-Aubin et Morialmé.</li> </ul>

**Tableau 80 – Propositions d'intervention du PiCM pour la commune de Florennes**  
 (Source : Plan Intercommunal de Florennes-Gerpennes-Walcourt – Agora/Isis/Vo Communication – 2005)

Par ailleurs, le PiCM prévoit une série de mesures à l'échelle du territoire d'étude. Celles-ci concernent entre autres la hiérarchisation du réseau routier avec comme axe principal la N5, la sécurisation de points ponctuels, la déviation des poids lourds, le raccordement vers Carmeuse, le développement de l'intermodalité, l'amélioration de la desserte en transports en commun (surtout les TEC), l'amélioration de la circulation dans les centres urbains, l'amélioration du réseau est-ouest (notamment Florennes – Yves-Gomezée).

### **3.8.10 DIAGNOSTIC – AFOM**

#### **COMPORTEMENTS MODAUX**

- ⇒ 45 % des actifs et des scolaires restent dans leur commune de résidence.
- ⇒ 50 % des déplacements scolaires en voiture pour 25 % en transports en commun et 25 % à pied.
- ⇒ La voiture, mode de transport de loin dominant pour les déplacements dans le cadre du travail.

#### **TRANSPORTS PUBLICS**

- ⇒ Aucune ligne SNCB ne traverse le territoire.
- ⇒ Sept lignes TEC aux horaires principalement calqués sur les périodes scolaires.

- ⇒ Une gare de bus.
- ⇒ Une liaison forte en bus de Florennes vers Namur et Philippeville.  
Une desserte TEC interne importante.
- ⇒ Peu voire pas de possibilités intermodales.

### ***MODES DOUX***

- ⇒ Un pré-RAVeL : la ligne 136 a.
- ⇒ Trois itinéraires du Schéma Directeur Cyclable des Arrondissements de Dinant-Philippeville, soit un potentiel de 38 Km de réseau cyclable régional.
- ⇒ Pas de réseau cyclable local.
- ⇒ Un bon état de voirie en général.
- ⇒ Des trottoirs parfois étroits.
- ⇒ Un inventaire des chemins et sentiers plutôt positif.
- ⇒ La base militaire, une barrière à la pratique des modes doux.
- ⇒ Trois sentiers de Grande Randonnée.
- ⇒ Sept promenades pédestres.

### ***TRANSPORT PRIVÉ ET SÉCURITÉ***

- ⇒ 6 axes structurants dont un permettant de relier la E42.
- ⇒ Des flux importants sur les N98, N975 et N97.
- ⇒ Des transports de marchandises, principalement depuis la carrière Berthe vers la N98 et la N975.
- ⇒ Un projet de connexion ferroviaire pour desservir l'éventuelle future carrière d'Hemptinne.
- ⇒ Un projet d'envergure intercommunale : la N420.
- ⇒ Taux de gravité des accidents le plus élevé de la zone du PiCM.

<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une part importante d'actifs et de scolaires demeurant dans leur commune de résidence.</li> <li>✓ 50 % des déplacements scolaires en transports en commun et à pied.</li> <li>✓ Une bonne desserte TEC.</li> <li>✓ Florennes, insérée dans le Schéma Directeur Cyclable des Arrondissements de Dinant-Philippeville.</li> <li>✓ Présence d'un pré-RAVeL et d'un potentiel de réseau cyclable régional.</li> <li>✓ Un réseau de sentiers et chemins bien préservé.</li> <li>✓ 6 axes routiers structurants.</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune ligne SNCB ne traverse le territoire.</li> <li>- Une desserte TEC parfois calquée sur les périodes scolaires.</li> <li>- La voiture, mode de transport dominant des travailleurs.</li> <li>- Peu voire pas de possibilités intermodales.</li> <li>- La base militaire, un obstacle à la pratique des modes doux.</li> <li>- Taux de gravité des accidents le plus élevé du PiCM.</li> <li>- 3 axes routiers supportant des flux très importants.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projet de liaisons intervillages Sentiers.be.</li> <li>✓ Mise en œuvre des actions programmées par le PiCM.</li> <li>✓ Un projet d'envergure intercommunale : la N420.</li> </ul>
<b>MENACES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'insécurité routière si les actions préconisées par le PiCM ne sont pas mises en œuvre.</li> <li>- Un transport de marchandises en augmentation si l'exploitation d'une nouvelle carrière voit le jour.</li> </ul>



## **4. ZOOMS SUR TROIS PREOCCUPATIONS**

### **IMPORTANTES DE LA CLDR MAIS**

### **N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE**

### **FICHE PROJET PARTICULIERE**

#### ***4.1 Zoom sur le projet de carrière de Hemptinne-St-Aubin***

##### ***INTRODUCTION***

Le projet d'implantation d'une carrière sur le site de la bataille à Hemptinne et St-Aubin par la SA Carmeuse est un projet qui mobilise les habitants de la commune et des communes environnantes depuis 20 ans. Ce zoom propose de faire l'historique du dossier et de rendre-compte de la position de la CLDR et du conseil communal florennois sur ce sujet. Il a pour références les informations collectées par le Comité Régional Anti carrière, les différentes motions et avis pris par le conseil communal de Florennes, les avis du CWEDD du 08 septembre 2008 et de la CRAT du 26/09/08 et l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 publié au Moniteur le 23 mars 2012.

##### ***4.1.1. RESUME DU PROJET***

Le projet vise la modification du plan de secteur de Philippeville-Couvin en vue d'inscrire une zone d'extraction de 111 hectares au lieu dit « la Bataille » et en vue de la compensation, de remettre en zones non urbanisables certaines zones du plan de secteur de Namur, Ciney-Dinant-Rochefort, Huy Waremme.

La zone envisagée se situe entre Saint Aubin et Hemptinne, concerne 94% de zone agricole et 6% de zone forestière. Les ruisseaux d'Yves (2<sup>ème</sup> cat) au nord et d'Hubiesseau à l'ouest sont proches de la zone.

Le projet a pour but de permettre l'extraction de roches calcaires et dolomitiques destinées à la production de chaux et de matières dérivées de calcium et de magnésium par la société Carmeuse et destinées à alimenter les installations de la carrière d'Aisemont en activité. (19.500.000 m<sup>3</sup>, soit 47.550.000 tonnes, soit 1.550.000 tonnes /an).

Le projet est motivé par la présence d'un important gisement présentant toutes les qualités permettant une exploitation raisonnée et par l'abandon de plusieurs zones d'extraction existantes mais non exploitables:

- Arsimont, zone d'extraction différée : pas de réserves suffisantes,
- Aisemont /Fosses-la-Ville, zone d'extraction : 60 hectares abandonnés parce que importantes perturbations géologiques,

- Graux, zone agricole : 14 hectares abandonnés parce que proximité de la nappe phréatique et problèmes techniques.

Le site présente le grand intérêt d'être en liaison directe avec la voie ferrée désaffectée n°136, permettant de livrer les matériaux extraits à Aisemont pour être traités. Ce transport permettra d'éviter un charroi de 415 camions par jour contre 8 trains par jour/240 jours par an et d'éviter des nuisances sonores dues au concassage, criblage et autres. Un accord de principe avec la SNCB existe. Seuls les stériles et terres de découverte resteront sur place et seront notamment utilisés pour le réaménagement.

Le projet est phasé :

- Constitution de butte et plantations ;
- Ouverture de la carrière et plantations ;
- En cours d'exploitation, réaménagement des gradins supérieurs au moyen de terres de découverte et plantation des parties abandonnées ;
- Fin d'exploitation : réaménagement des gradins, aménagement d'un plan d'eau et reboisement.

L'affectation finale au terme de l'exploitation sera la création d'une zone humide avec un plan d'eau en partie centrale. Toutefois, la Force aérienne a remis un avis défavorable pour des questions de sécurité (bassin d'eau et vol d'oiseaux).

Concernant la proximité avec les habitations: 3 maisons se situent dans le site en projet, un centre culturel sur la limite. Les premières maisons d'Hemptinne se trouvent à 120 m du site et 250 m pour le quartier du Franc Bois (Froidmont).

Le site est partiellement compris dans un périmètre de remembrement arrêté le 27 décembre 1997.

Le projet d'exploitation impliquera la modification d'une canalisation de l'OTAN, d'une ligne à haute tension et de sentiers.

12 agriculteurs sont concernés dont 4 fortement.

Il n'y a pas de sites Natura 2000 à proximité mais présence de pelouses calcaires au sud-ouest, nord-ouest et ouest.

L'étude a recherché des alternatives de localisation dans les zones d'extraction existantes (67) et en dehors. Il reste 3 carrières mais les réserves sont trop faibles et l'une d'elle est reprise en Natura 2000 et la dernière est dans un milieu trop urbanisé. 9 sites hors zones d'extraction sont répertoriés mais aucun n'offre de garanties suffisantes en termes de géologie et d'accessibilité.

Concernant les eaux d'exhaure, l'ouverture de la carrière aura pour effet :

- Un rabattement de la nappe avec risque de tarissement et de phénomènes karstiques ;
- Un risque de contamination par les ruisseaux puisqu'ils deviendraient perchés ;
- Un risque de vulnérabilité aux pollutions de surface ;

- Un risque de pollution aux hydrocarbures des eaux d'exhaure.

L'étude indique que, même en l'absence de la nouvelle carrière, le risque de surexploitation de l'aquifère existe malgré tout, à l'horizon 2040 (source de la Valette). Une valorisation par potabilisation des eaux d'exhaure est recommandée. Des contacts avec la SWDE et l'Inasep ont été pris.

L'étude propose une alternative de délimitation (afin de stocker les stériles) vers le nord-est, de manière à épargner le ruisseau d'Hubuisseau, alternative retenue dans le projet (alors 122 hectares).

#### **4.1.2. PROCEDURE EN COURS DEPUIS 20 ANS**

##### **Le 8 juin 1993**

la Société Carmeuse transmet une demande de révision partielle du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN portant sur l'inscription d'un nouveau site carrier de près de 206 ha, répartis en une zone d'extraction de ±82 ha et deux zones d'extension de zone d'extraction de ± 64 et 60 à FLORENNES.

##### **Le 14 juin 1993**

Première motion du conseil communal contre le projet d'implantation d'une carrière au lieu-dit La bataille à St-Aubin et Hemptinne.

##### **Le 11 mars 1994**

Le Ministre A. BAUDSON indique à Carmeuse *"... vu l'importance de la demande et les révisions en cours pour l'extension des sites d'extraction de votre société, il ne sera pas possible de justifier l'utilité publique... Il sera donc tout à fait possible d'envisager l'inscription du site de Hemptinne lors de la révision globale du plan de secteur."*

##### **Le 4 avril 2000**

Carmeuse introduit une nouvelle demande de révision du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN portant sur un périmètre d'environ 100 ha. Le site présenté exclut les terrains demandés en extension de zone d'extraction dans le dossier initial et est élargi à l'ouest.

##### **Le 28 août 2001**

Deuxième motion du conseil communal contre le projet d'implantation d'une carrière au lieu-dit La bataille à St-Aubin et Hemptinne, confirmant la motion du 14 juin 1993.

##### **Le 3 décembre 2001**

Le Ministre FORET transmet à l'administration la carte figurant l'avant-projet de plan de secteur signée, ainsi que le cahier des charges de l'étude d'incidences signé. La modification qui interviendrait au plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN porte uniquement sur l'inscription d'une zone d'extraction. Ni le déplacement de la canalisation de l'OTAN, ni le déplacement de la ligne électrique à haute tension ne sont retenus et ils ne feront donc pas spécifiquement l'objet de l'étude d'incidences de plan.

### **Le 18 juillet 2002**

L'attribution du marché est notifiée au Bureau PISSART. La deuxième phase de l'étude d'incidences est déposée par le Bureau PISSART le 18 décembre 2003.

### **Le 29 janvier 2004**

Troisième motion du conseil communal contre le projet d'implantation d'une carrière au lieu-dit La bataille à St-Aubin et Hemptinne, confirmant les motions du 14 juin 1993 et du 28 août 2001.

### **En février 2004**

L'administration sollicite l'avis des Forces Armées, de la Direction générale de l'Agriculture, de la Division de l'Eau de la DGRNE, de l'INASEP et de la SWDE. L'étude d'incidences de plan de secteur est transmise à ces administrations et il leur est notamment demandé explicitement si l'ouverture d'une carrière à cet endroit peut être envisagée.

La Direction générale de l'Agriculture émet un avis défavorable le 26 février 2004 ; la SWDE émet un avis défavorable le 11 mars 2004 ; la Défense émet un avis défavorable le 14 avril 2004.

### **Le 1er avril 2004**

Le Gouvernement wallon adopte le projet de plan de secteur modificatif. La notification parvient à la DGATLP par un courrier du 25 mai 2004. Le Cabinet de Monsieur le Ministre FORET demande que le dossier soit soumis à enquête publique. Après les élections, la DGATLP demande au Cabinet de Monsieur le Ministre ANTOINE des informations pour organiser l'enquête publique.

### **Le 3 février 2005**

Le décret RESA introduit la notion de compensations dans le Code.

### **Le 22 décembre 2005**

le Gouvernement wallon adopte l'arrêté décidant et adoptant l'avant-projet de modification des plans de secteur de NAMUR, DINANT-CINEY-ROCHEFORT et de HUY-WAREMME en vue de l'inscription de compensations planologiques et déterminant des compensations alternatives liées à l'adoption du projet de révision du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN visant l'inscription d'une zone d'extraction à FLORENNES (Hemptinne).

### **Le 26 octobre 2006**

Un arrêté du Gouvernement wallon décide de faire réaliser une étude d'incidences sur l'avant-projet de révision partielle des plans de secteur de NAMUR, DINANT-CINEY-ROCHEFORT et HUY-WAREMME en vue de l'inscription de compensations planologiques et déterminant des compensations alternatives liées à l'adoption du projet de révision du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN visant l'inscription d'une zone d'extraction à FLORENNES (Hemptinne).

### **Le 23 mars 2007**

La notification du marché relatif à l'étude d'incidences de plan de secteur sur les compensations est envoyée au Bureau PISSART.

L'étude d'incidences porte sur :

- l'inscription d'une zone d'espaces verts à SAMBREVILLE (Falisolle) et l'inscription de deux zones agricoles et d'une zone d'espaces verts à FOSSES-LA-VILLE (Le Roux), au plan de secteur de NAMUR;



- l'inscription d'une zone agricole et d'une zone forestière d'intérêt paysager sur le territoire de la commune d'ANHEE, au plan de secteur de DINANT-CINEY-ROCHEFORT;
- l'inscription de deux zones d'espaces verts sur le territoire de la commune de WANZE, au plan de secteur de HUY-WAREMME;
- le fait que le Gouvernement impose à titre de compensation alternative à la Société Anonyme Carmeuse de lui présenter pour signature dans des délais suffisants -et en tout état de cause avant l'éventuelle adoption définitive de la révision partielle du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN en vue de l'inscription d'une zone d'extraction à FLORENNES (Hemptinne), un projet de bail emphytéotique de 50 ans renouvelable, ainsi qu'une convention par laquelle Carmeuse s'engage soit à verser une somme de 15.000 euros à la Division de la Nature et des Forêts pour lui permettre d'assurer la gestion du site, soit à assurer elle-même l'entretien du site conformément aux modalités établies par la Division de la Nature et des Forêts à concurrence du même montant pour le site de l'ancienne carrière de Mont de Goesnes, sur le territoire de la commune de HUY (Ben-Ahin).

L'étude d'incidences de plan de secteur sur les compensations est déposée le 10 octobre 2007.

#### **Le 22 novembre 2007**

le Gouvernement wallon adopte l'arrêté adoptant provisoirement la révision partielle du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN en vue de l'inscription d'une zone d'extraction à FLORENNES (Hemptinne) en ce qu'il confirme la décision du Gouvernement wallon du 1er avril 2004 et adoptant provisoirement la révision partielle du plan de secteur de NAMUR en vue de l'inscription d'une zone d'espaces verts sur le territoire de la commune de SAMBREVILLE (Falisolle), d'une zone agricole, d'une zone forestière et d'une zone naturelle sur le territoire de la commune de FOSSES-LA-VILLE (Le Roux), du plan de secteur de DINANT-CINEY-ROCHEFORT en vue de l'inscription d'une zone agricole, d'une zone forestière d'intérêt paysager, d'une zone forestière et d'une zone d'espaces verts sur le territoire de la commune d'ANHEE et du plan de secteur de HUY-WAREMME en vue de l'inscription d'une zone d'espaces verts, d'une zone agricole et d'une zone naturelle sur le territoire de la commune de WANZE (Moha).

#### **Du 25 février 2008 au 9 avril 2008.**

L'enquête publique sur l'ensemble du dossier se tient Parallèlement, la DGATLP questionne une série d'administrations ou instances sur le dossier : Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, SWDE, INASEP, Infrabel, Direction générale de l'Agriculture, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Direction de la Politique Foncière et de la Mobilité, ELIA, OTAN, Défense nationale.

La Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) a recensé 5138 réclamants, deux pétitions reprenant 1920 et 196 signatures, deux listes de 88 et de 247 personnes soutenant la station d'art du Franc Bois et 262 personnes opposées au projet qui se sont manifestées par internet.

7851 personnes se sont exprimées lors de l'enquête publique.

### **Le 21 mai 2008**

Avis défavorable du conseil communal quant au projet de révision partielle des plans de secteur de Philippeville-Couvin en vue d'inscrire une zone d'extraction de 111 hectares au lieu dit « la Bataille » et en vue de la compensation, de remettre en zones non urbanisables certaines zones du plan de secteur de Namur, Ciney-Dinant-Rochefort, Huy-Waremme.

### **Le 8 septembre 2008**

Avis favorable du CWEDD et attire l'attention de l'autorité compétente sur la valorisation des eaux d'exhaure lors de la délivrance du permis unique.

### **Le 26 septembre 2008**

Avis favorable de la CRAT en 79 pages et justifié par des considérations générales sur le projet et sur l'emploi y lié et en tenant compte des effets du projet sur l'environnement en 11 points allant de la qualité de l'air aux mesures de réaménagements proposées.

### **15 décembre 2011**

Le gouvernement wallon prend un arrêté adoptant définitivement la révision partielle du plan de secteur de Philippeville-Couvin (planche 53/5) en vue de l'inscription d'une zone d'extraction à Florennes (Hemptinne), du plan de secteur de Namur (planche 47/5) en vue de l'inscription d'une zone d'espaces verts et d'une zone agricole sur le territoire de la commune de Sambreville (Falisolle), d'une zone agricole, d'une zone forestière et d'une zone naturelle sur le territoire de la commune de Fosses-la-Ville (Le Roux), du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort (planche 53/3) en vue de l'inscription d'une zone agricole, d'une zone forestière d'intérêt paysager, d'une zone forestière et d'une zone d'espaces verts sur le territoire de la commune d'Anhée et du plan de secteur de Huy-Waremme (planche 41/6) en vue de l'inscription d'une zone forestière, d'une zone agricole, et de deux zones naturelles sur le territoire de la commune de Wanze (Moha).

## ***4.1.3. CONCLUSIONS***

Le projet d'implantation d'une carrière suit son parcours et a franchi une étape importante vers sa mise en œuvre future. Toutefois, les riverains et de manière plus générale, les citoyens florennois, suivis en cela par le conseil communal (motions de 1993, 2001, 2004 et avis défavorable de 2008) restent farouchement opposés au projet. Le CRAC et la commune de Florennes introduiront un recours contre l'arrêté.

Le Comité Régional Anti Carrière (CRAC) continue ses recherches de terrains : sur les effondrements karstiques à Florennes et environs, continue à analyser les relevés d'eau pompées (potabilisable, non potabilisable/exhaure des carrières) de la DGARNE.

Le CRAC analyse également les nombreuses études postérieures à l'enquête publique de 2008 et informe les mandataires de tous les problèmes qu'induirait l'implantation d'un site carrier de 122 ha (244 terrains de football) au milieu de 2 autres qui souhaitent aussi s'étendre.

Par ce zoom explicatif, la CLDR tenait à exprimer sa désapprobation par rapport à ce projet.

## ***4.2. Zoom sur les relations avec la Base militaire***

La Base militaire est un élément incontournable du paysage florennois, aussi bien par l'espace qu'elle occupe sur le territoire communal que par les retombées économiques qu'elle génère. Les citoyens florennois et les membres de la CLDR ne s'y trompent pas. Ils pensent que la présence de la base militaire devrait profiter d'avantage encore à l'ensemble de la population. En effet, la Base militaire dispose d'infrastructures de premier ordre, dont ne bénéficient malheureusement pas les florennois, ou très peu.

Avec l'arrivée du Commandant Luc Gennart, des ouvertures semblaient possibles. En effet, lorsque nous l'avions rencontré en 2009, il nous faisait les propositions suivantes :

- Le départ du TLP (Technical Leadership program) a libéré le bâtiment 968, hôtel de 72 chambres à 1 lit, avec un golf à 9 trous. La Défense ne voulant pas le vendre ni le louer, la solution qu'il avait proposée au Bourgmestre était de passer une convention avec la Commune, que cette dernière reçoive un bail emphytéotique du Fédéral et gère elle-même cet hôtel. Si un investisseur pouvait mettre en œuvre ce projet (à intégrer à un réseau touristique), ce serait un potentiel pour Florennes.
- Projet d'ouvrir une crèche de 20 enfants, en collaboration avec la crèche de Florennes « Les petits bouts ». Elle occuperait un bâtiment du TLP puis par la suite s'installerait au Nord du site. Priorité sera donnée aux enfants des travailleurs de la Base, mais pas de problème pour compléter avec d'autres enfants.
- Une concession est attribuée à Mr Joël ROBERT, pour des courses de moto qui ont lieu 3 fois par an. Idée de Mr GENNART d'avoir d'autres concessions, pour des activités qui se dérouleraient plusieurs jours par semaine. Une collaboration est envisagée avec le circuit de Mettet (moto) et la Commune de Florennes. L'idée est d'organiser des cours qui soient agréés par les assurances. Des cours de VTT et départs de courses (à pied, vélo ou moto) pourraient aussi s'envisager à cet endroit.
- Le site du TLP dispose d'une salle de cinéma de 180 sièges qui pourrait accueillir des conférences, séances explorations du monde, ...
- Une série d'infrastructures sportives (golf, tir, stade de jogging, salle de sport, ...) sont ouvertes à l'extérieur et peuvent être utilisées par des clubs de Florennes (ou d'ailleurs), pour autant que ceux-ci passent par leur échevin des sports (cf. convention d'utilisation). Seule l'eau des douches est facturée.
- Evènements majeurs organisés à la Base (elle peut accueillir 85.000 pers.) :
  - o ouverture le 21 juillet (barbecue, défilé), Family Day
  - o Journées Portes Ouvertes « 1 avion-70 métiers »
  - o Beau vélo de Ravel (Vivacité)

- D'une manière générale, souhait de travailler avec les opérateurs touristiques et économiques de la région.

Certains de ces projets ont été débattus lors des réunions publiques et ont fait l'objet d'une inscription dans la partie 4 du PCDR.

Suite au changement de chef de corps (Le Colonel aviateur Luc Gennart a été remplacé par le Général-major aviateur Claude Van de Voorde) à la tête de la base Militaire en Septembre 2011, ces projets n'ont jamais pu être envisagés concrètement, la politique du nouveau Chef de la Défense n'étant plus favorable à de telles ouvertures.

Néanmoins, il reste intéressant de maintenir ces projets dans le cadre du PCDR finalisé. En effet, l'avenir pourra peut-être offrir de nouvelles opportunités. Ils ont dès lors été placés en lot3 par soucis de cohérence avec la réalité actuelle.

### ***4.3. Zoom sur la politique de la Zone de Police en matière de lutte contre les incivilités***

Les incivilités et plus particulièrement la lutte contre les incivilités sont une des préoccupations principales des citoyens florennois et des membres de la CLDR. Les incivilités sont perçues comme une atteinte à l'environnement, au cadre de vie et engendrent un sentiment d'insécurité contre lequel il convient d'agir.

Les citoyens ont l'impression que des moyens insuffisants sont mis en œuvre par la zone de Police pour lutter contre les incivilités. Cependant, le dernier Plan Zonal de sécurité de la zone de Police (2009-2012) a identifié 5 priorités parmi lesquelles l'environnement et la lutte contre les incivilités, en plus de la lutte contre les cambriolages, les infractions de circulation routière et la lutte contre les stupéfiants.

Il n'en reste pas moins que les moyens humains de la zone de police ne sont pas illimités. Dès lors, toutes les actions prévues dans le cadre de ce plan n'ont pu être mises en œuvre, notamment l'action de la Cellule environnement. A ce titre, la commune peut prendre l'initiative en habilitant du personnel communal à constater des infractions de ce type. Elle a d'ailleurs formé des membres de son personnel et doit encore les nommer (voir lot 0 - projets en cours).

Par ce paragraphe dans le PCDR, la CLDR tenait à rappeler sa préoccupation pour cette problématique qu'elle considère comme importante pour l'ensemble de la population et pour l'image de la commune.



## **5. CARTES ET ILLUSTRATIONS**

- Carte n° 1– Localisation de la commune de Florennes en 2008
- Carte n° 2 – Plan d'Assainissement par Sous-Bassins Hydrographiques + zooms par village
- Carte n° 3– Réseau hydrographique et de distribution de l'eau
- Carte n° 4– Aléas d'inondation
- Carte n° 5 – Occupation du sol et réseau routier à Florennes en 2007
- Carte n° 6 – Plan de Secteur Philippeville-Couvin : commune de Florennes
- Carte n° 7 – Contraintes et potentialités pour le développement du territoire de Florennes
- Carte n° 8– Densité de population des communes de l'arrondissement de Philippeville et des communes voisines de Florennes en 2007
- Carte n° 9– Evolution de la population des communes de l'arrondissement de Philippeville et des communes voisines de Florennes entre 1997 et 2007
- Carte n° 10 – La population des villages de Florennes en 2007 et son évolution entre 1997 et 2007
- Carte n° 11 – La population étrangère dans les communes de l'arrondissement de Philippeville en 2007.
- Carte n° 12– Âge des logements résidentiels et nouvelles constructions résidentielles dans les communes de Wallonie (Source : GédAP, UCL, INS, IWEPS)
- Carte n° 13 – Le prix moyen du m<sup>2</sup> des maisons d'habitation et des terrains à bâtir de l'arrondissement de Philippeville et des communes attenantes en 2006, et son évolution de 2003 à 2006
- Carte n° 14 – Principaux indicateurs de la population active dans le bassin d'emploi de la région de Charleroi en 2005
- Carte n° 15 – L'évolution de l'agriculture entre 1997 et 2007 : les communes de l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes
- Carte n° 16 – Les propriétés cadastrales publiques sur le territoire de Florennes en 2007
- Carte n° 17 – Projets en cours et futurs sur le territoire de Florennes
- Carte n° 18: L'offre en services sur l'entité de Florennes
- Carte n° 19 : Principaux réseaux techniques sur le territoire de Florennes en 2008
- Carte n° 20 : L'offre en loisirs dans l'entité de Florennes
- Carte n° 21: L'offre touristique à Florennes

### Cartes de synthèse:

- Carte de synthèse A – Positionnement de la commune de Florennes dans la microrégion et dans l'arrondissement de Philippeville en 2008
- Carte de synthèse B – Positionnement des villages de la commune de Florennes en 2008

### Illustrations :

- Illustration n°1 – Les pyramides des âges en 1997 et 2007 dans les villages de Florennes
- Illustration n°2 – L'évolution de l'agriculture entre 1997 et 2007 : les communes de l'arrondissement de Philippeville. La commune de Florennes.





## **6. ANNEXES**

*Annexe 1 – Evaluation par unité paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse*

*Annexe 2 – Evaluation par village des paysages du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse*

*Annexe 3 – Analyse des atouts, faiblesses et menaces en termes paysagers de la commune de Florennes*

*Annexe 4 : Liste des arbres et des haies remarquables de Florennes*

*Annexe 5 : Liste du patrimoine monumental de Florennes*

*Annexe 6 : Bref historique des villages de l'entité de Florennes*

*Annexe 7 : Liste des conseillers communaux (situation janvier 2013)*

*Annexe 8 - Organigrammes des structures des services communaux et connexes*

*Annexe 9 : Liste des impôts et taxes communales*

*Annexe 10 : Liste des subsides communaux annuels aux associations actives sur et/ou pour le territoire de Florennes en 2008*

*Annexe 11 – Organigramme du CPAS de Florennes*

*Annexe 12 : Liste des mouvements associatifs*

*Annexe 13 : liste des salles, de leur statut et de leur équipement, disponibles sur Florennes*

*Annexe 14 – Carte du Schéma Directeur Cyclable des Arrondissements de Dinant-Philippeville*

*Annexe 15 – Fiches d'aménagement issues du Schéma Directeur Cyclable pour la commune de Florennes*

*Annexe 16 – Arrêtés relatifs au remembrement rural « Jamagne »*

*Annexe 17 – Capacité financière de la commune*

*Annexe 18 - Circulaire ministérielle 2012/01 relative au Programme Communal de Développement Rural*



## **7. FIGURES ET TABLEAUX**

Figure 1 - Carte des régions agro-géographiques .....	13
Figure 2 : Extrait de la carte géologique de Wallonie .....	15
Figure 3 – Localisation des principaux sites karstiques recensés sur le territoire de Florennes.....	16
Figure 4– Sites karstiques et zone de contraintes karstiques de l'entité de Florennes.....	17
Figure 5 – Localisation des carrières sur l'entité de Florennes.....	19
Figure 6 – Extrait de la carte des principaux types de sols.....	20
Figure 7: Aléas d'inondation dans le village de Thy-le-Bauduin .....	23
Figure 8 : Aléas d'inondation dans le village de Morialmé .....	24
Figure 9 : Aléas d'inondation dans le village de Florennes .....	24
Figure 10 – Extrait de la carte des principales formations aquifères de Wallonie.....	25
Figure 11– Localisation des captages et de leur zone de prévention sur le territoire de Florennes .....	26
Figure 12 – Localisation de la zone de prévention de captage arrêtée au niveau du village de Molriamé .....	27
Figure 13 – Extrait de la carte d'extension des zones vulnérables .....	28
Figure 14 – Unités paysagères des communes du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Source : Etudes Paysages, Arpayge, 2005) .....	32
Figure 15 – Analyse évaluative des paysages du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Source : Etudes Paysages, Arpayge, 2005) .....	38
Figure 16 – Occupation du sol à Florennes au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 .....	46
Figure 17 – Comparaison de l'occupation du sol entre Florennes et l'ensemble des communes avoisinantes.....	47
Figure 18 – Comparaison de l'occupation du sol entre Florennes et l'Arrondissement de Philippeville .....	48
Figure 19 – Localisation des SGIB à Florennes .....	48
Figure 20 – Cartographie de la partie aval de l'Hermeton (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) ..	49
Figure 21 – Cartographie de la sablière du Bois de Saint-Martin (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	49
Figure 22 – Cartographie de la sablière La Baye (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	50
Figure 23 – Cartographie du Fayat (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	50
Figure 24– Cartographie de l'Etang du Bois de la Ville (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	50
Figure 25 – Cartographie du Bayau de l'Haye (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	51
Figure 26 – Cartographie du Pige (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	51
Figure 27– Cartographie de la sablière du Bois de Louchenée (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	52
Figure 28– Cartographie de l'argillère de la Chette (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ).....	52
Figure 29– Cartographie de la sablière de Jusaine (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	52
Figure 30 – Cartographie du Spétrau (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	53
Figure 31 – Cartographie de l'aire de triage de Florennes (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) ..	53
Figure 32 – Cartographie de la prairie humide de la Maison du Bois (Source : <a href="http://biodiversite.wallonie.be">http://biodiversite.wallonie.be</a> ) .....	54
Figure 33– Localisation du dépotoir de Jusaine.....	60
Figure 34 – Plans Communaux d'Aménagement de Flavion .....	76
Figure 35 – Evolution de la population de Florennes entre 1989 et 2007 (Source : Ecodata, Traitement : S&A) .....	85
Figure 36 – La répartition de la population de Florennes par villages en 2007 .....	88
Figure 37 – Les composantes de la croissance démographique de Florennes de 1988 à 2006.....	89
Figure 38 – L'évolution du coefficient de vieillesse et de jeunesse à Florennes, de 1997 à 2006.....	90
Figure 39 – Grandeur moyenne des ménages au 1 <sup>er</sup> janvier 2001 par arrondissement .....	91
Figure 40– Potentiel foncier en ZH e ZHR par commune en Wallonie en 2001 .....	107
Figure 41 – Evolution du nombre de demandeurs d'emploi à Florennes entre 2005 et 2008 .....	114
Figure 42– Evolution du nombre de demandeurs d'emploi dans le bassin d'emploi de Charleroi entre 2005 et 2008 .....	114
Figure 43– Evolution de la proportion des exploitations suivant leur taille entre 1997 et 2007 à Florennes.....	122

Figure 44 – Part des exploitations gagnées ou perdues entre 1997 et 2007 suivant leur taille dans les villages de Florennes .....	123
Figure 45 – Evolution de la proportion des exploitations suivant leur taille entre 1997 et 2007 à Florennes et dans l'arrondissement .....	123
Figure 46 - Evolution de la population scolaire du réseau communal sur les 10 dernières années ...	131
Figure 47 – Evolution de la population scolaire fondamentale sur les 10 dernières années .....	133
Figure 49 – Localisation des centres d'accueil en Belgique (fin 2007) .....	160
Figure 50 – Evolution annuelle de la quantité de déchets par type de collecte en tonnes à Florennes de 1997 à 2006 .....	165
Figure 51 – CET (Source : DGRNE) .....	165
Figure 52 – Visualisation spatiale des sites sportifs de Florennes.....	177
Figure 53 – Proposition d'intervention en voirie à Florennes .....	196
Tableau 1 – Description des anciennes carrières de Florennes .....	19
Tableau 2 – Principaux cours d'eau de l'entité de Florennes .....	21
Tableau 3 – Qualité des eaux souterraines de l'entité de Florennes.....	26
Tableau 4 – Programme Paysage pour la commune de Florennes et état d'avancement actuel des actions (Source : Etudes Paysages, Arpayge, GAL Entre-Sambre-et-Meuse, commune de Florennes) .....	40
Tableau 5 – Critères de l'évaluation des paysages (Source : Etudes Paysages, Arpayge, GAL Entre-Sambre-et-Meuse, commune de Florennes, bureau d'études S&A) .....	43
Tableau 6 – Evaluation des paysages .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 7 – Comparaison de l'occupation du sol entre Florennes et les communes avoisinantes (Source : Institut National de Statistique, Région Wallonne et GÉDAP-UCL) .....	47
Tableau 8 – Comparaison de l'occupation du sol entre Florennes et l'Arrondissement de Philippeville (Source : Institut National de Statistique, Région Wallonne et GÉDAP-UCL) .....	48
Tableau 9 – Localisation des sites Natura 2000 sur Florennes.....	57
Tableau 10 – Priorités d'actions sur les Zones Centrales (ZC) du réseau écologique de Florennes .....	59
Tableau 11 – Bâti agricole remarquable.....	63
Tableau 12 – Exemples d'altération de la qualité patrimoniale de biens agricoles .....	64
Tableau 13 – Exemple du manque d'intégration paysagère d'un bâtiment agricole .....	64
Tableau 14 – Exemple de ferme en long unifaière .....	65
Tableau 15 – Exemple de rupture dans l'harmonie traditionnelle d'un ensemble architectural.....	65
Tableau 16 – Exemple d'altération d'une façade due au développement d'une activité commerciale .	66
Tableau 17 – Exemples de nouvelles constructions mal intégrées, d'un ensemble bâti intéressant et d'un alignement correct .....	67
Tableau 18 – Exemple d'une ancienne maison communale.....	67
Tableau 19 – Exemples d'anciennes gares .....	68
Tableau 20 – La collégiale Saint Gengulphe .....	68
Tableau 21 – Exemples d'anciens bâtiments industriels et artisanaux .....	69
Tableau 22 - Liste des biens classés.....	70
Tableau 23 – Positionnement de la commune de Florennes au SDER .....	73
Tableau 24 – Liste des SAR sur la commune de Florennes .....	76
Tableau 25 – Sites repris dans la banque de données Walsols .....	77
Tableau 26 – Liste des PRE .....	78
Tableau 27 – ZPU sur la commune de Florennes .....	78
Tableau 28 – L'évolution de la population entre 1997 et 2007 : les communes attenantes et de l'arrondissement, la commune de Florennes et l'arrondissement de Philippeville.....	87
Tableau 29– L'évolution de la population dans les villages de Florennes entre 1997 et 2007 .....	87
Tableau 30 – Parts de la population par tranche d'âge en Région wallonne, dans l'arrondissement de Philippeville et dans la commune de Florennes en 2006 (Source : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie – Ecodata).....	89
Tableau 31 – Pourcentage de ménages à Florennes suivant leur taille, dans les communes attenantes, à Florennes et dans l'arrondissement en 2004.....	91
Tableau 32 – Types de logements en 2001 (%) à Florennes et dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville .....	95
Tableau 33 – Répartition de la population selon le type de logement en 2001 (%) .....	96

Tableau 34 – Proportion de logements privés selon leur taille en 1991 et 2001 (%) dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et à la commune de Florennes (total différent de 100% car certaines superficies sont indéfinies dans la source statistique) .....	97
Tableau 35 – Année de construction des logements résidentiels (%) dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes .....	97
Tableau 36 – Statut d'occupation des logements en 2001 dans les communes voisines et à Florennes .....	98
Tableau 37 – Taille des ménages selon le type de logement.....	99
Tableau 38 - Inventaire du logement social dans les villages de Florennes .....	100
Tableau 39 – Nombre de permis de bâtir entre 1997 et 2007 dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes (Source : Ecodata, SPF Economie PME Classes moyennes et Energie) .....	102
Tableau 40 – Nombre de permis de bâtir intracommunal entre 1997 et 2007 dans les villages de Florennes.....	102
Tableau 41 – Nombre de permis de lotir intracommunal entre 1997 et 2007 dans les villages de Florennes.....	102
Tableau 42 – Nombre de permis de bâtir entre 1997 et 2007 dans la commune de Florennes .....	103
Tableau 43 – Evolution du prix d'une maison d'habitation entre 2003 et 2006 dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes .....	105
Tableau 44 – Evolution du prix moyen du m <sup>2</sup> de terrain à bâtir entre 2003 - 2006 dans les communes attenantes, l'arrondissement de Philippeville et la commune de Florennes .....	106
Tableau 45 – Définitions sur la thématique de l'emploi.....	111
Tableau 46 – Principaux indicateurs de population active en 2005 .....	112
Tableau 47 – Evolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage dans le bassin d'emploi de Charleroi entre 1997 et 2005 .....	113
Tableau 48 – Nombre de demandeurs d'emploi à Florennes entre 2005 et 2008 par classe d'âge ...	113
Tableau 49 – Nombre de demandeurs d'emploi à Florennes entre 2005 et 2008 par niveau d'études .....	114
Tableau 50 – Nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en décembre 2005	115
Tableau 51 – Nombre de demandeurs d'emploi à Florennes entre 2004 et 2008 par durée d'inoccupation .....	115
Tableau 52 – L'emploi indépendant à titre principal en 1997 et 2005 .....	116
Tableau 53 – Nombre d'établissements et effectifs salariés assujettis à l'ONSS en 1997 et 2006.....	118
Tableau 54 – Nombre d'établissements et effectifs salariés assujettis à l'ONSS par branche d'activités en 1997 et 2006 .....	119
Tableau 55 – Evolution du cheptel entre 1997 et 2007 .....	126
Tableau 56 – Evolution du cheptel bovin et superficie fourragère entre 1997 et 2007 .....	127
Tableau 57 – Typologie du cheptel bovin en 1997 et 2007 : vaches allaitantes/laitières .....	128
Tableau 58 – Population scolaire par implantation et par niveau sur l'entité de Florennes pour l'année scolaire 2007-2008 .....	132
Tableau 59 – Evolution des effectifs scolaires dans les différentes implantations de Florennes entre 1998-1999 et 2007-2008 (Source : données communales) .....	132
Tableau 60 – L'enseignement secondaire à Florennes en 2008 (Sources : données communales) ...	134
Tableau 61 – La formation continuée et professionnelle à Florennes en 2008 (Sources : données communales) .....	135
Tableau 62 – Liste des membres du Collège communal (Source: Données communales – Juin 2012) .....	137
Tableau 63 – Liste des équivalents temps plein du personnel communal en 2008.....	138
Tableau 64 – Liste des IPP et PrI en 2004 pour les communes voisines de Florennes (Source : uvcw.be) .....	140
Tableau 65 - Budget communal de l'entité de Florennes - entrées en 2007 .....	141
Tableau 66 – Analyse du bilan financier de la commune de Florennes en 2007 .....	141
Tableau 67 – Part des propriétés cadastrales appartenant à la commune par village .....	143
Tableau 68 – Plan de sécurité de la zone de police FLOWAL pour 2005-2008.....	145
Tableau 69 – Indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux.....	149
Tableau 70 – Revenus fiscaux, exercice 2006 revenus 2005 en euros (%).....	150
Tableau 71 – Evolution du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale à Florennes de 1999 à 2007 (Source : Service public fédéral de l'Intégration sociale).....	150

Tableau 72 – Nombre de Revenus d'Intégration Sociale (RIS) et nombre d'articles 60 § 7 en 2007.	151
Tableau 73 – Organisation de la collecte des déchets sur le territoire de Florennes .....	163
Tableau 74 – Evolution annuelle de la quantité de déchets par type de déchets en tonnes à Florennes de 1997 à 2006 .....	164
Tableau 75 – Evolution annuelle de la quantité de déchets par type de collecte en tonnes à Florennes de 1997 à 2006 .....	164
Tableau 76 –Liste des principales festivités annuelles .....	171
Tableau 77 – Cadastre des infrastructures sportives situées dans la commune de Florennes .....	177
Tableau 78 – Relevé des principaux clubs sportifs (source: données communales – 2008) .....	178
Tableau 79 – Les restaurants à Florennes.....	183
Tableau 80 – Lignes TEC à Florennes .....	189
Tableau 81 – Propositions d'intervention du PiCM pour la commune de Florennes .....	197

## 8. BIBLIOGRAPHIE

*Les territoires paysagers de Wallonie*, Claude Feltz, Emilie Droeven, Magali Kummert, Etudes et Documents CPDT 4, Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Division de l'Observatoire de l'habitat, 2004

*Etude Paysages du Groupe d'Action Locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Arpayge, 2005

*Etat des lieux du patrimoine bâti*, GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, Novembre 2005

*Patrimoine monumental de Belgique*, Ministère de la Communauté Française, Pierre Mardaga Editeur

*Schéma de Développement de l'Espace Régional*, adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999

*Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne 2006-2007*, Ministère de la Région wallonne, Direction Générale de l'Agriculture.

*Plan Inter-communal de Mobilité Florennes-Gerpennes-Walcourt – Phase 1 : Diagnostic de la situation existante – Rapport final avant consultation publique*, Agora, Isis, VO Communication, Novembre 2005

*Plan Inter-communal de Mobilité Florennes-Gerpennes-Walcourt – Phase 3 : Rapport final – Propositions pour la commune de Florennes*, Agora, Isis, VO Communication, Mars 2007

*Plan Inter-communal de Mobilité Florennes-Gerpennes-Walcourt – Phase 3 : Rapport final – Propositions pour Florennes-Gerpennes-Walcourt*, Agora, Isis, VO Communication, Mars 2007

*Inventaire des chemins et sentiers des communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes, Walcourt*, Sentiers.be asbl, Septembre 2005

*Chapelles et Potaies de chez nous, expression de la piété populaire en Florennois*, Foyer culturel de Florennes asbl, 1999

*Patrimoine rural Hemptinne*, Foyer culturel de Florennes asbl, 2007





## **9. PERSONNES RESSOURCES**

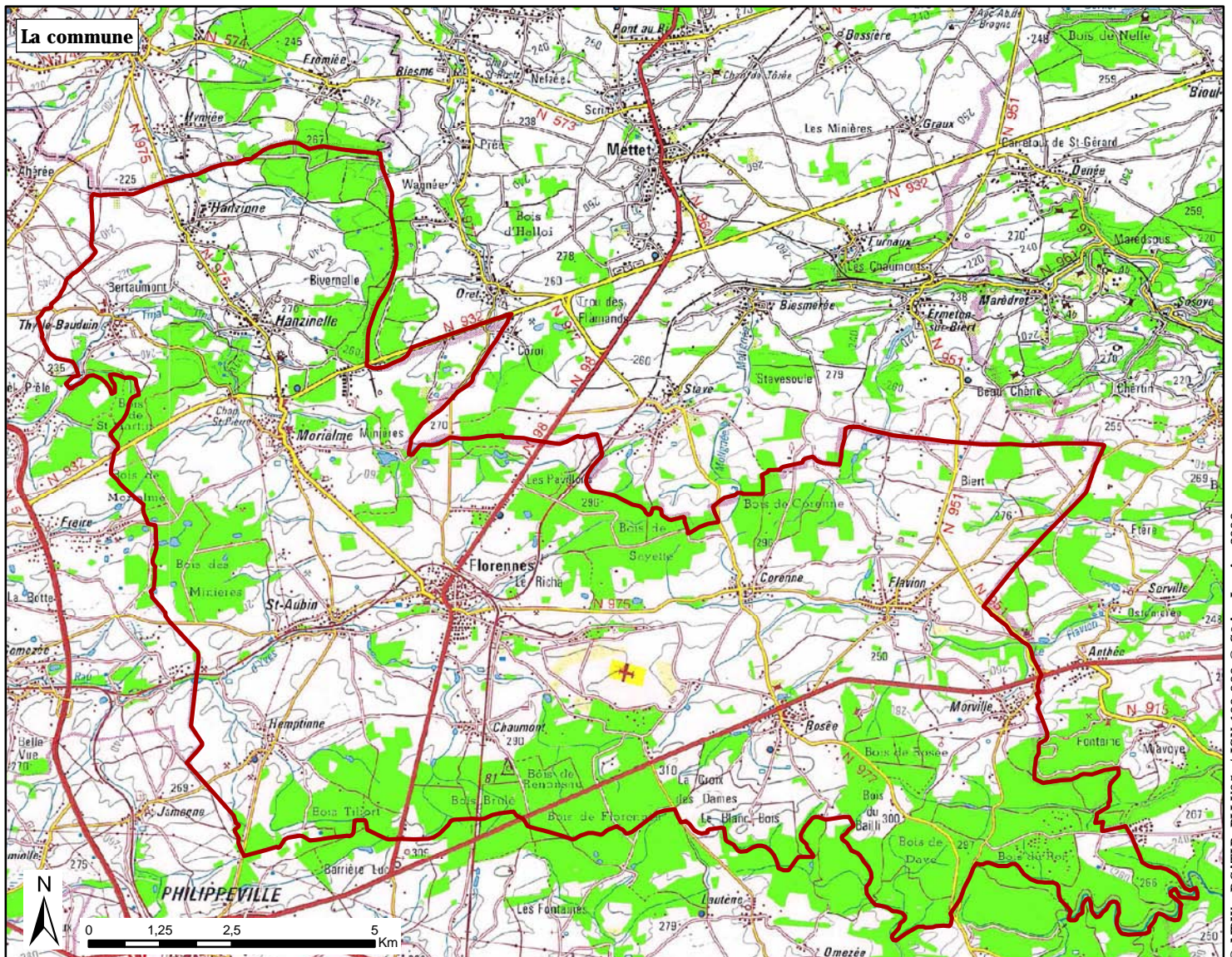
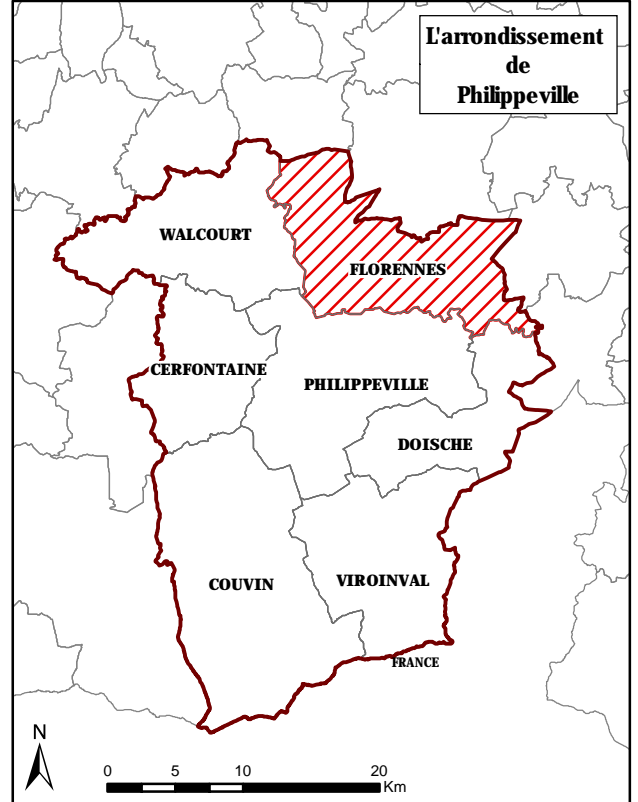
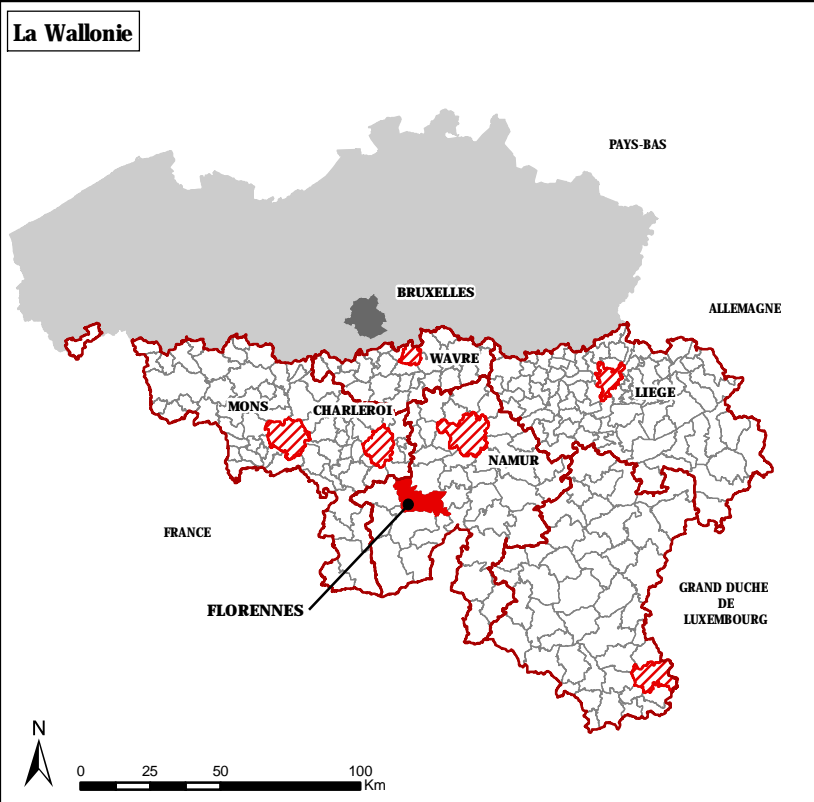
ORGANISME	PERSONNE DE CONTACT	FONCTION
Comité d'aménagement du village d'Hemptinne	Jean-Marie Pierard	Agriculteur, vice-président de l'ALE
Fedasil	Baudouin Charlier	Chargé des contacts externes
Base Militaire de Florennes	Luc Jennart	Chef de corps
		Secrétaire
	Rudy Fontaine	Attaché de presse
Zone de police Flowal	Commissaire Legros	Chef de la zone de police
	Commissaire Antoine	Responsable proximité
	Commissaire Schinckus	Responsable service intervention
	Maïté Meur	Responsable politique policière
Comité du Préravel	Alain De Vecchi	Président
Foyer Culturel de Florennes	Paul Jamsin	Animateur-Directeur
Maison des Jeunes de Florennes	Silvianne Becarren	
Florennes Demain - asbl de gestion du centre-ville	Olivier Saussus	Gestionnaire
Comité Régional Anti-Carrière - asbl CRAC	Cécile Reman	Présidente
Gal Esem	Olivier Servais	Appui technique
DNF - Bureau du cantonnement de Philippeville	François Delacre	
Œuvre Paroissiale asbl Florennes	Joseph Goffin	Doyen
Société d'Histoire	Mr Evariste	
Bibliothèque	Mme Ferron	
Centre culturel et sportif	Angélique Baguet	Gestionnaire
CPAS	Annick Gosset	Secrétaire
AMO "Jeunes 2000"	Maryline Solbreux	Directrice

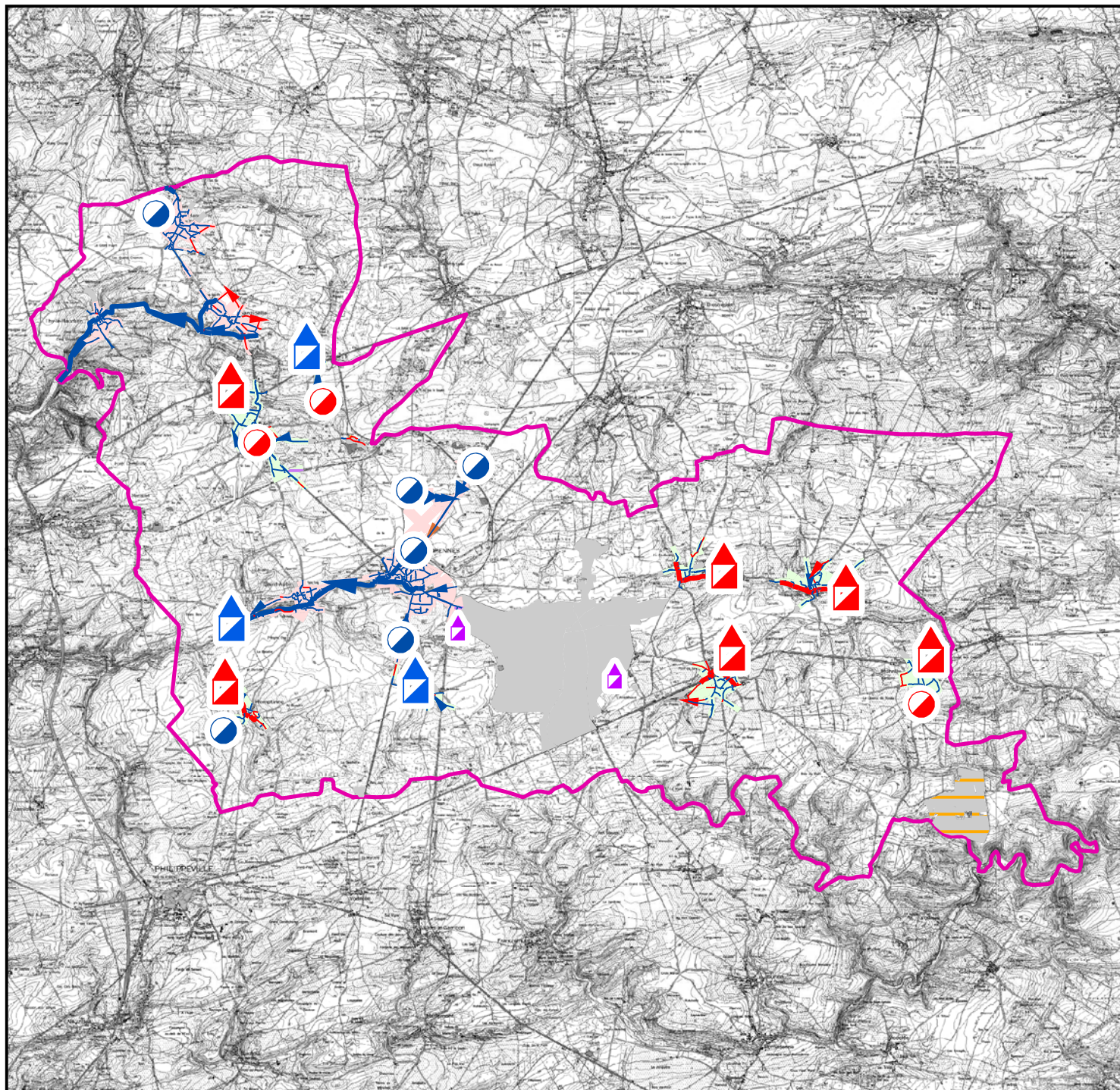


**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2012**

**CARTES  
ET  
ILLUSTRATIONS**







© MRW - DGATLP- PLI V05 / SPCE 2008 / IGN: 1/10 000 © S&A - Janvier 2009

Limite communale

### Station d'épuration Publiques

- Existant; En rénovation;
- Adjudgé; En construction
- A réaliser
- A déclasser
- Privée**
- Privée
- A déclasser

### Station de pompage Etat

- existant
- adjudgé ou en construction
- à réaliser

### Réseau d'égout

- Collecteur de refoulement existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

### Collecteur gravitaire

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

### Egout de refoulement

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant; à diagnostiquer

### Egout gravitaire

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant
- à diagnostiquer

### Station d'épuration

#### Zone d'assainissement collectif

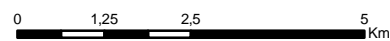
- lb, P01; lb, H02; lb, H01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- la, H01; la, H02; la, P01
- la, D02; la, D01
- la, L01; la, L13; la, L12; la, L11
- la, A02; la, A01; la, A12

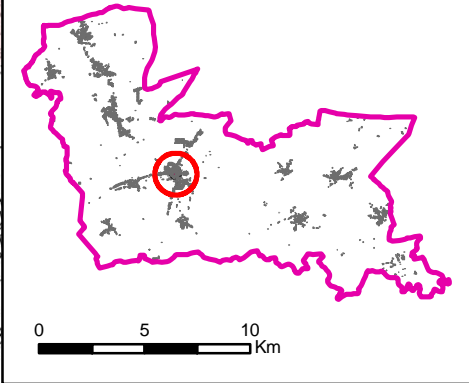
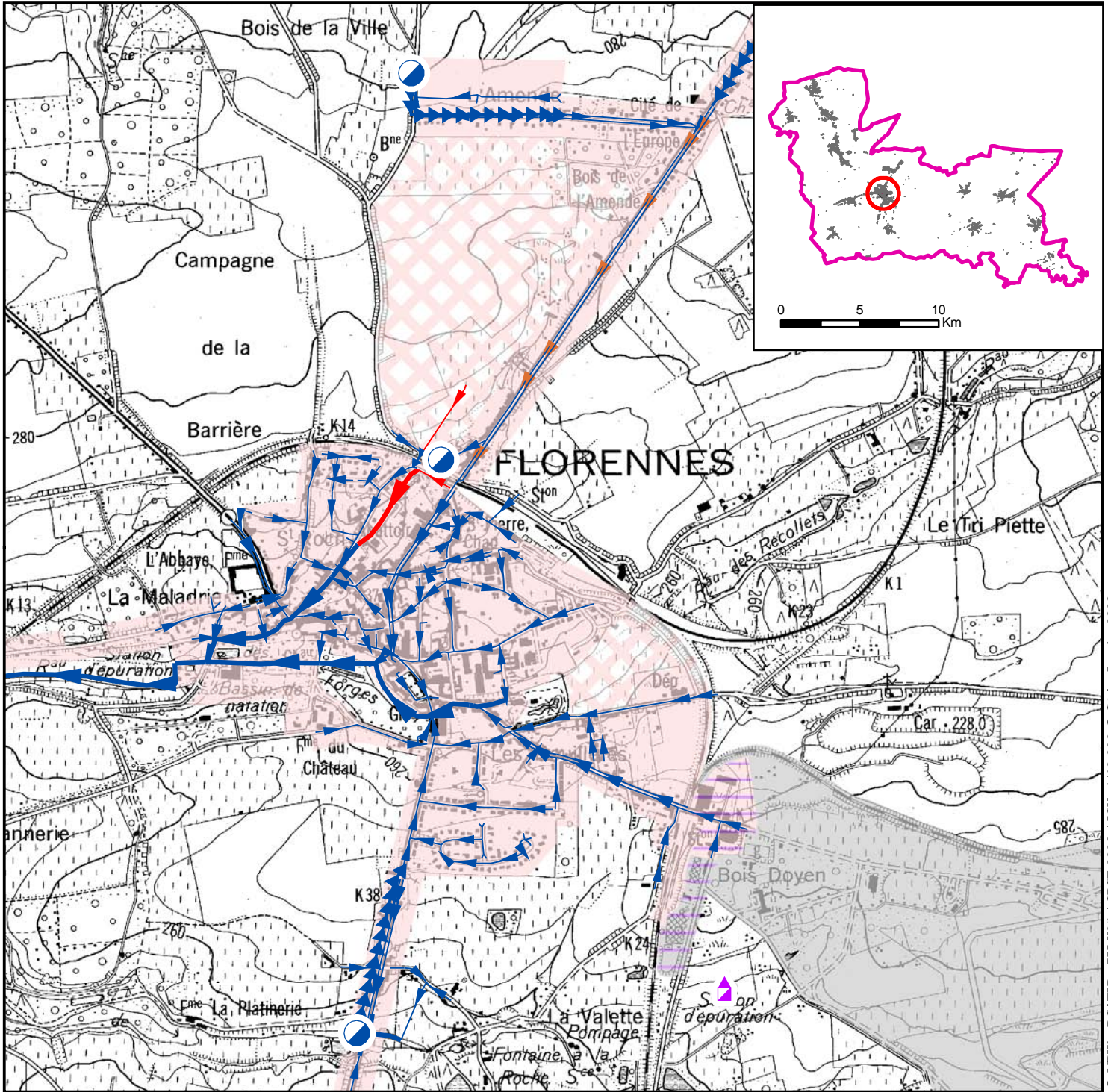
#### Zone d'assainissement autonome

- lb, H01; lb, H02; lb, P01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- ZAA- zone d'habitat
- ZAA - Zone d'aménagement différé
- ZAA - Zone de loisir
- ZAA- Zone d'activités; II, A12

### Zone d'assainissement transitoire

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12





Limite communale

**Station d'épuration Publiques**

- Existant; En rénovation;
- Adjugé; En construction
- A réaliser
- A déclasser
- Privée**
- Privée
- A déclasser

**Station de pompage Etat**

- existant
- adjudgé ou en construction
- à réaliser

**Réseau d'égout**

- existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

**Collecteur gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

**Egout de refolement**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant; à diagnostiquer

**Egout gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant
- à diagnostiquer

**Station d'épuration**

**Zone d'assainissement collectif**

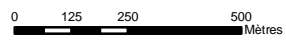
- Ib, P01; Ib, H02; Ib, H01
- Ib, D01; Ib, D02
- Ib, L01; Ib, L13; Ib, L12; Ib, L11
- Ib, A01; Ib, A02; Ib, A12
- Ia, H01; Ia, H02; Ia, P01
- Ia, D02; Ia, D01
- Ia, L01; Ia, L13; Ia, L12; Ia, L11
- Ia, A02; Ia, A01; Ia, A12

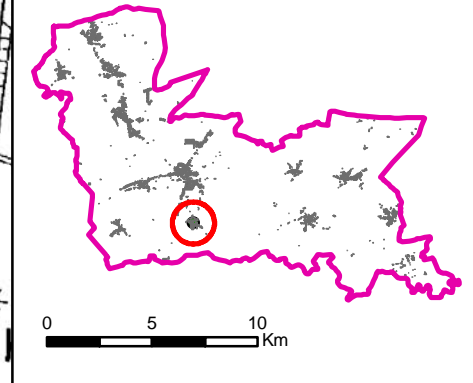
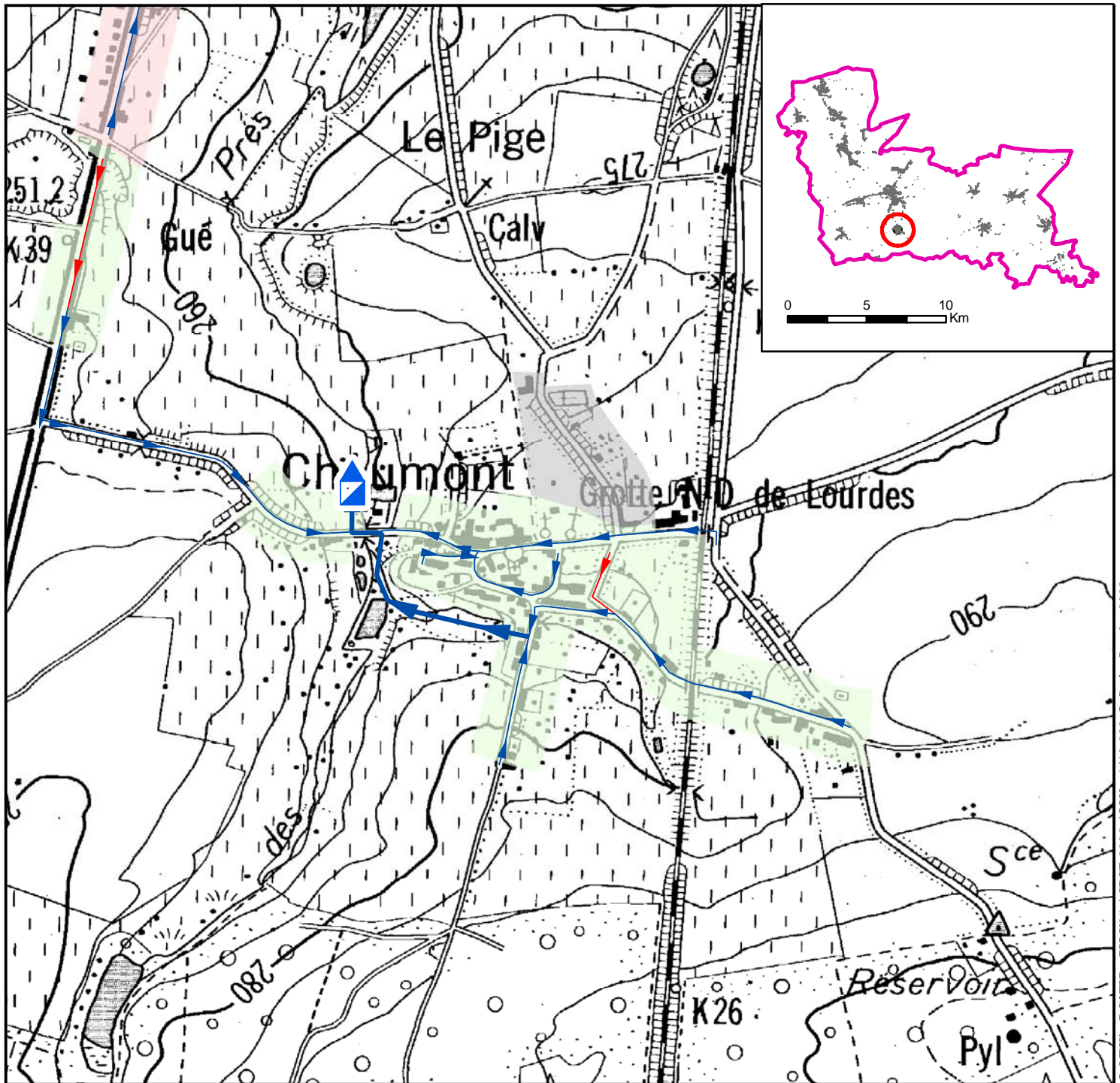
**Zone d'assainissement autonome**

- IIb, H01; IIb, H02; IIb, P01
- IIb, D01; IIb, D02
- IIb, L01; IIb, L13; IIb, L12; IIb, L11
- IIb, A01; IIb, A02; IIb, A12
- ZAA- zone d'habitat
- ZAA- Zone d'aménagement différé
- ZAA- Zone de loisir
- ZAA- Zone d'activités; II, A12

**Zone d'assainissement transitoire**

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12





Limite communale

**Station d'épuration  
Publiques**

- Existant; En rénovation;
- Adjugé; En construction
- A réaliser
- A déclasser
- Privée**
- Privée
- A déclasser

**Station de pompage**

- Etat**
- existant
  - adjudgé ou en construction
  - à réaliser

**Réseau d'égout  
Collecteur de refolement**

- existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

**Collecteur gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

**Egout de refolement**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant; à diagnostiquer

**Egout gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant
- à diagnostiquer

**Station d'épuration**

**Zone d'assainissement collectif**

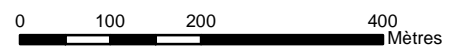
- lb, P01; lb, H02; lb, H01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- la, H01; la, H02; la, P01
- la, D02; la, D01
- la, L01; la, L13; la, L12; la, L11
- la, A02; la, A01; la, A12

**Zone d'assainissement autonome**

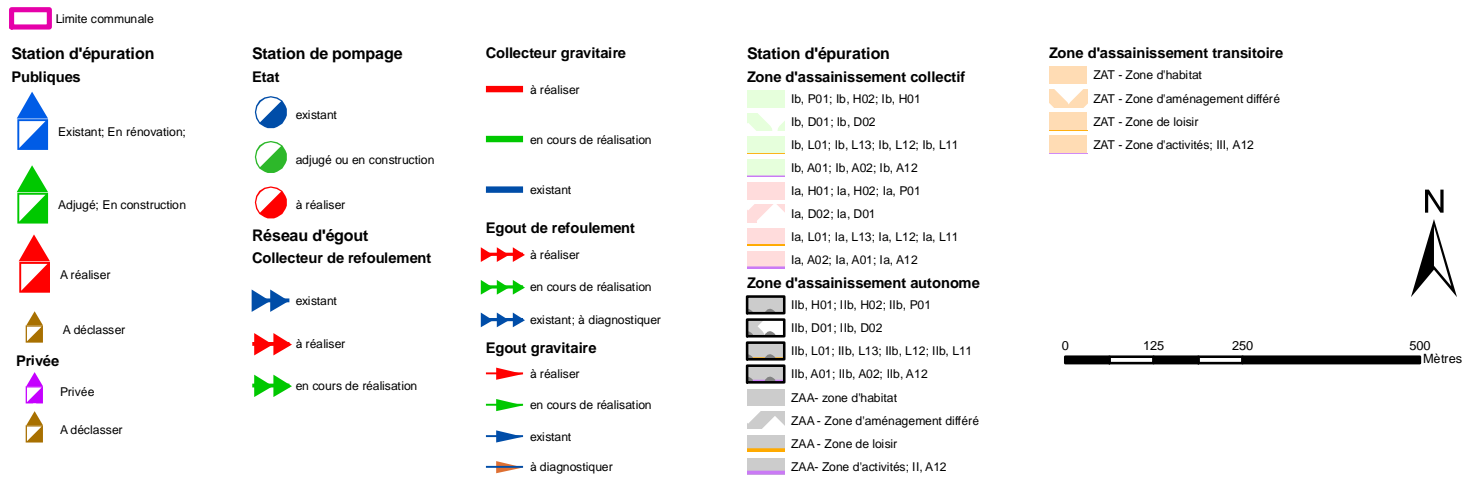
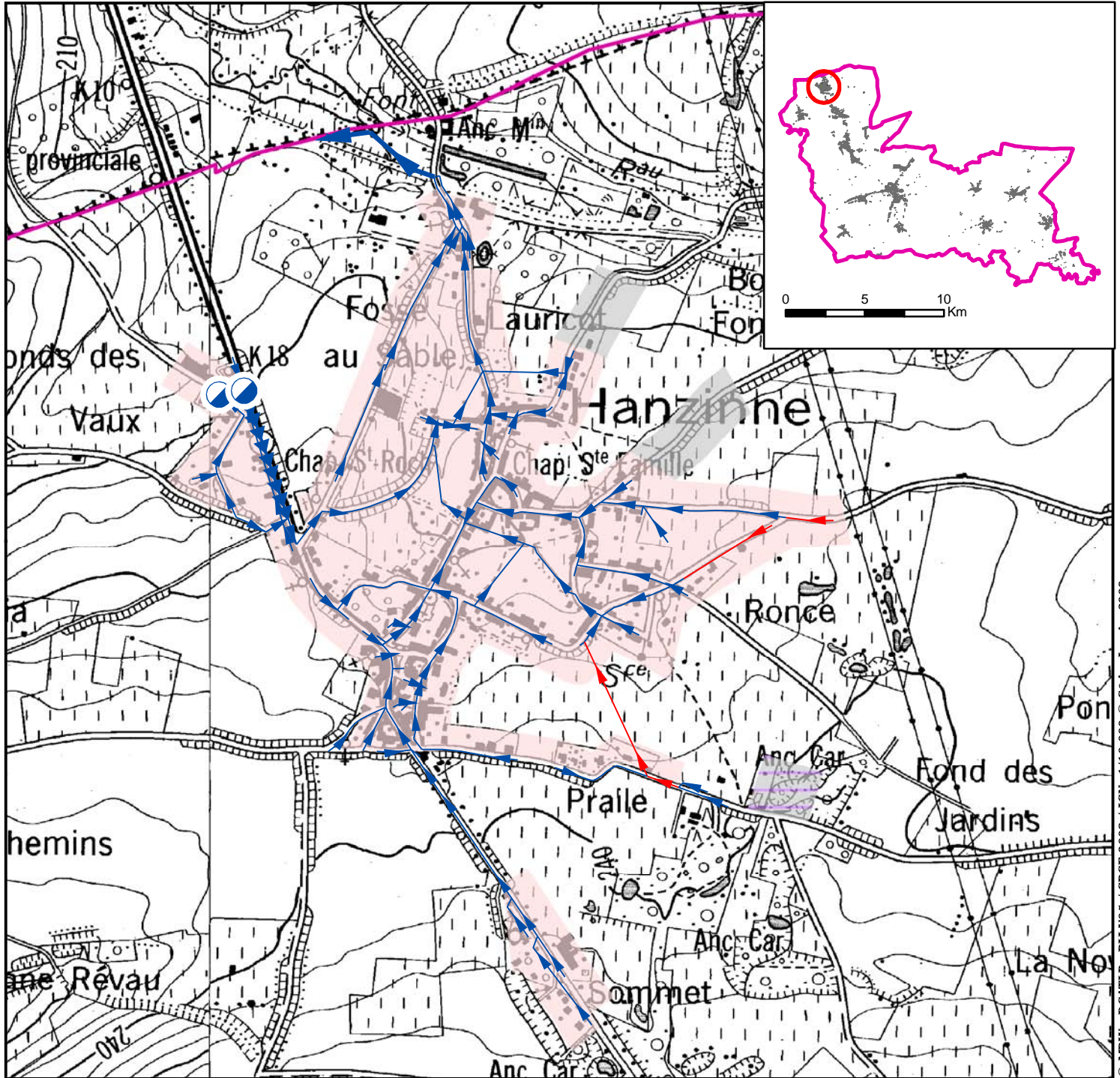
- ilb, H01; ilb, H02; ilb, P01
- ilb, D01; ilb, D02
- ilb, L01; ilb, L13; ilb, L12; ilb, L11
- ilb, A01; ilb, A02; ilb, A12
- ZAA- zone d'habitat
- ZAA - Zone d'aménagement différé
- ZAA - Zone de loisir
- ZAA - Zone d'activités; II, A12

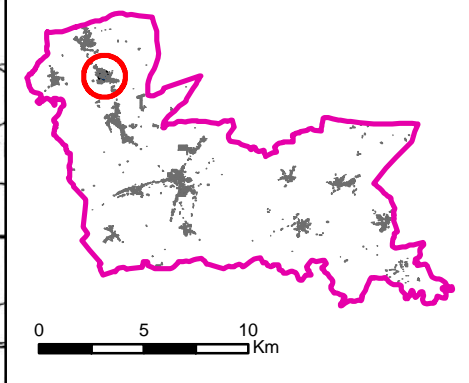
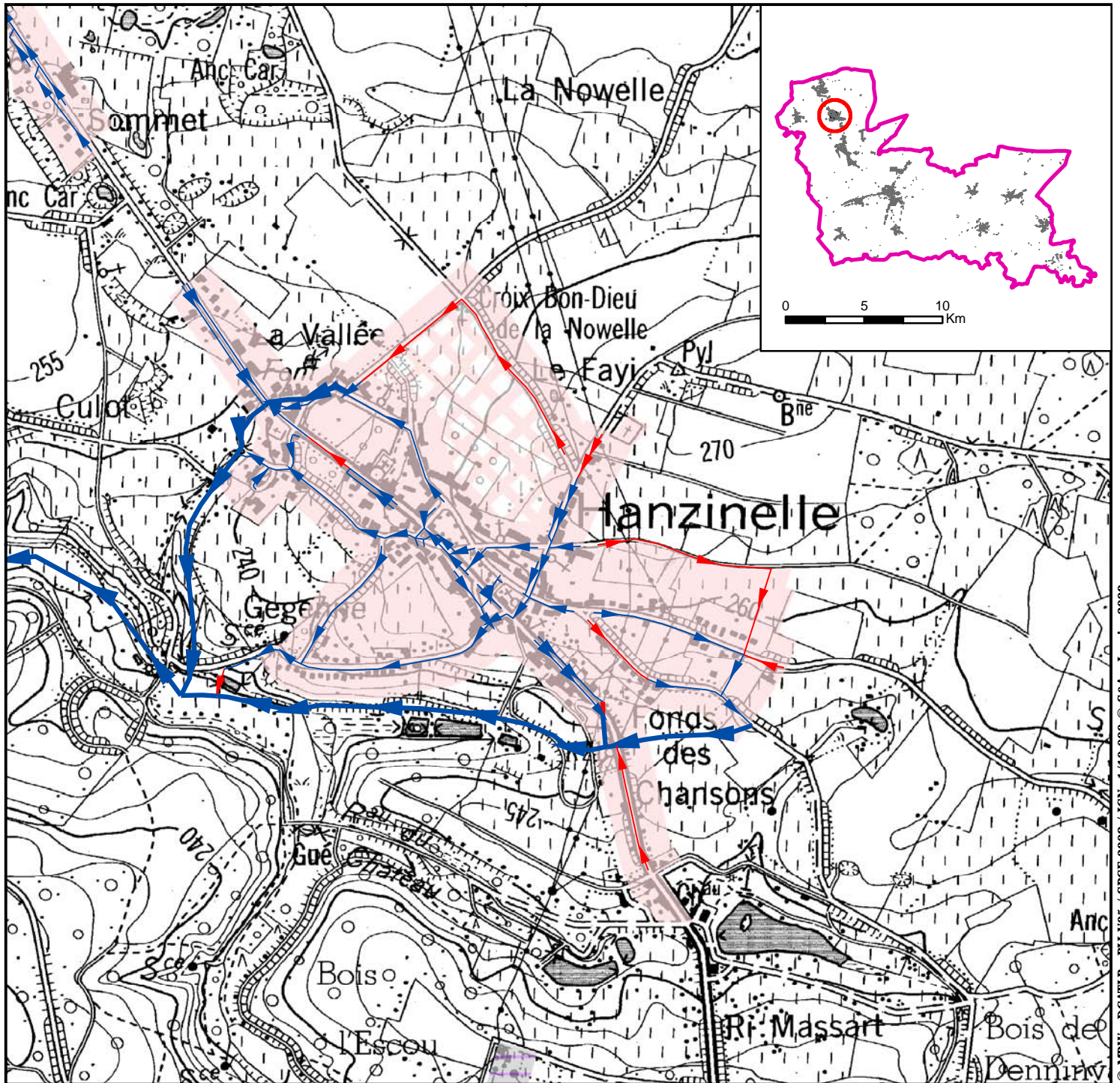
**Zone d'assainissement transitoire**

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12









Limite communale

**Station d'épuration Publiques**

- ▲ Existant; En rénovation;
- ▲ Adjugé; En construction
- ▲ A réaliser
- ▲ A déclasser
- ▲ Privée
- ▲ A déclasser

**Station de pompage Etat**

- existant
- adjugé ou en construction
- à réaliser

**Réseau d'égout**

**Collecteur de refolement**

- ▶▶ existant
- ▶▶ à réaliser
- ▶▶ en cours de réalisation

**Collecteur gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

**Egout de refolement**

- ▶▶▶ à réaliser
- ▶▶▶ en cours de réalisation
- ▶▶▶ existant; à diagnostiquer

**Egout gravitaire**

- ▶ à réaliser
- ▶ en cours de réalisation
- ▶ existant
- ▶ à diagnostiquer

**Station d'épuration**

**Zone d'assainissement collectif**

- Ib, P01; Ib, H02; Ib, H01
- Ib, D01; Ib, D02
- Ib, L01; Ib, L13; Ib, L12; Ib, L11
- Ib, A01; Ib, A02; Ib, A12
- Ia, H01; Ia, H02; Ia, P01
- Ia, D02; Ia, D01
- Ia, L01; Ia, L13; Ia, L12; Ia, L11
- Ia, A02; Ia, A01; Ia, A12

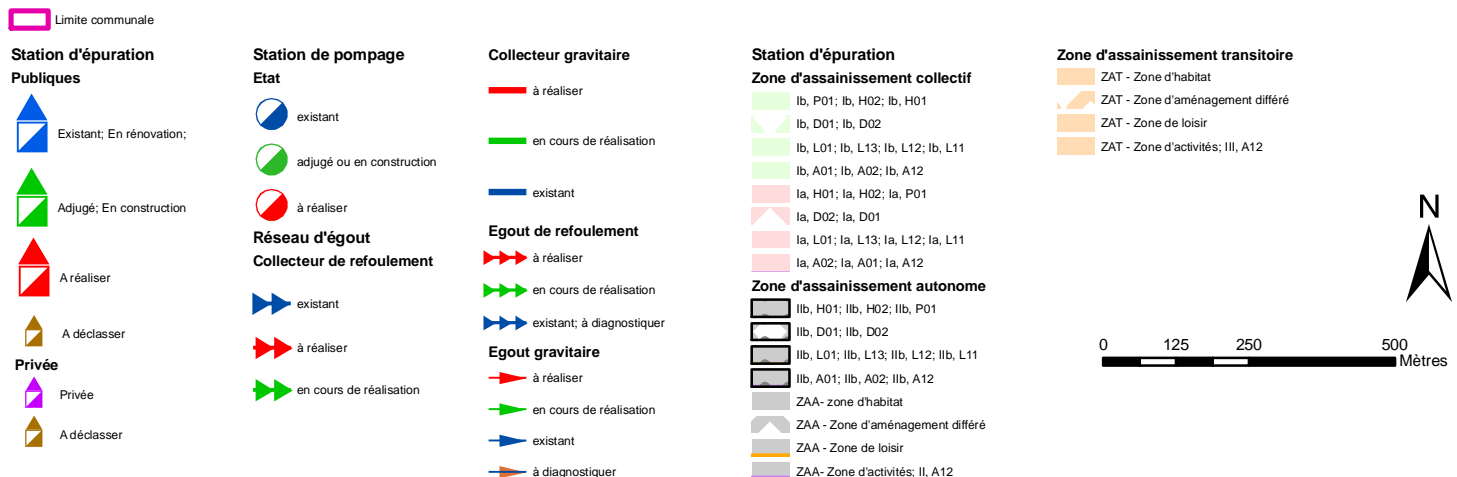
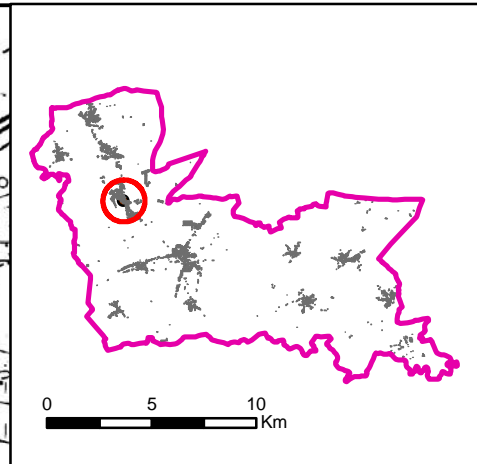
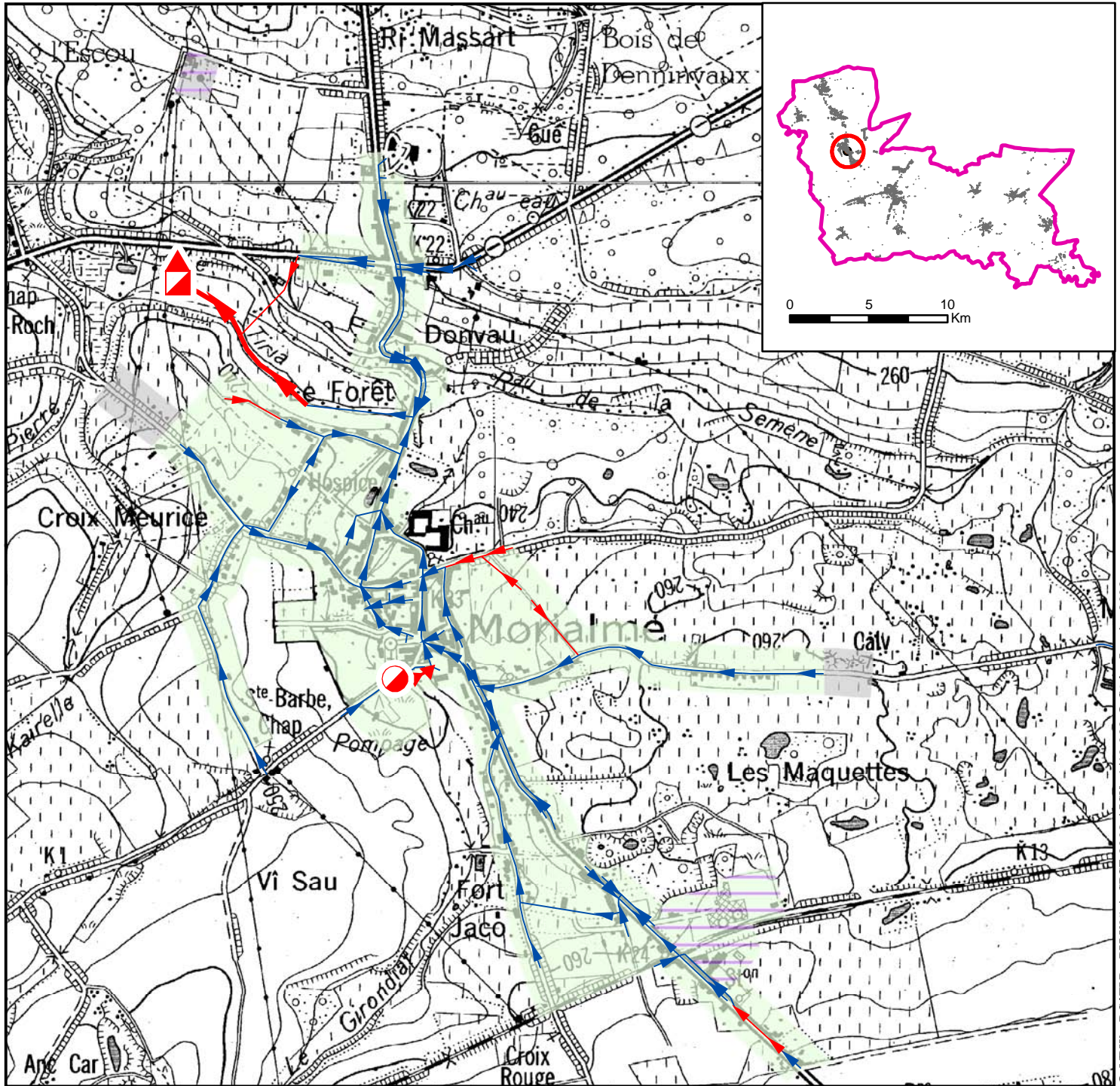
**Zone d'assainissement autonome**

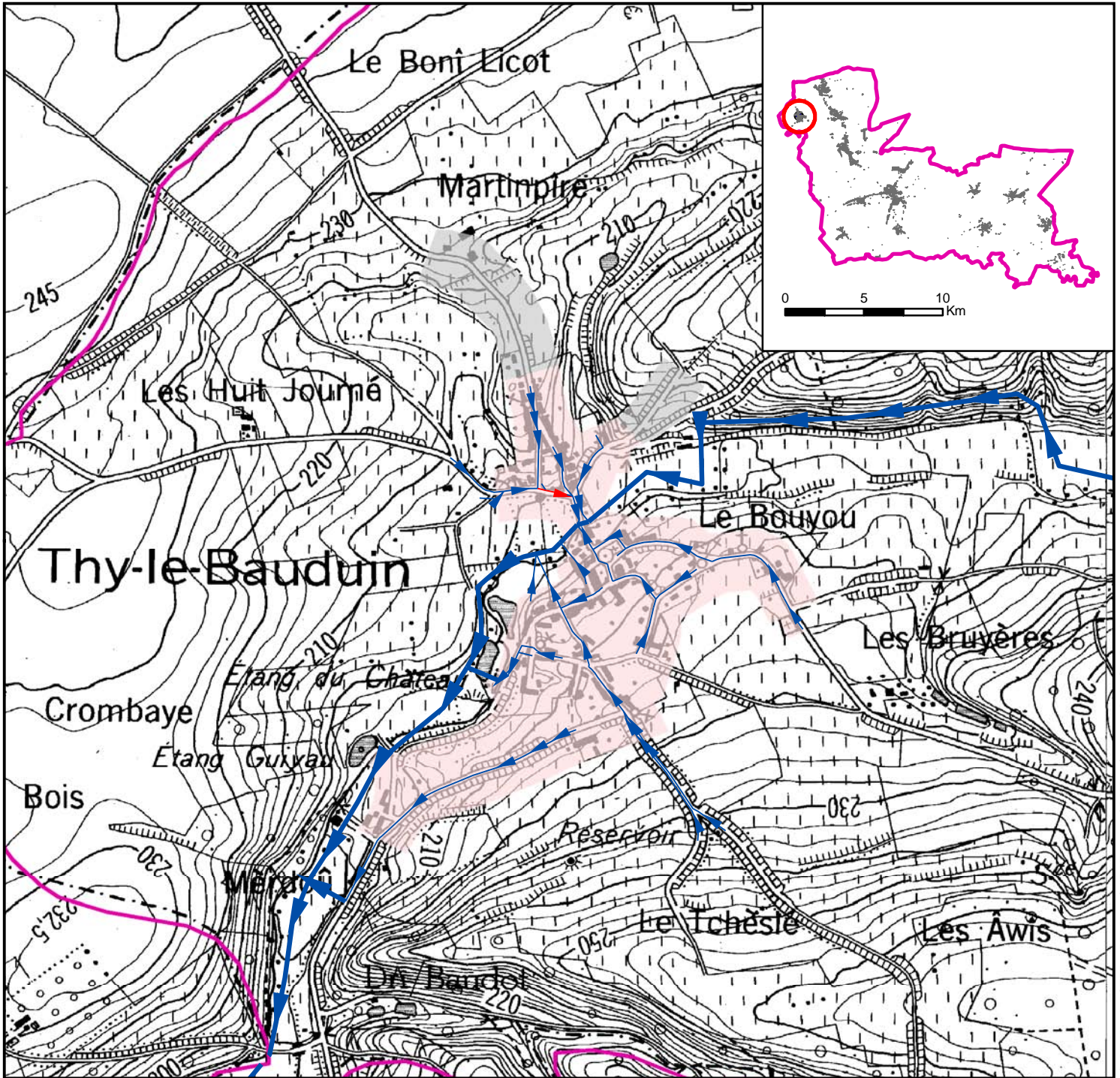
- Ilb, H01; Ilb, H02; Ilb, P01
- Ilb, D01; Ilb, D02
- Ilb, L01; Ilb, L13; Ilb, L12; Ilb, L11
- Ilb, A01; Ilb, A02; Ilb, A12
- ZAA - zone d'habitat
- ZAA - Zone d'aménagement différé
- ZAA - Zone de loisir
- ZAA - Zone d'activités; II, A12

**Zone d'assainissement transitoire**

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12







Limite communale

**Station d'épuration  
Publiques**

- Existant; En rénovation;
- Adjudgé; En construction
- A réaliser
- A déclasser
- Privée**
- Privée
- A déclasser

**Station de pompage**

- existant
- adjudgé ou en construction
- à réaliser

**Réseau d'égout  
Collecteur de refolement**

- existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

**Collecteur gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

**Egout de refolement**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant; à diagnostiquer

**Egout gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant
- à diagnostiquer

**Station d'épuration**

**Zone d'assainissement collectif**

- Ib, P01; Ib, H02; Ib, H01
- Ib, D01; Ib, D02
- Ib, L01; Ib, L13; Ib, L12; Ib, L11
- Ib, A01; Ib, A02; Ib, A12
- Ia, H01; Ia, H02; Ia, P01
- Ia, D02; Ia, D01
- Ia, L01; Ia, L13; Ia, L12; Ia, L11
- Ia, A02; Ia, A01; Ia, A12

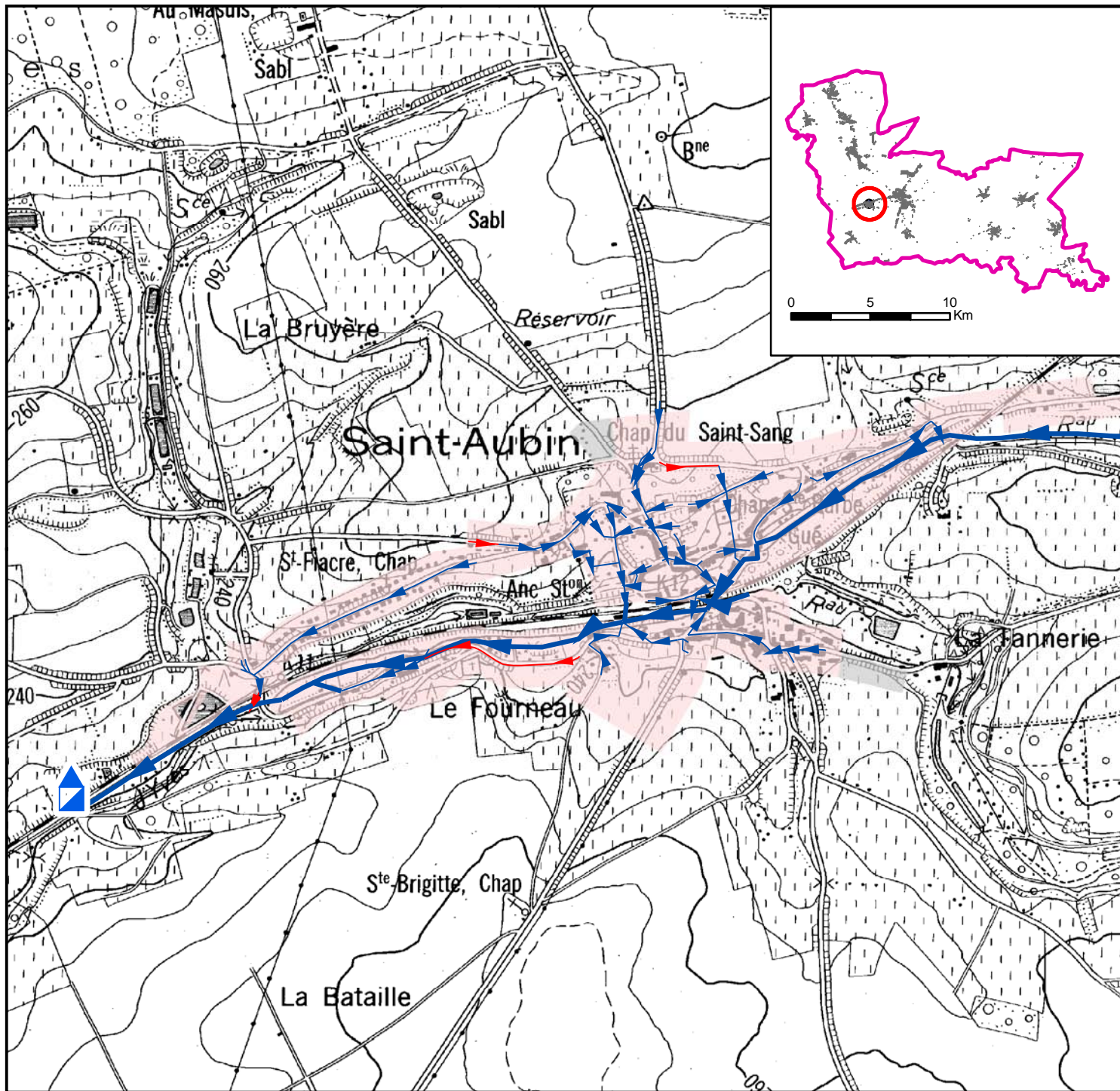
**Zone d'assainissement autonome**

- IIb, H01; IIb, H02; IIb, P01
- IIb, D01; IIb, D02
- IIb, L01; IIb, L13; IIb, L12; IIb, L11
- IIb, A01; IIb, A02; IIb, A12
- ZAA- zone d'habitat
- ZAA - Zone d'aménagement différé
- ZAA - Zone de loisir
- ZAA- Zone d'activités; II, A12

**Zone d'assainissement transitoire**

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12

© MRW - DCAITP - PLI V05 / SPGE 2008 / IGN: 1/10 000 © S&A - Janvier 2009



□ Limite communale

### Station d'épuration Publiques

- Existant; En rénovation;
- Adjugé; En construction
- A réaliser
- A déclasser
- Privée**
- Privée
- A déclasser

### Station de pompage Etat

- existant
- adjugé ou en construction
- à réaliser

### Réseau d'égout Collecteur de refolement

- existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

### Collecteur gravitaire

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

### Egout de refolement

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant; à diagnostiquer

### Egout gravitaire

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant
- à diagnostiquer

### Station d'épuration Zone d'assainissement collectif

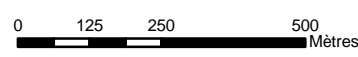
- lb, P01; lb, H02; lb, H01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- la, H01; la, H02; la, P01
- la, D02; la, D01
- la, L01; la, L13; la, L12; la, L11
- la, A02; la, A01; la, A12

### Zone d'assainissement autonome

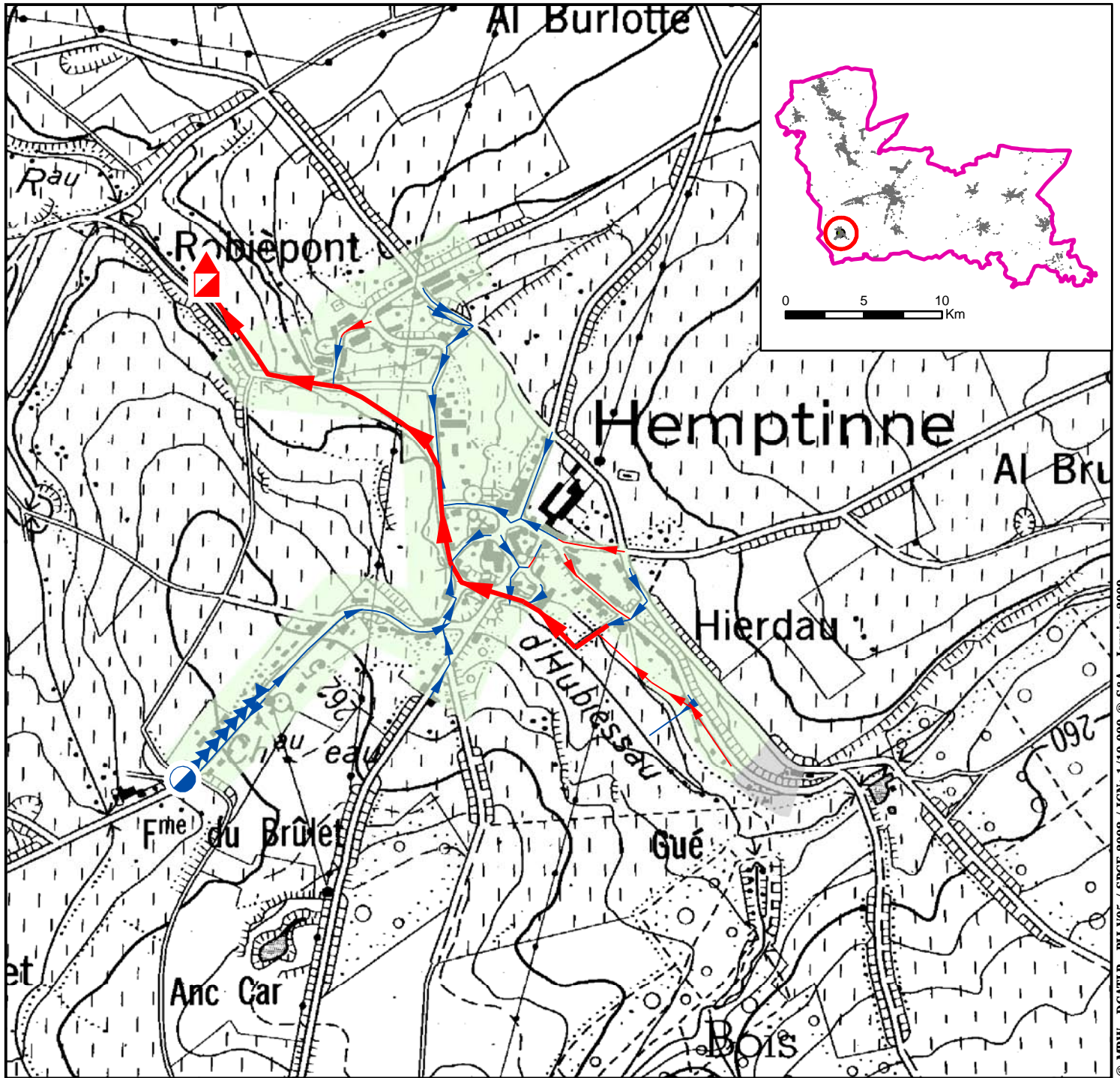
- lb, H01; lb, H02; lb, P01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- ZAA- zone d'habitat
- ZAA- Zone d'aménagement différé
- ZAA- Zone de loisir
- ZAA- Zone d'activités; II, A12

### Zone d'assainissement transitoire

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12



© MRW - DGATLP - PLI V05 / SPGE 2008 / IGN: 1/10 000 © S&A - Janvier 2009



Limite communale

**Station d'épuration Publiques**

- Existant; En rénovation;
- Adjugé; En construction
- A réaliser
- A déclasser
- Privée**
- Privée
- A déclasser

**Station de pompage Etat**

- existant
- adjudgé ou en construction
- à réaliser

**Réseau d'égout Collecteur de refolement**

- existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

**Collecteur gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

**Egout de refolement**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant; à diagnostiquer

**Egout gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant
- à diagnostiquer

**Station d'épuration**

**Zone d'assainissement collectif**

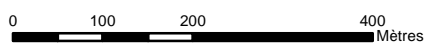
- lb, P01; lb, H02; lb, H01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- la, H01; la, H02; la, P01
- la, D02; la, D01
- la, L01; la, L13; la, L12; la, L11
- la, A02; la, A01; la, A12

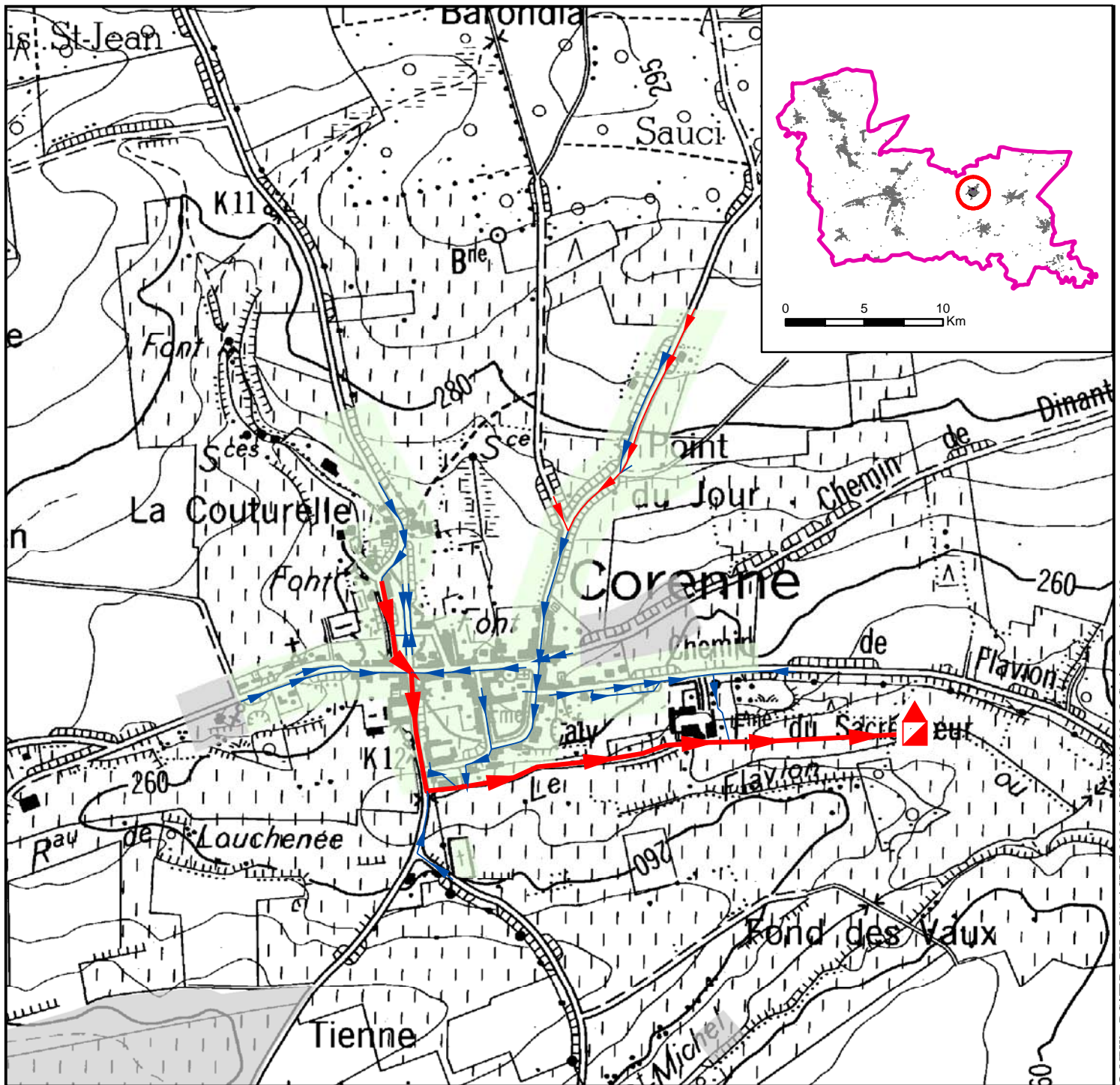
**Zone d'assainissement autonome**

- llb, H01; llb, H02; llb, P01
- llb, D01; llb, D02
- llb, L01; llb, L13; llb, L12; llb, L11
- llb, A01; llb, A02; llb, A12
- ZAA- zone d'habitat
- ZAA - Zone d'aménagement différé
- ZAA - Zone de loisir
- ZAA- Zone d'activités; II, A12

**Zone d'assainissement transitoire**

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12





Limite communale

### Station d'épuration Publiques

- Existant; En rénovation;
- Adjugé; En construction
- A réaliser
- A déclasser
- Privée**
- Privée
- A déclasser

### Station de pompage Etat

- existant
- adjudgé ou en construction
- à réaliser

### Réseau d'égout

- existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

### Collecteur de refolement

- existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

### Collecteur gravitaire

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

### Egout de refolement

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant; à diagnostiquer

### Egout gravitaire

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant
- à diagnostiquer

### Station d'épuration

#### Zone d'assainissement collectif

- lb, P01; lb, H02; lb, H01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- la, H01; la, H02; la, P01
- la, D02; la, D01
- la, L01; la, L13; la, L12; la, L11
- la, A02; la, A01; la, A12

#### Zone d'assainissement autonome

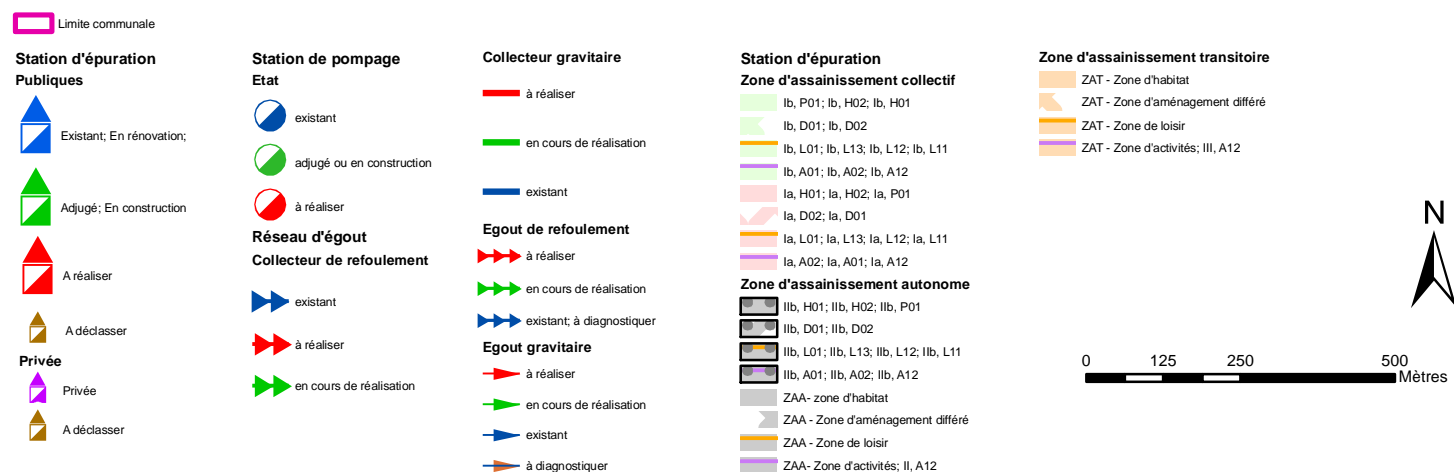
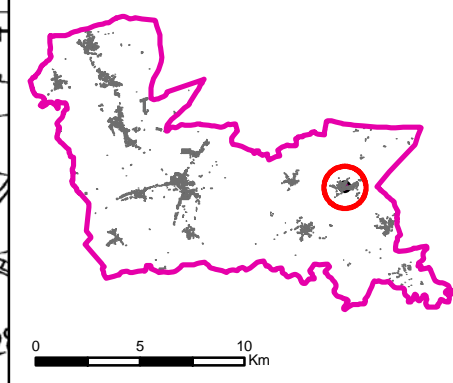
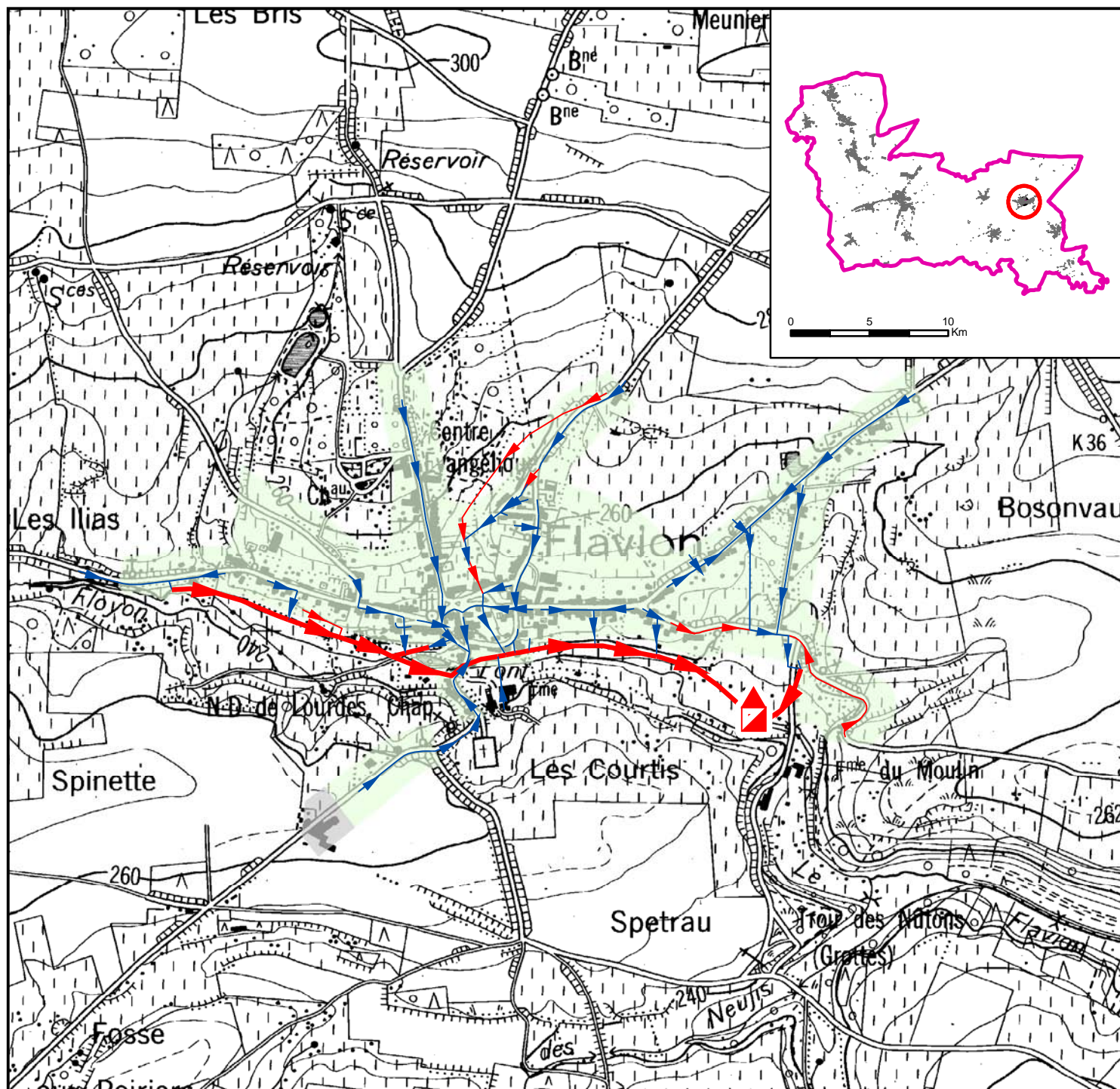
- lb, H01; lb, H02; lb, P01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- ZAA- zone d'habitat
- ZAA - Zone d'aménagement différé
- ZAA - Zone de loisir
- ZAA- Zone d'activités; II, A12

### Zone d'assainissement transitoire

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12

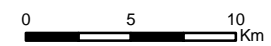
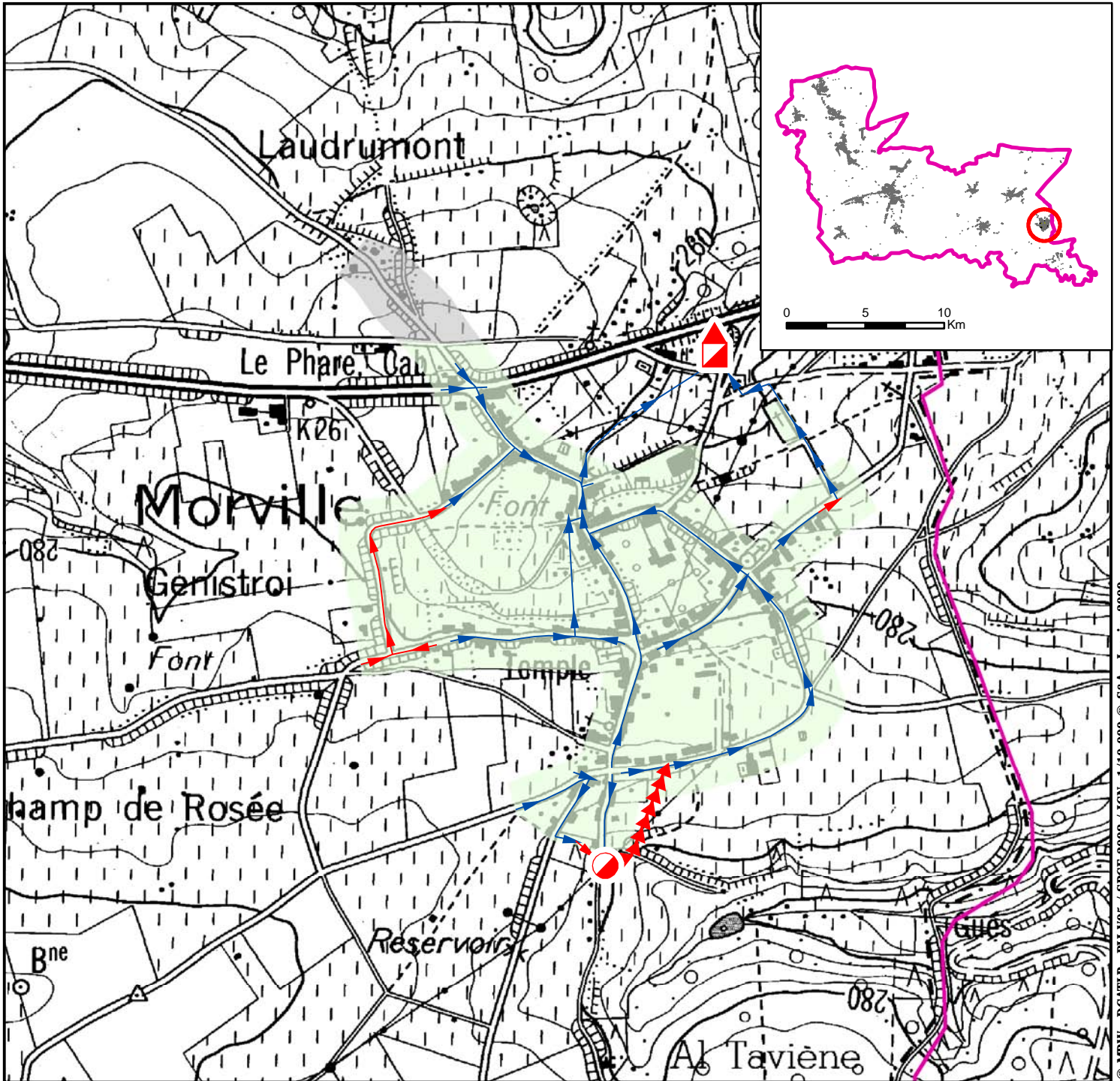
0 125 250 500 Mètres





© MRW - DGATLP - PII V05 - SPGE 2008 / IGN: 1/10 000 © S&A - Janvier 2009





© MRW - DGCATLP - PLI V05 / SPCE 2008 / IGN: 1/10 000 © S&A - Janvier 2009

Limite communale

**Station d'épuration Publiques**

- Existant; En rénovation;
- Adjugé; En construction
- A réaliser
- A déclasser
- Privée**
- Privée
- A déclasser

**Station de pompage Etat**

- existant
- adjugé ou en construction
- à réaliser

**Réseau d'égout Collecteur de refolement**

- existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

**Collecteur gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

**Egout de refolement**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant; à diagnostiquer
- Egout gravitaire**
- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant
- à diagnostiquer

**Station d'épuration**

**Zone d'assainissement collectif**

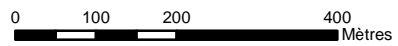
- lb, P01; lb, H02; lb, H01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- la, H01; la, H02; la, P01
- la, D02; la, D01
- la, L01; la, L13; la, L12; la, L11
- la, A02; la, A01; la, A12

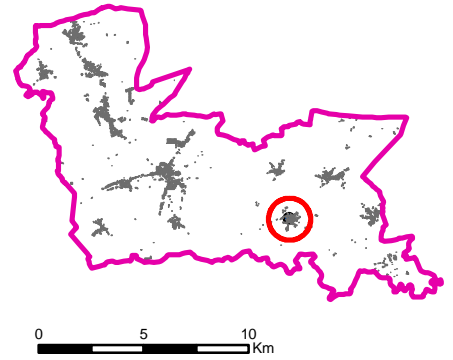
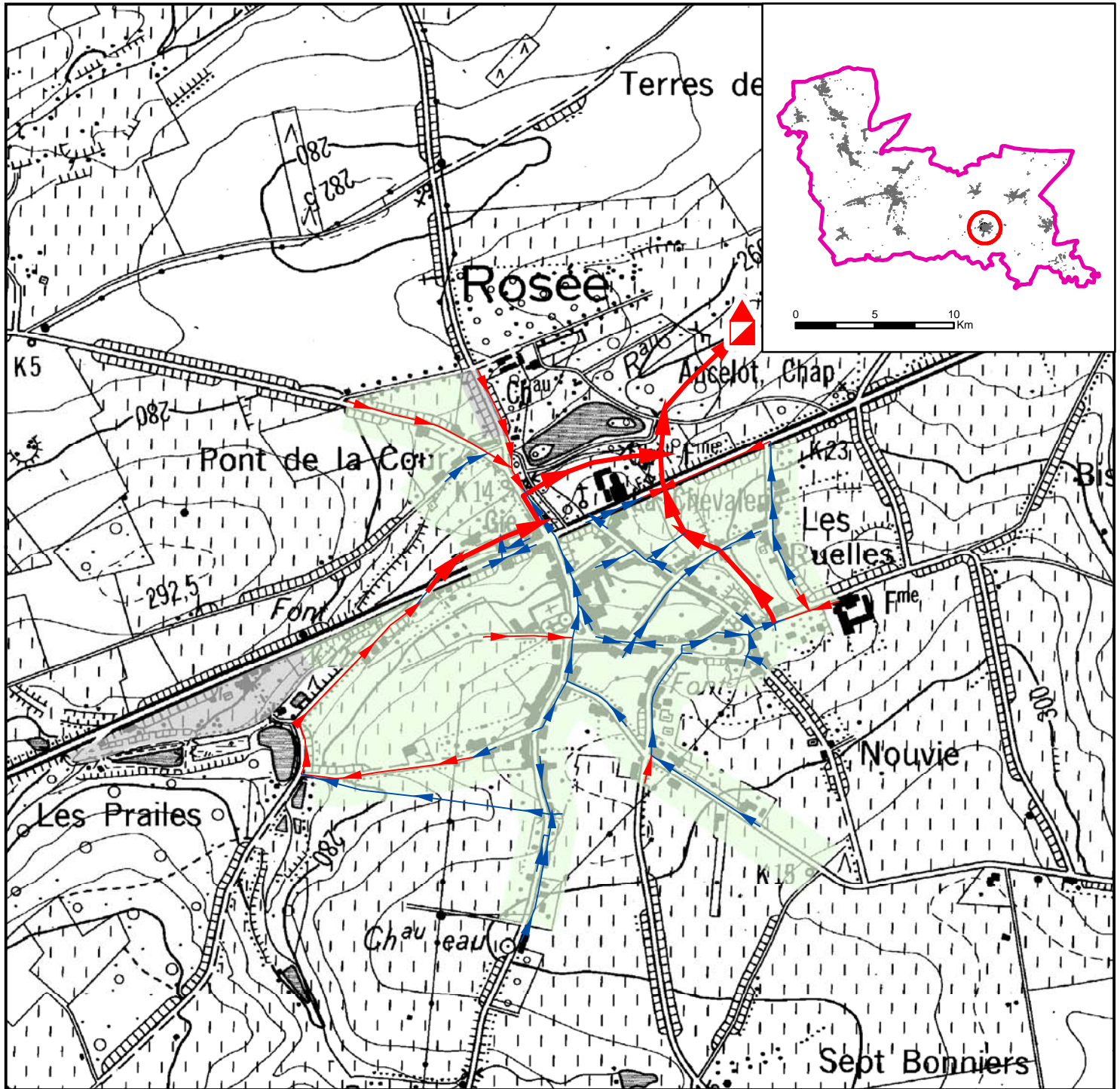
**Zone d'assainissement autonome**

- lb, H01; lb, H02; lb, P01
- lb, D01; lb, D02
- lb, L01; lb, L13; lb, L12; lb, L11
- lb, A01; lb, A02; lb, A12
- ZAA- zone d'habitat
- ZAA - Zone d'aménagement différé
- ZAA - Zone de loisir
- ZAA- Zone d'activités; II, A12

**Zone d'assainissement transitoire**

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12





□ Limite communale

**Station d'épuration**

**Publiques**

- Existant; En rénovation;
- Adjugé; En construction
- A réaliser
- A déclasser

- Privée**
- Privée
  - A déclasser

**Station de pompage**

- Etat**
- existant
  - adjudgé ou en construction
  - à réaliser

**Réseau d'égout**  
**Collecteur de refolement**

- existant
- à réaliser
- en cours de réalisation

**Collecteur gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant

**Egout de refolement**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant; à diagnostiquer

**Egout gravitaire**

- à réaliser
- en cours de réalisation
- existant
- à diagnostiquer

**Station d'épuration**

**Zone d'assainissement collectif**

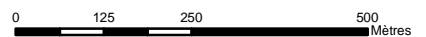
- Ib, P01; Ib, H02; Ib, H01
- Ib, D01; Ib, D02
- Ib, L01; Ib, L13; Ib, L12; Ib, L11
- Ib, A01; Ib, A02; Ib, A12
- Ia, H01; Ia, H02; Ia, P01
- Ia, D02; Ia, D01
- Ia, L01; Ia, L13; Ia, L12; Ia, L11
- Ia, A02; Ia, A01; Ia, A12

**Zone d'assainissement autonome**

- Ilb, H01; Ilb, H02; Ilb, P01
- Ilb, D01; Ilb, D02
- Ilb, L01; Ilb, L13; Ilb, L12; Ilb, L11
- Ilb, A01; Ilb, A02; Ilb, A12
- ZAA- zone d'habitat
- ZAA- Zone d'aménagement différé
- ZAA- Zone de loisir
- ZAA- Zone d'activités; II, A12

**Zone d'assainissement transitoire**

- ZAT - Zone d'habitat
- ZAT - Zone d'aménagement différé
- ZAT - Zone de loisir
- ZAT - Zone d'activités; III, A12



Programme Communal de  
Développement Rural  
de Florennes

- PHASE 1 -  
Diagnostic et Etat des lieux

Carte n° 3 : Réseaux hydrographiques et  
réseaux de distribution de l'eau

Février 2009



Rue de Chenu, 2-4  
7090 - RONQUIERES

Tél. : 067/64.83.42  
Fax : 067/64.75.70

info@survey-amenagement.be



- Limite communale
- Distribution d'eau \*
- Cours d'eau
- Etendue d'eau

Station d'épuration

- Existant; En rénovation;
- Adjugé; En construction
- A réaliser
- A déclasser

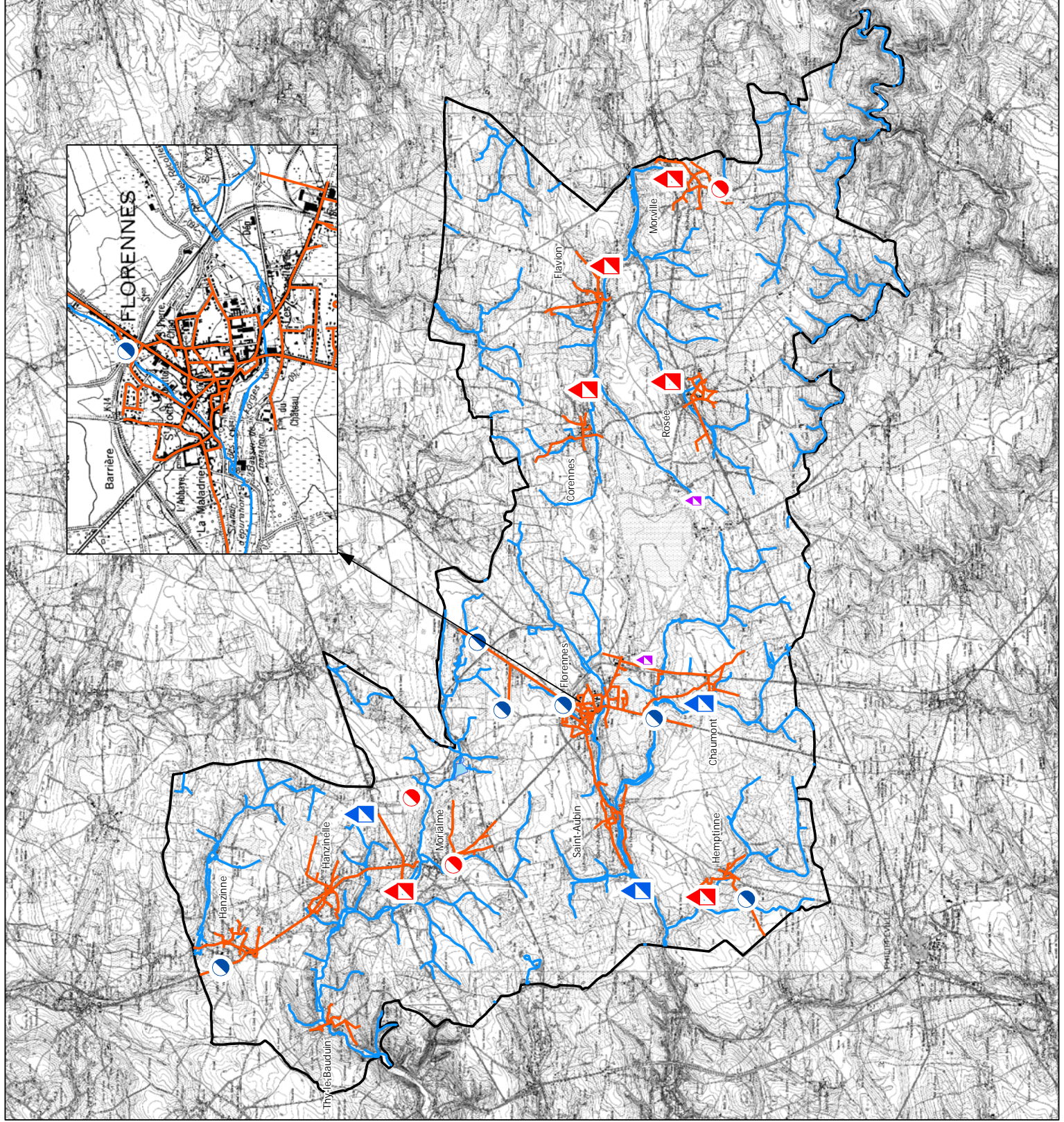
Privée

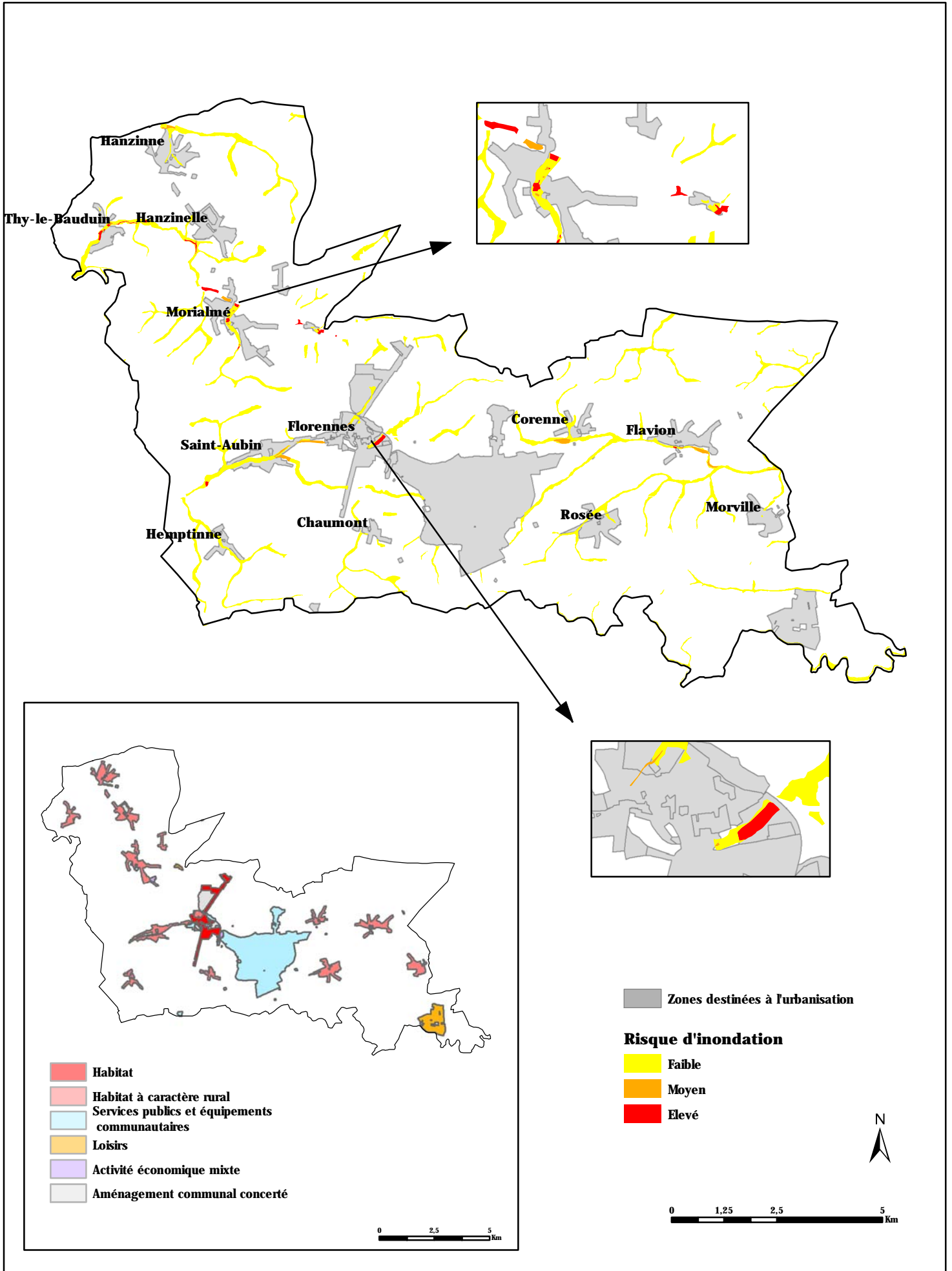
- Privée
- A déclasser

Station de pompage

- Existant
- Adjugé ou en construction
- A réaliser

\* Réalisé sur base des cartes fournies par l'INASEP,  
données incomplètes





**Programme Communal de  
Développement Rural  
de Florennes**

- PHASE 1 -  
Diagnostic et Etat des lieux

Carte n° 5 : Occupation du sol et réseau routier en 2007

Janvier 2009



Rue de Chenu, 2-4  
7090 - RONQUIERES

Tél. : 067/64.83.42  
Fax : 067/64.75.70

info@survey-amenagement.be



Routes

**Terrains artificialisés**

Terrains résidentiels

Espaces d'activité économique, de service, d'équipement et de communication

Mines, décharges et espaces abandonnés

Espaces verts artificialisés, non agricoles

Autres

**Terres Agricoles**

Terres arables

Cultures permanentes

Surfaces enherbées

Friches agricoles

**Forêts et milieux semi-naturels**

Forêts

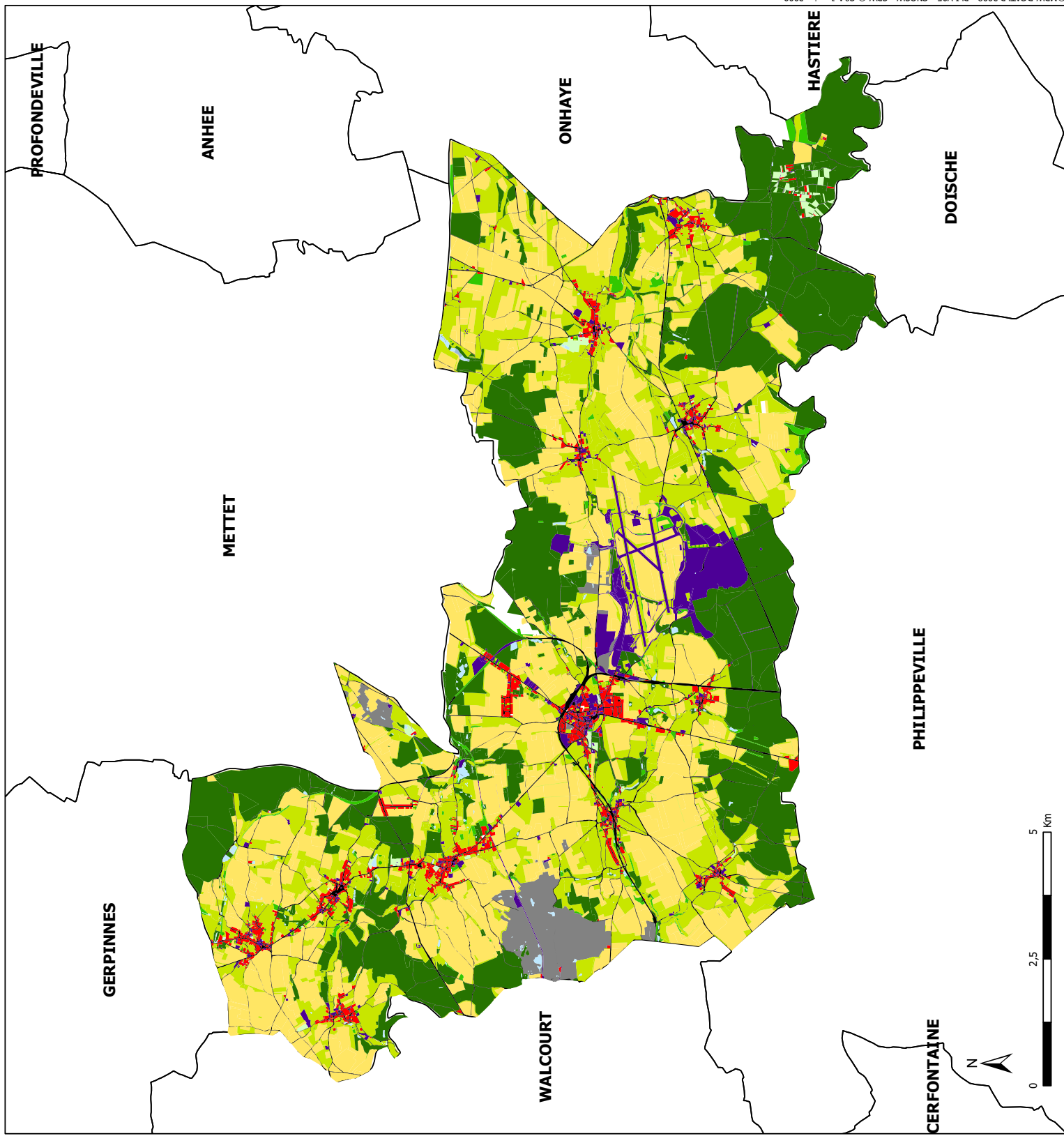
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

**Surfaces en eau/ surfaces humides**

Zones humides intérieures

Eaux continentales

Non classé



©MRW-DGATLP 2008 - P.LI V05 - CNOSW - SPW © S&A Janvier 2009

# Programme Communal de Développement Rural de Florennes

- PHASE 1 -  
Diagnostic et Etat des lieux  
Carte n°6 : Plan de secteur de Philippesville - Couvin  
Commune de Florennes

Septembre 2008



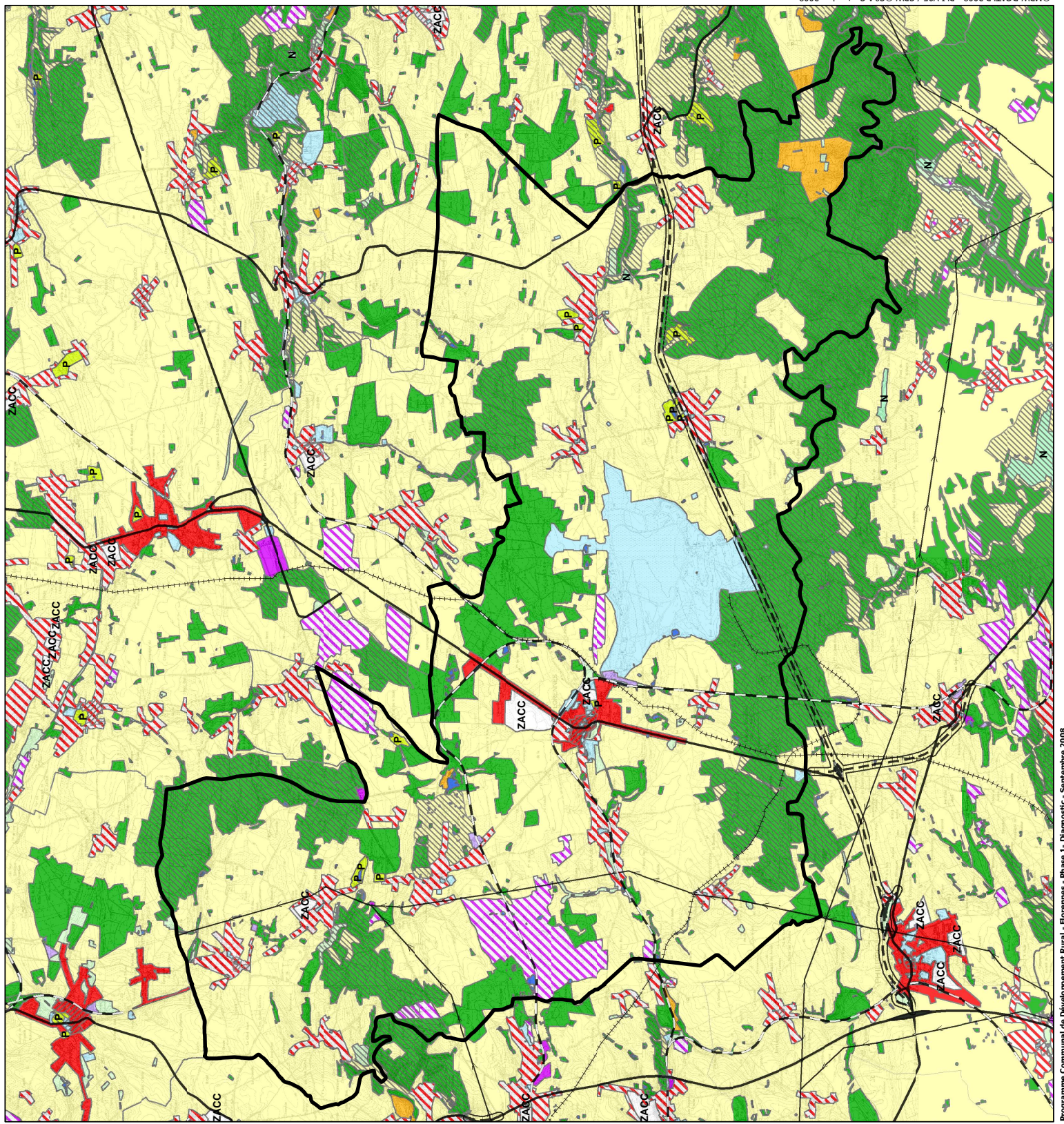
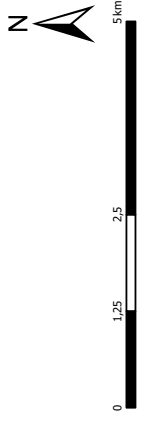
Rue de Chenu, 2-4  
7090 - RONQUIERES

Tél. : 067/64.83.42  
Fax : 067/64.75.70

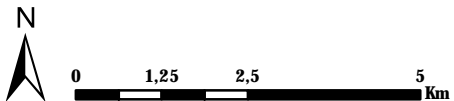
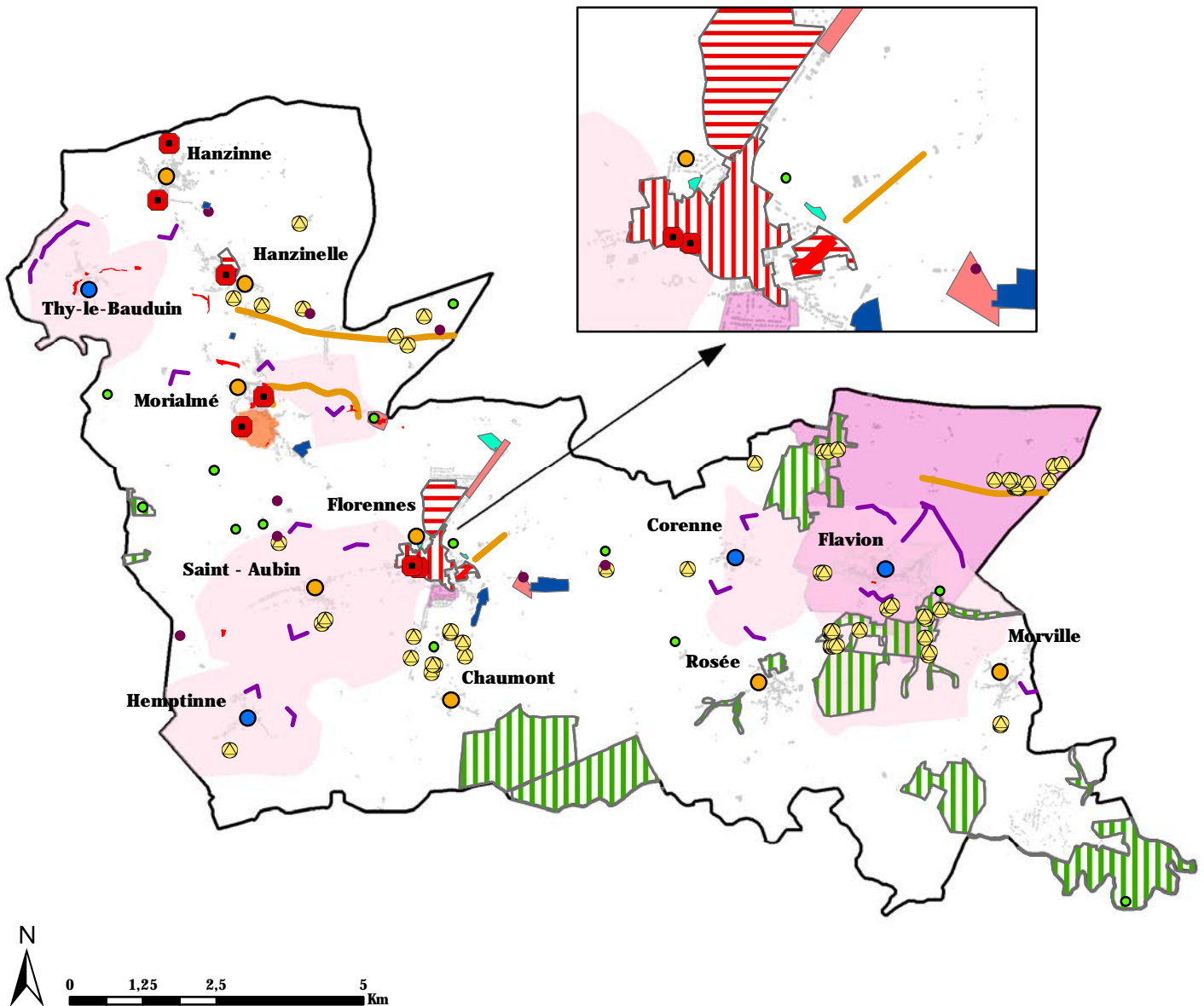
info@survey-amenagement.be



	Activité économique mixte		Activité économique mixte
	Activité économique industrielle		Activité économique industrielle
	Activité économique spécifique		Activité économique spécifique
	Agro-Economique		Agro-Economique
	Activité économique spécifique Grande Distribution		Activité économique spécifique Grande Distribution
	Activité économique spécifique Requête majeure		Activité économique spécifique Requête majeure
	Extraction		Extraction
	Aménagement communal concerté		Aménagement communal concerté
	Aménagement dédié à caractère industriel		Aménagement dédié à caractère industriel
	Agricole		Agricole
	Forestière		Forestière
	Espaces verts		Espaces verts
	Naturelle		Naturelle
	Parc		Parc
	Eau		Eau
	Autoroute existante		Autoroute existante
	Autoroute en projet		Autoroute en projet
	Route de liaison		Route de liaison
	Route de liaison en projet		Route de liaison en projet
	Canalisation existante		Canalisation existante
	Canalisation en projet		Canalisation en projet
	Ligne existante		Ligne existante
	Ligne en projet		Ligne en projet
	Ligne HT existante		Ligne HT existante
	Ligne HT en projet		Ligne HT en projet
	Intérêt paysager		Intérêt paysager
	Intérêt culturel historique ou esthétique		Intérêt culturel historique ou esthétique
	Liaisons écologiques		Liaisons écologiques
	Réservation		Réservation
	Risque naturel ou contrainte		Risque naturel ou contrainte
	Prescriptions supplémentaires		Prescriptions supplémentaires
	Périmètres des révisions partielles		Périmètres des révisions partielles
	Habitat		Habitat
	Habitat à caractère rural Services publics et équipements communautaires		Habitat à caractère rural Services publics et équipements communautaires
	Centre d'enfouissement technique		Centre d'enfouissement technique
	Centre d'enfouissement technique désaffecté		Centre d'enfouissement technique désaffecté
	Loisirs		Loisirs
	limite communale		limite communale



©MRW-DGATLP 2008 - P/LI V05 / SPW ©S8A Septembre 2008



### Patrimoine naturel

- Zone NATURA 2000 / Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

### Patrimoine bâti

- Zone de Protection en matière d'Urbanisme (ZPU)
- Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)
- Site et Monument classé

### Périmètre de développement

- Plans Communaux d'Aménagement (PCA)
- Site d'Activité à Réaménager
- Périmètre de Reconnaissance Economique (PRE)
- Zone d'Activité Economique Mixte et Industriel (ZAEM / ZAEI)

### Contraintes paysagères

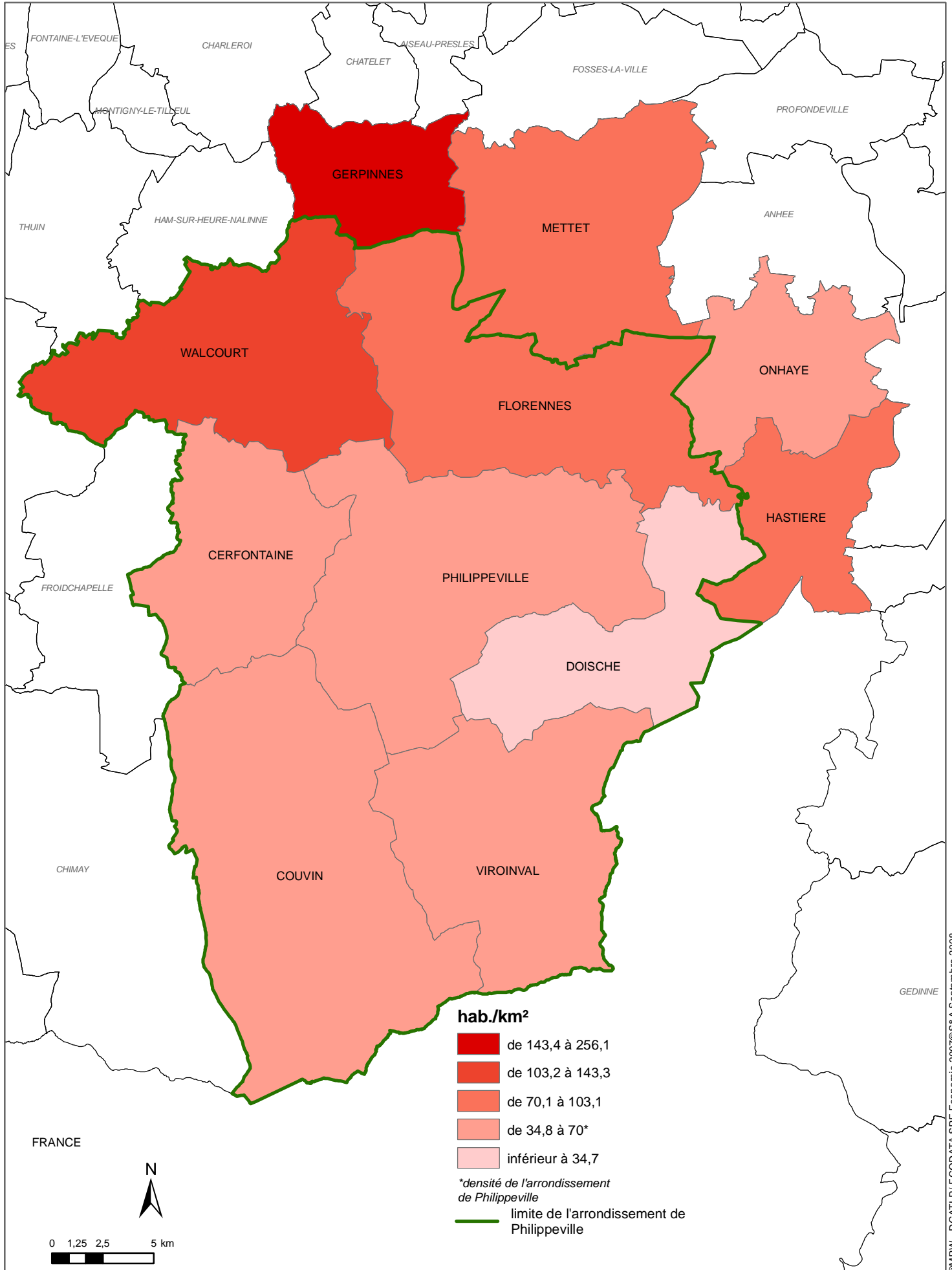
- Périmètre d'Intérêt Paysager
- Point et ligne de vue Remarquable
- Village - qualité élevée
- Village - qualité moyenne
- Ensemble paysager dégradé

### Contraintes liées au sous-sol

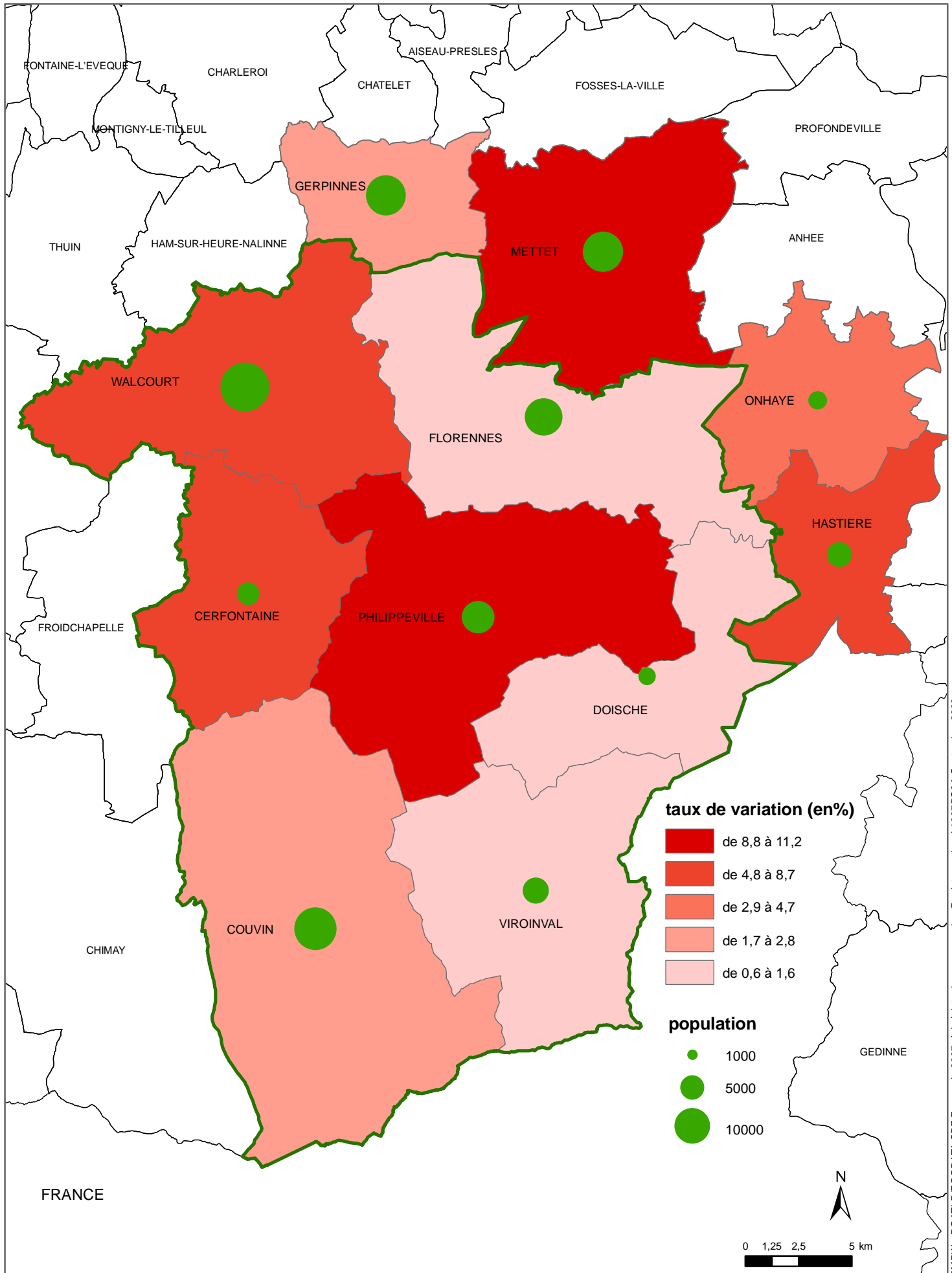
- Site karstique
- Faille

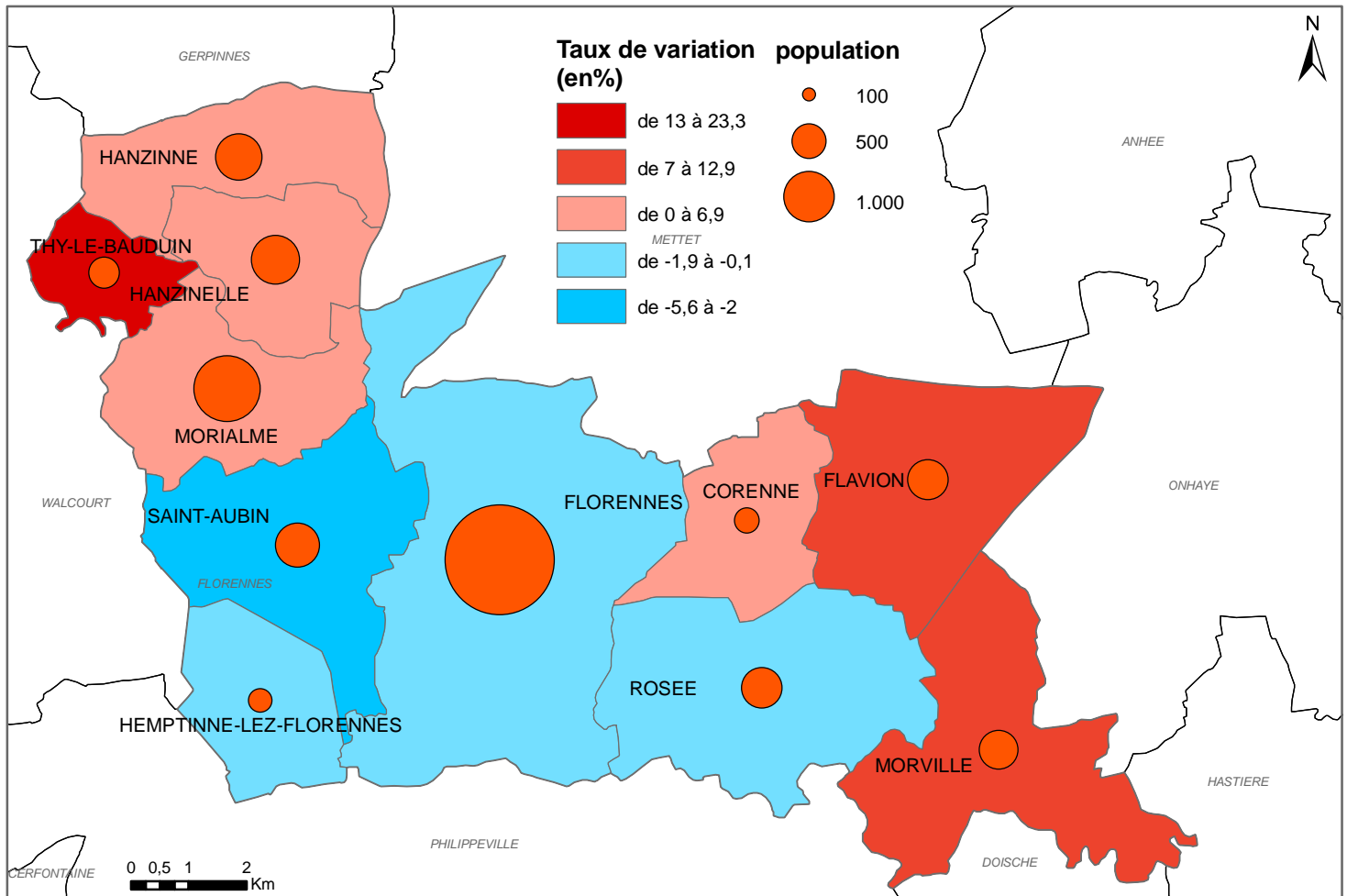
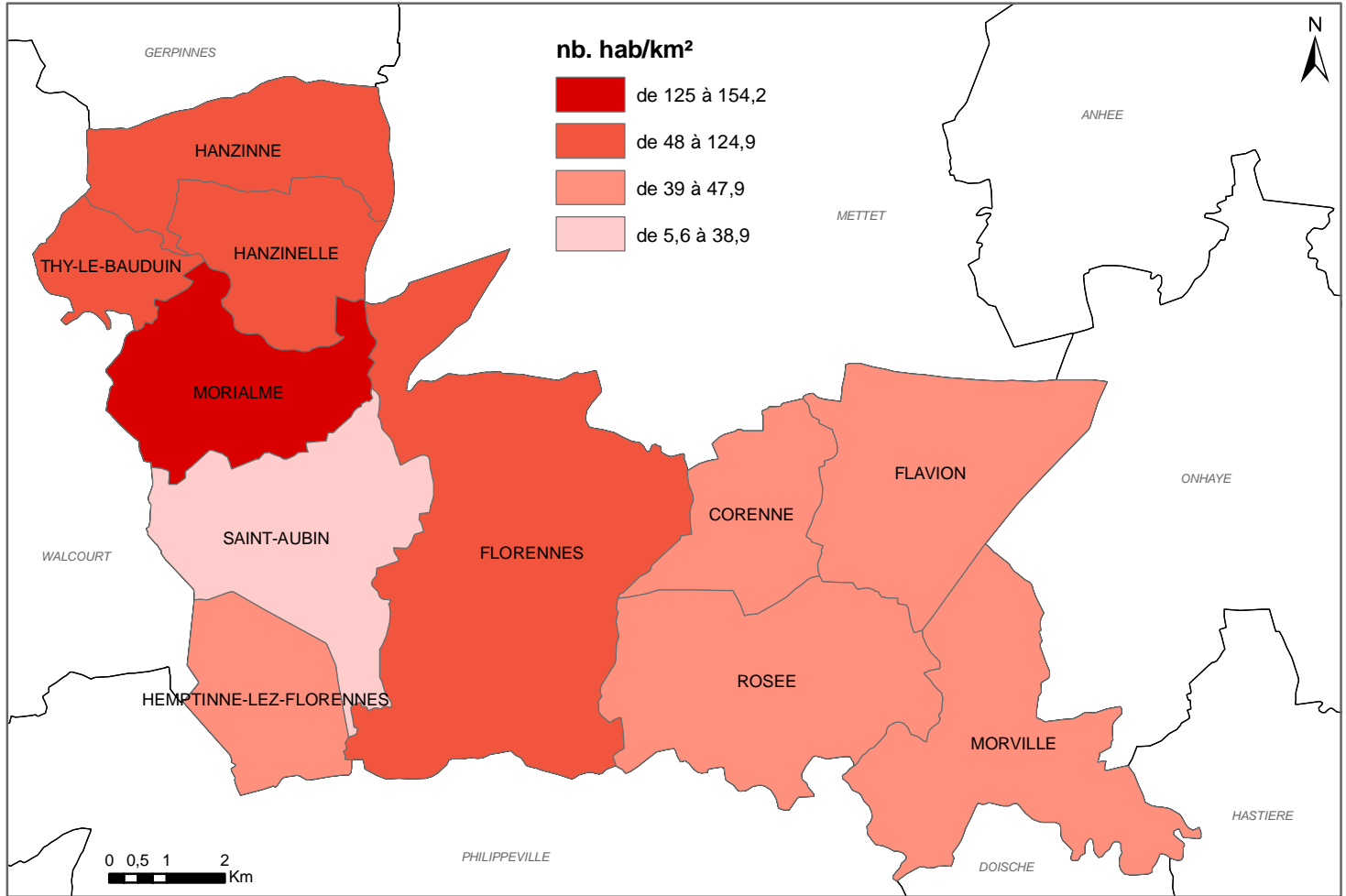
### Autres

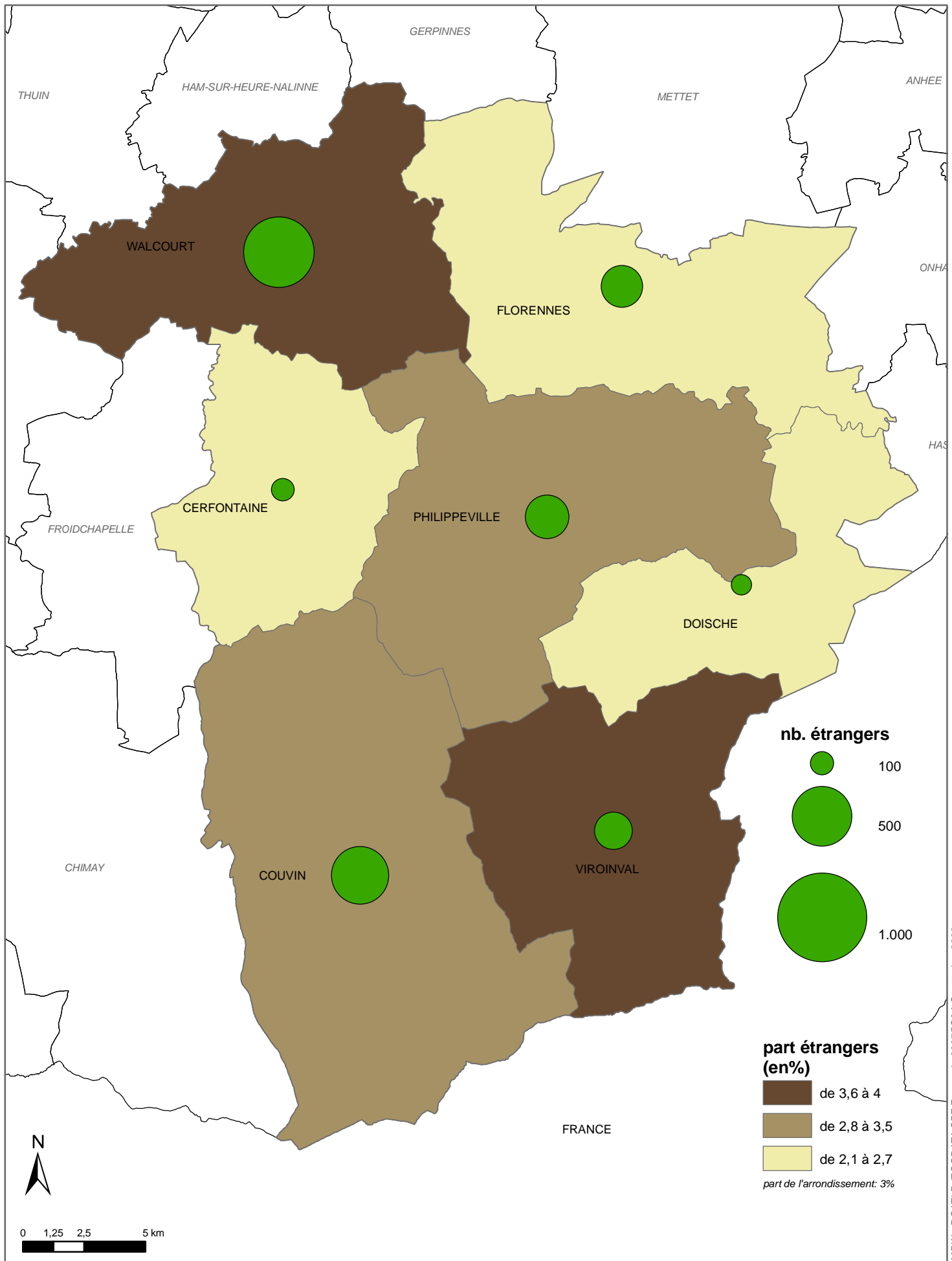
- Zone de prévention arrêtée
- Risque d'inondation élevé
- Carrière



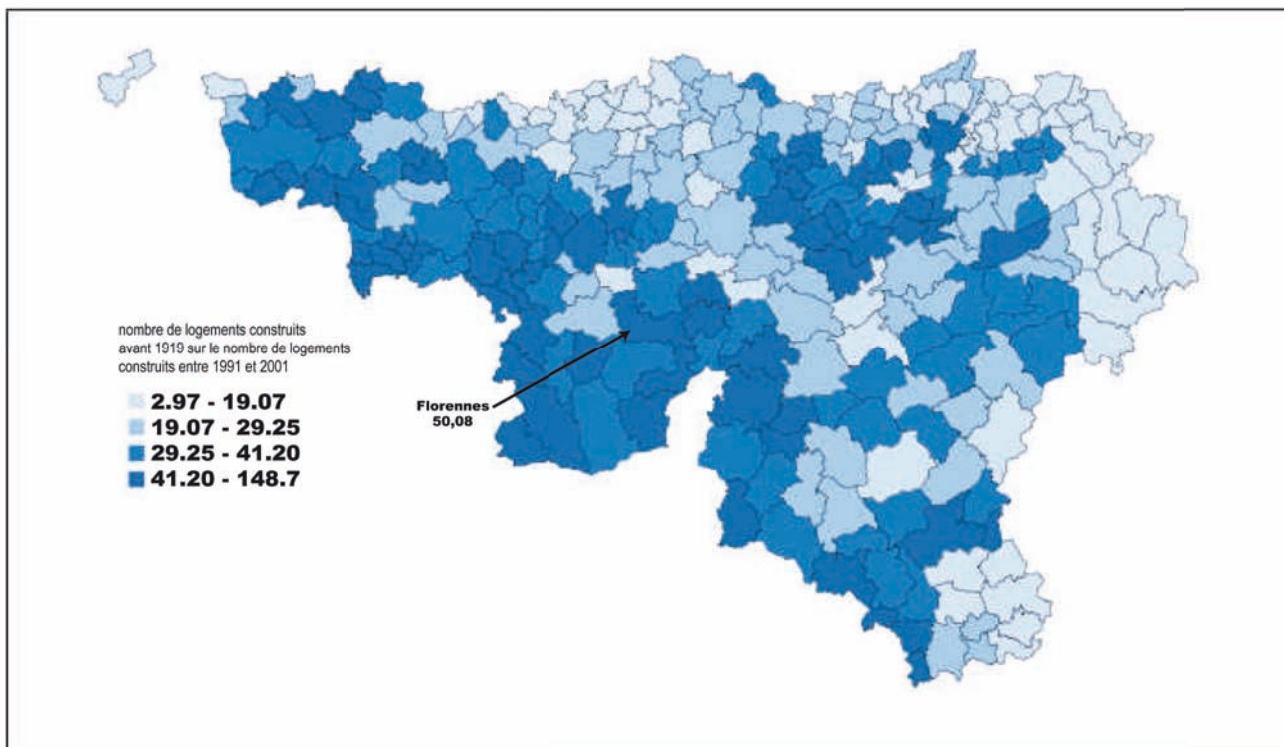




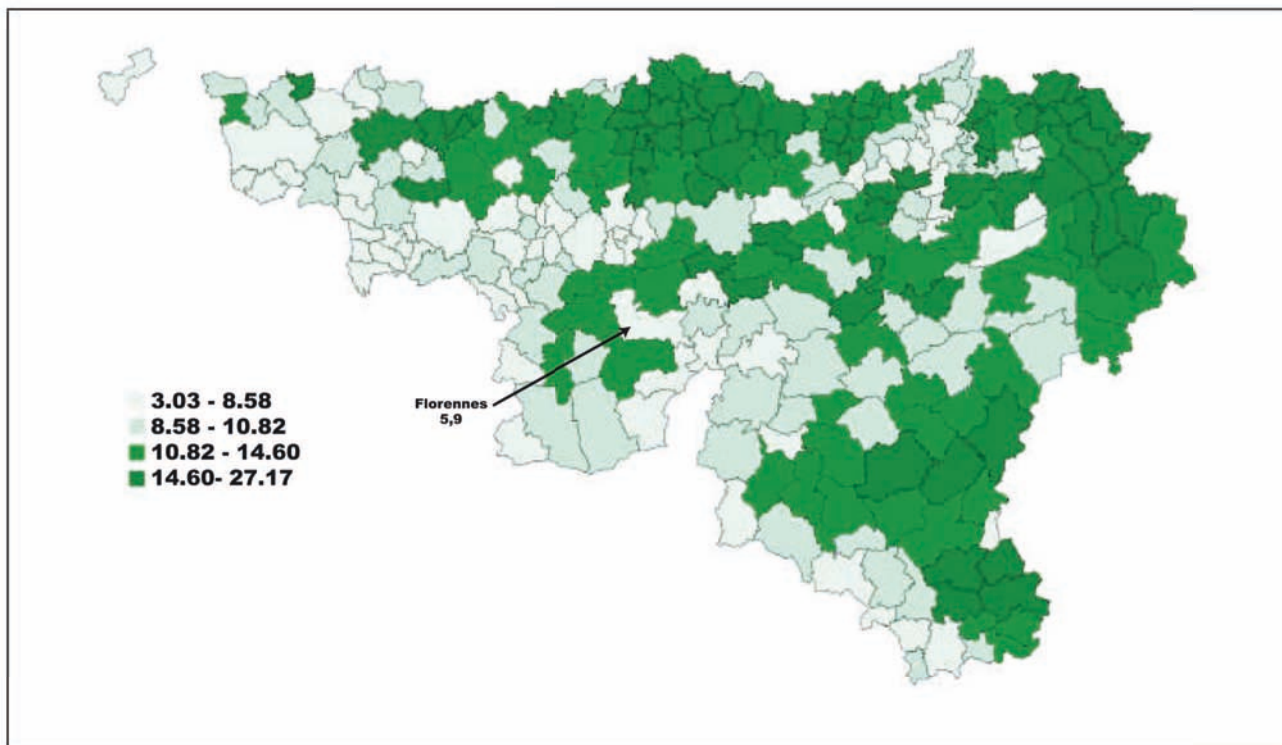




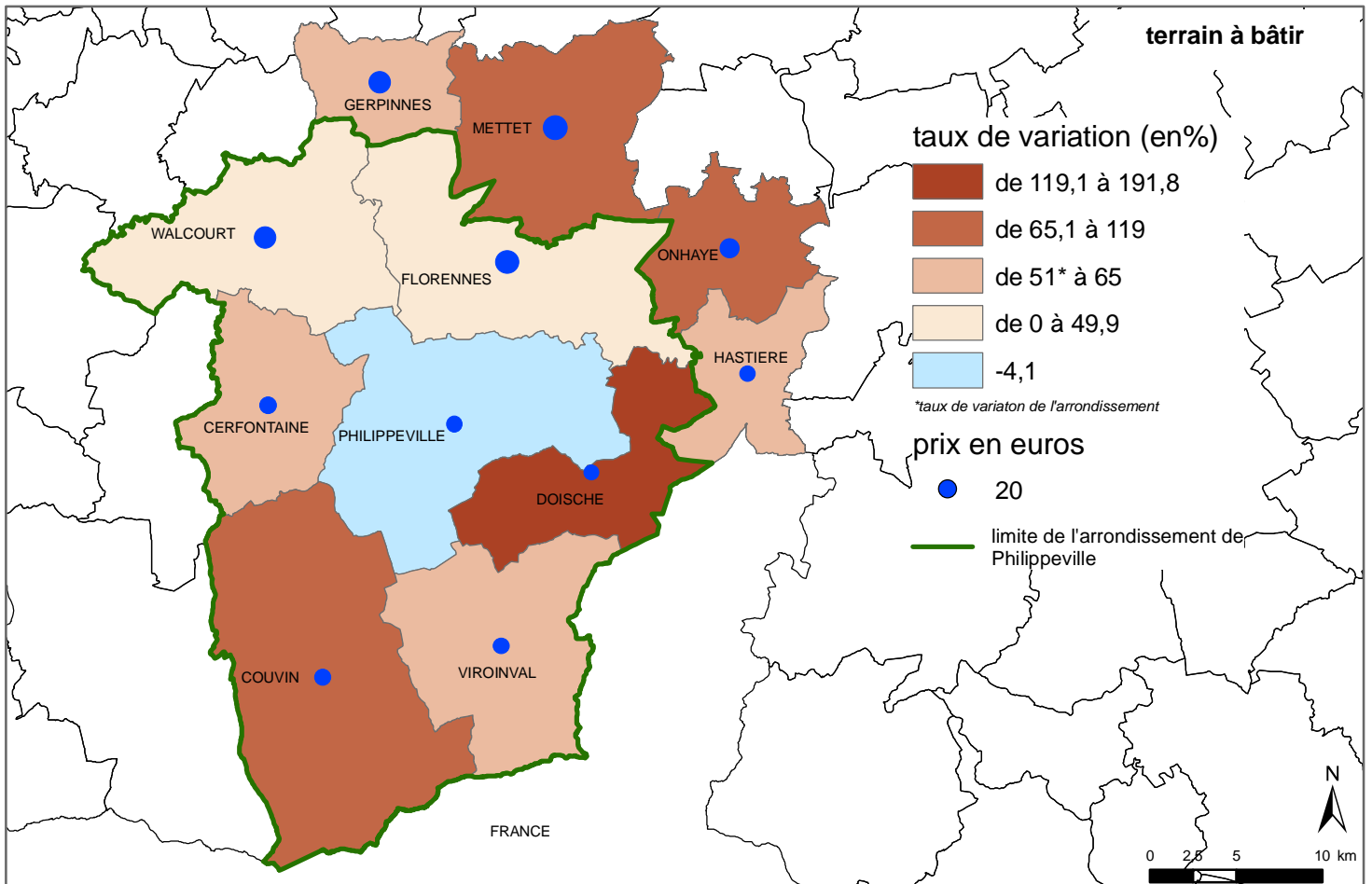
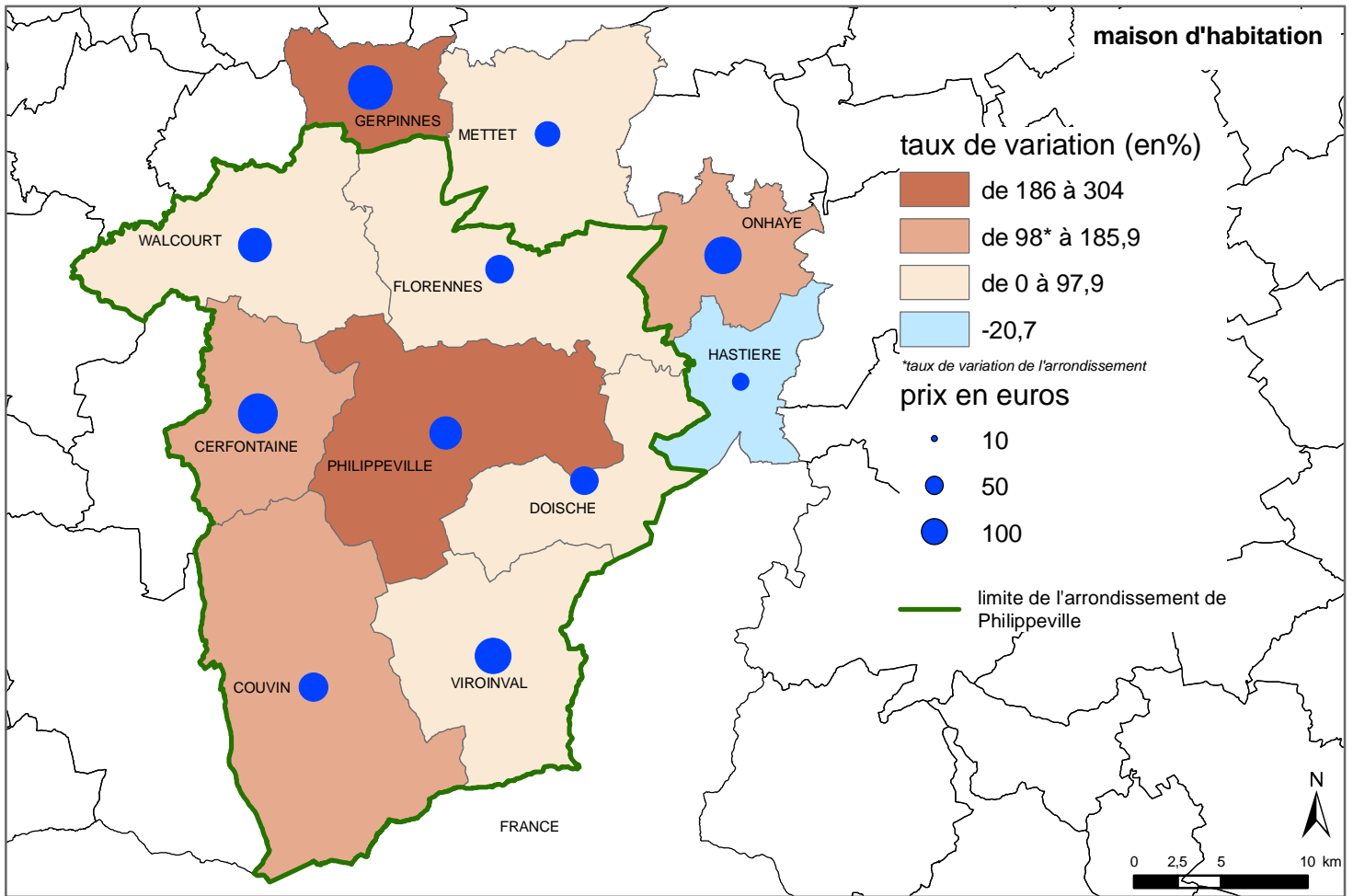
**INDICE D'AGE DES LOGEMENTS (2001)**



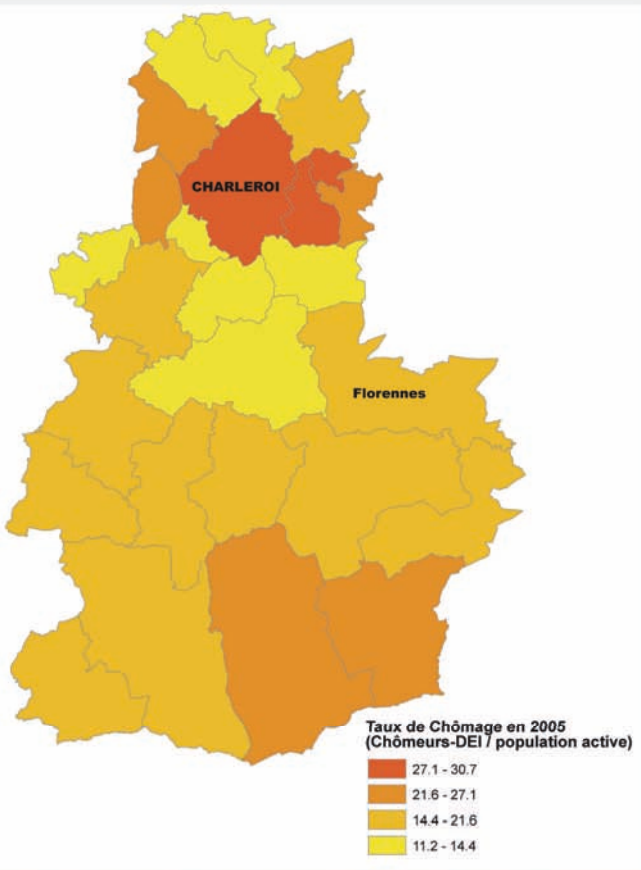
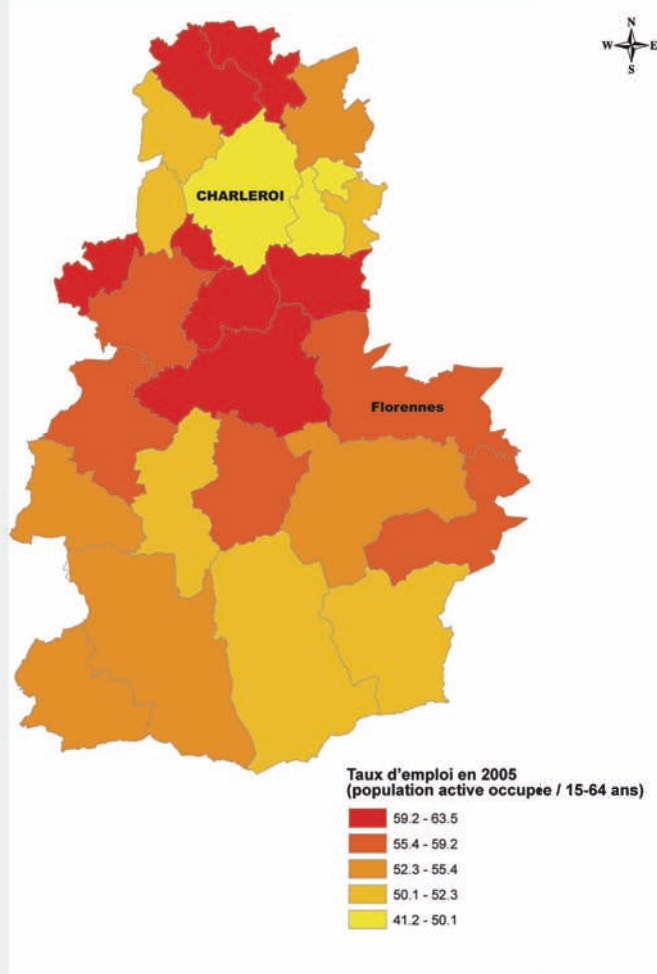
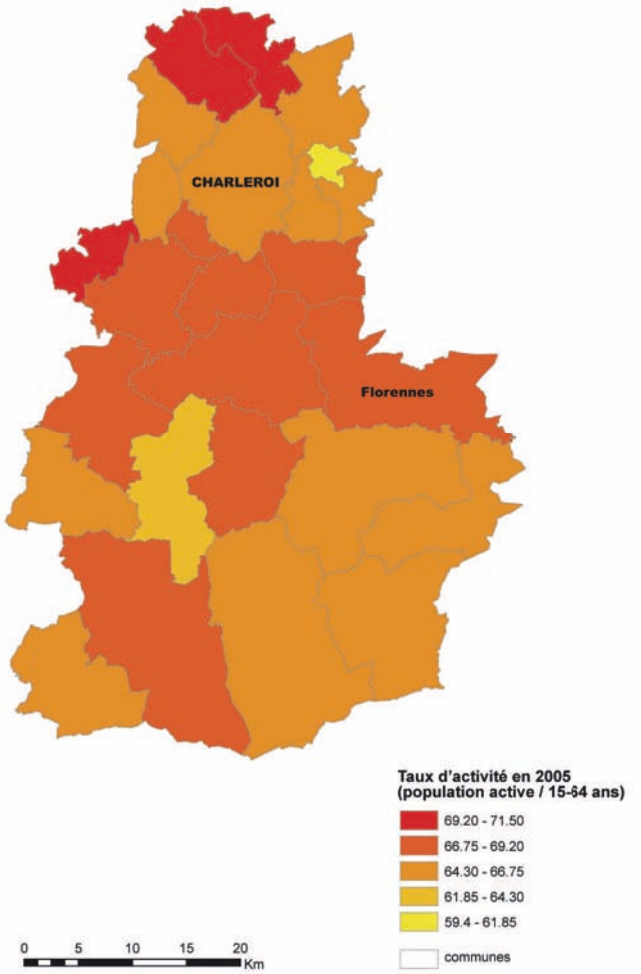
**PROPORTION DE LOGEMENTS CONSTRUITS APRES 1990 (2001)**

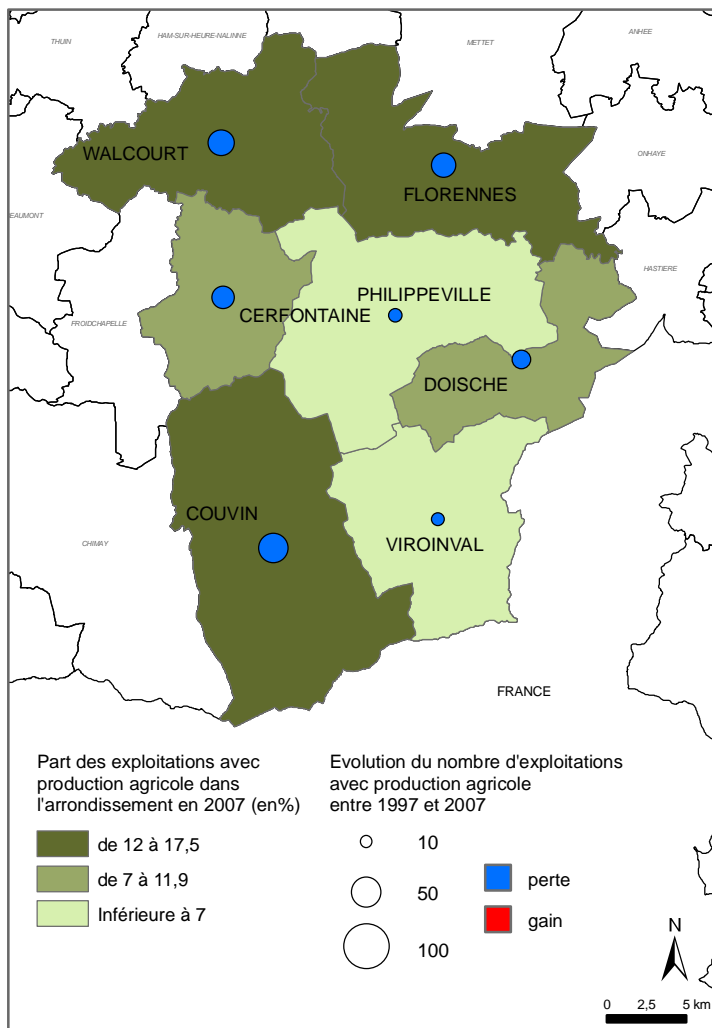
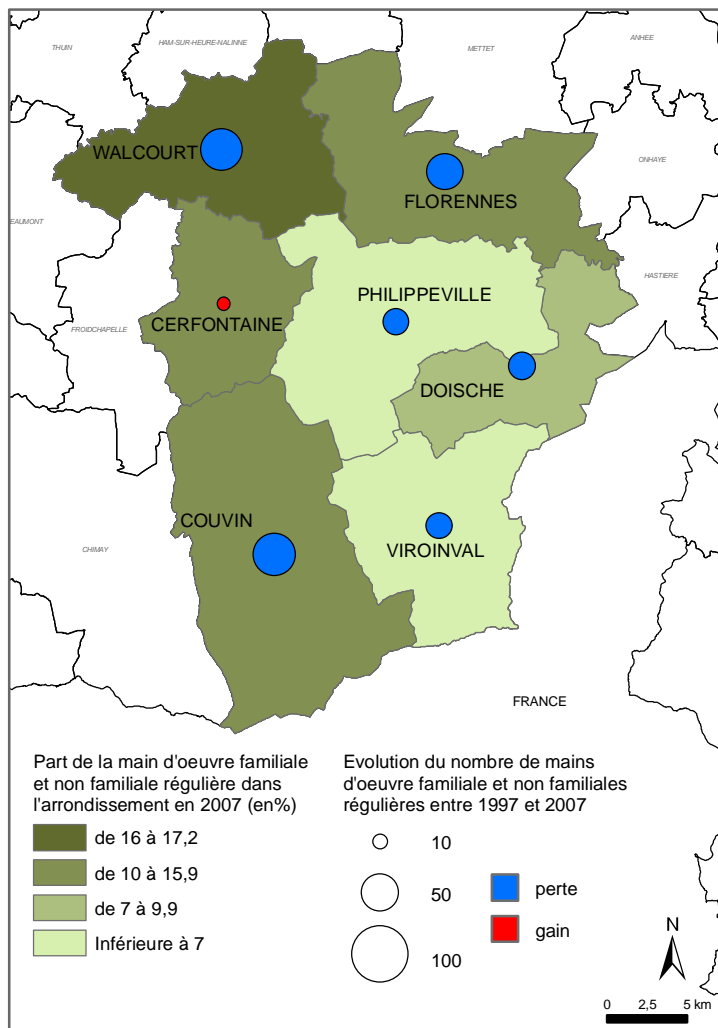


# CARTE N° 13 : PRIX AU M<sup>2</sup> DES MAISONS D'HABITATION ET DES TERRAINS A BÂTIR DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE ET DES COMMUNES ATTENANTES EN 2006 ET LEUR EVOLUTION ENTRE 2003 ET 2006

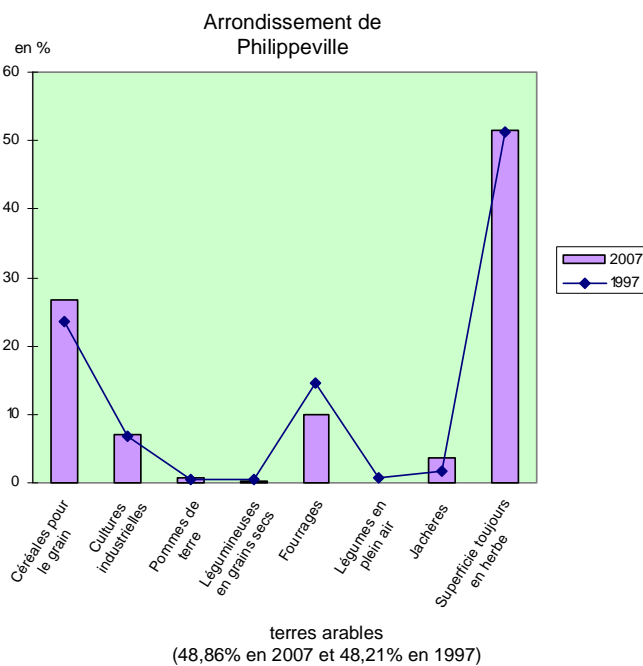
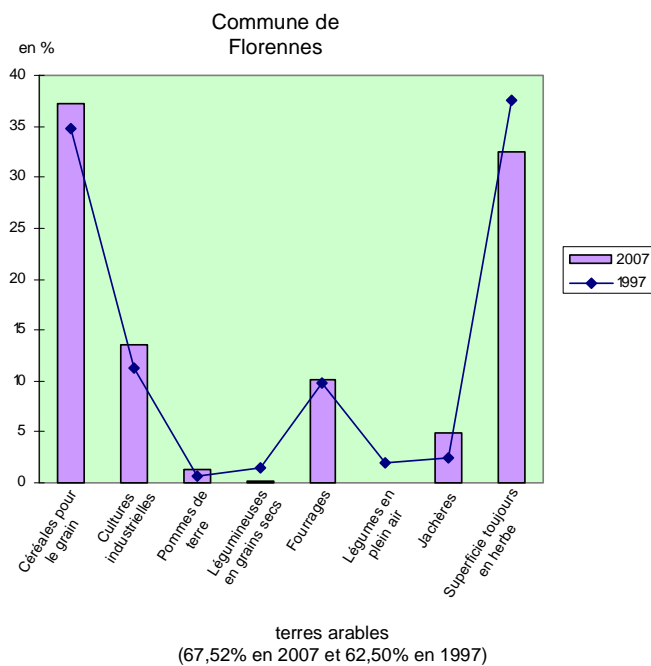


# CARTE N° 14 : PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA POPULATION ACTIVE DANS LE BASSIN D'EMPLOI DE CHARLEROI EN 2005





### Affectations agricoles selon la SAU en 1997 et 2007\*



\* Par Surface Agricole Utile, on entend toutes les surfaces affectées à la production végétale faisant partie de l'entreprise pour autant que l'exploitant en dispose toute l'année

# Programme Communal de Développement Rural de Florennes

- PHASE 1 -  
Diagnostic et Etat des lieux

Carte n°16 : Les propriétés cadastrales publiques sur le territoire de Florennes en 2007

Septembre 2008



Rue de Chenu, 2-4  
7090 - RONQUIERES

Tél. : 067/64.83.42  
Fax : 067/64.75.70

info@survey-amenagement.be



## TYPLOGIE DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES\*

### INSTITUTIONS COMMUNALES

- Florennes
- Philippeville
- Welkourt

### INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

- Communauté française

### INSTITUTIONS PARA-COMMUNALES

- CPAS de Florennes

### INSTITUTIONS INTERCOMMUNALES

- AEM/INASEP/IDES/SIAEE/Habitations de l'Eau Noire

### INSTITUTIONS PROVINCIALES

- Province de Namur

### INSTITUTIONS RÉGIONALES

- NET/MRW/SRGE

### INSTITUTIONS PARA-RÉGIONALES

- SRWT/SWDE/SWL

### INSTITUTIONS FÉDÉRALES

- gérés par l'ON/OCS/la Gestion du Patrimoine
- Ministère de la Défense Nationale
- SPF

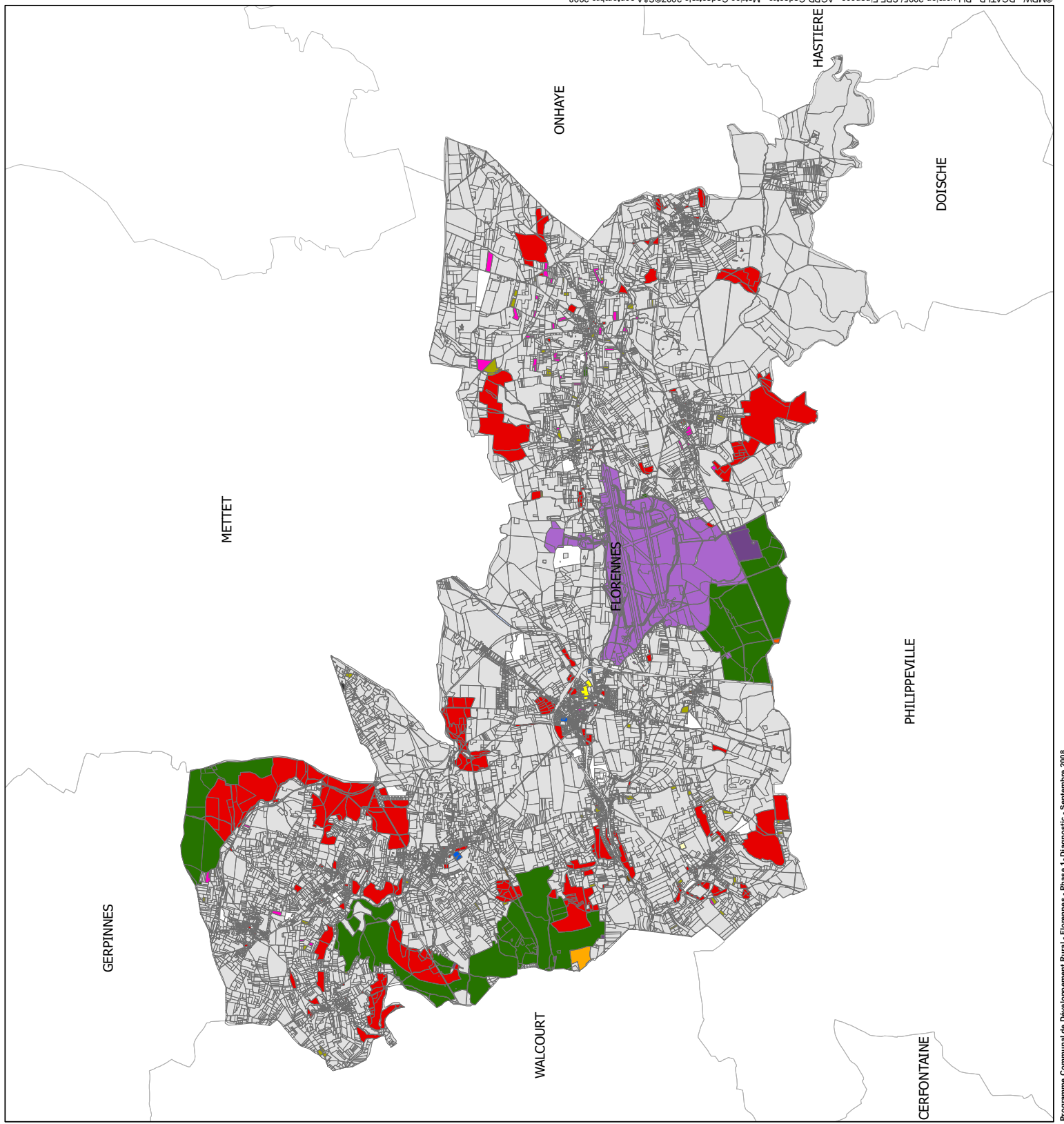
### INSTITUTIONS PARA-FÉDÉRALES

- SNCB/La Poste

### INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES

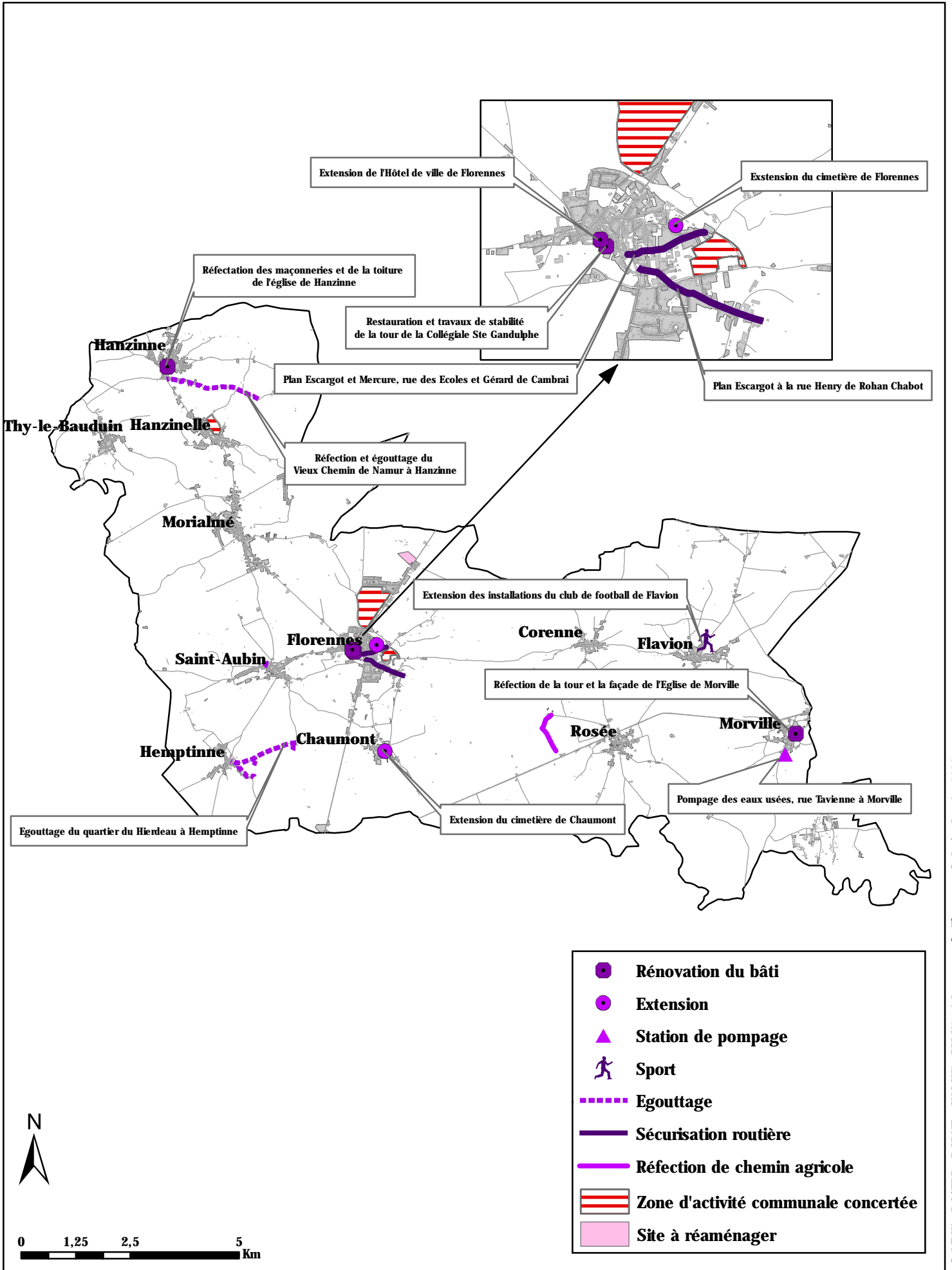
- Florennes
- Autres (Mettet/Walkourt)
- Parcelles privées
- Non renseigné\*\*

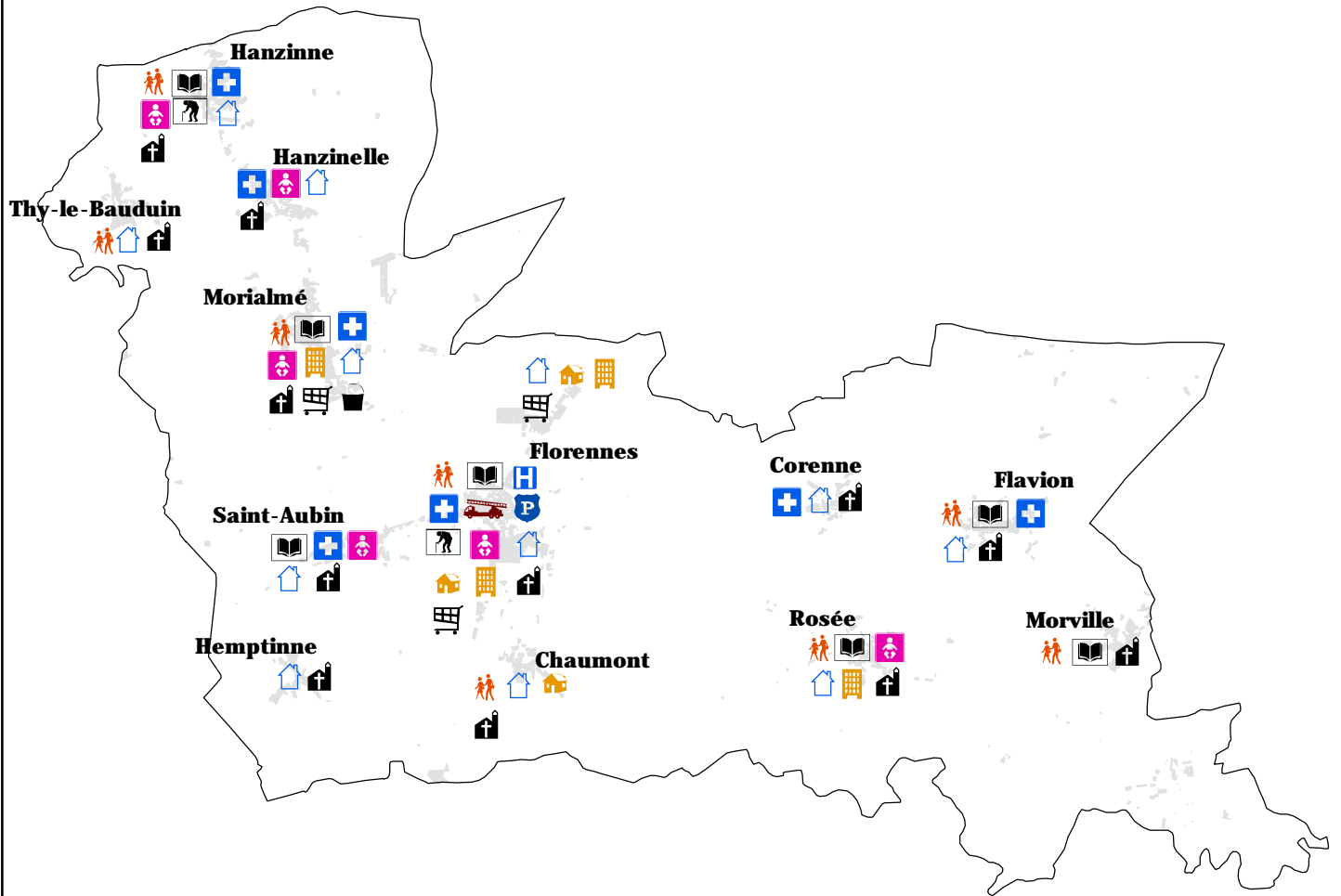
\*Les parcelles de l'Etat fédéral sont toutes représentées cartographiquement. Certaines ne sont pas visibles sur cet état de la superficie même de certaines parcelles.  
\*\*Le pourcentage d'inconnu dans la matrice cadastrale est de 1% (248 parcelles)



©MRW - DGATLP - PLI version 2005/SPF Finances - AGPD Cadastre - Matrice Cadastre 2007©S&A septembre 2008







	<b>Ecole</b>		<b>Service d'accueil d'enfants</b>
	<b>Bibliothèque / Bibliobus</b>		<b>Salle</b>
	<b>Service médical</b>		<b>Service social</b>
	<b>Médecin généraliste</b>		<b>Service public</b>
	<b>Caserne de pompiers</b>		<b>Vie spirituelle</b>
	<b>Zone de Police</b>		<b>Supermarché</b>
	<b>Service aux aînés</b>		<b>Parc à conteneurs</b>



0 1,25 2,5 5 Km

# Programme Communal de Développement Rural de Florennes

- PHASE 1 -  
Diagnostic et Etat des lieux  
Carte n° 19 : Principaux réseaux techniques  
sur le territoire de Florennes en 2008

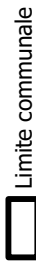
Janvier 2009



Rue de Chenu, 2-4  
7090 - RONQUIERES

Tél. : 067/64.83.42  
Fax : 067/64.75.70

info@survey-amenagement.be



Limite communale

## Réseau électrique

Lignes de haute tension

Ligne de moyenne tension enterrée

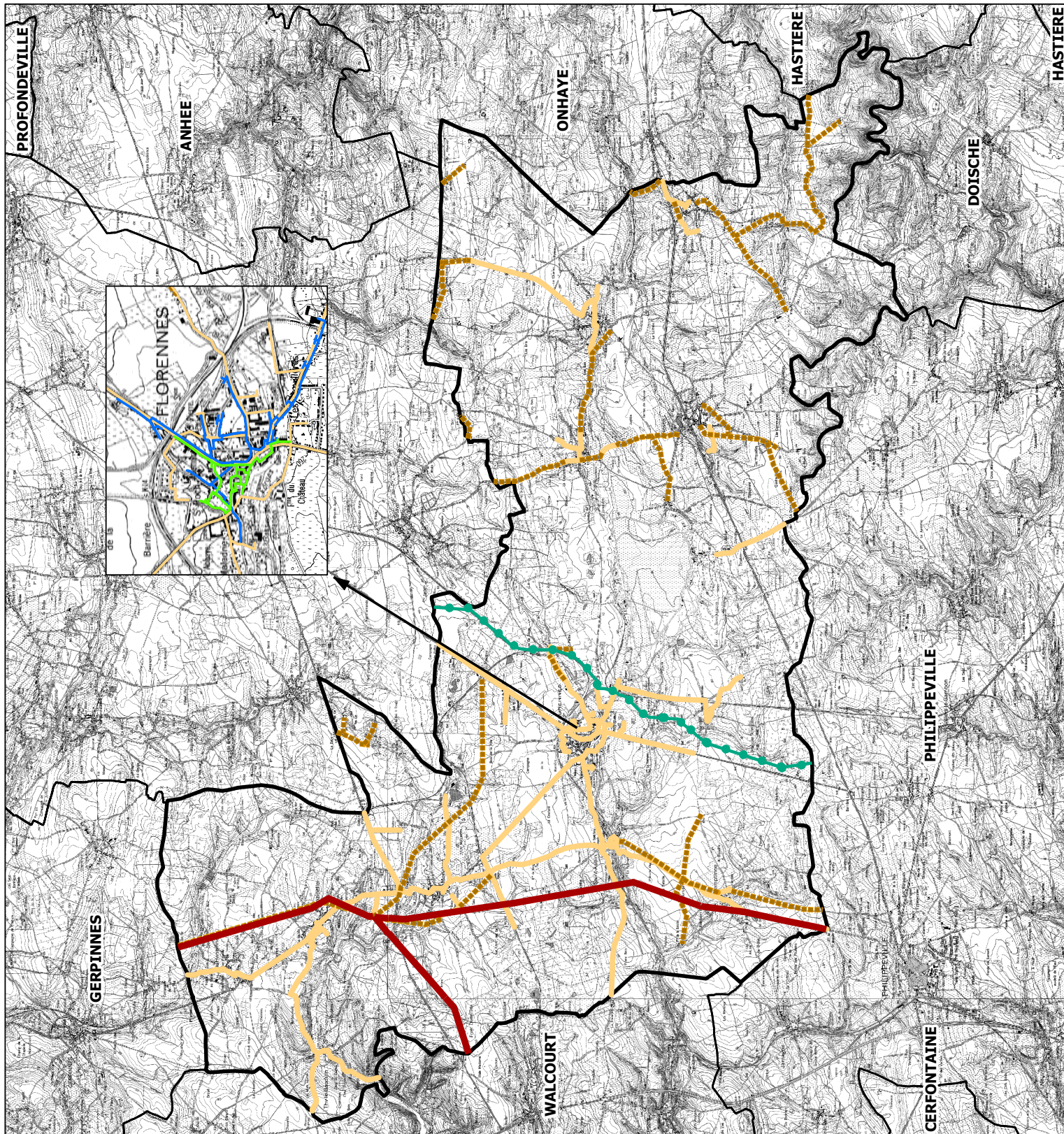
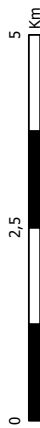
Ligne de moyenne tension aérienne

## Réseau Gaz

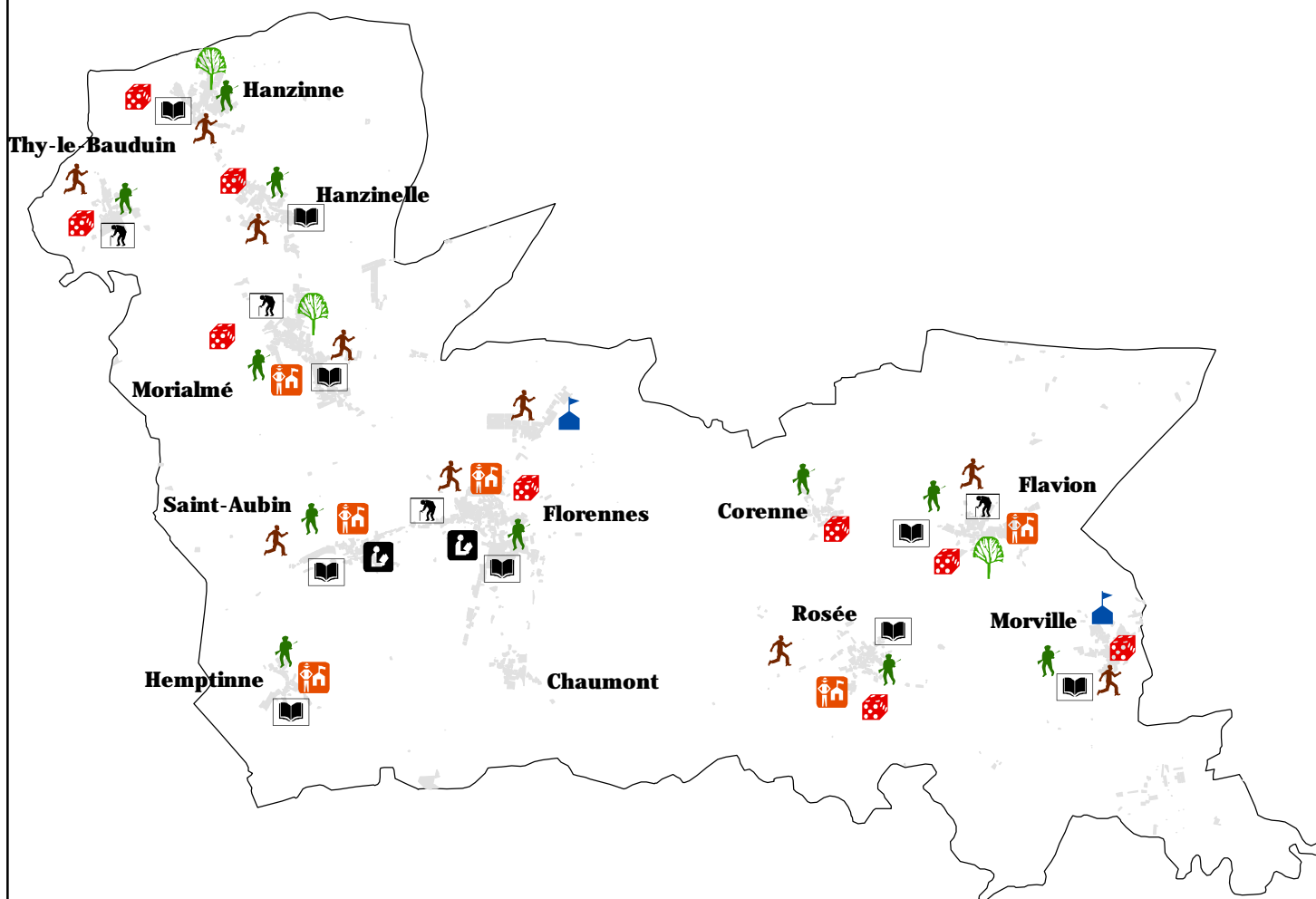
Pipeline

Gaz naturel (canalisation 1)

Gaz naturel (Canalisation 2)



©MRW - DGATLP 2008 - PLI V05 / Fluxys / IGN : 1 / 10 000 / SPW © S&A Janvier 2009



**Mouvement de jeunesse**



**Horticulture**



**Sport**



**Association patriotique**



**Folklore**



**Culture**



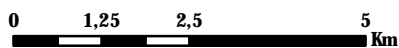
**Comité des fêtes**

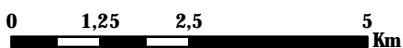
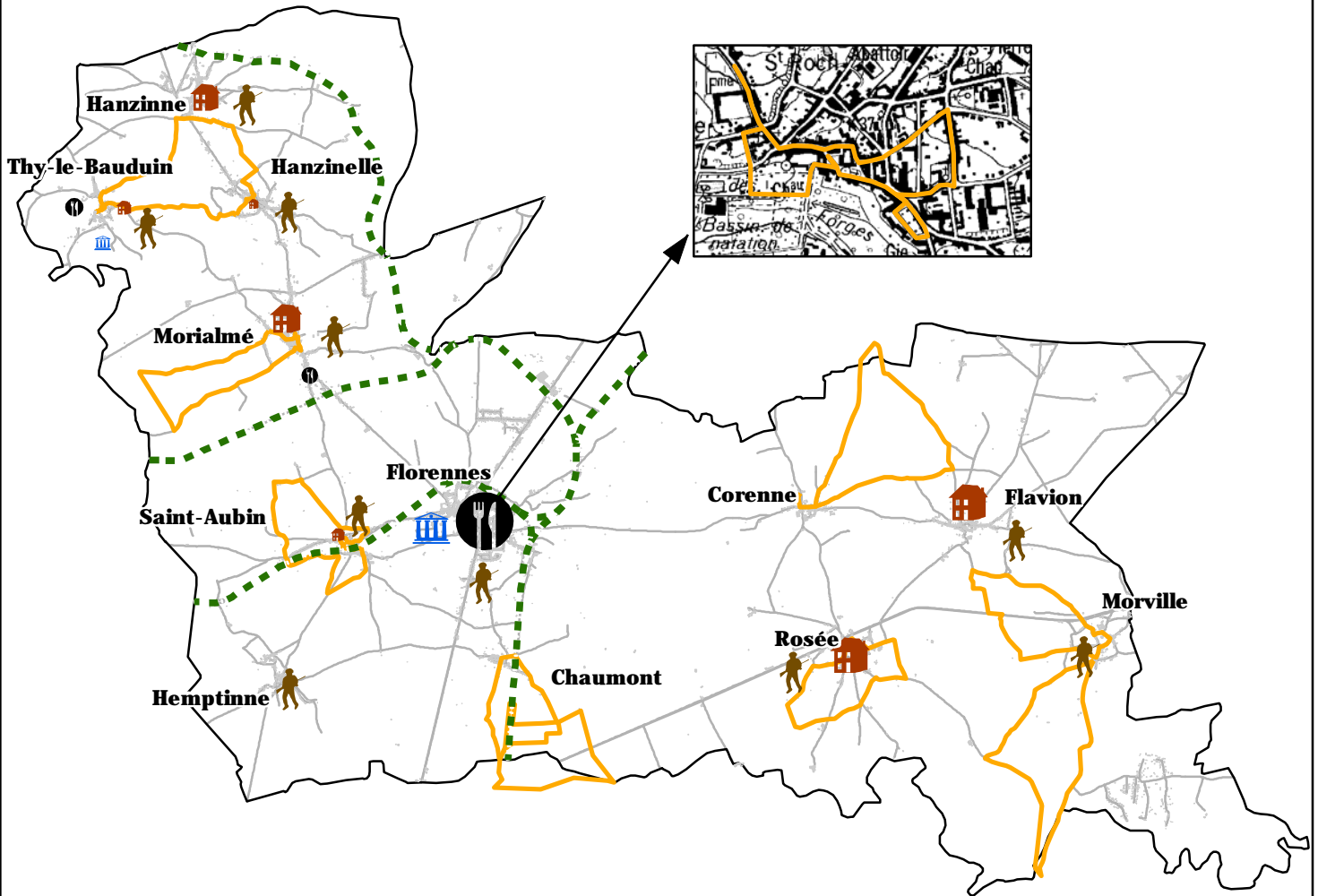


**Art et/ou Bibliothèque**



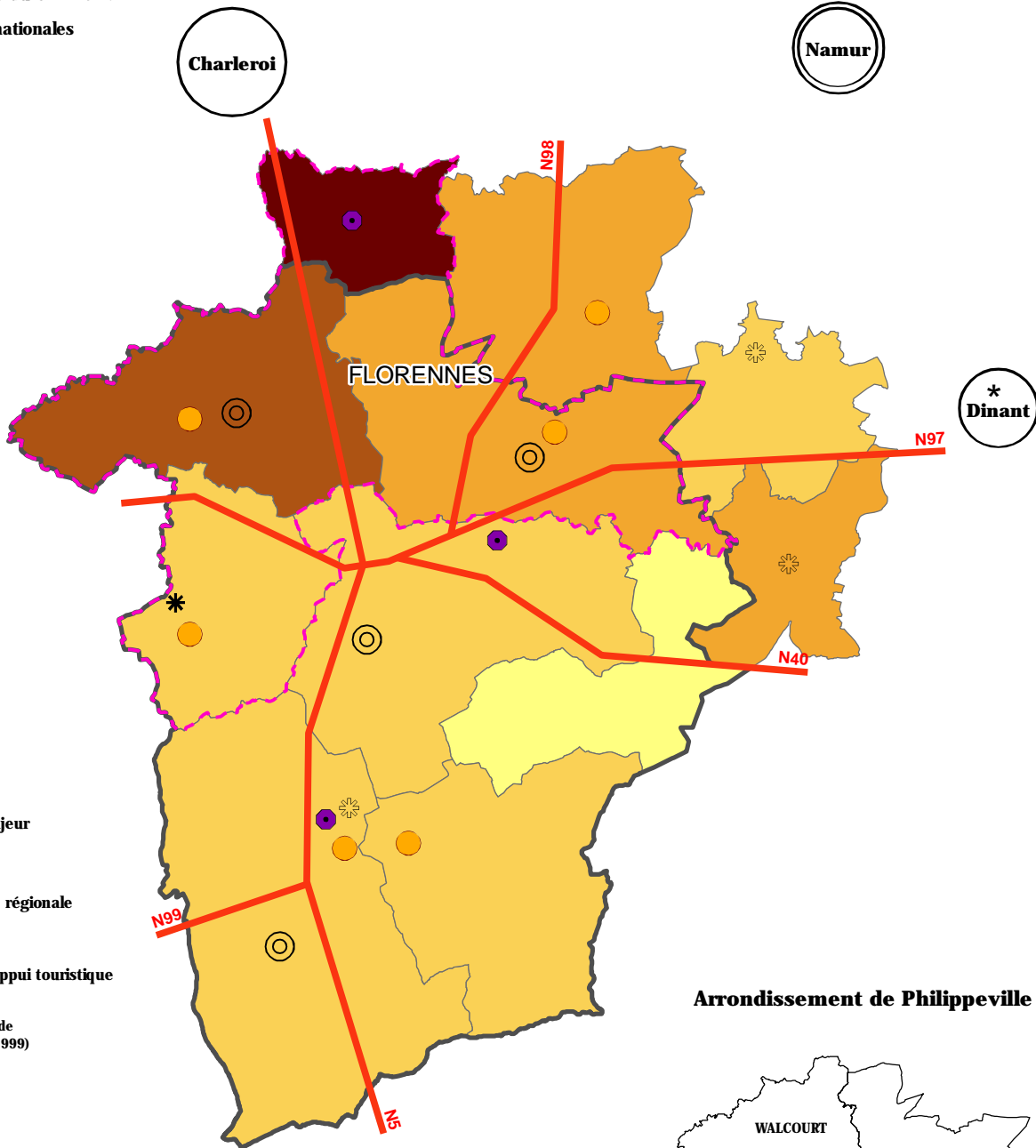
**Ludothèque**





	<b>Restaurant</b>
	<b>Hébergement</b>
	<b>Curiosité</b>
	<b>Marche folklorique</b>
	<b>Promenade</b>
	<b>Ravel</b>

- Limite de l'arrondissement
- Territoire du GAL ESEM
- Routes nationales



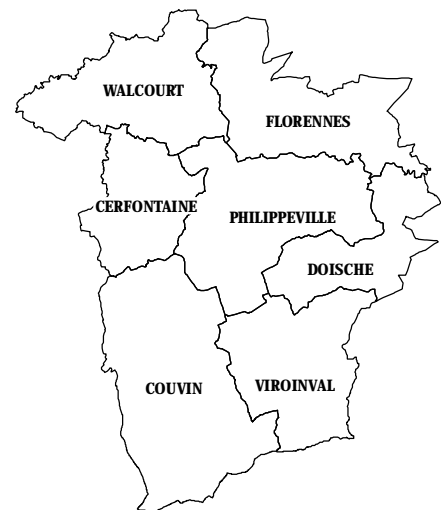
- Pôle majeur
- Capitale régionale
- Pôle d'appui touristique

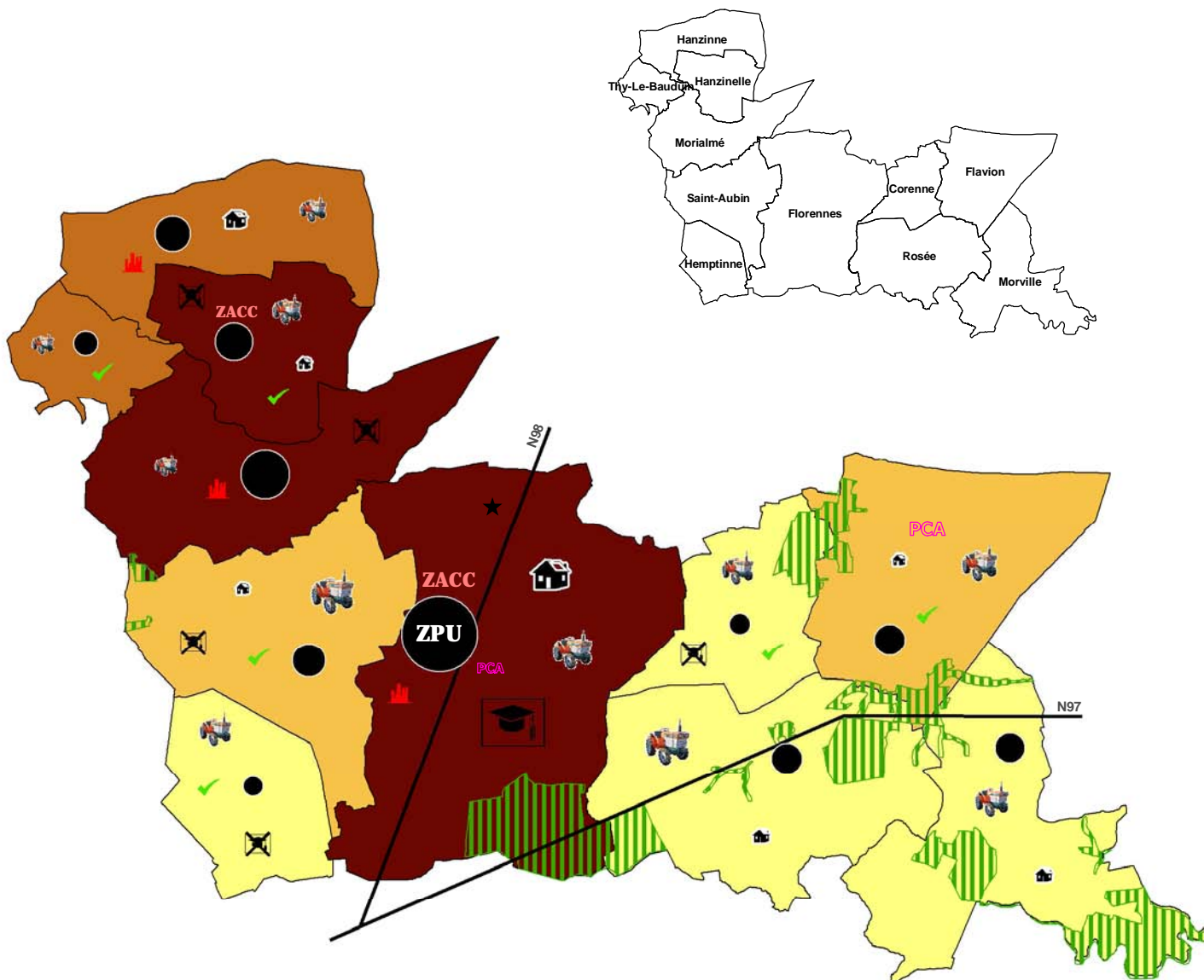
(Schéma Directeur de l'Espace Régional, 1999)



Densité démographique	
	34,7 hab/km <sup>2</sup>
	34,8 - 65,6 hab/km <sup>2</sup>
	65,7 - 104,7 hab/km <sup>2</sup>
	104,8 - 150,0 hab/km <sup>2</sup> } <b>Seuil de ruralité</b>
	150,1 - 255,5 hab/km <sup>2</sup>
	Périmètre de reconnaissance économique
	Activité tertiaire
	Pôles d'appui en milieu rural au SDER
	Point d'appui touristique au SDER
	Activité touristique promotionnée par l'OPT

## Arrondissement de Philippeville





— Routes nationales

### Critères socio-économiques

#### Poids démographique



#### Nombre d'exploitations agricoles



#### Concentration des effectifs scolaires



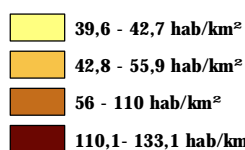
#### Absence d'établissement scolaire



#### Présence de logements sociaux



#### Densité démographique



### Critères urbanistiques

★ Site d'activités à réaménager

Patrimoine classé

**Z P U** Zone Protégée en matière d'urbanisme

**ZACC** Zone d'Aménagement Communal Concerté

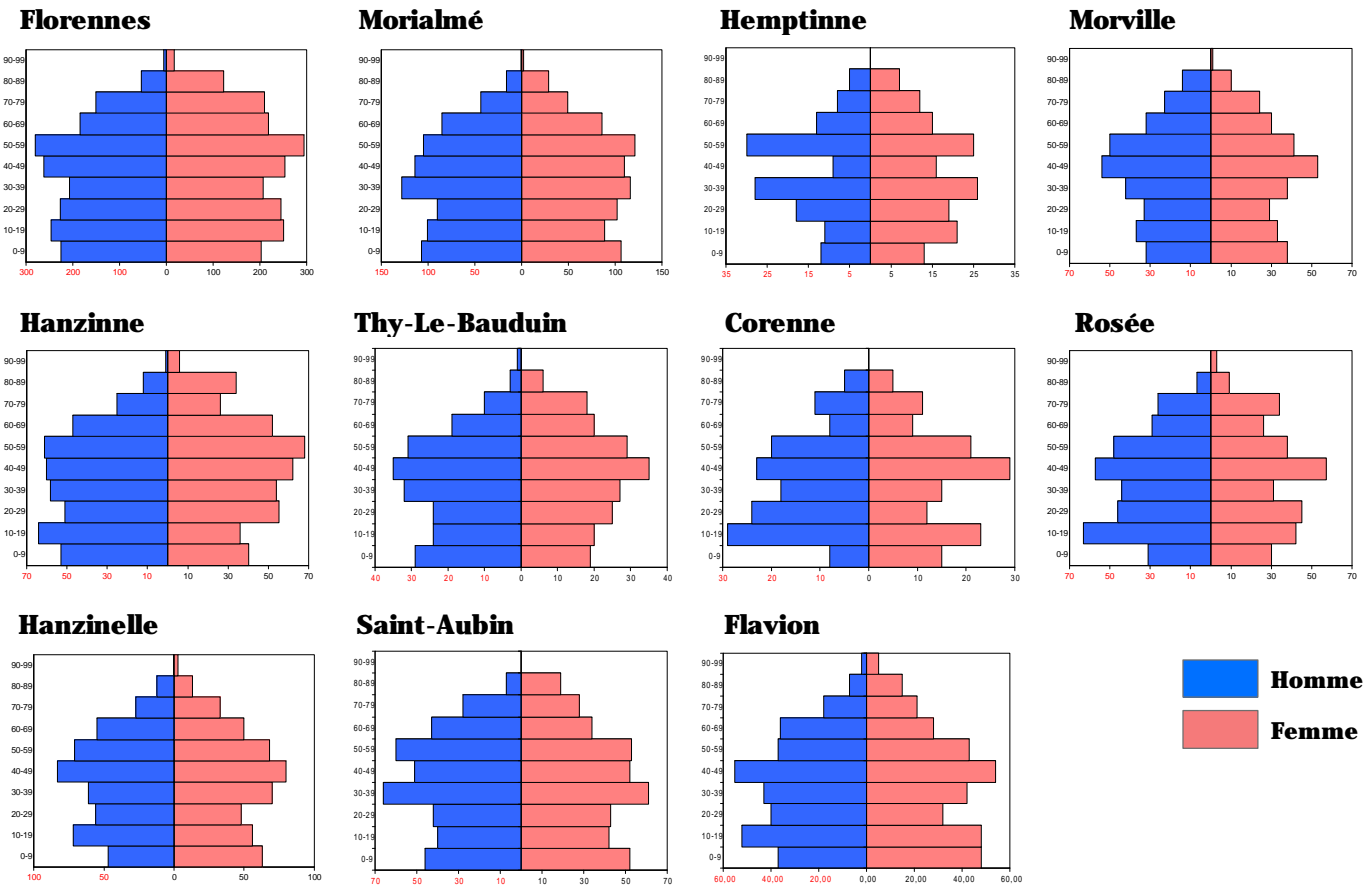
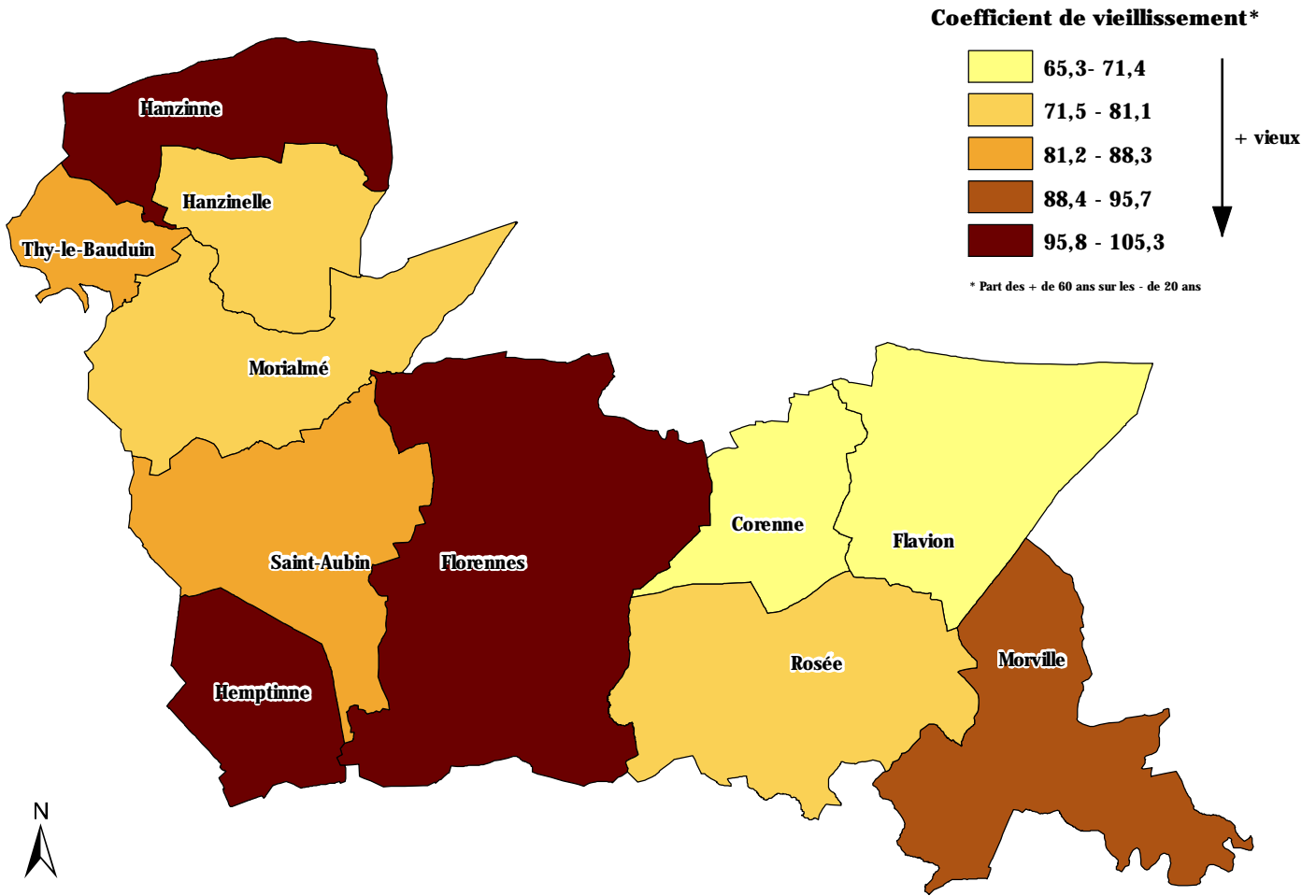
**PCA** Plans Communaux d'Aménagement

### Critères environnementaux

Zone NATURA 2000

Intérêt paysager conséquent



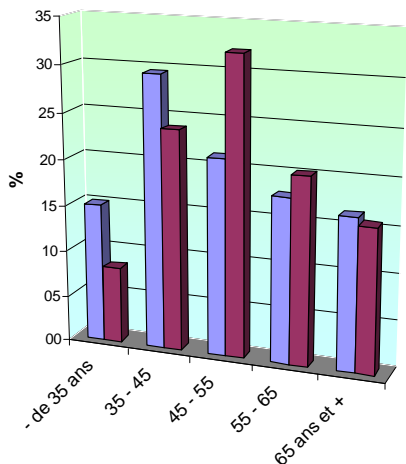




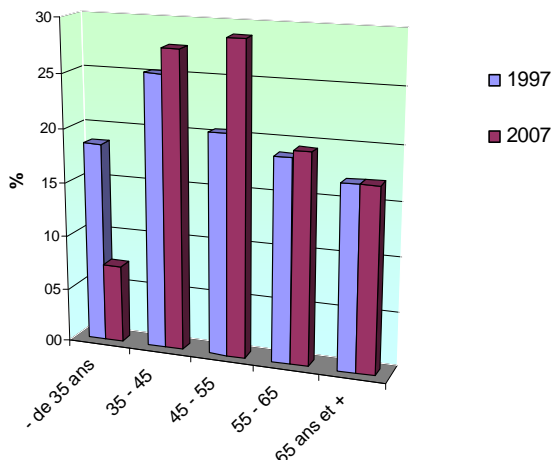


**ILLUSTRATION N°2 : EVOLUTION DE L'AGRICULTURE ENTRE 1997 & 2007**  
**- ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE -**  
**- COMMUNE DE FLORENNES -**

**STRUCTURES PAR AGE**  
**DES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE EN 1997 ET 2007**

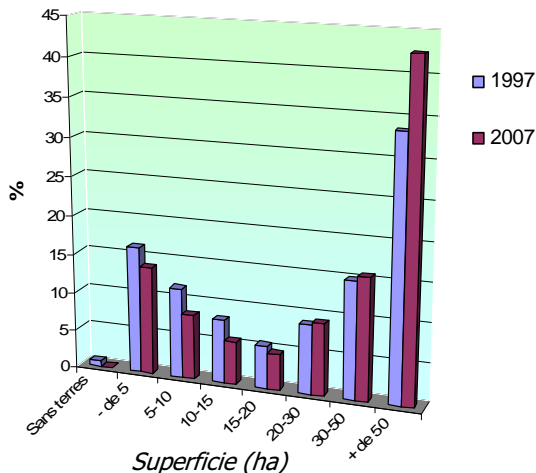


Commune de Florennes

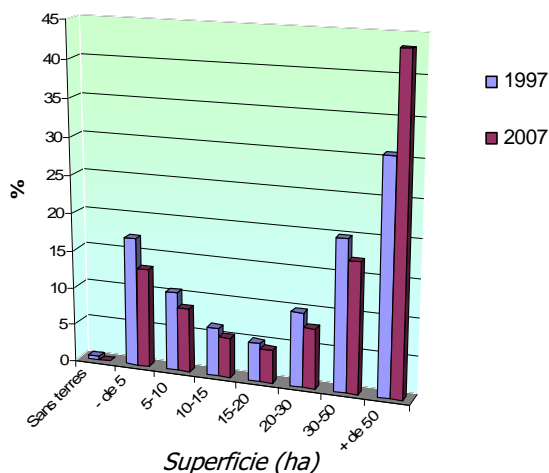


Arrondissement de Philippeville

**REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
**AVEC PRODUCTION AGRICOLE PAR TAILLE EN 1997 & 2007**



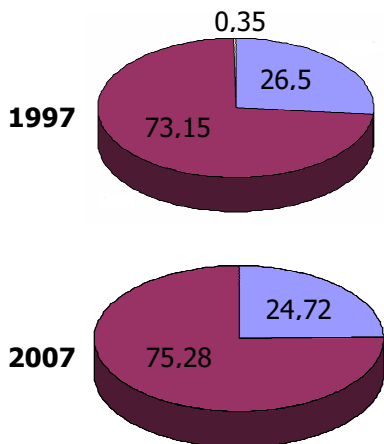
Commune de Florennes



Arrondissement de Philippeville

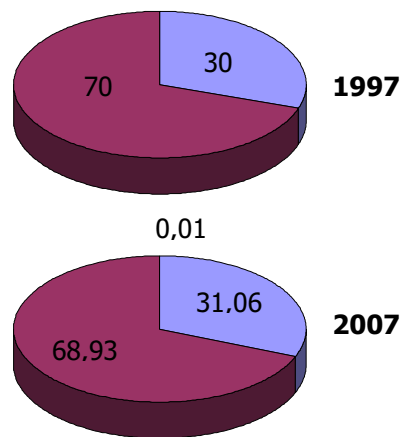
**EVOLUTION DU MODE DU FAIRE VALOIR DE LA S.A.U.**  
**ENTRE 1997 & 2007**

Commune de Florennes



- SAU exploitée en propriété
- SAU exploitée en location
- SAU exploitée en métayage et autres modes de faire-valoir

Arrondissement de Philippeville





**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2012**

**ANNEXES**



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 1:  
ÉVALUATION PAR UNITÉ PAYSAGÈRE DU GAL DE  
L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE**



## 4. EVALUATION PAR UNITES PAYSAGERES DES PAYSAGES DU GAL

### Unité 1 Zone périurbaine de Loverval

L'enjeu dans cette unité paysagère est l'effet de coupure de Loverval par la RN5.

### Unité 2 Condroz péri urbain

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- d'éviter que les villages continuent à se rejoindre (ex. : Les Flaches Joncret, Villers-Poterie Gougnies, ...)
- la dispersion de l'habitat récent, entraînant une perte de lisibilité des villages (ex. : Les Flaches, Bertransart),
- la suppression des vergers et leur transformation en zones bâties (ex. : Joncret),
- la conservation des vues de qualité (ex. à Joncret vers Acoz, Villers-Poterie, Gerpennes),
- la conservation des vallons ouverts (ex. vallons des ruisseaux St Pierre et d'Aujette à Gerpennes),
- limiter l'utilisation de végétaux non indigènes et à caractère trop ornemental pour le traitement des limites par les propriétaires privés (ex. : Bertransart, Les Flaches),
- la conservation du caractère et l'identité encore présents à certains endroits (Joncret).

### Unité 3 Segment de vallée industrielle

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- la reconversion du bâti et des sites industriels en friche, et ouvrier, en tant que patrimoine (ex : Thy-leChâteau),
- la reconversion du fond de vallée entre Thy-le Château et Berzée et à Berzée,
- le réaménagement des espaces publics et des espaces-rue en général,
- la valorisation à Berzée du petit noyau bâti de caractère autour de l'église et du château-ferme de Trazegnies,
- la valorisation des abords du château et de l'église à Thy-le-Château,
- la valorisation des cours d'eau le Thyria et l'Eau d'Heure,

### Unité 4 Vallées d'affluents de la Sambre

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- la réhabilitation de la vallée du ruisseau d'Hanzinne dans la traversée d'Acoz,
- la valorisation du ruisseau d'Hanzinne et de ses affluents dans sa traversée de Gerpennes,
- la connaissance de la qualité des paysages dans la vallée de l'Eau d'Heure à Pry et en amont,
- la valorisation du centre ancien de Pry et des vues vers ce noyau (éviter la fermeture visuelle de la vallée),
- réhabiliter le centre de Laneffe (ex. : place de l'église en ancienne RN5),
- le réaménagement de l'entrée Nord de Walcourt (carrefour RN978, rues de la forge et de la station),
- le devenir du fond de vallée à Yves-Gomezée et la reconversion des friches industrielles (bâtiments industriels en ruine près de la gare),
- éviter la fermeture des fonds de vallées par la végétation et par l'urbanisation (ex. : en aval de St-Aubin),
- la conservation des vues de qualité (ex. : à Yves-Gomezée, Walcourt, Vogenée, ...)
- l'aménagement des espaces publics à Saint-Aubin,
- la valorisation de l'ancienne ligne de chemin de fer (ex. à St-Aubin),
- prendre des mesures pour limiter voire supprimer l'impact paysager de la RN5, de la future E420 (ex. : à Somzée, à Laneffe).

### Unité 5 Condroz occidental

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- la connaissance de la qualité du paysage,
- la conservation des vues des silhouettes de villages et des vues 'grand paysage' (ex. : St-Aubin, Flavion),
- d'éviter la perte d'identité des villages par une urbanisation qui se rejoint le long des routes (ex. entre Hanzinelle et Morialmé),
- la conservation des vallons et vallées ouvertes (ex. à Hempinne et en aval),
- favoriser l'urbanisation s'intégrant à la structure des villages (ex. à Hanzinelle),
- éviter les transformations du bâti ancien peu respectueuses de l'architecture,
- la valorisation du patrimoine artisanal, industriel et du petit patrimoine (ex. moulins à Hanzinne et à Hanzinelle),
- la conservation des places publiques et des usoirs engazonnés de qualité (ex. à place d'Hanzinelle, usoirs à Chaumont),
- l'aménagement de certaines places publiques et du centre de Florennes,
- l'enfouissement des réseaux aériens (ex. à Hanzinelle),
- conserver et favoriser le développement de haies bocagères (ex. à Flavion, à Corenne),
- limiter l'utilisation de conifères, de végétaux non indigènes et à caractère trop ornemental pour le traitement des limites par les propriétaires privés (ex. à Hanzinne),
- prendre des mesures pour limiter voire supprimer l'impact paysager des carrières existantes et futures (ex. à Hempinne, à Yves-Gomezée),
- prendre des mesures pour limiter voire supprimer l'impact paysager de la RN5, de la future E420 (ex. à Fraire),
- veiller à l'intégration paysagère des fermes et de leurs extensions (ex. à Corenne),
- conserver et replanter des vergers dans l'auréole villageoise (ex. à St-Aubin),
- éviter le mitage du paysage par les infrastructures (antennes GSM, ...),
- planifier l'implantation d'activités économiques (ex. à Florennes).

### Unité 6 Transition Condroz - Thudinie

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- la connaissance de la qualité du paysage,
- la conservation des vues des silhouettes de villages et des vues 'grand paysage' (ex. : entre Gourdinne et Somzée),
- éviter la perte d'identité des villages par une urbanisation qui se rejoint le long des routes (ex. : entre Gourdinne et Thy-le-Château),
- favoriser l'urbanisation s'intégrant à la structure des villages (ex. à Somzée),
- éviter les transformations du bâti ancien peu respectueuses de l'architecture,
- la valorisation du patrimoine artisanal, industriel et du petit patrimoine (ex. brasserie à Gourdinne),
- l'aménagement de certaines places publiques (ex. Gourdinne),
- l'enfouissement des réseaux aériens,
- limiter l'utilisation de végétaux non indigènes et à caractère trop ornemental pour le traitement des limites par les propriétaires privés (ex. à Tarcienne),
- prendre des mesures pour limiter voire supprimer l'impact paysager de la RN5, de la future E420 (ex. à Tarcienne et à Somzée),
- réhabiliter le centre de Somzée (ex. place et ancienne RN5),
- aménager les entrées de la zone d'activités de Chastrès et sa 'façade' le long de la route nationale,
- veiller à l'intégration paysagère des fermes et de leurs extensions (ex. à Chastrès),
- planifier l'implantation d'activités économiques (ex. le long de la future E420 entre Tarcienne et Somzée).



## Unité 7 Thudinie

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- la connaissance de la qualité du paysage (ex. autour de Clermont),
- la conservation des vues des silhouettes de villages et des vues 'grand paysage' (ex. à Castillon)
- favoriser l'urbanisation s'intégrant à la structure des villages (ex. à Rognée),
- éviter les transformations du bâti ancien peu respectueuses de l'architecture,
- la valorisation du patrimoine artisanal, industriel et du petit patrimoine,
- l'aménagement de certaines places publiques (ex. Castillon abords de l'église),
- l'enfouissement des réseaux aériens,
- limiter l'utilisation de végétaux non indigènes et à caractère trop ornemental pour le traitement des limites par les propriétaires privés (ex. dans le centre de Castillon),
- veiller à l'intégration paysagère des fermes et de leurs extensions (ex. à Fontenelle),
- entretenir et replanter des arbres têtards et les arbres fruitiers dans les auréoles villageoises (ex à Clermont, à Mertenne).

## Unité 8 Transition Condroz – Fagne

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- la connaissance de la qualité du paysage,
- la conservation des vues des silhouettes de villages et des vues 'grand paysage' (ex. à l'Ouest de Soumoy),
- favoriser l'urbanisation s'intégrant à la structure des villages (ex. Soumoy),
- éviter les transformations du bâti ancien peu respectueuses de l'architecture,
- l'enfouissement des réseaux aériens (ex. Soumoy),
- limiter l'utilisation de conifères, de végétaux non indigènes et à caractère trop ornemental pour le traitement des limites par les propriétaires privés (ex. Soumoy),
- veiller à l'intégration paysagère des fermes et de leurs extensions (ex. Soumoy),
- conserver et développer le réseau de haies bocagères,
- veiller à l'intégration paysagère des zones de loisirs (ex. entre Soumoy et les lacs de l'Eau d'Heure).

## Unité 9 Fagne

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- la connaissance de la qualité du paysage,
- la conservation des vues des silhouettes de villages et des vues 'grand paysage' (ex. à Cerfontaine)
- la conservation des vallons et vallées ouvertes (ex. à Senzeille),
- favoriser l'urbanisation s'intégrant à la structure des villages (ex. à Senzeille),
- éviter les transformations du bâti ancien peu respectueuses de l'architecture,
- la valorisation du patrimoine artisanal, industriel et du petit patrimoine (ex. anciens séchoirs à Cerfontaine),
- la conservation des places publiques et des usoirs engazonnés de qualité (ex. à Villers-Deux-Eglises),
- l'enfouissement des réseaux aériens (ex. à Villers-Deux-Eglises),
- conserver et favoriser le développement de haies bocagères (ex. à Cerfontaine),
- limiter l'utilisation de végétaux non indigènes et à caractère trop ornemental pour le traitement des limites par les propriétaires privés (ex. dans les lotissements à Cerfontaine),
- veiller à l'intégration paysagère des fermes et de leurs extensions,
- conserver et replanter des vergers dans l'auréole villageoise (ex. à Cerfontaine),
- éviter le mitage du paysage par les infrastructures (antennes GSM, ...).

#### Unité 10 Vallées d'affluents de la Meuse

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- la connaissance de la qualité du paysage (ex. à Flavion),
- la conservation des vues des silhouettes de villages et des vues 'grand paysage' (ex. à Corenne et à Flavion),
- la conservation des vallons et vallées ouvertes (ex. à Corenne et à Flavion),
- éviter les transformations du bâti ancien peu respectueuses de l'architecture,
- conserver et favoriser le développement de haies bocagères (ex. à Corenne et à Flavion),
- limiter l'utilisation de végétaux non indigènes et à caractère trop ornemental pour le traitement des limites par les propriétaires privés,
- veiller à l'intégration paysagère des fermes et de leurs extensions (ex. à Corenne).

#### Unité 11 Massif forestier pré-ardennais (bordure forestière au Sud de Cerfontaine)

Les enjeux dans cette unité paysagère sont :

- la connaissance de la qualité du paysage,
- la valorisation de la qualité des paysages forestiers,
- la conservation des forêts feuillues.

## **5. EVALUATION PAR VILLAGE DES PAYSAGES DU GAL**

---

**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 2:  
EVALUATION PAR VILLAGE DES PAYSAGES DU GAL  
DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE**



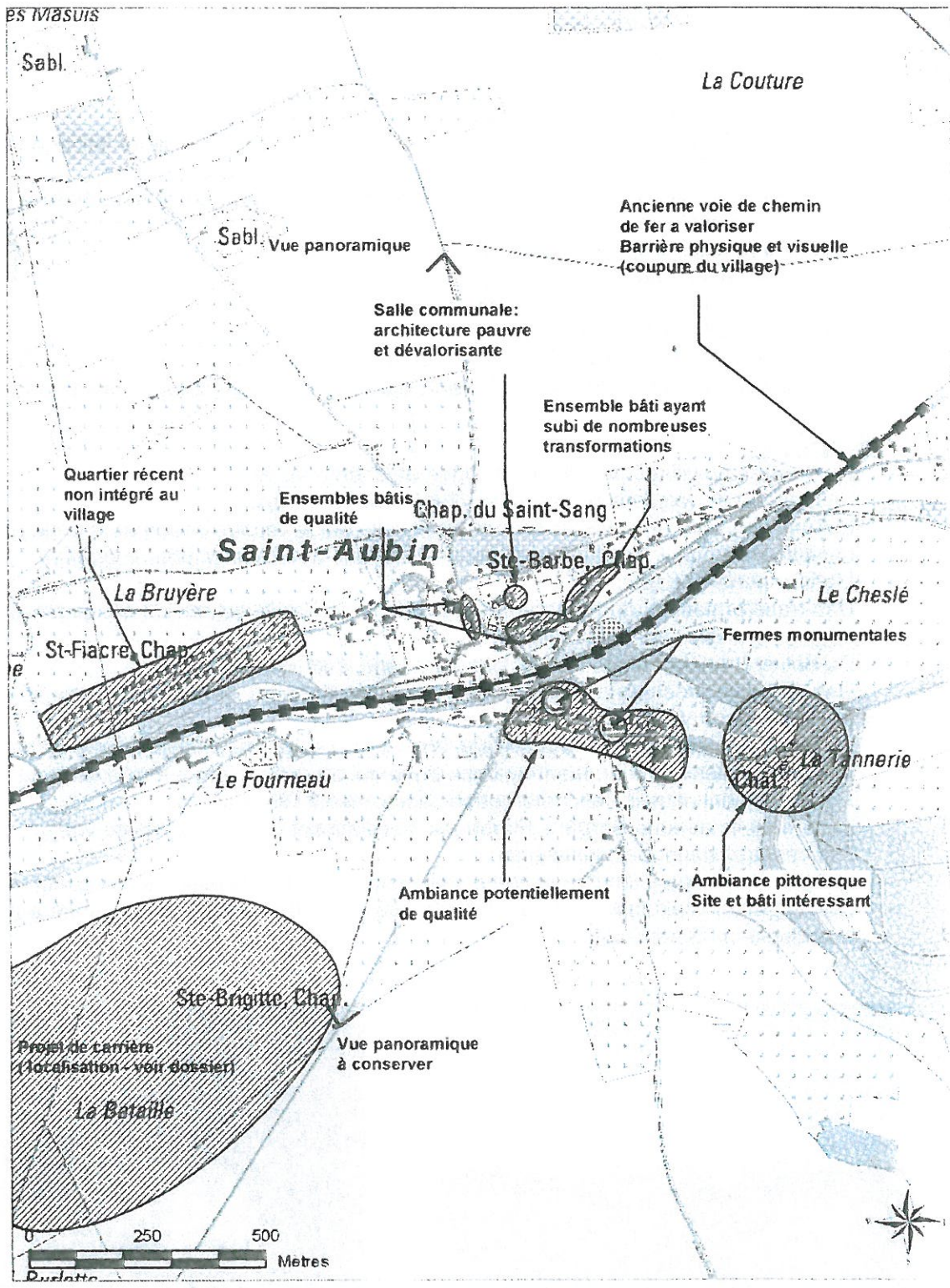
### **ATOUPS**

- Le paysage vallonné, la vallée verdoyante.
- La silhouette remarquable du village depuis le Sud et le Nord.
- Le cadre boisé à l'Est et au S-E du village.
- Les cours d'eau dans le village.
- L'ancienne ligne de chemin de fer en tant qu'itinéraire de promenade de fait et potentiel.
- Un espace vert comportant des jeux et du mobilier.
- Du patrimoine bâti intéressant : fermes monumentales, des ensembles bâtis en pierre, bâti témoin de l'activité industrielle.
- Des ensembles bâti de qualité en pierre.
- Le clocher en tant que point de repère.
- La qualité du site et le bâti au lieu-dit La Tannerie.
- L'ambiance pittoresque potentielle.
- Le petit patrimoine : chapelles, puits, ancien four banal.
- La simplicité de la place en gazon devant l'église, qui s'intègre bien au cadre rural.

### **FAIBLESSES**

- La coupure du village par l'ancienne ligne de chemin de fer.
- Le manque de valorisation des cours d'eau dans le village.
- Le fond de vallée en cours de fermeture visuelle par la recolonisation de la végétation.
- La salle communale, architecture pauvre, bâtiment dévalorisant pour le quartier.
- L'hétérogénéité du bâti.
- Des transformations du bâti peu respectueuses de l'architecture. Le cas particulier de l'école dont les châssis sont en aluminium.
- Du bâti en transformation dans le bas du village, d'aspect délabré.
- Une extension récente du village, bien implantée dans son prolongement sur le versant mais pas intégrée au village.
- L'espace public dans le fond du village de part et d'autre de l'ancienne ligne de chemin de fer : vastes espaces en revêtement hydrocarboné qui pourraient être mieux aménagés.
- Des traitements des limites hétérogènes dévalorisant l'espace rue.
- Le teruil de la carrière Berthe à Florennes, dévalorisant certains points de vue.
- Des réseaux aériens envahissants.
- La ligne électrique le long de la route vers Hemptinne, dévalorisant la vue panoramique.
- Des végétaux exotiques qui ne s'intègrent pas au cadre rural du village, entre autre autour de la chapelle du Saint-Sang





## COMMUNE DE FLORENNES CHAUMONT

---

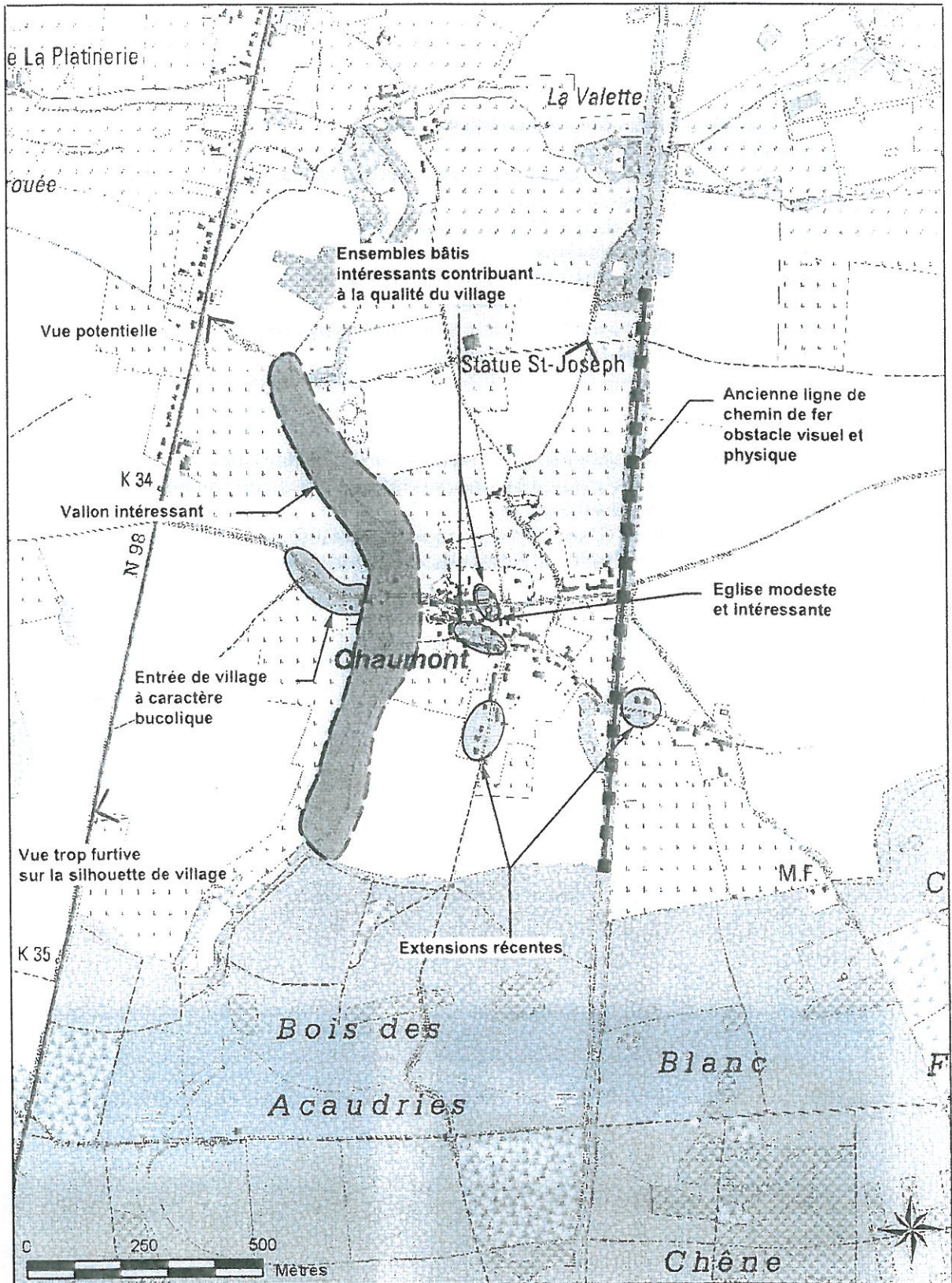
### ATOUTS

- Une situation à l'écart de la route nationale 98.
- Un vallon intéressant.
- Le cadre verdoyant du village, les nombreux arbres et haies.
- Les vues du village depuis l'Ouest.
- Une entrée de village depuis l'Ouest à caractère bucolique et champêtre.
- Des ensembles bâtis intéressants contribuant à la qualité du village et présentant une certaine homogénéité grâce au chaulage du bâti et à la brique.
- Une église modeste mais intéressante.
- Des murs en pierre, apportant un certain caractère au village.
- Des usoirs engazonnés et bien entretenus.
- Les nombreux arbres et haies, contribuant au cadre verdoyant du village.

### FAIBLESSES

- Une ancienne ligne de chemin fer constituant un obstacle visuel.
- Du bâti ayant subi des transformations peu respectueuses de l'architecture.
- Les réseaux aériens envahissants.
- Des conifères dans le village, formant des écrans visuels.
- Le terril de la carrière Berthe à Florennes, visible de certains points de vue.







COMMUNE DE FLORENNES  
**CORENNE**

---

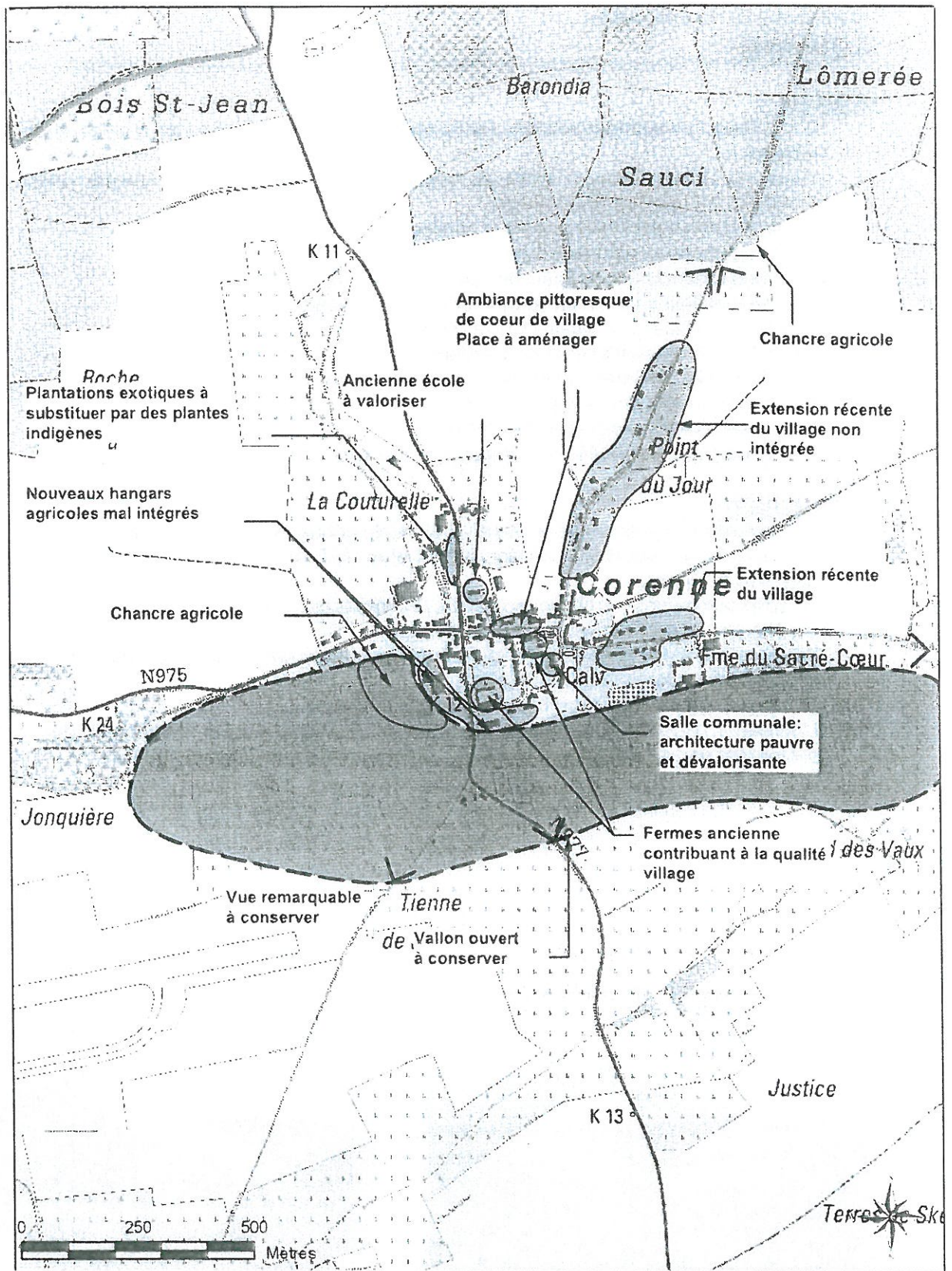
**ATOUTS**

- Le paysage doucement vallonné, caractéristique par le mélange de prairies et de terres de cultures.
- Le site du village dans le vallon du ruisseau de la Louchenée, le fond de vallon ouvert à conserver, occupé par des prairies.
- Le cadre boisé au N-O et au N-E du village.
- La silhouette de qualité du village.
- Les vues remarquables depuis des chemins, vers le Nord et l'Est.
- Les vues lointaines de la campagne agricole et boisée.
- L'ambiance visuelle de qualité rue grande.
- Les fermes monumentales dans le village.
- L'école, ancien bâtiment conservé et toujours utilisé.
- Le clocher en tant que point de repère.
- Des ensembles bâti de qualité en pierre.
- Une certaine homogénéité du bâti grâce à la pierre.

**FAIBLESSES**

- Les extensions récentes de ferme en rupture de gabarit avec le bâti du village.
- Les extensions récentes du village à l'Est et au N-E, maisons dont l'architecture ne s'intègre pas bien au village.
- La salle communale, architecture pauvre, bâtiment dévalorisant pour le quartier.
- Un chancre agricole au Sud-Ouest du village.
- La place devant l'église qui pourrait être mieux aménagée ; trouver un lieu plus adéquat pour les bulles à verres que devant l'église.
- Un chancre agricole au Nord et à l'extérieur du village.
- L'utilisation de plantes exotiques par les particuliers pour le traitement des limites, ne s'intégrant pas au cadre rural du village ; ce phénomène est cependant limité.





COMMUNE DE FLORENNES  
**FLAVION**

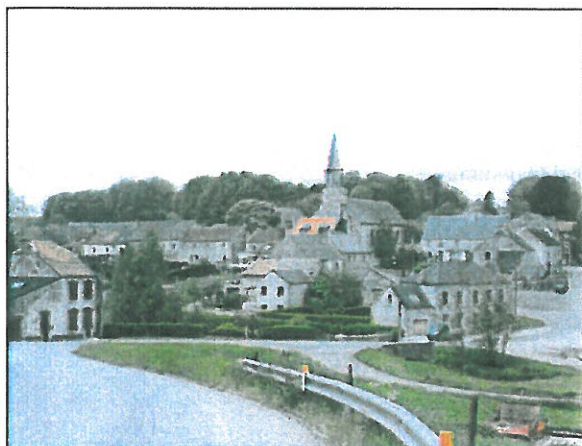
---

**ATOUTS**

- Le cadre de qualité, agricole et boisé au loin.
- Le vallon ouvert du Flavion (prairies) à conserver.
- Le site de la ferme du moulin.
- L'auréole du village comportant de nombreuses prairies, des vergers, des haies bocagères.
- La structure linéaire de la rue principale du village et son implantation sur le versant, parallèle au vallon.
- Le caractère rural du village.
- Des vues remarquables du village depuis le Sud, à conserver.
- Les ambiances visuelles intéressantes rue du centre, de la corne, du Cobut, du Faux.
- Des ensembles bâtis de qualité en pierre.
- L'homogénéité du bâti ancien grâce à la pierre, matériaux dominant.
- Certains éléments du bâti récent dont les gabarits s'intègrent au bâti ancien.
- Une belle chapelle entourée d'arbres dont les abords devraient être entretenus.
- La qualité de la place grâce à ses dimensions, au kiosque ; elle va être réaménagée prochainement.
- Quelques usoirs aménagés en gazon.

**FAIBLESSES**

- Des transformations du bâti peu respectueuses de l'architecture
- Des réseaux aériens envahissants
- Quelques éléments bâtis en mauvais état
- Des nouvelles maisons ne s'intégrant pas au bâti ancien du village.
- Les extensions récentes de la ferme près du Flavion qui pourraient être mieux intégrées.
- Du petit patrimoine à valoriser.
- L'espace public près du pont sur le Flavion qui pourrait être mieux aménagé.
- Des appropriations de l'espace rue (usoirs).
- Des végétaux à caractère trop horticoles ne s'intégrant pas au caractère rural du village : arbres pourpres sur la place
- Des plantations récentes de peupliers en fond de vallée aboutissant à la perte de typologie de vallée ouverte.





## COMMUNE DE FLORENNES

### FLORENNES

---

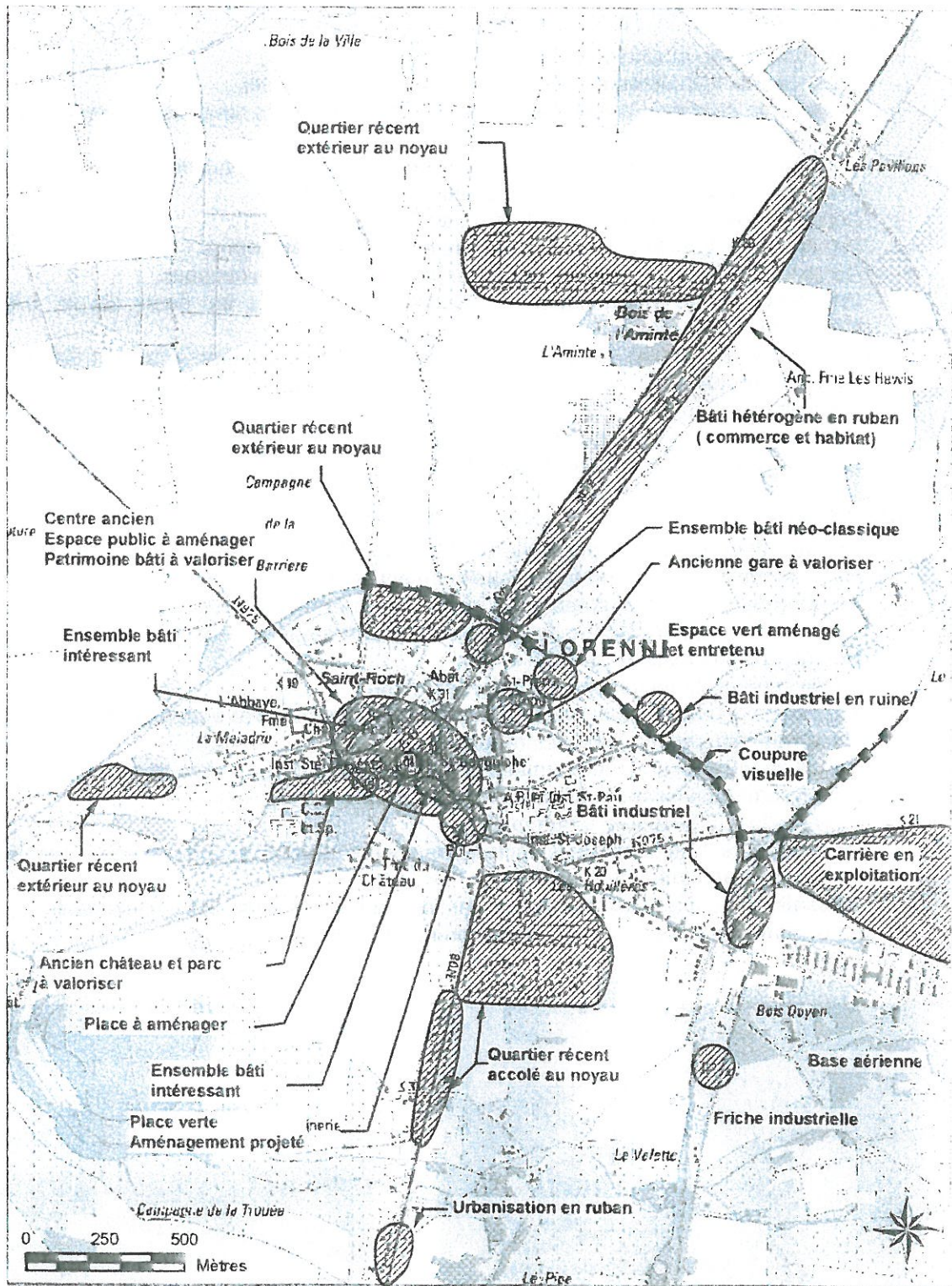
#### ATOUTS

- La silhouette de qualité de la ville depuis le Sud et le N-O.
- Le clocher et le château en tant que points de repère visuels.
- Le parc, le château, la place de l'hôtel de ville, des lieux chargés d'histoire potentiellement exceptionnels.
- Les anciennes lignes de chemin de fer : opportunités pour des itinéraires de promenade.
- Un centre ancien relativement homogène.
- Du patrimoine bâti de qualité en pierre, en briques.
- Le patrimoine bâti dans le centre ancien, pas ou peu transformé.
- Des petites rues au caractère particulier, potentiellement valorisable.
- Une vaste Zone d'Aménagement Communal Concerté au Nord de la ville, potentiel d'extension de la ville.
- Le potentiel de 'nature' dans la ville : parc, cours d'eau, prairies (entre rue Général Storms et rue de Corenne)
- La ferme du château.
- L'ancienne gare, en tant que témoin de l'activité ferroviaire.
- La place verte pour le charme qu'elle dégage (arbres, bâti)

#### FAIBLESSES

- L'urbanisation linéaire le long de la RN 98 en direction de Mettet et de Philippeville.
- La vallée en cours de fermeture visuelle en aval du parc.
- Les abords de la station d'épuration qui devraient être traités avec soin.
- Le teruil de la carrière Berthe, les abords de la carrière, malgré la plantation de haie.
- Une friche industrielle au S-E de la ville.
- Les anciennes lignes de chemin de fer en friche.
- Le patrimoine bâti sous valorisé, entre autre par manque d'aménagement d'espace public.
- L'hétérogénéité du bâti dans les faubourgs.
- Du bâti ayant subi des transformations peu respectueuses de l'architecture.
- Un lotissement sans intégration au Nord de la ville.
- La place de l'hôtel de ville à aménager.
- Le manque de traitement de la limite entre voirie et abords de supermarché (centre ville).
- Les réseaux aériens envahissants.
- L'utilisation de végétaux exotiques par les particuliers dans les lotissements, induisant une perte d'identité rurale et une connotation résidentielle.





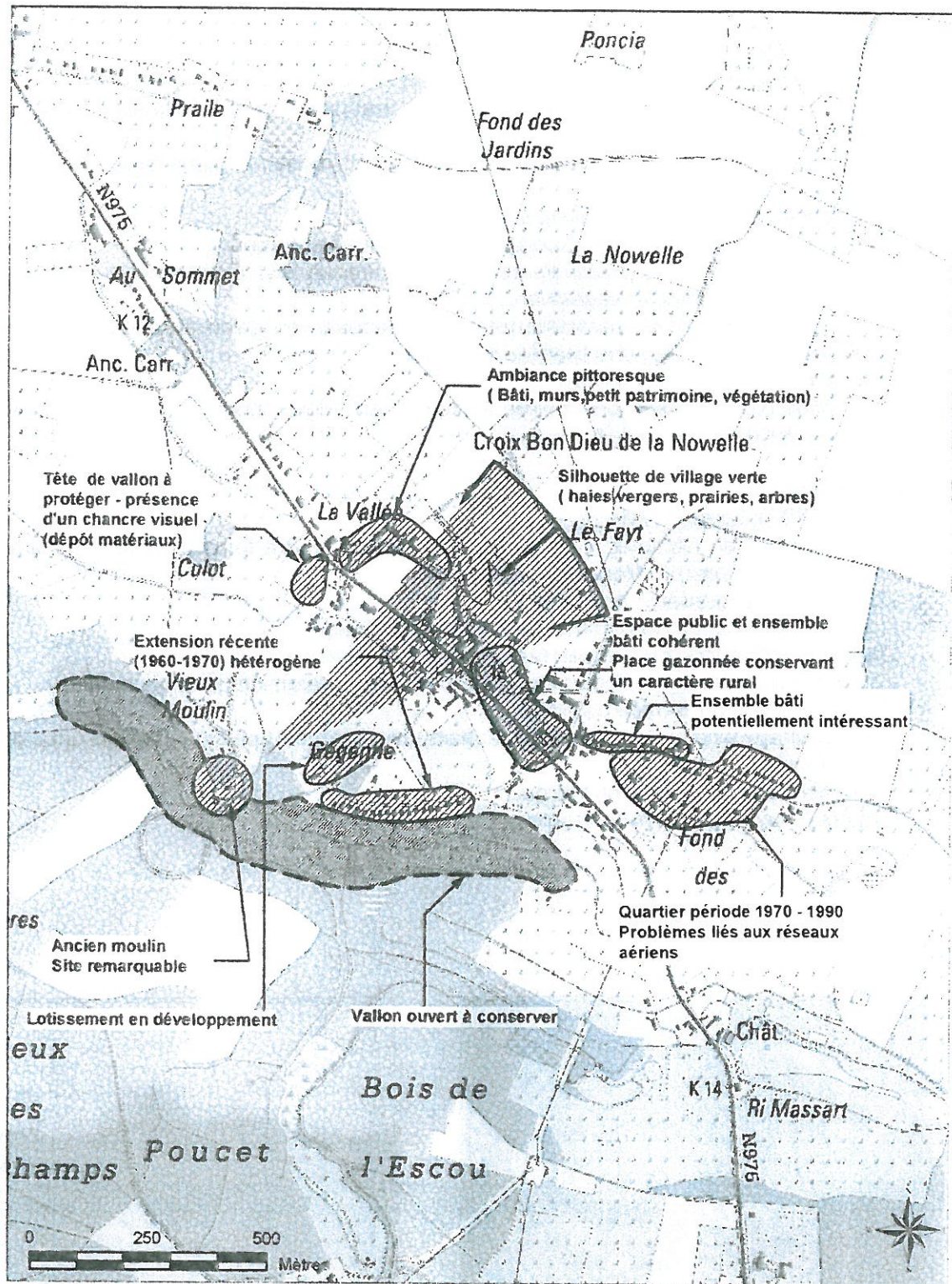
### **ATOUTS**

- Le cadre boisé du village, à l'Est, au S-E, à l'Ouest.
- La silhouette verdoyante du village depuis l'Est.
- La vallée ouverte et encaissée de la Thyria à l'Ouest du village, à conserver
- Le site remarquable de l'ancien moulin.
- Quelques éléments de patrimoine bâti intéressant : ferme monumentale en pierre, bâti en pierre, ...
- Des ensembles bâtis potentiellement intéressants.
- Du petit patrimoine : chapelles, pompes, monument avec arbres.
- L'ambiance pittoresque ponctuelle rues de la vallée et des commerçants : bâti et murs en pierre, petit patrimoine et végétation.
- La place conservant un caractère rural, vaste espace en gazon et comportant l'école, une ancienne pompe à eau, une chapelle, des jeux, ...
- Des usoirs aménagés en gazon.
- Les efforts pour réaliser une cabine électrique en brique, pour diminuer l'impact visuel des bulles à verre par une haie feuillue.

### **FAIBLESSES**

- La RN 975, coupure du village.
- La dispersion du bâti le long de la RN 975, ce qui tend à faire disparaître les limites entre Hanzinne d'une part et Morialmé d'autre part.
- Des anciennes carrières en friche.
- L'aspect hétérogène des extensions récentes du village.
- Des transformations du bâti peu respectueuses de l'architecture.
- La salle communale, architecture pauvre, bâtiment dévalorisant pour le quartier.
- Du petit patrimoine en mauvais état.
- Des végétaux exotiques (cèdres sur la place) ne s'intégrant pas au caractère rural de la place et du village.
- La ligne électrique à l'Est du village.
- Des réseaux aériens envahissants.







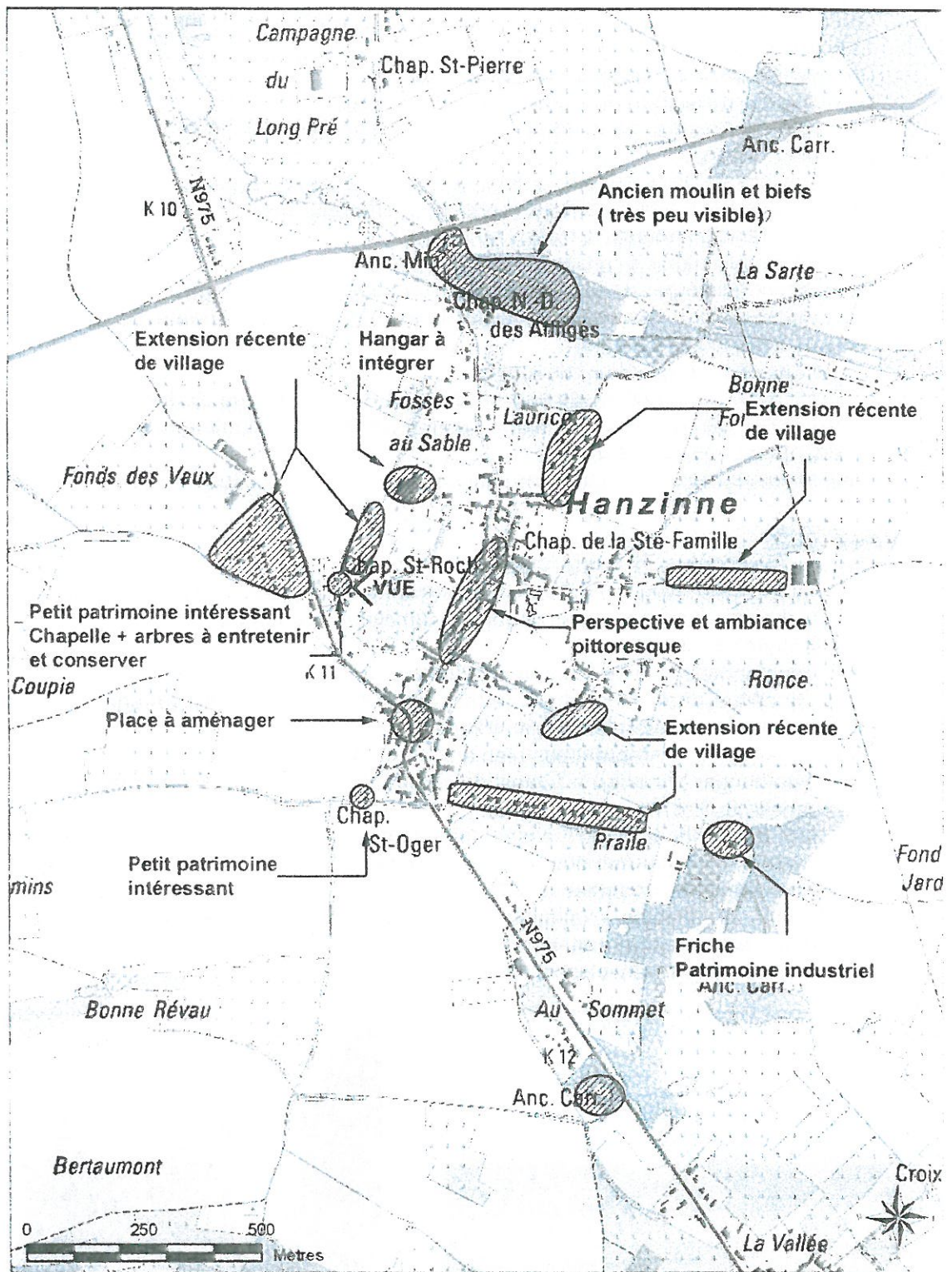
### **ATOUPS**

- La situation du village à la fois à proximité de la RN 975 (Gerpennes Florennes) et légèrement à l'écart de celle-ci.
- Le relief vallonné du village et autour de celui-ci.
- La vallée du ruisseau d'Hanzinne, au Nord du village.
- L'auréole de prairies, de haies bocagères et dans une moindre mesure de terres agricoles autour du village.
- Le cadre lointain boisé au N-E, à l'Est, au S-E, au S-O du village.
- La silhouette de qualité du village, vue depuis différents endroits, son aspect verdoyant.
- Le site de l'ancien moulin, le bief à l'abandon.
- Des ensembles bâtis de qualité, en pierre.
- Du bâti récent intégré dans le maillage existant des rues du village.
- Un patrimoine bâti intéressant : église, ferme monumentale (ferme de la Prévôté), ancien moulin, ancienne briqueterie.
- Le clocher en tant que point de repère.
- Le petit patrimoine, dont le site et la chapelle St-Roch, entourée d'arbres.
- La rue principale (rue des Combattants) en pavés en pierre conférant une qualité particulière à la rue, offrant une vue de qualité.
- Des friches recolonisées par la végétation, de ce fait peu visibles

### **FAIBLESSES**

- La ligne électrique à l'Est du village,
- Du patrimoine en ruine ou à l'abandon : ancienne briqueterie, ancien bief du moulin.
- Des friches recolonisées par la végétation (anciennes carrières).
- L'hétérogénéité du bâti.
- Des transformations du bâti peu respectueuses de l'architecture.
- Dans le centre ancien, des ajouts et des transformations du bâti (garages, murets, annexes) dévalorisant le caractère ancien du village.
- Du bâti récent ne s'intégrant pas bien au centre ancien.
- Un vaste hangar (Vinckier) à l'Ouest du village qui pourrait être mieux intégré.
- La chapelle St-Roch en mauvais état.
- La place le long de la RN975 avec le monument, actuellement grande surface en revêtement hydrocarboné, qui pourrait être mieux aménagée.
- Quelques parcelles occupées par des conifères.
- L'utilisation de plantes exotiques par les particuliers pour le traitement des limites, ne s'intégrant pas au cadre rural du village.
- Des réseaux aériens envahissant l'espace public.





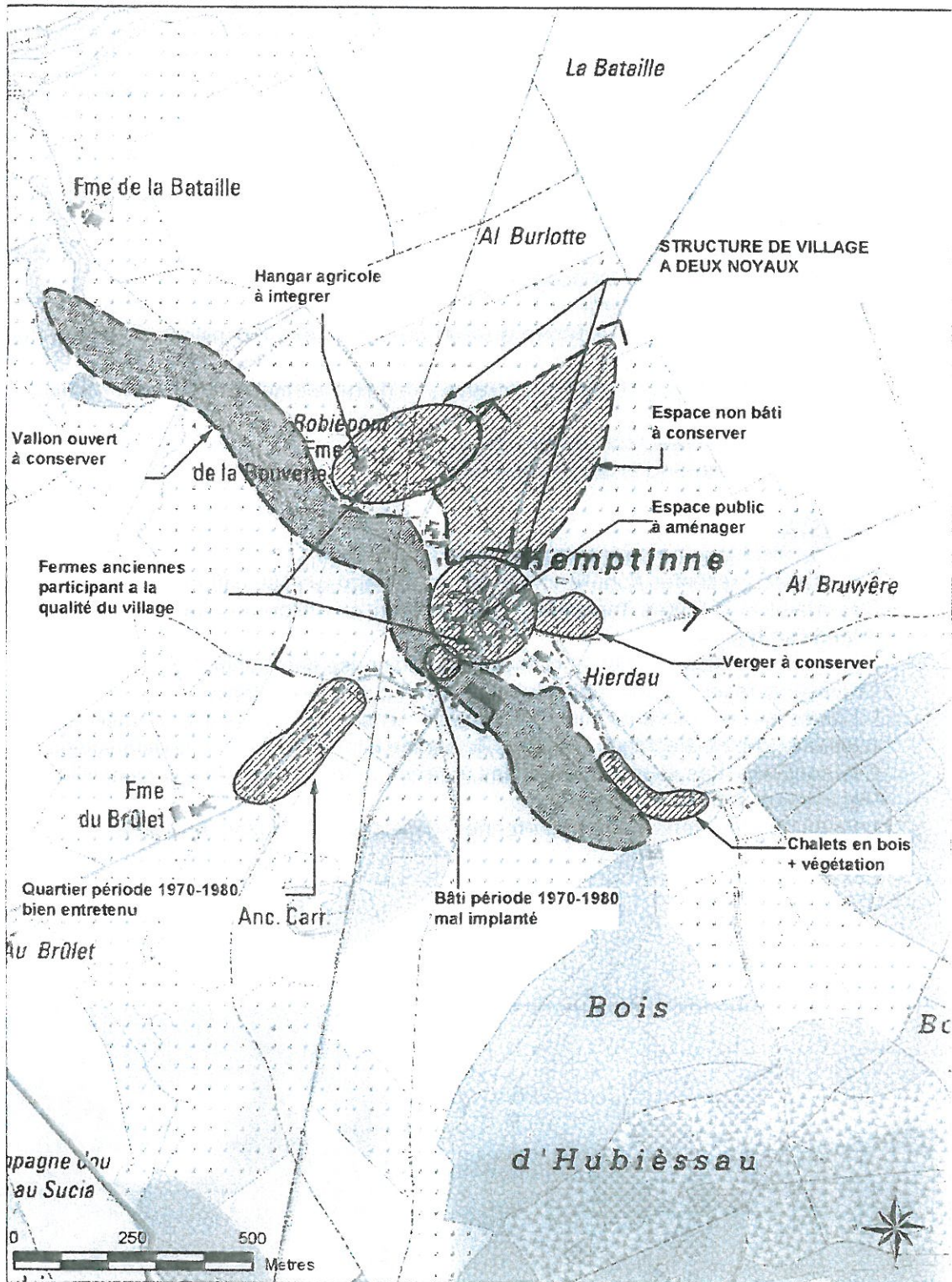
### **ATOUTS**

- Le paysage vallonné, verdoyant du village.
- Les nombreuses prairies, les vergers et les haies à conserver.
- Le vallon au pied, au milieu du village et sa continuité vers le N-O, la végétation qui lui est liée, dont des saules têtards.
- La structure du village à deux noyaux.
- Des espaces non bâtis à conserver ouverts entre les deux noyaux.
- La silhouette remarquable du village, vue depuis différents points de vue.
- L'ambiance rurale du village.
- Les fermes monumentales dans le village, ouvertes sur l'espace public.
- Le clocher en tant que point de repère.
- Les murs et murets en pierre.
- La situation quelque peu à l'écart au Sud du village des extensions récentes, dont l'une de chalets en bois.
- Le petits patrimoine : chapelles, potales ; certains éléments sont bien valorisés ; d'autres pourraient l'être mieux.
- Un espace vert simple, comportant des jeux.
- Le cadre boisé au Sud et au S-E du village.

### **FAIBLESSES**

- La ligne électrique haute tension qui traverse le village.
- Des maisons récentes dont l'architecture ne s'intègre pas au cadre bâti ancien du village.
- Des maisons récentes implantées dans le fond du vallon qui aurait du rester libre, compte tenu de sa typologie.
- Des transformations du bâti ancien peu respectueuse de l'architecture.
- Un vaste et récent hangar agricole qui pourrait être mieux intégré.
- La place qui devrait être mieux aménagée : l'espace voirie est trop vaste et des éléments comme la cabine électrique, l'abribus, la cabine téléphonique sont dévalorisants.
- Des conifères, des végétaux exotiques, ne s'intégrant pas au cadre rural du village.
- Des réseaux aériens envahissants.
- Le terril de la carrière Berthe à Florennes, dévalorisant l'horizon du village.





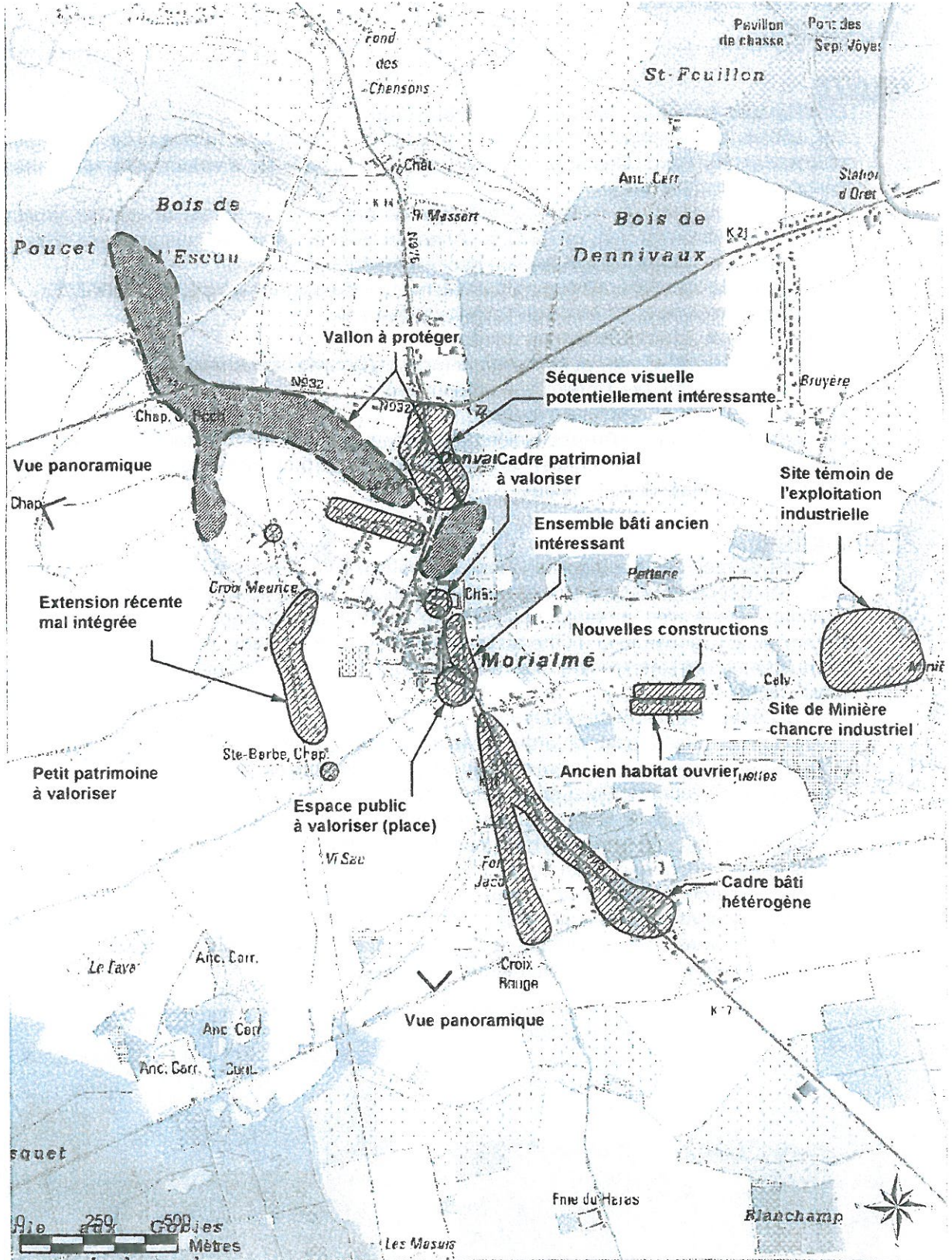
### **ATOUPS**

- Le relief vallonné assez marqué au Nord du village
- Les vallons de ruisseaux : le Girondia traversant le village, le ruisseau de la Semenne le contournant au Nord. Des vues de qualité de ces vallons qui devraient être valorisées. Des vallons ouverts à protéger.
- Le cadre rural autour du village, le mélange de prairies et de terres de culture, ainsi que le cadre boisé lointain au N-E, au N-O, à l'Ouest, au S-O du village et plus proche à l'Est.
- La silhouette de qualité du village vue depuis différents endroits.
- Des séquences visuelles variées potentiellement intéressantes le long de la RN 975.
- Des terrains remaniés, témoins de l'activité industrielle.
- Des ensembles bâtis de qualité en pierre.
- De l'ancien habitat ouvrier qui subsiste, témoin de l'activité industrielle.
- Une maison récente bien intégrée au bâti ancien.
- Le clocher en tant que point de repère.
- Une chapelle entourée d'arbres isolée dans la campagne (RN 932), point de repère.
- Des anciennes voies de chemin de fer, itinéraires de promenade potentiels et témoins de l'activité industrielle dans le village.

### **FAIBLESSES**

- La dispersion de bâti hétérogène le long de la RN 975 vers Florennes et vers Hanzinelle
- Des vues depuis la voirie d'arrière de bâtiments, de l'école, dévalorisées par les nombreuses annexes successives, garages, murs, ...ne s'intégrant pas au bâti.
- Un ancien site industriel en friche au lieu-dit Minières, de l'habitat de type taudis.
- Un quartier ancien intéressant mais ayant subi de nombreuses transformations hétérogènes le dévalorisant.
- Très peu de bâti ancien authentique.
- Une potale de qualité avec un arbre, dévalorisée par son environnement, site à protégé.
- Du petit patrimoine pas assez valorisé et certains éléments en mauvais état.
- L'espace rue à l'abandon aux abords du château
- Des places, espaces de qualité qui pourraient être mieux aménagées (projet communal futur), dévalorisées par un revêtement hydrocarboné uniforme.
- Le château en travaux à l'abandon.
- La ligne électrique à l'Ouest du village
- Des réseaux aériens envahissants
- Des bulles à verres mal placées le long de la RN 975 dans un site de qualité (fond de vallon du Girondia) dont les vues devraient être préservées.





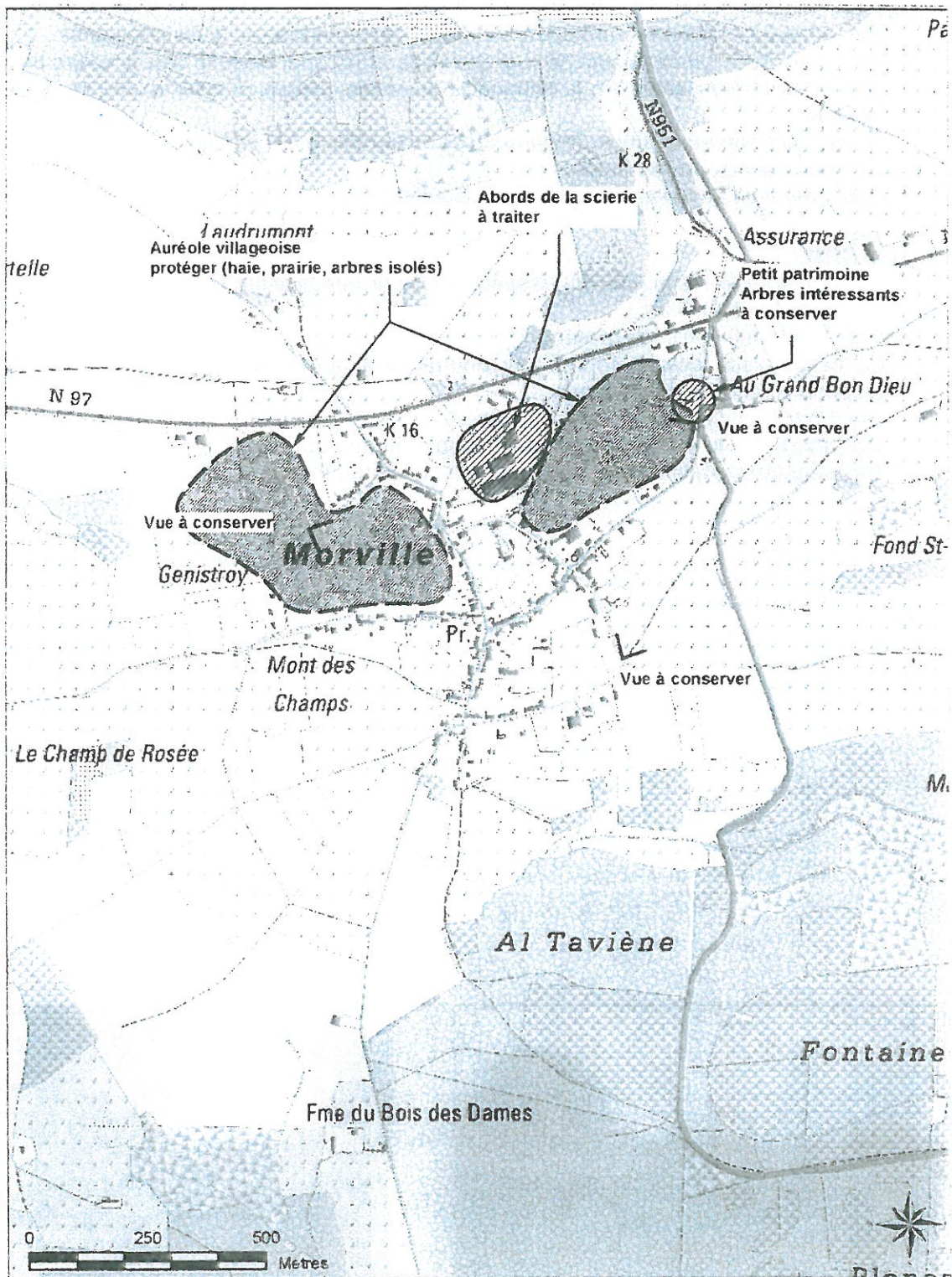
### **ATOUPS**

- Une auréole villageoise à protéger, composée de prairies et de haies bocagères
- Des vues lointaines de qualité vers un paysage agricole et boisé et vers la vallée de la Meuse.
- Des vues intéressantes de la silhouette du village depuis l'Ouest et depuis l'Est, près du calvaire.
- Un calvaire entouré d'arbres remarquables, ensemble et site intéressant.
- Quelques beaux arbres isolés.
- Des lambeaux de haies bocagères à conserver.

### **FAIBLESSES**

- Les transformations du bâti peu respectueuses de l'architecture.
- L'hétérogénéité du bâti.
- Peu d'éléments bâtis intéressants.
- La petite place devant l'église qui pourrait être aménagée et intégrer les éléments tels qu'abribus, cabine téléphonique, ...
- Des traitements de limites hétérogènes.
- Des abords de la scierie à traiter pour mieux l'intégrer au village.
- Des végétaux exotiques ne s'intégrant pas au cadre rural du village.







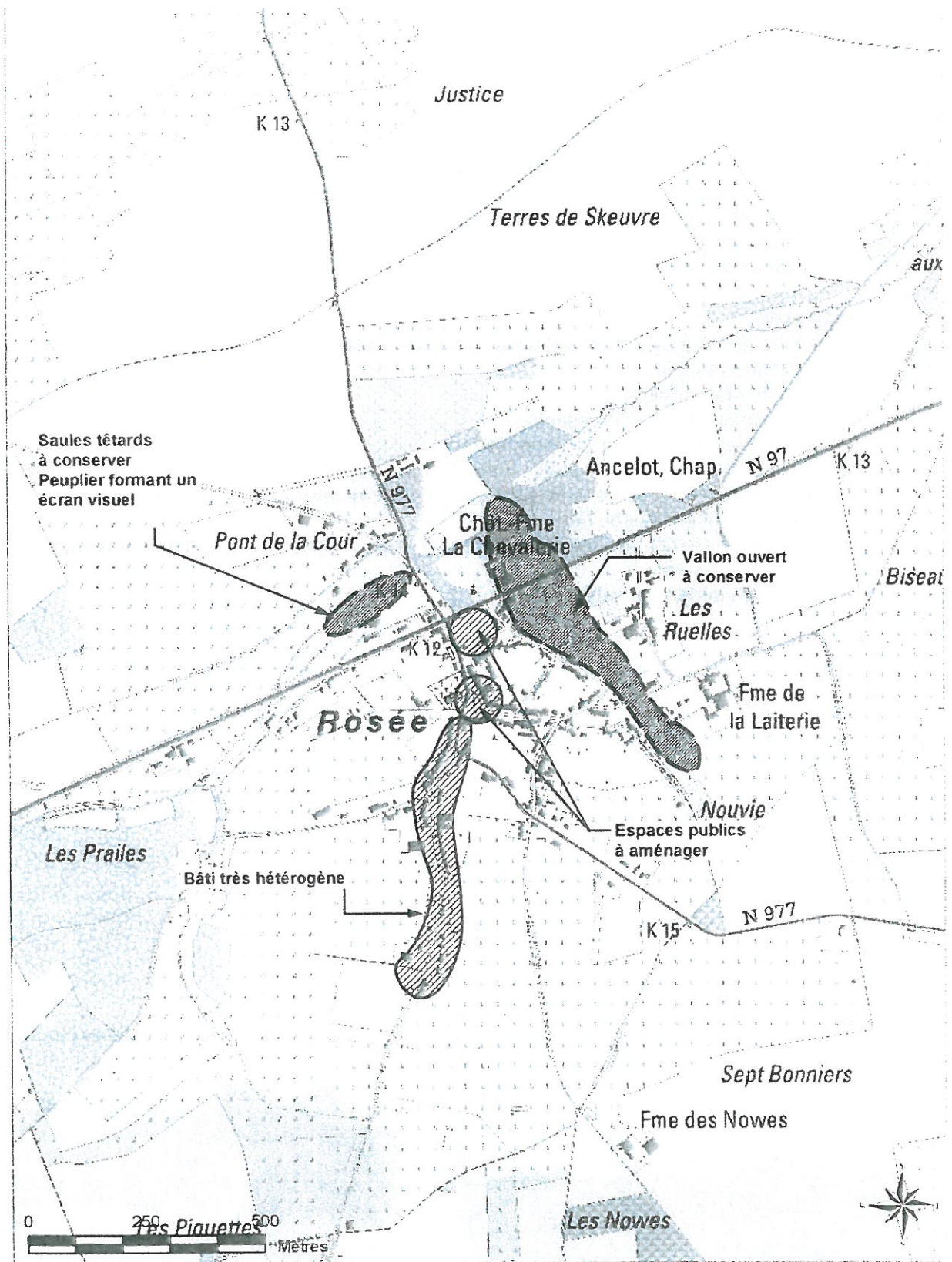
### **ATOUS**

- Des vallons au Nord-Est et au Nord du village.
- Le vallon ouvert au Nord-Est à maintenir.
- Des vues lointaines intéressantes de paysage agricole et boisé.
- L'auréole autour du village occupée par des prairies et des vergers.
- Le patrimoine bâti de l'école conservée et toujours en fonction.
- Du petit patrimoine à conserver et à restaurer : une ancienne balance publique.
- Des places qui pourraient être aménagées.

### **FAIBLESSES**

- Au Nord du village, des peupliers en fond de vallée qui cachent la vue du village, vue qui pourrait être rétablie.
- Du bâti très hétérogène.
- Peu d'éléments bâtis intéressants.
- Les abords à l'abandon du château-ferme.
- Des transformations du bâti, peu respectueuses de l'architecture, le 'façadisme' (remplacement du parement), la peinture jaune vif de plusieurs façades ne s'intégrant pas aux couleurs traditionnelles du bâti.
- Des places sur le côté de l'église et autour du monument qui devraient être aménagées.
- Des usoirs à aménager.
- Les réseaux aériens envahissants.





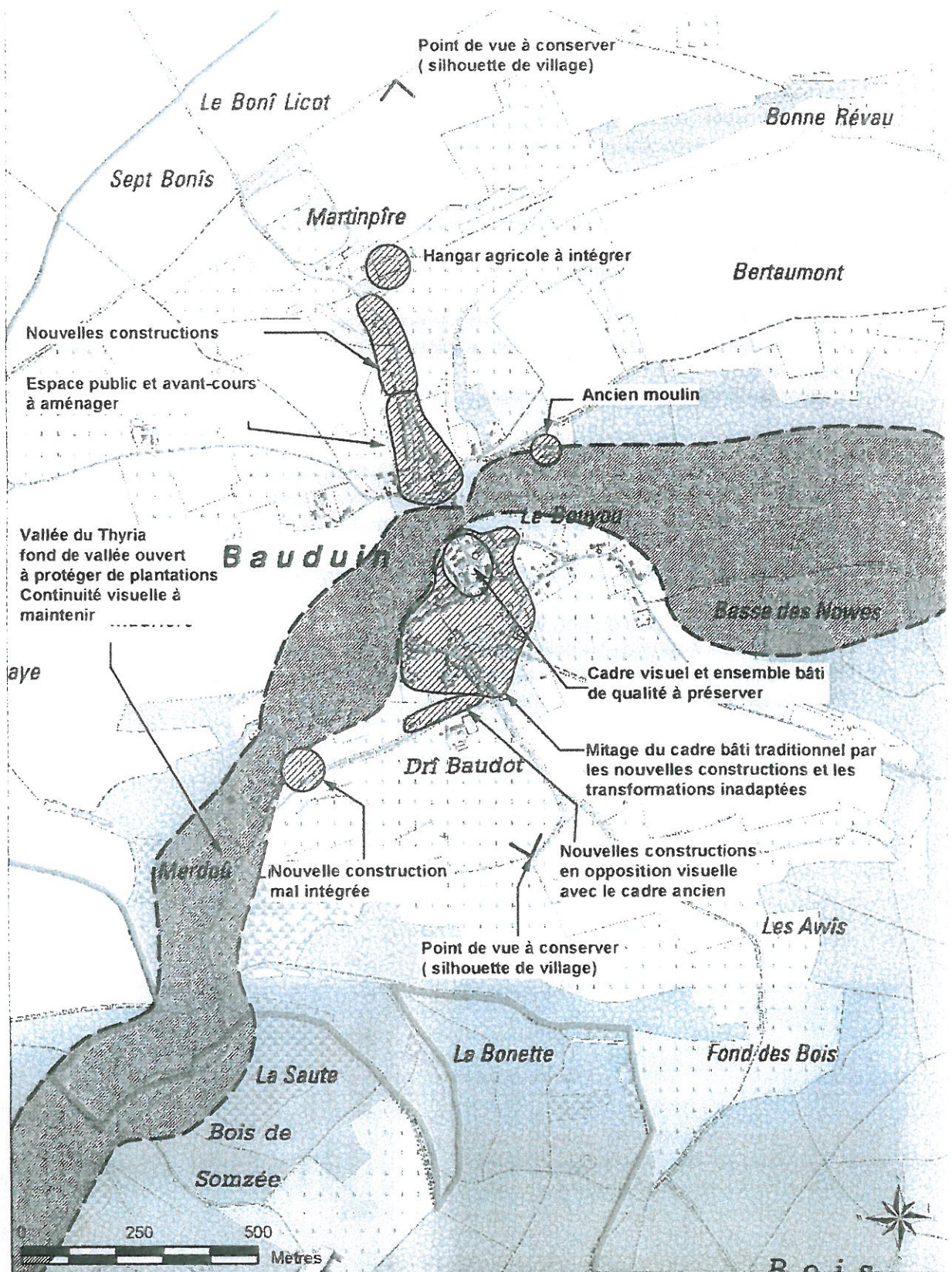
### **ATOUTS**

- Une situation à l'écart des routes nationales.
- Le site de qualité du village, dans la vallée du Thyria.
- Le fond de vallée ouvert, la continuité visuelle à maintenir.
- Le relief très vallonné.
- La grande qualité du site et du cadre du village : agricole, boisé et vallonné
- La qualité des vues de la silhouette du village depuis le Sud et différents points de vue.
- Les vues lointaines.
- Le caractère rural du village.
- L'ancien moulin et le site.
- Des ensembles bâtis de qualité en pierre et en brique.
- Une certaine homogénéité du bâti ancien du noyau situé près de l'église, son image pittoresque.
- Le clocher en tant que point de repère.

### **FAIBLESSES**

- L'urbanisation récente dans le fond de vallée, ne s'intégrant pas au bâti ancien.
- Des transformations du bâti, peu respectueuses de l'architecture.
- Des maisons récentes dans la structure ancienne du village, dont l'architecture s'intègre mal au bâti traditionnel.
- Des hangars agricoles au Nord et au Sud du village qu'il faudrait intégrer au moyen de plantations.
- Du petit patrimoine pas ou peu valorisé.
- L'espace rue à aménager (anciens usoirs) au Nord du village.
- De la végétation exotique ne s'intégrant pas au cadre rural du village.
- Des réseaux aériens envahissants.





**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 3:  
ANALYSE DES ATOUTS, FAIBLESSES ET MENACES EN  
TERMES PAYSAGERS DE LA COMMUNE  
DE FLORENNES**



## 8.4 ATOUTS, FAIBLESSES ET MENACES - COMMUNE DE FLORENNES

Tableau 8

AFFECTATIONS	ATOUTS	FAIBLESSES	MENACES
<u>CADRE PAYSAGER</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des paysages de type condruzien affirmé</li> <li>- Cohérence des paysages sur l'ensemble de la commune</li> <li>- Alternance de bois, prairies et champs qui confère à la commune un caractère champêtre</li> <li>- Diversité des vues, grands panoramas, silhouettes de villages</li> <li>- Les sites les plus intéressants se situent en dehors des axes de communication importants, ce qui induit une certaine préservation et une protection du cadre visuel</li> <li>- Concentration des nuisances le long des axes pénétrant et traversant la commune (route Mettet – Philippeville)</li> <li>- Présence de points de repère (clochers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de cohérence d'image d'entrée de ville coté nord</li> <li>- Absence d'identité et de signal d'entrée de ville</li> <li>- Problème visuel du terroir et des abords de la carrière Berthe</li> <li>- Fermeture des vallées par des plantations de peupliers ( Saint-Aubin, Florennes, Flavion)</li> <li>- Sous valorisation de l'image pittoresque des villages et des paysages de la commune</li> <li>- Altération de l'espace public par l'envahissement de réseaux aériens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension de carrière à Florennes</li> <li>- Projet de nouvelle carrière à Hemptinne</li> </ul>
<u>CADRE BATI</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De beaux villages : Flavion, Corenne, Hemptinne, Thy-le-Bauduin, Hanzinne, Hanzinelle, des ambiances villageoises, rurales</li> <li>- Patrimoine bâti nombreux : moulins, brasseries, maisons de maître, gares, ...</li> <li>- De beaux ensembles bâtis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Urbanisation diffuse et mixte sur la RN venant de Mettet</li> <li>- Patrimoine insuffisamment reconnu et valorisé</li> <li>- Dispersion du bâti le long de la RN au sud de Florennes</li> <li>- Mitage de l'habitat traditionnel par des constructions récentes (Thy-le-Bauduin, Flavion)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de disparition ou de transformations du patrimoine</li> <li>- Transformation progressive des villages sans référence aux caractéristiques traditionnelles du bâti (Rosée : façades peintes en jaune ; Thy-le-Bauduin : idéalisation du bâti villageois et dérive décorative type Brabant Wallon)</li> </ul>
<u>ESPACES PUBLICS ET VOIRIES</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre de Florennes et parc des Duucs, de petits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces publics non aménagés ou</li> </ul>	

AFFECTATIONS	ATOUS	FAIBLESSES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>bijoux potentiels</li> <li>- Place à Hanzinelle</li> <li>- Places dont l'aménagement est prévu par la commune : place Verte à Florennes, Flavion, Morialmé</li> <li>- Des équipements tels jeux, mobilier sur des places de villages</li> <li>- Petit patrimoine important, certains éléments sont bien valorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>aménagements vieillissants</li> <li>- Imperméabilisation à outrance des espaces publics, places, avant-cours</li> <li>- Réseaux aériens envahissant les espaces publics défigurant les places et les rues</li> <li>- Délabrement de certains éléments du petit patrimoine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de disparition de certains éléments du petit patrimoine</li> </ul>
<u>OCCUPATION DU SOL</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses friches ferroviaires qui pourraient être réaffectées</li> <li>- Présence d'un cadre forestier et agricole contribuant à la diversité des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de friches industrielles et ferroviaires</li> <li>- Terrains militaires à l'abandon entre Florennes et Corenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension de carrière à Florennes</li> <li>- Projet de nouvelle carrière à Hemptinne : nuisances visuelles potentielles</li> <li>- Urbanisation prévue par le plan de secteur</li> </ul>
<u>POLITIQUE COMMUNALE D'AMENAGEMENT</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flavion : protection du village grâce à l'application d'un plan particulier d'aménagement après guerre</li> <li>- Volonté de la commune d'urbanisation réussie de la vaste ZACC concertée au Nord de Florennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paupérisation de l'habitat au droit d'anciennes zones industrielles (les Minières et le Bois de la Ville)</li> </ul>	
<u>ESPACES AGRICOLES</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien ponctuel d'arbres isolés, de haies et de bandes boisées en zone agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De vastes espaces agricoles où il ne subsiste plus de haies ni d'arbres</li> <li>- Extensions récentes et traitement des abords des fermes dans les villages</li> <li>- Abandon de parcelles agricoles en fond de vallée au profit de peupleraies : fermeture visuelle de vallées</li> </ul>	
<u>COURS D'EAU ET PLANS D'EAU</u>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution visuelle du Flavion par la présence d'eau sale et de déchets le long du cours d'eau</li> </ul>	



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 4:  
LISTE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE  
FLORENNES**



# ARBRES ET PLANTES REMARQUABLES DE WALLONIE

<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 1	Localité : 5620 FLORENNES	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province :	NAMUR	Propriétaire :	COMMUNE	Adresse : PLACE VERTE		
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>		<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande	5	170	15
<b>Commentaire :</b>	2 X 30 sujets					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 2	Localité : 5620 FLORENNES	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province :	NAMUR	Propriétaire :	LAMBIN	Adresse : RUE DE LA TANNERIE		
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>		<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	2	372	14
<b>Commentaire :</b>	"Arbre de Napoléon" ; en bordure de prairie ; légèrement hybridé ; 3 rejets vont reconstruire le sujet.					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 3	Localité : 5620 CORENNE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province :	NAMUR	Propriétaire :		Adresse : RUE DE STAVE		
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>		<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Quercus robur	Chêne pédonculé	6	325	17
<b>Commentaire :</b>	En face du n°7 ; port trapu					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 4	Localité : 5620 CORENNE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province :	NAMUR	Propriétaire :		Adresse : N 977 - lieu-dit "BOIS SAINT-JEAN"		
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>		<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Quercus robur	Chêne pédonculé	2	357	16
<b>Commentaire :</b>	En bordure d'un champ ; mal élagué ; traces de feu.					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 5	Localité : 5620 CORENNE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Indéfini
Province :	NAMUR	Propriétaire :		Adresse : RUE GRANDE		
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>		<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	H	Crataegus sp.	Aubépine sp.	7		
<b>Commentaire :</b>	Derrière le ferme du Sacré-Coeur ; haie sur environ 500 m ; + H.T. (chêne).					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 6	Localité : 5620 ROSEE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province :	NAMUR	Propriétaire :		Adresse : RUE DE ROSEE		
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>		<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande	4	260	22
<b>Commentaire :</b>	Chapelle Notre-Dame de la Salette (1864) ; 3 sujets (1 sain, 2 moins bons)					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 7	Localité : 5620 CORENNE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province :	NAMUR	Propriétaire :	HENRY	Adresse : RUE DE BIESMEREE		
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>		<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Fraxinus excelsior	Frêne commun	4	345	19
<b>Commentaire :</b>	A côté du n°3 ; ancien alignement.					



# ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

RÉGION WALLONNE

<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 8	<b>Localité :</b> 5620 CORENNE	<b>Commune :</b> FLORENNES	<b>Cantonnement :</b> PHILIPPEVILLE	<b>Direction :</b> NAMUR
<b>Province :</b> NAMUR	<b>Propriétaire :</b> COMMUNE	<b>Adresse :</b> RUE DE BIESMEREE	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
<b>N° A/H</b>	<b>Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>
1	A	Fraxinus excelsior	4	330 20	1998
		<b>Commentaire :</b> Au croisement avec un chemin ; sur un talus ; ancien alignement.	P	I	A
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 9	<b>Localité :</b> 5620 HEMPTINNE-LEZ-FLORENNES	<b>Commune :</b> FLORENNES	<b>Cantonnement :</b> PHILIPPEVILLE	<b>Direction :</b> NAMUR
<b>Province :</b> NAMUR	<b>Propriétaire :</b>	<b>Adresse :</b> QUARTIER DU CHÂTEAU D'EAU	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
<b>N° A/H</b>	<b>Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>
1	H	Crataegus sp.	7	1998	P
		<b>Commentaire :</b> Près de la ferme du Brûlet ; le long d'un petit ruisseau ; haie sur environ 1 km.			
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 10	<b>Localité :</b> 5620 HEMPTINNE-LEZ-FLORENNES	<b>Commune :</b> FLORENNES	<b>Cantonnement :</b> PHILIPPEVILLE	<b>Direction :</b> NAMUR
<b>Province :</b> NAMUR	<b>Propriétaire :</b>	<b>Adresse :</b> CHEMIN DE ROBIEPONT	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
<b>N° A/H</b>	<b>Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>
1	A	Salix alba	2	300 8	1998
		<b>Commentaire :</b> Le long du ruisseau de Hubiésaut ; sujets têtards ; certains très abîmés.			
2	H	Corylus avellana	7	1998	P
		<b>Commentaire :</b> Haie sur environ 500 m.			
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 11	<b>Localité :</b> 5620 SAINT-AUBIN	<b>Commune :</b> FLORENNES	<b>Cantonnement :</b> PHILIPPEVILLE	<b>Direction :</b> NAMUR
<b>Province :</b> NAMUR	<b>Propriétaire :</b> COMMUNE	<b>Adresse :</b> CHEMIN DE SAINT-AUBIN	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
<b>N° A/H</b>	<b>Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>
1	A	Tilia cordata	5	185 15	1998
		<b>Commentaire :</b> Chapelle Sainte-Brigitte ; 3 sujets.			
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 12	<b>Localité :</b> 5620 SAINT-AUBIN	<b>Commune :</b> FLORENNES	<b>Cantonnement :</b> PHILIPPEVILLE	<b>Direction :</b> NAMUR
<b>Province :</b> NAMUR	<b>Propriétaire :</b> COMMUNE	<b>Adresse :</b> RUE NOTRE DAME DU MONT CARMEL	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
<b>N° A/H</b>	<b>Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>
1	A	Tilia platyphyllos	6	218 19	1998
		<b>Commentaire :</b> Eglise Saint-Aubin.			
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 13	<b>Localité :</b> 5620 SAINT-AUBIN	<b>Commune :</b> FLORENNES	<b>Cantonnement :</b> PHILIPPEVILLE	<b>Direction :</b> NAMUR
<b>Province :</b> NAMUR	<b>Propriétaire :</b> COMMUNE	<b>Adresse :</b> RUE SAINT-SANG	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
<b>N° A/H</b>	<b>Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>
1	A	Tilia cordata	6	305 22	1998
		<b>Commentaire :</b> Chapelle du Saint-Sang ; 2 sujets.			
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 14	<b>Localité :</b> 5620 SAINT-AUBIN	<b>Commune :</b> FLORENNES	<b>Cantonnement :</b> PHILIPPEVILLE	<b>Direction :</b> NAMUR
<b>Province :</b> NAMUR	<b>Propriétaire :</b> COMMUNE	<b>Adresse :</b> RUE SAINT-FIACRE	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
<b>N° A/H</b>	<b>Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>
1	A	Carpinus betulus	4	240 23	1998
		<b>Commentaire :</b> Chapelle Saint-Fiacre ; 3 sujets dont 1 penché.			

Officialisation  
O,,13/08/99

Officialisation  
O,,13/08/99

Officialisation  
O,,13/08/99

Officialisation  
O,,13/08/99

Officialisation  
O,,13/08/99

Officialisation  
O,,13/08/99

Officialisation  
O,,13/08/99

Officialisation  
O,,13/08/99

Officialisation  
O,,13/08/99



# ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

RÉGION WALLONNE

<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 15		Localité :	5620 SAINT-AUBIN	Commune :	FLORENNES	Cantonnement :	PHILIPPEVILLE	Direction :	NAMUR
Province :		NAMUR		Adresse :		RUE D'YVES-GOMEZEE		Domaine : Indéfini	
<b>N° A/H Latin</b>				<b>Nom français</b>				<b>Situat. Réf.</b>	
1	H	Crataegus sp.		Aubépine sp.		7	1998		O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>		Haie sur environ 600 m ; + H.T. (chêne).							
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 16		Localité :	5620 SAINT-AUBIN	Commune :	FLORENNES	Cantonnement :	PHILIPPEVILLE	Direction :	NAMUR
Province :		NAMUR		Adresse :		RUE D'YVES-GOMEZEE		Domaine : Indéfini	
<b>N° A/H Latin</b>				<b>Nom français</b>				<b>Situat. Réf.</b>	
1	H	Crataegus sp.		Aubépine sp.		7	1998	P	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>		De l'autre côté de la route ; haie sur environ 500 m.							
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 17		Localité :	5620 SAINT-AUBIN	Commune :	FLORENNES	Cantonnement :	PHILIPPEVILLE	Direction :	NAMUR
Province :		NAMUR		Adresse :		VALLEE DES PRES		Domaine : Public	
<b>N° A/H Latin</b>				<b>Nom français</b>				<b>Situat. Réf.</b>	
1	H	Crataegus sp.		Aubépine sp.		7	1998	P	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>		Chemin parallèle à l'ancienne assiette de chemin de fer ; 2 bouts de haie sur environ 300 m.							
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 18		Localité :	5620 HEMPTINNE-LEZ-FLORENNES	Commune :	FLORENNES	Cantonnement :	PHILIPPEVILLE	Direction :	NAMUR
Province :		NAMUR		Adresse :		RUE DE LA BATAILLE		Domaine : Public	
<b>N° A/H Latin</b>				<b>Nom français</b>				<b>Situat. Réf.</b>	
1	A	Tilia x europaea		Tilleul de Hollande		2	200 10	1998	P G A O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>		En face de la ferme ; 2 sujets ravalés dont 1 très abîmé.							
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 19		Localité :	5620 HEMPTINNE-LEZ-FLORENNES	Commune :	FLORENNES	Cantonnement :	PHILIPPEVILLE	Direction :	NAMUR
Province :		NAMUR		Adresse :		RUE DE LA BATAILLE		Domaine : Privé	
<b>N° A/H Latin</b>				<b>Nom français</b>				<b>Situat. Réf.</b>	
1	A	Tilia x europaea		Tilleul de Hollande		6	215 20	1998	P I A O,,13/08/99
2	H	Crataegus sp.		Aubépine sp.		7	1998	P	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>		Ferme de la Bataille ; en bordure du verger ; haie taillée sur environ 150 m.							
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 20		Localité :	5620 SAINT-AUBIN	Commune :	FLORENNES	Cantonnement :	PHILIPPEVILLE	Direction :	NAMUR
Province :		NAMUR		Adresse :		LES MINIERES		Domaine : Public	
<b>N° A/H Latin</b>				<b>Nom français</b>				<b>Situat. Réf.</b>	
1	A	Fagus sylvatica purpurea		Hêtre pourpre		6	185 29	1998	P A F O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>		Bois des Minières ; monument 1940-1945 ; accès à la maison forestière.							
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 21		Localité :	5620 SAINT-AUBIN	Commune :	FLORENNES	Cantonnement :	PHILIPPEVILLE	Direction :	NAMUR
Province :		NAMUR		Adresse :		LES MINIERES		Domaine : Public	
<b>N° A/H Latin</b>				<b>Nom français</b>				<b>Situat. Réf.</b>	
1	A	Quercus robur		Chêne pédonculé		6	336 31	1998	P I F C O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>		Bois des Minières.							



## ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 22	Localité : 5620 SAINT-AUBIN	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Indéfini
Province : NAMUR	Propriétaire :	Adresse : RUE CROIX JACQUET				
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>
1 H Crataegus sp.	Aubépine sp.	7			1998	
<b>Commentaire :</b>	Sur un chemin parallèle ; haie sur environ 500 m.					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 23	Localité : 5621 MORIALME	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Adresse : RUE SAINT-MARTIN				
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>
1 A Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	6	293	27	1998	P, F
<b>Commentaire :</b>	Chapelle Saint-Pierre ; 4 sujets ; + 14 pins abîmés.					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 24	Localité : 5621 MORIALME	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Indéfini
Province : NAMUR	Propriétaire :	Adresse : RUE CROIX MEURICE				
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>
1 H Crataegus sp.	Aubépine sp.	7			1998	P
<b>Commentaire :</b>	Chemin creux parallèle à la route de Rouillon ; haie sur 2 x 150 m.					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 25	Localité : 5621 HANZINELLE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Adresse : ROUTE DU DONVEAU				
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>
1 A Tilia x europaea	Tilleul de Hollande	5	273	15	1998	P
<b>Commentaire :</b>	Sur un promontoire ; ravalé ; proche du tilleul à petites feuilles.					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 26	Localité : 5620 ROSEE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province : NAMUR	Propriétaire : DE CANNART D'HAMALE	Adresse : RUE PONT DE LA COUR, 13A				
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>
1 A Fagus sylvatica 'Pendula'	Hêtre pleureur	6	301	27	1998	D, P
<b>Commentaire :</b>	Château ; 2 sujets.					
2 A Picea abies	Epicéa commun	6	334	33	1998	T
<b>Commentaire :</b>	Château.					
3 A Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	6	402	21	1998	P
<b>Commentaire :</b>	Château (à l'entrée du) ; 2 sujets (+ 200 cm).					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 27	Localité : 5620 ROSEE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province : NAMUR	Propriétaire : DUMONT	Adresse : RUE PONT DE LA COUR, 10				
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>
1 H Crataegus sp.	Aubépine sp.	7			1998	P
<b>Commentaire :</b>	Haie sur environ 250 m.					
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 28	Localité : 5620 ROSEE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province : NAMUR	Propriétaire : PATTEEUW	Adresse : RUE JUSAINÉ, 1				
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>
1 H Crataegus sp.	Aubépine sp.	7			1998	P
<b>Commentaire :</b>	Haie.					



<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 29	Localité : 5620 ROSEE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province :	NAMUR	Propriétaire :	COMMUNE	Adresse :	RUE DU TILLEUL	
<b>N° A/H Latin</b>			<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Fagus sylvatica	Hêtre commun	6	321	21
		<b>Commentaire :</b>				
		<i>Peut-être mitoyen ; + talus arboré de l'autre côté de la rue.</i>				
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 30	Localité : 5620 ROSEE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province :	NAMUR	Propriétaire :	VANDOMMELE	Adresse :	ROUTE CHARLEMAGNE, 16	
<b>N° A/H Latin</b>			<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	0		
		<b>Commentaire :</b>				
		<i>Ferme de 1726 ; 2 sujets ; abattus en 2002.</i>				
		<i>Evolution : 1998-?-444-24</i>				
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 31	Localité : 5620 ROSEE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province :	NAMUR	Propriétaire :		Adresse :	RUE DU TRAM	
<b>N° A/H Latin</b>			<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	H	Crataegus sp.	Aubépine sp.	7		
		<b>Commentaire :</b>				
		<i>Haie libre mélangée sur environ 200 m.</i>				
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 32	Localité : 5620 FLAVION	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province :	NAMUR	Propriétaire :	COMMUNE	Adresse :	RUE DU COBUT	
<b>N° A/H Latin</b>			<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	6	293	16
		<b>Commentaire :</b>				
		<i>Eglise Saint-Martin (à côté de l').</i>				
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 33	Localité : 5620 FLAVION	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province :	NAMUR	Propriétaire :	HANOUL	Adresse :	RUE DU COBUT, 34	
<b>N° A/H Latin</b>			<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Fagus sylvatica	Hêtre commun	6	412	19
		<b>Commentaire :</b>				
		<i>Sur rocher ; cépée.</i>				
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 34	Localité : 5620 FLAVION	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province :	NAMUR	Propriétaire :	LAMBOTTE	Adresse :	RUE DU COBUT, 18	
<b>N° A/H Latin</b>			<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	H	Crataegus sp.	Aubépine sp.	7		
		<b>Commentaire :</b>				
		<i>Haie sur environ 200 m.</i>				
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 35	Localité : 5620 FLAVION	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province :	NAMUR	Propriétaire :	LAMBOTTE	Adresse :	RUE DU FAUX, 18	
<b>N° A/H Latin</b>			<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>
1	A	Platanus x acerifolia	Platane commun	6	349	39
		<b>Commentaire :</b>				
		<i>Centre évangélique ; parc de 1840.</i>				
2	A	Platanus x acerifolia	Platane commun	4	400	20
		<b>Commentaire :</b>				
		<i>Centre évangélique ; en prairie ; parc de 1840.</i>				
3	A	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	6	334	35
		<b>Commentaire :</b>				
		<i>Centre évangélique ; parc de 1840.</i>				

# ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

N° INS : 93022 N° du site : 35		Localité : 5620 FLAVION		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR			
Province : NAMUR		Propriétaire : LAMBOTTE		Adresse : RUE DU FAUX, 18				Domaine : Privé			
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
4	A	Aesculus hippocastanum <i>Commentaire</i> : Centre évangélique ; parc de 1840.	Marronnier d'Inde	4	480	30	1998	P	I	P	O,,13/08/99
5	A	Castanea sativa <i>Commentaire</i> : Centre évangélique ; parc de 1840.	Châtaigner commun	4	330	22	1998	P	I	P	O,,13/08/99
6	A	Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire</i> : Centre évangélique ; parc de 1840.	Hêtre pourpre	6	458	30	1998	P	I	P	O,,13/08/99
7	A	Fagus sylvatica 'Atropunicea' <i>Commentaire</i> : Centre évangélique ; en prairie ; parc de 1840.	Hêtre pourpre	6	395	25	1998	P	I	P	O,,13/08/99
8	A	Tilia platyphyllos <i>Commentaire</i> : Centre évangélique ; parc de 1840.	Tilleul à grandes feuilles	6	300	25	1998	P	I	P	O,,13/08/99
9	A	Tilia platyphyllos 'Laciniata' <i>Commentaire</i> : Centre évangélique ; parc de 1840 ; retourne au type.	Tilleul à grandes feuilles à feuilles laciniées	4	200	20	1998	D	I	P	O,,13/08/99
10	A	Sophora japonica 'Pendula' <i>Commentaire</i> : Centre évangélique ; parc de 1840.	Sophora du Japon pleureur	2	168	5	1998	D	I	P	O,,13/08/99
11	A	Ilex aquifolium 'Aureomarginata' <i>Commentaire</i> : Centre évangélique ; près du bâtiment ; parc de 1840.	Houx commun 'Aureomarginata'	6	79	5	1998	D	I	P	O,,13/08/99
12	A	Ilex aquifolium <i>Commentaire</i> : Centre évangélique (face à l'entrée du) ; parc de 1840.	Houx commun	6	132	13	1998	D <sub>1</sub> T	I	P	O,,13/08/99
13	A	Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire</i> : Centre évangélique ; parc de 1840 ; 3 sujets.	Hêtre pourpre	6	304	26	1998	P	A	P	O,,13/08/99
14	A	Liriodendron tulipifera <i>Commentaire</i> : Centre évangélique (à l'entrée du) ; parc de 1840.	Tulipier de Virginie	4	193	19	1998	D	I	P	O,,13/08/99
N° INS : 93022 N° du site : 36		Localité : 5620 FLAVION		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR			
Province : NAMUR		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU CENTRE				Domaine : Public			
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1	A	Acer platanoides 'Schwedleri' <i>Commentaire</i> : 2 sujets ; très mal élagués.	Erable plane 'Schwedleri'	5	227	14	1998	D,P	G	U	O,,13/08/99
N° INS : 93022 N° du site : 37		Localité : 5620 FLAVION		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR			
Province : NAMUR		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DE LA ROCAILLE				Domaine : Public			
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1	A	Tilia platyphyllos <i>Commentaire</i> : Chapelle Notre-Dame de Lourdes ; 2 sujets.	Tilleul à grandes feuilles	6	240	23	1998	P,F	G	U	O,,13/08/99
N° INS : 93022 N° du site : 38		Localité : 5620 FLAVION		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR			
Province : NAMUR		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DE LA CORNE				Domaine : Public			
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1	A	Tilia platyphyllos <i>Commentaire</i> : Chapelle Notre-Dame du Bon Secours (1824) ; 3 sujets.	Tilleul à grandes feuilles	6	332	26	1998	P,F	G	A	O,,13/08/99



<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 39	Localité : 5620 MORVILLE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé				
Province : NAMUR	Propriétaire :		Adresse : RUE DE LA SARTELLE							
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Officialisation</b>	
1 A Quercus robur	Chêne pédonculé	6	300	18	1998	P	I	A	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : + une haie d'environ 200 m.</i>										
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 40	Localité : 5620 ROSEE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé				
Province : NAMUR	Propriétaire :	T KINT DE RODENBEEK	Adresse : ROUTE CHARLEMAGNE - lieu-dit "BOIS DE ROSÉE"							
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Officialisation</b>	
1 A Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	6	380	28	1998	P	G	P	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Château (de part et d'autre du chemin d'accès au) ; 5 sujets.</i>										
2 A Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	6	302	28	1998	P	G	P	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Château ; 4 sujets.</i>										
3 A Araucaria araucana	Désespoir des singes	6	201	18	1998	D	I	P	A	O,,13/08/99
<i>Commentaire : Château.</i>										
<i>Evolution : 1989-6-180-18</i>										
4 A Quercus petraea	Chêne sessile	6	412	26	1998	P	G	P	A	O,,13/08/99
<i>Commentaire : Château ; 3 sujets ; + 1 chêne pédonculé.</i>										
<i>Evolution : 1989-6-380-26</i>										
5 A Acer saccharinum	Erable argenté	4	367	25	1998	D	I	P	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Château (à l'entrée du).</i>										
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 41	Localité : 5620 MORVILLE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public				
Province : NAMUR	Propriétaire :	COMMUNE	Adresse : RUE DE SOULME							
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Officialisation</b>	
1 A Tilia x europaea	Tilleul de Hollande	6	228	18	1998	H,P	I	U	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Eglise Saint-Alexandre ; monument aux Morts 14-18.</i>										
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 42	Localité : 5620 MORVILLE	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public				
Province : NAMUR	Propriétaire :	COMMUNE	Adresse : RUE DE SOULME							
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Officialisation</b>	
1 A Tilia x europaea	Tilleul de Hollande	4	429	23	1998	P,F	G	A	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Croix ; 3 sujets (+ 277/275 cm) ; + 1 hêtre (425 cm).</i>										
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 43	Localité : 5620 FLAVION	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public				
Province : NAMUR	Propriétaire :	COMMUNE	Adresse : RUE DU PERY							
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Officialisation</b>	
1 A Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	4	234	12	1998	P,F	G	V	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Chapelle Meunier (1841) ; 2 sujets.</i>										
<b>N° INS :</b> 93022	<b>N° du site :</b> 44	Localité : 5620 FLAVION	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé				
Province : NAMUR	Propriétaire :	MARCHANDISE	Adresse : RUE DU FAUX, 17							
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Officialisation</b>	
1 A Tilia petiolaris	Tilleul argenté pleureur	4	345	31	1998	D,T	G	P	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Château ; 2 sujets dont un condamné par un corset de métal.</i>										
2 A Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	6	380	25	1998	P	G	P	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Château ; 2 sujets.</i>										



# ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

RÉGION WALLONNE

N° INS : 93022 N° du site : 44 Localité : 5620 FLAVION  
Province : NAMUR Propriétaire : MARCHANDISE

Commune : FLORENNES  
Adresse : RUE DU FAUX, 17

Cantonnement : PHILIPPEVILLE

Direction : NAMUR  
Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
3 A	Tilia platyphyllos 'Laciniata' <i>Commentaire</i> : Château.	6	210	23	1998	D	I	P	O,,13/08/99
4 A	Acer platanoides <i>Commentaire</i> : Château.	6	308	29	1998	P	I	P	O,,13/08/99
5 A	Tilia x europaea <i>Commentaire</i> : Château ; 2 sujets.	6	288	26	1998	P	G	P	O,,13/08/99
6 A	Fagus sylvatica <i>Commentaire</i> : Château.	6	401	31	1998	P	I	P	O,,13/08/99
7 A	Fagus sylvatica <i>Commentaire</i> : Château.	6	347	31	1998	P	I	P	O,,13/08/99

N° INS : 93022 N° du site : 45 Localité : 5620 FLORENNES  
Province : NAMUR Propriétaire : COMMUNE

Commune : FLORENNES  
Adresse : RUE DE CORENNE

Cantonnement : PHILIPPEVILLE

Direction : NAMUR  
Domaine : Public

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Tilia cordata <i>Commentaire</i> : Petit Chapelle à Marie ; 2 sujets ; + 2 tilleul de Hollande.	2	243	18	1998	F,P	G	V	O,,13/08/99

N° INS : 93022 N° du site : 46 Localité : 5620 FLORENNES  
Province : NAMUR Propriétaire : VAN DELFT

Commune : FLORENNES  
Adresse : RUE D'ORET-MONT, 156

Cantonnement : PHILIPPEVILLE

Direction : NAMUR  
Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Fagus sylvatica 'Bornyensis' <i>Commentaire</i> : Château d'Oret-Mont. <i>Evolution</i> : 1988-6-120-13	6	146	17	1998	D	I	P	O,,13/08/99
2 A	Tilia cordata <i>Commentaire</i> : Château d'Oret-Mont. <i>Evolution</i> : 1988-6-330-30	6	335	33	1998	D	I	P A	O,,13/08/99
3 A	Platanus x acerifolia <i>Commentaire</i> : Château d'Oret-Mont. <i>Evolution</i> : 1988-6-375-35	6	396	33	1998	P	I	P	O,,13/08/99
4 A	Fagus sylvatica 'purpurea' <i>Commentaire</i> : Château d'Oret-Mont. <i>Evolution</i> : 1988-6-425-35	6	418	31	1998	P	I	P	O,,13/08/99
5 A	Fagus sylvatica 'purpurea' <i>Commentaire</i> : Château d'Oret-Mont. <i>Evolution</i> : 1988-6-425-35	6	450	38	1998	P	I	P	O,,13/08/99
6 A	Fraxinus excelsior 'Jaspidea' <i>Commentaire</i> : Château d'Oret-Mont. <i>Evolution</i> : 1988-6-385-35	6	406	37	1998	D	I	P	O,,13/08/99
7 A	Quercus rubra <i>Commentaire</i> : Château d'Oret-Mont.	6	281	35	1998	P	I	P	O,,13/08/99

N° INS : 93022 N° du site : 47 Localité : 5620 FLORENNES  
Province : NAMUR Propriétaire : INSTITUT SAINT-PIERRE ET PAUL

Commune : FLORENNES  
Adresse : RUE DES RECOLLETS, 7

Cantonnement : PHILIPPEVILLE

Direction : NAMUR  
Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Ulmus glabra 'Exoniensis' <i>Commentaire</i> : Au bord de l'étang.	6	347	24	1998	D	I	P	O,,13/08/99

<b>N° INS : 93022 N° du site : 47</b> Localité : 5620 FLORENNES		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR	
Province : NAMUR		Propriétaire : INSTITUT SAINT-PIERRE ET PAUL		Adresse : RUE DES RECOLLETS, 7		Domaine : Privé	
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>
2 A Catalpa ovata	Catalpa de Chine	4	232	16	1998	D	I P
<i>Commentaire : Détermination incertaine.</i>							
3 A Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	6	302	30	1998	P	I P
4 A Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	5	355	19	1998	P	I P
<i>Commentaire : Favalé à 8 m.</i>							
5 A Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	6	336	30	1998	P	G P
<i>Commentaire : 6 sujets.</i>							
6 A Aesculus x carnea	Marronnier à fleurs rouges	4	236	17	1998	P	G P
<i>Commentaire : Au bord de l'étang ; 2 sujets.</i>							
<b>N° INS : 93022 N° du site : 48</b> Localité : 5620 FLORENNES		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR	
Province : NAMUR		Propriétaire : BOQUET		Adresse : RUE BAUDRY, 1		Domaine : Privé	
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>
1 A Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	6	213	16	1998	P	G U
<i>Commentaire : A l'entrée ; 2 sujets.</i>							
<b>N° INS : 93022 N° du site : 49</b> Localité : 5620 FLORENNES		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR	
Province : NAMUR		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : PLACE DE LA CHAPELLE		Domaine : Public	
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>
1 A Platanus x acerifolia	Platan commun	6	120	15	1998	P,F	A U
<i>Commentaire : Chapelle Saint-Pierre ; 27 sujets.</i>							
<b>N° INS : 93022 N° du site : 50</b> Localité : 5620 FLORENNES		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR	
Province : NAMUR		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DE CORENNE		Domaine : Public	
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>
1 A Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	6	170	18	1998	P	G V
<i>Commentaire : En face du dépôt de bus ; 2 sujets.</i>							
<b>N° INS : 93022 N° du site : 51</b> Localité : 5620 FLORENNES		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR	
Province : NAMUR		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DE CORENNE		Domaine : Public	
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>
1 A Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	6	243	18	1998	P	G A
<i>Commentaire : En face du dépôt de bus ; 3 sujets.</i>							
<b>N° INS : 93022 N° du site : 52</b> Localité : 5620 ROSEE		Commune : FLORENNES		Cantonnement : PHILIPPEVILLE		Direction : NAMUR	
Province : NAMUR		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE PONT DE LA COUR		Domaine : Public	
<b>N° A/H Latin</b>	<b>Nom français</b>	<b>Sanit</b>	<b>Circ</b>	<b>H</b>	<b>AnObs</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>
1 A Fraxinus excelsior	Frêne commun	6	155	15	1998	P	A A
<i>Commentaire : Double alignement ; écran.</i>							



# ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

N° INS : 93022 N° du site : 53		Localité : 5620 ROSEE	Province : NAMUR	Propriétaire :	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE DE JUSAINE	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Indéfini	
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	H	Crataegus sp.	7	6	1998	P		A	V	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b> Croise le ruisseau Saint-Michel ; haie mélangée (+ sureau, cornouiller, charme) sur environ 350 m.										
N° INS : 93022 N° du site : 54		Localité : 5620 FLORENNES	Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE DE L'ABBE DESOMME - CHAUMONT	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public	
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Acer pseudoplatanus 'Atropurpureum'	6	250	18	1998	P	A	V	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b> 9 sujets.										
N° INS : 93022 N° du site : 55		Localité : 5620 FLORENNES	Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE DE L'ABBE DESOMME - CHAUMONT	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public	
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	H	Crataegus sp.	7			1998				O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b> Haie mélangée (+ noisetier, églantier) ; + H.T. (frênes, chênes).										
N° INS : 93022 N° du site : 56		Localité : 5620 FLORENNES	Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Commune : FLORENNES	Adresse : PLACE DE CHAUMONT - CHAUMONT	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public	
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Aesculus hippocastanum	6	211	15	1998	P	I	U	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b> Marronnier d'Inde										
N° INS : 93022 N° du site : 57		Localité : 5620 FLORENNES	Province : NAMUR	Propriétaire : VANDESCUR	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE DE L'ABBE DESOMME - CHAUMONT	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé	
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Aesculus hippocastanum	6	240	18	1998	P	G	U	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b> Grotte Notre-Dame de Lourdes ; + frêne pleureur (140 cm x 13 m).										
N° INS : 93022 N° du site : 58		Localité : 5620 FLORENNES	Province : NAMUR	Propriétaire : VANDESCUR	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE DE L'ABBE DESOMME, 13 - CHAUMONT	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé	
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Fagus sylvatica purpurea	6	240	18	1998	P	I	U	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b> Chapelle St-Jean-Baptiste de La Salle ; près de l'entrée.										
N° INS : 93022 N° du site : 59		Localité : 5620 FLORENNES	Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE DE CHAUMONT - LA VALETTE	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public	
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Fagus sylvatica purpurea	6	253	20	1998	P	A	V	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b> 9 sujets.										



<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 60	Localité : 5620 SAINT-AUBIN	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Indéfini
Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Adresse : RUE DU CHESLE			
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>	<b>Sanit Circ H AnObs Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>	<b>Officialisation</b>
1 A Salix alba		Saule blanc	4 550 18 1998 P	G A	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>	Près de la station d'épuration ; au bord du "ruisseau des Forges" ; cépée.				
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 61	Localité : 5620 FLORENNES	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Indéfini
Province : NAMUR	Propriétaire :	Adresse : IMPASSE DU PARC			
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>	<b>Sanit Circ H AnObs Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>	<b>Officialisation</b>
1 H Crataegus sp.		Aubépine sp.	7 8 1998 P		O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>	Haie sur environ 800 m.				
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 62	Localité : 5620 FLORENNES	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Adresse : RUE DU PARC			
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>	<b>Sanit Circ H AnObs Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>	<b>Officialisation</b>
1 A Sequoiadendron giganteum		Sequoia géant	4 463 36 1998 D	I F	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>	Parc des Ducs.				
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 63	Localité : 5620 FLORENNES	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Adresse : RUE DU CHESLE			
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>	<b>Sanit Circ H AnObs Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>	<b>Officialisation</b>
1 A Tilia x orbicularis		Tilleul hybride orbiculaire	4 295 28 1998 D	G P	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>	Parc des Ducs ; centre sportif ; 3 sujets mal élagués.				
2 A Aesculus hippocastanum		Marronnier d'Inde	6 305 30 1998 P	A P	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>	Parc des Ducs ; centre sportif.				
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 64	Localité : 5620 FLORENNES	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Adresse : RUE LA VALETTE			
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>	<b>Sanit Circ H AnObs Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>	<b>Officialisation</b>
1 A Tilia x europaea		Tilleul de Hollande	6 180 15 1998 P	I A	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>	En face d'une statue de Saint-Joseph.				
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 65	Localité : 5620 FLORENNES	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province : NAMUR	Propriétaire : ALLARD	Adresse : RUE DE LA TANNERIE			
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>	<b>Sanit Circ H AnObs Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>	<b>Officialisation</b>
1 A Acer pseudoplatanus 'Leopoldii'		Erable sycomore 'Leopoldii'	6 230 25 1998 D,P	I P	O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>	Ancien parc abandonné.				
<b>N° INS : 93022 N° du site :</b> 66	Localité : 5620 SAINT-AUBIN	Commune : FLORENNES	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
Province : NAMUR	Propriétaire :	Adresse : RUE DU PONT DU SANSOIR			
<b>N° A/H Latin</b>		<b>Nom français</b>	<b>Sanit Circ H AnObs Intérêt</b>	<b>Situat. Réf.</b>	<b>Officialisation</b>
1 H Crataegus sp.		Aubépine sp.	7 6 1998		O,,13/08/99
<b>Commentaire :</b>	Haie mélangée (+ sureau, charme, noisetier) sur environ 600 m.				



# ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

RÉGION WALLONNE

N° INS : 93022 N° du site :	67	Localité : 5621 MORIALME	Province : NAMUR	Propriétaire : BARBIER	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE BENNE BRÛLEE	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
N° A/H Latin	1	A	Aesculus hippocastanum	Commentaire : Chapelle Sainte-Barbe.	Marronnier d'Inde	Nom français	Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
							4 245 15 1998 P,F	I U	O,,13/08/99
N° INS : 93022 N° du site :	68	Localité : 5621 MORIALME	Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE FORT JACO	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
N° A/H Latin	1	H	Crataegus sp.	Commentaire : Sur l'ancienne assiette SNCB ; accès au parc à conteneurs ; haie.	Aubépine sp.	Nom français	Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
							7 1998 P		O,,13/08/99
N° INS : 93022 N° du site :	69	Localité : 5621 MORIALME	Province : NAMUR	Propriétaire : COMMUNE	Commune : FLORENNES	Adresse : ROUTE DE FRAIRE	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Public
N° A/H Latin	1	A	Tilia x europaea	Commentaire : Chapelle Sainte-Barbe ; au croisement avec la rue Croix Biston.	Tilleul de Hollande	Nom français	Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
							4 318 18 1998 P,F	I A	O,,13/08/99
N° INS : 93022 N° du site :	70	Localité : 5621 MORIALME	Province : NAMUR	Propriétaire :	Commune : FLORENNES	Adresse : ROUTE DE FRAIRE - lieu-dit "FAYAT"	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
N° A/H Latin	1	A	Quercus robur	Commentaire : Au milieu d'un champ.	Chêne pédonculé	Nom français	Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
							6 401 20 1998 P	I A	O,,13/08/99
N° INS : 93022 N° du site :	71	Localité : 5621 MORIALME	Province : NAMUR	Propriétaire : RASIC	Commune : FLORENNES	Adresse : ROUTE DE CHATELET	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
N° A/H Latin	1	A	Sequoiadendron giganteum	Commentaire : Château de Morialmé.	Marronnier géant	Nom français	Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
							6 500 25 1998 D	I P	O,,13/08/99
							6 367 27 1998 P	I P	O,,13/08/99
							6 180 25 1998 D	I P	O,,13/08/99
N° INS : 93022 N° du site :	72	Localité : 5621 MORIALME	Province : NAMUR	Propriétaire : QUINIF	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE DU CHATEAU, 229-231	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
N° A/H Latin	1	A	Castanea sativa	Commentaire : Château de Morialmé.	Châtaigner commun	Nom français	Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
							2 482 18 1998 R,T,P	I P	O,,13/08/99
N° INS : 93022 N° du site :	73	Localité : 5621 MORIALME	Province : NAMUR	Propriétaire : MEUNIER	Commune : FLORENNES	Adresse : RUE DU CHATEAU	Cantonnement : PHILIPPEVILLE	Direction : NAMUR	Domaine : Privé
N° A/H Latin	1	A	Acer pseudoplatanus	Commentaire : Ferme du Château ; en prairie.	Erable sycomore	Nom français	Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
							6 348 24 1998 P	I A	O,,13/08/99





# ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

**N° INS : 93022 N° du site : 77** Localité : 5621 HANZINELLE Cantonnement : PHILIPPEVILLE Direction : NAMUR  
 Province : NAMUR Propriétaire : FALLON Adresse : RUE RY MASSART, 60 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
11 A Fagus sylvatica purpurea <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle ; au bout de la propriété ; en prairie. <b>Evolution :</b> 1988-6-335-25	Hêtre pourpre	6	388	31	1998	P	I	P	O,,13/08/99
12 A Abies nordmanniana <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle ; à l'entrée du bois.	Sapin du Caucase	6	253	32	1998	D	I	P	O,,13/08/99
13 A Quercus rubra <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle ; en prairie.	Chêne rouge d'Amérique	6	330	23	1998	P	I	P	O,,13/08/99
14 A Tilia tomentosa <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle ; en prairie ; 350 cm sous la greffe.	Tilleul argenté	6	503	28	1998	D,P	I	P	O,,13/08/99
15 A Platanus x acerifolia <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle ; dans prairie à moutons.	Platane commun	6	329	20	1998	P	I	P	O,,13/08/99
16 A Fraxinus excelsior <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle ; au bord de l'étang ; dans prairie moutons ; 3 sujets.	Frêne commun	6	402	32	1998	P	A	P	O,,13/08/99
17 A Fraxinus excelsior 'Jaspidea' <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle ; entre deux prairies ; 2 sujets ; + 2 sujets près du chemin blanc.	Frêne à bois jaune	6	177	21	1998	D	G	A	O,,13/08/99
18 A Fagus sylvatica purpurea <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle.	Hêtre pourpre	6	326	27	1998	P	I	P	O,,13/08/99
19 A Fraxinus excelsior <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle ; au bord de l'étang.	Frêne commun	6	402	23	1998	T	I	P	O,,13/08/99
20 A Ulmus glabra 'Exoniensis' <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle (près de l'entrée du).	Orme d'Exeter	6	255	22	1998	D	I	P	O,,13/08/99
21 A Thuja plicata <b>Commentaire :</b> Château d'Hanzinelle (au coin du) ; cépée de trois branches.	Thuja géant	6	375	19	1998	D	I	P	O,,13/08/99

**N° INS : 93022 N° du site : 78** Localité : 5621 HANZINNE Cantonnement : PHILIPPEVILLE Direction : NAMUR  
 Province : NAMUR Propriétaire : COMMUNE Adresse : PLACE DE HANZINNE Domaine : Public

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Aesculus x carnea <b>Commentaire :</b> Monuments aux Morts.	Marronnier à fleurs rouges	4	256	16	1998	H	I	V	O,,13/08/99

**N° INS : 93022 N° du site : 79** Localité : 5621 HANZINNE Cantonnement : PHILIPPEVILLE Direction : NAMUR  
 Province : NAMUR Propriétaire : COMMUNE Adresse : RUE DES FOSSES AU SABLE Domaine : Public

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Tilia cordata <b>Commentaire :</b> Chapelle Saint-Roch ; près du cimetière ; 2 sujets (+ 356 cm).	Tilleul à petites feuilles	4	427	27	1998	P,F	G	U M	O,,13/08/99







# ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

**N° INS : 93022 N° du site : 87** Localité : 5621 THY-LE-BAUDUIN Commune : FLORENNES Cantonnement : PHILIPPEVILLE Direction : NAMUR  
 Province : NAMUR Propriétaire : Adresse : RUE DU TRY - lieu-dit "LE TCHESLE" Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	H Crataegus sp.	Aubépine sp.	7			1998				O,,13/08/99

**Commentaire :** Haie libre mélangée sur environ 300 m ; + H.T.

**N° INS : 93022 N° du site : 88** Localité : 5621 HANZINELLE Commune : FLORENNES Cantonnement : PHILIPPEVILLE Direction : NAMUR  
 Province : NAMUR Propriétaire : OPAC CHARLEROI Adresse : RUE DONVEAU, 45 Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A Carpinus betulus 'Incaisa'	Charme commun à feuilles incisées	4	303	27	1998	D,T	G	P	O,,13/08/99
2	A Tilia platyphyllos 'Vitifolia'	Tilleul à feuilles de vigne	4	308	29	1998	D	I	P	O,,13/08/99
3	A Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	6	319	28	1998	P	G	P	O,,13/08/99
4	A Acer campestre	Erable champêtre	6	206	20	1998	D	I	P	O,,13/08/99
5	A Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie	6	247	26	1998	D	I	P	O,,13/08/99
6	A Carpinus betulus 'Incaisa'	Charme commun à feuilles incisées	4	298	28	1998	D	G	P	O,,13/08/99
7	A Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	6	263	31	1998	P	A	P	O,,13/08/99

**Commentaire :** Home Harmignies (1850) ; 2 sujets.  
 Home Harmignies (1850) ; près du bâtiment.  
 Home Harmignies (1850) ; 2 sujets.  
 Home Harmignies (1850).  
 Home Harmignies (1850).  
 Home Harmignies (1850) ; 5 sujets.  
 Home Harmignies (1850) ; 6 sujets ; + 5 marronniers (314 cm x 30 m).

**N° INS : 93022 N° du site : 89** Localité : 5621 MORIALME Commune : FLORENNES Cantonnement : PHILIPPEVILLE Direction : NAMUR  
 Province : NAMUR Propriétaire : GILLAIN Adresse : ROUTE DE CHATELET Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A Ulmus glabra 'Exoniensis'	Orme d'Exeter	7	250	25	1998	D	I	P	O,,13/08/99

**Commentaire :** Prés d'un terrain voisin ; présence d'un très beau tilleul à petites feuilles entamé à la base par une tronçonneuse.

**N° INS : 93022 N° du site : 90** Localité : 5620 FLORENNES Commune : FLORENNES Cantonnement : PHILIPPEVILLE Direction : NAMUR  
 Province : NAMUR Propriétaire : BIARD Adresse : RUE DES ECOLES, 10 Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	4	329	18	2002	P	I	U	O,,29/05/07

**Commentaire :** Diverses plaies traitées et cicatrisées ; présence de fomes jusqu'en 2001.






Etat sanitaire		Intérêt		Situation (col.1)		Situation (col.2)		Réf.anc.inventaire	
0	Mort ou Abattu ou Disparu ou Tombé	H	Historique	A	Alignement	C	Chalon		
1	Dépérissement (irréversible)	P	Paysager	G	Groupe	M	Monu&Sites classés		
2	Arbre ou haie présentant des blessures ou défauts pouvant nuire à sa croissance et à sa longévité	D	Dendrologique	I	Isolé	A	Arbres de Belg		
3	Essence exotique (croissance difficile)	B	Curiosité biol			P	Autre publication		
4	Arbre ou haie présentant des malformations ou troubles de la croissance ne mettant pas en cause sa stabilité ni sa longévité de tout ou partie	T	Taille / Dim						
5	Arbre ou haie ayant subi une taille (silhouette) mais qui ne porte pas atteinte à sa stabilité et à sa longévité	F	Folk / Relig	P	Parc				
6	Arbre ou haie sans tare ou défaut macroscopiquement visible	V	Forêt	F	Forêt				
7	Indéfini	U	Voirie	V	Voirie				
		R	Repère	U	Urbain				
				A	Autre				

**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**






**ANNEXE 5:  
LISTE DU PATRIMOINE MONUMENTAL  
DE FLORENNES**



Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Village	Adresse	Bien inventorié	Photo du bien
Chaumont	Eglise paroissiale Saint-Paul	Eglise du XIXème siècle	
	Place de Chaumont, 20 ✓	Ferme des XVIII et XIXème siècles	
Corenne	Eglise paroissiale Saint-Quentin ✓	Eglise du XIXème siècle	
	Rue Grande, 37	Ferme en long du XVIIIème siècle en moellons de calcaire	
	Rue Grande, 40 ✓	Ferme en U en brique de la 2ème moitié du XIXème siècle	




Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

	Rue Grande, 42 ✓	Ferme en carré du XVIII et XIXème siècle en moellons de calcaire	
	Rue de Rosée, 1 ✓	Ferme Saint-Hubert en moellons de calcaire du XVIIème siècle	
	Rue de Stave, 1	Fontaine en calcaire	
Flavion	Eglise paroissiale Saint-Martin	Eglise du XIXème siècle	
	Rue de Biert, 1 ✓	Ferme en brique chaulée du XIXème siècle	

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse






Rue de Biert, 22 (à côté)	Potale en calcaire du XIXème siècle	
Rue du Cayaux, 14	Chapelle Notre-Dame de Bon Secours de 1824	
Rue du Cayaux, 15-16	Moulin de Flavion en moellons de calcaire des XVII et XVIIIème siècles	
Rue du Centre, 2	Ancienne ferme en moellons de calcaire	
Rue du Centre, 2 (à dr.)	Maison de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XIXème siècle en moellons de calcaire	
Rue du Centre, 22	Maison du XVIIème siècle en moellons de calcaire chaulés	

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse






Rue de Biert, 1 (à proximité)	Chapelle Notre-Dame de Hal de 1841	
Rue de Biert, 5 ✓	Ferme de Biert du XIXème siècle en brique et pierre bleue	
Rue de Biert, 10 ✓	Ferme Colinet du XIXème siècle en moellons de calcaire	
Rue de Biert, 18 ✓	Ferme en long en moellons de calcaire de la 1ère moitié du XIXème siècle	
Rue de Biert, 21 ✓	Ferme en long en moellons de calcaire du XIXème siècle	




Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Rue du Centre, 30	Potale en calcaire de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle	
Rue du Cobut, 5	Maison du XIX <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire chaulés	
Rue du Cobut, 16 (en face)	Maison du début du XVIII <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire	
Rue du Cobut, 24	Maison de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> en moellons de calcaire chaulés	
Rue du Cobut, 32 (à dr.)	Potale en calcaire de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle	






**Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

Rue du Cobut, 34 (au-delà)	Potale en calcaire de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle	
Rue du Cobut, 47	Maison crépie de 1969	
Rue de la Corne, 1	Ferme du château, de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVI <sup>ème</sup> siècle, quadrilatère en moellons de calcaire	
Rue de la Corne, 25 ✓	Maison de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire	
Rue du Faux, 1-2	Maison du XIX <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire chaulés	



Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

	Rue du Tram, 4 (à côté)	Chapelle Notre-Dame de Lourdes de 1878	
	Rue du Tram, 7 ✓	Ferme Par-delà l'Eau des XIXème et XXème siècles	
	Lieu-dit « Trou des Nutons »	Croix funéraire en calcaire de François Demanet	
Florennes	Eglise paroissiale Saint-Gengulphe	Eglise classée dont l'origine remonte au début du XIème siècle	
	Rue Baudry, 1-9 ✓	Ferme de la Chapelle de la 2ème moitié du XVIIIème siècle	





**Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

<p>Rue du Faux, 1a ✓</p>	<p>Ferme de la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire</p>	
<p>Rue du Faux, 18 (en face)</p>	<p>Dépendances en brique chaulée néo-classique</p>	
<p>Rue du Pery, 7 (à dr.)</p>	<p>Potale en calcaire du 2<sup>ème</sup> tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle</p>	
<p>Rue de la Rocaille, 17</p>	<p>Maison du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire chaulés</p>	
<p>Rue de la Rocaille, 25 (à g.)</p>	<p>Potale en calcaire de la 2<sup>ème</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle</p>	






Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

	<p>Maison d'angle néo-classique de la 2<sup>ème</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle en brique peinte et pierre bleue</p>	<p>Place Baurain, 1</p>	
	<p>Chapelle Saint-Pierre en moellons de calcaire de 1821</p>	<p>Rue de la Chapelle</p>	
	<p>Presbytère en L du XVI<sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire</p>	<p>Rue du Chapitre 3</p>	
	<p>Maison du XVIII<sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire assisés</p>	<p>Rue du Chapitre, 5</p>	
	<p>Culot gothique en pierre bleue</p>	<p>Rue du Chapitre, 16</p>	
	<p>Château de Florennes</p>	<p>Parc des Ducs</p>	



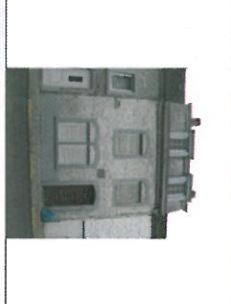



Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Place de l'Hôtel de Ville, 1	Hôtel de Ville	
Place de l'Hôtel de Ville, 2 (à dr.)	Maison de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle avec façade cimentée	
Place de l'Hôtel de Ville, 4	Maison classique de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle en brique et pierre bleue peinte	
Place de l'Hôtel de Ville, 12	Maison de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle en briques et moellons de calcaire	
Place de l'Hôtel de Ville, 13	Maison d'angle du début du XIX <sup>ème</sup> siècle en brique et pierre bleue sur base de calcaire appareillé	
Place de l'Hôtel de Ville, 15	Maison du début du XIX <sup>ème</sup> siècle en brique enduite et pierre bleue	
Avenue Jules Lahaye, 1-1a	Maison classique en moellons de calcaire du dernier tiers du XVIII <sup>ème</sup> siècle	
Avenue Jules Lahaye, 6 (à dr.)	Chapelle Notre-Dame de la Salette de 1864	
Avenue Jules Lahaye, 58 (à dr.)	Petite chapelle néo-classique en brique sur base de calcaire de 1865	

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse




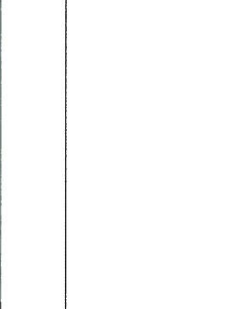
Rue Saint-Gangulphe, 1	Portail du XVIIIème siècle en pierre calcaire	
Rue Saint-Gangulphe, 9	Maison du XVIIIème siècle en moellons de calcaire	
Rue Saint-Gangulphe, 12	Maison d'esprit classique du milieu du XVIIIème siècle en moellons assisés de calcaire	
Rue Saint-Gangulphe, 20	Maison classique du dernier quart du XVIIIème siècle en brique blanche et pierre bleue	
Rue Saint-Gangulphe, 28	Maison d'esprit néo-classique du milieu du XIXème siècle en brique et pierre bleue blanchée	

**Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**






Rue Montagne de la Ville, 10	Maison classique de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire	
Rue Paquot, 1-7	Alignement correct de maisons en brique chaulée de la fin du XIX <sup>ème</sup> siècle ou du début de ce siècle	
Rue Ruisseau des Forges, 5	Maison de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire assisés et peints	
Rue Ruisseau des Forges, 33	Maison classique de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire chaulés	
Rue Ruisseau des Forges, 79	Ferme Saut ou Gault en moellons de calcaire construite du XVII <sup>ème</sup> au XIX <sup>ème</sup> siècles et remaniée au XX <sup>ème</sup> siècle	
Rue Ruisseau des Forges, 79 (devant)	Petite chapelle de la fin du XIX <sup>ème</sup> siècle	








Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Rue Saint-Gangulphe, 30	Maison chaulée en brique et pierre bleue d'esprit néo-classique du milieu du XIX <sup>ème</sup> siècle	
Rue Saint-Roch, 7	Maison du XVIII <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire assisés et peints	
Rue Saint-Roch, 43-44	Maison du XVII <sup>ème</sup> -XVIII <sup>ème</sup> siècles en moellons de calcaire	
Rue Saint-Roch, 50-51	Maison classique de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire	
Rue Saint-Roch, 52	Maison classique du 3 <sup>ème</sup> quart du XVIII <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire chaulés	
Rue Saint-Roch, 54-55	Maison en moellons de calcaire chaulés, de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle	
Rue de la Tannerie, 2	Maison traditionnelle de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire	






Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Rue de la Tannerie, 4	✓	Ferme du Château	
Place Verte, 9		« Chien-Château », bâtiments en moellons de calcaire chaulés, du XIXème siècle	
Place Verte, 23		Maison en moellons de calcaire réglés, du dernier tiers du XVIIIème siècle	
Place Verte, 39		Maison en moyen appareil de calcaire, de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XIXème siècle	
La Valette, 2	✓	Ferme de la Valette, site d'un ancien fourneau mentionné en 1715, ferme en moellons de calcaire chaulés	

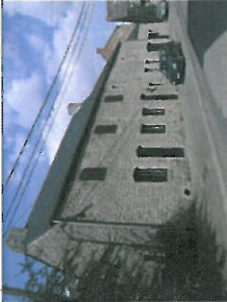




Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

	<p>Les Pavillons, 206</p>	<p>Ferme des Pavillons, vaste pavillon quadrilatère néo-classique du milieu du XIXème siècle en brique et pierre bleue</p>	
	<p>Les Pavillons, 207-249</p>	<p>Ensemble d'habitations ouvrières construites vers 1925 en blocs enduits et peints</p>	
	<p>Oret-Mont 156</p>	<p>Château d'Oret-Mont, grosse demeure néo-classique en brique et pierre bleue sur base en moyen appareil de calcaire</p>	
<p>Hanzinelle</p>	<p>Eglise paroissiale Saint-Christophe</p>	<p>Eglise néo-gothique en pierre bleue</p>	
	<p>Rue Bout du Try, 81 (à dr.)</p>	<p>Croix d'occis en pierre calcaire</p>	






**Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

<p>Rue des Commerçants, 215-216</p>	<p>Construction classique, constituée de deux habitations, de la 2<sup>ème</sup> moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle en moellons de calcaire peints en blanc</p>	
<p>Rue des Commerçants, 217</p>	<p>Maison de la 1<sup>ère</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle en brique et pierre bleue sur base de moellons calcaires assisés</p>	
<p>Place de Hanzinelle, 131 et 170 (en face)</p>	<p>Deux pompes semblables en calcaire de la 2<sup>ème</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle</p>	
<p>Place de Hanzinelle, 170</p>	<p>Ancienne maison communale, édifice néo-classique en brique et pierre bleue sur base de calcaire réglé, daté par ancras de 1847 à l'arrière</p>	
<p>Rue Ry Massart, 60</p>	<p>Château d'Hanzinelle, construit en 1763 par Joseph Puissant, d'ordonnance classique</p>	






Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Rue de la Vallée, 234	Maison classique ou ancienne ferme en long, du dernier tiers du XVIIIème siècle en moellons de calcaire réglés	
Rue de la Vallée, 241	Manoir traditionnel de la fin du XVIIème siècle en moellons de calcaire	
Rue du Vieux Moulin, 253	Ensemble en moellons de grès des XIXème et XXème siècles, où subsistent au S. les restes d'un moulin sans doute du XVIIIème siècle.	
Donveau, 3	Gros volume en moellons de grès sur base en moyen appareil de calcaire, dont le gros œuvre appartient au XVIIème siècle	
Donveau, 3 (à dr.)	Dépendance probable du haut fourneau de Donveau, encore en activité en 1830, longue bâtisse	







Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Hanzinne			
Eglise paroissiale Saint-Georges	Edifice en calcaire construit en 1870-1871 dans le style gothique primaire		
Rue du Ban, 68 ✓	Petite ferme de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle en brique et pierre bleue sur base en moellons de calcaire		
Rue des Combattants, 3 ✓	Ancienne ferme en U en moellons de calcaire, dont le logis remonte à la 1 <sup>ère</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle		
Rue des Combattants, 7 (à g.)	Chapelle Notre-Dame des Affligés, édifice néo-gothique de plan central en grand appareil de calcaire datée de 1854		
Rue des Combattants, 43	Maison classique en moellons de calcaire assisés et chaulés, datée de 1749 à la clé de la porte		

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse






Rue des Combattants, 72-73	Maison de tradition classique en moellons de calcaire chaulés, de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle	
Rue des Fosses au Sable	Chapelle Saint-Roch, édifice néo-gothique en moellons régliés de calcaire de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle	
Rue de Gerpennes, 135	Maison classique de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle, en moellons de calcaire chaulés	
Rue de Gerpennes, 200a (en face)	Chapelle Saint-Donat, potale en pierre bleue du XVI <sup>ème</sup> siècle	
Rue Gognat, 144	Ferme en moellons de calcaire de la fin du XVI <sup>ème</sup> siècle	

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse






<p>Rue Gognat, 154 ✓</p>	<p>Ferme clôturée en moellons de calcaire, construite principalement aux XVIIIème et XIXème siècles</p>	
<p>Rue Gognat, 158</p>	<p>Maison classique en moellons de calcaire peints du milieu du XVIIIème siècle</p>	
<p>Place de Hanzinne, 131 ✓</p>	<p>Ferme en brique et pierre bleue de la 1<sup>ère</sup> moitié du XIXème siècle</p>	
<p>Rue Saint-Oger, 132</p>	<p>Rare témoin d'une petite maison du XVIème siècle en moellons de calcaire</p>	
<p>Rue Saint-Oger, 134 (au-delà)</p>	<p>Chapelle Saint-Oger, d'allure baroque, en moellons de calcaire chaulés sur base goudronnée</p>	
<p>Sur les Marches, 169 (en face)</p>	<p>Chapelle néo-gothique octogonale en moyen appareil de calcaire du XIXème siècle</p>	









Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Hemptinne	Eglise paroissiale Saint-Remi	Eglise néo-romane en calcaire construite à un nouvel emplacement en 1885	
	Rue de la Bataille, 68	Dans un alignement des XVIIIème et XIXème siècles, portion de mur en moellons de calcaire chaulés	
	Quartier de la Fontaine, 17 ✓	Ferme en long du XIXème siècle en moellons de calcaire chaulés	
	Quartier de la Fontaine, 18	Volumes du XIXème siècle inscrits en décrochement sur la pente de terrain, en moellons de calcaire chaulés	
	Place de Hemptinne, 21 ✓	Ferme des Briques, ensemble hétérogène de bâtiments	







Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

<p>Quartier du Hierdeau, 51 (en face)</p>	<p>Chapelle Saint-Roch, en moellons de calcaire chaulés avec une lourde devanture en grandes dalles de pierre bleue, de la 2<sup>ème</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle</p>	
<p>Quartier du Hierdeau, 54 ✓</p>	<p>Ferme de Tavier, ensemble clôturé en moellons de calcaire chaulés sur base goudronnée, des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles</p>	
<p>Chemin de Robiepont, 77 (derrière)</p>	<p>Bel ensemble isolé comprenant une grange et une étable distantes d'une cinquantaine de mètres datant du dernier quart du XVIII<sup>ème</sup> siècle, d'un projet de ferme en quadrilatère</p>	
<p>Rue Saint-Walhère, 25</p>	<p>Maison avec dépendance du XVIII<sup>ème</sup> siècle, en moellons de calcaire chaulés, sur base goudronnée</p>	
<p>Rue Saint-Walhère</p>	<p>Chapelle Sainte-Adèle, du XIX<sup>ème</sup> siècle, en brique chaulée</p>	





Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

	Rue Saint-Walhère, 64	Maison en moellons assisés de calcaire, probablement reconstruite entièrement au XIXème siècle	
	Quartier de Tavier, 71 ✓	Ferme de la Bouverie ou de l'Escaille, ensemble semi-clôturé des XVIIIème, XIXème et XIXème siècles	
	Quartier de Tavier, 71 (à dr.)	A l'O. de la ferme de la Bouverie, liés à ses étables, murs en calcaire du cimetière duquel se dressait jadis l'église	
Morialmé	Eglise paroissiale Saint-Martin	Eglise éclectique en brique et pierre bleue, reconstruite en 1910 sur le plan de l'église de 1860, incendiée en 1909	
	Battant'rue	Intéressante et longue rue bordée de maisons et fermes mitoyennes, chaulées ou enduites des XVIIIème et XIXème siècles	
	Battant'rue, 109-110	Important volume en moellons de calcaire du XVIIIème siècle abritant jadis une ferme en long aménagé en deux habitations	






Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

<p>Battant'rue, 116 ✓</p>	<p>Ferme en long entièrement crépie en blanc, dont le volume et l'aspect du XIXème siècle cachent peut-être un gros œuvre du XVIIIème siècle</p>	
<p>Battant'rue, 117</p>	<p>Habitation avec dépendance, en moellons de calcaire crépis de la fin du XVIIIème ou début du XIXème siècle</p>	
<p>Battant'rue, 118</p>	<p>Maison du XIXème siècle en brique crépie et pierre bleue sur soubassement en moellons de calcaire réglés</p>	
<p>Battant'rue, 123</p>	<p>Petite maison en moellons de grès chaulés du milieu du XIXème siècle</p>	
<p>Battant'rue, 124</p>	<p>Maison en moellons de calcaire assisés et chaulés, de la 1ère moitié du XIXème siècle</p>	
<p>Battant'rue, 125-127</p>	<p>Volume en moellons de calcaire chaulés, divisé en deux habitations et daté de 1631</p>	





Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Rue du Château, 235	Petite maison en moellons de calcaire chaulés du XVII <sup>e</sup> siècle	
Rue du Château, 236	Maison classique de la 2 <sup>e</sup> moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle	
Rue Fort Jaco	Croix Rouge, croix gothique en fonte peinte en rouge, peut-être du XVI <sup>e</sup> siècle	
Rue de Fraire, 176 (en face)	Niche gothique en pierre bleue du XVI <sup>e</sup> siècle	
Grand'Place, 153-154	Maisons en moellons de calcaire chaulés remontant au XVIII <sup>e</sup> siècle	
Grand'Place, 162	Important logis en moellons de calcaire chaulés d'une ferme en long du XVII <sup>e</sup> siècle	






**Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

<p>Battant'rue, 126-128</p>	<p>Construction chaulée en moellons de grès et de calcaire de la fin du XVIIIème ou du début du XIXème siècle, surélevée en brique au XIXème siècle et divisée en deux habitations</p>	
<p>Rue Benne brûlée, 77 (à g.)</p>	<p>Chapelle Sainte-Barbe, petit édifice néo-classique en brique du XIXème siècle</p>	
<p>Rue Benne Brûlée, 83-101</p>	<p>Alignement de maisons jumelées du début du XXème siècle</p>	
<p>Rue du Château, 231</p>	<p>Château de Morialmé, du XVIIIème siècle</p>	
<p>Rue du Château, 232</p> <p style="text-align: center;">✓</p>	<p>Ferme de Château, vaste quadrilatère jouxtant le château à l'O. et remontant principalement au 2<sup>ème</sup> tiers du XVIIIème siècle</p>	

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse






Rue du Moulin, 204	Ancien moulin du XVIIème siècle en moellons de calcaire	
Route de Rouillon	Chapelle Saint-Pierre, isolé dans la campagne, sur le site du village disparu de Fraire-la-Petite, édifice néo-classique	
Pont Saint-Roch, 266 ✓	Ferme en long chaulée en moellons de calcaire, sans doute du XVIIIème siècle	
Pont Saint-Roch, 269	Maison en moellons de calcaire chaulés du XIXème siècle	
Pont Saint-Roch, 271	Maison en moellons de calcaire chaulés de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XVIIème siècle	
Poucet, 312	Site d'un haut fourneau au bois toujours en activité au XIXème siècle, ensemble en moellons de calcaire et de grès	

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse






Grand/Place, 164	Volume crépi fermant la place, apparemment du XIXème siècle	
Rue de la Montagne, 190	Petite maison en moellons de calcaire chaulés du 2 <sup>ème</sup> tiers du XIXème siècle	
Rue de la Montagne, 200	Maison en moellons réglés de calcaire datée de 1809	
Rue du Moulin, 17	Maison de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XVIIIème siècle en moellons de calcaire chaulés	
Rue du Moulin, 181	Habitation d'allure néo-classique en brique peinte et pierre bleue, du 2 <sup>ème</sup> tiers du XIXème siècle	








Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Morville	Eglise paroissiale Saint-Alexandre	Premier sanctuaire de la localité, édifice en moellons de calcaire de style néo-roman construit vers 1884	
Rue d'Anthée, 3 (près)		Chapelle de la Vierge et Saint-Roch, construction en moellons de calcaire assisés, daté de 1855	
Route de Flavion		Potale monolithique en calcaire du XIXème siècle	
Rue de la Fosse, 50	✓	Ferme de la Fosse, ensemble en moellons de calcaire chaulés	
Rue de la Fosse, 55	✓	Ferme du Culot, en moellons de calcaire des XVIIIème et XIXème siècles	







Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

	Rue des Meuniers, 36 ✓	Ferme en long du XIXème siècle en moellons de calcaire chaulés	
	Rue de Soulme, 115 ✓	Ferme en long du milieu ou de la 2ème moitié du XIXème siècle	
	Bois du Bailly, 152 ✓	Ferme Bois le Bailly, ferme en long de la 2ème moitié du XIXème siècle en brique chaulée sur soubassement en calcaire goudronné	
	Bois du Bailly (à l'E. de la ferme)	Croix funéraire en calcaire	
	Bois du Bailly (à l'E. de la ferme)	Croix en calcaire d'Amour Renson, bourgmestre de Gochenée (1856)	
Rosée	Eglise paroissiale Saint-Remi	Edifice néo-gothique en brique et pierre bleue reconstruit probablement vers 1870 à un nouvel emplacement	






Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Rue de la Bruskaie (au carrefour avec la rue des Forges)	Chapelle ouverte de style néo-gothique en moellons de calcaire, qui abrite un Christ en croix du XVIème-XVIIème siècle	
Route Charlemagne, 14	Petite ferme en moellons de calcaire du 2 <sup>ème</sup> tiers du XVIIème siècle	
Route Charlemagne, 16	Ferme de la Chevalerie, grosse ferme clôturée en moellons de calcaire principalement de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XIXème siècle	
Route Charlemagne, 16 (après)	Chapelle ouverte en moellons de calcaire	
Route Charlemagne, 28 (à proximité)	Fontaine du XIXème siècle en moellons de calcaire	
Rue du Pont de la Cour, 13b	Château de Rosée, construction de 1965 qui a remplacé un château néo-classique du 1 <sup>er</sup> quart du XIXème siècle et détruit en 1944	






**Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

Rue du Pont de la Cour, 13b (après)	Croix funéraire à demi enterrée de Valentin Dubucq (1876)	
Place de Rosée, 43	Ecole et poste, construction classique du 2 <sup>ème</sup> tiers du XIX <sup>ème</sup> siècle, en moellons de calcaire chaulés sur soubassement appareillé	
Rue des Ruelles, 79	Ferme de la Laiterie, important quadrilatère en moellons de calcaire de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> si ècle	
Jusaine, 3	Ferme semi-clôturée, principalement en moellons de calcaire, construite en plusieurs temps aux XVIII <sup>ème</sup> et XIX <sup>ème</sup> siècles	
Saint-Aubin	Eglise paroissiale Saint-Aubin	
Rue de l'Abbaye, 43	Ferme de l'Abbaye, ensemble en U dont les trois ailes sont d'époques différentes	






Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Rue des Battis	Chapelle Saint-Hubert, bâtiesse du XIXème siècle en moellons de calcaire chaulés	
Rue des Battis, 12 (après)	Chapelle Saint-Donat (1841)	
Rue de la Brasserie, 162	Ancien presbytère, désaffecté en 1969, grosse bâtisse néo-classique en moellons de calcaire datée de 1838	
Rue de la Bruyère, 99 (en face)	Chapelle ouverte dédié à Saint-Roch, en brique chaulée, de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XIXème siècle	
Rue Fagneton, 172	Le Petit Moulin, ancienne dépendance de l'abbaye Saint-Jean de Florennes, ancien moulin en moellons de calcaire du XVIIIème siècle	






**Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

Rue des Fermes, 1-3	Grand Moulin, énorme bâtiment en moellons de calcaire chaulés daté de 1780, possession de l'abbaye Saint-Jean de Florennes puis tannerie de 1905 à 1938		
Rue des Fermes, 10	Maison classique de la fin du XVIIIème ou début du XIXème siècle en moellons de calcaire chaulés		
Rue des Fermes, 14	Ensemble semi-clôturé en moellons de calcaire, composé d'un logis du XVIème siècle et de dépendances agricoles du XIXème siècle		
Rue des Fermes, 23	Haut volume en moellons de calcaire chaulés sans doute du XVIème siècle		
Rue des Fermes, 29-31	Maisons avec dépendances en moellons de calcaire chaulés du XVIIème siècle		

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse






	Rue de la Goethe, 18-21	Ensemble de maisons chaulées	
	Rue d'Hemptinne	Chapelle Saint-Brigitte, édicule de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle en grandes dalles de calcaire et brique	
	Rue de Hurtebise, 173	Maison et étable en moellons assisés de calcaire, de la 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle	
	Rue de Hurtebise, 174	Maison du 2 <sup>ème</sup> tiers du XIX <sup>ème</sup> siècle en brique et pierre bleue sur soubassement de calcaire appareillé	
	Rue de Hurtebise, 175 (en face)	Petite maison basse en moellons de calcaire chaulés sur base goudronnée, du milieu du XVIII <sup>ème</sup> siècle	

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse






<p>Rue des Fermes, 32</p>	<p>La Grande Cense ou Cense de l'Abbaye, ancienne dépendance de l'abbaye bénédictine de Florennes, reconstruite par Maur Bertrand, abbé de 1743 à 1767</p>	
<p>Rue du Fourneau, 44 (derrière)</p>	<p>Petite construction basse en moellons de calcaire chaulés, du XVIIIème siècle, transformée au XIXème siècle</p>	
<p>Rue du Fourneau, 53</p> <p style="text-align: center;">✓</p>	<p>Ferme en long construite en plusieurs temps au XIXème siècle en moellons calcaires</p>	
<p>Rue du Fourneau, 58 (en face)</p>	<p>Christ en croix en bois peint du XVIIIème siècle</p>	
<p>Rue du Fourneau, 59</p>	<p>Groupement intéressant de volumes bien implantés sur le versant calcaire (forges, logis et bâtiments agricoles) en moellons de calcaire, site du fourneau de Saint-Aubin, mentionné au XVIIIème siècle</p>	









Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Thy-le-Bauduin	Eglise Paroissiale Saint-Pierre	Eglise néo-romane en moellons de calcaire construite en 1875-1876	
Rue du Moulin du Petit Bois, 1	Ancien moulin en moellons de calcaire peints en blanc du dernier tiers du XVIIIème siècle et fortement remanié au XXème siècle		
Rue du Tienne, 36	✓	Ferme en moellons de calcaire du XVIIème siècle	
Rue du Tienne, 36 (derrière)	Petit pont du XIXème siècle, en calcaire		
Rue du Village, 41	Volume traditionnel en moellons de calcaire de la 1ère moitié du XVIIIème siècle		

**Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

Rue de Hurtebise, 187	Petites maisons jumelles du début du XIXème siècle, en moellons de calcaire chaulés	
Rue de la Maladrerie, 13 ✓	Ferme de la Maladrerie, ensemble dispersé en moellons de calcaire des XVIIIème et XIXème siècles	
Rue Notre-Dame du Mont-Carmel, 40 (en face)	Restauré en 1980, fournil en moellons de calcaire du XIXème siècle	
Rue Saint-Fiacre, 81 (en face)	Potale en calcaire du XIXème siècle	
Rue Saint-Sang, 128 (à côté)	Chapelle du Saint-Sang, édifice néo-classique en brique et pierre bleue	

Annexe : liste des biens immobiliers repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (1983) – Photos du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Rue du Village, 42	Maison classique en moellons de calcaire avec dépendances, fortement transformée aux XIX <sup>ème</sup> et XX <sup>ème</sup> siècles	
Rue du Village, 43	Maison en moellons de calcaire assisés de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XIX <sup>ème</sup> siècle	
Rue du Village, 55	Volumes en moellons calcaires, peut-être du XVII <sup>ème</sup> siècle	
Rue du Village, 57 (en face)	Belle maison classique en brique et pierre bleue sur base en grand appareil de calcaire du dernier tiers du XVIII <sup>ème</sup> siècle	
Rue du Village, 59	Petite maison en moellons de calcaire chaulés de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle	
Rue du Village, 66	Ferme en long en moellons chaulés d'aspect XIX <sup>ème</sup> siècle cachant un gros œuvre probablement du XVI <sup>ème</sup> siècle	



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 6:  
BREF HISTORIQUE DES VILLAGES DE L'ENTITÉ DE  
FLORENNES**



## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

### **CORENNE**

- ⇒ en 1015 Colrinas
- ⇒ Corenois; épithète: Tièsses di cuchèts(têtes de cochons)
- ⇒ terrains et sol variés avec quelques coteaux, entre 250 et 295 m d'altitude, sur le Flavion ou Floyon
- ⇒ village rural avec de larges zones agricoles
- ⇒ 702 ha; 291 habitants (31/12/2007)
- ⇒ axes routiers: N 977 reliant Biesme à Givet; bus ligne Dinant-Florennes

### **HISTOIRE**

Les tombes et les vestiges de bas fourneaux, qu'on appelle dans la région « crayats de Sarrasins » indiquent que Corenne remonte à l'époque romaine. On y trouve également un cimetière gallo-romain. Le nom du village est mentionné pour la première fois peu avant 1015 dans le testament établi par Arnould de Rumigny-Florennes avant son départ pour Rome. À son décès, ses biens furent attribués à l'abbaye de Florennes fondée par sa famille. Sous l'Ancien Régime, l'abbé de Florennes était le seigneur de Corenne, principauté de Liège, et relevait de la Cour féodale de Florennes. Toutefois, le comte de Namur en 1289, levait certains droits. Quelques habitants jouissaient du droit de bourgeoisie mais étaient tenus à la banalité du moulin de Stave. Ils étaient obligés également à la garde du château de Florennes.

### **À VOIR**

L'église **Saint-Quentin**, édifice de style néo-gothique, construit en 1888 et restauré en 1968, possède un **christ en croix** du 18e siècle. Près de l'église, on peut voir une **ferme** dont le corps de logis, en moellons de calcaire, remonte du début du 17e siècle. Vers Flavion, une **ferme** de la fin du 19e siècle en brique comprend une grange intéressante dont les murs possèdent sept grandes arcades aveugles et de petites baies cintrées dans les pignons. Les autres bâtiments datent des 18e et 19e siècles. **La ferme Saint-Hubert** date du 17e siècle. Sa grange du 19e siècle est probablement construite sur des bases du 17e siècle.

### **FLAVION**

- ⇒ en 1284 flavius ou Flavium nom dérivé du latin
- ⇒ Flavionnais; épithète : Tautes au riz (tartes au riz)
- ⇒ sol assez varié, quelques coteaux en pente douce, minerai de fer; entre 240 et 300 m d'altitude; sur le Flavion ou Floyon
- ⇒ village rural avec de larges zones agricoles
- ⇒ 1 388 ha; 666 habitants
- ⇒ village rural avec de larges zones agricoles
- ⇒ axe routier : N97 ; bus ligne Florennes-Dinant

### **HISTOIRE**

Les premières traces de vie à Flavion remontent à la PRÉHISTOIRE avec la découverte d'un squelette humain incomplet. De l'occupation romaine, il subsiste les substructures d'une villa, des monnaies, plusieurs tombes isolées, deux cimetières dont celui des Iliats avec des bijoux et du mobilier funéraire. On a également trouvé des fibules en or de l'époque mérovingienne. Un lieu-dit du village porte le nom de «Trou des Nutons». En 1265, Flavion fait partie du domaine comtal de Montaigle. Il existait deux seigneuries hautaines: celle de Flavion appartenant à la famille de Neverlée et celle du bois de Dave, dont le premier possesseur connu fut Clarembeau d'Atrive puis successivement les familles de Haneffe, Hun, Tingnée, Courtejoie et Rembach. En 1734, les seigneuries sont acquises par les Jacquier de Rosée. L'abbé de Waulsort jouit également dès 1317 de la franche pêcherie sur le Flavion et des droits sur le hameau de Hayée. Le village fut détruit plusieurs fois au cours des guerres ; brûlé

## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

trois fois au 15e siècle et pillé en 1683 par les troupes espagnoles. Au niveau religieux, la collation de la cure appartenait à l'abbaye de Brogne puis à l'évêque de Namur après l'incorporation de Brogne à la mense épiscopale de l'évêché de Namur.

### **À VOIR**

L'**église Saint-Martin**, édifice néo-gothique en moellons calcaire date de 1845. À l'intérieur, sur le maître-autel, une **toile de l'Assomption** du 18e siècle et dans une chapelle, un **christ en croix** du 17e siècle. Le **chemin de croix** en cuivre est l'œuvre du sculpteur **Félix Roulin**, né à Dinant en 1935. Au centre du village, la ferme la plus importante est la **ferme du château** dont le logis est de la 2e moitié du 16e siècle. Le portail, daté de 1850, est orné d'une dalle armoriée des seigneurs de la famille de Néverlée de Baulet. Au bord du Flavion, la **ferme de Par-delà l'eau** conserve également des constructions de la fin du 16e siècle. Le **moulin de Flavion** cité dans les documents dès 1265, a cessé ses activités en 1937. Les bâtiments actuels datent du 17e et 18e siècle. L'ancienne étude des notaires Mélot puis « **château Closon** » est devenue un **centre évangélique protestant**. On peut admirer dans le village de nombreuses **chapelles** ou **potales**. Le hameau « **Biert** » compte plusieurs fermes importantes.

### **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

- ⇒ mardi-gras: grand feu
- ⇒ dernier dimanche de septembre : marche Saint-Mar

### **FLORENNES**

- ⇒ en 946 Florines, en 1015 Florinas,
- ⇒ en 1029 Florinis,
- ⇒ en 1187 Florinensis,
- ⇒ en 1219 Florins,
- ⇒ en 307 Floirines,
- ⇒ en 1336 Fleurines,
- ⇒ en 1357 Florinez,
- ⇒ en 1507 Florenas,
- ⇒ en 1567 Florene,
- ⇒ en 1632 Florinne,
- ⇒ Florenne (17e siècle),
- ⇒ Florennes (19e siècle)
- ⇒ du latin flos(-ris), la fleur, forme revêtue du suffixe germanique -ingas, qui a donné les terminaisons -ine en vieux français et -enne en wallon.
- ⇒ Florennois ; épithète : Bergeots (bergers; aujourd'hui: farfelus)
- ⇒ vallonné, entre 250 et 305 m d'altitude
- ⇒ village urbanisé, quartiers de villas; zones agricoles; nombreuses écoles drainant des étudiants de l'entité et des villages voisins (56 écoles ont été répertoriées depuis le moyen âge jusqu'à ce jour)
- ⇒ 2 823 ha; 3 811 habitants (31/12/2007)
- ⇒ Axes routier : N 522 Fosses-Philippeville; N 375 Florennes-Charleroi ; gare de bus : ligne Namur-Couvin ; lignes de Florennes vers Charleroi, Châtelaineau, Dinant et Walcourt

### **HISTOIRE**

La découverte de plusieurs tombes et d'une petite villa datant de l'époque gallo-romaine ainsi qu'un cimetière franc comprenant 117 tombes indique que le territoire a été occupé relativement tôt. Florennes fut le siège d'une des plus importantes seigneuries liégeoises de l'Entre-Sambre-et-Meuse avant la création au 11e siècle de la seigneurie de Morialmé au profit d'une branche cadette des Rumigny-Florennes; elle possédait les droits d'avouerie sur le domaine du prieuré d'Hanzinne et sur celui de l'abbaye de Florennes. Au comte Eilbert, premier seigneur connu de Florennes, se



## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

succédèrent quatre grandes familles. Arnoul, beau-fils d'Eilbert, fut le fondateur de la maison Rumigny-Florennes (944-1270), vassale du prince-évêque de Liège. En 1270, Isabelle de Rumigny apporta la seigneurie à son époux Thibaut, duc de Lorraine-Vaudémont, qui en 1476 la passa à un de ses bâtards, Jean de Vaudémont; en 1555, les querelles survenues au décès de ce dernier virent Florennes échoir à l'un de ses gendres Jean de Glymes (maison de Glymes-Jodoigne 1556-1771). C'est finalement en 1771 que le marquis de Beaufort-Spontin, petit-fils du dernier Glymes, releva la seigneurie ; celle-ci restera entre les mains de la famille jusqu'à la vente en 1893 du château et des propriétés y attenantes. Sous l'Ancien régime, Florennes possédait trois hautes cours de justice : celle du Seigneur hautain, celle de l'abbaye ou Saint-Jean-Baptiste jugeante au Faubourg de Florennes, et celle de la Cour féodale Vaux ou de Pède; cette dernière fut acquise par le seigneur de Florennes vers 1519. Au 15<sup>e</sup> siècle, la ville, fortifiée par des remparts flanqués de dix grosses tours, comptait quatre portes et trois corps de garde. Dans la soirée du 15 juin 1815, le général comte de Bourmont, réuni avec son état-major à Florennes, décida de trahir Napoléon avant de se livrer aux Prussiens. En 1942, les Allemands construisent une base aérienne rendue opérationnelle l'année suivante; occupée par les Américains en 1944, elle sera remise en état dès 1947 par la Force Aérienne belge, qui l'occupe toujours aujourd'hui. Des missiles nucléaires américains y seront déployés entre 1985 et 1989. Signalons encore les noms de deux florennois restés célèbres dans la population : Firmin Lambot, vainqueur du Tour de France en 1919 et en 1922, et Léon Scieur, vainqueur en 1921. Le hameau de Chaumont, qui possédait une chapelle construite en 1844, se vit érigé en paroisse dès 1875 avec la construction d'une église dédiée à Saint Paul.

### **À VOIR**

La **collégiale Saint-Gangulphe** fut construite vers l'an 1002 par Arnould de Rumigny-Florennes et consacrée par Notger, évêque de Liège; quant au chapitre, il fut fondé vers l'an 1029 par l'abbé du monastère des Saint-Jean et Saint-Maur de Florennes. Au début, l'oratoire Saint-Gangulphe avait pour superficie celle de la grand-nef actuelle, le maître-autel étant placé sous le jubé actuel et la sacristie sous la tour; il fut agrandi par Wéric, troisième abbé du monastère (1022-1038). L'édifice primitif, d'époque romane, se trahit, à l'intérieur, par le rythme des cinq premières arcades en plein cintre de la nef centrale qui tombaient sur des piliers carrés. La dernière transformation date de 1755 à l'initiative de Dom Maur Bertrand; c'est à lui que nous devons l'aspect actuel du sanctuaire dont l'orientation fut inversée, le maître-autel permutant avec l'entrée. Le nouvel édifice fut consacré le 10 juin 1766 et dédié à saint Gangulphe par le suffragant de Liège, Monseigneur Charles-Antoine de Grady, qui plaça dans le maître-autel les reliques des SS. Prosper et Candide. A peine ouvert au service du culte, en 1006, l'oratoire eut à souffrir de la bataille mettant aux prises le comte Lambert de Louvain et le comte Godefroid II d'Andenne, oncle maternel de Godefroid de Florennes. En 1554, au cours de conflits survenus entre Henri II, roi de France, et la Maison d'Autriche-Espagne, la ville et sa collégiale furent détruites. La paix revenue, l'église fut agrandie. En 1604, Dom Jacques de Saymon de Vireux, 40<sup>me</sup> abbé du monastère de Florennes, prend en charge la décoration du doxal, en faisant sculpter la décollation de saint Jean-Baptiste. C'est en 1755, suite aux plans de l'architecte Jean-Baptiste Chermanne (Hanzinelle 1704 - Thuin 1770) que l'on construisit, de chaque côté du chœur, une sacristie. Le maître-autel, réalisé au 17<sup>e</sup> siècle en chêne sculpté, peint et doré, est chargé d'ornements du style Louis XV qui furent restaurés en 1838. Devant le maître-autel, l'aigle lutrin en bois date du 18<sup>e</sup> siècle. Les sacristies couvertes de voûtes nervurées ou en voile sont ornées de décors Louis XV. Parmi les statues, on note une statue de la **Vierge** datant du 16<sup>e</sup> siècle, la statue équestre de saint Gangulphe de Varennes (décédé au château d'Avallon en 763), avec coffret contenant ses reliques, et le **Bon Dieu de Pitié** datant lui aussi du 16<sup>e</sup> siècle. Les armoiries peintes sur la partie haute des murs sont celles de la cité, des seigneurs de Florennes, de certains abbés et des congrégations religieuses ayant séjourné à Florennes. L'ancien orgue datant de 1732, réalisé par Jacques Genard de Charleroi, est toujours visible au jubé; un nouvel orgue, réalisé par le facteur Thomas Ster de Francorchamps, a été placé en 2002 sous la seconde arcade **Le chapitre de Saint-Gangulphe**, fondé en 1029, comptait à ses débuts 7 clercs, soit 2 prêtres paroissiaux et 5 chanoines. Plus tard, le nombre des clercs fut porté à 12 sous la juridiction d'un doyen qui n'était d'autre que le Père abbé du monastère. Une charte de 1372 nous apprend que le vice-doyen et le chapitre de Florennes dressèrent les statuts de la collégiale. En 1605, le chapitre de Saint-Gangulphe décide, avec Jacques de Glymes-Jodoigne, les bénédictins de l'abbaye Saint-Jean et les magistrats de la ville, de fonder un nouveau couvent qui abritera, durant près de deux siècles, les Pères récollets. Au cour des

## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

siècles, le nombre des chanoines fut porté de 12 à 15 mais la République sonnera le glas du chapitre; en 1798 les scellés sont apposés en vue de sa suppression et les biens seront mis en vente le 12 prairial an VI (31 mai 1798). Les chanoines arrêtés seront dirigés sur l'île de Ré d'où ils ne seront libérés qu'en 1800. En 1801, en application des termes du Concordat entre le Pape et Bonaparte, la collégiale fut réaffectée au culte catholique. Le chapitre de Saint-Gangulphe, fondé quelques années avant l'abbaye bénédictine de Saint-Jean, située sur Saint-Aubin, resta toujours étroitement dépendant de cette dernière.

### **Le château**

Les données les plus anciennes font remonter l'érection d'un château en bois vers l'année 842. C'est au comte Eilbert que l'on attribue vers 944, et en place de l'ancien, l'érection du château en pierres entouré de murailles. Le "castrum" est signalé en 1155, seigneurie liégeoise aux mains de la famille Rumigny-Florennes. Le manoir fut fortement délabré lors des sièges de 1408 et 1430, et Isabelle de Lorraine entreprit, dès 1417, de nombreux travaux dont la création de la terrasse et celle du parc de 20 hectares en 1425. En 1465, le château et la ville sont fortifiés au moyen de fossés; quant aux murailles elles existaient toujours en 1517. L'entrée était pourvue d'un pont-levis par lequel Marguerite de France passa en 1577 avant de se réfugier dans la basse-cour (écuries). En 1704, suite à l'ordonnance de Louis XIV, la forteresse fut définitivement démantelée, bien qu'une partie des tours et remparts subsistaient encore en 1740. Le château est confisqué en 1794 par les révolutionnaires français mais en 1800, l'administration communale de Florennes interdit la vente comme biens nationaux du château et des propriétés du duc de Beaufort, émigré. Du château médiéval, il ne reste aujourd'hui que deux tours reliées par quelque 20 mètres de remparts situés dans le fond de la cour. Celle de droite dite «aux archives» est certainement médiévale et a été re-parementée en calcaire; quant à celle de gauche donnant sur le parc, elle fut reconstruite en 1868 sur la base d'une tour médiévale. Suite à l'incendie de 1862 endommageant le haut de la tour «aux archives» et du mur, ceux-ci furent restaurés, rehaussés et ornés de créneaux; la tour d'angle fut reconstruite donnant au château le visage qu'il nous offre aujourd'hui. Le corps de logis qui date du 16e siècle fut très probablement adossé à l'ancien mur de rempart vu l'importante épaisseur de son mur extérieur. Vu du parc et à l'extrémité droite, la tour dite «au billard», re-parementée et allongée vers 1830, elle fait office d'angle à l'orangerie reliée au logis. L'orangerie, nettement plus basse et moins profonde que le logis lui-même fut construite entre 1825 et 1844 sur des bases sans doute du siècle antérieur. Un passage sous le bâtiment permet, l'accès vers le parc. Le passage entre cour et parc au moyen d'escaliers fut créé au début du 18e siècle pour mener aux jardins est muni d'une large porte, aux montants harpés réalisés en fer forgé, surmontée des armes de la maison de Beaufort-Spontin. A l'intérieur de la cour, le corps du logis, construit ou réaménagé au 16e siècle contre la courtine sud et à droite de la tourelle d'escalier, semble indiquer un gros oeuvre plus ancien. Le bâtiment s'élève sur deux niveaux assis sur caves accessibles de la cour. Un perron d'esprit Louis XIV appareillé à refends est surmonté d'une toiture en cloche; il est adossé à une tourelle d'escalier menant aux étages ayant gardé pour chacun d'eux une fenêtre d'origine. L'entrée du château se fait sous un porche, situé face à l'entrée de la collégiale, construit dans la seconde moitié du 16e siècle; il donnait alors accès entre la cour et la basse cour à l'époque séparées; le pignon conserve le vestige d'une fenêtre à traverse à l'étage. Dans la seconde moitié du 18e siècle, les Beaufort-Spontin firent reconstruire les communs au nord et à l'est avec agrandissement de la cour vers le nord et suppression de la division entre haute et basse cour. Le bâtiment situé à l'est, adossé à l'hôtel de ville, est plus récent. A l'angle du bâtiment précité, sont installés les locaux scolaires, rénovés en 2007, montrant sur leur droite une remise à voitures d'esprit classique dont on a gardé les arcades. En 1893, les Beaufort-Spontin cèdent le château et ses dépendances, à un particulier qui les revend. En 1902 les Pères jésuites français, suite à la suppression des collèges religieux en France y installent le collège Saint-Jean Berchmans et font édifier en 1905 à l'extrémité sud du parc un noviciat. Début 1914, le château sert d'infirmierie pour l'armée française puis de lazaret pour les troupes allemandes. En 1940, le château et le collège sont à nouveau occupés par l'armée allemande relayés dès 1942 par la Luftwaffe qui installe un centre vital de liaison aérienne dans le noviciat; ce dernier sera réduit en cendres à leur départ en 1944. Le château est ensuite occupé par les troupes américaines. En 1950, les Jésuites français revendent le château et une partie du parc leurs biens au Séminaire des Missions qui y installera une école libre pour filles. Une plaque commémorative encastrée dans la tour «au billard», ainsi libellée, rappelle leur passage à Florennes : JHS - EXPULSÉS DE LEUR PATRIE, LES RR. PP. JÉSUITES FRANÇAIS TROUVÈRENT ASILE EN CE LIEU ET PRODIGUÈRENT LEURS BIENFAITS SPIRITUELS DANS LA RÉGION. A.M.D.G. A l'intérieur de la cour, la «Fontaine du Marquis» érigée en 1751 près du donjon et

## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

maintenant adossée à la façade du bâtiment scolaire (construit en 1904), porte en haut un écu aux armes des Glymes-Jodoigne.

### **La chapelle Saint-Pierre**

Dénommée autrefois «hors les murs», elle doit son érection primitive comme ermitage, en 1221, à Hugues Ier de Rumigny, seigneur de Florennes, qui y établit un chapelain chargé d'y célébrer chaque jour l'office divin pour les défunts. En 1611, faute d'entretien et de paiements des rentes, la chapelle est abandonnée. Jacques de Vireux, abbé de Florennes (1600-1620), prit la charge de la faire restaurer mais ce n'est qu'en 1645 que le suffragant de Liège, Richard Pauli Stravius, évêque auxiliaire de Liège, consacra l'autel de la chapelle Saint-Pierre. A nouveau tombée en ruines, elle fut réédifiée en 1821 en moellons de calcaire sous l'égide de Louis Ladislas de Beaufort-Spontin, elle contient un caveau servant de lieu de sépulture aux membres de sa famille. La porte sous larmier fut remontée avec des pierres intercalaires pour l'exhausser. Au-dessus de cette dernière est enclavée une dalle millésimée 1821 surmontée des armoiries des Glymes ainsi que d'une niche Louis XIV. En 1995, la chapelle a été complètement rénovée par un comité de sauvegarde. La chapelle n'est ouverte que lors de la marche Saints Pierre et Paul.

### **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

- ⇒ 1er mai: foire du muguet
- ⇒ dimanche 29 juin ou le dimanche suivant le 29 juin: marche Saints Pierre et Paul

### **HANZINELLE**

- ⇒ 1148 Hanzineles diminutif de Hanzinne
- ⇒ Hanzinellois; épithète: Mau à leûs pîds da zias (mal à leurs pieds à eux)
- ⇒ terrains et sol variés avec quelques coteaux, entre 210 et 271 m d'altitude
- ⇒ village rural avec de larges zones agricoles
- ⇒ 752 ha; 923 habitants (31/12/2007)
- ⇒ Axe Routier: N375 Châtelet-Florennes; N562 Rouillon-Fraire ; Bus : Charleroi–Florennes.

### **HISTOIRE**

L'agglomération d'Hanzinelle s'est formée dès l'époque romaine le long d'un diverticulum allant de Nismes à Wavre. Ensuite elle fit partie du domaine de la collégiale et de la principauté de Liège jusqu'à la fin de l'Ancien régime. Bien que le doyen du chapitre cathédral Saint-Lambert de Liège y détenait la haute, moyenne et basse justice, le seigneur de Morialmé y percevait certains droits, comme avoué. L'industrie du fer s'y est développée très tôt et on connaît l'existence de forges dès 1280 qui resteront en activité jusqu'en 1890. Le moulin-banal cité dès 1280 et une brasserie citée au 16e siècle resteront en activité jusqu'au 20e siècle. Les 24 et 25 août 1914 le village a servi de réduit aux troupes algériennes poursuivies par les allemands : 83 immeubles y furent détruits. Le hameau du Donveau, charnière entre Hanzinelle et Morialmé, a toujours dépendu de cette dernière paroisse. Les accords d'Hanzinelle ayant trait à la sidérurgie wallonne furent signés en 1978 au Château dit Ry Massart.

### **À VOIR**

**Source du Ry Gille** ou **Fontaine d'el Goulotte**, lavoir à ciel ouvert en pierre calcaire, sert actuellement de fontaine publique. **Château Francq**, construit par les époux Francois Pochet et Marie Jalhay : manoir traditionnel fin 18e siècle, flanqué de dépendances. **Eglise Saint-Christophe** bâtie en 1899 sur les plans de F.Van Riel, est soutenue par douze **colonnes en pierre bleu**; les **boiseries** sont de Vermeulen de Louvain tandis la **statue de Saint-Christophe** est de Sapyn. À chacune des extrémités de **la place d'Hanzinelle** sont érigées **deux pompes** monumentales identiques (19e siècle). Leur **pilier cruciforme** supporte un lourd entablement, orné de quatre couronnes de laurier, dont l'une sert d'attache au bras, et de quatre cracheurs léonins. A leur base, trois bassins communiquent entre eux. Appelée naguère **château dit Ry Massart**, cette

## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

gentilhomme fut construite en 1763 par l'architecte Jean-Baptiste Chermanne (Hanzinelle 1704 - Thuin 1770), pour le maître des forges, Joseph Puissant. Elle est entourée d'un vaste **parc arboré** avec un **étang** de 2 ha réalisé pour le lavage du minerai de fer. Bâtisse classique d'une grande sobriété. A l'intérieur : **boiseries, escalier et cheminées Louis XV ; peintures marouflées** de Pierre Balthazar de Blocq (1729-1795) reprenant l'histoire de Don Quichotte d'après des **gravures** d'Antoine Coppel (18e siècle) et conservées au château. Le **château du Donvau**, de style néo-classique, fut construit en 1854 par Lucien Poncelet et servit de brasserie jusqu'à sa faillite en 1912. En 1945, la propriété a été acquise pour y créer le Home Harmegnies, toujours en activité. L'ancienne maison communale, **édifice néo-classique en brique et pierre bleue, montre dans sa façade arrière six travées de fenêtres en plein cintre au rez-de-chaussée et à linteau droit à l'étage.**

### **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

- ⇒ samedi qui suit le mardi gras : grand feu
- ⇒ dernier week-end de juillet : marche Saint Christophe

### **HANZINNE**

- ⇒ 1114-1121 Hancenias;
- ⇒ 1148 Hanzines dérivé d'un nom germanique de personne (Hanzo) et Hancina, ferme de Hanzo
- ⇒ Hanzinois ; épithète Chinârd (moqueurs)
- ⇒ le village s'étire du N. au S sur le versant d'une crête calcaire entre 200m à 226m d'altitude; ceinturé au N-E par le bois d'Hanzinne et la forêt domaniale du Tournibus
- ⇒ Village rural et agricole: agriculture et élevage
- ⇒ 895 ha., 832 habitants (31/12/2007)
- ⇒ Axes Routiers: N.975 Châtelet-Florennes; Bus : Charleroi- Chatelineau-Florennes

### **HISTOIRE**

On a retrouvé sur le territoire des vestiges d'un habitat néolithique ainsi que des tombes romaines et mérovingiennes. Avant le 11e siècle s'y établit une prévôté bénédictine qui dépendait de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Elle eut pour avoués les seigneurs de Florennes ensuite, ceux de Morialmé. De 1590 à 1625 le village subit la vague de répression de la sorcellerie. Durant les guerres de Louis XIV Hanzinne fut fourragée par les troupes françaises. En août 1914, une cinquantaine de maisons y furent incendiées par les Allemands. On y exploitait dès le 13e siècle le minerai de fer jusqu'au début du 19e siècle. Vers 1890, on y extrayait la pierre et le marbre ainsi que la terre plastique dont on faisait sur place tuiles et tuyaux jusqu'en 1975. La localité eut un hôpital au 16e siècle et une école primaire dès le début du 19e siècle. Selon la tradition, Oger, au service de Charlemagne, accompagna Rolande sur le chemin de l'exode vers Aix-la-chapelle et serait venu mourir à Hanzinne. Ce coin d'histoire nous a laissé le folklore que nous connaissons dans la région : les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

### **À VOIR**

L'**église gothique**, reconstruite en 1870 en pierre calcaire; **bénitier** gothique en pierre bleue à quatre têtes d'angle; statues en bois dont Ste-Anne Trinitaire (16e siècle); **Vitraux**, 1904 avec, suivant la coutume, les Saintes à droite et les Saints à gauche. Enclos paroissial réaménagé en 1993 devenu **Clos de l'Hélicon**, kiosque moderne. **Ferme de la Prévôté**, clôturée en pierre calcaire, des 18e siècle et 19e siècles.

### **Chapelles:**

- ⇒ chapelle Saint-Oger, 1642, édifice baroque en moellons de calcaire chaulés sur base goudronnée;

## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

- ⇒ chapelle St-Quirin, 1849, édifice néo-gothique octogonal en pierre calcaire; chapelle St-Donat, potale gothique en pierre bleue (16esiècle) percée sur trois côtés;
- ⇒ chapelle **Notre-Dame des Affligés**, édifice néo-gothique octogonal en pierre calcaire.

### **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

- ⇒ les dimanche et lundi de Pentecôte: marche Saint-Oger

### **HEMPTINNE**

- ⇒ revêtu d'un suffixe germanique –in(g)as, comme les localités voisines;
- ⇒ en 1015 Hiemetines, Hemmetines,
- ⇒ en 1033 Hammetinas,
- ⇒ en 1050 Haimetinas
- ⇒ Hemptinois ; épithète Boiseux ou Gros dj'noux (genoux)
- ⇒ sol varié entre 225 à 280 m d'altitude
- ⇒ village agricole et résidentiel
- ⇒ 697 ha; 276 habitants (31/12/2007)
- ⇒ Axes routiers: N5 Charleroi-Couvin, et Bus Rance-Florennes et Philippeville-Florennes

### **HISTOIRE**

La première mention connue du nom d'Hemptinne daterait du début du 11e siècle, lors d'un échange de la villa d' « Hemmetines » entre l'abbaye de Haumont (Nord de la France) et la jeune abbaye de Florennes. Cette dernière gardera Hemptinne et son église dans son patrimoine jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La seigneurie hautaine appartient à l'abbé qui y exerce la justice, perçoit les droits seigneuriaux, lève la dîme et possède la collation de la cure. Le seigneur de Florennes (famille de Rumigny) est l'avoué de ce domaine faisant partie de la Principauté de Liège. Dans les bois subsistent encore d'anciennes bornes, frappées d'une crosse d'évêque, marquant la limite entre la Principauté et le comté de Namur. Les habitants du village ont toujours vécu de l'agriculture, même si certains furent employés dans les mines de fer et les carrières des environs.

### **À VOIR**

La **nouvelle église** en pierre du pays (calcaire) fut construite en 1885 et restaurée en 1985 avec les **vitraux** décorés de médaillons figuratifs; deux **autels latéraux** de style **baroque**; les **fonts baptismaux** en pierre bleue (17e siècle); du 16e siècle, deux **statues**: saint Remy et une Vierge aux raisins. **Diverses chapelles**, dont celle de **Saint-Roch** avec au sommet réemploi d'une croix gothique fleurdéliée en fonte (16e siècle). Au cimetière existent encore quelques **pierres tombales** de curés d'Hemptinne des 17e et 18e siècles. **Fermes et granges** anciennes sont des vestiges des propriétés de l'abbaye de Florennes sous l'Ancien Régime (18e siècle).

### **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

- ⇒ samedi suivant le mardi gras: grand feu
- ⇒ 1er dimanche d'août: marche Saint Walhère

### **MORIALME**

- ⇒ en 1086 Morealmes,
- ⇒ 1147 Morelmes,
- ⇒ 1186 Moreilmeis, du latin Morelli Mansus (manse, métairie de Morellus)
- ⇒ Morialmétois ; épithète : Cousses (cousins)
- ⇒ sol, de calcaire et schiste, vallonné entre 200 à 275 m d'altitude; en sous-sol : argile et anciennes mines de fer

## Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)

- ⇒ 1297 ha ; 1573 habitants
- ⇒ Axes routiers : N522 Rouillon-Fraire; N375 Florennes-Charleroi-Châtelet ; bus : Florennes-Charleroi ou Châtelet; Florennes-Walcourt.

### HISTOIRE

A l'époque romaine, la chaussée Bavay-Trêves traversait Morialmé. En 1870, découverte d'un trésor de pièces romaines, à l'effigie des empereurs (Domitien, 1er siècle et Gordien III, 3e siècle) et en 1980, d'un cimetière gallo-romain d'une vingtaine de tombes, avec mobilier funéraire, mis à jour au lieu-dit « le Douaire ». Au Moyen-Âge, Morialmé devient le siège d'une importante seigneurie relevant de la Principauté de Liège dont Durant, premier prince-évêque, cité en 1021, était d'origine morialmétoise. Arnoul de Rumigny-Florennes fut en 1086 le premier seigneur de Morialmé. La terre appartiendra successivement aux Condé, aux Mérode et finalement aux Bryas qui y l'occupèrent de 1650 jusqu'à la Révolution française. Sur le site de Fraire-la-Petite, village disparu au début du 15e siècle est située, isolée en pleine campagne, la Chapelle Saint-Pierre. L'existence de cette chapelle est à mettre en parallèle avec l'histoire de l'extraction et du travail du fer dans la région. La charte des minières dite « de Morialmé » date de 1384, fameux document d'avant-garde pour la défense des droits des ouvriers. Parmi les 5 jurés signataires du document, 4 demeuraient à Fraire-la-Petite. La chapelle constitue pour les habitants de la région un important lieu de pèlerinage à saint Pierre.

### À VOIR

**Eglise Saint-Martin**, édifice éclectique en brique et en pierre bleue, fut reconstruit en 1910 sur le plan de l'église de 1860, incendiée en 1909. Celui-ci contient : un **Christ en croix en bois** (16e siècle), des **grandes orgues** réalisées par Salomon Van Bever en 1911, un **carillon** de 16 cloches fondues chez Slegers à Tellin en 1956 et une série de **vitraux d'art** retraçant la vie de saint Pierre et la vie de saint Martin et depuis 1883, le **sanctuaire** de saint Stamp, vénéré par et pour les personnes affligées par la goutte ou qui ont des difficultés de locomotion. **Le Château** de Morialmé comprend deux parties; la partie centrale est édifiée par Charles de Bryas fin du 17e siècle. Il s'agit d'un important corps d'habitation formé par un long volume de dix travées, dont les deux niveaux en brique posent sur un soubassement biseauté en pierre tandis que les deux ailes latérales de style classique ont été accolées en H aux extrémités du logis. **La salle d'armes** abrite un exceptionnel décor de stucs en relief représentant des trophées militaires ainsi que des motifs végétaux et floraux. Au centre du mur frontal auquel s'adosse la conciergerie, se trouve un **porche monumental** à la toiture ne bulbe aplati. Le **tympan** renferme les armes des comtes de Bryas en pierre de sable. Le château et alentours furent classés le 21/12/1979. **Des chapelles, potales et croix d'occis** parsèment le territoire de Morialmé dont la **borne-potale « Vieille-Sainte-Barbe »** où la sainte statue est abritée dans une niche gothique en pierre bleue (16e siècle) dont le monument et le site sont classés ; une « Rouge-croix », **croix gothique** (16e siècle) en fonte aux bras polygonaux fleurdelysés. La **Chapelle Saint-Pierre**, petit édifice néo-classique, précédé d'un portique et restauré en 1861.

### CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

- ⇒ dimanche 29 juin ou le dimanche suivant le 29 juin: marche Saint Pierre
- ⇒ le samedi de la Latere : grand feu

### MORVILLE

- ⇒ en 1028 Mauri villa, villa de Maurus, ancien propriétaire d'une villa romaine
- ⇒ Morvillois ; épithète : Macrâles (sorcières)
- ⇒ sol ondulé, argileux et rocailleux; entre 102 et 300 m d'altitude; le village est situé sur le Feron et le Flavion ou Floyon
- ⇒ village rural avec de larges zones agricoles
- ⇒ 1 456 ha; 623 habitants (31/12/2007)

## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

⇒ Axes routiers : N 97 « route Charlemagne » Bus de la ligne Florennes-Dinant

### **HISTOIRE**

Les premières traces de vie à Morville datent de l'époque romaine avec des vestiges d'exploitations métallurgiques et les ruines de treize habitations et de tombes avec des objets funéraires. Au 15<sup>e</sup> siècle, construction d'une forge avec marteau et affinoir, intégrée au 17<sup>e</sup> siècle dans les propriétés des Jacquier de Rosée, importants maîtres de forges à Anthée. Le terrier du comté de Namur de 1602 signale deux fermes, l'une appartenant à Gilles d'Orjou et l'autre à l'abbaye cistercienne de Félipré, près de Givet. Morville fit partie de la commune d'Anthée jusqu'en 1892. Les Morvillois devant assister à la messe à Anthée et leur demande de construction d'un édifice religieux à Morville, rejetée, ils s'adressèrent en 1877 à l'Eglise Chrétienne Missionnaire belge; en 1879, un temple fut inauguré et la communauté protestante s'y développa. L'église actuelle date de 1892. En 1914, le village fut pillé et incendié par les troupes allemandes.

### **À VOIR**

**Église Saint-Alexandre** de style néo-roman en moellons de calcaire. En contrebas, **ferme de la Fosse**, bâtiments du 16<sup>e</sup> siècle et transformés aux siècles suivants. A côté de l'église, **ferme du Culot** composée de constructions des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles ; la **grange** est datée de 1743. Au milieu du village, le **temple protestant**. A voir également, la double **entrée du cimetière** de Morville, l'une réservée autrefois au passages des catholiques et l'autre aux protestants.

### **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

- ⇒ samedi suivant le 18 mars : grand feu
- ⇒ dernier dimanche de septembre : Marche Saint Martin

### **ROSEE**

- ⇒ Au 11<sup>e</sup> siècle « Rosis » Le suffixe « ée » : au temps des Celtes « iacus » (appartient à) devenu « eies », « ees », « ée ». La particule « ros » vient probablement de « rausiacum » = lieu aux roseaux.
- ⇒ Roséens : épithète Gouzeaux (chausson aux pommes «gozette»)
- ⇒ de 230 m à 312 m, point culminant de l'Entre-Sambre et Meuse.
- ⇒ Zone essentiellement rurale et agricole. Nombreuses maisons et fermes en moellons calcaires souvent du 19<sup>e</sup> siècle.
- ⇒ 1 605 ha ; 647 habitants (31/12/2007).
- ⇒ Axes routiers : N 97 « route Charlemagne » et N 977 reliant Biesme à Givet ; Bus de la ligne Florennes-Dinant.

### **HISTOIRE**

De la période ante-romaine, on a découvert une station de l'âge du fer et une hache en silex, objets qui attestent de l'occupation du site. De l'époque mérovingienne, on y a mis à jour un cimetière contenant 65 tombes et différents objets et bijoux à Juzaine (tombois de Juzenne). En 1050 Rosée apparaît pour la première fois dans un texte : la villa de Rolceas-Rauseacum, lieu des roseaux. Jacques-Gabriel Jacquier de Rosée, puissant maître des forges réunira vers 1730 les deux seigneuries qui se partageaient la localité : la seigneurie de Rosée qui est haut-justicière, et la seigneurie des Chaudrons. En 1914, les allemands traversent Rosée et y incendient 14 maisons. En 1940, l'armée française y livre ses derniers combats et Rosée subit quelques bombardements.

## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

### **À VOIR**

**Église paroissiale** reconstruite en 1870 en briques et pierre bleue et rénové en 1998. A l'intérieur : **chemin de croix** restauré en 2004 ; **Maitre-autel** en marbre (18e siècle) et **autels** latéraux en bois (17e siècle); **Banc de communion** en marbre noir avec 16 colonnettes en albâtre, de style maniériste (17e siècle). Dans la nef latérale droite, **vitrail** représente le baptême de Clovis et une **statue** de saint Remi en bois. À la Bruskaeye, **chapelle ouverte** (N-D. de Beauraing) de style néo-gothique en moellons de calcaire abrite un **Christ en croix** (16e-17e siècle). Dans le village, il subsiste **certain puits**, surmontés de pompes monumentales et de nombreuses fermes anciennes datent des 16e au 19e siècles dont la **Ferme de la Chevalerie** et la **Ferme de la Laiterie**.

### **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

⇒ 3e dimanche de juillet : Marche St Remi.

### **SAINT-AUBIN**

- ⇒ 1817 Saint-Aubain, en l'honneur du saint, évêque d'Anger, 6e siècle
- ⇒ Saint-Aubinois; épithète: Djireux (j'irai)
- ⇒ vallonné, entre 230 m à 290 m d'altitude
- ⇒ zone essentiellement rurale et agricole.
- ⇒ 1 336 ha ; 753 habitants (31/12/2007)
- ⇒ Axes Bus : Rance-Florennes-Mettet et Walcourt-Florennes

### **HISTOIRE**

Il est établi que l'évangélisation de Saint-Aubin et de Chaumont a débuté vers l'an 700. Le village apparaît dans l'histoire avec la fondation, en 1010 par Gérard de Florennes, de l'abbaye Saint-Jean-Baptiste de Florennes. Un diplôme de l'empereur Henri II en atteste. Dans le village, d'anciennes dépendances de l'abbaye témoignent encore de sa grandeur et de l'influence considérable qu'elle eut pendant huit siècles. L'abbaye fut supprimée et pillée lors de la Révolution française en 1793, puis ensuite démolie. L'abbé de Saint-Jean en détenait à la fois la seigneurie hautaine et la seigneurie foncière, les dîmes et la collation, tandis que le seigneur de Florennes en était l'avoué. En 1808, la paroisse de Saint-Aubin est absorbée par celle de Florennes mais réofficialisée le 1er janvier 1835. L'activité sidérurgique joua un rôle non négligeable dans l'économie villageoise du 17e au 19e siècle. Plusieurs carrières ont été exploitées dont une argilière toujours en activité.

### **À VOIR**

De l'**abbaye Saint-Jean-Baptiste de Florennes** il n'en reste aujourd'hui que la **ferme de l'abbaye**. Ensemble en forme de U avec **trois ailes** d'époques différentes entourant une vaste **cour carrée**. Au centre de celle-ci : **abreuvoir circulaire** (18<sup>e</sup> siècle) restauré en 2007; ancienne **hôtellerie** (18<sup>e</sup> siècle) et transformée fin dix-neuvième; du 17e siècle subsistent : une **tourelle** abritant un **escalier à vis**; six **écuries sous fenil**; **porche** fermé par des **portails** surbaissés ; un volume plus profond ayant abrité la **brasserie** et le **four**; en brique et calcaire : **grange ouverte**, avec dépendances et **étables sous fenil**; anciens **jardins** clôturés par des hauts murs en calcaire. Dans le village : **ferme de la Maladrerie** : ensemble dispersé en moellons de calcaire des 18e et 19e siècles y abritait la léproserie dépendante de l'abbaye; **Cense de l'abbaye** ou **Grande cense**, reconstruite au 18e siècle. Remarquable ferme en moellons de calcaire, à l'allure d'une forteresse avec **cour polygonale** et **portail** surbaissé à clé; **grange** avec porte bouchée au linteau frappé d'un écu «IHS/1732». A l'intérieur, pièces couvertes de **voûtes nervurées** en brique. Le **petit moulin** (17<sup>e</sup> siècle) en moellons de calcaire avec triple vanne en pierre bleue; Le **grand moulin**, devenu tannerie de 1905 à 1938. L'**église paroissiale** construite en 1900 en moellon de calcaire renferme : un ancien **bénitier** transformé en **fonts baptismaux** de style gothique primaire (16e siècle), un fragment de la **pierre tombale** de Martin de Remouchamps (abbé de l'abbaye de 1574 à 1600), le **maitre autel** de



## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

1929 en marbre rouge royal ; **statuaire poly-chromiques** : Sainte Barbe (17e siècle), Saint Roch (18e siècle), N-D du Mont Carmel (19e siècle), Saint Jean l'Évangéliste et Saint Aubin (16e siècle).

### **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

- ⇒ samedi suivant le mardi gras : grand feu
- ⇒ 16 juillet ou dimanche suivant: marche à N-D du Mont Carmel

Nous ne saurions trop vous conseiller de visiter <http://www.saintaubin.be/> où vous trouverez beaucoup d'informations concernant Saint-Aubin.

### **THY-LE-BAUDUIN**

- ⇒ Thy viendrait de thyers variante de thier ou tier signifiant «monticule»; pour certains, viendrait du nom du ruisseau le Thiriau ou Thyria, mais le radical tero n'est pas connu pour les rivières. Bauduin tirerait son origine du nom d'un légionnaire romain qui y aurait vécu.
- ⇒ les thyriobalduiniens, épithète «godis » (en wallon godi = éleveur de verrats, d'où peu propres).
- ⇒ terrains et sol variés avec quelques coteaux, entre 190 et 260 m d'altitude; forêt domaniale de «Tcheslet » ou «Cheslé».
- ⇒ zone essentiellement rurale et agricole.
- ⇒ 378 ha ; 418 habitants (31/12/2007).
- ⇒ Axes routiers : N5 Charleroi-Philippeville ; N532 Rouillon-Fraire. Bus ligne Charleroi-Philippeville

### **HISTOIRE**

Présence de l'homme : dès la préhistoire par la découvertes d'armes en silex et d'un menhir situé à la «Pierre du Diable» (enlevé au 19e siècle pour le revêtement intérieur d'un four à coke du bassin de Charleroi); au «Cheslé» ou «Cheslez », vestiges d'une forteresse celtique ou gauloise (armes en fer, monnaies gauloises); une villa gallo-romaine (objets des 1er aux 3e siècles); au lieu dit «Bierbaumont», vingt-deux tombes franques. Aux Temps modernes et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, Thy-le-Bauduin était une seigneurie faisant partie, avec celle de Morialmé et l'avouerie de la prévôté d'Hanzinne, de la terre de Morialmé, en Principauté de Liège, quartier de Sambre-et-Meuse. Le bourg relevait de deux cours foncières : celle du seigneur de Morialmé, seigneur hautain, y exerçant la justice hautaine, moyenne et basse et celle de l'abbé de l'abbaye bénédictine de Liessies (Nord de la France). En 1647, un moulin banal fut construit au Petit Bois. Au début du 17e siècle, elle connut plusieurs procès de sorcellerie. Malgré la neutralité de la Principauté de Liège, la localité, comme toutes celles de l'Entre-Sambre-et-Meuse, eut à subir les guerres du 17e siècle entre le roi de France d'une part et l'Empire et l'Espagne d'autre part. Elle fut pillée en 1649 par les troupes lorraines à la solde de l'Espagne. Sous le régime français, Thy-le-Bauduin devint une municipalité à part entière et l'est resté, comme commune, jusqu'à la fusion des communes de 1977.

### **A VOIR**

**Église paroissiale Saint-Pierre** (1876), construction en moellons calcaires, de style néo-roman sur l'emplacement d'une ancienne chapelle du 15e siècle, avec du côté N., cimetière plus ancien. Ensemble de maisons, grange, étables, dépendances agricoles en moellons calcaires, des 17e–19e siècles : **Ferme des moines de l'abbaye de Liessies : corps de logis** 1<sup>ère</sup> moitié du 17<sup>e</sup> siècle, remanié fin 18<sup>e</sup> siècle et la façade au 20<sup>e</sup> siècle; **grange** et **dépendances** du 19<sup>e</sup> siècle. **Maison classique** constituant le corps de logis attenant à une ferme, en brique et pierre bleue, du dernier fin 18<sup>e</sup> siècle. **Ferme** en partie remaniée au 18<sup>e</sup> siècle, étable, fenil, porcheries et grange du 19<sup>e</sup> siècle.

## **Annexe : bref historique des villages de Florennes – Source : Site Internet de la commune de Florennes (2008)**

### **Moulin du Petit Bois**

Ancien moulin en moellons calcaires du 18<sup>e</sup> siècle fortement réaménagé au 20<sup>e</sup> siècle avec l'**ancien bief** pour l'alimenter de l'eau du Tyria situé à 350 mètres environ et canal **de vidange**.

### **Dépendances et grange**

Construite en 1851 la **chapelle Sainte Brigitte** (Sainte Brigide d'Irlande), fêtée le premier dimanche de mai, invoquée pour la protection du bétail : belle en briques avec toiture en ardoises, entourée de deux tilleuls, plantés en 1851 (gauche) et 1930 (droite) à l'occasion du centenaire de l'Indépendance de la Belgique. Du 20<sup>e</sup> siècle, **Chapelles** de Saint-Antoine et de Tous les Saints.

## **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

⇒ dimanche suivant la marche Saints Pierre &-Paul de Florennes :Marche Saint-Pierre

**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2012**

**ANNEXE 7**

**Liste des conseillers communaux  
(situation janvier 2013)**





# Conseil Communal


21 membres




**Stéphane Lasseaux** (Conseiller communal)

 Rue de Philipeville, 81 - 5620 Florennes

 071/68 70 70


 071/68 71 71


 0475/25 13 60

 [lasseaux.st@gmail.com](mailto:lasseaux.st@gmail.com)



**Pierre HELSON** (Bourgmestre)


 Rue de morilamé, 50 - 5620 Thy-le Bauduin


 071/68 11 10

 [pierre.helson@florennes.be](mailto:pierre.helson@florennes.be)



**Nicole DELHEZ** (Echevine)


 rue Fond des Chansons, 77b - 5620 HANZINELLE


 071/61 48 22

 [nicole.delhez@florennes.be](mailto:nicole.delhez@florennes.be)



**Grégory CHINTINNE** (Echevin)

 Rue Croix-Meurice, 306/A - 5620 Morialmé


 0472/ 45 06 20


 [gregory.chintinne@florences.be](mailto:gregory.chintinne@florences.be)



Contact 21

**Mathieu GENARD** (Conseiller communal)


 route de Philippeville, 5 - 5620 Florennes


 0478/97 80 00


 [mathgenard@yahoo.fr](mailto:mathgenard@yahoo.fr)



**Vincent MATHIEU** (Echevin)

 Rue du Faux, 17a - 5620 Flavion

 082/ 68 94 33


 0476/98 04 21


 [vincent.mathieu@florences.be](mailto:vincent.mathieu@florences.be)



Contact 21

**Désiré HALLOY** (Conseiller communal)



 Rue Defoy, 176 - 5620 Rosée

 0497/89 84 60

 [desire.halloy@hotmail.com](mailto:desire.halloy@hotmail.com)



**Laurent HENNIN** (Conseiller communal)

 Rue Grande, 38 - 5620 Corenne  
 0498/24 95 56





**Mélanie LORENT** (Conseillère communale)

 Rue des combattants, 75 - 5620 Hanzinne  
 0496/93 38 51  
 [mellorent@yahoo.fr](mailto:mellorent@yahoo.fr)




**Marie-Anne DIEZ-BURLET** (Conseillère communale)

 Avenue de l'Europe, 45 - 5620 Florennes  
 071/68 94 63





**Dominique LECHAT** (Conseiller communale)

 rue du try, 89/a - 5620 Thy-le-Bauduin

PS

**Monique MORUE-PIERART** (Echevine)


 Rue de la Montagne,200 - 5620 Morialmé


 0497/53 31 00

 [monique.pierart@florences.be](mailto:monique.pierart@florences.be)

PS

**Marie-Madeleine SCIEUR** (Conseillère communale)

 rue des Ruelles, 75 - 5620 ROSEE

 082/68 82 99

 [m.mscieur@hotmail.be](mailto:m.mscieur@hotmail.be)



Contact 21


**Lara FLAMENT** (Conseillère communal)

 rue Benne Brulée,61 - 5620 Morialmé




Contact 21

**Jacques PAULY** (Conseiller communal)

 rue Saint Fiacre,77 - 5620 Saint Aubin

PS


**Michel PAQUET** (Conseiller communal)

 rue de l'Abbaye, 14 - 5620 FLORENNES





**Martin HELSON** (Conseiller communal)

 rue Croix-Biston, 4 - 5620 Morialmé



**Ronald HUBERT** (Conseiller communal)

 rue Montagne-de-la-ville, 1 - 5620 Florennes




**Vérane PARMENTIER** (Conseillère communale)

 Rue ruisseau des Forges, 56 - 5620 Florennes




**Catherine BARTHELEMY-DE MUYNCK** (Conseillère communale)

 Rue Jean Jor, 4 - 5620 Corenne

**ecolo**

**Claudy LOTTIN** (Premier Echevin)

 Avenue de l'europe,61- 5620 Florennes

 0495/53 85 48

 claudy.lottin@florennes.be



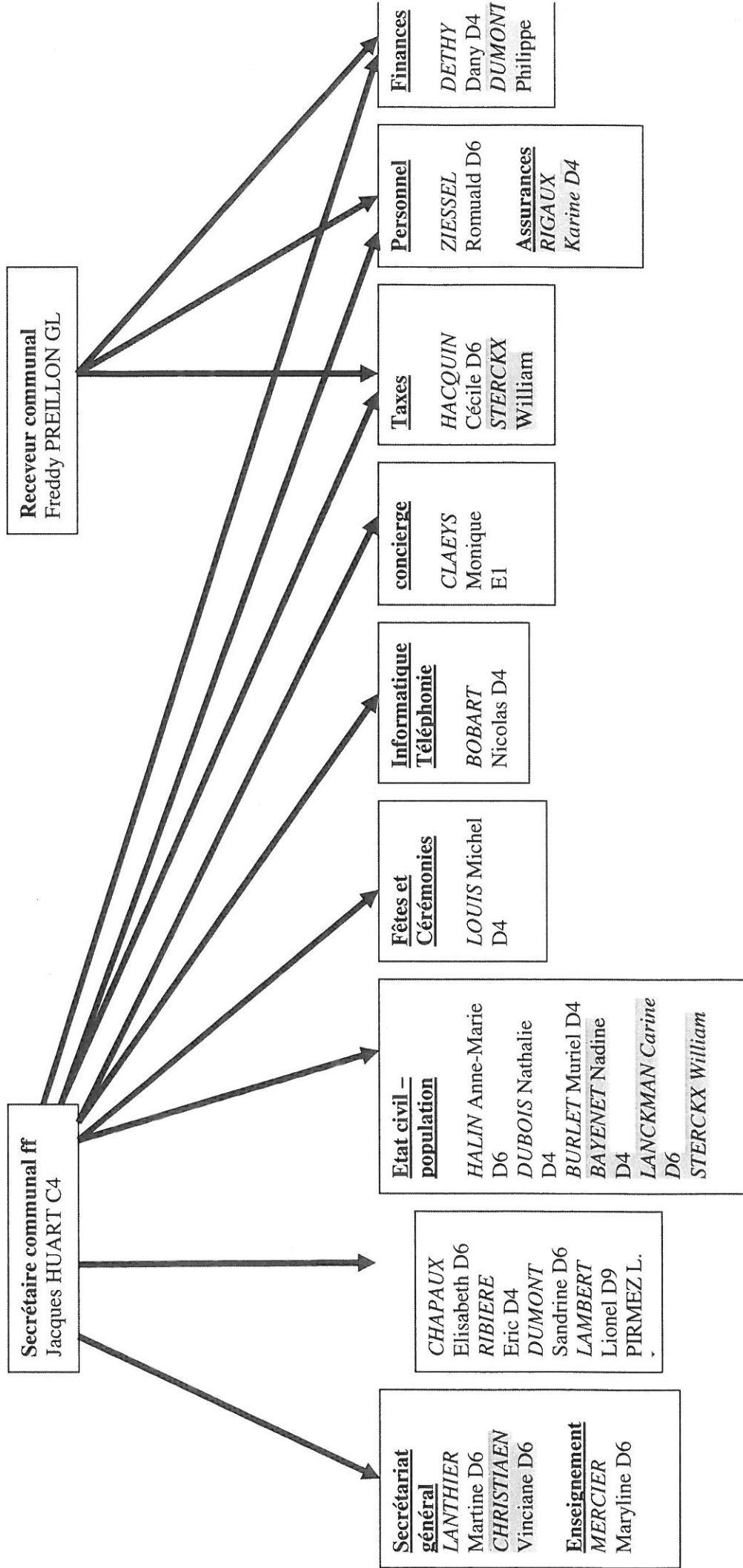
**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 8:  
ORGANIGRAMMES DES STRUCTURES DES SERVICES  
COMMUNAUX ET CONNEXES**



# ORGANIGRAMME COMMUNAL

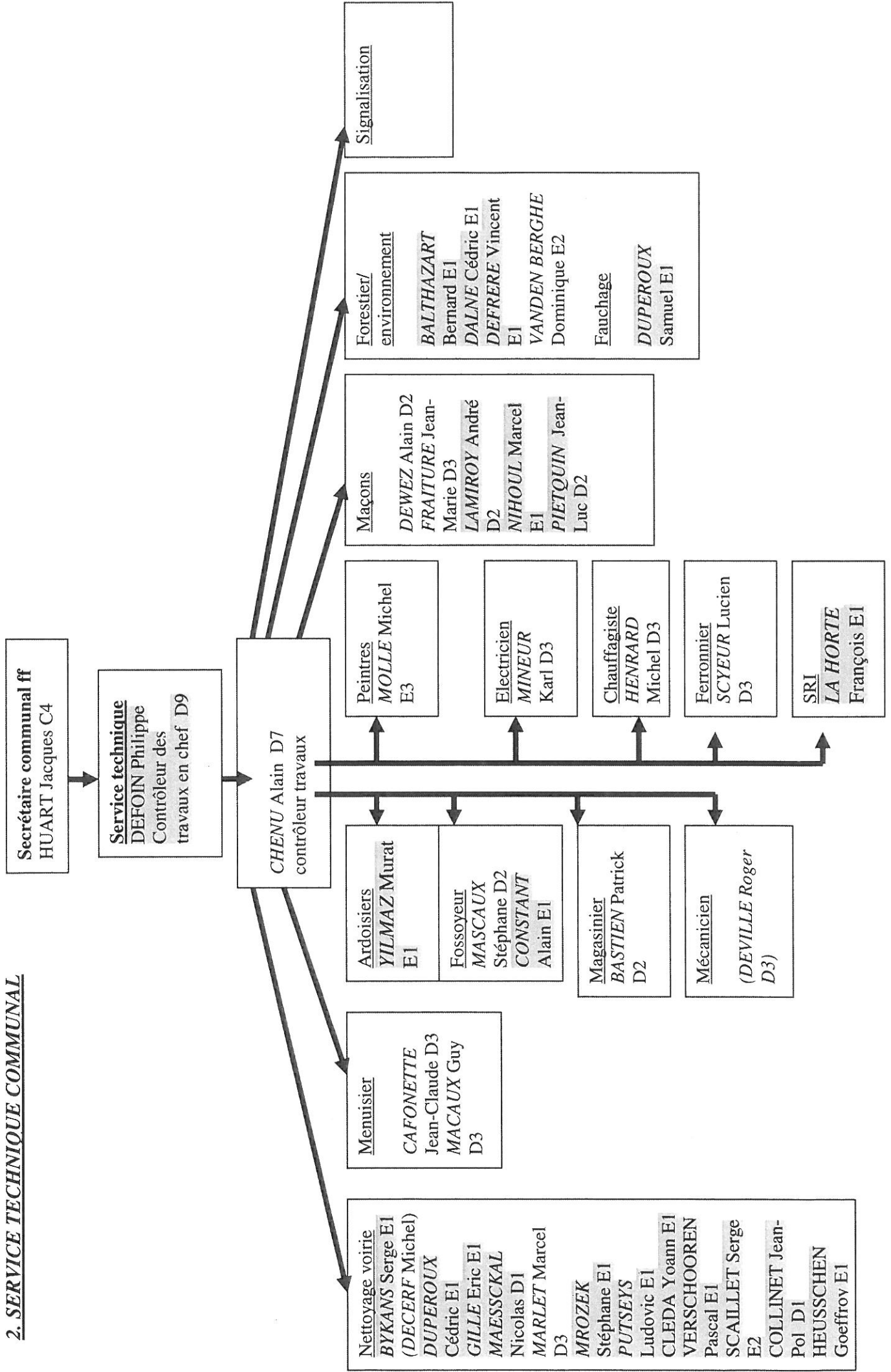
## I. SECRETARIAT COMMUNAL





# ORGANIGRAMME COMMUNAL

## 2. SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

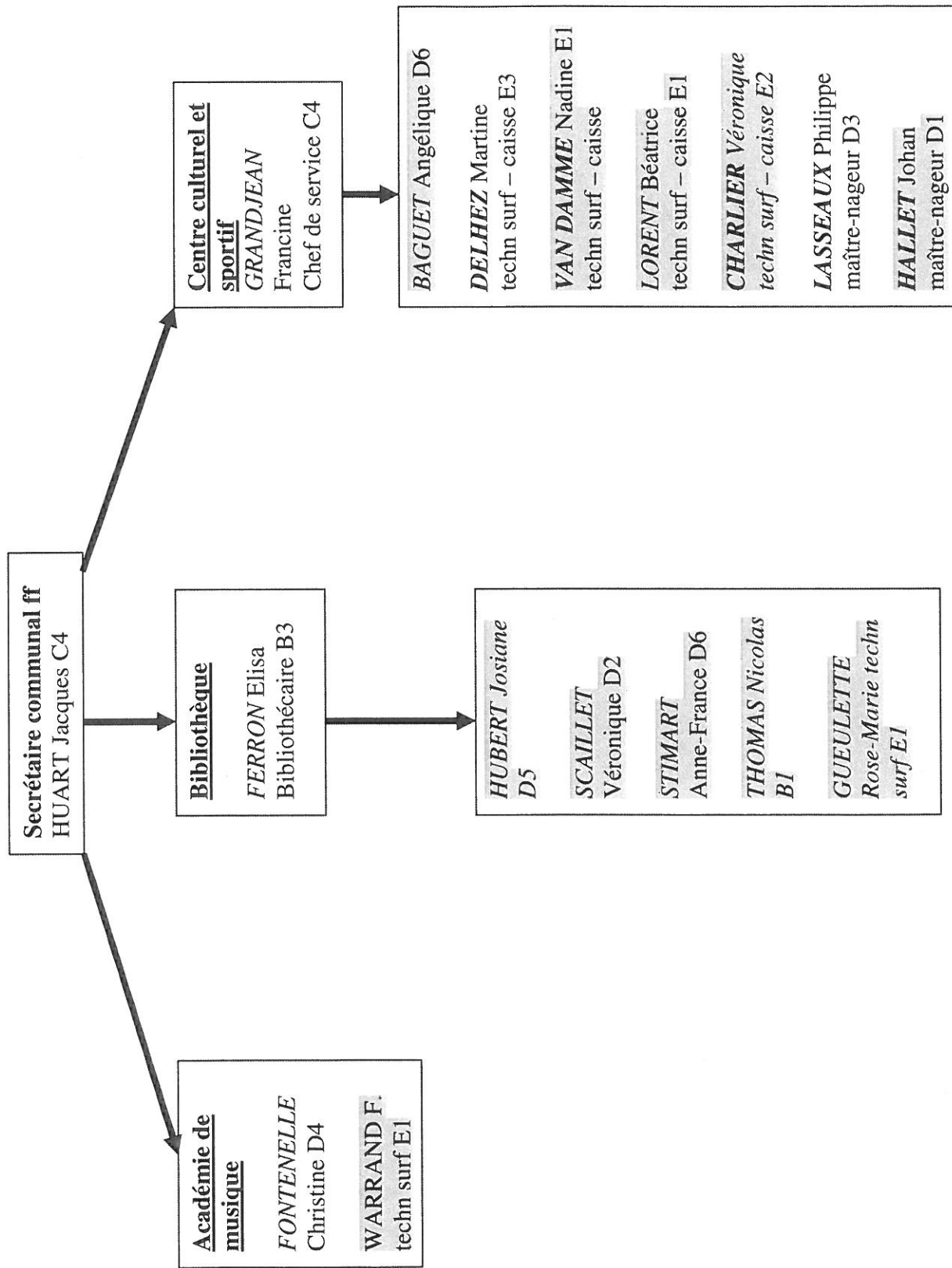






# ORGANIGRAMME COMMUNAL

## 3. SERVICES DECENTRALISES





**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 9:  
LISTE DES IMPÔTS ET TAXES COMMUNALES**



## Annexe : liste des taxes communales en 2008

Type de taxe	Recette 2007 (à compléter)
Centimes additionnels au précompte immobilier	1.470.999,76 €
Taxe additionnelle à l'impôt de l'Etat sur les revenus des personnes physiques	2.605.814,75 €
Taxe communale sur la délivrance de sacs en plastic 'PMC'	/
Taxe communale sur la délivrance de sacs-poubelles en plastic — Marché hebdomadaire — Fêtes foraines	/
Taxe sur l'inhumation des restes mortels	5.500,00 €
Taxe sur la demande ou la délivrance de documents administratifs	32.859,23 €
Taxe sur les spectacles et divertissements	3.722,00 €
Utilisation de voirie et des lieux publics à des fins lucratives par des photographes ambulants	/
Utilisation de voirie publique à des fins de publicité commerciale par voiture auto-radio	/
Taxe communale sur les secondes résidences	40.000,00 €
Taxe communale sur les établissements bancaires et assimilés	4650,00 €
Taxe communale sur l'entretien de la canalisation de voirie d'immeubles raccordés	8757,60 €
Taxe de répartition sur l'exploitation de carrières	40.000,00 €
Taxe communale sur l'entretien de l'égout public d'immeubles raccordés	67.270,50 €
Taxe communale sur les enseignes et affiches lumineuses	13.762,50 €
Taxe communale sur la Force motrice	44.188,64 €
Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et y assimilés	381.248,80 €
Taxe communale sur les immeubles inoccupés	/
Taxe communale sur les dépôts de mitrailles, de décombres, de pneus et de véhicules hors d'usage et sur les véhicules isolés abandonnés	/
Taxe communale sur les Officines de Paris	743,64 €
Taxe communale sur les panneaux d'affichage	745,00 €
Taxe communale sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé	9.895,00 €
Taxe communale sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite	57.501,00 €
Taxe communale sur les pylônes et mâts pour GSM	13.750,00 €
Taxe communale sur la délivrance de sacs biodégradables	/



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 10:**

**LISTE DES SUBSIDES COMMUNAUX ANNUELS AUX  
ASSOCIATIONS ACTIVES SUR ET/OU POUR LE  
TERRITOIRE DE FLORENNES EN 2008**





## Annexe : liste des subsides communaux en 2008

<b>Association</b>	<b>Montant 2008</b>
ASBL Florennes Demain	32.000,00 €
Centre culturel local	62.481,77 €
ASBL Saint Exupéry	3.000,00 €
ASBL Maison du Tourisme	4.194,76 €
GAL Entre-Sambre-et-Meuse	7.500,00 €
Cercle humaniste	2.000,00 €
Médiathèque	3.200,00 €
Infor Jeunes	1.250,00 €
Canal C	6.500,00 €
Sapad	1.400,00 €
Musée Spitfire	100,00 €
Contrats de rivières	1.827,75 €
Creccide	400,00 €
Territoires de la mémoire	270,00 €
Chasse aux œufs	200,00 €
Inter-Environnement - Wal	350,00 €
Conseil des Aînés	1000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>127.674,28 €</b>



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 11:  
ORGANIGRAMME DU CPAS DE FLORENNES**



# ADMINISTRATION

Secrétaire du C.P.A.S.

\* CHINTINNE Marc

Secrétariat du  
service social

\* DARVILLE Jôelle

\* LAHAYE Nicole

Employée d'administration

Employée d'administration

Service du personnel  
et administration

\* GOSSET Annick

\* COMPAS Aurélie

\* HIENNIN Karine

Juriste  
Secrétaire du C.P.A.S. faisant fonction

Employée d'administration

Employée d'administration

# SERVICE SOCIAL

<b>Travail Social Individuel</b> (par secteur géographique)	
* ANTOINE Ingrid	Rosée + logements de transit et d'insertion Corenne, Flavion, Hanzinne, Hanzinelle, Hemptinne, Morville, Saint-Aubin, Thy-le-Bauduin
* DELOBBE Vanessa	
* GROLET Jonathan	Florennes (de A à K)
* MASSART Vinciane	Assistante sociale détachée au Home Degrange
* MAZUY Josiane	Pas de secteur géographique + rédaction spécifique + rédaction des P. V. du C.S.S.S.
* PRANGEY Sandrine	Florennes (de L à Z)
* TROUILLEZ Pascale	Morialmé

<b>Médiation de Dettes</b>	* ROUSSEAU Jean- Pierre (Travailleur social en chef)	* JACMART Valérie
----------------------------	---	-------------------

<b>Réinsertion socio-professionnelle + Chapitre XII + Guidance sociale énergétique</b>	* MAREZ Pascale
--	-----------------

<b>Articles 27 - Fonds Arena</b>	* MAZUY Josiane	* MAREZ Pascale
----------------------------------	-----------------	-----------------

**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 12:  
LISTES DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS**





## Annexe : liste des associations florennoises (2008)

	<b>Associations sportives</b>	<b>Associations socio-culturelles et de loisirs</b>	<b>Associations folkloriques</b>
1	Club d'Aïkido	ACIH-AAM (Mouvement Social de personnes malades, valides et handicapées)	Marches : 9 <sup>ème</sup> régiment de Zouaves de Florennes
2	Aquafitness – Aquastep	Amicale de l'Académie de Musique	Marches : Artilleurs des Rouges Florennes
3	Aquagym	Amicale des Déportés et CRAB	Marches : Compagnie « Amis réunis » Morialmé
4	Archers du Duc de Beaufort	Amitiés Louisianaises	Marches : Compagnie « Les Blancs » Florennes
5	Club de Tir Avia Offenberg	Animation Service et Culture (ASEC)	Marches : Compagnie des Petits marcheurs Florennes
6	Basket ball « Blue Wing Florennes »	APER (soutien et promotion de l'école rurale)	Marches : Compagnie Royale « Les Patriotes » Morialmé
7	Basket ball « Black Panthers Florennes »	Association des anciens et amis de l'Athénée	Marches : Compagnie des Rouges Florennes
8	Club cycliste « Mémorial Scieur Lambot »	Association des commerçants	Marches : Dernière guérite des Grenadiers Saint-Aubin
9	Ecole d'arts martiaux « Go-Waza-Kai » – Ju-Jutsu – Budokai « Self-Défense »	Association des parents de l'Athénée Royal	Marches : Dernière guérite des Zouaves Saint-Aubin
10	Flot (Florennes Triathlon)	Association des parents de l'Institut Saint-Joseph – Sainte-Thérèse	Marches : Les Hussards Saint-Aubin
11	Football « Flavion Sport »	Association Saint-Exupéry – Relations internationales	Marches : Les Vétérans Florennes
12	Football « Jeunesse sportive » - club de Morialmé	Atelier créatif	Marche Saint-Christophe Hanzinelle
13	Football « Royal club sportif florennois asbl »	Centre d'Etudes et de Recherches « Colonel Moiny » Florennes	Marche Saint-Martin Flavion
14	Gym Doux (exercices pour seniors)	Cercle Humaniste – Maison de la Laïcité de Cerfontaine, Florennes, Philippeville, Walcourt	Marche Saint-Oger Hanzinne
15	Club de gymnastique mixte	Cercle Philatélique	Marche Saint-Pierre Thy-le-Bauduin
16	Jeu de balle « Rosée Etoile »	Comité de la Renaissance	Marche Saint-Walhère Hemptinne
17	Jeu de balle pelote Morville	Cercle Saint-Jean (salle)	Marche N.D. du Mont Carmel Saint-Aubin
18	Jeu de balle « Espoir » Saint-Aubin	Chorale « La Crécelle » Florennes	Office de Promotion des Marches de Florennes
19	Jeu de balle « Les Spirous » Hanzinne	Chorale « L'Alouette » Rosée	Marches : Peloton du 3 <sup>ème</sup> Zouaves Florennes
20	Club de judo Florennes et Petits Musclés	Chorale paroissiale Morialmé	Marches : Peloton des Grenadiers de la Compagnie des Rouges Florennes
21	Club de karaté	Club de colombophilie l'Intrépide Florennes	Marches : Peloton des Grenadiers Saint-Aubin
22	Club de marche « Les Bergeots »	Comité Boules et Feu	Marches : Peloton des Sapeurs Saint-Aubin
23	Mini-foot Boys	Comité Chapelle Notre-Dame de Lourdes	Marches : Sapeurs du Premier Empire Florennes
24	Mini-foot Sporting Florennes	Comité d'aménagement du village	Marches : Troisième Régiment des Grenadiers Hollandais Florennes
25	Mini-foot Florennes United	Comité de promotion du village asbl	
26	Mini-foot GS d'Hanzinne	Comité de quartier de Pavillon	
27	Mini-foot MFC Hanzinelle	Comité de sauvegarde de la chapelle Saint-Pierre	
28	Mini-foot Pavillon 85	Comité des Fêtes Salle Saint-Louis	
29	Club de natation « Petits baigneurs »	Comité des Jeunes Rosée	
30	Club de natation de détente	Comité du Millénaire de la Collégiale	

## Annexe : liste des associations florennoises (2008)

31	Les pêcheurs à la ligne de Florennes et environs asbl	Comité du pré-RAVeL	
32	Ecole de plongée « Les Belougas »	Comité paroissial Corenne	
33	Club de santé par le sport Powerlifting	Comité paroissial Morville	
34	Rock and go asbl	Comité régional anti-carrière (CRAC) asbl	
35	Self Défense O-Asahi club	Conférence Saint-Vincent de Paul	
36	Tennis de table « Entente sportive Thyria » Morialmé	Confrérie de la Houlette	
37	Tennis de table « Palette Saint-Louis » Rosée	Croix Rouge de Belgique	
38	Tennis de table « The Youth Paddles » Saint-Aubin	Eglise protestante unie Morville-Dinant	
39	Tennis de table CTT Corenne (à Hanzinelle)	Fanfare « L'Avenir »	
40	Club de tennis de table Jeunesse Florennes	Fanfare « L'Union »	
41	Thy-Tonic	Fanfare Royale « Les Patriotes »	
42	Volley Loisirs Florennes VTF	Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre (FNAPG) Florennes	
43	Club de volley « Smash Volley » Florennes	Fédération Nationale des Combattants (FNC) Flavion	
44	Club de yoga	Fils et fuseaux	
45		Groupe politique CDH	
46		Groupe politique Cantonale PS Florennes	
47		Groupe politique Ecolo Florennes	
48		Groupe politique MR	
49		Royal Harmony Jazz Band des Amis Réunis et Salle « Les Amis Réunis »	
50		Harmonie Royale Sainte-Cécile Florennes	
51		Horticulture Cercle « Le Magnolia » Flavion	
52		Horticulture Cercle « Le Magnolia » Florennes	
53		Horticulture Cercle « Le Magnolia » Morialmé	
54		Horticulture Cercle Royal Saint-Georges Hanzinne	
55		Jeunes talents asbl	
56		Jeunesse Hemptinoise	
57		Ligue des Familles	
58		Modélisme – Chapitre de l'Empereur	
59		La Mouette Belgique	
60		Mouvement dynastique	
61		Musique et culture – Les Amis de la Gare d'Hemptinne	
62		Œuvres paroissiales asbl Florennes	
63		Œuvres paroissiales asbl Saint-Aubin	
64		Patro Flavion	
65		Patro Immaculée (filles) Florennes	
66		Patro Saint-Joseph (garçons) Florennes	
67		Fanfare royale de Rosée	
68		Saint-Aubin 2001 asbl	

## Annexe : liste des associations florennoises (2008)

69		Scouts – Unité Saint-Pierre Morialmé	
70		Scouts – Unité Saint-Rémy – 2 <sup>ème</sup> Thiérache Rosée	
71		Section agricole de Flowal	
72		Société d'histoire et d'archéologie du Florennois asbl	
73		Spectacles et divertissements culturels asbl	
74		Troupe de théâtre « Les Ambulants »	
75		Tous Ensemble asbl	
76		Club des Trois fois 20 Morialmé	
77		Club des Trois fois 20 « L'Âge d'or » Florennes	
78		Club des Trois fois 20 Thy-le-Bauduin	
79		Vie Féminine Florennes	
80		Vie Féminine Hanzinne	
81		Vie Féminine Morialmé	
82		Vie Féminine Rosée	
83		Rotary club	



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 13:**

**Liste des salles, de leur statut et de leur  
équipement, disponibles sur Florennes**



## 14. SALLES A LA DISPOSITION DU PUBLIC

	APPELLATION LOCALISATION	ADRESSE DE CONTACT & TÉLÉPHONE	STATUT			ÉQUIPEMENT						GENRE DE MANIFESTATIONS					
			COMMUNAL	PAROISSIAL	PRIVE-ASBL	ENDROIT POUR CUISINER	CUISINE ÉQUIPÉE	MOBILIER DE SALLE	VAISSELLE	BAR	VAISSELLE POUR BAR	BANQUET	BAL	EXPOSITION	REUNIONS - CONFÉRENCES	THÉÂTRE	SPECTACLE
FLORENNES CENTRE	Centre Culturel et Sportif Dr. Rolin - Parc des Ducs	Yohan HALLET - trois salles disponibles Gestionnaire Centre Sportif - 071 68 92 68	*			*	*	*	*	*	*		*	*	*	*	*
	Salle Saint-Pierre Place de la Chapelle	Foyer Culturel Rue de Mettet 15 - 071 68 87 59	*				*		*					*	*	*	
	Salle Saint-Joseph Secondaire Rue de Corenne I	Mr. Francis Biston Rue de Corenne I - 071 68 82 58			*	*	*	*	*	*	*		*	*	*	*	*
	Foyer culturel Rue de Mettet 15	Foyer Culturel Rue de Mettet 15 - 071 68 87 59	*				*		*				*	*	*	*	
CHAUMONT	Salle «la Chaumontoise» Rue de l'Abbé Desomme	Administration communale de Florennes 071 68 11 10	*			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
CORENNE	Salle J. Bauduin Rue Grande	Mr. Willy Legat Rue des Boeufs I - 082 68 87 98			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
FLAVION	Salle « Ile de France » Rue du Faux	Mme Gillaine Renard Rue du Cobut, 15 - 082 68 86 96	*			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Salle « Al Bass » Rue du Faux	Mr. Dany Dethy Rue du Péry, 5 - 082 68 85 55	*				*		*			*	*	*	*	*	
	Salle « Renaissance » Rue du Centre	Mme D. Laroche Rue du Cobut, 13 - 082 68 87 76			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
HANZINNE	Salle paroissiale Rue du Ban	Mr. Paul Collard Sur les Marchés, 182 - 071 50 25 20			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
HANZINELLE	Salle « L'Union » Place d'Hanzinelle	Administration communale de Florennes 071 68 11 10	*			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Salle « Home Harmignie » Rue Donveau, 45	Mr. Raymond Delforge rue du Village, 56 - 6540 Lobbes - 071 59 17 06			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
HEMPTINNE	Salle « Les Gais Lurons »	Mr. Libert Quartier de la Fontaine, 13/A - 071 66 72 52			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
MORIALMÉ	Salle des Fêtes Grand-Place	Administration communale de Florennes 071 68 11 10	*			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Salle « Ste-Marie » Rue du Moulin	Mr. Guy Evrard - Rue du Moulin, 179 071 68 85 03 - 071 68 85 59			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Clos de l'Hermitage Allée du Douaire	Mme Ornella Massa - rue Joseph Wauters 16 6020 Dampremy - 071 31 61 28 - 0475 71 72 63			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
MORVILLE	Salle « Valvasori » Rue d'Anthée, 2a	Mr. Didier Valvasori Rue d'anthée, 2a - 082 68 82 33			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
ROSÉE	Salle « Saint-Louis » Sentier de l'Ermite	Mr. Freddy Preillon Rue du Herdal, 150 - 082 68 87 75			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Salle « La Laiterie » Rue des Ruelles, 79	Mr. et Mme Vandenberghe-Cellières Tienne des Caves, 8 - Stave - 071/72 76 95 - 0475 83 65 39			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SAINT-AUBIN	Salle Saint-Jean Place de l'Eglise	Mr. P. Capron Rue N.D. du Mont Carmel, 96 - 071 68 81 92			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Salle « Les Amis Réunis » Rue de la Gare	Mme Sainthuille-Putseys Rue de la Brasserie, 161 - 071 68 75 49			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	« Nosse Clitchète » Rue Goffin 113	M. René Lebrun Rue Goffin, 114 - 071/68 87 42			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
THY-LE-BAU-DOUIN	Salle de Fêtes Rue de Morialme	Administration communale de Florennes 071 68 11 10	*			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	



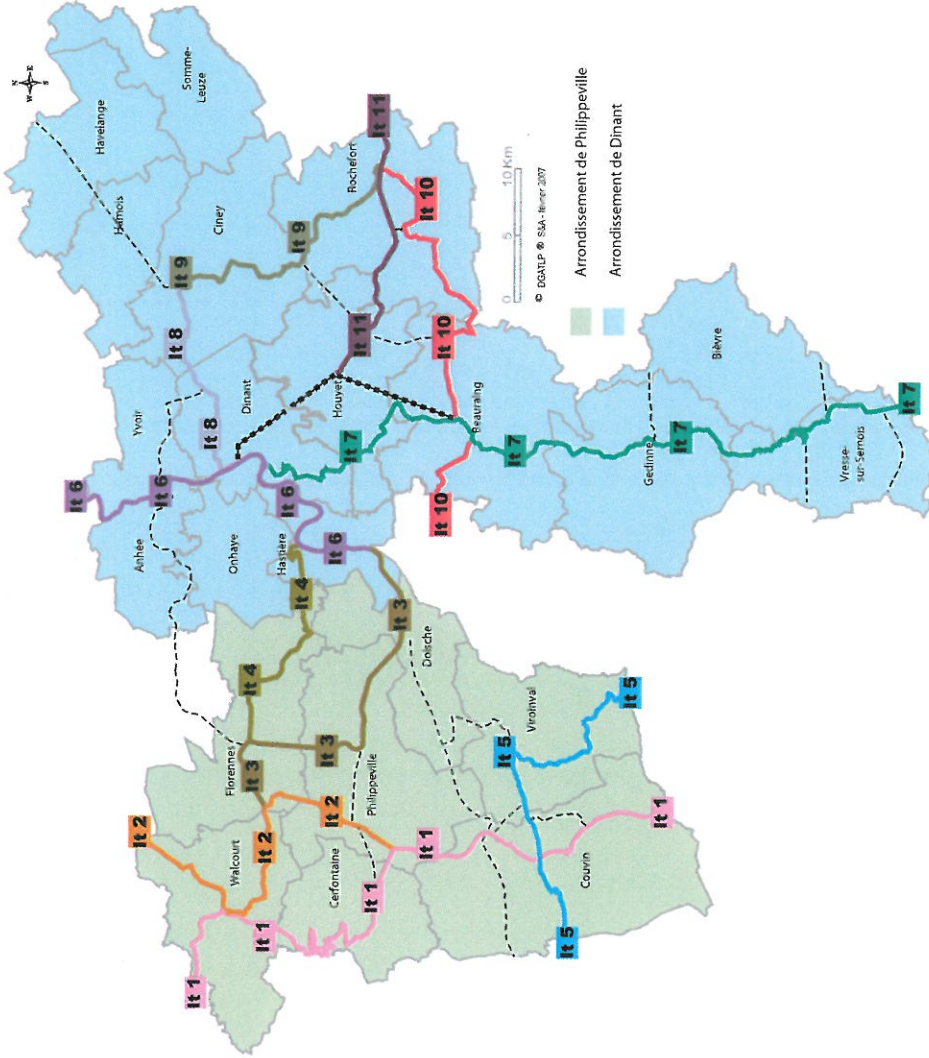


**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

**ANNEXE 14:  
CARTE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DES  
ARRONDISSEMENTS DE DINANT-PHILIPPEVILLE**



## Schéma directeur cyclable des arrondissements de Dinant et de Philippeville



### Intitulé des itinéraires\*

Itinéraire cyclable principal n° 1 <b>It 1</b>	50 Km
Berzée - Thy - le-Château - Pny - Walcourt - Gerlimpont - Sillenieux - Falempise - Cerfontaine - Mariembourg - Frasnes - Couvin - Bridly	
Itinéraire cyclable principal n° 2 <b>It 2</b>	34 Km
Tarcienne - Somzée - Chastres - Walcourt - Vogenée - Yves-Gomezée - Hemptinne - Philippeville - Neuville	
Itinéraire cyclable principal n° 3 <b>It 3</b>	33 Km
Saint-Aubin - Florennes - Chaumont - Villers-le-Gambon - Mettemont - Doische - Heer-Agimont - Hermeton-sur-Meuse	
Itinéraire cyclable principal n° 4 <b>It 4</b>	22 Km
Florennes - Corenne - Rosée - Hastière	
Itinéraire cyclable principal n° 5 <b>It 5</b>	33 Km
Gonneux - Pesche - Couvin - Petigny - Olloy-sur-Viroin - Oignes-en-Thierache	
Itinéraire cyclable principal n° 6 <b>It 6</b>	41 Km
Godinne - Yvoir - Hun - Anhée - Bouvignes-sur-Meuse - Dinant - Anseremme - Hastière - Heer-Agimont	
Itinéraire cyclable principal n° 7 <b>It 7</b>	74 Km
Anseremme - Falmagne - Finnevaux - Wiesme - Beauraing - Javigne - Vencimont - Sart-Custinne - Gedinne - Houdremont - Nafrature - Orchimont - Vresse-sur-Semois - Chairière - Mouzaive - Alle	
Itinéraire cyclable principal n° 8 <b>It 8</b>	16 Km
Dinant - Thyres - Sovet - Ciney	
Itinéraire cyclable principal n° 9 <b>It 9</b>	22.5 Km
Ciney - Leignon - Chapois - Ychippe - Chevetogne - Mont-Gauthier - Frandeux - Buissonville - Havrenne - Rochefort	
Itinéraire cyclable principal n° 10 <b>It 10</b>	36.5 Km
Dion - Beauraing - Martouzin - Neuville - Revogne - Lavaux-Saint-Anne - Gerimont - Lessive - Eprave - Han-sur-Lesse - Rochefort	
Itinéraire cyclable principal n° 11 <b>It 11</b>	22 Km
Houyet - Wanlin - Vignée - Rochefort - Jemelle	

----- Itinéraire de liaison via une ligne ferroviaire (train+vélo)

----- Itinéraire de liaison

\* Ne sont pas représentées les alternatives.



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2009**

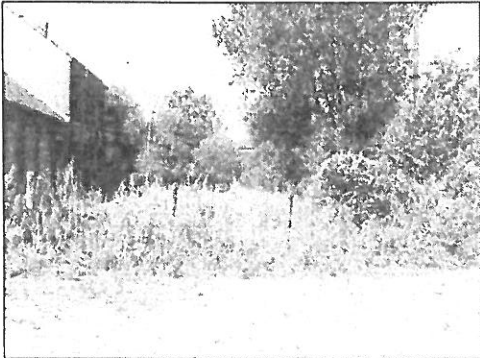
**ANNEXE 15:**  
**FICHES D'AMÉNAGEMENT ISSUES DU SCHÉMA DI-  
RECTEUR CYCLABLE POUR LA COMMUNE DE  
FLORENNES**



+ Malcourt

# FICHE D'AMENAGEMENT

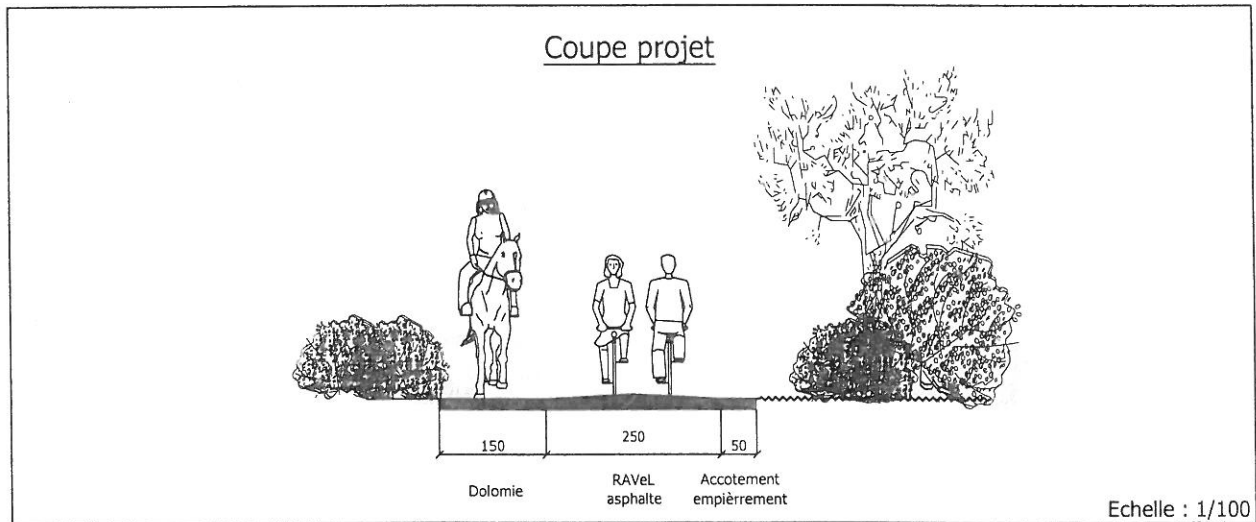
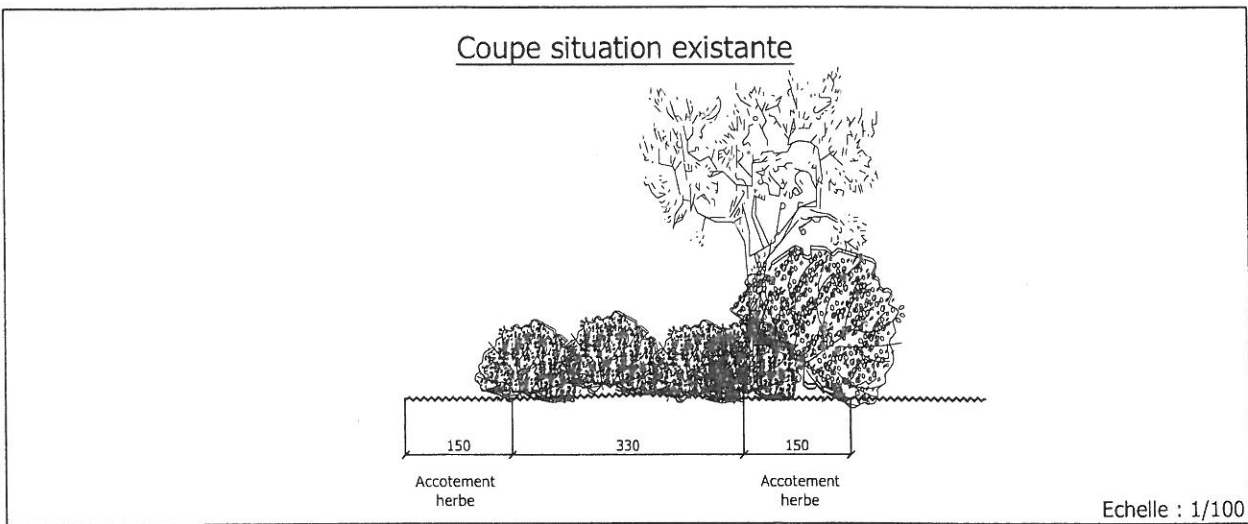
Itinéraire 2 De Tarcienne à Neuville - 34.250 km -  
 Section 10  
 nom de rue Ancien chemin de fer (ligne 136)  
 départ x:162.014 Y:102.970  
 arrivée x:162.844 Y:103.116 } 1.450 km -



x : 162.844 y : 103.116

Traversée hors carrefour -  
 Carrefours à traiter - simple traversée carrefour 3  
 - simple croisement -  
 - croisement à feux -  
 - giratoire -

Aménagement proposé: - CT: création du RAVeL  
 - LT: entretien du RAVeL



Remarques:

CT=court terme ; LT=long terme ; système de coordonnées LT 72  
 BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;  
 D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle  
 Schéma directeur cyclable des Arrondissements de Dinant et Philippeville / Phase 3 : Fiche d'aménagement - Août 2005  
 Maître d'oeuvre : MET  
 Auteur de projet : SURVEY & AMENAGEMENT

ESTIMATION COURT TERME

Poste	U.	Q.	P.U.	P.T.
1	m <sup>2</sup>	797,57	0,10	79,76
2	m <sup>2</sup>		3,86	0,00
3	m <sup>2</sup>		5,25	0,00
4	m <sup>2</sup>		5,66	0,00
5	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6	m <sup>2</sup>	450,50	17,15	7,71
7	m <sup>2</sup>		0,53	0,00
8	m <sup>2</sup>		17,64	0,00
9	m <sup>2</sup>		13,10	0,00
10	m <sup>2</sup>		0,96	0,00
11	m <sup>2</sup>	9,60	0,62	5,95
12	m <sup>2</sup>	2,50,00	2,61	6,53
13	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14	m <sup>2</sup>		53,15	0,00
15	m <sup>2</sup>		34,59	0,00
16	m <sup>2</sup>	2,125,00	10,10	21,47
17	m <sup>2</sup>		7,00	1,47
18	m <sup>2</sup>		56,00	0,00
19	m <sup>2</sup>		32,54	0,00
20	m <sup>2</sup>		1,50	0,00
21	m <sup>2</sup>		20,13	0,00
22	m <sup>2</sup>		23,50	43,00
23	m <sup>2</sup>		2,74	18,00
24	m <sup>2</sup>		20,57	247,68
25	m <sup>2</sup>		150,20	601,00
26	m <sup>2</sup>		50	0,00
27	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
28	m <sup>2</sup>		150	0,00
29	m <sup>2</sup>		50	0,00
30	m <sup>2</sup>		100	0,00
31	m <sup>2</sup>		150	0,00
32	m <sup>2</sup>		50	0,00
33	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
34	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
35	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
36	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
37	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
38	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
39	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
40	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
41	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
42	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
43	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
44	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
45	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
46	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
47	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
48	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
49	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
50	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
51	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
52	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
53	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
54	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
55	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
56	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
57	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
58	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
59	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
60	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
61	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
62	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
63	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
64	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
65	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
66	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
67	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
68	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
69	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
70	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
71	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
72	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
73	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
74	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
75	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
76	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
77	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
78	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
79	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
80	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
81	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
82	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
83	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
84	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
85	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
86	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
87	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
88	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
89	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
90	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
91	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
92	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
93	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
94	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
95	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
96	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
97	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
98	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
99	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
100	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
101	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
102	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
103	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
104	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
105	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
106	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
107	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
108	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
109	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
110	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
111	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
112	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
113	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
114	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
115	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
116	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
117	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
118	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
119	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
120	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
121	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
122	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
123	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
124	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
125	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
126	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
127	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
128	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
129	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
130	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
131	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
132	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
133	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
134	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
135	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
136	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
137	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
138	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
139	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
140	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
141	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
142	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
143	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
144	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
145	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
146	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
147	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
148	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
149	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
150	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
151	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
152	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
153	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
154	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
155	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
156	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
157	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
158	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
159	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
160	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
161	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
162	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
163	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
164	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
165	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
166	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
167	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
168	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
169	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
170	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
171	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
172	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
173	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
174	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
175	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
176	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
177	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
178	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
179	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
180	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
181	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
182	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
183	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
184	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
185	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
186	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
187	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
188	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
189	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
190	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
191	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
192	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
193	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
194	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
195	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
196	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
197	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
198	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
199	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
200	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
201	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
202	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
203	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
204	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
205	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
206	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
207	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
208	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
209	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
210	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
211	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
212	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
213	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
214	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
215	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
216	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
217	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
218	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
219	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
220	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
221	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
222	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
223	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
224	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
225	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
226	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
227	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
228	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
229	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
230	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
231	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
232	m <sup>2</sup>		0,00	0,00
233	m <sup></sup>			



# FICHE D'AMENAGEMENT

Dinant-Philippeville it 2-11

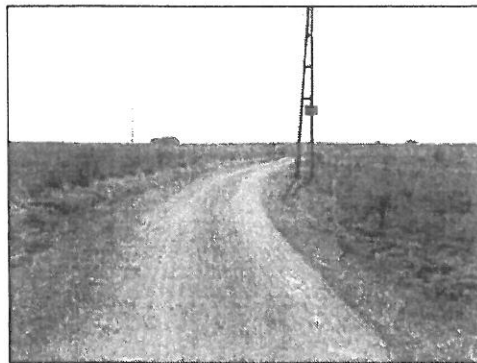
Itinéraire  De Tarcienne à Neuville - 34.250 km -

Section

nom de rue

départ

arrivée  1.250 km -

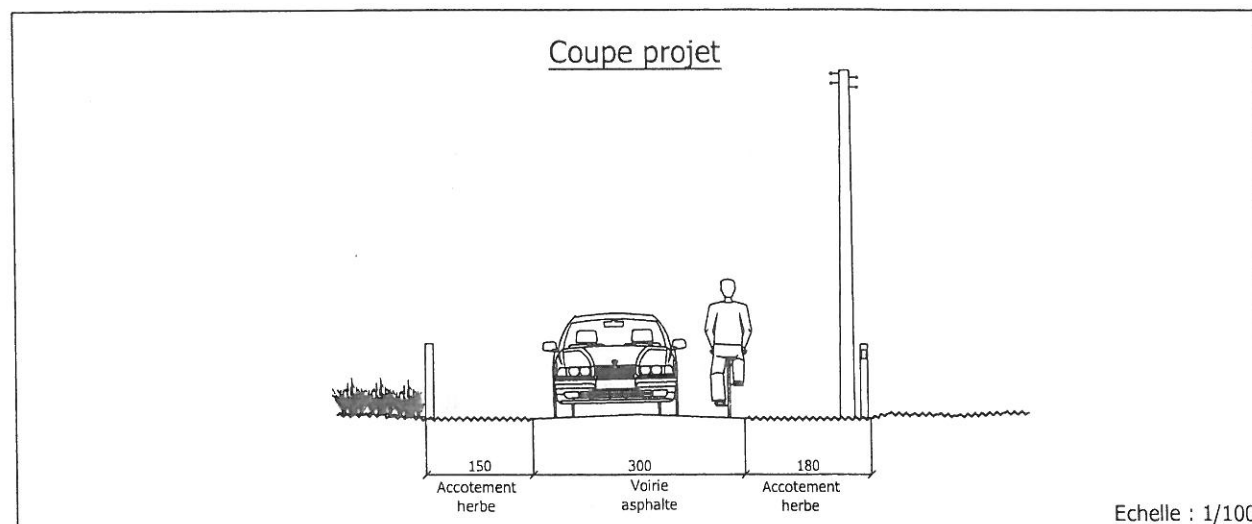
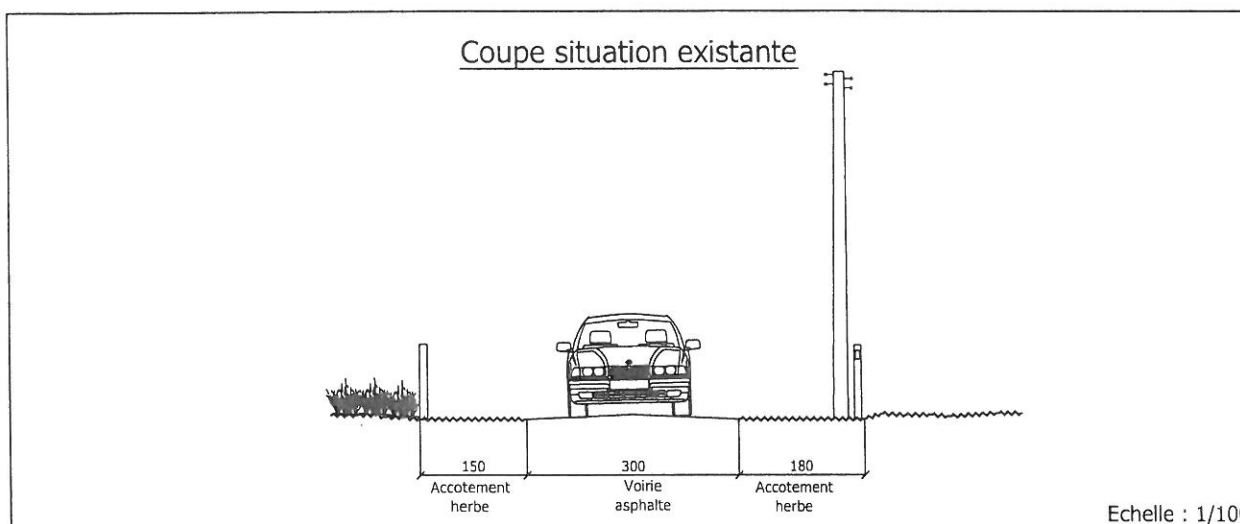


x : 163.233 y : 102.674

Traversée hors carrefour

Carrefours à traiter - simple traversée carrefour   
 - simple croisement   
 - croisement à feux   
 - giratoire

Aménagement proposé: - CT: création mixité vélo/auto sans aménagement de modération  
 - LT: entretien mixité vélo/auto



Remarques:

- Mixité vélo/auto avec BCS localisées

CT=court terme ; LT=long terme ; système de coordonnées LT 72  
 BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;  
 D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

ESTIMATION COURT TERME

Poste	Designation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1	Nettoyage fondations des poteaux	m <sup>2</sup>	3,750,00	0,10	375,00
2	Enduit de revêtement	m <sup>2</sup>		4,86	0,50
3	Enduit de revêtement (escaliers)	m <sup>2</sup>		6,26	3,00
4	Enduit de revêtement (balcons)	m <sup>2</sup>		6,66	9,00
5	Enduit de revêtement (garage)	m <sup>2</sup>		4,24	0,00
6	Enduit de revêtement (sur 20 cm)	m <sup>2</sup>		17,15	0,00
7	Enduit de revêtement (sur 10 cm)	m <sup>2</sup>		7,53	0,00
8	Enduit de revêtement	m <sup>2</sup>		17,94	0,00
9	Enduit de revêtement	m <sup>2</sup>		12,50	0,00
10	Mur en plâtre de fondation sur 25 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11	Mur en plâtre de fondation type 1A sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,67	0,00
12	Mur en plâtre de revêtement hydrocarbure monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13	Isolation d'un revêtement hydrocarbure bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		45,50	0,00
16	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		55,00	0,00
17	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		35,54	0,00
18	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		1,50	0,00
19	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		10,12	0,00
20	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		22,00	0,00
21	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		9,09	0,00
22	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		20,58	0,00
23	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		150,00	0,00
24	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		50	0,00
25	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		240	0,00
26	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		550	0,00
27	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		800	0,00
28	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		2500	0,00
29	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
30	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		112,00	0,00
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>1 292,50</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>271,43</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>1 563,93</b>
<b>PREX TVAC par KM courant</b>					<b>1 251,14</b>

ESTIMATION LONG TERME

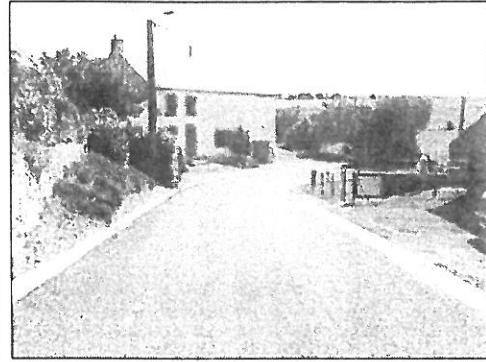
Poste	Designation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1	Nettoyage fondations des poteaux	m <sup>2</sup>	1,700,00	0,10	170,00
2	Enduit de revêtement	m <sup>2</sup>		4,86	0,50
3	Enduit de revêtement (escaliers)	m <sup>2</sup>		6,26	3,00
4	Enduit de revêtement (balcons)	m <sup>2</sup>		6,66	9,00
5	Enduit de revêtement (garage)	m <sup>2</sup>		4,24	0,00
6	Enduit de revêtement (sur 20 cm)	m <sup>2</sup>		17,15	0,00
7	Enduit de revêtement (sur 10 cm)	m <sup>2</sup>		7,53	0,00
8	Enduit de revêtement	m <sup>2</sup>		17,94	0,00
9	Enduit de revêtement	m <sup>2</sup>		12,50	0,00
10	Mur en plâtre de fondation sur 25 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11	Mur en plâtre de fondation type 1A sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,67	0,00
12	Mur en plâtre de revêtement hydrocarbure monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13	Isolation d'un revêtement hydrocarbure bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		45,50	0,00
16	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		55,00	0,00
17	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		35,54	0,00
18	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		1,50	0,00
19	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		10,12	0,00
20	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		22,00	0,00
21	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		9,09	0,00
22	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		20,58	0,00
23	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		150,00	0,00
24	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		50	0,00
25	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		240	0,00
26	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		550	0,00
27	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		800	0,00
28	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		2500	0,00
29	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
30	Enduit de base de ciment de ciment armé	m <sup>2</sup>		112,00	0,00
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>962,50</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>202,13</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>1 164,63</b>
<b>PREX TVAC par KM courant</b>					<b>931,70</b>

Itinéraire 2 De Tarcienne à Neuville - 34.250 km -

Section 12

nom de rue Village Hemptinne

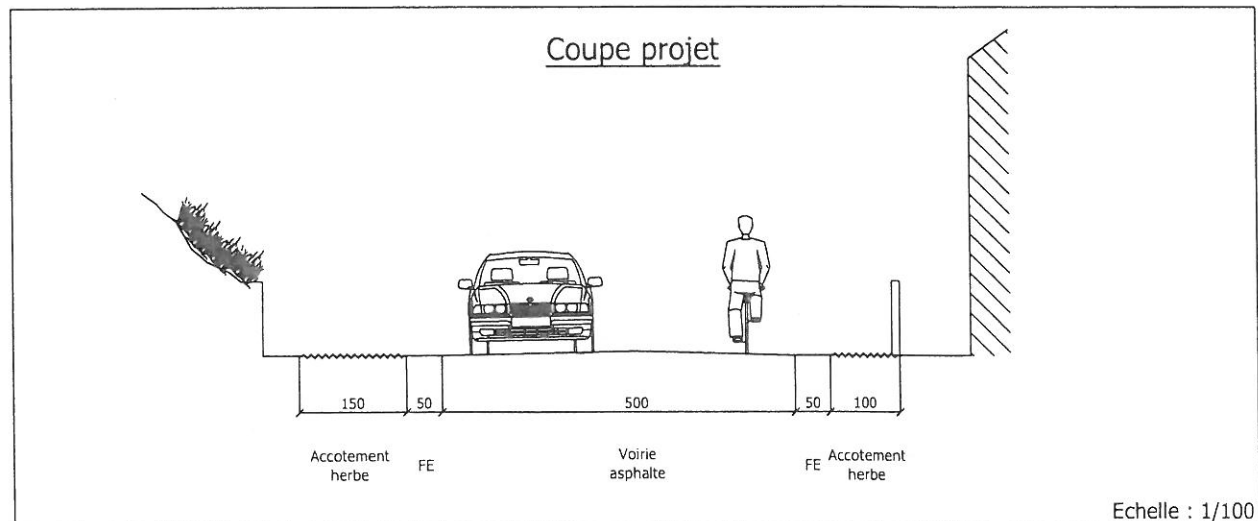
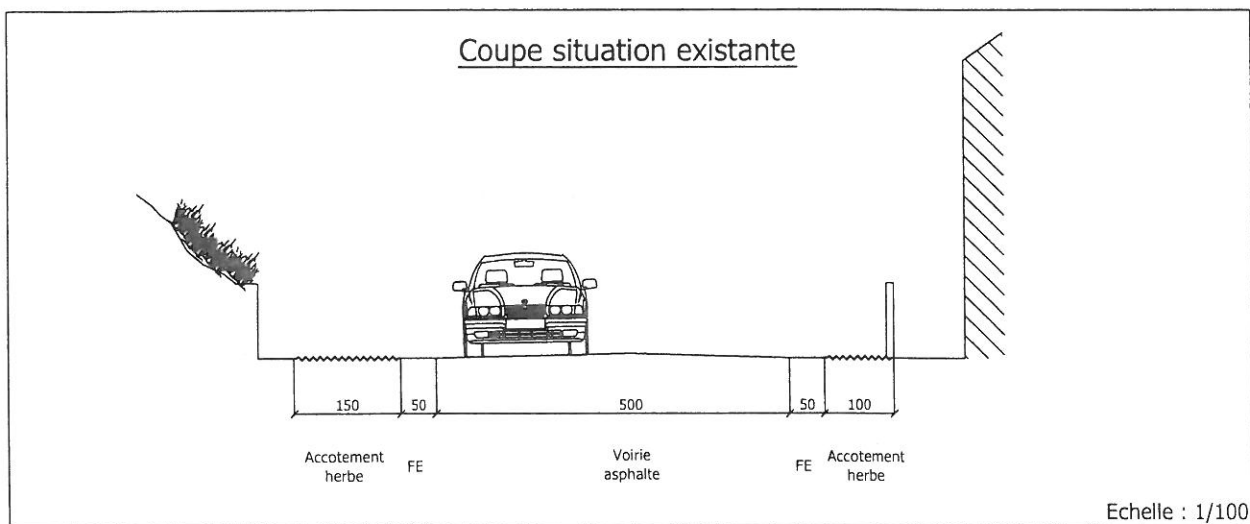
départ X:163.683 Y:102.349 } 0.800 km -  
 arrivée X:163.720 Y:101.705



x : 163.801 y : 102.002

Traversée hors carrefour -  
 Carrefours à traiter - simple traversée carrefour 9  
 - simple croisement 1  
 - croisement à feux -  
 - giratoire -

Aménagement proposé: - CT: création mixité vélo/auto avec aménagements de modération  
 - LT: entretien mixité vélo/auto



Remarques:

- Mixité vélo/auto avec BCS localisées
- Aménagements de modération en zones de croisement et en abords d'école

CT=court terme ; LT=long terme ; système de coordonnées LT 72  
 BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;  
 D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

ESTIMATION COURT TERME

Poste	Designation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1	Aménagement des fondations	m <sup>2</sup>	2,24	12.000,00	26.880,00
2	Regroutage des murs de fondation	m <sup>2</sup>	3,45	0,10	465,00
3	Travaux de maçonnerie	m <sup>3</sup>		4,80	0,00
4	Revetement des murs intérieurs	m <sup>2</sup>		4,26	2,00
5	Revetement des murs extérieurs	m <sup>2</sup>		4,56	0,00
6	Revetement des murs extérieurs (alvéoles)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
7	Revetement des murs extérieurs	m <sup>2</sup>		17,15	0,00
8	Revetement des murs extérieurs	m <sup>2</sup>		2,12	0,00
9	Revetement des murs extérieurs	m <sup>2</sup>		17,06	0,00
10	Revetement des murs extérieurs	m <sup>2</sup>		12,80	0,00
11	Mise en place de fondation type III sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,00	0,00
12	Mise en place de fondation type III sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
13	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		2,51	0,00
14	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		3,12	0,00
15	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
16	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		35,59	0,00
17	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		50,00	0,00
18	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		31,54	0,00
19	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		1,50	0,00
20	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		10,12	0,00
21	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		23,50	0,00
22	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		9,00	0,00
23	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		10,59	0,00
24	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		130,00	0,00
25	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		50	0,00
26	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		200	2.250,00
27	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		500	500,00
28	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		850	0,00
29	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		2500	0,00
30	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		4,01	0,00
31	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>			7.913,00
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>30.943,00</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>6.498,03</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>37.441,03</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>					<b>46.801,29</b>

ESTIMATION LONG TERME

Poste	Designation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1	Travaux de maçonnerie	m <sup>3</sup>	4.870,00	0,10	487,00
2	Travaux de maçonnerie	m <sup>3</sup>		3,74	0,00
3	Travaux de maçonnerie (alvéoles)	m <sup>3</sup>		0,26	0,00
4	Travaux de maçonnerie (alvéoles)	m <sup>3</sup>		4,46	0,00
5	Travaux de maçonnerie (alvéoles)	m <sup>3</sup>		4,74	0,00
6	Travaux de maçonnerie (alvéoles)	m <sup>3</sup>		17,15	0,00
7	Travaux de maçonnerie (alvéoles)	m <sup>3</sup>		2,12	0,00
8	Travaux de maçonnerie (alvéoles)	m <sup>3</sup>		17,06	0,00
9	Travaux de maçonnerie (alvéoles)	m <sup>3</sup>		12,80	0,00
10	Mise en place de fondation type III sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,00	0,00
11	Mise en place de fondation type III sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		2,51	0,00
13	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		3,12	0,00
14	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		35,59	0,00
16	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		50,00	0,00
17	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		31,54	0,00
18	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		1,50	0,00
19	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		10,12	0,00
20	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		23,50	0,00
21	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		9,00	0,00
22	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		10,59	0,00
23	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		130,00	0,00
24	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		50	0,00
25	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		200	2.250,00
26	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		500	500,00
27	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		850	0,00
28	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		2500	0,00
29	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>		4,01	0,00
30	Regroutage des fondations	m <sup>2</sup>			7.913,00
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>3.718,00</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>780,78</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>4.498,78</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>					<b>5.673,48</b>

Itinéraire 2 De Tarcienne à Neuville - 34.250 km -

Section 13

nom de rue Chemin de Philippeville

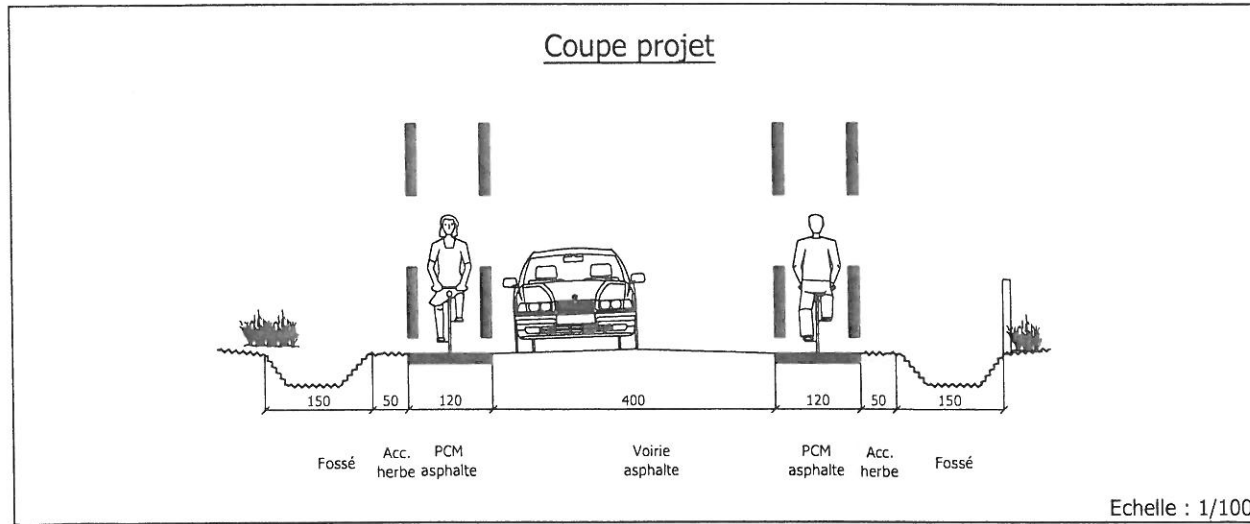
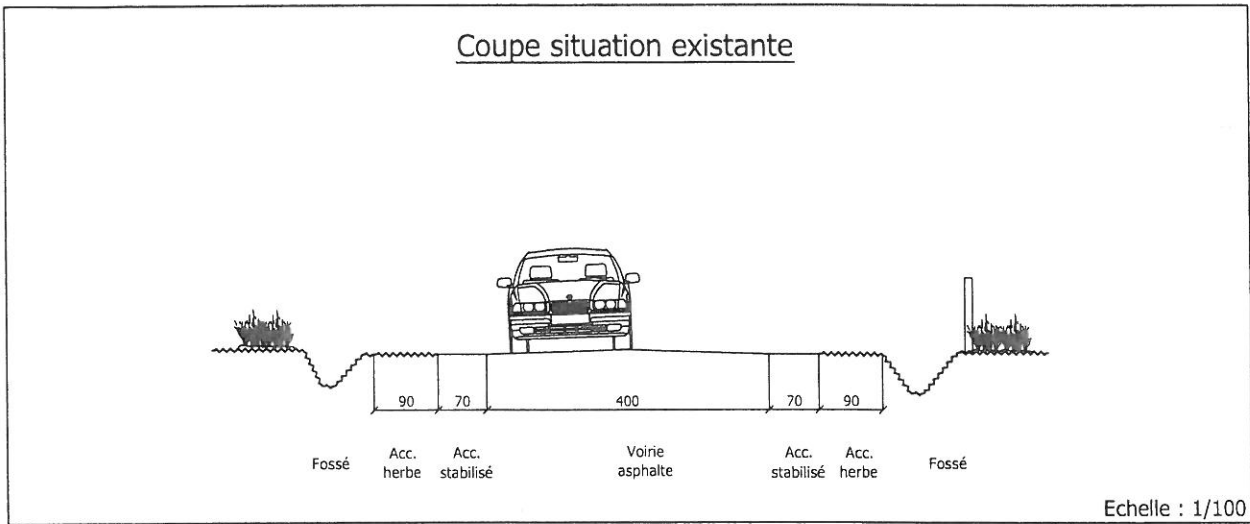
départ x:163.720 y:101.705  
 arrivée x:162.606 y:098.620 } 3.500 km -

Traversée hors carrefour -  
 Carrefours à traiter - simple traversée carrefour 3  
 - simple croisement -  
 - croisement à feux -  
 - giratoire -



x : 163.477 y : 100.875

Aménagement proposé: - CT: création PCM  
 - LT: entretien PCM



Remarques:

- Voirie de faible largeur à étudier si travaux envisager sur cette section

CT=court terme ; LT=long terme ; système de coordonnées LT 72  
 BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;  
 D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

ESTIMATION COURT TERME

Poste	U.	Q.	P.U.	P.T.
1. Entretien, tranchée des bords	m <sup>2</sup>	9,10	0,00	0,00
2. Sillage de revêtement	m <sup>2</sup>	27,00	4,85	130,75
3. Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>	4,00	6,20	24,80
4. Démolition du revêtement (bitume) Dépose des débris (pavés)	m <sup>2</sup>	0,00	0,00	0,00
5. Réalisation du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>	4,74	0,00	0,00
6. Démolition de fondation sur 4/20 cm	m <sup>3</sup>	0,00	17,15	0,00
7. Démolition d'éléments linéaires	m <sup>2</sup>	2,53	0,00	0,00
8. Coût des matériaux	m <sup>3</sup>	1,01	17,04	17,18
9. Embarcadors (pavés)	m <sup>3</sup>	12,50	0,00	0,00
10. Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>3</sup>	0,00	5,90	0,00
11. Mise en place de fondation type BA sur 20 cm	m <sup>3</sup>	0,00	9,67	0,00
12. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>	2,61	0,00	0,00
13. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>	4,16	0,00	0,00
14. Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>	57,15	0,00	0,00
15. Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>	35,50	0,00	0,00
16. Fourniture et pose d'éléments linéaires Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	m <sup>2</sup>	50,00	0,00	0,00
17. Marquages : - Travaux préparatoires - effacement de marquages - lignes discontinues, continues - bords vifs - chevrons	m <sup>2</sup>	1,50 10,12 23,50 9,00 0,59	0,00 10,63 47,00 0,00 247,08	0,00 106,30 470,00 0,00 247,08
18. Signalisation	P	2,00	150,00	300,00
19. Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple travée - simple carrefour - carrefour à feu - giratoire	m <sup>2</sup>	50 125 250 650 1300	0,00 375,00 0,00 0,00 0,00	0,00 46,88 0,00 0,00 0,00
20. Exploitation, terre arable 10/00	m <sup>2</sup>	1,00	0,00	0,00
Impôts 10%				29,163,01
<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>320 793,09</b>
<b>TVA 21%</b>	€			<b>67 366,55</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>388 159,64</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>110 902,75</b>

ESTIMATION LONG TERME

Poste	U.	Q.	P.U.	P.T.
1. Marquages, Tranchée des bords	m <sup>2</sup>	8,00	0,10	0,80
2. Sillage de revêtement	m <sup>2</sup>	4,80	0,00	0,00
3. Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>	6,20	0,00	0,00
4. Démolition du revêtement (bitume) Dépose des débris (pavés)	m <sup>2</sup>	0,00	0,00	0,00
5. Réalisation du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>	4,74	0,00	0,00
6. Démolition de fondation sur 4/20 cm	m <sup>3</sup>	17,15	0,00	0,00
7. Démolition d'éléments linéaires	m <sup>2</sup>	7,53	0,00	0,00
8. Coût des matériaux	m <sup>3</sup>	17,04	0,00	0,00
9. Embarcadors (pavés)	m <sup>3</sup>	12,50	0,00	0,00
10. Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>3</sup>	5,90	0,00	0,00
11. Mise en place de fondation type BA sur 20 cm	m <sup>3</sup>	9,67	0,00	0,00
12. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>	2,61	0,00	0,00
13. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>	4,16	0,00	0,00
14. Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>	57,15	0,00	0,00
15. Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>	35,50	0,00	0,00
16. Fourniture et pose d'éléments linéaires Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	m <sup>2</sup>	50,00	0,00	0,00
17. Marquages : - Travaux préparatoires - effacement de marquages - lignes discontinues, continues - bords vifs - chevrons	m <sup>2</sup>	1,50 10,12 23,50 9,00 0,59	0,00 10,63 47,00 0,00 247,08	0,00 106,30 470,00 0,00 247,08
18. Signalisation	P	2,00	150,00	300,00
19. Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple travée - simple carrefour - carrefour à feu - giratoire	m <sup>2</sup>	50 125 250 650 1300	0,00 375,00 0,00 0,00 0,00	0,00 46,88 0,00 0,00 0,00
20. Exploitation, terre arable 10/00	m <sup>2</sup>	4,00	0,00	0,00
Impôts 10%				1,213,31
<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>12 345,59</b>
<b>TVA 21%</b>	€			<b>2 603,20</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>16 157,79</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>4 614,80</b>

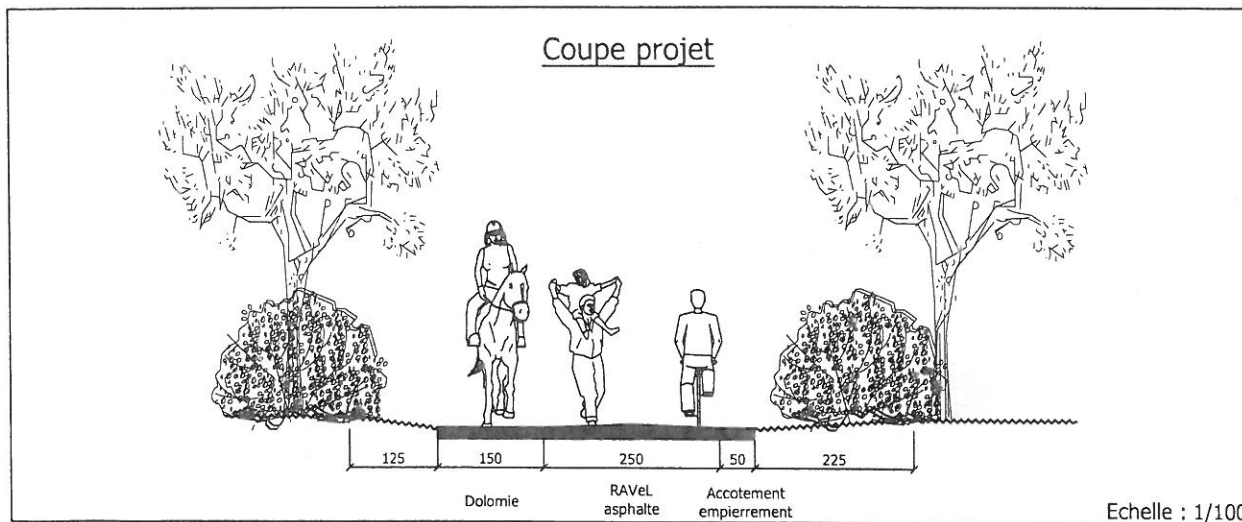
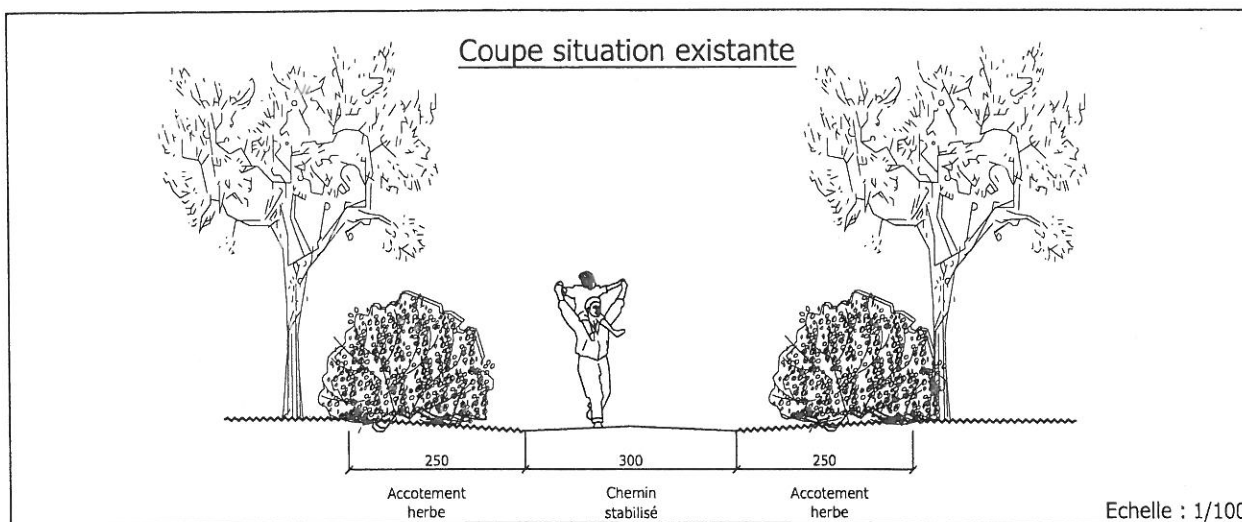
Itinéraire 3 St Aubin à Hermeton-sur-Meuse - 34.420 km  
 Section 1  
 nom de rue Lignes 136-138  
 départ x :162.844 y :103.116  
 arrivée x :168.311 y :095.712 - 15,680 km -

Traversée hors carrefour -  
 Carrefours à traiter - simple traversée carrefour -  
 - simple croisement 6  
 - croisement à feux -  
 - giratoire -



x : 167.039 y : 104.942

Aménagement proposé - CT: création du RAVeL  
 - LT: entretien du RAVeL



Remarques:

- Pas de continuité de l'itinéraire -> absence de 3 ponts à proximité du village de St Aubin
- Traversée du bois de Brule très humide

CT=court terme ; LT=long terme ; système de coordonnées LT 72  
 BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;  
 D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

ESTIMATION COURT TERME						
Itinéraire	3					
Section	1					
Longueur de la section (m)	15680					
Aménagement proposé à court terme : Création RAVEL Avec aménagements de traversées						
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.	
0.	Aménagement de traversée	fft	2,00	12.000,00	24.000,00	
1.	Nettoyage du terrain	m²	78.400,00	1,25	98.000,00	
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00	
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m²		6,26	0,00	
4.	Démolition du revêtement (béton)	m²		6,66	0,00	
	Démolition du revêtement (pavés)	m²		15,50	0,00	
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m²		4,74	0,00	
6.	Démolition de fondation sur +/- 10 cm	m3	7.056,00	17,15	121.010,40	
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00	
8.	Débais généraux	m3		17,04	0,00	
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00	
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m²		5,90	0,00	
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m²	39.200,00	9,67	379.064,00	
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m²	39.200,00	2,61	102.312,00	
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m²		4,16	0,00	
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m²		57,15	0,00	
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m²		35,50	0,00	
16.	Fourniture et pose de dolomie	m²	23.520,00	10,50	246.960,00	
17.	Fourniture et pose d'empierrement	m2	7.840,00	7,50	58.800,00	
18.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00	
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00	
19.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m² m² P P P	 2,00 2,00 12,00	 1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	 0,00 0,00 47,00 18,00 247,08	
20.	Signalisation	P	14,00	150,00	2.100,00	
21.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft	  6  	 50 500 1000 1500 5500	 0,00 0,00 6.000,00 0,00 0,00	
22.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m²		4,00	0,00	
	Imprévu 10%				103.855,85	
	<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>1.142.414,33</b>	
	<b>TVA 21%</b>	€			<b>239.907,01</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>1.382.321,34</b>	
	<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>88.158,25</b>	

ESTIMATION LONG TERME						
Itinéraire	3					
Section	1					
Longueur de la section (m)	15680					
Aménagement proposé à long terme : Entretien RAVEL						
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.	
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m²	39.200,00	0,10	3.920,00	
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00	
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m²		6,26	0,00	
4.	Démolition du revêtement (béton)	m²		6,66	0,00	
	Démolition du revêtement (pavés)	m²		15,50	0,00	
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m²		4,74	0,00	
6.	Démolition de fondation sur +/- 10 cm	m3		17,15	0,00	
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00	
8.	Débais généraux	m3		17,04	0,00	
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00	
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m²		5,90	0,00	
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m²		9,67	0,00	
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m²		2,61	0,00	
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m²		4,16	0,00	
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m²		57,15	0,00	
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m²		35,50	0,00	
16.	Fourniture et pose de dolomie	m²		10,50	0,00	
17.	Fourniture et pose d'empierrement	m2		7,50	0,00	
18.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00	
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00	
19.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m² m² P P P	 2,00 2,00 12,00	 1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	 0,00 0,00 47,00 18,00 247,08	
20.	Signalisation	P	4,00	150,00	600,00	
21.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft	  6  	 50 150 300 450 900	 0,00 0,00 1.800,00 0,00 0,00	
22.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m²		4,00	0,00	
	Imprévu 10%				663,21	
	<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>7.795,79</b>	
	<b>TVA 21%</b>	€			<b>1.532,01</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>9.327,80</b>	
	<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>562,97</b>	



# FICHE D'AMENAGEMENT

Itinéraire 4 De Florennes à Hastière - 22.500 km -

Section 1

nom de rue N 975

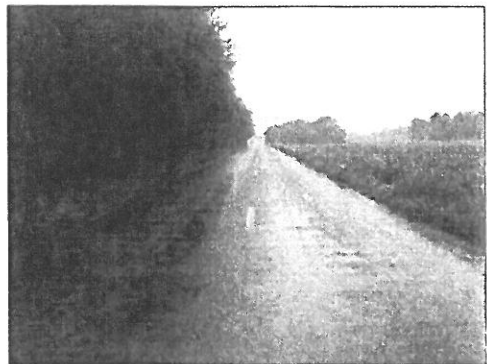
départ x:167.755 y:104.298 - 3.500 km -

arrivée x:171.696 y:104.567

Traversée hors carrefour -

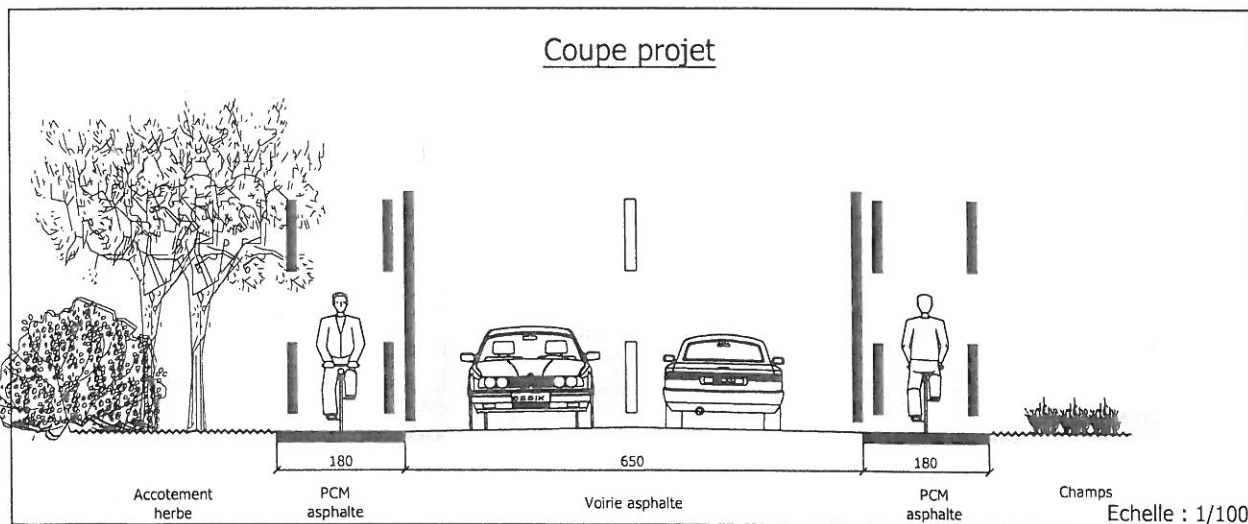
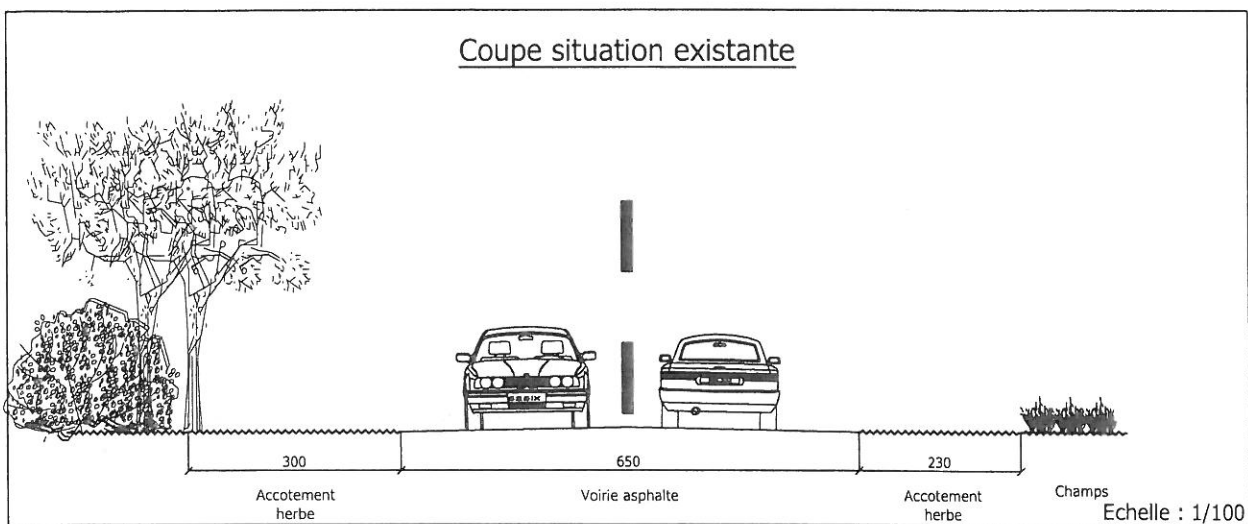
Carrefours à traiter

- simple traversée carrefour 3
- simple croisement -
- croisement à feux -
- giratoire -



x : 169.320 y : 104.256

Aménagement proposé: - CT: création PCM  
- LT: entretien PCM



**Remarques:**

- Limites de propriétés en fin de section à vérifier.
- Léger dévers en fin de section.

CT=court terme ; LT=long terme

BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;

D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

ESTIMATION COURT TERME					
Itinéraire	4				
Section	1				
Longueur de la section (m)	3500				
Aménagement proposé à court terme : Création PCM					
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>		0,10	0,00
2.	Sciage de revêtement	mct	7000	4,86	34.020,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
	Démolition du revêtement (pavés)	m <sup>2</sup>		15,50	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m <sup>3</sup>		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m <sup>3</sup>	6.930,00	17,04	118.087,20
9.	Remblais généraux	m <sup>3</sup>		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>	12.600,00	5,90	74.340,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>	12.600,00	9,67	121.842,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>	12.600,00	4,16	52.416,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00
17.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m <sup>2</sup> m <sup>2</sup> P P P	 2.100,00 2,00 12,00	 1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	 0,00 21.252,00 47,00 0,00 247,08
18.	Signalisation	P	4,00	150,00	600,00
19.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft	 3   	 50 125 250 650 1300	 0,00 375,00 0,00 0,00 0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévu 10%				42.322,63
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>€ 465.548,91</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>€ 97.765,27</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>€ 563.314,18</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>					<b>€ 160.946,91</b>

ESTIMATION LONG TERME					
Itinéraire	4				
Section	1				
Longueur de la section (m)	3500				
Aménagement proposé à long terme : Entretien PCM					
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	14.000,00	0,10	1.400,00
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
	Démolition du revêtement (pavés)	m <sup>2</sup>		15,50	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m <sup>3</sup>		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m <sup>3</sup>		17,04	0,00
9.	Remblais généraux	m <sup>3</sup>		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00
17.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m <sup>2</sup> m <sup>2</sup> P P P	 2.100,00 2,00 12,00	 1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	 0,00 21.252,00 47,00 0,00 247,08
18.	Signalisation	P	1,00	150,00	150,00
19.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft	 3   	 50 125 250 650 1300	 0,00 375,00 0,00 0,00 0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévu 10%				2.347,11
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>€ 25.818,19</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>€ 5.421,82</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>€ 31.240,01</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>					<b>€ 8.925,72</b>

# FICHE D'AMENAGEMENT

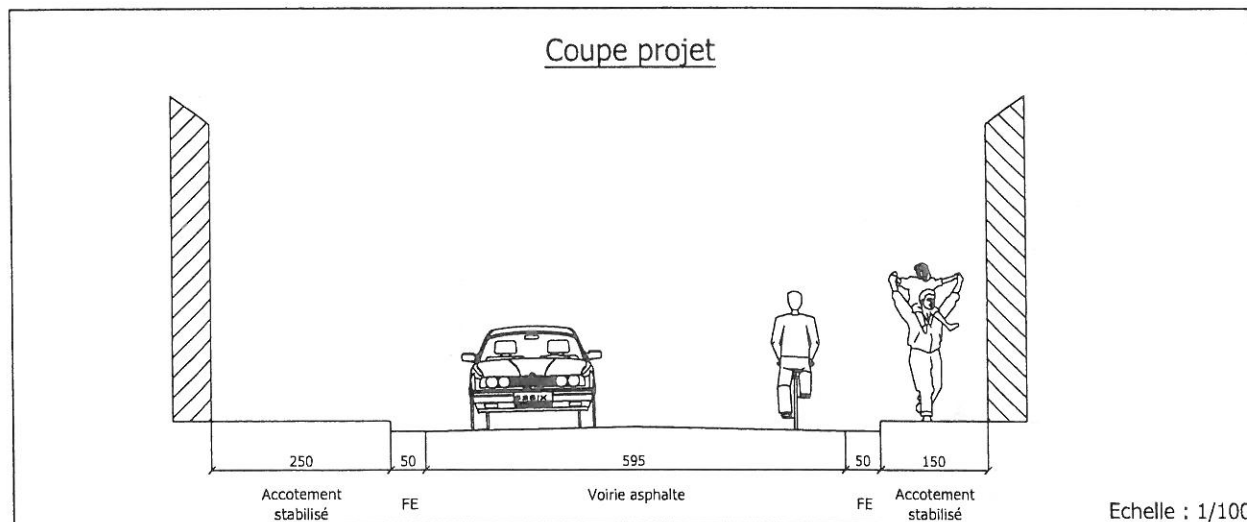
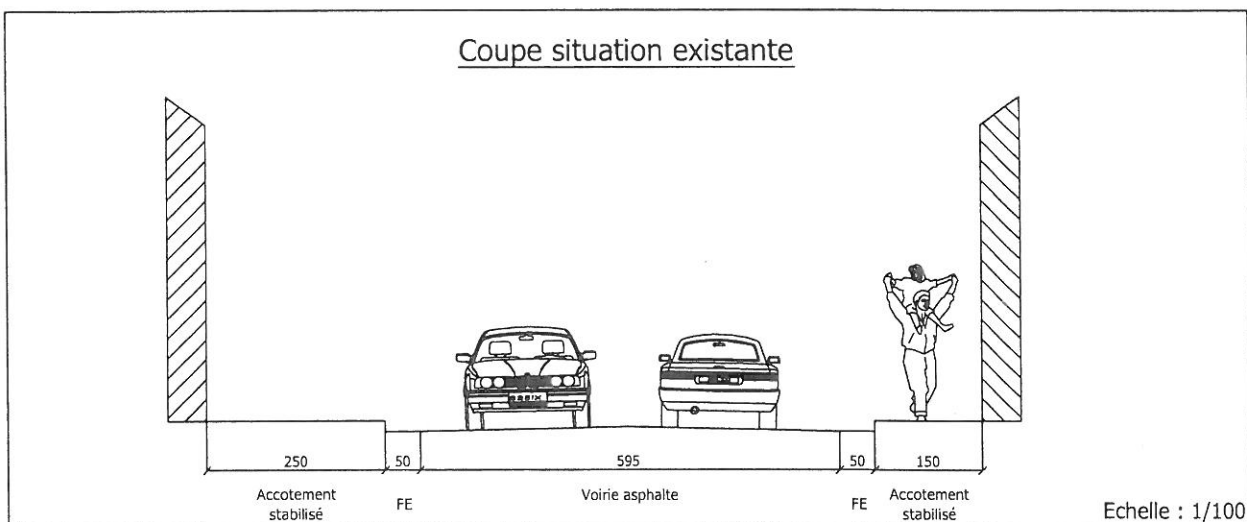
Itinéraire 4 De Florennes à Hastière - 22.500 km -  
 Section 2  
 nom de rue N975 village de Corenne  
 départ X:171.696 Y:104.567  
 arrivée X:172.098 Y:104.254 - 1.300 km -



x : 172.333 y : 103.667

Traversée hors carrefour -  
 Carrefours à traiter - simple traversée carrefour 7  
 - simple croisement -  
 - croisement à feux -  
 - giratoire -

Aménagement proposé: - CT: création mixité vélo/auto avec aménagements de modération  
 - LT: entretien mixité vélo/auto



**Remarques:**

- Mixité vélo/auto avec BCS localisées
- Aménagements de modération en zones de croisement
- Prévoir l'aménagement de la traversée N975 - N977

CT=court terme ; LT=long terme  
 BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;  
 D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

ESTIMATION COURT TERME					
Itinéraire	4				
Section	2				
Longueur de la section (m)	1300				
Création mixité vélo/auto avec BCS localisées Avec aménagements de modération					
Aménagement proposé à court terme :					
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
0.	Aménagement de modération	fft	3,00	12.000,00	36.000,00
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	9.035,00	0,10	903,50
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m3		17,04	0,00
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00
17.	Marquages :				
	- travaux préparatoires : effacement de marques	m <sup>2</sup>		1,50	0,00
	- lignes discontinues, continues	m <sup>2</sup>		10,12	0,00
	- logos vélo	P	2,00	23,50	47,00
	- flèches	P		9,00	0,00
	- chevrons	P	12,00	20,59	247,08
18.	Signalisation	P	8,00	150,00	1.200,00
19.	Aménagement des zones carrefour :				
	- traversée hors carrefour	fft		50	0,00
	- simple traversée	fft	7	250	1.750,00
	- simple croisement	fft		500	0,00
	- croisement à feux	fft		850	0,00
	- giratoire	fft		2500	0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévus 10%				4.014,76
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>44.162,34</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>9.274,09</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>53.436,43</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>					<b>41.104,95</b>

ESTIMATION LONG TERME					
Itinéraire	4				
Section	2				
Longueur de la section (m)	1300				
Entretien mixité vélo/auto avec BCS localisées					
Aménagement proposé à long terme :					
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	9.035,00	0,10	903,50
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m3		17,04	0,00
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00
17.	Marquages :				
	- travaux préparatoires : effacement de marques	m <sup>2</sup>		1,50	0,00
	- lignes discontinues, continues	m <sup>2</sup>		10,12	0,00
	- logos vélo	P	2,00	23,50	47,00
	- flèches	P		9,00	0,00
	- chevrons	P	12,00	20,59	247,08
18.	Signalisation	P	2,00	150,00	300,00
19.	Aménagement des zones carrefour :				
	- traversée hors carrefour	fft		50	0,00
	- simple traversée	fft	7	250	1.750,00
	- simple croisement	fft		500	0,00
	- croisement à feux	fft		850	0,00
	- giratoire	fft		2500	0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévus 10%				324,76
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>3.572,34</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>750,19</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>4.322,53</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>					<b>3.325,02</b>

# FICHE D'AMENAGEMENT

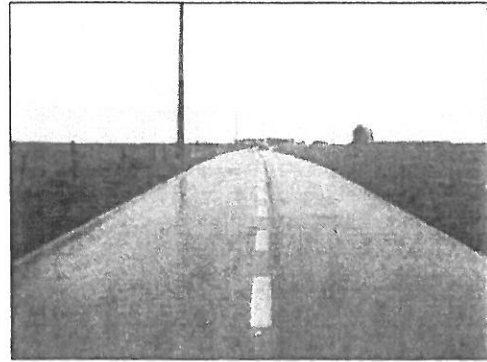
Dinant-Philippeville it 4-3

Itinéraire 4 De Florennes à Hastière - 22.500 km -

Section 3

nom de rue N977

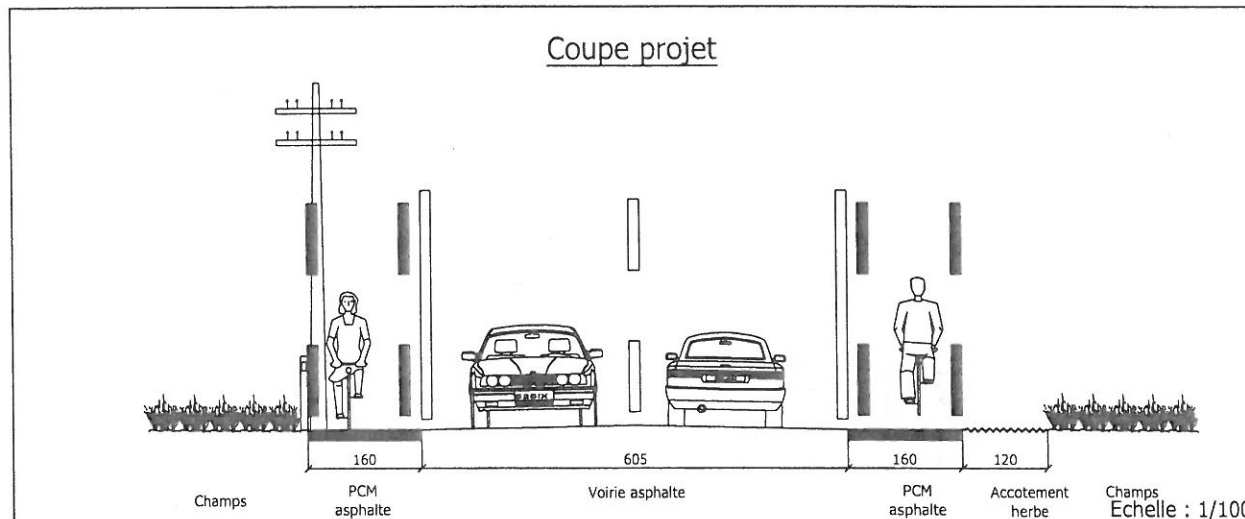
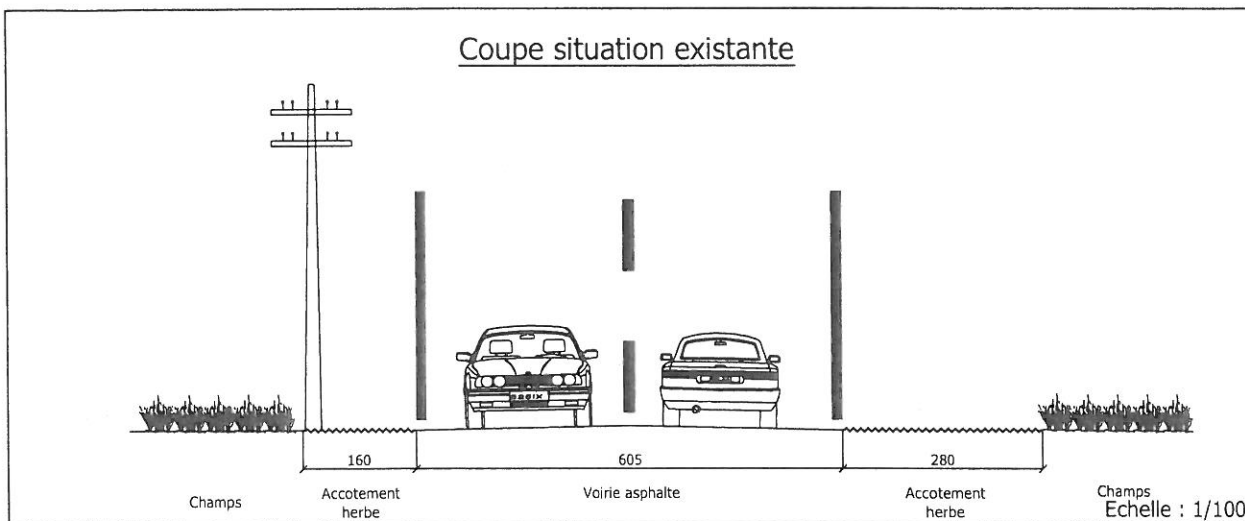
départ X:172.098 Y:104.254  
 arrivée X:172.518 Y:102.883 - 1.250 km -



x : 172.701 y : 102.488

Traversée hors carrefour	-
Carrefours à traiter	-
- simple traversée carrefour	-
- simple croisement	1
- croisement à feux	-
- giratoire	-

Aménagement proposé: - CT: création PCM  
 - LT: entretien PCM



Remarques:

- limites de propriétés à vérifier.

CT=court terme ; LT=long terme

BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;

D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

Schéma directeur cyclable des Arrondissements de Dinant et Philippeville / Phase 3 : Fiche d'aménagement - Août 2005

Maître d'oeuvre : MET

Auteur de projet : SURVEY & AMENAGEMENT

ESTIMATION COURT TERME

Itinéraire   
 Section   
 Longueur de la section (m)   
 Aménagement proposé à court terme :

Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>		0,10	0,00
2.	Sciage de revêtement	mct	2500	4,86	12.150,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
	Démolition du revêtement (pavés)	m <sup>2</sup>		15,50	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m3	2.200,00	17,04	37.488,00
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>	4.000,00	5,90	23.600,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>	4.000,00	9,67	38.680,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>	4.000,00	4,16	16.640,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00
17.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m <sup>2</sup> m <sup>2</sup> P P P	 750,00 2,00  12,00	1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	0,00 7.590,00 47,00 0,00 247,08
18.	Signalisation	P		150,00	0,00
19.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft	  1  	50 125 250 650 1300	0,00 0,00 250,00 0,00 0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévu 10%				13.669,21
	<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>150.361,29</b>
	<b>TVA 21%</b>	€			<b>31.575,87</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>181.937,16</b>
	<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>145.549,73</b>

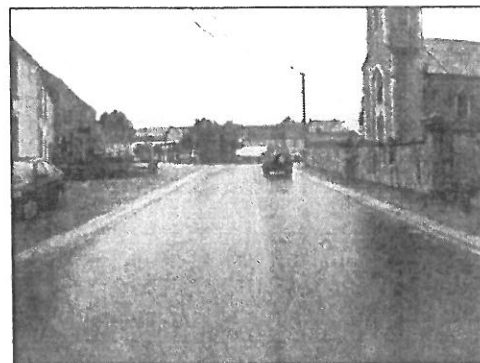
ESTIMATION LONG TERME

Itinéraire   
 Section   
 Longueur de la section (m)   
 Aménagement proposé à long terme :

Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	4.000,00	0,10	400,00
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
	Démolition du revêtement (pavés)	m <sup>2</sup>		15,50	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m3		17,04	0,00
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00
17.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m <sup>2</sup> m <sup>2</sup> P P P	 750,00 2,00  12,00	1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	0,00 7.590,00 47,00 0,00 247,08
18.	Signalisation	P		150,00	0,00
19.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft	  2  	50 125 250 650 1300	0,00 0,00 500,00 0,00 0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévu 10%				878,41
	<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>9.662,49</b>
	<b>TVA 21%</b>	€			<b>2.029,12</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>11.691,61</b>
	<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>9.353,29</b>

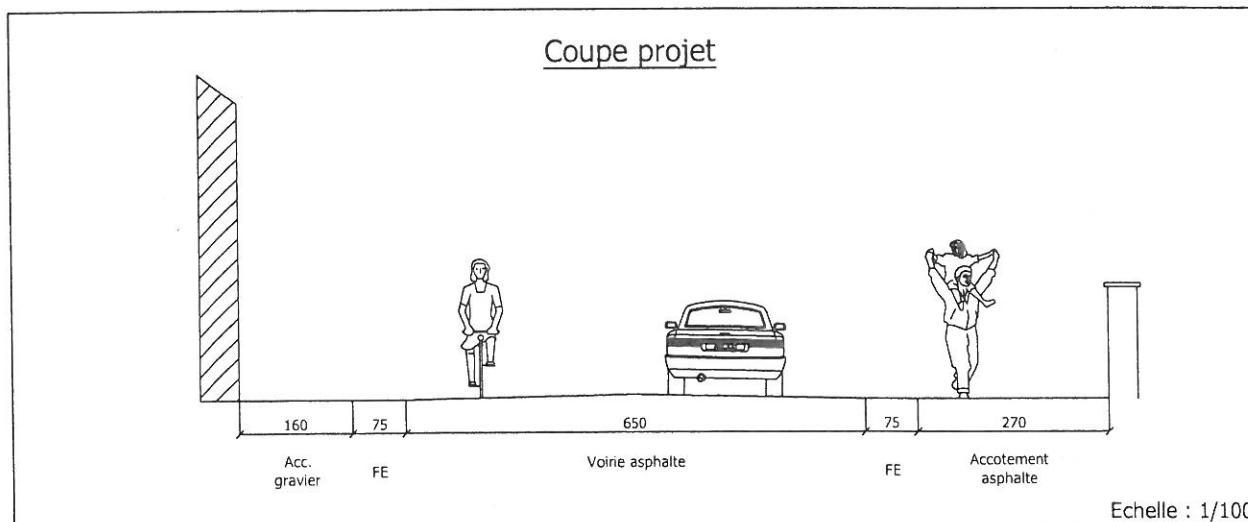
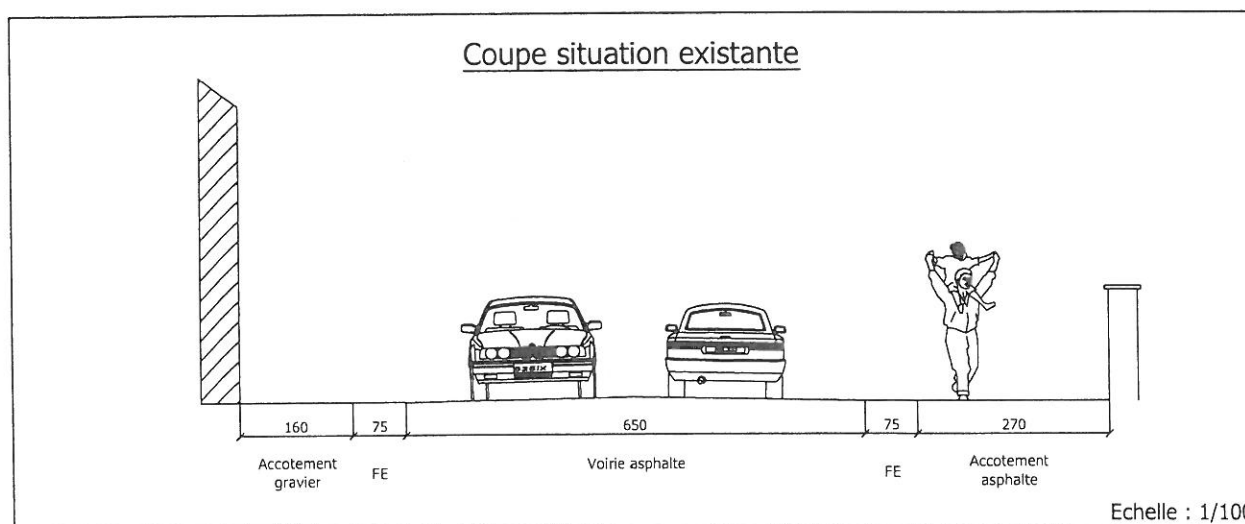
Itinéraire  De Florennes à Hastière - 22.500 km -  
 Section   
 nom de rue   
 départ   
 arrivée  - 1.150 km -

Traversée hors carrefour   
 Carrefours à traiter - simple traversée carrefour   
 - simple croisement   
 - croisement à feux   
 - giratoire



x : 172.701 y : 102.488

Aménagement proposé: - CT: création mixité vélo/auto avec aménagements de modération  
 - LT: entretien mixité vélo/auto



Remarques:

- Mixité vélo/auto avec BCS localisées
- Aménagement de modération en zones de croisement
- Envisager l'aménagement de la traversée du village afin de réaliser des espaces sécurisés pour l'ensemble des usagers de l'espace public

CT=court terme ; LT=long terme

BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;

D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

Schéma directeur cyclable des Arrondissements de Dinant et Philippeville / Phase 3 : Fiche d'aménagement - Août 2005

Maître d'oeuvre : MET

Auteur de projet : SURVEY & AMENAGEMENT

ESTIMATION COURT TERME					
Itinéraire	4				
Section	4				
Longueur de la section (m)	1150				
Création mixité vélo/voiture avec BCS localisées Avec aménagements de modération					
Aménagement proposé à court terme :					
Poste	U.	Q.	P.U.	P.T.	
0. Aménagement de modération	ft	3,00	12.000,00	36.000,00	
1. Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	9.200,00	0,10	920,00	
2. Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00	
3. Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00	
4. Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00	
5. Rabaillage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00	
6. Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m <sup>3</sup>		17,15	0,00	
7. Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00	
8. Déblais généraux	m <sup>3</sup>		17,04	0,00	
9. Remblais généraux	m <sup>3</sup>		12,50	0,00	
10. Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00	
11. Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00	
12. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00	
13. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00	
14. Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00	
15. Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00	
16. Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00	
Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00	
17. Marquages :					
- travaux préparatoires : effacement de marques	m <sup>2</sup>		1,50	0,00	
- lignes discontinues, continues	m <sup>2</sup>		10,12	0,00	
- logos vélo	P	2,00	23,50	47,00	
- flèches	P		9,00	0,00	
- chevrons	P	12,00	20,59	247,08	
18. Signalisation	P	10,00	150,00	1.500,00	
19. Aménagement des zones carrefour :					
- traversée hors carrefour	ft		50	0,00	
- simple traversée	ft	7	250	1.750,00	
- simple croisement	ft	3	500	1.500,00	
- croisement à feux	ft		850	0,00	
- giratoire	ft		2500	0,00	
20. Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00	
Imprévus 10%				4.196,41	
<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>46.160,49</b>	
<b>TVA 21%</b>	€			<b>9.693,70</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>55.854,19</b>	
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>48.568,86</b>	

ESTIMATION LONG TERME					
Itinéraire	4				
Section	4				
Longueur de la section (m)	1150				
Entretien mixité vélo/voiture avec BCS localisées					
Aménagement proposé à long terme :					
Poste	U.	Q.	P.U.	P.T.	
1. Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	9.200,00	0,10	920,00	
2. Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00	
3. Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00	
4. Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00	
5. Rabaillage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00	
6. Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m <sup>3</sup>		17,15	0,00	
7. Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00	
8. Déblais généraux	m <sup>3</sup>		17,04	0,00	
9. Remblais généraux	m <sup>3</sup>		12,50	0,00	
10. Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00	
11. Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00	
12. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00	
13. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00	
14. Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00	
15. Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00	
16. Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00	
Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00	
17. Marquages :					
- travaux préparatoires : effacement de marques	m <sup>2</sup>		1,50	0,00	
- lignes discontinues, continues	m <sup>2</sup>		10,12	0,00	
- logos vélo	P	2,00	23,50	47,00	
- flèches	P		9,00	0,00	
- chevrons	P	12,00	20,59	247,08	
18. Signalisation	P	2,00	150,00	300,00	
19. Aménagement des zones carrefour :					
- traversée hors carrefour	ft		50	0,00	
- simple traversée	ft	7	250	1.750,00	
- simple croisement	ft	3	500	1.500,00	
- croisement à feux	ft		850	0,00	
- giratoire	ft		2500	0,00	
20. Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00	
Imprévus 10%				476,41	
<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>5.240,49</b>	
<b>TVA 21%</b>	€			<b>1.100,50</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>6.340,99</b>	
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>5.513,90</b>	



Itinéraire 4 De Florennes à Hastière - 22.500 km -

Section 5

nom de rue N977 bois de Rosée

départ X:172.926 Y:102.095

arrivée X:175.745 Y:098.891 4.450 km -

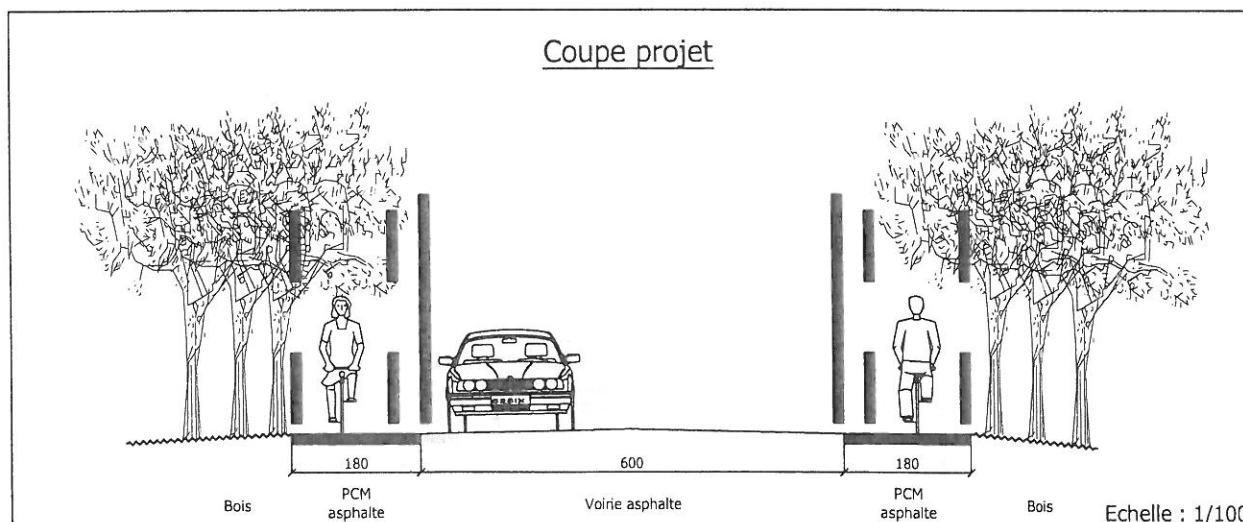
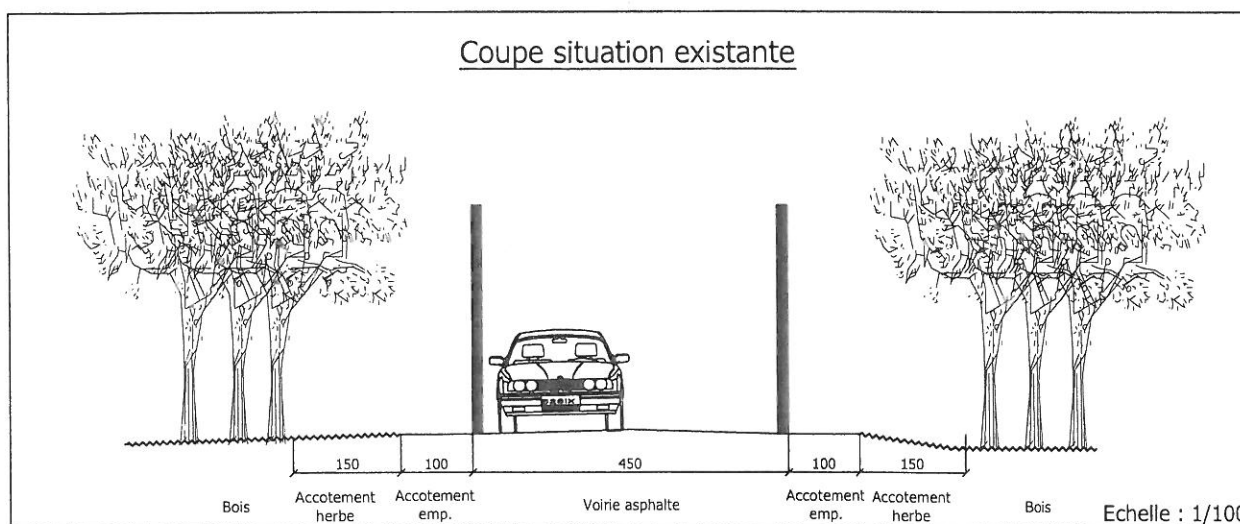
Traversée hors carrefour -

Carrefours à traiter - simple traversée carrefour 2  
- simple croisement 1  
- croisement à feux -  
- giratoire -



x : 175.002 y : 100.642

Aménagement proposé: - CT: mixité vélo/auto sans aménagement de modération  
- LT: création PCM



Remarques:

- largeur voirie existante faible

CT=court terme ; LT=long terme

BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;

D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

Schéma directeur cyclable des Arrondissements de Dinant et Philippeville / Phase 3 : Fiche d'aménagement - Août 2005

Maître d'oeuvre : MET

Auteur de projet : SURVEY & AMENAGEMENT

ESTIMATION COURT TERME					
Itinéraire	4				
Section	5				
Longueur de la section (m)	4450				
Aménagement proposé à court terme :	Création PCM				
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>		0,10	0,00
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
	Démolition du revêtement (pavés)	m <sup>2</sup>		15,50	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m <sup>3</sup>		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m <sup>3</sup>	8.811,00	17,04	150.139,44
9.	Remblais généraux	m <sup>3</sup>		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>	16.020,00	5,90	94.518,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>	16.020,00	9,67	154.913,40
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>	16.020,00	4,16	66.643,20
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00
17.	Marquages :				
	- travaux préparatoires : effacement de marques	m <sup>2</sup>		1,50	0,00
	- lignes discontinues, continues	m <sup>2</sup>	1.335,00	10,12	13.510,20
	- logos vélo	P	2,00	23,50	47,00
	- flèches	P		9,00	0,00
	- chevrons	P	12,00	20,59	247,08
18.	Signalisation	P	2,00	150,00	300,00
19.	Aménagement des zones carrefour :				
	- traversée hors carrefour	fft		50	0,00
	- simple traversée	fft	2	125	250,00
	- simple croisement	fft	1	250	250,00
	- croisement à feux	fft		650	0,00
	- giratoire	fft		1300	0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévus 10%				48.081,83
	<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>528.900,15</b>
	<b>TVA 21%</b>	€			<b>111.069,03</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>639.969,18</b>
	<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>143.813,30</b>

ESTIMATION LONG TERME					
Itinéraire	4				
Section	5				
Longueur de la section (m)	4450				
Aménagement proposé à long terme :	Entretien PCM				
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	17.800,00	0,10	1.780,00
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
	Démolition du revêtement (pavés)	m <sup>2</sup>		15,50	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m <sup>3</sup>		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m <sup>3</sup>		17,04	0,00
9.	Remblais généraux	m <sup>3</sup>		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00
	Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00
17.	Marquages :				
	- travaux préparatoires : effacement de marques	m <sup>2</sup>		1,50	0,00
	- lignes discontinues, continues	m <sup>2</sup>	1.335,00	10,12	13.510,20
	- logos vélo	P	2,00	23,50	47,00
	- flèches	P		9,00	0,00
	- chevrons	P	12,00	20,59	247,08
18.	Signalisation	P		150,00	0,00
19.	Aménagement des zones carrefour :				
	- traversée hors carrefour	fft		50	0,00
	- simple traversée	fft	2	125	250,00
	- simple croisement	fft	1	250	250,00
	- croisement à feux	fft		650	0,00
	- giratoire	fft		1300	0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévus 10%				1.608,43
	<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>17.692,71</b>
	<b>TVA 21%</b>	€			<b>3.715,47</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>21.408,18</b>
	<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>4.810,83</b>

Itinéraire 

4
---

 De Florennes à Hastière - 22.500 km -  
 Section 

6
---

  
 nom de rue 

Bois du Roi
-------------

  
 départ 

X:175.745	Y:098.891
-----------	-----------

  
 arrivée 

X:176.264	Y:100.194
-----------	-----------

 } -1.250 km -



x : 175.938 y : 099.610

Traversée hors carrefour 

-
---

  
 Carrefours à traiter - simple traversée carrefour 

-
---

  
 - simple croisement 

-
---

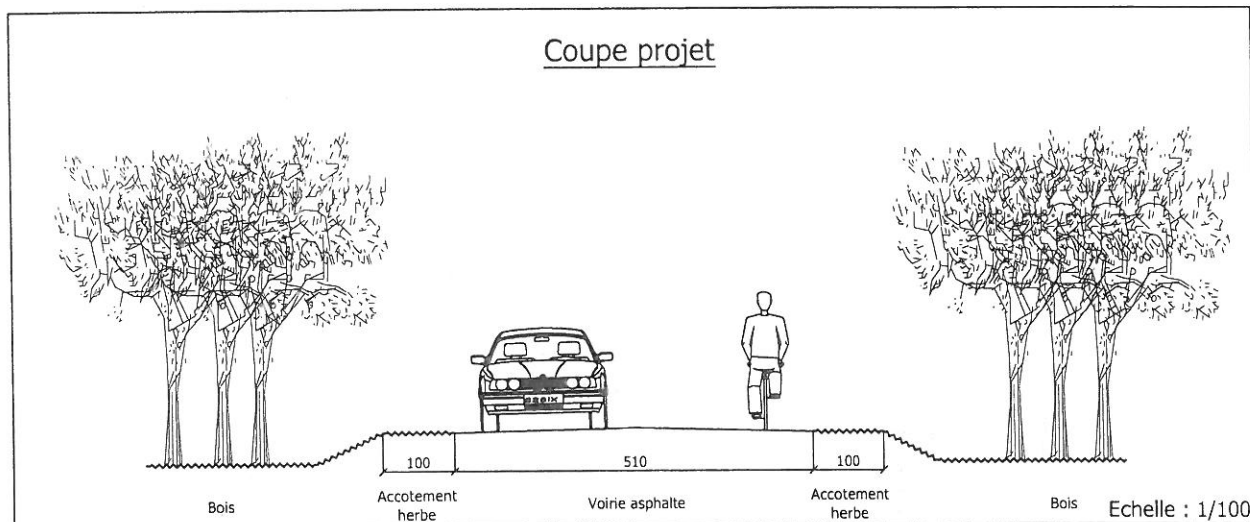
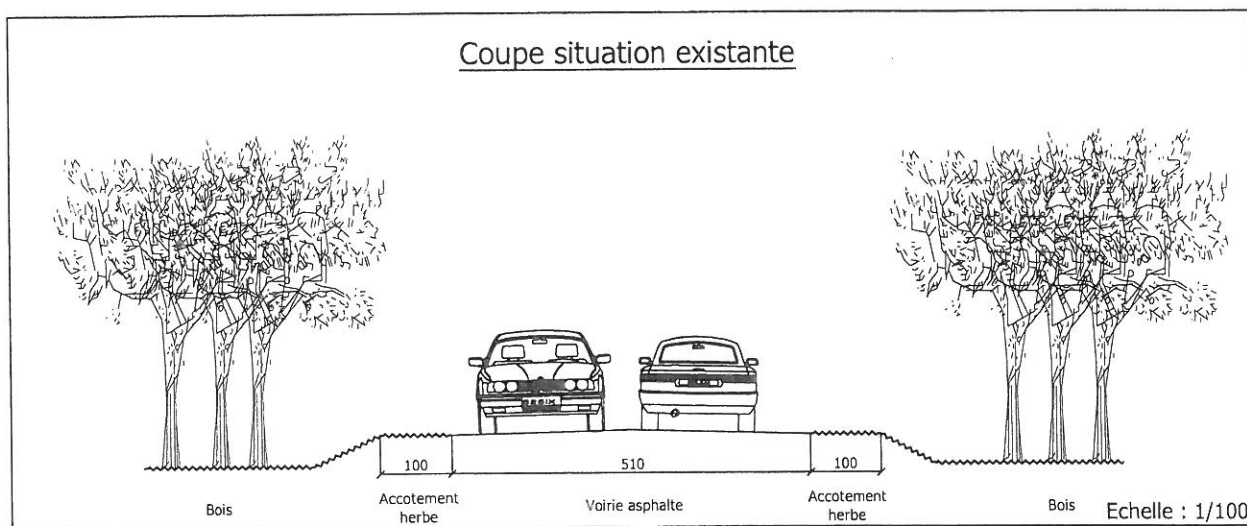
  
 - croisement à feux 

-
---

  
 - giratoire 

-
---

Aménagement proposé: - CT: création mixité vélo/auto avec aménagements de modération  
 - LT: entretien mixité vélo/auto



Remarques:

- Mixité vélo/auto avec BCS localisées
- Aménagements de modération en zones de croisement pour permettre la continuité de l'itinéraire en

CT=court terme ; LT=long terme

BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;

D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

Schéma directeur cyclable des Arrondissements de Dinant et Philippeville / Phase 3 : Fiche d'aménagement - Août 2005

Maître d'oeuvre : MET

Auteur de projet : SURVEY & AMENAGEMENT

ESTIMATION COURT TERME					
Itinéraire	4				
Section	6				
Longueur de la section (m)	1250				
Aménagement proposé à court terme : Création mixité vélo/ auto avec BCS localisées Avec aménagements de modération					
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
0.	Aménagement de modération	fft	2,00	12.000,00	24.000,00
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	6.375,00	0,10	637,50
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m3		17,04	0,00
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct mct		50,00 35,54	0,00 0,00
17.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m <sup>2</sup> m <sup>2</sup> P P P		1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	0,00 0,00 47,00 0,00 247,08
18.	Signalisation	P	4,00	150,00	600,00
19.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft		50 250 500 850 2500	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévus 10%				2.553,16
	TOTAL HTVA	€			28.084,74
	TVA 21%	€			5.897,79
	TOTAL GENERAL	€			33.982,53
	PRIX TVAC par KM courant	€			27.186,03

ESTIMATION LONG TERME					
Itinéraire	4				
Section	6				
Longueur de la section (m)	1250				
Aménagement proposé à long terme : Entretien mixité vélo/ auto avec BCS localisées					
Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	6.375,00	0,10	637,50
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m3		17,04	0,00
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct mct		50,00 35,54	0,00 0,00
17.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m <sup>2</sup> m <sup>2</sup> P P P		1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	0,00 0,00 47,00 0,00 247,08
18.	Signalisation	P	1,00	150,00	150,00
19.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft		50 250 500 850 2500	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00
	Imprévus 10%				108,16
	TOTAL HTVA	€			1.189,74
	TVA 21%	€			249,84
	TOTAL GENERAL	€			1.439,58
	PRIX TVAC par KM courant	€			1.151,67

## FICHE D'AMENAGEMENT

Dinant-Philippeville it 4-7

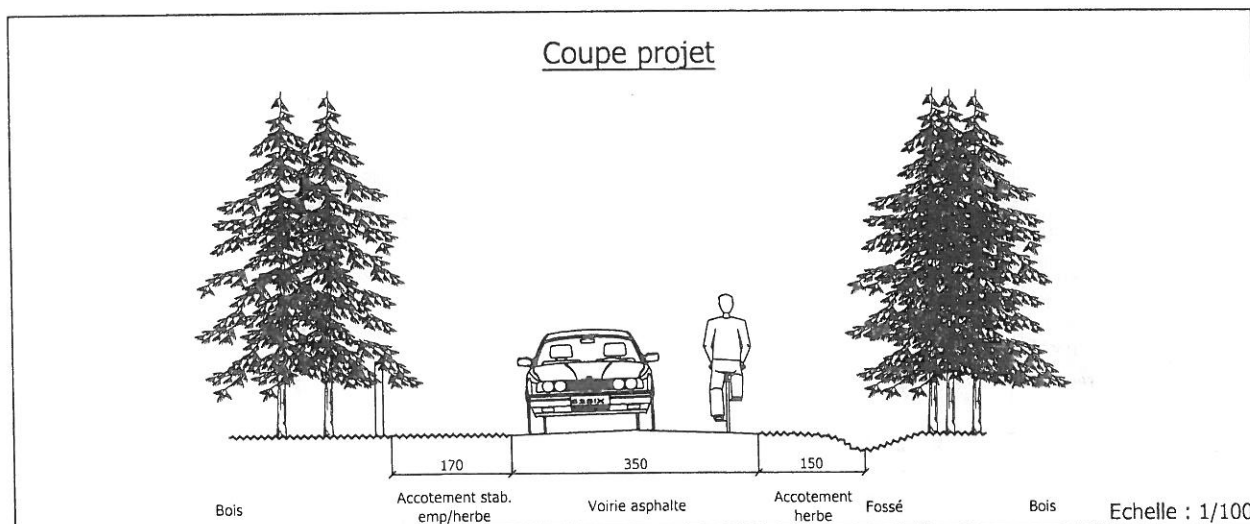
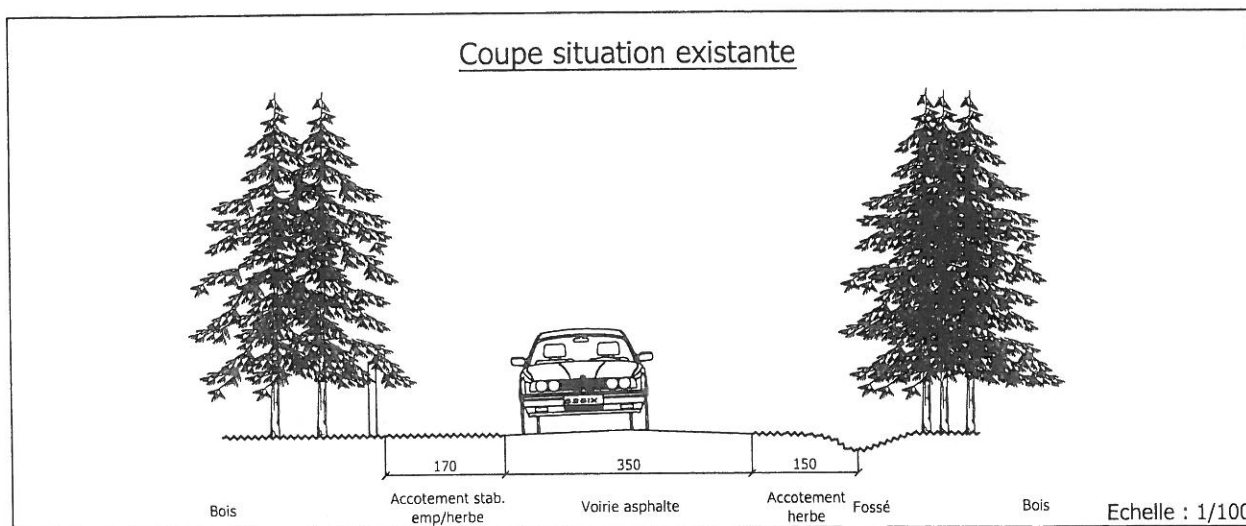
Itinéraire  De Florennes à Hastière - 22.500 km -  
 Section   
 nom de rue   
 départ   
 arrivée  } 2.550 km -

Traversée hors carrefour   
 Carrefours à traiter - simple traversée carrefour   
 - simple croisement   
 - croisement à feux   
 - giratoire



x : 176.950 y : 100.365

Aménagement proposé: - CT: création mixité vélo/auto sans aménagement de modération  
 - LT: entretien mixité vélo/auto

Remarques:

- Mixité vélo/auto avec BCS localisées

CT=court terme ; LT=long terme

BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;

D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

Schéma directeur cyclable des Arrondissements de Dinant et Philippeville / Phase 3 : Fiche d'aménagement - Août 2005

Maître d'oeuvre : MET

Auteur de projet : SURVEY & AMENAGEMENT

**ESTIMATION COURT TERME**

Itinéraire   
 Section   
 Longueur de la section (m)   
 Aménagement proposé à court terme :  
 Création mixité vélo/auto avec BCS localisées  
 Sans aménagement de modération

Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	8,925,00	0,10	892,50
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m3		17,04	0,00
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct mct		50,00 35,54	0,00 0,00
17.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m <sup>2</sup> m <sup>2</sup> P P P		1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	0,00 0,00 47,00 0,00 247,08
18.	Signalisation	P	4,00	150,00	600,00
19.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft	5 1	50 250 500 850 2500	0,00 1.250,00 500,00 850,00 0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm Imprévus 10%	m <sup>2</sup>		4,00	0,00 353,66
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>€ 3.890,24</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>€ 816,95</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>€ 4.707,19</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>					<b>€ 1.845,96</b>

**ESTIMATION LONG TERME**

Itinéraire   
 Section   
 Longueur de la section (m)   
 Aménagement proposé à long terme :  
 Entretien mixité vélo/auto avec BCS localisées

Poste	Désignation	U.	Q.	P.U.	P.T.
1.	Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	8,925,00	0,10	892,50
2.	Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00
3.	Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00
4.	Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00
5.	Rabotage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00
6.	Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00
7.	Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00
8.	Déblais généraux	m3		17,04	0,00
9.	Remblais généraux	m3		12,50	0,00
10.	Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00
11.	Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00
12.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00
13.	Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00
14.	Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00
15.	Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00
16.	Fourniture et pose d'éléments linéaires Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct mct		50,00 35,54	0,00 0,00
17.	Marquages : - travaux préparatoires : effacement de marques - lignes discontinues, continues - logos vélo - flèches - chevrons	m <sup>2</sup> m <sup>2</sup> P P P		1,50 10,12 23,50 9,00 20,59	0,00 0,00 47,00 0,00 247,08
18.	Signalisation	P	1,00	150,00	150,00
19.	Aménagement des zones carrefour : - traversée hors carrefour - simple traversée - simple croisement - croisement à feux - giratoire	fft fft fft fft fft	5 1	50 250 500 850 2500	0,00 1.250,00 500,00 850,00 0,00
20.	Engazonnement + terre arable 10 cm Imprévus 10%	m <sup>2</sup>		4,00	0,00 308,66
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>€ 3.995,24</b>
<b>TVA 21%</b>					<b>€ 713,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>€ 4.108,24</b>
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>					<b>€ 1.611,07</b>

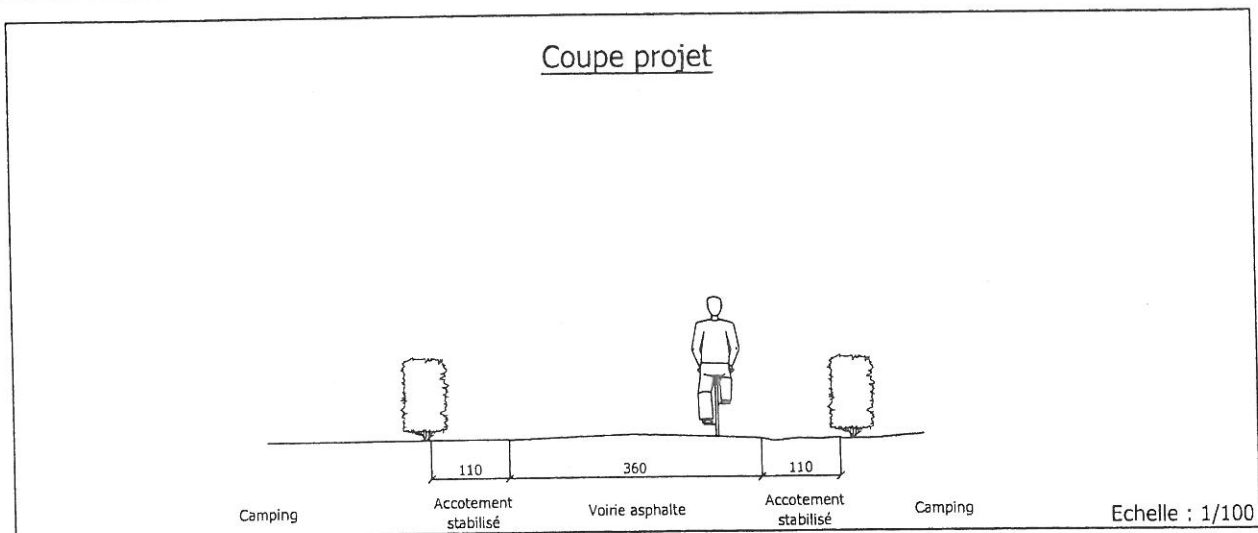
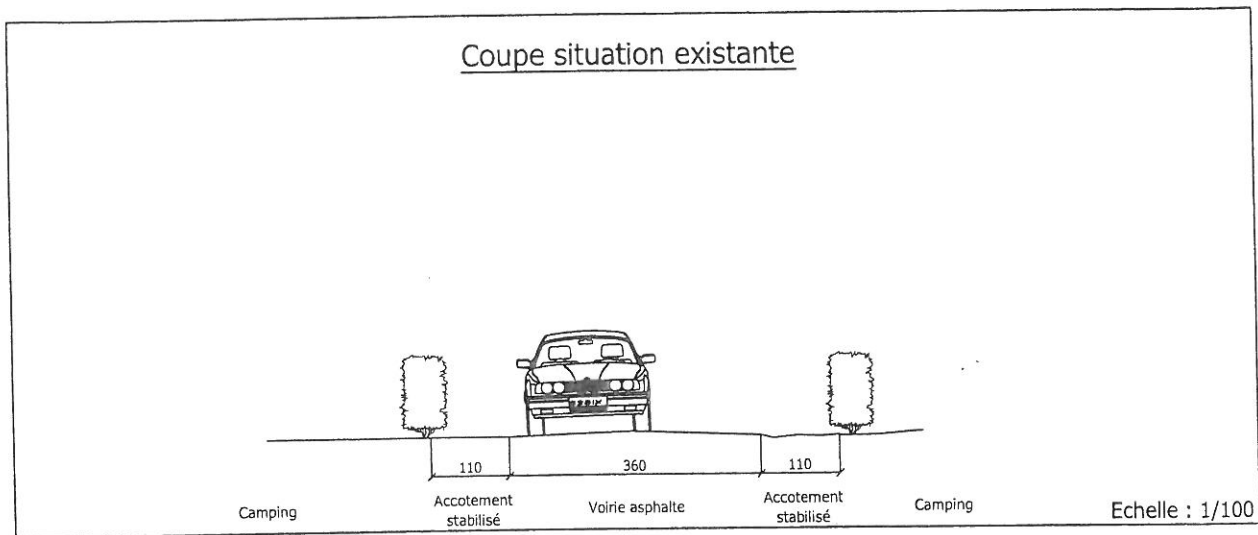
Itinéraire  De Florennes à Hastière - 22.500 km -  
 Section   
 nom de rue   
 départ   
 arrivée  - 0.650 km -



x : 178.990 y : 100.368

Traversée hors carrefour   
 Carrefours à traiter - simple traversée carrefour   
 - simple croisement   
 - croisement à feux   
 - giratoire

Aménagement proposé: - CT: création mixité vélo/auto avec aménagements de modération  
 - LT: entretien mixité vélo/auto



Remarques:

- Mixité vélo/auto avec BCS localisées
- Aménagements de modération à étudier dans les zones de croisement et d'accès au camping

CT=court terme ; LT=long terme  
 BCS=bande cyclable suggérée ; PCM=piste cyclable marquée (art.74) ; D7=piste cyclable ; D9="piste cyclo-piétonne séparée" ;  
 D10="piste cyclo-piétonne mixte" ; F99=chemin réservé à la circulation des piétons, cyclistes (et cavaliers) ; bi=bidirectionnelle ; uni=unidirectionnelle

ESTIMATION COURT TERME					
Itinéraire	4				
Section	8				
Longueur de la section (m)	650				
Aménagement proposé à court terme : Création mixité vélo/auto avec BCS localisées Avec aménagements de modération					
Poste	U.	Q.	P.U.	P.T.	
0. Aménagement de modération	ft	1,00	12.000,00	12.000,00	
1. Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	2.340,00	0,10	234,00	
2. Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00	
3. Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00	
4. Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00	
5. Rabaillage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00	
6. Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00	
7. Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00	
8. Déblais généraux	m3		17,04	0,00	
9. Remblais généraux	m3		12,50	0,00	
10. Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00	
11. Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00	
12. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00	
13. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00	
14. Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00	
15. Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00	
16. Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00	
Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00	
17. Marquages :					
- travaux préparatoires : effacement de marques	m <sup>2</sup>		1,50	0,00	
- lignes discontinues, continues	m <sup>2</sup>		10,12	0,00	
- logos vélo	P		23,50	0,00	
- flèches	P		9,00	0,00	
- chevrons	P		20,59	0,00	
18. Signalisation	P	2,00	150,00	300,00	
19. Aménagement des zones carrefour :					
- traversée hors carrefour	ft		50	0,00	
- simple traversée	ft	3	250	750,00	
- simple croisement	ft	5	500	2.500,00	
- croisement à feux	ft		850	0,00	
- giratoire	ft		2500	0,00	
20. Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00	
Imprévus 10%				1.578,40	
<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>17.362,40</b>	
<b>TVA 21%</b>	€			<b>3.646,10</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>21.008,50</b>	
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>32.320,78</b>	

ESTIMATION LONG TERME					
Itinéraire	4				
Section	8				
Longueur de la section (m)	650				
Aménagement proposé à long terme : Entretien mixité vélo/auto avec BCS localisées					
Poste	U.	Q.	P.U.	P.T.	
1. Nettoyage, brossage des pistes	m <sup>2</sup>	2.340,00	0,10	234,00	
2. Sciage de revêtement	mct		4,86	0,00	
3. Démolition du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		6,26	0,00	
4. Démolition du revêtement (béton)	m <sup>2</sup>		6,66	0,00	
5. Rabaillage du revêtement (asphalte)	m <sup>2</sup>		4,74	0,00	
6. Démolition de fondation sur +/- 20 cm	m3		17,15	0,00	
7. Démolition d'éléments linéaires	mct		7,53	0,00	
8. Déblais généraux	m3		17,04	0,00	
9. Remblais généraux	m3		12,50	0,00	
10. Mise en place de sous-fondation sur 20 cm	m <sup>2</sup>		5,90	0,00	
11. Mise en place de fondation type IIA sur 20 cm	m <sup>2</sup>		9,67	0,00	
12. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné monocouche	m <sup>2</sup>		2,61	0,00	
13. Réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche	m <sup>2</sup>		4,16	0,00	
14. Fourniture et pose de pavés de pierre naturelle	m <sup>2</sup>		57,15	0,00	
15. Fourniture et pose pavés de béton	m <sup>2</sup>		35,50	0,00	
16. Fourniture et pose d'éléments linéaires	mct		50,00	0,00	
Fourniture et pose d'éléments linéaires (simple bordure)	mct		35,54	0,00	
17. Marquages :					
- travaux préparatoires : effacement de marques	m <sup>2</sup>		1,50	0,00	
- lignes discontinues, continues	m <sup>2</sup>		10,12	0,00	
- logos vélo	P		23,50	0,00	
- flèches	P		9,00	0,00	
- chevrons	P		20,59	0,00	
18. Signalisation	P		150,00	0,00	
19. Aménagement des zones carrefour :					
- traversée hors carrefour	ft		50	0,00	
- simple traversée	ft	3	250	750,00	
- simple croisement	ft	5	500	2.500,00	
- croisement à feux	ft		850	0,00	
- giratoire	ft		2500	0,00	
20. Engazonnement + terre arable 10 cm	m <sup>2</sup>		4,00	0,00	
Imprévus 10%				348,40	
<b>TOTAL HTVA</b>	€			<b>3.832,40</b>	
<b>TVA 21%</b>	€			<b>804,80</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	€			<b>4.637,20</b>	
<b>PRIX TVAC par KM courant</b>	€			<b>7.134,16</b>	



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2012**

**ANNEXE 16**

**ARRÊTÉS RELATIFS AU REMEMBREMENT RURAL « JAMAGNE »**



# REGION WALLONNE

## ARRETE MINISTERIEL INSTITUANT LE COMITE DE REMEMBREMENT « JAMAGNE ».

### Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par les lois du 8 août 1988, du 5 mai 1993 et du 16 juillet 1993 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 avril 2000 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 1999 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu le décret du 06 avril 1995 dotant l'Office wallon de Développement rural (O.W.D.R.) du statut de service à gestion séparée ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 avril 1995 portant création d'une division dénommée Office wallon de Développement rural au sein du Ministère de la Région wallonne ;

Vu la loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de bien ruraux, notamment l'article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 1999, par lequel il fut décidé que le remembrement d'un ensemble de biens ruraux situés sur le territoire des communes de CERFONTAINE (5<sup>ème</sup> division VILLERS-DEUX-EGLISES), de FLORENNES (6<sup>ème</sup> division HEMPTINNE, 7<sup>ème</sup> division SAINT-AUBIN) et de PHILIPPEVILLE (1<sup>ère</sup> division PHILIPPEVILLE, 16<sup>ème</sup> division JAMIOLLE, 17<sup>ème</sup> division JAMAGNE) est utile et par lequel le plan parcellaire fut arrêté ;

Vu les propositions de la Direction Générale de l'Agriculture, du Ministre des Finances, de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire du Logement et du Patrimoine, du Gouverneur de la Province de Namur et de la Chambre provinciale d'Agriculture de la Province de Namur.

### ARRETE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il y a lieu de procéder au remembrement de l'ensemble des biens ruraux situés sur le territoire des Communes de CERFONTAINE (5<sup>ème</sup> division VILLERS-DEUX-EGLISES), de FLORENNES (6<sup>ème</sup> division HEMPTINNE, 7<sup>ème</sup> division SAINT-AUBIN) et de PHILIPPEVILLE (1<sup>ère</sup> division PHILIPPEVILLE, 16<sup>ème</sup> division JAMIOLLE, 17<sup>ème</sup> division JAMAGNE) figurant au plan parcellaire, annexé à l'arrêté ministériel du 27 décembre 1999 par lequel fut décidé que le remembrement de cet ensemble de biens est utile et par lequel le plan parcellaire fut arrêté.

Ce remembrement est dénommé : Remembrement « JAMAGNE ».

## Article 2.

Pour l'exécution de ce remembrement, il est institué un Comité, composé comme suit :

### Président :

Monsieur GODEAUX V., Ingénieur Attaché, D.G.A. - Division de l'Intervention - Namur.

### Président suppléant :

Monsieur MEGANCK E., Ingénieur Attaché, D.G.A. - Division de l'Intervention - Mons.

### Secrétaire effectif :

Monsieur LEROY P., Gradué principal, D.G.A. - O.W.D.R. - Direction de Namur.

### Secrétaire suppléant :

Monsieur MOKADEM A., Attaché, D.G.A. - O.W.D.R. - Direction de Namur.

### Membres effectifs :

1. Monsieur PEETERS W., Ingénieur Attaché, D.G.A. - Circonscription de Philippeville.
2. Monsieur MULLIER J-F., Géomètre Expert des Finances, Ministère des Finances - Administration du Cadastre
3. Monsieur DANZAIN P., Géomètre Expert Immobilier, D.G.A.T.L.P. - Services Extérieurs Direction de Namur.
4. Monsieur GOFFAUX J., Ingénieur Directeur, Province de Namur - Service Technique Provincial.
5. Monsieur LORGE P. de 5620 THY-LE-CHATEAU.
6. Monsieur BASTIN C. de 5660 BRULY.

### Membres suppléants :

1. Monsieur DELPIRE J-M., Assistant, D.G.A. - Circonscription de Philippeville.
2. Monsieur CANIVET Y., Contrôleur, Ministère des Finances - Administration du Cadastre.
3. Monsieur TOURNAY M., 1<sup>er</sup> Attaché, D.G.A.T.L.P. - Services Extérieurs - Direction de Namur.
4. Monsieur WILLAM Cl., Ingénieur principal Chef de Service, Province de Namur - Service Technique Provincial.
5. Monsieur FIFIS G. de 5670 TREIGNES
6. Monsieur GENIN J. de 5070 SART-SAINT-LAURENT.

## Article 3 :

En cas de décès d'un membre, le membre suppléant exerce le mandat du membre décédé jusqu'à la nomination d'un nouveau membre.

Fait à Namur, en trois exemplaires, le

05 JUL. 2000

Le Ministre de l'Agriculture de la Ruralité

  
José HAPPART

# REGION WALLONNE

## ARRETE MINISTERIEL INSTITUANT LA COMMISSION CONSULTATIVE DU REMEMBREMENT « JAMAGNE ».

### Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par les lois du 8 août 1988, du 5 mai 1993 et du 16 juillet 1993 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 avril 2000 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 1999 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu le décret du 06 avril 1995 dotant l'Office wallon de Développement rural (O.W.D.R.) du statut de service à gestion séparée ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 avril 1995 portant création d'une division dénommée Office wallon de Développement rural au sein du Ministère de la Région wallonne ;

Vu la loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de bien ruraux, notamment l'article 15 ;

### ARRETE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la Commission Consultative assistant le Comité de remembrement « JAMAGNE » :

A)

1. Monsieur CHERMANNE P. de 5600 JAMAGNE
2. Monsieur CARTRYSSE G. de 5600 JAMIOLLE
3. Monsieur HOSTEAU A. de 5600 JAMAGNE
4. Monsieur STAVAUX G. de 5620 HEMPTINNE

B)

6. Monsieur LAUVAUX V. de 5620 SAINT- AUBAIN
7. Monsieur GEUDVERT E. de 5500 DINANT
8. Monsieur COPPE A. de 5680 NIVERLEE

Sont nommés suppléants respectifs des membres visés au premier alinéa, A) :

1. Monsieur BARBIER H. de 6280 GERPINNES
2. Monsieur VANDENABEELE G. de 5630 VILLERS-DEUX-EGLISES
3. Monsieur PIERRARD J-M. de 5620 HEMPTINNE.
4. Monsieur COLLART M. de 5600 JAMIOLLE

Article 2 :

En cas de décès d'un membre, le membre suppléant exerce le mandat du membre décédé jusqu'à la nomination d'un nouveau membre.

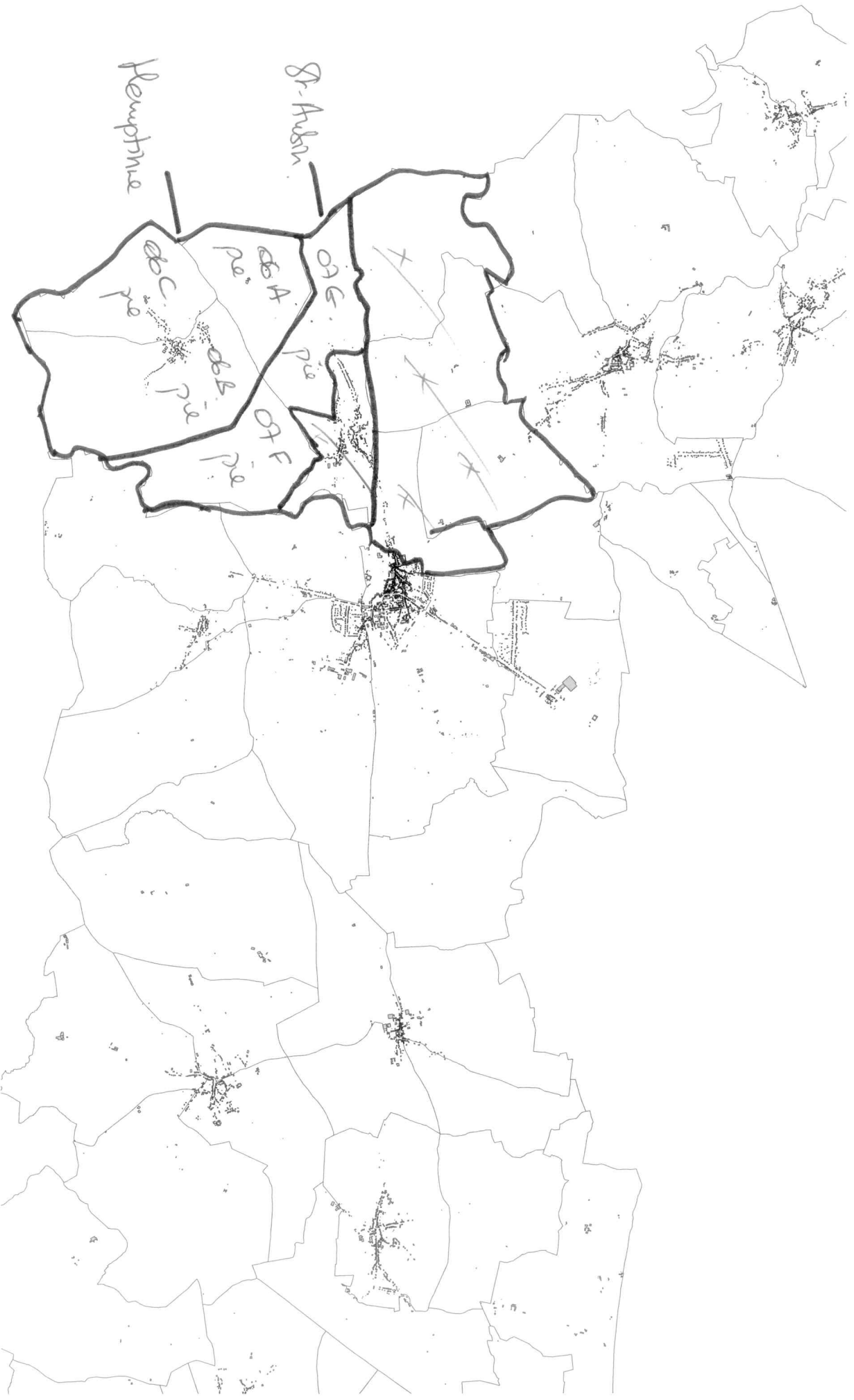
Fait à Namur, en trois exemplaires, le

05 JUIL. 2000

Le Ministre de l'Agriculture de la Ruralité



José HAPPART









**REGION WALLONNE**

**ARRETE MINISTERIEL DECRETANT L'UTILITE DU REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX SITUES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CERFONTAINE (5<sup>ème</sup> Division VILLERS-DEUX-EGLISES), DE FLORENNES (6<sup>ème</sup> Division HEMPTINNE, 7<sup>ème</sup> Division SAINT-AUBIN) ET DE PHILIPPEVILLE (1<sup>ère</sup> Division PHILIPPEVILLE, 16<sup>ème</sup> Division JAMIOLLE, 17<sup>ème</sup> Division JAMAGNE) ET FIXANT LE PLAN PARCELLAIRE.**

**Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,**

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par les lois du 8 août 1988, du 5 mai 1993 et du 16 juillet 1993 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 octobre 1999 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 1999 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 avril 1995 portant création d'une division dénommée Office wallon de Développement rural au sein du Ministère de la Région Wallonne ;

Vu le décret du 06 avril 1995 dotant l'Office wallon de Développement rural (O.W.D.R.) du statut de service à gestion séparée ;

Vu la loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de bien ruraux, notamment l'article 11 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 1990 prescrivant une enquête sur l'utilité du remembrement de l'ensemble des biens situés sur le territoire des Communes de CERFONTAINE (5<sup>ème</sup> Division VILLERS-DEUX-EGLISES), de FLORENNES (1<sup>ère</sup> Division FLORENNES et CHAUMONT, 6<sup>ème</sup> Division HEMPTINNE, 7<sup>ème</sup> Division SAINT-AUBAIN, 8<sup>ème</sup> Division MORIALME, 9<sup>ème</sup> Division HANZINELLE), de PHILIPPEVILLE (1<sup>ère</sup> Division PHILIPPEVILLE, 2<sup>ème</sup> Division VODELEE, 3<sup>ème</sup> Division VILLERS-LE-GAMBON, 16<sup>ème</sup> Division JAMIOLLE, 17<sup>ème</sup> Division JAMAGNE) et de WALCOURT (12<sup>ème</sup> Division LANEFFE, 14<sup>ème</sup> Division FRAIRE, 15<sup>ème</sup> Division YVES-GOMEZEE) ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 1999 prescrivant une enquête complémentaire ;

Vu le résultat de ces enquêtes.

**ARRETE :****Article 1<sup>er</sup>**

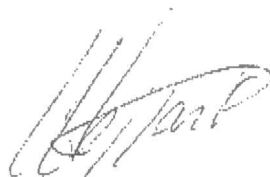
Le remembrement des biens situés sur le territoire des Communes de CERFONTAINE (5<sup>ème</sup> Division VILLERS-DEUX-EGLISES), de FLORENNES (6<sup>ème</sup> Division HEMPTINNE, 7<sup>ème</sup> Division SAINT-AUBIN) et de PHILIPPEVILLE (1<sup>ère</sup> Division PHILIPPEVILLE, 16<sup>ème</sup> Division JAMIOLLE, 17<sup>ème</sup> Division JAMAGNE) est utile.

**Article 2.**

Le plan parcellaire est arrêté conformément au plan annexé au présent arrêté.

Fait à Namur, en trois exemplaires, le 27 DEC. 1999

Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,



José HAPPART

**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2012**

**ANNEXE 17**

**CAPACITÉ FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**



**SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT**

**EUR**

-	Commune :	FLORENNES
-	Matricule :	090-1922900-22
-	Cpte courant :	091-0005278-69 BE71 0910 0052 7869
-	Situation établie le	26/06/2012

**I. Prévisions de recettes**

- Fonds des communes	:	2.469.431,59		
- Add. précompte immobilier nombre (2600)	:	1.775.275,24		
- Additionnels IPP. taux (8,5%)	:	2.693.652,32		
- Add. taxe circulation	:	139.423,51		
- Subv. fonctionnement écoles	:	103.000,00		
<b>Total</b>	:	<b>7.180.782,66</b>	X 90%	<b>6.462.704,39 (1)</b>
			(1) X 90%	<b>5.816.433,95 (2)</b>

**II. Prévisions de dépenses**

- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au no 1419	:	253.878,36		
- Tranches d'emprunts (*)	:	780.488,61		
<b>Total</b>	:			<b>1.034.366,97 (3)</b>

(\*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

**III. Excédent de recettes après avoir tenu compte d'une marge pour les fluctuations éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)**

4.782.066,98 X 90% 4.303.860,28 (4)

**IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)**

16%

**V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)**

<u>Durée (ans)</u>	<u>Taux indicatif (%)</u>	<u>Pouvoir d'emprunt</u>
20	2,705	66.310.000,00
15	2,704	53.000.000,00
10	2,7	37.670.000,00
5	2,689	20.130.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.

**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL DE FLORENNES  
2008-2012**

**ANNEXE 18**





Gouvernement wallon

Le Ministre wallon  
**Carlo DI ANTONIO**

*Travaux publics,  
Agriculture, Ruralité,  
Nature, Forêt  
et Patrimoine*

Namur,

25 OCT. 2012

29/10/12

→ PARI & A.

Au Collège communal de  
5660 Couvin

Nos Réf. : PATRI/DR - Circulaire PCDR  
Personne de contact : Nicolas GREGOIRE (081/710.360)  
E-mail : nicolas.gregoire@gov.wallonie.be

Mesdames,  
Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, la circulaire 2012/01 relative au Programme Communal de Développement Rural (PCDR), établie en application du décret relatif au Développement rural du 6 juin 1991 et de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution de ce décret.

Elle vise à :

- appliquer de nouveaux taux en matière de subventions relevant du Développement rural ;
- définir et préciser les procédures administratives en matière d'approbation des Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR) et de demande d'une convention-exécution ;
- appliquer de nouvelles modalités relatives à l'engagement budgétaire des subventions octroyées en Développement rural pour les communes dont le PCDR a été approuvé en 2012.

Cette circulaire est adressée à toutes les communes rurales et semi-rurales.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments très distingués.



Carlo DI ANTONIO



## CIRCULAIRE MINISTERIELLE 2012/01

### PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL (PCDR)

La présente circulaire est établie en application du décret relatif au Développement rural du 6 juin 1991 et de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution de ce décret.

Elle vise à :

- appliquer de nouveaux taux en matière de subventions relevant du Développement rural ;
- définir et préciser les procédures administratives en matière d'approbation des Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR) et de demande d'une convention-exécution ;
- appliquer de nouvelles modalités relatives à l'engagement budgétaire des subventions octroyées en Développement rural pour les communes dont le PCDR a été approuvé en 2012.

Suivant la chronologie d'une opération de développement rural, la circulaire reprend les chapitres suivants :

1. Dispositions relatives à la recevabilité et à l'approbation des PCDR.
2. Dispositions relatives aux modalités de demande d'une convention se rapportant à la réalisation de projets inscrits dans les PCDR approuvés par le Gouvernement wallon.
3. Dispositions relatives aux taux de subvention applicables aux projets inscrits en convention dans le cadre des PCDR approuvés par le Gouvernement wallon.
4. Dispositions relatives au phasage de l'engagement budgétaire destiné aux conventions des nouveaux PCDR (étude/réalisation)

Par ailleurs, je prie les communes prenant une nouvelle décision de principe de mener une opération de développement rural de bien vouloir me la communiquer ainsi qu'à l'administration gestionnaire du Développement rural<sup>1</sup>.

Cette circulaire est adressée à toutes les communes rurales et semi-rurales<sup>2</sup>.

La présente circulaire abroge les circulaires 2009/01 et 2009/02.

Faite à Namur le **25 OCT. 2012,**

**Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine**

  
Carlo DI ANTONIO

<sup>1</sup> Les coordonnées des gestionnaires des services centraux et extérieurs sont reprises en annexe 1.

<sup>2</sup> Classification DG03 :

- Une commune est dite « rurale » si plus de 85 % de sa surface est composée de territoires ruraux.
  - Une commune est dite « semi-rurale » si de 60 à 85 % de sa surface est composée de territoires ruraux.
- Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont :
- la densité de population est inférieure à 150 habitants/km<sup>2</sup> ;
  - ou dont les espaces ruraux couvrent plus de 80 % de la surface totale de la commune.

## CHAPITRE 1. DISPOSITIONS RELATIVES A LA RECEVABILITE ET A L'APPROBATION DES PROGRAMMES COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT RURAL (PCDR).

Les étapes préalables à l'approbation d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) par le Gouvernement wallon sont précisées à l'article 10 § 2 du décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural :

*Sur base des propositions de la Commission locale, la commune donne des instructions à un auteur de projet pour qu'il rédige et lui présente un avant-projet de programme.*

*Dans les quinze jours de son adoption par la commune (lire approbation par le Conseil communal), le projet de programme communal de développement rural est transmis à la Commission régionale d'aménagement du territoire et à l'Exécutif (lire le Gouvernement wallon).*

*La Commission dispose d'un délai de deux mois pour remettre son avis à l'Exécutif (lire le Gouvernement wallon).*

*Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.*

*Le délai de deux mois est suspendu pendant les mois de juillet et d'août.*

Afin d'analyser uniquement les PCDR conformes aux dispositions légales et réglementaires, il est nécessaire de préciser la procédure de transmission du PCDR à la Commission régionale d'Aménagement du territoire (CRAT).

En accord avec la CRAT, les projets de PCDR soumis pour examen à la CRAT devront préalablement être déclarés recevables par l'administration gestionnaire du développement rural de façon à éviter à la CRAT de devoir analyser un document ne présentant pas toutes les parties imposées par la base légale.

Aussi pour tout projet de PCDR approuvé par la Commission locale de Développement rural (CLDR) à dater de la signature de la présente circulaire, la commune devra respecter la procédure suivante :

1. En vue d'obtenir un avis de recevabilité sur le PCDR, un exemplaire du PCDR approuvé par la CLDR et par le Collège communal est transmis par la commune à l'administration gestionnaire du développement rural (Service extérieur de la Direction du Développement rural(DDR)).
2. Ces documents doivent être fournis officiellement en format papier et éventuellement, en format électronique si ce dernier s'avère disponible.
3. Cette version du dossier sera identifiée par la date d'approbation par la CLDR.
4. L'administration gestionnaire du développement rural dispose d'un délai de trente jours à compter de la réception du dossier pour examiner la recevabilité du projet de PCDR introduit. Cette vérification se limite à l'examen de la présence formelle de toutes les parties prescrites par les bases réglementaires. Ce délai de trente jours est suspendu en juillet et août. Au cas où l'administration n'est pas en mesure de remettre son avis dans le délai requis, elle informera la commune par écrit en fixant un nouveau délai.

5. Dans le cas où le document est déclaré complet, le Service extérieur de la Direction du Développement rural adresse un procès-verbal de recevabilité du PCDR aux autorités communales, avec copie pour information à la CRAT et au Service central de la Direction du Développement rural. En outre, ce courrier, d'une part, rappellera les dispositions réglementaires relatives à l'élaboration du PCDR (article 10 § 2 du décret du 6 juin 1991) et, d'autre part, invitera la commune à contacter la CRAT afin d'organiser la distribution de cette version du dossier et d'en fixer la date de séance d'examen. La version du PCDR ainsi reconnue recevable devra être approuvée par le Conseil communal, préalablement à sa transmission officielle à la CRAT et aux autres destinataires, tel que prévu à l'art. 8 de l'arrêté d'application (voir tableau ci-après). La CRAT informe la Direction du Développement rural, avec au moins 15 jours d'avance, de la date de la séance relative à l'analyse du projet de PCDR.
  
6. Dans le cas où le document présente des pièces manquantes, le Service extérieur de la Direction du Développement rural adresse aux autorités communales avec copie pour information au Service central de la Direction du Développement rural, un procès-verbal de non recevabilité avec mention des insuffisances constatées. Ce courrier invitera également la commune à compléter le dossier conformément aux manquements relevés et à réintroduire cette nouvelle version du PCDR, conformément au point 1 ci-avant. Cette nouvelle version sera désignée par sa date d'approbation par la CLDR.

Cette procédure permettra à la commune d'éviter une multiplication inutile de documents en grand nombre et évitera à la CRAT de se réunir inutilement.

Le tableau ci-après reprend les étapes et envois à réaliser en vue de la recevabilité et de l'approbation préalable du PCDR.

Etape	Type d'exemplaire	Destinataire
Procédure de recevabilité (présente circulaire)	1 original	DGO3 -Service extérieur de la DDR
Procédure d'approbation avec avis de la CRAT (article 8 de l'AEW du 20 novembre 1991)	1 original	Commune
	1 original	Commission locale de Développement rural
	1 original	Ministre
	1 original	Président de la CRAT
	1 original	DGO3 Service central de la DDR
	1 original	Organisme d'accompagnement présent
	1 copie	Ministre-Président du Gouvernement wallon
	1 copie	au Ministre-Président de la Fédération Wallonie Bruxelles, ou, le cas échéant, au Ministre-Président de la Communauté germanophone
copies	Membres de la section orientation et décentralisation de la CRAT : nombre de copies fixé avec le secrétariat de la CRAT	

	copies	Membres du Conseil communal
	copies	Membres de la Commission locale de Développement rural
	1 copie	DGO4 Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie

## CHAPITRE 2. DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITES DE DEMANDE D'UNE CONVENTION SE RAPPORTANT A LA REALISATION DE PROJETS INSCRITS DANS LES PROGRAMMES COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT RURAL APPROUVES PAR LE GOUVERNEMENT WALLON.

A dater de la signature de la présente circulaire, la procédure préalable à la demande d'une convention-exécution par une commune ayant un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) approuvé par le Gouvernement wallon est la suivante :

1. Toute convention-exécution se limitera à un seul projet, l'orthodoxie budgétaire liant une subvention à un projet parfaitement identifié par un programme précis de travaux assorti d'un estimatif.
2. Une réunion de coordination est organisée à l'initiative de la commune en vue de présenter le projet à conventionner :
  - a. Sont convoqués par écrit et de plein droit par la commune à cette réunion : les représentants de la commune et les administrations appelées à subventionner le projet à conventionner (Services extérieur et central pour l'administration gestionnaire du Développement rural<sup>3</sup>);
  - b. Sont invités à la réunion : les représentants du ou des Ministre(s) subventionnant le projet et toute personne pouvant contribuer à la présentation du projet ;
  - c. Outre le lieu, la date et l'heure de la réunion de coordination, la convocation comportera un dossier reprenant les éléments suivants : la fiche-projet initiale reprise au PCDR, une note d'intention justifiant la demande d'inscription du projet en convention-exécution, l'avis de la Commission locale de Développement rural (CLDR), et, le cas échéant, l'actualisation de la fiche projet et de son budget ;
  - d. La commune dresse un procès-verbal de la réunion de coordination reprenant les membres présents et les décisions arrêtées. Ce PV est adressé à tous les membres présents ou représentés.
3. A la réception du PV de la réunion de coordination, l'administration dresse à l'attention du Ministre un rapport de faisabilité et d'opportunité du projet comportant les éléments suivants :
  - a. Recevabilité du projet par rapport à la réglementation du Développement rural et par rapport aux principes généraux de recevabilité.
  - b. Pertinence du projet.
  - c. Contrôle de la faisabilité du projet, du point de vue technique et administratif.
  - d. Programme des travaux, estimation du coût et recherche de transversalité.
  - e. Mesures de gestion communale relatives à l'usage et à la tenue de l'investissement.
  - f. Incidence éventuelle du projet sur la création d'emplois directs ou indirects.
  - g. Position du projet par rapport aux priorités du Ministre et du Gouvernement wallon.
  - h. Rapport annuel de la commune sur l'opération de développement rural.
  - i. Avis de l'Administration.

<sup>3</sup> Les coordonnées des gestionnaires en services centraux et en services extérieurs sont reprises en annexe 1 ou à l'adresse suivante : [http://agriculture.wallonie.be/apps/spip\\_wolwin/article.php3?id\\_article=299](http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=299)

- j. Programme détaillé sous forme de tableau tel qu'il doit être joint à la convention.
4. Sur base du rapport introduit par l'administration, le Ministre marque, le cas échéant, son accord sur le principe de subventionner le projet.
5. Dès réception de cet accord, l'administration prépare le projet de convention ou de convention-avance tel que prévu au chapitre 4 de la présente circulaire, le transmet à la commune pour approbation par son Conseil communal et le présente ensuite au Ministre pour approbation et signature. Une notification de cet accord de principe sera adressée à la commune.

### CHAPITRE 3. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TAUX DE SUBVENTION APPLICABLES AUX PROJETS RELEVANT DES CREDITS DU DEVELOPPEMENT RURAL INSCRITS EN CONVENTION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT RURAL APPROUVES PAR LE GOUVERNEMENT WALLON

Le nombre de communes en développement rural disposant d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) approuvé par le Gouvernement wallon est en continuelle progression.

Dans ce contexte, il s'avère indispensable d'adapter les modalités de subvention de manière à être en mesure de soutenir annuellement un maximum de communes dans l'exécution de leur opération, par le subventionnement des projets éligibles en développement rural inscrits dans leur programme.

Pour toute demande de convention introduite conformément aux dispositions reprises au Chapitre 2 de la présente circulaire, les taux de subvention des projets à inscrire en convention-exécution sont fixés selon les règles suivantes :

1. L'article 13 du décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural prévoit un taux de subventionnement de maximum 80 % pour les projets inscrits dans un PCDR.
2. Le paragraphe 2 de l'article 13 prévoit que, si la commune reçoit pour un projet inscrit dans un PCDR d'autres subventions que celles perçues au titre du développement rural, le taux de subventionnement du développement rural est adapté de façon à ce que l'intervention globale ne dépasse pas 80 %.
3. Le paragraphe 3 de l'article 13 prévoit que les travaux acceptés dans le cadre d'un programme triennal des travaux subsidiés, au sens du livre III - Titre IV relatifs aux subventions à certains investissements d'intérêt publics du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Art. L3341-1 à 15) relatif aux travaux subsidiés ne peuvent faire l'objet d'une intervention complémentaire au titre du développement rural.

De plus, pour chaque projet globalement identifié inscrit dans le PCDR, le taux de subventionnement sera modulé en fonction, d'une part, du montant global de l'assiette de la subvention éligible et affectée au Développement rural et, d'autre part, de la nature ou du type de projet conventionné comme indiqué dans le tableau suivant :

Type de projet / Montant de l'assiette de subvention :	1 <sup>ère</sup> tranche jusque 500.000 euros	2 <sup>ème</sup> tranche au dessus de 500.000 euros
Aménagements d'espaces publics	60 %	50 %
Autres	80 %	50 %

En outre, pour toute demande d'avenant financier à la convention ou d'engagement complémentaire, le taux de 50 % sera d'application pour le montant supplémentaire à engager. La prise d'un avenant plafonnera définitivement l'intervention du Développement rural dans ce projet.

Ces dispositions sont d'application à partir du 11 avril 2012<sup>4</sup> pour toute demande d'avenant (la date de la délibération du Conseil communal approuvant la convention-avenant et son tableau annexé faisant foi) et pour toute demande de convention (la date de l'accord de principe du Ministre faisant foi).

Pour une bonne compréhension de ces nouvelles dispositions, diverses notions sont explicitées ci-après :

- L'assiette de subvention du projet est établie conformément aux articles 15 et 16 du décret<sup>5</sup>;
- Un projet globalement identifié dans le PCDR se définit comme l'ensemble des phases successives d'acquisition ou de travaux, pour la réalisation d'un projet clairement identifié par un périmètre d'intervention cohérent.

Le taux d'intervention sera toujours déterminé suivant les modalités du tableau ci-dessus en prenant en compte et en cumulant les différents montants des phases successives<sup>6</sup>, correspondant à un programme global d'investissement (tel que cité à l'article 5 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural).

Ce projet globalement identifié peut concerner une ou plusieurs fiches-projets du PCDR, exécutées dans une ou plusieurs conventions.

- Les projets d'aménagements d'espaces publics se définissent comme suit :
  - o création ou aménagements de places publiques, y compris les aménagements de convivialité, de sécurité et de parking y attenants éligibles aux travaux subsidiés ;
  - o création, aménagement de voiries publiques, traversées de village y compris les trottoirs et accessoires à l'exception des voies lentes en site propre ;
  - o construction et rénovation d'aqueducs ;
  - o installation d'éclairage et/ou enfouissement de réseaux électriques

<sup>4</sup> conformément à la décision du Ministre de la Ruralité communiquée à l'administration gestionnaire du Développement rural par sa note du 11 avril 2012

<sup>5</sup> Art. 15.

En cas d'acquisition, l'assiette de la subvention est composée du prix d'achat et des frais accessoires tels que les frais légaux d'acquisition et la T.V.A.

Le prix d'achat des immeubles est plafonné au moins élevé des trois montants suivants:

1° l'estimation du receveur de l'enregistrement ;

2° le prix approuvé par la commune ;

3° l'indemnité définitive d'expropriation, le cas échéant.

Art. 16.

En cas de réalisation de travaux, l'assiette de la subvention est composée du coût réel et des frais accessoires tels que les honoraires, la T.V.A., les frais d'expropriation, d'emprise, de bornage, d'essais et de sondages.

Peuvent faire partie de l'assiette de la subvention les honoraires d'auteur de projets pour les études entamées entre le moment de l'approbation du projet de programme par la commune et celui de son approbation par l'Exécutif.

<sup>6</sup> que ces phases soient motivées pour des raisons de disponibilités de ressources (budgétaires, humaines...) ou de faisabilité (technique ou autre...)



#### CHAPITRE 4. DISPOSITIONS RELATIVES AU PHASAGE DE L'ENGAGEMENT BUDGETAIRE DESTINE AUX CONVENTIONS-EXECUTION DES NOUVEAUX PROGRAMMES COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT RURAL (ETUDE/REALISATION)

La progression constante de l'encours<sup>7</sup> en matière de Développement rural provient surtout de l'anticipation de l'engagement budgétaire par rapport à l'élaboration du projet et à la liquidation effective du subside.

Aussi pour les Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR) approuvés par le Gouvernement wallon à dater de la signature de la présente circulaire, les engagements budgétaires destinés à couvrir les subsides relatifs aux travaux seront réalisés en deux phases :

- la première phase : dans le cadre d'une **convention-faisabilité** octroyant une provision participant aux premiers frais d'étude et de réalisation d'un projet globalement identifié dans le PCDR. Cette provision est fixée à 5 % du montant de la subvention portant sur le coût total estimé de réalisation du projet. L'objet de cette convention-faisabilité concernera les études d'avant-projet et de projet définitif (intégrant le cahier des charges) du programme des travaux identifié dans son article idoine.

uid 590  
" question?  
20 bcp?

Les engagements budgétaires destinés à couvrir les subsides relatifs aux éventuelles acquisitions seront également effectués dans le cadre de la convention-faisabilité afin de réaliser au plus tôt les opportunités d'achat. Ces projets d'acquisitions devront figurer également dans le programme financier détaillé annexé à cette convention-faisabilité.

- la deuxième phase : au stade du projet définitif et dans le cadre d'une **convention-réalisation** modifiant le programme financier détaillé annexé à la convention-faisabilité initiale, sur base des informations présentées dans le projet définitif approuvé. Cette convention-avenant fixera ainsi de manière plus précise le subventionnement du projet globalement identifié et le montage financier des travaux.

La provision de 5 % pourra être versée après approbation du projet définitif, sur présentation du dossier d'attribution du marché d'auteur de projet et des pièces justificatives comptables correspondant aux versements effectués par la commune en faveur de l'auteur de projet.

En cas d'abandon unilatéral dans le chef de la commune du projet faisant l'objet de la convention-faisabilité, les subsides et provisions versés jusqu'alors seront remboursés par la commune. Cette dernière mesure est destinée à éviter la réalisation d'études et d'acquisitions non suivies de l'exécution des travaux attendus.

Un avenant financier à la convention-réalisation, dûment motivé, pourra éventuellement être établi en fonction des résultats d'adjudication de ces travaux. Cet avenant dont le taux de subvention sera réduit à 50 % conformément aux dispositions du Chapitre 3 de la présente circulaire, plafonnera alors définitivement l'intervention du Développement rural dans le projet.

<sup>7</sup> L'encours représente le stock des obligations contractées (engagement des dépenses) par un pouvoir public, mais qui ne sont pas encore payées (ordonnancement des dépenses).

Ces dispositions devraient permettre de :

- diminuer l'encours du Développement rural ;
- améliorer l'estimation budgétaire des conventions et donc limiter les futures demandes d'avenants à établir au taux réduit de 50 % ;
- continuer à garantir aux communes qu'elles seront subsidiées pour leur étude de convention, quelle que soit la décision du Ministre en ce qui concerne l'exécution.

